



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

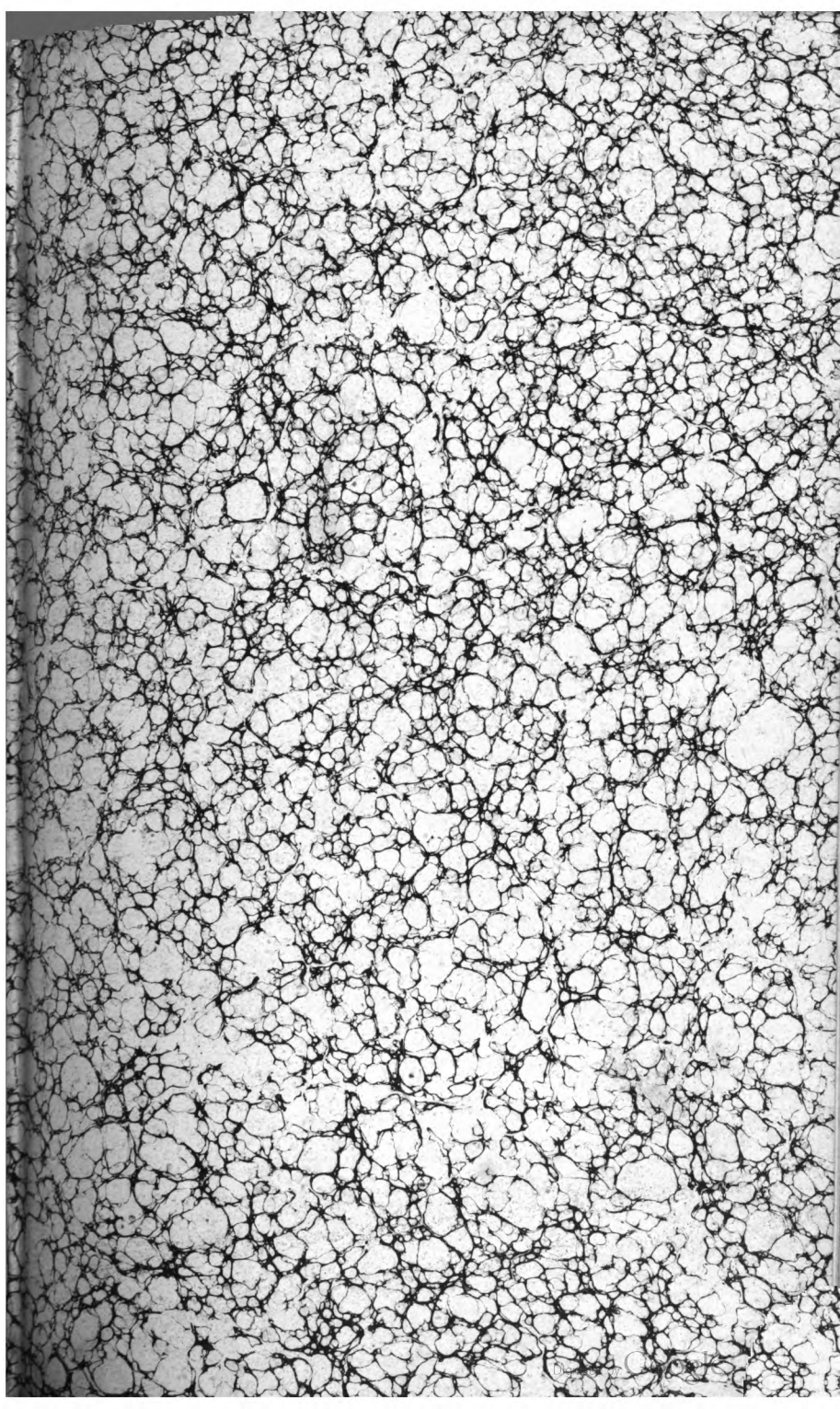
- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>









BS  
229  
.1831



**LA BIBLE,**  
**TRADUCTION NOUVELLE,**  
**AVEC L'HÉBREU EN REGARD,**

ACCOMPAGNÉ

DES POINTS-VOYELLES ET DES ACCENS TONIQUES (נְיִנוּת)

AVEC DES NOTES PHILOGIQUES, GÉOGRAPHIQUES

ET LITTÉRAIRES,

*ET LES PRINCIPALES VARIANTES DE LA VERSION DES SEPTANTE  
ET DU TEXTE SAMARITAIN;*

Dédiée à S. M. LOUIS-PHILIPPE 1<sup>er</sup>, Roi des Français,

*Par S. Caben,*

DIRECTEUR DE L'ÉCOLE ISRAËLITE DE PARIS; MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE  
DE METZ, ET DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES.

**TOME IV. — LES NOMBRES.**

---

ACCOMPAGNÉ DE

**RÉFLEXIONS SUR LE CULTE DES ANCIENS HÉBREUX,**

DANS SES RAPPORTS AVEC LES AUTRES CULTES DE L'ANTIQUITÉ;

POUR SERVIR D'INTRODUCTION AU LÉVITIQUE ET A PLUSIEURS CHAPITRES DES NOMBRES.

PAR S. MUNK.



**A PARIS,**

CHEZ L'AUTEUR, VIEILLE RUE DU TEMPLE, N<sup>o</sup> 78;

THÉOPHILE BARROIS, LIBRAIRE, RUE RICHELIEU, N<sup>o</sup> 14;

TREUTTEL ET WURTZ, LIBRAIRES, RUE DE LILLE, N<sup>o</sup> 17;

A Strasbourg et à Londres, même Maison.

**1833**



*Vignand Library*  
7.31-1925

---

PARIS. — IMPRIMERIE DE MARCHAND DU BREUIL,  
rue de la Harpe, n° 90.

---

# LISTE

## DE MM. LES SOUSCRIPTEURS.

---

### DEUXIÈME SUPPLÉMENT.

---

**M. GUIZOT, MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.**

**LE MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, pour plusieurs exemplaires.**

**MM. Amyot, libraire, à Paris.**

Artaria, libraire, à Mannheim, 2 exemplaires.

Bachelier, libraire, à Paris.

Bassan, chantre, id.

Barrois (Théophile), libraire, id., 150 ex.

Béchet (veuve Ch.), libraire, id., 6 ex.

Bertrand (abbé), professeur d'écriture sainte, et directeur du séminaire,  
à Versailles.

Chevalier, à Soissons.

Coudrec, à Paris.

Daniel Mayer, à Verdun.

David (Michel Israël) à Paris.

Deveria (H<sup>ie</sup>.), à Avignon.

Dreifuss Samuel, rabbin à Mulhausen, ancien élève de l'école centrale  
rabbinique de Metz.

Fernandez jeune, à Tarbes.

Formstecher, professeur de langues, à Paris.

Isaac Samuel, marchand, à Sarrelouis (Prusse).

Jacob, vicaire, à Étain (Meuse).

Jessada (Léon), négociant, à Clermont-Ferrand.

Jourdan aîné, à Tain (départ. de la Drôme).

Ladrangé, libraire, à Paris.

Lange (jeune), à Paris.

Lecointe, libraire, à Paris, 6 ex.

Léon (Auguste), à Bayonne.

Léon jeune, à Peyrhorade.

Lequien , libraire , à Paris.  
Levy ( Michel ) , docteur en médecine , à Ribeauville ( Haut-Rhin ).  
Lion , libraire , à Bordeaux.  
Matter , inspecteur général de l'Université , à Paris.  
Müller , professeur au grand séminaire , à Strasbourg.  
Nounes ( Judith L. ) , à Bayonne.  
Nounes ( Moïse de S. L' . ) , à Bayonne.  
Pagès , doyen de la faculté de théologie catholique , à Lyon .  
Paraf ( Mathias ) , fabricant , à Mülhouse.  
Percheron , homme de lettres , à Paris.  
Poitevin de Mauveillant , à Paris.  
Poncelet , professeur à l'École de Droit , à Paris.  
Quéné , libraire , à Paris.  
Risler , libraire , à Paris , 3 ex.  
Rosenfeld ( Samuel ) , instituteur , à Colmar.  
Rusand , libraire , à Paris.  
Salom. jeune , propriétaire , à Paris.  
The Reverend Sohn Hamilton Gray Carntyne Glasgow.  
Toussaint , bibliothécaire , à Dijon.  
Treuttel et Würtz , libraires , à Paris , 13 ex.  
Werth ( L. ) : à Sainte-Marie , ( Haut-Rhin ).

*Plusieurs libraires de province ne nous ayant pas encore fait connaître leurs nouveaux souscripteurs, nous en donnerons les noms dans le prochain volume.*

Nous donnons aujourd'hui l'introduction au Lévitique que nous avons promise dans le précédent volume. Ce travail précieux ne peut qu'ajouter à la bonne opinion que nos lecteurs doivent déjà avoir de M. Munk, comme écrivain et comme savant orientaliste.

Nous n'avons pas hésité à accepter avec reconnaissance et à publier cette remarquable production, quoiqu'elle renferme sur le Pentateuque des opinions que nous ne partageons pas \*. Ainsi nous admettons, avec M. Munk, que le dogme de l'immortalité de l'âme, d'une vie future, est une partie fondamentale de notre croyance, non seulement pour les talmudistes, mais même pour ceux de nos coreligionnaires qui rejettent le Talmud, pour les caraites. Mais nous pensons que ce dogme a été introduit longtemps après la confection du Pentateuque, où, selon nous, on ne trouve aucune trace de cette croyance. Il est même à remarquer que la *Mischna*, énumérant ceux qui n'ont pas part à la vie à venir, met dans le nombre celui qui soutient que la résurrection des morts n'est pas dans la *Torah* :

הַאֲמֹר אֵין תְּחִיית הַמֵּתִים מִן הַתּוֹרָה (סנהדרין פ' י"א משנה א)

Mais quant à cette vie à venir elle-même, la *Mischna* n'indique aucune pénalité contre celui qui nie sa dérivation du Pentateuque. Et l'on observera que la résurrection des morts est pour ainsi dire une opération matérielle, et qui pourrait s'exécuter par la toute-puissance divine, même en admettant une âme mortelle. Ainsi la *Mischna* ( *ibid.*, 'ב' משנה ב' cite ce verset :

יְהוָה מְמִית וּמְחַיֶּה מוֹרֵד שְׂאוֹל וַיַּעַל

*Iehova fait mourir et vivre, fait descendre dans le scheol, et fait remonter.* I Sam., ch. 2, v. 6. Or ceci s'applique mieux à la résurrection qu'à l'immortalité. Il faut encore ajouter que l'hébreu biblique ne fournit pas de mot pour exprimer l'immortalité \*\* et encore moins la nature de l'âme. Du reste les pièces

\* Nous avons accompagné le travail de M. Munk de quelques notes, signées de nos initiales S. C.

\*\* A moins qu'on ne prenne pour ce mot אֶלְמֹת Prov., ch. 28, v. 12.

du procès sont sous les yeux du lecteur, c'est à lui à décider.

M. Munk, avec l'érudition qui le distingue, établit d'une manière victorieuse la prééminence du culte de Moïse sur celui de plusieurs autres peuples de l'antiquité \*.

En admettant cette conclusion de l'auteur, qui est très-juste, vu le terme de la comparaison, nous nous expliquerons sur la comparaison en elle-même, dans le volume suivant.

Le savant journal publié par les quatre facultés de l'université de Heidelberg, sous le titre d'*Annales de la Littérature* (*Jahrbücher der Literatur*), contient (janvier 1833) un rapport de main de maître sur les deux premiers volumes de notre travail.

M. le docteur Paulus veut bien nous donner des encouragemens, et ce n'est qu'à ce motif que nous attribuons les choses flatteuses que l'illustre théologien nous adresse. Notre reconnaissance ne peut se manifester que par notre docilité à suivre ses excellens conseils.

L'exégèse uniquement fondée sur la comparaison de passages analogues, autrement dite la méthode du parallélisme, peut, selon le judicieux critique, souvent amener à des pétitions de principes; il préfère prendre souvent pour auxiliaires les dialectes sémitiques. Ce dernier moyen a été en effet un peu négligé dans le premier volume, où nous étions privé des sources nécessaires. On ne remarquera pas les mêmes lacunes dans les volumes suivans. Nous en dirons autant de la correction du texte, devenue plus sévère à partir du deuxième volume.

Les observations du savant philologue sur le mot כרא sont très-justes. En effet, ce mot ne signifie pas *créer de rien*, mais *former*; nous regrettons de ne l'avoir pas adopté ainsi dans notre traduction.

\* La traduction du cinquième livre des lois de Manou, par M. Munk, jointe à son travail, est imprimée depuis plusieurs mois. Et quoique la traduction complète de cet ouvrage par M. Loiseleur Deslongchamp vienne de paraître, nous pensons que la traduction de M. Munk, vu les notes qui l'accompagnent, n'en aura pas moins d'intérêt pour nos lecteurs. ( S. G. )

Quant au passage de la Genèse ch. 4, v. 7, nous sommes porté à croire qu'il y a là altération et probablement omission. Toutes les explications nous paraissent trop métaphysiques et contraster trop vivement avec l'admirable simplicité de l'original ; simplicité qui n'est pas seulement dans le style, mais même dans les idées, qui, comme s'exprime très-bien M. Paulus, ont le caractère d'une naïveté enfantine.

M. Paulus considère, comme nous, le premier chapitre de la Genèse comme un chant religieux, il l'appelle un chant sabbatique (*Sabbathied*) ; il approuve notre manière de voir au sujet de l'institution de la circoncision, et nous apprenons que cette opinion est partagée par M. Jolsohn, Israélite et hébraïsant distingué de Francfort, qui en parle dans une des notes qui accompagnent sa traduction allemande de la Bible.

M, le docteur Paulus, qui est aussi député à la chambre du grand-duché de Bade, n'approuve pas la mesure adoptée en France et dans les Pays-Bas de salarier les rabbins. Cette matière est fort grave, et soulève plusieurs questions importantes.

1°. Un état formant une société politique a-t-il mission de s'enquérir des fractions religieuses qui existent dans son sein, et doit-il en salarier les agens ?

2°. Un état doit-il salarier indistinctement tous les cultes ou seulement quelques-uns d'entre eux ? et à quels caractères reconnaître ceux qui méritent cette faveur ?

3°. Un état qui, pour éviter de brusques transitions, pour des motifs de sûreté intérieure, jugerait qu'il est prudent de salarier certains cultes, cet état est-il pour cela même tenu de salarier tous les autres ou quelques-uns d'entre eux ? A quels caractères reconnaître les cultes qu'on doit favoriser ?

Nous n'avons pas mission de résoudre ces questions.

Parmi les journaux français, le *Temps* (27 novembre) a donné un article qu'à l'élégance du style, à la finesse de la pensée, on aurait attribué à M. Ch. Nodier, quand même il n'eût pas été signé du nom de ce spirituel écrivain.

Les *Annales de philosophie chrétienne* (août 1832) dans un article sur les *études hébraïques*, parlent avec beaucoup de bienveillance de notre traduction de la Bible, *qui est en français une des plus littérales qui existent, sauf quelques erreurs, qu'il sera facile d'apercevoir en la comparant à la Vulgate.*

Nous n'en pensons pas avoir besoin de démontrer que le contraire de cette assertion est exact. *Les erreurs de la Vulgate peuvent être facilement aperçues quand on la compare à notre traduction.*

Les *Archives du Christianisme* (novembre 1832) contiennent un article très-moderé sur notre ouvrage. On veut bien reconnaître que notre traduction peut offrir quelque utilité ; nous remercions les auteurs de cet aveu, d'autant plus impartial, que les *Archives* sont loin de partager notre manière de voir. Mais ils nous permettront de ne pas accepter sans preuve le reproche de partialité que renferme cette allégation, que *les opinions du nouveau traducteur influent beaucoup sur le sens qu'il attribue à l'écrivain sacré* (p. 548).

On nous accuse de ne pas voir des mystères dans les sacrifices ; ce reproche est fondé, et nous nous l'attirerons de plus en plus. Comme dans les auteurs anciens profanes, on rencontre aussi des difficultés de langage dans les auteurs anciens sacrés, mais des mystères, jamais ; pas plus dans les uns que dans les autres. On déplorera notre aveuglement ; soit. Ceux qui nous adressent cette épithète banale, depuis si long-temps et avec une si imperturbable confiance, sont-ils donc bien sûrs de voir clair ?

L'auteur de la dissertation sur le calendrier talmudique nous a communiqué une note sur la zone lévitique, dite *Migrasch* (מגרש) ; nous l'avons insérée à la fin de ce volume.

Le même savant nous a promis d'autres élucubrations sur le Talmud ; nous en ferons usage lorsque nous nous occuperons spécialement de cette collection.

Puisse un changement de position nous mettre à même de nous donner entièrement à notre entreprise et d'y consacrer toute notre existence. Nous nous en remettons à la Providence, qui régira au mieux la destinée des hommes et de leurs travaux.

---

# RÉFLEXIONS

## SUR LE CULTE DES ANCIENS HÉBREUX,

DANS SES RAPPORTS AVEC LES AUTRES CULTES DE L'ANTIQUITÉ ;

POUR SERVIR D'INTRODUCTION AU LÉVITIQUE ET A PLUSIEURS  
CHAPITRES DES NOMBRES.

PAR S. MUNK.

---

La troisième partie du Pentateuque, où l'écrivain sacré interrompt le fil de l'histoire pour ne s'occuper exclusivement que de la législation, traite en grande partie du culte extérieur, ainsi que des lois sanitaires et diététiques. La sauvegarde de ces lois, ainsi que leur exécution, ayant été confiée aux prêtres, qui étaient de la tribu de Lévi, les Juifs de Palestine ont appelé cette partie du Pentateuque **תורת כהנים** *Code des prêtres*, et les Alexandrins *Lévitique* (*Λευιτικόν*). Nous allons soumettre aux lecteurs quelques réflexions sur le culte et sur les lois cérémonielles des anciens Hébreux, et nous tâcherons de montrer dans leur vrai jour des lois qui semblent quelquefois être en désaccord avec les sublimes conceptions de Moïse, et qui ont donné lieu à ses détracteurs de le poursuivre de leurs critiques, aussi superficielles qu'injustes. Pour arriver à ce but nous devons jeter un coup d'œil sur les institutions de quelques autres peuples de la plus haute antiquité, institutions qui ont pu guider le législateur des Hébreux, soit que, pour respecter d'anciens préjugés, il leur empruntât ce qui n'était pas en contradiction avec son système religieux ; soit que, pour préserver son peuple de ce qu'elles avaient d'incompatible avec le monothéisme et la morale, il leur opposât des institutions contraires. Nous aurons donc soin de montrer tantôt l'analogie, tantôt la divergence que l'on peut remarquer entre les institutions des Hébreux et celles de quelques autres peuples, et nous nous empresserons d'accueillir la lumière que l'antiquité païenne peut répandre sur quelques-unes des lois de Moïse.

Et ici je m'attends à ce que ceux qui se croient les sentinelles du mont sacré veuillent me refuser l'entrée du sanctuaire, en s'écriant avec une sainte indignation : *Procul, o procul este profani!* Il y a des hommes qui s'imaginent que la loi mosaïque est, pour ainsi dire, tombée



des nues, et qui croiraient commettre un sacrilège en cherchant l'origine de quelques cérémonies peu importantes dans les usages des peuples dont les institutions datent de plus loin que celles des Hébreux. On pense que la loi divine ne doit avoir rien de commun avec les cultes idolâtres, on s'obstine à regarder la législation mosaïque comme un fait isolé dans l'histoire, et cette obstination n'a été que trop funeste à la cause que l'on voulait défendre, car elle a blessé le bon sens des savans investigateurs de l'antiquité; elle a irrité les philosophes, et le zèle anti-religieux de ces derniers les a fait tomber dans une erreur opposée, celle de regarder les livres de Moïse, même dans leur partie métaphysique et morale, comme de simples copies de je ne sais quels livres égyptiens. Gardons-nous de tomber dans l'un ou l'autre de ces deux extrêmes; rendons aux législateurs des autres peuples de l'Orient ce que celui des Hébreux peut leur avoir emprunté, cherchons-en les motifs, et la loi mosaïque ne s'en montrera que plus sage, plus sublime, plus divine.

Et vous, qui criez à l'hérésie, au sacrilège, sachez que je ne suis que l'humble interprète des plus savans docteurs de la synagogue et de l'église, hommes célèbres dont le nom seul doit vous imposer silence, et dont vous ne sauriez méconnaître l'autorité. Le célèbre Moïse-ben-Maimoun a tâché de prouver que le législateur divin a tantôt emprunté,

tantôt combattu les lois des *Sabiens* ou *Sabéens* (מִלְוֵה אֵצְמֹד), nom sous lequel cet auteur, ainsi que beaucoup d'autres écrivains arabes, paraît comprendre presque tous les anciens peuples païens<sup>1</sup>. C'est donc en compulsant les livres des Sabiens (dont il possédait les traductions arabes), que Maimonides explique une grande partie des lois de Moïse, surtout les cérémonies du culte; car, dit-il, tout en défendant sévèrement les cérémonies idolâtres qui blessaient la foi et la morale, le législateur divin crut devoir conserver celles qui n'étaient pas dangereuses, et qui, selon les idées de l'époque, étaient inséparables du culte. Les pères de l'église ont parlé dans le même sens, nous y reviendrons en parlant des sacrifices.

En jetant nos regards sur les religions antiques, nous observons des rapports si frappans entre les différens cultes, qu'il nous est impossible de ne pas les faire remonter tous à une même origine\*; mais en voulant

<sup>1</sup> Maimonides dit que la religion des Sabéens embrassait toute la terre :

אַתָּה מִלְוֵה אֵצְמֹת אֵלֶיךָ *Dalalah* (ou *Moré Néb.*), liv. 3, ch. 29.

\* Des hommes séparés par de grands intervalles de temps et d'espace peuvent parvenir aux mêmes vérités, aux mêmes aberrations, se livrer aux mêmes exercices, sages ou extravagans, sans qu'une communication directe ou indirecte soit nécessaire. Quelque divergence que puissent présenter les

rechercher leur source commune, nous sommes arrêtés par les nuages épais qui enveloppent l'histoire des premières générations, et errant dans les labyrinthes de la fable, notre esprit ne peut qu'avec peine dé mêler quelques vérités historiques dans les récits poétiques que nous a légués l'enfance des peuples. Une de ces vérités incontestables, c'est la reconnaissance d'un Être suprême, créateur ou ordonnateur du monde, par les générations les plus anciennes de la race humaine \*. On cherchait cet être invisible et on le trouvait dans ses manifestations les plus éclatantes, dans les corps célestes, dans les phénomènes de la nature. L'esprit s'égara, il prit pour la cause ce qui n'était que l'effet, et les formes multipliées de l'effet devinrent pour lui autant de causes premières qu'il ne sut ramener à une seule, et il reconnut dans chacune une divinité particulière. Le culte que l'on rendait à ces divinités devait se ressentir du matérialisme, dont elles étaient elles-mêmes entachées. Le polythéisme n'admet qu'un culte matériel ; c'est pourquoi chez tous les peuples païens nous trouvons une infinité de cérémonies et d'usages religieux qui peuvent varier selon les idées et les préjugés individuels de chaque peuple, mais dont le fond sera partout le même, parce que leur source est la même \*\*.

Il a fallu à l'esprit humain une longue série de siècles pour revenir à l'idée d'une divinité unique, et pour reconstruire par la spéculation philosophique ce que l'humanité, dans son enfance, avait déjà pressenti par un sentiment vague et confus \*\*\*. Un homme d'un génie supérieur devança les siècles, mais il ne put élever jusqu'à lui les hommes auxquels il communiquait ses idées, et qui ne pouvaient l'entendre qu'à moitié ; il devait donc s'abaisser à eux, et adapter autant que possible les nouvelles doctrines aux vieilles habitudes. C'est là ce qu'a fait Moïse ; c'est pourquoi la voix sublime qui, du haut du Sinaï, proclame le monothéisme le plus pur, le Dieu qui s'annonce comme libérateur des Israélites, qui brise les chaînes de leur corps et de leur esprit, peut et doit s'abaisser jusqu'à régler même leurs préjugés, pour les préparer à une émancipation graduelle ; qui doit s'avancer à mesure que les lumières s'accroîtront.

opérations de l'esprit humain, elles sont toutefois circonscrites dans des limites plus resserrées qu'on ne pense. (S. C.).

\* Nous voyons que l'esprit humain passe ordinairement du *composé* pour arriver au *simple* ; de la multiplicité on s'est élevé à l'unité. (S. C.).

\*\* Cette source antique est une pure hypothèse. (S. C.)

\*\*\* Notre savant coreligionnaire ne sait pas plus que nous quelle sorte de pressentimens, vagues ou confus, n'importe, l'humanité avait dans son enfance. Ce sont des considérations poétiques. Quoi qu'il en soit, il y a gros à parier, que l'humanité, dans son enfance, n'avait guère le temps de réfléchir sur la divinité unique. (S. C.)

Peut-être maint lecteur me fera-t-il ici une objection, en reproduisant quelques reproches qui ont été faits au mosaïsme. S'il est vrai, me dira-t-il, que l'institution du culte mosaïque devait signaler un progrès si immense dans la connaissance de la divinité, que le peuple hébreu devait faire son éducation sous un guide inspiré de Dieu, que les cérémonies de son culte étaient plutôt tolérées qu'ordonnées, et qu'il ne s'agissait pour lui que d'une religion toute spirituelle, — pourquoi donc donner une idée si petite de l'Être suprême, pourquoi en faire un Dieu national, le roi d'un petit peuple, plus fort seulement que les dieux et les rois des autres peuples? pourquoi cette infinité de pratiques minutieuses, peu dignes de la Divinité? pourquoi ne promettre à la vertu qu'une récompense temporelle, sans dire un mot d'une éternelle félicité, doctrine si consolante, qui pourtant était en vogue chez les Égyptiens comme chez tous les autres peuples de l'antiquité? Ces questions pouvaient être faites par les philosophes du dix-huitième siècle\*, à une époque où, dans le vertige des passions, on critiquait l'Écriture sainte sans la lire, sans la comprendre, où l'on jugeait l'antiquité avec plus d'esprit que d'érudition. Ces questions ne sauraient être sérieusement reproduites par ceux qui ont lu et compris l'Écriture, qui ont étudié les œuvres de l'antiquité sans préjugés, sans passion\*\*.

I. *Le dieu des Israélites, dites-vous, est un Dieu national, plus grand que les dieux des autres peuples, qui pourtant existent à côté de lui : Est-il vrai que le Dieu qui s'annonce comme le créateur du ciel et de la terre et de tout ce qui y existe, qui est appelé par Abraham le Juge de toute la terre (Genèse, ch. 18, v. 25), et par Moïse le Dieu des esprits de tous les mortels (Nom., ch. 16, v. 22, et ch. 27, v. 16), qui est dans le ciel comme sur la terre, et à côté duquel il n'y a pas d'autre Dieu (Deutér., ch. 4, v. 39, et ch. 32, v. 39); qui est un Dieu unique (ib., ch. 6, v. 4); — est-il vrai que ce Dieu n'est, d'après Moïse, que le roi du peuple hébreu; et n'est-il pas évident que les expressions de l'Écriture qui ont pu donner lieu à cette erreur ne sont que des allégories adaptées à la conception des masses qui étaient encore dans une complète ignorance sur la sublime Divinité qui se manifestait à elles? Dans les Psaumes, et les livres prophétiques nous voyons l'idée de la Divinité de plus en plus spiritualisée, à mesure que le peuple se familiarise avec cette idée. Aussi la division devient-elle de plus en plus manifeste et tranchée entre ceux qui avancent et ceux qui restent en ar-*

\* L'école des Saducéens s'attachait exclusivement au sens littéral, et rejetait le sens interprétatif. Or cette école, dont les sectateurs fonctionnaient dans le sacerdoce et siégeaient dans les tribunaux, rejetait l'immortalité de l'âme; est-ce sur la foi de Voltaire? (S. C.)

\*\* Ces questions ne peuvent être sérieusement produites que par ceux qui ont lu et compris l'Écriture. (S. C.)

rière, entre les adorateurs d'un seul Dieu et les idolâtres, et lorsque Israël et Juda tombent victimes de leurs luttes intestines, leur Dieu reste debout, car il n'est pas le Dieu d'une nation, mais celui de tout l'univers; ils ont perdu leur patrie, mais leur croyance est plus pure et plus forte, et cette croyance les console sur la terre de l'exil \*.

II. *Les Hébreux*, dites-vous, ne croyaient pas à l'immortalité de l'âme. Au premier coup d'œil ce reproche paraît plus fondé que l'autre, et je me vois obligé, pour y répondre, d'entrer dans de plus longs détails. On a souvent répété, sur la foi de Voltaire et d'autres détracteurs de la Bible, qu'il n'y a dans ce livre aucune mention d'une vie future, et que les Hébreux ignoraient complètement l'immortalité de l'âme. Ce reproche, reproduit avec tant d'affectation dans le dernier siècle, et même encore de nos jours, n'avait pas le mérite de la nouveauté<sup>1</sup>. Au moyen âge les écrivains arabes, moins intéressés que les Chrétiens à reconnaître aux Juifs la croyance à une vie future que Jésus trouvait dans les livres de Moïse, les Arabes, dis-je, reprochaient à ces livres de ne pas parler de cette croyance. L'historien Aboulféda dit : « Dans la Thora on ne fait point mention de la résurrection ni de la « vie future, on n'y blâme pas les choses mondaines, et on n'y recom-  
« mande pas l'abstinence. » Tout ce que l'on pouvait dire à la défense de Moïse a été dit également, et je ne pourrai en grande partie que reproduire les argumens allégués en faveur du mosaïsme. Je n'insisterai pas sur la réponse que, selon l'Évangile de saint Matthieu (ch. 22, v. 29), Jésus aurait faite aux Saducéens; elle me paraît peu habile, et sent trop la méthode rabbinique. Mais quel sens voulez-vous donner à cette expression si souvent répétée dans le Pentateuque : *être réuni à son peuple ou à ses ancêtres*? On a dit qu'il s'agit tout simplement de la sépulture, et on a pensé à des caveaux où étaient déposés les restes des membres d'une même famille<sup>2</sup>; mais on ne s'est pas donné la peine de vérifier

<sup>1</sup> En France, l'école de Voltaire a abordé cette question avec peu de connaissance de cause. En Allemagne, elle a été agitée avec plus de profondeur, et elle fut soulevée pour la première fois dans les *Fragmens de Wolfenbuttel*, publiés par Lessing.

<sup>2</sup> M. Cahen lui-même était d'abord tombé dans cette erreur, en traduisant (Génèse, ch. 25, v. 8 et 17) les mots *וַיֵּאָסֶף אֶל עַמּוּיָו* par *il fut enseveli auprès des siens*; mais il a été obligé plus tard de se rendre à l'évidence. (Voy. Gén., ch. 35, v. 29, et ch. 49, v. 29 et 33).

\* C'est un illustre coreligionnaire, c'est Spinosa, qui le premier, nous croyons, a considéré Iehova comme le dieu topique de la Palestine, le dieu national des Hébreux. Telle est en effet l'idée qu'en donne la Bible, considérée dans son ensemble. L'idée est agrandie dans les passages cités. (S. C.)

tous les passages de la Bible où cette expression se trouve et où la *réunion aux ancêtres* est expressément distinguée de la sépulture. Abraham est réuni à son peuple, mais il est enseveli dans le caveau qu'il avait acheté près de Hébron, et où Sara seule est enterrée. La mort de Jacob est rapportée dans les termes suivans ( Genèse, ch. 49, v. 33 ) : « Jacob, ayant achevé de donner des ordres à ses fils, retira ses « pieds dans le lit, expira, et fut réuni à ses peuples. » Ensuite le corps est embaumé; les Égyptiens célèbrent le deuil pendant soixante-dix jours, et ce n'est qu'après ce long espace de temps que Joseph conduit les restes de son père au pays de Canaan, pour les enterrer auprès d'Abraham et d'Isaac. Ahron meurt sur le mont Hor et y est enterré; aucun membre de son peuple n'y repose, et pourtant il est réuni à son peuple ( Nombres, ch. 20, v. 24; Deutér., ch. 32, v. 51 ). Il en est de même de Moïse, qui meurt sur le mont Abarim, et dont personne même ne connaissait le tombeau ( Deutér., l.-c., et ch. 34, v. 4 ). Voilà plus d'exemples qu'il n'en faut pour prouver que la *réunion aux ancêtres* est autre chose que la sépulture, et que les Hébreux du temps de Moïse croyaient à un séjour où les âmes se réunissaient après la mort. Ce séjour était dans l'intérieur de la terre <sup>1</sup>, sombre et triste, à peu près comme le Hadès des Grecs et l'Orcus des Romains; les Hébreux l'appelaient *Scheôl*: שְׁאוֹל, et il en est clairement parlé dans le Pentateuque. Jacob, en recevant la nouvelle de la mort de Joseph, dit : « Je descendrai en deuil auprès de mon fils dans le SCHEÔL ( Genèse, ch. 37, v. 33 ). Ce Scheôl serait-ce la tombe? Mais Jacob croyait son fils déchiré et dévoré par une bête féroce, et il ne pouvait espérer que ses ossemens reposeraient auprès de ceux de Joseph <sup>2</sup>. — Moïse

<sup>1</sup> Voy. Nombres, ch. 16, v. 30 et 33, Deutér., ch. 32, v. 22, et Ps. 86, v. 13.

<sup>2</sup> Je dois ici m'élever contre l'interprétation de M. Cahen, qui traduit le passage que je viens de citer, par les mots suivans : « Je descendrai pleurant vers mon fils dans la tombe ». Dans la note, tout en citant la version des Septante *sic adu*, M. Cahen dit qu'il faut entendre ici par le mot *scheôl*, la fosse sépulcrale, le tombeau. Cette interprétation non seulement est inadmissible, comme je l'ai observé pour le passage en question; mais il résulte avec évidence de la plupart des passages de la Bible où se trouve le mot *scheôl*, que c'est un séjour des morts, semblable au *Tartarus*. Les ombres qui l'habitent sont appelées שְׂפֵלִים *rephaïm* (les faibles). Dans le sublime poëme sur la chute du tyran de Babylone, que nous trouvons parmi les prophéties d'Isaïe (ch. 14), le *scheôl* tremble à l'arrivée du tyran, et les *rephaïm* s'émeuvent. Dans le même livre, ch. 38, v. 10, il est question des *portes du scheôl*; dans Job, ch. 17, v. 16, de ses *verroux*; dans les Prov., ch. 9, v. 18, de ses *vallées*. Il mérite d'être observé que le mot שְׁאוֹל, bien loin

défend sévèrement la nécromancie (Lév., ch. 19, v. 31 ; ch. 20, v. 6, et Deutér., ch. 18, v. 11) ; cette défense elle-même ne suppose-t-elle pas la croyance à la durée de l'âme ? — Dans les livres des prophètes, les traces de la doctrine de l'immortalité se présentent plus clairement que dans le Pentateuque, et il résulte même de quelques passages que les croyances populaires admettaient une différence après la mort entre les âmes des vertueux et celles des méchans. Dans le premier livre de Samuel (ch. 25, v. 29), une simple femme dit à David : « *L'âme de mon maître sera enveloppée dans le faisceau de la vie auprès de Jéhova, ton Dieu, mais il frondera l'âme de tes ennemis dans le creux de la fronde* <sup>2</sup>. Dans le même livre (ch. 28, v. 7 et suiv.), Saül fait

d'être nom générique dans le sens de *tombe*, est toujours considéré comme nom propre, et n'a jamais l'article. Cette circonstance m'a frappé surtout dans les passages où le mot *scheol* se trouve en parallélisme avec un autre mot qui a l'article, comme, par exemple, Habac, ch. 2, v. 5, et Cant., ch. 8, v. 6, où on lit כְּשֹׂאֵר et כְּמִוֹת. Le mot s'est conservé dans la langue syriaque, où שִׁיֻּל signifie *cafer* ou *purgatoire*. Les rationalistes les moins attachés au dogme, et qui n'ont vu dans la Bible que ce que la saine raison leur y a fait voir, n'ont pu s'empêcher de reconnaître aux anciens Hébreux la croyance à une vie future ; voy. entre autres Meyer, *Commentatio de notionē Orci apud Hebræos* ; les articles רפאים et שאול dans le dictionnaire de M. Gesenius, et M. Paulus, *Philologische Clavis liber die Psalmen*, l's. 6, v. 6, et Ps. 88, v. 11.

<sup>1</sup> Le passage du Deutéronome est bien clair : Moïse défend qu'il se trouve parmi les Israélites quelqu'un qui interroge les morts דורש אל המתים. On a douté du sens à donner au mot אוב, mais il résulte avec évidence de plusieurs passages de la Bible que ce mot désigne aussi une espèce de nécromancie, voy. I Sam., ch. 28, v. 7 et suiv., et Isaïe, ch. 8, v. 19. Plusieurs savans, et entre autres Selden (*De Diis Syris syntagm.*, I, cap. 2), ont adopté l'opinion de Josèphe et des Septante, en donnant au mot אוב le sens de *ventriloque* ; ce sens paraît plutôt appartenir au mot ידעני ; la version chaldaïque rend ce mot par זכורר *zacourou*, et Photius rapporte un passage de Jamblique, d'après lequel les Babyloniens appelaient le ventriloque *sacchoura* (σακχουρα). Voy. Phot., *Myriobiblon*, cod. 94, ed. Hæschel et Schott, page 241.

<sup>2</sup> והיתה נפש אדני צרורה בצרור החיים את יהוה אלהיך ואת נפש איביך יקלענה בתוך כף הקלע.

Les meilleurs commentateurs, tant Israélites que Chrétiens, s'accordent à trouver dans ces mots une allusion aux récompenses et aux châtimens dans la vie future. Voy. entre autres Menassé ben Israel, *De resurrectione mortuorum*, lib. I, cap. 11, et Eduard Pocock, *Append. notarum miscellan. ad Portam Mosis*, cap. 6. Ce dernier cite le commentaire arabe de rabbi Tan-

évoquer par la pythonisse d'En-Dor l'ombre du prophète Samuel, qui dit au roi ( v. 19 ) : « *Demain, toi et tes fils vous serez avec moi.* » Tout ce récit ne prouve-t-il pas que l'auteur du livre, ainsi que ceux pour qui il écrivait, croyaient à l'existence de l'âme de Samuel, et à une espèce d'Orcus où les âmes se réunissaient? — Quand le prophète Élie prie Dieu de ressusciter l'enfant de la veuve de Sarephtha, il s'exprime ainsi (1<sup>er</sup> liv. des Rois, ch. 17, v. 21) : « *Seigneur, mon Dieu, que l'âme de cet enfant revienne dans son corps.* » Sa prière est exaucée, et l'âme de l'enfant revient dans son corps, et il revit (v. 22). Mais la doctrine de l'immortalité de l'âme est encore plus clairement énoncée dans le livre de Kohéleth ( Ecclésiaste ) : Lorsque l'homme va à la mai-

choum de Jérusalem, et je crois utile de reproduire ici une partie de sa citation :

ראי נמיע אלמפסרין פי חדא אלנפס אנה עלי סביל אל אנדאר במא  
 סיכון חאל אלנפס ומא יוול אליה אמרהא בעד מפארקתהא אלגסד  
 ובנת אנהא האלתאן פבעץ אלנפס לחא מקאם רפיע ומחל תאבת  
 ענד רבתא חייה באקיה לא תמות ולא תדתר ובעצמא תלעב כהא  
 אמואג ארטביעה ורא תגד תבאתא ולא מסתקרא כל אלאכא דאימיה  
 ונצנא מתצלה מע אלדואם ואלאבד כאלחגר אלדי יכרנ מן אלוץא  
 אלדי חו אלמקלאע פיציר מתקלכא פי אלהוי חסב קוה אלראמי לה תם  
 יסקט בקותה אלטביעה אלתקילה ואמא אלנפס פלא תקל פיהא  
 יחבטהא ולא כפה לחא תרתקי כהאפלדלך לס תול פי אלהירה ואלקלק  
 ואלאסף ואלאלם אלי מא לא נהאיה לה

• L'opinion de tous les commentateurs à l'égard de ce verset (dit rabbi  
 • Tanchoum), c'est qu'il renferme un enseignement sur l'état où se trou-  
 • vera l'âme, et sur ce qu'elle deviendra après s'être séparée du corps. On  
 • distingue deux états différens : il y a des âmes qui occupent un degré  
 • élevé et une place fixe auprès de leur maître, qui vivent éternellement,  
 • sans plus mourir, sans être anéanties ; il y en a d'autres qui sont le jouet  
 • des flots de la nature, qui ne peuvent se fixer, ni se reposer, et qui ne  
 • trouvent dans leur immortalité que douleurs éternelles et angoisses per-  
 • pétuelles, semblables à la pierre qui, sortie de la fronde, se tournoie  
 • dans l'air, selon la force du frondeur, et tombe ensuite par la force na-  
 • turelle de sa gravité. Mais l'âme n'a ni gravité qui puisse la faire tom-  
 • ber, ni légèreté par laquelle elle puisse s'élever ; elle est donc sans cesse

*son de l'éternité* (ch. 12, v. 5), — *la poussière retourne à la terre, telle qu'elle était, mais l'esprit retourne vers Dieu qui l'a donné* (v. 7) <sup>1</sup>.

Tous ces passages prouvent combien il était ténébreux de soutenir que les Hébreux ignoraient absolument la permanence de l'âme après la mort\*. Mais, demandera-t-on, pourquoi Moïse n'en a-t-il pas fait un dogme de sa religion? Pourquoi les prophètes après lui, qui tous manifestent la tendance de spiritualiser ce qui restait de matériel dans le culte de Moïse, n'ont-ils jamais parlé d'une manière explicite de cette croyance consolante? Il ne sera pas difficile de répondre à cette objection. L'esprit humain a conçu la doctrine de l'immortalité de l'âme de trois manières différentes : 1° comme dogme religieux, n'ayant pour base que la tradition et la croyance, et c'est sous cette forme qu'elle se présente chez tous les peuples de l'antiquité; 2° comme philosophème, se fondant sur la pure spéculation, sans admettre des données positives, telle qu'elle a été présentée par quelques philosophes anciens et modernes; et 3° comme croyance religieuse, épurée par la spéculation philosophique, telle que nous la voyons en général dans le judaïsme moderne et le christianisme\*\*. — Le

« en butte à la stupeur, à l'inquiétude, à la tristesse et à la douleur jusqu'à un temps infini.»

Maimonides, dans son commentaire sur la Mischna, cite également ce verset du livre de Samuel, en parlant de l'immortalité de l'âme (voy. l'introduction au dixième chapitre de Synhédrin).

<sup>1</sup> Il est très-vrai que dans ce livre, qui paraît être composé de différens fragmens de philosophie, il y a d'autres passages qui expriment des doutes sur l'immortalité de l'âme, mais ces doutes eux-mêmes prouvent l'existence de cette doctrine chez les Hébreux.

\* D'abord la nécessité de *prouver* qu'une proposition importante pour le salut se trouve dans un code de religion, prouve que la proposition n'y, est pas. Ensuite, quel rapport y a-t-il entre l'expression proverbiale *être réuni aux siens*, et l'immortalité de l'âme? Comment prétend-on déduire un dogme d'un mot (*scheól*) que personne n'est sûr de comprendre? Vous établissez votre théorie de l'âme sur des locutions douteuses, tandis que dans le même ouvrage on trouve sans aucune obscurité cette définition : *l'âme c'est le sang* (Lévit., ch. 17, v. 11). Il est très-probable que Mosché (Moïse) connaissait le principe; mais il est de toute certitude que dans l'ouvrage qu'on lui attribue il n'en est pas question. Est-il nécessaire que le Pentateuque contienne tout ce que les colons égyptiens avaient appris? Ils avaient sans doute des notions de géométrie, d'astronomie; en existe-t-il des traces dans la *Torah*? (S. C.)

\*\* La troisième division nous paraît rentrer dans la première; il n'y a que deux modes de croyance en fait de propositions: on croit sur parole d'autrui, par confiance, c'est l'autorité humaine; ou bien en interrogeant la raison; c'est la croyance logique, l'autorité divine. (S. C.)



dogme abandonné à lui-même conduit à la superstition et au matérialisme \* ; le philosophème ou la spéculation non seulement ne peut trouver accès dans l'esprit des masses, mais j'ose soutenir que la doctrine de l'immortalité représentée d'une manière purement spéculative, ne peut jamais s'affermir solidement, même dans les esprits les plus philosophiques ; j'ose soutenir que la lecture du Phédon n'a jamais porté la conviction dans l'esprit de qui que ce soit, sans qu'on eût apporté à cette lecture un germe de croyance, ou du moins ce ne fut qu'une conviction momentanée, due plutôt à l'éloquence entraînant du poète qu'au raisonnement du philosophe, et c'est sans doute un de ces moments d'entraînement qui coûta la vie à Cléombrote, s'il est vrai (comme nous le lisons dans une épigramme de Callimaque) qu'il sauta dans la mer sans aucun autre motif que pour avoir lu le Phédon de Platon<sup>1</sup>. Le seul moyen de répandre la doctrine de la permanence de l'âme sous une forme qui eût de la dignité et en même temps des chances de succès, c'était d'en appeler à la croyance, — c'est-à-dire à une voix intérieure qui nous dit que Dieu est la bonté et la justice, que le vertueux dont la carrière terrestre est parsemée d'épines, doit enfin trouver une compensation dans une autre vie, — et d'épurer cette croyance, en la spiritualisant et en la détachant de tout matérialisme, auquel l'esprit humain ne s'abandonne que trop facilement. Mais cette épuration elle-même n'est possible que lorsque les esprits sont parvenus à un haut degré de culture. Aussi voyons-nous la doctrine de l'immortalité avorter chez tous les peuples anciens ; elle se présente chez les Indiens et les Egyptiens<sup>2</sup> sous la forme de métempsycose ; chez les Parsis, comme

<sup>1</sup> Ἄξιον οὐτι παθὼν θανάτου κελόν, ἀλλὰ Πλάτωνος,

Ἐν τῷ περὶ ψυχῆς γράμμῳ ἐναλιζόμενος.

Cicéron fait mention de cette épigramme dans ses *Tusculan. Quest.*, lib. 1, ch. 84.

\* Hérodote (liv. II, ch. 125) attribue bien clairement aux Égyptiens la doctrine de la métempsycose : . . . . . τοῦ σώματος δὲ καταφθίνοντος, ἐς ἄλλο ζῶον αἰεὶ γινόμενον ἐνδύεται, κ. τ. λ. L'auteur des *Recherches philosophiques sur les Égyptiens et les Chinois* (de Paw), prétend qu'Hérodote s'est trompé, et que c'est lui aussi qui a induit en erreur Clément d'Alexandrie, Diogène Laërce et Philostrate (tome II, p. 169) : mais, comme à l'ordinaire, il ne cite pas d'autorités suffisantes pour prouver cette prétendue erreur d'Hérodote. Il dit dans la note : « Servius, le commentateur de Virgile, attribue aussi une opinion singulière aux Égyptiens ; mais qui est manifestement fautive, et il veut parler sans doute de ce que Servius observe, dans son commentaire à l'Énéide (liv. 3, v. 68), que les Égyptiens tâchaient de conserver long-

\* Comment le dogme de l'immatérialité de l'âme conduirait-il au matérialisme ? (S. C.)

chez les anciens peuples de l'Europe, elle est défigurée par les fables les plus absurdes, et dans l'islamisme même, elle est entachée d'un sensualisme révoltant\*.—Les Hébreux du temps de Moïse n'étaient certainement pas plus aptes que les autres peuples à concevoir une doctrine toute spirituelle; telle qu'elle existait, elle était peu digne du déisme de Moïse. Il ne pouvait guère l'encadrer dans son système religieux, et il aimait mieux la laisser subsister comme croyance populaire que d'en faire un dogme religieux qui fût en désaccord avec son monothéisme; car il savait bien que tôt ou tard ce monothéisme bien compris devait faire naître des idées plus pures sur l'âme et son immortalité, et l'effet moral que ce dogme aurait pu avoir pour le moment était aussi bien ou peut-être mieux produit par les récompenses et les châtimens temporels dont parle Moïse. Je ne puis m'empêcher de citer à ce sujet les paroles d'un des plus célèbres écrivains de l'Allemagne; Frédéric Schlegel, en parlant de l'utilité que peut avoir pour nous l'étude de la littérature indienne, fait sentir combien nous apprenons par là à apprécier les vérités de l'Écriture sainte et sa supériorité sur tout ce que l'Orient a produit<sup>1</sup>: « Le contraste de l'erreur, dit-il, nous mon-  
« tre la vérité dans une lumière nouvelle et plus brillante, et en  
« général l'histoire de la plus ancienne philosophie, c'est-à-dire de la  
« manière de penser des Orientaux, offre le commentaire extérieur  
« le plus beau et le plus instructif sur l'Écriture sainte. Ainsi, par exem-  
« ple, celui qui connaît les systèmes religieux des plus anciens peuples

temps les corps des défunts, pour que l'âme leur restât soumise, et qu'elle ne pût de sitôt passer dans d'autres corps. Je crois, au contraire, que ce passage de Servius mérite de fixer l'attention, en ce qu'il renferme la clef des contradictions qui existent entre les anciens auteurs, par rapport à la métempsycose chez les Égyptiens. On avait de la peine à comprendre comment un peuple qui croyait à la métempsycose pouvait attacher tant d'importance à la conservation des corps: selon Servius, ce serait justement cette croyance qui aurait donné aux Égyptiens l'idée d'embaumer les corps, pour préserver l'âme de la transmigration, qui, selon la croyance populaire, ne pouvait avoir lieu qu'après l'entière destruction du corps, ce qui s'accorde parfaitement avec les expressions d'Hérodote: τοῦ σώματος καταθίνοντος. Au reste, la transmigration des âmes humaines dans des corps d'autres animaux se trouve représentée sur beaucoup de monumens égyptiens. Voy. *Description de l'Égypte*, vol. II, pag. 165 et suiv.

<sup>1</sup> Ueber die Sprache und Weisheit der Indier, pages 190 et 199.

\* En quoi les voluptés sensuelles du Coran sont-elles plus révoltantes que les supplices sensuels? Ces supplices sont des figures, direz-vous? Pourquoi les voluptés ne seraient-elles donc pas aussi des figures? (S. G.)

« de l'Asie ne s'étonnera point que la doctrine de la trinité <sup>1</sup>, et surtout  
 « celle de l'immortalité de l'âme, soient plutôt indiquées dans l'ancien  
 « Testament, et légèrement touchées, que développées avec détail et  
 « posées comme bases de la doctrine religieuse. On ne pourra guère  
 « soutenir avec quelque vraisemblance même historique, que Moïse,  
 « initié dans toute la sagesse des Égyptiens, ait ignoré ces doctrines  
 « généralement répandues chez les peuples les plus civilisés de l'antique  
 « Asie. Mais si nous considérons que chez les Indous, par exemple,  
 « c'était justement à cette haute vérité de l'immortalité de l'âme que  
 « s'attachait la plus grossière superstition avec des liens presque indis-  
 « solubles, nous nous expliquerons facilement le procédé du législateur  
 « divin, même sous le rapport extérieur \* . »

Et si telle fut en effet la pensée de Moïse et des prophètes, elle n'a  
 été que trop justifiée par la suite; car plus tard, quand la doctrine de  
 l'immortalité de l'âme devint pour les Juifs un dogme religieux ( proba-  
 blement pendant l'exil de Babylone ), et qu'elle prit la forme sous  
 laquelle elle a passé dans le christianisme, elle ne put encore être con-  
 çue d'une manière toute spirituelle. Ainsi, sans parler de la résurrection  
 des corps, doctrine commune aux Juifs modernes et aux Chrétiens,  
 mais qui certes n'a jamais été dans la pensée de Moïse ni des prophètes  
 avant l'exil de Babylone <sup>2</sup>, la métempsycose elle-même ne manquait  
 pas de partisans; on en trouve des traces dans le Nouveau Testament <sup>3</sup>,  
 et quelques cabalistes n'ont pas craint de l'ériger en dogme <sup>4</sup>, quoi-  
 qu'elle fût en contradiction manifeste avec la résurrection des corps.

<sup>1</sup> Sous le rapport de la trinité, Schlegel partage l'erreur de plusieurs au-  
 tres écrivains, philosophes ou mystiques, qui ont prétendu trouver dans  
 l'ancien Testament des allusions à cette doctrine. J'ai traité cette question  
 avec quelque détail dans mon *Essai*, placé à la tête du second volume de la  
 Bible de M. Cahen.

<sup>2</sup> La doctrine de la résurrection a eu son origine chez les mages, et il  
 en est souvent question dans les livres de Zoroastre ( voy. *Zend Avesta*, par  
 Anquetil du Perrou, tome II, page 411 ). Des Perses elle a passé chez les  
 Juifs, pendant l'exil de Babylone. Nous trouvons une allusion à cette doc-  
 trine dans l'une des allégories d'Ézéchiel ( ch. 37 ). Dans Daniel, elle est érigée  
 en dogme religieux; mais le livre que nous possédons sous le nom de Da-  
 niel ne remonte probablement pas au-delà de l'époque des Machabées.

<sup>3</sup> Evang. de saint Jean, ch, 9, v. 2.

<sup>4</sup> Ils l'appellent *גלגול הנשמות* la révolution des âmes; ils parlent aussi

\* M. Munk n'aura garde de trouver dans la Bible des indications de tri-  
 nité; il les y découvrirait infailliblement avec M. Schlegel, si, comme  
 M. Schlegel, il était né dans une croyance trinitaire. Pour certains croyans  
 la Bible n'est qu'un miroir. ( S. C. )

Mais les plus grands représentans du judaïsme moderne ont fait justice de ces doctrines matérielles. R. Saadia Gaon, cabaliste lui-même, s'élève avec force contre la métempsycose<sup>1</sup>, et Maimonide n'a pu cacher son éloignement pour la doctrine de la résurrection des corps, telle que l'ont conçue la plupart des théologiens juifs et chrétiens<sup>2</sup>. Et toutes les doctrines que les rabbins philosophes du moyen âge ont professées sur l'âme d'une manière spéculative, les anciens rabbins, dans leur langage poétique, mais plus populaire, les avaient déjà résumées par les paroles suivantes : « Il n'en est pas du monde futur comme « de ce monde-ci ; il n'y a dans le monde futur ni manger, ni boire, ni « procréation, ni négoce, ni envie, ni haine, ni passion ; mais là les « justes sont assis, la tête couronnée, et jouissant de l'éclat de la ma-  
« jesté divine<sup>3</sup>. »

d'une autre espèce de transmigration, qu'ils appellent עבור־נפש *ibbour* (*imprégnation*) : c'est lorsque l'âme d'un défunt passe pour un certain temps dans le corps d'un homme vivant, qui alors a deux âmes.

<sup>1</sup> « J'ai trouvé des hommes, dit R. Saadia, qui s'appellent Juifs, et qui néanmoins croient la métempsycose . . . ; il y en a même qui pensent que l'âme de l'homme passe dans l'animal, et celle de l'animal dans l'homme ; ce sont des absurdités et des folies, etc. » Voyez l'ouvrage de R. Saadia, intitulé האמונות והדעות (*les croyances et les opinions*), liv. 6, ch. 7.

<sup>2</sup> Dans son commentaire sur la Mischna (Synhédrin, ch. 10), Maimonides fait mention deux fois de la résurrection. Dans le premier passage il dit : « Quant à la résurrection des morts, elle appartient aux doctrines fondamentales de la loi de Moïse, et quiconque n'y croit pas a rompu toute liaison avec la religion juive ; ce sont les justes qui ressusciteront. » Et dans l'autre passage : « Le treizième article, c'est la résurrection des morts, que nous avons déjà expliquée. »

( ואלקאעדיה אלחאלתה עשר תחיית המתים וקר בינאהא ).

C'est ainsi que Maimonides a glissé sur son treizième article de foi, quoiqu'il s'étende beaucoup sur les douze premiers. Dans plusieurs parties de la *Main Forte* (יד חזקה), où il revient sur tous les articles de foi ; par exemple, dans les traités *Yessodé Hatthorah*, *Déoth*, *Theschouvah*, il indique à peine son treizième article, et il n'en dit pas un mot dans son célèbre *Guide des égarés*. Il écrivit plus tard un petit traité sur la résurrection des morts, pour éloigner de lui tout soupçon d'hérésie : mais il n'en donne que des idées vagues, qui étaient bien loin de satisfaire les partisans de cette doctrine. Parmi ces derniers on distingue *Nachmanide*, ou *R. Moïse ben Nachman*, qui a consacré un chapitre à cette matière dans son *Thorath Adam*, et qui (comme l'a observé *Abraham*), s'approche le plus des opinions des théologiens chrétiens sur la résurrection.

מרנלא בפומיה דרב לא כעולם הזה העולם הבא . העולם הבא

III. Il me reste à répondre à un troisième reproche qu'on a fait à la loi de Moïse : on a dit qu'elle prescrit une infinité de pratiques minutieuses et de cérémonies peu dignes de la Divinité, et que la morale n'y occupe qu'un rang inférieur. J'ai fait sentir dès le commencement de cet écrit ce qu'il faut penser des lois cérémoniales de Moïse, et j'ai cité Maimonides qui en donne une idée très-juste en disant que Moïse a voulu détruire par là les pratiques des peuples idolâtres, et que ce n'était qu'en cédant aux besoins du moment qu'il en tolérait quelques-unes, qui n'étaient pas en contradiction flagrante avec les bases de la nouvelle religion. Les arguments que Maimonides tire du culte des Sabéens, nous pouvons maintenant les fortifier par les notions que nous avons acquises sur les anciens cultes de l'Orient. — S'il nous restait des monumens écrits des prêtres Égyptiens, ils jetteraient sans doute une grande lumière sur une partie du culte mosaïque; mais malheureusement l'Égypte ne nous parle que par des interprètes peu fidèles, et nous sommes réduits aux notices que nous trouvons çà et là dans les auteurs Grecs, notamment dans Hérodote et dans Diodore de Sicile. Les découvertes récentes de feu M. Champollion sont très-précieuses pour l'archéologie biblique; mais elles ne peuvent servir, sous ce rapport, qu'à éclaircir quelques points géographiques et historiques<sup>1</sup>, et elles ne jettent pas de nouvelles lumières sur les pratiques religieuses des Égyptiens. Mais ce que nous savons de ces dernières ne manque pas de nous fournir des données précieuses pour éclaircir quelques points du culte de Moïse; et s'il ne nous est pas permis d'interroger directement l'Égypte, nous pouvons nous adresser à ceux qui furent ses précepteurs ou ses disciples; car le voile est tombé des mystères de l'Asie, depuis que l'Inde nous a ouvert les trésors de sa langue sacrée et de sa littérature. Là était le berceau de l'esprit humain, c'est là que nous devons chercher ses premiers efforts pour connaître l'éternelle vérité, mais aussi ses premiers égaremens et ses plus grandes erreurs. L'Égypte a puisé à cette source, soit que des bramines y aient importé directement les doctrines de l'Inde, à peu près comme les missionnaires eu-

אין בו לא אכילה ולא שתיה ולא פריה ורביה ולא משא ומתן ולא  
קנאה ולא שנאה ולא תחרות אלא יושבים צדיקים ועשרותיהם בראשיהם  
ונהנים מזיו השכינה .

Thalm. de Babylone, Beracoth, fol. 17, recto.

Il sera bon d'observer que le *monde futur* (עולם הבא), comprend la vie future, tant avant qu'après ce qu'on appelle la résurrection.

<sup>1</sup> M. l'abbé Greppo, dans un volume publié il y a quelques années, a traité, avec beaucoup de talent et d'érudition, de l'application du système de M. Champollion sur la Bible.

ropéens tâchent de propager le christianisme, ou que ces doctrines y soient venues par l'intermédiaire de l'Éthiopie, où régnait peut-être une civilisation plus ancienne<sup>1</sup>. L'Égypte, instruite par l'Inde, instruisit à son tour; les colonies qu'elle envoya en Grèce devaient y apporter une partie des doctrines et pratiques religieuses. Elles devaient même y trouver des doctrines analogues que les Pélasges avaient apportées de l'Inde; car l'intime rapport qui existe entre les langues sanscrite et grecque, ne laisse plus de doute maintenant sur la véritable origine des Pélasges, qui se prétendaient indigènes en Grèce (αἰτίοι-χθόνες). Le culte des Hellènes est donc aussi venu de l'Inde, en partie directement, et en partie par l'Égypte; et malgré toutes les modifications que les pratiques religieuses des Indiens et des Égyptiens peuvent avoir subies chez les Grecs, elles peuvent encore là nous fournir des éclaircissemens pour le culte des Hébreux. — Les livres de Zoroastre, que nous a fait connaître Anquetil du Perron, renferment aussi des documens précieux sur les anciens peuples de l'Asie, et quoique ces livres soient très-récens à côté de ceux de Moïse, ils renferment sans doute des doctrines et des pratiques d'une haute antiquité, également venues de l'Inde\*.

Pour connaître Moïse dans toute sa grandeur, il faut étudier ces anciens cultes de l'Asie, et bien loin de lui faire un reproche des pratiques et des cérémonies qu'il prescrit aux Hébreux, on sera étonné, au contraire, qu'à l'époque où il vivait il ait pu entreprendre une si immense révolution, ramener à si peu de chose les innombrables pratiques par lesquelles tout l'Orient crut honorer ses divinités, et proscrire toutes celles qui n'avaient pour base que la superstition, ou qui ne s'accordaient pas avec la morale; et si on réfléchit qu'une grande partie des pratiques conservées par Moïse pouvaient être utiles ou même nécessaires dans le climat, les reproches qu'on a fait sous ce rapport au législateur des Hébreux s'évanouissent entièrement. L'Inde, comme je viens de le dire, paraît être la source de laquelle sont émanés tous les cultes anciens, et pour faire ressortir la supériorité des lois de Moïse, j'ai cru ne pouvoir mieux faire que de traduire en entier un des douze livres des lois de Manou. J'ai choisi le cinquième, qui, en grande partie, renferme des lois analogues au Lévitique, et on le trouvera à la suite

<sup>1</sup> Voy. l'ouvrage de Fr. Schlegel, cité plus haut, p. 179.

\* Jamais un peuple ne joue un rôle entièrement passif; les peuples agissent les uns sur les autres par influence réciproque. L'Égypte a reçu des doctrines de l'Inde et lui en a donné. De même l'Égypte à l'égard de la Grèce la part de chacun est difficile à fixer (S. C.).

de cette dissertation. Ce fragment pourra donner une idée de l'esprit qui règne dans le code de Manou, et pourtant il ne renferme qu'une minime partie des lois et cérémonies, qui jusqu'à ce jour servent de règle de conduite à une grande partie de l'Asie. — Les pratiques les plus minutieuses prescrites dans quelques parties du Thalmud sont bien loin de donner la moindre idée des usages superstitieux que renferment les livres des Indous et des Parsis, et ces lois thalmodiques ne sont dues qu'à l'influence que le judaïsme a subie de la part du culte des mages, pendant l'exil de Babylone.

Mais, si d'un côté les pratiques superstitieuses des peuples orientaux expliquent un reste de matérialisme que l'on trouve dans le culte de Moïse, d'un autre côté elles expliquent mieux encore l'antipathie que Moïse tâcha d'inspirer aux Hébreux pour les cultes de ces peuples, et la barrière qu'il voulut établir entre les uns et les autres. J'emprunterai encore les paroles de Fr. Schlegel<sup>1</sup> : « Maint reproche injuste  
 « qu'on a fait aux prophètes divins des Hébreux, en supposant qu'un  
 « esprit borné leur faisait proscrire sévèrement tout ce qui était étran-  
 « ger, pour isoler entièrement leur doctrine et leur peuple — se se-  
 « rait évanoui de lui-même, si on avait su se représenter l'état des  
 « peuples orientaux dans ces temps. Que l'on réfléchisse que partout  
 « chez les peuples les plus civilisés et les plus instruits, il restait en-  
 « core quelques traces de la lumière divine, mais que tout était défi-  
 « guré et avait dégénéré, et que justement les doctrines les plus no-  
 « bles, même chez les Perses et les Indiens, étaient très-mal appliquées  
 « par de fausses explications, — et l'on concevra combien cette sévé-  
 « rité et cette séparation étaient nécessaires, combien il était naturel  
 « que ces hommes, laissant de côté toute autre considération, employas-  
 « sent tout leur zèle à conserver pur et intact ce précieux trésor de la  
 « vérité divine. Que pour maint Israélite en particulier, Jéhova n'ait  
 « été qu'un Dieu national, je l'accorde; mais on ne trouvera nulle  
 « part la moindre preuve que les prophètes et précepteurs divins eux-  
 « mêmes l'aient conçu de cette manière, à moins qu'on ne méconnaisse  
 « absolument la doctrine du rapport immédiat et particulier avec la  
 « divinité, rapport dans lequel l'homme peut se placer au moyen de  
 « la foi, et où l'église le place en effet, — qu'on ne méconnaisse, dis-  
 « je, cette doctrine fondamentale du christianisme<sup>2</sup>, au point de la

<sup>1</sup> L. c., pages 199 et 200.

<sup>2</sup> Et à plus forte raison du judaïsme, qui ne reconnaît d'autre médiateur entre Dieu et les hommes que la seule vertu, comme le dit le prophète Isaïe : « Ainsi parle le Très Haut, qui s'appelle le résidant éternel, le Saint; moi qui réside sur [le trône] élevé et saint, [je réside aussi] avec le contrit, au cœur humble. »

« confondre avec une erreur particulière, dont pourtant on a voulu  
« se servir pour prouver le prétendu esprit judaïque borné de l'ancien  
« Testament. »

Après ces réflexions générales sur le culte mosaïque, je ne crains pas de soutenir que la morale, bien loin de n'occuper dans les livres de Moïse qu'un rang secondaire, était au contraire leur tendance principale. Le grand nombre de préceptes moraux que renferme le Pentateuque, et que l'on chercherait en vain dans les autres codes de l'antiquité\*, par exemple dans celui de Manou, ne laisse guère de doute sur le véritable but du législateur hébreu.

L'homme, dit-il, est créé à l'image de Dieu; Dieu, c'est la réunion de toutes les vertus à leur plus haute puissance. L'homme doit tâcher de s'approcher autant que possible de ce modèle céleste, dont il est l'image sur la terre. La sainteté, l'amour de Dieu, est donc, selon Moïse, la base des relations de l'homme avec le créateur: *Vous serez saints, car moi, Jéhova, votre Dieu, je suis saint* (Lév., ch. 19, v. 2); *tu aimeras Jéhova, ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme, de toutes tes forces* (Deut., 6, 5). Quant aux relations de l'homme à l'homme, c'est encore l'amour qui doit en former la base principale (Lév., 19, 18): non seulement l'Hébreu, mais aussi l'étranger qui vient parmi les Hébreux, a droit à cet amour. L'Hébreu doit aimer l'étranger comme lui-même (ib., v. 34); car Dieu aussi aime l'étranger (Deut. 10, 18). Pour que les Hébreux ne s'y méprennent pas, pour qu'ils n'imitent pas à cet égard la conduite inique des Egyptiens, dont ils avaient été victimes si longtemps, Moïse revient très-souvent sur l'amour de l'étranger, et à cette occasion il rappelle plusieurs fois aux Israélites leur séjour en Egypte. L'étranger jouissait comme l'Israélite de toute la protection des lois (Deutér., 1, 16 et 24, 17). S'il était pauvre, il avait droit à la bienfaisance publique, tout aussi bien que l'Hébreu (ib., 14, 29). L'esclave étranger il faut le traiter avec humanité; il prend part aux réjouissances des familles dans les jours de fête (ib. 16, v. 11 et 14); gravement blessé par son maître, il est affranchi de droit<sup>1</sup> (Exode, ch. 21, v. 26 et 27). Enfin il est sévèrement défendu de trahir l'étranger qui vient

כי כה אמר רם ונשא שכן עד וקדוש שמו מרום וקדוש אשכנז ואת

( Isaïe, ch. 57, v. 15.)

דכא ושפל רוה .

Mais, ce que l'illustre écrivain allemand fait bien sentir par ses paroles un peu obscures, c'est que le reproche, une fois admis contre le judaïsme, peut facilement s'étendre aussi sur le christianisme.

<sup>1</sup> Moïse a fait pour le soulagement des esclaves tout ce que les mœurs de son temps permettaient de faire; le christianisme lui-même, réuni à notre civilisation, n'a pas encore réussi à faire entièrement abolir l'esclavage.

\* Le célèbre rahmine Rammohoun-ray soutient au contraire que la plus pure



avec confiance chercher un refuge auprès des Hébreux. L'esclave échappé à la cruauté de son maître ne peut lui être livré, il pourra s'établir dans le pays des Hébreux, partout où il lui plaira, et ne sera nullement inquiété (Deuté., ch. 23, v. 16 et 17). Avec cela l'étranger n'était point obligé d'embrasser la religion mosaïque en totalité, et d'en observer les pratiques; tout ce qu'on lui demandait, c'était d'abandonner le culte des idoles. Les lois protectrices de la société étaient seules obligatoires pour lui, telles que les lois sur le meurtre, le vol, l'inceste, etc... La circoncision ne lui était imposée que lorsqu'il voulait prendre part aux grandes solennités du culte, comme, par exemple, à la célébration du rit pascal (Exode, ch. 12, v. 48). De nos jours encore cette tolérance pourrait servir de modèle dans plusieurs pays de la chrétienté. — Et, après tout cela, est-on bien fondé à dire que Moïse n'a ordonné l'amour qu'envers l'Hébreu? Est-il vrai qu'il ait fait une distinction entre l'ami et l'ennemi? — L'amour est une chose qui ne se commande pas; comme tout autre sentiment, il ne peut-être que spontané. Nous n'aimons pas parce que c'est un devoir d'aimer, mais par un certain entraînement dont nous ne pouvons pas toujours nous rendre compte, et souvent même si nous tâchions d'analyser le sentiment que nous appelons amour, il perdrait par là beaucoup de son intensité. Aimer tout le monde d'un égal amour, ce serait n'aimer personne; et c'est pour cela aussi qu'on a interprété cette loi fondamentale de la religion par une loi tout-à-fait pratique : *Ne pas faire aux autres ce que nous ne voulons pas qu'on nous fasse*. Et sous ce rapport Moïse n'est pas resté en arrière, et sa loi n'a pu être perfectionnée de ce côté; il ordonne à l'Hébreu de ne pas nourrir dans son cœur des sentimens de haine contre son prochain, et de s'expliquer franchement avec lui (Lév., ch. 19, v. 17); de ne pas se laisser entraîner à la calomnie ni à la vengeance (Ib., v. 16 et 18), et de faire le bien à son ennemi (Exode, ch. 23, v. 4 et 5)<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> On ne peut pas plus ordonner la haine que l'amour; ordonner à quelqu'un de haïr ses ennemis serait une chose non moins absurde qu'immorale. Aussi, dans tout l'ancien Testament il n'y a pas le plus léger indice d'un ordre semblable. On pourrait donc s'étonner des paroles étranges que l'évangéliste met dans la bouche de Jésus (Matth., ch. 5, v. 43), si l'on ne réfléchissait pas que les apôtres, issus des écoles pharisiennes, renchérisaient quelquefois sur la méthode exégétique de leurs maîtres. Ainsi l'évangéliste donne d'abord au mot ϋγ (φιλος), le sens d'ami, quoiqu'il ne si-

morale, que le culte en cœur et en esprit forme la base des *Vedas* et des *Pouranas* les plus anciens, et que les cérémonies sont des symboles. Il le prouve comme on prouve tout quand on a de la bonne volonté et de bonnes intentions. (S. C.

L'amour de Dieu et du prochain étant ainsi le principe fondamental de la religion mosaïque, on conçoit facilement que le reste de sa morale sera digne de ce principe, et que la loi cérémonielle ne pourra y occuper qu'un rang inférieur. C'est ce dont chacun pourra se convaincre, en effet, en lisant avec attention les livres de Moïse. Nous n'avons point à développer ici le système moral du mosaïsme, il nous suffit d'observer que beaucoup de passages dans les prophètes, ou plutôt les livres prophétiques tout entiers, renferment le développement de cette morale. Il n'y est presque jamais question des lois cérémonielles; au contraire on y représente comme pécheurs ceux qui, s'attachant à ces lois, négligent la morale: « Dieu dit au scélérat: A quoi te sert-il d'énumérer mes lois, et de porter mon alliance dans ta bouche; puisque tu hais la morale, et que tu rejettes mes paroles. Si tu vois un voleur tu te plais avec lui, tu t'associes aux adultères. Tu laisses aller ta bouche pour le malheur, ta langue s'applique à la ruse; tu es assis là à calomnier ton frère, à dire du mal du fils de ta mère.—.... Celui-là m'honore, qui m'apporte pour sacrifice la gratitude; il entre dans le chemin où je lui manifesterai le salut divin (Ps. 50). »

Les rabbins enfin ne se sont pas mépris sur la tendance morale de la loi de Moïse. Dans le Thalmud de Babylone (Maccoth, fol. 24, recto), on lit le passage suivant: « Les six cent treize préceptes de Moïse ont été réduits par David à onze: Agir avec intégrité, exercer la justice, dire la vérité (être vrai) dans son cœur, ne pas calomnier de sa langue, ne pas faire de mal à son semblable, ne pas faire honte à son prochain, mépriser ce qui est méprisable, honorer ceux qui craignent Dieu, ne pas prêter son argent à usure (ici le Thalmud ajoute: *pas même à un non juif* נכרי), et ne pas se laisser corrompre pour condamner l'innocent (Ps. 15). Isaïe les a ensuite réduits à six: Marcher dans le chemin de la vertu, parler droitement, repousser un gain illicite, secouer sa main pour qu'elle ne

guise autre chose que *semblable, prochain*. [Cela est si vrai, que l'hébreu se sert très souvent des mots אִישׁ et עַרְוָה comme corrélatifs, lorsqu'il s'agit de deux personnes qui n'ont pas le moindre rapport d'amitié ou de religion; il emploie même ces deux mots, ainsi que אִישׁ et אָח, אִשָּׁה et אִשְׁתּוֹ pour exprimer la corrélation entre deux choses inanimées. Voy. Genèse, ch. 15, v. 10; Exode, ch. 26, versets 3, 6, 7]. Le sens d'*ami* une fois adopté pour le mot עַרְוָה, Moïse aurait dit (Lévitique, ch. 19, v. 18): « Tu aimeras ton *ami* comme toi-même. » De là l'évangéliste conclut qu'il se voulu dire: *Tu hâiras ton ennemi*. Ce raisonnement lui paraît si simple, qu'il n'hésite pas à faire dire à Jésus: « *Audistis quia dictum est: diliges proximum tuum et odio habebis inimicum tuum.* »

« tienne pas de dons corrupteurs, boucher ses oreilles pour ne pas entendre des propos sanguinaires, fermer ses yeux pour ne pas voir le vice ( Is., 33, 15 ). Michas les a réduits à trois : exercer la justice, aimer la vertu, marcher avec humilité devant Dieu ( Micha, 6, 8 ). Ensuite Isaïe les a encore réduits à deux : observer la justice et aimer la vertu ( Is., 56, 1 ). Enfin, Habakouk les a résumés par ces paroles : Le juste vivra par sa foi ( ch. 2, v. 4 ). » On connaît aussi la réponse que Hillel fit ( long-temps avant Jésus ) à un païen qui, venant embrasser la loi de Moïse, voulut en connaître le résumé succinct : « Ce qui t'est désagréable à toi ( lui dit Hillel ), ne le fais pas à ton prochain ; c'est là toute la loi, le reste n'en est que le commentaire <sup>1</sup>. »

J'ai cru devoir insister sur ce point avant d'aborder l'exposition de cette partie du Lévitique qui concerne le culte des anciens Hébreux. Ce culte, je le répète, a beaucoup d'analogie avec les anciens cultes idolâtres. C'est là un fait incontestable dont le lecteur trouvera des preuves nombreuses dans le livre de Manou que j'ai traduit, et dans les notes que j'y ai jointes ; mais j'aurai souvent l'occasion, dans les chapitres suivans, de revenir sur cette analogie. Et qu'en résulte-t-il ? Que Moïse a beaucoup emprunté aux usages des autres nations ; car on ne pourrait guère soutenir, avec la moindre vraisemblance historique, que les Indiens aient pu emprunter quelque chose aux Hébreux, avec lesquels ils n'avaient pas la moindre relation. D'ailleurs, ceux qui croient faire un grand honneur aux livres de Moïse en les regardant comme la source où les peuples idolâtres ont puisé les cérémonies de leur culte, sont dans une grande erreur.

Dans notre hypothèse tout s'explique facilement, tout a son but, et le législateur divin se montre plus grand par ce qu'il a aboli, que par ce qu'il a adopté. Mais si, au contraire, vous supposez que Moïse fut le premier à qui ces lois aient été inspirées, tout s'embrouille ; Moïse alors est en contradiction avec lui-même ; et les prophètes sont des hérétiques. Mais, direz-vous, l'homme est trop faible pour pénétrer dans les desseins de la Divinité, il ne faut pas que tout soit intelligible pour être grand, pour être divin ! Toute l'Écriture sainte serait donc une énigme éternelle et indissoluble ? C'est encore là une de ces erreurs ca-

דעלך סני לחברך לא תעבד זו היא כל התורה כלה ואיך פירושא

Thalmud de Babylone, Schabbath, ch. 2. \*

pitales qui ont porté les plus graves atteintes à la religion<sup>1</sup>. Non, Moïse lui-même a dit que sa loi n'est pas inintelligible, qu'elle n'est pas au ciel, ni au-delà de la mer, qu'elle est accessible à notre bouche et à notre cœur, c'est-à-dire que nous pouvons la lire et la comprendre (Deut., ch. 30, v. 11-14).

Nous divisons le culte de Moïse en trois parties : les sacrifices, le sacerdoce, les fêtes. Nous entrerons dans quelques détails sur ces différentes parties du culte hébreu ; mais nous nous occuperons surtout de la première, moins connue, et plus méconnue que les deux autres.

Je n'écris pas avec la prétention de rien apprendre à ceux qui ont fait de la Bible une étude spéciale, et qui surtout se sont familiarisés avec les écrits théologiques de l'érudite Allemagne. Mais la plupart des lecteurs me sauront gré peut-être de leur donner sur une partie de l'archéologie biblique quelques renseignemens disséminés dans un grand nombre d'ouvrages, où ils ne les auraient jamais cherchés. J'ose même me flatter que les érudits ne trouveront pas mon travail tout-à-fait dénué d'aperçus neufs. J'ai à regretter seulement que les bornes qui me sont prescrites ne me permettent pas de donner à cette importante matière tous les développemens dont elle serait susceptible ; mais l'indulgence des lecteurs pourra peut-être m'encourager<sup>2</sup> à continuer mes travaux sur l'archéologie sacrée, et à développer avec plus de détail et de profondeur une matière que je ne puis qu'effleurer dans un écrit qui ne doit pas dépasser les limites d'une introduction.

## LES SACRIFICES.

למה לי רבזבחיכם יאמר יהוה  
 שבעתי עלות אילים וחלב מריאים  
 דם פרים וכבשים ועתודים לא חפצתי :

( Isaïe, ch. 1, v. 11. )

Le genre humain, dans son enfance, reconnut dans la nature une puissance invisible qui la gouvernait\*, qui était partout dans la nature,

<sup>1</sup> L'immortel Maimonides insiste beaucoup sur la gravité de cette erreur ; voy. le ch. 31 de la troisième partie de son *Guide*. Nous donnons ce chapitre en arabe et en français à la suite de cette dissertation.

\* Qui sait ce que le genre humain reconnut dans son enfance ? où sont les

et en même temps au-dessus d'elle. Tout ce qui y existait appartenait à cette puissance; et quoique l'homme eût de bonne heure la conscience de sa supériorité sur tout ce qui existait à côté de lui, quoiqu'il se sentît la force de tout subjuguier, il reconnut pourtant que cette force elle-même lui était venue d'en haut, que s'il jouissait en maître des biens de la terre, c'était par les bienfaits de celui qui gouverne tout, et qui, s'il s'en rendait indigne, pourrait lui ôter ses bienfaits et le réduire au néant. C'était donc en partie par crainte, en partie pour manifester sa reconnaissance, que l'homme s'imposa volontairement des privations, qu'il consacra la meilleure partie de ce qu'il possédait, dans le règne animal et végétal, à la Divinité qui le lui avait donné. Ou en d'autres termes, le besoin de s'attacher à la Divinité par quelque lien extérieur, de lui rendre un culte, — besoin qui, lui-même, naquit de cette crainte et de cette reconnaissance dont nous venons de parler, — donna la première idée des sacrifices. Cette idée est si simple, elle va si bien à l'enfant, que l'on ne doit pas s'étonner de retrouver les sacrifices chez tous les peuples anciens, et partout où la race humaine est restée dans l'état d'enfance. Mais ce culte, une fois établi, devait nécessairement conduire à de funestes conséquences; la manifestation infantine et innocente devait dégénérer lorsque le genre humain, sorti de l'état d'enfance, était pourtant encore trop faible d'esprit pour abandonner ce qu'un long usage avait consacré, et s'élever à un culte plus noble. Au lieu d'abandonner ces matérielles démonstrations de respect et d'attachement, convenables à des enfans, l'esprit humain tâcha de consolider les anciens usages, en leur prêtant un autre sens que celui qu'ils avaient eu d'abord. Les usages qui devaient être passagers furent réduits en système, et le sophisme ne manqua pas de conduire à des résultats monstrueux. Ainsi, du principe de privation, on en vint aux sacrifices humains, car pour plaire aux dieux et pour apaiser leur colère, il fallait se priver de ce qu'on possédait de plus cher, et les mères donnaient à Moloch leurs tendres nourrissons, et elles voyaient consommer le cruel sacrifice sans verser une larme, sans donner le moindre signe de douleur. Ces horreurs, dont l'Écriture sainte parle si souvent, désolèrent long-temps la Phénicie et la Syrie; à Carthage elles n'ont pu être détruites qu'avec la ville elle-même<sup>1</sup>, et dans l'Inde il subsiste toujours une espèce de sa-

<sup>1</sup> Plusieurs fois des étrangers essayèrent d'abolir à Carthage ce culte inhumain. On cite entre autres Darius Hystaspis, roi de Perse, et Gélon de Syracuse; mais il paraît que le fanatisme des Carthaginois rendait impos-

documens! L'histoire de cette enfance a été imaginée par des hommes qui n'étaient plus dans l'enfance. (S. C.).

crifices humains ; car l'usage où sont les veuves de se brûler avec le corps de leurs maris n'a pu encore être entièrement aboli<sup>1</sup>. — Les sacrifices, regardés comme moyen de s'approcher de la divinité, comme lien entre les dieux et les hommes (*religio*), pouvaient devenir plus ou moins dangereux, selon que les idées que l'on se formait des dieux étaient plus ou moins pures\*. Mais dans tous les cas ils devaient conduire à des superstitions systématiques ou au mysticisme. — Dans le célèbre épisode du Mahabharata, intitulé *Bhagavad-Guita*, le Dieu Krischna, surnommé Bhagavan, exposant à Ardjourna les doctrines fondamentales de la religion et de la philosophie, lui dit que le maître de la création a créé l'homme en même temps avec les sacrifices, et que c'est par ces derniers que l'homme peut être absous de ses péchés et parvenir à la béatitude ; et puis il ajoute : « C'est par la nourriture que subsistent les êtres vivans, celle-ci provient par la pluie ; c'est le sacrifice qui fait venir la pluie, le sacrifice naît de l'œuvre. Sache que l'œuvre provient de l'Être divin (BRAHMAN), et que celui-ci est né de l'impérissable (AKSCHARAM). Ainsi donc l'Être divin, qui pénètre tout, est toujours présent dans le sacrifice<sup>2</sup>. »

Nous voyons donc d'un côté le fanatisme faire dégénérer ce culte matériel en barbarie et en atrocité ; d'un autre côté le mysticisme s'en

sibles tous ces essais philanthropiques ; car Quinte-Curce nous dit que ce culte sacrilège dura jusqu'à la chute de Carthage : *Quod sacrilegium vtriusquam sacrum Carthaginenses, a conditoribus traditum usque ad excidium urbis suæ fecisse dicuntur* (liv. 4, ch. 14). Peut-être même cet usage survivait-il long-temps en secret à la ruine de Carthage, car Tertullien dit qu'il subsistait encore de son temps (Apologet., ch. 9).

<sup>1</sup> Je sais bien que cet usage barbare repose sur un autre principe que les sacrifices humains, et c'est seulement à cause de l'analogie que j'en fais mention.

<sup>2</sup> Voy. *Bhagavad-Guita*, troisième leçon, sl. 14 et 15. Les derniers mots sont ainsi expliqués dans le commentaire de Sridhara-Svamin : « C'est pour quoi la divinité, qui pénètre tout, et qui est impérissable, est continuellement présente dans le sacrifice, c'est-à-dire, on peut parvenir jusqu'à elle par le sacrifice, qui est un moyen de s'en approcher (un médiateur). » Les idées mystiques exprimées dans ce passage du Mahabharata paraissent remonter à la plus haute antiquité. Selon les lois de Manou, les animaux n'ont été créés que pour le sacrifice ; l'animal, même la plante, qui aura servi d'offrande, restera dans un rang plus élevé. Voyez plus bas le cinquième livre de Manou, § 39 et 40.

<sup>3</sup> Il est bien plus probable qu'on a commencé par offrir aux dieux des sacrifices en hommes et en bestiaux, puis on s'est borné à ces derniers ; de même qu'on a fait long-temps la chasse aux hommes et aux bêtes pour les manger ; ainsi que le pratiquent quelques peuplades de la Polynésie. L'homme a toujours fait Dieu à son image. (S. C.).

empare, il le symbolise, et y trouve un lien mystérieux, un médiateur entre la Divinité et les hommes, au détriment de la vertu. Tel était l'état des cultes lorsque Moïse reçut sa mission divine. Partout les Hébreux étaient entourés de peuples, parmi lesquels régnait la plus profonde dépravation, partout des sacrifices humains, partout des cérémonies religieuses qui portaient atteinte à la morale, qui révoltaient la pudeur. Et il fallut pourtant instituer pour les Hébreux quelque chose qui ressemblât un peu à ces cultes idolâtres, pour lesquels un grand nombre d'entre eux n'était que trop disposé; car, comme l'a bien observé Maimonides, abolir entièrement les sacrifices, eût été à cette époque une chose aussi inconcevable que le serait chez nous l'abolition des prières dans les temples. Moïse donc pour obvier aux abus, décréta la peine de mort contre ceux qui feraient des sacrifices humains, ou qui imiteraient les autres cérémonies idolâtres contraires à la morale; et forcé, pour le moment, de laisser subsister les sacrifices, il ne les recommandait jamais comme une chose agréable à la Divinité, ou comme un moyen de s'en s'approcher. Dieu dit par la bouche du prophète Jérémie: « Je n'ai pas parlé à vos ancêtres et ne leur ai rien ordonné, le jour où je les fis sortir d'Egypte, au sujet d'holocaustes et de victimes » ( Jérémie, ch. 7, v. 22 )<sup>1</sup>. En effet, le Lévitique commence par ces mots: « Parle aux enfans d'Israël et dis-leur: *Si quelqu'un d'entre vous offre*, etc. ( Lévitique, ch. 1, v. 2 ). » Les sacrifices ne sont donc pas positivement ordonnés, il en est parlé comme d'un usage établi depuis long-temps; et dont il s'agit de fixer les réglemens. Dans ces réglemens, l'écrivain sacré devait se servir du langage technique des prêtres de ces temps, et l'on ne doit pas s'étonner si çà et là il se trouve une expression qui pourrait faire croire que dans l'idée de Moïse les sacrifices étaient agréables à Dieu. Ainsi, par exemple, il ne faut attacher aucune importance à cette formule, si souvent répétée: *Odeur agréable au Seigneur*, ריח נִיחַח לַיהוָה; elle est tirée sans doute du rituel des prêtres païens, qui croyaient que l'odeur qui montait des holocaustes gagnait le ciel et était agréable aux dieux, et que ceux-ci, réjouis de l'excellente odeur, en récompensaient les hommes. Dans les lois de Manou (liv 3, § 76), on lit que l'offrande jetée dans le feu monte en vapeur au soleil, et que du soleil tombe la pluie, qui fait sortir de la terre la nourriture des êtres vivans<sup>2</sup>. Un grand nombre de passages dans les poètes grecs et romains expriment des idées analogues; partout on croyait apaiser la colère des dieux, et leur être agréable, en faisant monter en

<sup>1</sup> Voy. le commentaire de R. David Kimchi à Jérémie, ch. 7, v. 22.

<sup>2</sup> On peut comparer le passage du Bhagavad-Guita cité ci-dessus.

vapeur certaines parties des victimes, et lorsque la flamme ne montait pas, c'était d'un très-mauvais augure<sup>1</sup>.

Ce que Moïse avait laissé subsister par condescendance, les prophètes, qui avaient mission d'épurer le culte, l'attaquaient avec chaleur. Avec l'institution des écoles prophétiques commença la protestation contre les sacrifices, et Samuel, fondateur de ces écoles, fut le premier à protester. Quand Saül lui présente les bestiaux pris sur les Amalécites, pour les offrir à Jéhova, le prophète, qui avait ordonné de ne point faire de butin, mais de tout détruire, répond au roi : « Dieu veut-il des holocaustes et des victimes, comme il veut l'obéissance? Certes, obéir vaut mieux que le sacrifice, écouter (vaut mieux) que la graisse des bœufs<sup>2</sup>. Et tous les prophètes, également opposés au matérialisme et au mysticisme, ne voulaient des sacrifices ni comme culte matériel, ni comme type. Des passages en très-grand nombre, dans les livres prophétiques et les psaumes, prouvent avec évidence que ces hommes divins repoussaient un semblable culte avec indignation. Aussi les rabbins éclairés n'ont-ils pas hésité à déclarer que ce culte n'était qu'un besoin de l'époque, qu'il devait cesser un jour, et que Moïse, ne pouvant l'abolir, l'a restreint autant que possible. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans le *Midrasch Rabba*, au dix-septième chapitre du Lévitique : « Rabbi Pinhas a dit au nom de R. Lévi : Il en est comme  
« d'un fils de roi dont le cœur était dépravé, et qui avait coutume de  
« manger la chair de bêtes mortes ou déchirées (c'est-à-dire, de se  
« nourrir d'une manière inconvenable et mal-saine; voy. Ex., ch. 22, v.  
« 30); et le roi a dit: Qu'il soit toujours à ma table, et il apprendra  
« à être plus réservé. De même les Israélites, en Égypte, étaient en-  
« flammés pour le culte idolâtre; ils sacrifiaient aux *Séirim* (Lév.,  
« ch. 17, v. 7), qui nesont autre chose que des démons, et ils offraient  
« des sacrifices sur les hauteurs, d'une manière illicite, et attiraient  
« sur eux des malheurs. Et Dieu a dit: Qu'ils offrent toujours leurs sa-

<sup>1</sup> Dans l'*Antigone* de Sophocle, après l'exécution du cruel jugement de Créon, Tirésias se présente au tyran pour lui annoncer de grands malheurs; car, effrayé par les cris sinistres des oiseaux, il a examiné les sacrifices, et il a vu que la graisse, au lieu de faire monter au ciel une flamme pétillante, s'est écoulée sur les cendres.

.. .. . εκ δὲ θυμάτων,  
Ἡρασιτος οὐκ ἔλαμπεν, ἀλλ' ἐπὶ σποδῷ  
Μυδῶσα κηκὶς μύριον ἰτάκιστο.

(*Soph. Antig.*, v. 1006—8.)

החפץ לה בעלות וזבחים כשמוע בקול ה' חנה שמע מזבח טוב \*  
להקשיב מחלב אילים .

(I Sam., ch. 15, v. 22.)



« crifices devant moi dans l'habitacle d'assignation ; ils s'abstiendront  
 « par là du culte des idoles, et seront sauvés <sup>1</sup>. » — Le Thalmud parle  
 dans le même sens : « Offrir beaucoup ou peu, dit-il, c'est la même  
 « chose ; le véritable mérite est dans l'intention du cœur pour le ciel.  
 « Dieu aurait-il besoin de nourriture ? Non, dit-il ( par la bouche du  
 « Psalmiste ) : *Si j'ai faim, je ne le dis pas à toi, car l'univers m'ap-*  
 « *partient avec tout ce qu'il renferme.* — *Est-ce que je mange la chair*  
 « *des taureaux ? est-ce que je bois le sang des boucs ?* — Je ne vous  
 « ai pas ordonné de sacrifier, de sorte que vous puissiez dire : Rem-  
 « plissons sa volonté, et il remplira la nôtre. — Si vous sacrifiez, c'est  
 « vous qui le voulez et non pas moi, — comme dit l'Écriture, vous  
 » sacrifierez à votre volonté <sup>2</sup>. »

רבי פנחס בשם רבי לוי אמר משל לבן מלך שגם לבו עליו והיה <sup>1</sup>  
 למד לאכול בשר נבלות וטרפות אמר חמלך זה יהיה תדיר על  
 שלחני ומעצמו הוא נדור כך לפי שהיו ישראל להוטים אחר ע"א  
 במצרים והיו מביאים קרבניהם לשעירים דכתיב ולא יזבחו עוד  
 זבחהם לשעירים ואין שעירים אלו אלא שדים . . . והיו מקריבים  
 קרבניהם באיסור במה ופרעניות באות עליהם . אמר הקב"ה יהיו  
 מקריבין לפני בכל עת קרבנותיהן באהל מעוד והם נפרשין מע"א  
 והם נצולים .  
*Vayyikra-Rabba, sect. 22, § 5.*

Il y a des rabbins pour lesquels le Midrasch a plus d'autorité que Maimonides ; c'est pour eux que jé cite ce passage, qui, comme l'a déjà observé Abrahavanel, sert d'appui à l'opinion émise dans le Moré Nebouchim (III, 32). R. Samuel Yaphé, dans son commentaire sur le Midrasch, subtilise sur ce passage, pour prouver qu'il est contraire à l'opinion de Maimonides, quoique dans ses discours sur le Pentateuque (sect. 17), lui, R. Yaphé, ait avoué que le Midrasch exprime la même chose que le Moré. S'il pouvait rester des doutes, on n'aurait qu'à comparer un autre passage du Midrasch, où il est dit par le même R. Pinhas, qu'à l'avenir (c'est-à-dire sous le règne du Messie), tous les sacrifices seront abolis, et qu'il ne restera d'autre sacrifice que celui de la gratitude.

רבי פנחס ורבי לוי ורבי יוחנן בשם רבי מנחם דגליא לעתיד לבוא  
 כל הקרבנות בטלים וקרבן תודה אינו בטל .

(Ibid., sect. 9, § 7, et sect. 27, § 12.)

אחד המרכה ואחד הממעט ובלבד שיכון את לבו לשמים שמא <sup>2</sup>  
 תאמר לאכילה הוא צריך תלמוד לומר אם ארעב לא אומר לך כי  
 לי תבל ומלואה האוכל בשר אבירים ודם עתודים אשתח לא אמרתי  
 אליכם זבחו כדי שתאמרו אעשה רצונו ויעשה רצוני לא לרצוני אתם  
 זבחים אלא לרצונכם שנאמר לרצונכם תזבחו .

(Thalm. de Babyl., Menachoth, fol. 110.)

Cette idée sur les sacrifices, exprimée par les anciens rabbins dans un langage populaire, a été longuement développée par Moïse-Ben-Maimoun, qui l'a appuyée par des raisonnemens philosophiques et par des preuves historiques <sup>1</sup>. Elle a été embrassée avec chaleur par la meilleure partie des rabbins modernes <sup>2</sup>.

Une opinion aussi philosophique devait faire ombrage aux partisans du mysticisme ; quelques théologiens chrétiens y ont vu une horrible impiété, car selon eux les sacrifices furent institués par Dieu lui-même, c'était un culte symbolique, un type du grand sacrifice du Christ <sup>3</sup>. Cela pourrait nous engager dans une autre question plus générale : *Y a-t-il dans l'ancien Testament des types particuliers ?* c'est-à-dire, Moïse et les prophètes ont-ils prescrit des cérémonies, qu'ils regardaient eux-mêmes comme des types d'une révélation future ? Je n'écarterais trop du but de cet écrit, si j'abordais ici cette question. D'ailleurs ce n'est plus guère une question que pour les mystiques ; elle fut agitée autrefois parmi les théologiens allemands ; beaucoup d'entre eux l'ont résolue négativement <sup>4</sup>, et l'un des théologiens les plus orthodoxes n'a pas osé se déclarer pour l'affirmative : « Se trouve-t-il dans les livres de Moïse des types particuliers ? C'est là, dit Iahn <sup>5</sup>, une question difficile : « Toujours il est certain qu'il ne s'y trouve point de ces types du Christ, « que les Hébreux auraient reconnus alors, ou à toute autre époque « avant le Christ. » Dès qu'on s'abandonne aux rêveries, il est bien facile de tout symboliser, et on ne doit pas s'étonner que les esprits même les plus philosophiques, une fois entrés dans les voies du mysticisme, n'aient pas toujours pu se préserver d'erreurs. Les sacrifices humains eux-mêmes—ces monstruositées enfantées par la superstition et la peur, —ont été en quelque sorte annoblis ; on y a trouvé, par exemple, des symboles du soleil qui se brûle lui-même et qui se renouvelle chaque année <sup>6</sup>. L'ancien Testament, il me semble, ne porte point cette empreinte mystique, que l'on remarque dans plusieurs ouvrages des In-

<sup>1</sup> Voy. le chapitre du *Moré*, traduit par M. Cahen, à la fin du Lévitique.

<sup>2</sup> Voy. entre autres l'introduction au Lévitique de don Isaac Abravanel.

<sup>3</sup> Selon les *Archives du Christianisme* (mois de décembre 1832, page 549) l'opinion de Maimonides est aussi outrageante pour Dieu qu'indigne d'un exégète qui apprécie toutes les données historiques et qui recherche sincèrement « la vérité, au lieu de vouloir la subordonner à des intérêts de secte ou de caste. » Nous renvoyons ce dernier reproche à qui de droit.

<sup>4</sup> Voy. surtout l'ouvrage de J. W. Rau, intitulé : *Freymüthige Untersuchung über Typologie*, 1784.

<sup>5</sup> *Biblische Archæologie*, troisième partie, page 104 (deuxième édition).

<sup>6</sup> *Symbolik* de Creutzer, vol. II, page 233.

dou s ; il est contraire à tout mysticisme, et il ne favorise pas plus celui des philosophes que celui des théologiens.

Pour en revenir aux sacrifices, l'accusation d'impiété, prononcée contre Maimonides, dans les *Archives du Christianisme*, frappe aussi les plus grands théologiens chrétiens, tant catholiques que protestans. Parmi ces derniers, c'est principalement Spencer<sup>1</sup>, qui a embrassé avec chaleur les opinions de Maimonides, et qui a cité à l'appui de cette opinion un grand nombre de passages tirés des Pères de l'Église. Je me contente d'en reproduire ici quelques-uns des plus importants. Origène, comme l'on sait, ne penchait que trop vers le mysticisme, dont il avait besoin pour mettre d'accord les doctrines panthéistes du néoplatonisme avec la religion chrétienne. Cependant il avait assez l'amour de la vérité pour juger sagement le mosaïsme. L'épicurien Celse, dans son *Discours véritable*, avait dit que les lois cérémonielles que les Juifs prétendaient avoir reçues de Dieu, étaient imitées des Égyptiens, des Perses et d'autres peuples. Origène le lui accorde ; « mais, dit-il, si « l'on applique son esprit à bien pénétrer dans le dessein du légis-  
« lateur, et que l'on examine les institutions de ce peuple ( des Hé-  
« breux ), en les comparant avec celles qui, chez les autres nations,  
« sont en vigueur jusqu'à ce jour, on n'aura certainement pour aucun  
« peuple plus d'admiration ; car, en repoussant tout ce qui est inutile  
« au genre humain, les Hébreux n'ont adopté que ce qui est utile<sup>2</sup>. »

Saint Jérôme parle dans le même sens, lorsqu'il dit<sup>3</sup> : *Hoc quasi parvulis erat lege concessum, ut, quemadmodum victimas immolabant Deo, ne eas idolo immolarent, sic et jurare permetterentur in Deum : non quod recte hoc facerent, sed quod melius esset id honoris Deo exhibere quam dæmonibus.* Ce passage de saint Jérôme s'accorde parfaitement, même dans les termes, avec le passage du *Midrasch*, cité plus haut. — Saint Chrysostome dit que Dieu a institué les sacrifices par condescendance pour la faiblesse des Juifs ( τῆ τῶν Ἰουδαίων ἀσθενείᾳ συγκαταβαίνοντα ), et la même opinion est exprimée par tous les coryphées de l'Église. Spencer les cite en grand nombre, et je renvoie le lecteur à l'ouvrage de ce savant théologien. A ses nombreuses citations j'ajouterai une seule, tirée des œuvres syriaques de saint Ephrem<sup>4</sup>,

<sup>1</sup> Voy. son ouvrage *de Legibus ritualibus Hebræorum*, lib. III, dissert. 1 et 2 dont nous recommandons la lecture aux théologiens des *Archives*.

<sup>2</sup> Orig. contra Celsum ed. Spencer, page 259.

<sup>3</sup> Comment. in S. Matth. 5.

<sup>4</sup> Les commentaires de ce Père de l'Église mériteraient d'être plus connus qu'ils ne le sont. On y trouve beaucoup de passages qui pourraient servir à éclairer certains théologiens modernes, et à leur inspirer plus de respect pour la raison et le bon sens. Le passage que je vais citer justifie, comme beaucoup d'autres,

qui n'étaient pas encore publiées à l'époque où vivait Spencer. Dans son commentaire sur Jérémie ( ch. 7, v. 22 ), il observe que les Israélites méprisaient les avertissemens du prophète, et croyaient que le temple de Jérusalem et le culte des sacrifices ne pouvaient manquer de les préserver des malheurs dont ils étaient menacés : « Jérémie, « donc (continue-t-il), après avoir détruit dans la pensée de ces hommes égarés la vaine confiance qu'ils plaçaient dans le temple de Dieu, s'efforce, dans ce passage, d'effacer aussi l'espérance que leur inspiraient les sacrifices de Dieu. Il les avertit donc que ce n'est pas dans les sacrifices, mais dans les lois divines, qu'ils trouveront le véritable moyen de salut; car cette loi, Dieu lui-même l'a écrite de son doigt sur les tables, et l'a remise aux enfans d'Israel. Mais les autres préceptes, tels que les rites des prêtres et des sacrifices, ont peu de valeur aux yeux du Seigneur; aussi ne les a-t-il pas placés à la tête de sa loi dans [ le récit de ] leur sortie [ d'Egypte ], et les Israélites ne les observaient pas même pendant les quarante ans qu'ils passaient à parcourir le désert. C'est Moïse qui, par ordre de Dieu, prescrit aux Hébreux ces observances, après la sortie ( l'Exode ), à cause de la faiblesse de son peuple et de l'endurcissement de leurs cœurs; de peur qu'ils ne méprisassent une religion nue (sans culte extérieur), et ne s'attachassent aux faux dieux, dont ils voyaient le culte embelli par de belles et pompeuses cérémonies, etc. »

Après ces réflexions générales, nous allons jeter un coup d'œil sur les différentes espèces de sacrifices.

le jugement favorable que J. D. Michaelis a porté de S. Ephrem : *Abhandlung von der Christen Sprache*, § 14.

ארמיא חכיל מן בתר דעקר מן רעינהון דטעיא לתוכלא סריקא :  
 דאחדו להון על היכלה דאלהא חרכא מתחכם למדעכו אף לסברא  
 חו דעבדין חוו להון דבחוהי דאלהא . בדגון מסהדו מסהד בהון  
 דלא דבחוהי דאלהא אלא נמוסה דאלהא חו נהוא להון רישא דפורקנא  
 לנמוסא גיר כתבה אלהא בצבעה בלוחא ולזרעה דאיסראיל יהבה  
 שרכא דין דמשלמנותהון כאמת זדקי כהנא ועלותא זערין אנין  
 בעינוחי דמריא בדלא פקד סס אנין כרישא דנמוסא דיליה במפקנא  
 דילהון ברם אפלא בני איסראיל נטרו אנין לארבעין שנין בזבן  
 מרדיתהון במדברא מושא דין סס תחס להון לעבריא במלתה דאלהא

Les sacrifices se divisent, sous le rapport des objets offerts à la Divinité, en deux parties : 1° ceux du règne animal, ou *sacrifices sanglans*, et 2° ceux du règne végétal, ou *offrandes et libations*.

### I. *Sacrifices sanglans.*

Chez les Hébreux les sacrifices sanglans ne pouvaient être pris que de quatre espèces d'animaux domestiques : le mouton, l'espèce bovine, la chèvre, et quelquefois la colombe. Ce sont là les espèces que beaucoup de peuples de l'antiquité choisissaient de préférence pour les offrir aux dieux<sup>1</sup>, quoiqu'ils y employassent quelquefois d'autres animaux. Ainsi, par exemple, chez les Indous et les Parsis, le sacrifice du cheval occupait un des premiers rangs<sup>2</sup> ; on sacrifiait aussi des poissons<sup>3</sup>, des cerfs, des coqs, et d'autres espèces d'animaux qui n'étaient pas admises à l'autel de Jéhova, quoiqu'il fût permis aux Hébreux d'en manger. Selon Maimonides, Moïse aurait choisi à dessein des animaux auxquels les Égyptiens rendaient un culte, et il aurait destiné les divinités de ceux-ci à être sacrifiées au Dieu unique<sup>4</sup>. Il est probable que, d'après le principe général que nous avons cru trouver dans la loi de Moïse, ce législateur a voulu limiter les sacrifices à un petit nombre d'animaux, et il a choisi en même temps ceux que l'on pouvait se procurer avec facilité. — Les victimes devaient être exemptes de tout défaut, car celui qui choisissait ce culte matériel pour manifester à la Divinité son respect et son amour, devait au moins l'exercer de la manière la plus digne. C'est pour la même raison que l'on devait brûler sur l'autel quelques-unes des meilleures parties de la victime, savoir : 1° la graisse qui couvre les entrailles ; 2° les deux rognons avec la graisse qui est dessus ; 3° le grand lobe du foie<sup>5</sup> ;

בְּתֵר מִפְּקָנָא לְנִטְרוּתָא הֲלִיץ חֶלֶף מַחִילוֹת עִמָּה וְקִשְׁיוֹת לְבַחוּן דְּלִמָּא  
בְּנִמְסָא עֵרְטִילִיא נִבְסוּן וְנִעְפָּקוּן לְדַחֲלָתָא נוֹכְרִיתָא עַל הִי דְחֻזַּק חֻז  
דְּפֻלְחָנְהוּן בְּטַכְסָא שְׁפִירָא וְהִדִּירָא מַצְטַבְתָּ .

Ephraemi Syri Opera syriaca, tom II, page 114.

<sup>1</sup> Voy. Hom., Iliad. I, v. 65—68.

<sup>2</sup> Voy. ci-après l'extrait des lois de Manou, § 53.

<sup>3</sup> Ib. § 16.

<sup>4</sup> Moré, liv. III, ch. 46. Voy. Ex. ch. 8, et Hérodote, liv. II, ch. 41 et suiv.

<sup>5</sup> M. Cahen traduit partout les mots יִוְתַרְתָּ הַכֶּבֶד par *taie du foie* ; le même sens est donné au mot יִוְתַרְתָּ par les versions chaldaïque et syriaque, par la Vulgate, Luther et Mendelssohn. Cependant le réticule du foie paraît une chose trop insignifiante pour figurer parmi les parties offertes à la divinité. La version des Septante porte *λαῖος*, *lobe*, et ce sens convient beaucoup mieux au mot יִוְתַרְתָּ, qui signifie littéralement *redundans* ou *residuum*. C'est d'une ma-

et 4<sup>o</sup> ( si la victime était une brebis ), toute la queue אֵילִין .

Nous trouvons des usages analogues dans les rites des Grecs et des Romains; mais il paraît que ceux-ci étaient moins généreux que les Hébreux dans leurs offrandes à la Divinité. Les Grecs, s'il faut en juger par ce que nous lisons çà et là dans les poésies d'Homère et d'Hésiode, n'offraient guère que des os enveloppés d'un peu de graisse. Hésiode nous raconte que lorsqu'un jour les dieux firent leurs arrangements avec les hommes, Prométhée découpa un grand taureau, et que, pour tromper Jupiter, il mit d'un côté la chair et les intestins gras couverts de la peau, le tout enveloppé dans l'estomac du taureau; de l'autre côté il plaça les os qu'il couvrit de graisse étincelante, et il engagea Jupiter à choisir. Le dieu fit semblant de ne pas s'apercevoir de la ruse, et, transporté de colère, il choisit les os couverts de graisse. Depuis ce temps, ajoute Hésiode, les races des hommes sur la terre

nière tout-à-fait analogue que les Arabes appellent les lobes du foie זַאֲדִין au singulier זַאֲדִין ou זַאֲדִין, de la racine זִי *augere, addere.* (Voy. Bochart, Hieroz., vol. I, p. 500, lib. II, cap. 45). En effet les rabbins arabes rendent יוֹתֵרֶת par זַאֲדִין; c'est le mot que R. Saadia emploie dans sa version arabe du Pentateuque, et qui est aussi employé par Maimonides dans l'original arabe de ses commentaires de la Mischnah, où l'on trouve pour יוֹתֵרֶת la définition suivante :

זַאֲדִין אֵלֶּכְבֵּד וְחוֹ אֶלְטֵרָף אֶלְצִנִּיר אֶלְבָּאֵרֵז מִן גְּרֵמָה כְּאֶלְמַבְהָאָם מִן אֶלִיד  
*le lobe du foie, c'est le petit bout qui sort du corps (du foie), comme le pouce de la main.* Voy. Pocock, *Porta Mosis*, page 254.

J'observerai encore que le lobe du foie paraît, chez les Orientaux, passer pour une des meilleures parties de l'animal. Ainsi les traditions musulmanes, en parlant d'un festin qui sera donné aux vertueux dans l'autre monde, nous apprennent qu'on leur servira un taureau et un poisson, et que soixante-dix mille personnes seront régalingées *du lobe du foie*, qui est la meilleure partie. Voy. Pocock, *Not. miscellan.*, cap. 7, pag. 298.

<sup>1</sup> Il faut se rappeler que les béliers de l'Orient ont la queue très-grasse; elle pèse quelquefois jusqu'à quarante livres. C'est cette queue grasse que les Hébreux et les Arabes appellent אֵילִין. Golius, dans son dictionnaire arabe, explique ainsi ce mot : « *Cauda ovis vel arietis, sed dumtaxat magna illa et adiposa, qualis in ovibus Orientis spectare est. quarum minimæ decem vel duodecim libras pendent, nonnullæ autem quadraginta libras pondero excedunt. Has autem minus latim concisas liquant et adipem in usus suos servant, vel ad condiendum imprimis frumentaceum cibum, vel etiam, ut in Persia et alibi, ad conficiendas candelas.* » Voy. aussi Bochart, l. c. page 494.

Selon les rabbins, on brûlait avec la queue les vertèbres qui s'y attachent, ou l'épine dorsale (Maimon., loco citato), ce qu'ils trouvent dans les mots לְעֵמַת הַעֲצָזָה (Lévit., ch. 3, v. 9), dont le sens n'est pas bien clair. On

brûlent aux dieux des os blancs sur les autels encensés<sup>1</sup>. La même chose paraît résulter de plusieurs passages d'Homère, où nous voyons offrir aux dieux les *μυροὺς*, ou plutôt *μυρία* (selon le scoliaste, *les os des cuisses*), enveloppés de graisse et couverts de quelques fragmens de membres<sup>2</sup>. — Clément d'Alexandrie, qui s'étend beaucoup sur le ridicule des sacrifices, cite, entre autres, plusieurs passages des comédies de Phécrate, d'Eubule et de Ménandre, où les dieux reprochent aux hommes leur extrême parcimonie dans les offrandes<sup>3</sup>.

Chez les Romains, les pièces destinées aux dieux et appelées *prosciciæ* ou *prosecta*, étaient un peu mieux choisies, et les usages des Romains, sous ce rapport, se rapprochent un peu plus de ceux des Hébreux que les rites des Grecs. Les *prosciciæ* se composaient de quelques parties des intestins, que l'on brûlait ordinairement, mais que l'on offrait quelquefois crues ou cuites. On y ajoutait quelques fragmens de la cuisse (*caro strebula*), de la queue (*ossa penita*, ou la *plasea* du bœuf), du pis (*ruma*), et des boyaux (*hiræ*).

L'usage de brûler de la graisse sur les autels existait aussi chez les Perses<sup>4</sup>. Il résulte de la comparaison des différens rites que, primitivement, la graisse, comme la meilleure partie, était destinée à l'autel, et qu'ensuite cet usage se modifiait, dans les différens cultes, de différentes manières. J'observerai encore que *la graisse qui couvre les entrailles* חֵלֶב הַמַּכְסָה אֶת הַקֶּרֶב paraît être la même que le *omentum* des Romains, et que l'usage de brûler *la graisse qui est sur les reins* se retrouve chez les Grecs<sup>5</sup>.

Je ne pousserai pas plus loin ces comparaisons; ce que j'ai dit suffira pour faire voir au lecteur que jusqu'aux plus petits détails on peut retrouver les usages des Hébreux chez les anciens païens. Il me reste

peut comparer les usages des Grecs et des Romains, qui offraient aux dieux la *sacra spina*.

<sup>1</sup> Ἐκ τοῦδ' ἀθανάτοισιν ἐπὶ χθονὶ φῦλ' ἀνθρώπων,  
καίουσ' ὅστιά λικὰ θυήντων ἐπὶ βωμῶν.

(Hésiode, Theogon. v. 556—57.)

<sup>2</sup> Voy. Homère, Iliad. I, v. 460—65; II, v. 423—28. Odyss. III, v. 456—65. Le célèbre traducteur d'Homère, J. H. Voss, a démontré par un grand nombre de passages, tirés des anciens auteurs, qu'il faut bien distinguer entre les *μυροὶ* et les *μυρία*; que les *μυροὶ* (*cuisses*), ne furent jamais brûlés, mais seulement les *μυρία*, qui ne sont autre chose que les os découpés des cuisses; voy. *Mythologische Briefe*, deuxième édit., tom. II, p. 361 et suiv.

<sup>3</sup> Stromat., lib. VII, p. 516.

<sup>4</sup> Voy. Bochart, loco citato, page 503.

<sup>5</sup> Voy. Voss, loco citato, page 367.

à jeter un coup d'œil sur les différens genres de sacrifices que nous trouvons dans le culte des Hébreux; il y en avait quatre : a. **עולה** *Holocauste*; b. **הטאת** *sacrifice de péché*; c. **אשם** *sacrifice de culpabilité*, et d. **זבח שלמים** *sacrifice pacifique*.

a. **עולה** ou *Holocauste*.

L'holocauste est placé par Moïse au premier rang des sacrifices; les traditions des Hébreux le font remonter à la plus haute antiquité, et nous le trouvons dans l'histoire de Noé et d'Abraham <sup>1</sup>. Lorsque l'holocauste était des trois premières espèces, c'est-à-dire un quadrupède, on ne pouvait y employer que des animaux mâles. Les cérémonies que l'on y observait, et la manière dont on le brûlait, sont rapportées en détail au premier chapitre du Lévitique. Après l'avoir coupé en morceaux, on brûlait tout sur l'autel, excepté la peau, qui appartenait aux prêtres (Lév., ch. 7, v. 8). L'holocauste était tantôt du culte public, — comme, par exemple, le sacrifice quotidien du matin et du soir **עולת חמיר**, ainsi que tous les sacrifices additionnels des sabbats, des néoméniés et des fêtes, et que les rabbins appellent **מוספים** <sup>2</sup>; — tantôt une offrande privée, comme le bœuf offert par le grand-prêtre lorsqu'il entrait dans le sanctuaire au grand jour de pardon (Lév., ch. 16, v. 3) <sup>3</sup>, l'agneau, faisant partie du sacrifice qu'offrait le naziréen, quand les jours de son vœu étaient accomplis, et l'une des deux colombes qu'il offrait, quand, avant l'accomplissement du vœu, il avait été atteint d'une impureté (Nombres, ch. 6, v. 11 et 14); enfin, les sacrifices qu'offraient le lépreux, le *zab*, la *zaba* (Lév. ch. 15), et la femme en couches au jour de leur purification, se composaient en partie d'holocaustes.

On pouvait, du reste, offrir volontairement un holocauste, et les païens mêmes étaient admis à en offrir. Moïse, à la vérité, ne parle que des prosélytes ou des étrangers qui se seraient établis parmi les Hébreux (Nombres, ch. 15, v. 14), mais on trouve des passages nombreux dans les anciens auteurs, qui prouvent que dans le second temple on admettait souvent les sacrifices des païens. Ainsi Josèphe nous

<sup>1</sup> Voy. Genèse, ch. 8, v. 20, et ch. 22, v. 13.

<sup>2</sup> Parmi les *Mousaphim* des néoméniés et des fêtes il y avait un bouc qui n'était pas holocauste, **שעיר הטאת**.

<sup>3</sup> Cet holocauste du grand-prêtre et le *sacrifice de péché* qui l'accompagne, sont regardés sous plusieurs rapports, comme sacrifices public; Maimonides les appelle **קרבת יחיד דומה לקרבן צבור** (préface au *Seder Kodaschim*).



raconte que Ptolomée Evergète, après avoir fait la conquête de la Syrie, vint à Jérusalem offrir des sacrifices, et que les prêtres les admirent à l'autel et les offrirent à Dieu, en observant toutes les cérémonies prescrites dans la loi de Moïse <sup>1</sup>. Dans une lettre que le roi Agrippa, malade à Rome, écrivit à Caligula, pour détourner cet empereur du dessein qu'il avait formé, de faire placer sa statue dans le temple de Jérusalem,—lettre qui est rapportée par Philon,—nous lisons que l'empereur Auguste avait ordonné de sacrifier chaque jour, en son nom, au Dieu très-haut, un holocauste, composé d'un taureau et de deux agneaux <sup>2</sup>. Dans le Thalmod il est question aussi d'un sacrifice envoyé par un empereur romain, mais qu'on ne voulut pas accepter, parce qu'il avait un défaut <sup>3</sup>.

b. תאח c. שח Sacrifices de péché et de culpabilité.

Ces deux sacrifices ont beaucoup de rapport entre eux, et il est même assez difficile de tracer avec précision toutes les nuances par lesquelles ils diffèrent l'un de l'autre. Les formes étaient les mêmes pour les deux; on en brûlait les parties destinées à l'autel, et que nous avons indiquées plus haut, et tout le reste appartenait aux prêtres. Ni l'un ni l'autre n'était accompagné d'aucune offrande (מנחה) ni libation (נסך) <sup>4</sup>, et ils ne pouvaient être offerts que dans des cas prévus par la loi. Ce que disent les rabbins sur les différences les plus notables entre les deux sacrifices peut se réduire aux catégories suivantes: 1° Du שח on ne brûlait jamais autre chose que les parties destinées à l'autel (אימורים); mais les restes du תאח, même la peau, devaient, dans certain cas, être brûlés hors du camp <sup>5</sup>. 2° Le תאח pouvait être pris de toutes les espèces d'animaux propres aux sacrifices, tant mâles que femelles; le שח ne pouvait être qu'un bélier ou un agneau. 3° Le שח ne faisait jamais partie du culte public; c'était un sacrifice que l'Israélite devait

<sup>1</sup> Contre Apion, lib. II.

<sup>2</sup> Διατάξατο γὰρ (ὁ Σεβαστός) ἐκ τῶν ἰδίων προσέδωκε ἀνάγειν θυσίας ἰντελεῖς ὀλοκαύτους τῷ ὑψίστῳ θεῷ καθ' ἑκάστην ἡμέραν, etc. Philon, *De legatione ad Cajum*.

<sup>3</sup> Voy. dans le Thalmod. (Guittin, ch. 5), l'intrigue d'un nommé Bar-Kamsa, qui, à cause d'une injure qu'il avait subie, voulait se venger sur tous les Juifs.

<sup>4</sup> Voy. Lévit., ch. 6, v. 17—23, et ch. 7, v. 1-8.

<sup>5</sup> Voy. Lévit., ch. 4, v. 12, et 21; ch. 6, v. 23, et ph. 16, v. 27.

offrir pour expier certaines fautes personnelles, spécifiées par la loi<sup>1</sup>.  
 4° Lorsqu'un individu avait commis involontairement un crime, qui, s'il eût été volontaire, aurait entraîné la peine de l'extirpation (כרתה)<sup>2</sup>, il offrit un חטאת; mais lorsque le crime n'était pas bien constaté, c'est-à-dire, lorsque l'individu ne savait pas lui-même s'il avait péché, ou non, il offrait un אשם, qui alors était appelé אשם תלוי (*piaculum dubium*). Ces définitions s'accordent très-bien avec l'Écriture, et me paraissent lever toutes les contradictions et difficultés qu'on a trouvées dans les différens textes. Un verset du Lévitique ( ch. 5, v. 6 ), paraît en effet bouleverser toutes ces définitions, surtout la deuxième; mais évidemment le mot אשם, dans ce verset et dans le suivant, est pris dans un sens général (*piaculum*), tout différent du אשם proprement dit, et le texte lui-même l'explique ici par חטאת et עולה<sup>3</sup>. Un autre passage du Lévitique ( ch. 5, v. 17—19 ) a fait des difficultés aux exégètes, qui n'ont pu comprendre en quoi le sacrifice, dont il s'agit ici, diffère de ceux indiqués au quatrième chapitre; mais ce passage devient très-clair, si on l'applique à ce que les rabbins appellent אשם תלוי, ce qui me paraît même clairement indiqué dans le texte, par les mots וְלֹא יָדַע *sans qu'il le sût*. Ces mots ne se trouvent point au chapitre 4; au contraire, on y suppose toujours que le péché, quoique commis involontairement, est pourtant bien constaté ( voy. v. 14, 23, 28, et surtout ch. 5, v. 3, וְהוּא יָדַע ). Les théologiens modernes auraient donc mieux fait de suivre les rabbins, que de faire toutes sortes d'hypothèses

<sup>1</sup> On compte, sous ce rapport, cinq espèces de אשם : a) אשם נזלות pour atteinte à la propriété, avec faux serment (Lévit., ch. 5, v. 21—26). b) אשם מעירות pour sacrilège, ou atteinte involontaire à des objets consacrés à la divinité (ib., v. 16 et 17). c) אשם שפחה חרופה pour avoir eu commerce avec une esclave promise en mariage à un autre (ibid. ch. 19, v. 20), ou, comme disent les rabbins, avec une esclave kanaanite destinée à un esclave hébreu (שפחה כנענית המיועדת לעבד עברי). d) אשם נזיר, sacrifice expiatoire du naziréen (Nombres, ch. 6, v. 12). e) אשם מצורע, sacrifice expiatoire du lépreux (Lévitique, ch. 14, v. 12). Voy. *Mischna Zébachim*, ch. 5, § 5).

<sup>2</sup> La *Mischna* compte trente six péchés qui entraînent la peine de l'extirpation (*Kérithoth*, ch. 1). Parmi ces 36 péchés il y en a trois, qui, commis involontairement, n'exigeaient pas le sacrifice expiatoire du חטאת (*Maimonides* ibid. et préface au *Séder Kodaschim*).

<sup>3</sup> Onkelos a très-bien senti la différence, car quoiqu'il conserve toujours dans sa version le mot hébreu אשם, il le traduit ici par הוֹכֵחַת, et M. Cahen a eu tort d'y voir une inconséquence.

plus arbitraires l'une que l'autre. Ainsi Michaëlis, Iahn et autres, distinguent des péchés d'*action* et d'*omission*. Selon une autre hypothèse<sup>1</sup>, les חטאות seraient des péchés commis devant quelques témoins, qui peuvent avertir les pécheurs, les אשמות, au contraire, seraient des péchés commis en secret, et connus seulement à la divinité. On observe, pour appuyer cette hypothèse, que d'après le Lévitique ( ch. 5, v. 5 ), le sacrifice du אשם devait être accompagné de la confession; mais j'ai fait voir que dans ce passage il ne s'agit aucunement du *Aschâm* proprement dit.

A la vérité, Josèphe et Philon paraissent favoriser cette dernière hypothèse. Le prêtre historien nous dit que le pécheur qui a lui-même la conscience de sa faute, mais sans qu'aucun témoin puisse l'en accuser, doit sacrifier un bélier<sup>2</sup>. Mais quoique le culte des sacrifices subsistât encore du temps de Josèphe, il était déjà tombé en décadence, et cet historien pouvait facilement se tromper sur quelques cas particuliers. L'autorité de Philon est peu imposante; car cet écrivain ne paraît pas avoir été très-versé dans les antiquités hébraïques, et il n'était pas même en état de lire les livres de Moïse dans leur langue originale.

#### d. זבחי שלמים *Sacrifices pacifiques.*

- Le *sacrifice pacifique* occupe le dernier rang. On l'offrait par suite d'un vœu, ou volontairement; mais quelquefois par reconnaissance d'un bienfait reçu de la divinité, et alors il est accompagné d'une offrande, et on l'appelle זבח תודה ( Lévitique, ch. 7, v. 12 ). Dans quelques cas il est ordonné par la loi, comme, par exemple le bélier du naziréen איל נזיר ( Nombres, ch. 6, v. 14 ), et les deux agneaux de la *fête des prémices* ( Lévitique, ch. 23, v. 19 ). Ces derniers offrent le seul exemple d'un sacrifice pacifique faisant partie du culte. Les rabbins les appellent שלמי צבור. Les prêtres seuls pouvaient en manger la chair, tandis qu'ils n'obtenaient du sacrifice pacifique des particuliers que certaines parties, dont ils pouvaient faire part à leurs familles. C'était la poitrine et l'épaule droite, qui avaient servi aux cérémonies de l'*agitation* et de l'*élévation* תרומה ותנופה<sup>3</sup>. Tout le

<sup>1</sup> Voy. Iahn *Biblische Archæologie*, vol. 3, page 389.

<sup>2</sup> ὁ δὲ ἀμαρτῶν μὲν, ἑαυτῷ δὲ συνιδῶς, καὶ μηδὲνα ἔχων τὸν ἐλέγχοντα κριὸν θύει, τοῦ νόμου τοῦτο καλεῖντος ( *Antiq.*, lib. 3, ch. 9 ).

<sup>3</sup> Voy. Lévitique, ch. 7, v. 29—34. Dans la *Mischna*, la cérémonie de

reste, excepté les pièces destinées à l'autel, était employé à un repas. Le premier-né et la dîme des bestiaux entrent aussi dans la catégorie des sacrifices pacifiques; le premier-né appartenait aux prêtres, mais la dîme était seulement présentée par les propriétaires, qui, après l'avoir fait tuer selon les rites, pouvaient en manger la chair.

On n'est pas d'accord sur la signification du mot **שְׂרָמִים**; le sens de *pacifique*, me paraît le plus convenable. C'étaient des sacrifices qui ne supposaient aucun péché, aucune offense envers la divinité, c'étaient plutôt des repas solennels que des sacrifices. Les Hébreux ne furent pas les seuls qui, dans certaines occasions, donnaient à leurs repas et festins un caractère sacré. Beaucoup de passages dans les poésies d'Homère nous prouvent que ces repas sacrés, où l'on donnait sa part à la divinité, étaient très-fréquens parmi les peuples anciens<sup>1</sup>. On trouve les **שְׂרָמִים** dans des occasions de deuil<sup>2</sup>, ce qui prouve que le sens que Mendelsohn a donné à ce mot est inadmissible<sup>3</sup>.

## II. מִנְחָה וְנִסְכִּים *Offrandes et libations.*

L'usage des offrandes et libations, comme celui des sacrifices, se trouve chez tous les peuples de l'antiquité. Chez les païens comme chez les Hébreux, tantôt elles accompagnent les sacrifices sanglans, tantôt elles se présentent seules. La différence, sous ce rapport, est peu notable, entre les rites des Indous<sup>4</sup>, des Grecs<sup>5</sup> et des Hébreux, et on ne peut, malgré ces différences, méconnaître leur origine commune. Chez les Hébreux l'offrande **מִנְחָה**, se composait de fleur de farine de froment<sup>6</sup>, et d'huile d'olives; tantôt on offrait la pure farine, on y versait de l'huile, et on y mettait de l'encens, tantôt on en faisait

*l'agitation, ou du tournoiement*, est ainsi expliquée: מוֹלִיד וּמְבִיא מַעְלָה וּמֹרִיד et la *Guemara* ajoute, qu'on agite le sacrifice vers les quatre vents, et de haut en bas, pour le vouer à celui qui dirige les vents, et qui a créé le ciel et la terre: מוֹלִיד וּמְבִיא לְמִי שֶׁהָרוּחוֹת שָׂרוּ מַעְלָה וּמֹרִיד לְמִי שֶׁהָשָׁמַיִם וְהָאָרֶץ שָׂרוּ *Thalm. de Babylone, Menachoth, fol. 62, recto.*

<sup>1</sup> Voy. entre autres, *Iliad.* I, v. 457 et suiv.

<sup>2</sup> Voy. *Jugés*, ch. 20, v. 26, et ch. 21, v. 4.

<sup>3</sup> Mendelsohn traduit *Freudenopfer* (*sacrifice de joie*).

<sup>4</sup> Voy. le fragment des lois de Manou, § 7, et la note.

<sup>5</sup> *Iliad.*, ib., v. 462, et Ovid. *Metamorph.* VII, 393.

<sup>6</sup> Le *Omer* (*Lévitique*, ch. 23, v. 10), et l'offrande de la femme accusée d'infidélité (*Nomb.* ch. 5, v. 15), étaient d'orge.

une espèce de tourteaux pétris avec de l'huile, ou des flans oints d'huile (Lév., ch. 2, v. 4). Il fallait toujours y mettre du sel, mais il n'était jamais permis d'y mettre du miel ou du levain. Quelques minutieuses que puissent paraître les rites des offrandes, le législateur avait encore ici des motifs analogues à ceux qui le guidaient dans tout le plan de sa loi cérémonielle. Maimonides nous apprend qu'ici comme ailleurs, Moïse prescrivit des usages contraires à ceux des païens, qui, selon les livres des Sabiens, mêlaient à leurs offrandes du levain et du miel, et jamais du sel<sup>1</sup>. Il paraît, cependant, qu'ici Maimonides a été induit en erreur; les Indous offraient des gâteaux sans levain<sup>2</sup>, et l'usage du sel était très-commun dans les sacrifices des Grecs et des Romains. Pline dit, en parlant du sel: *Maximè autem in sacris intelligitur ejus auctoritas, quando nulla conficiuntur sine mola salsa*<sup>3</sup>.

\* On voit, par ce passage, que l'usage du sel était de rigueur dans les offrandes des païens comme dans celles des Hébreux.

La même analogie se retrouve dans les libations נסך, qui accompagnaient certains sacrifices. On versait du vin autour de l'autel, comme le dit Josèphe (Arch., liv. 3, ch. 9), ou, comme le disent les rabbins, dans un conduit qui se trouvait à l'autel<sup>4</sup>. Chez les païens, on versait le vin entre les cornes de la victime; mais il y avait aussi des

ולמא כאן עובדי עבודה זרה לא יקובן כבזא אלא כמירא ויכתרון  
 בתקריב אלאמור אלהלוה וילותון קראבינחם באלעסל כמא זו  
 מסהור פי אלכתב אלתי דכרת לך וכדלך לא תגד פי שי מן קראבינחם  
 מלחא לדלך נחי תעאלי ען תקריב כל שאור וכל דבש ואמר במדאומה  
 אלמלח על כל קרבנך תקריב מלח

*Dalalah*, ou *Moré*, liv. 3, ch. 46.

<sup>1</sup> Voy. *Manou*, loco citato.

<sup>2</sup> Hist. Nat., lib. 31, c. 7.

La *mola* était du blé égrugé, ordinairement, je crois, de l'épeautre, qu'on répandait sur la victime et sur l'autel avant le sacrifice. Il paraît qu'elle était roussie avec du sel, de là *mola salsa*. Le même usage se retrouve chez les Grecs, dont les ούλαι, ou les ούλίχυται (*de l'orge égrugée*), étaient probablement aussi mêlées de sel. Voy. Eustath. *ad Iliad.*, 1, 449.

<sup>4</sup> Voy. la *Mischna*, *Suoca*, ch. 4, § 9, et le commentaire de *Iarchi* sur l'Exode, ch. 29, v. 40.

libations indépendamment ; des sacrifices, celles-ci on les versait par terre. Maimonides a tort de s'étonner, que Moïse ait conservé cet usage païen<sup>1</sup>, puisqu'il nous dit lui-même que le législateur des Hébreux se conformait très-souvent aux usages établis.

Les offrandes et libations accompagnaient toujours les holocaustes et les sacrifices pacifiques, mais jamais les sacrifices de péché et de culpabilité, excepté cependant celui du lépreux. La quantité de la farine, de l'huile et du vin, dépendait de l'importance de la victime ; la colombe n'était accompagnée d'aucune offrande<sup>2</sup>.

L'offrande, ou *Mincha* proprement dite, et indépendante du sacrifice sanglant, était, comme celui-ci, de deux espèces, publique ou privée. Les offrandes publiques étaient :

a. Le *Omer* עמר, ou les prémices de la moisson des orges, offertes pendant la pâque (Lév., ch. 23, v. 10 et suiv.).

b. Les deux pains, offerts le jour de la fête des semaines (ib., v. 17).

c. Les douze pains d'exposition לחם הפנים, que l'on renouvelait chaque sabbat (ib., ch. 24, v. 5 et suiv.).

Les offrandes privées étaient de quatre espèces :

a. מנחת חוטא *Offrande du pauvre*, qui avait à expier un péché quelconque, mais qui n'avait pas les moyens d'offrir même des colombes.

b. מנחת קנאות *Offrande de jalousie*, ou celle de la femme soupçonnée d'adultère. Elle était d'orge. Avec ces deux premières espèces il n'y avait ni huile ni encens.

c. מנחת כהן *Offrande du prêtre*. Le prêtre admis pour la première fois à exercer ses fonctions, offrit un dixième d'*Épha* de fleur de farine, moitié le matin et moitié le soir, avec le sacrifice quotidien (Lév. ch. 6, v. 13). Selon les rabbins, le grand-prêtre répétait cette offrande tous les jours pendant tout le temps de ces fonctions ; ce sont les חביתוי כהן גדול, dont il est question dans le Thalmud. La même chose est confirmée par Josèphe (Arch., liv. 3, ch. 10).

d. מנחת נדבה *Offrande volontaire*, ou par suite d'un vœu.

אמא תקריב אלכמר פאנא האיר פיה אלי אלאן כף אמר  
בתקריבה וקר כאן עובדי עבודה זרה יקרבונה ולם יתגה פי דלך עלה

*Dalalah*. loco citato.

<sup>2</sup> On lit dans le *Siphri* :

יכול עולת העוף תשעון נסכים תלמוד לומר מן חבקר או מן הצאן

De ces offrandes on vaporisait une poignée (קִטְוִי) sur l'autel ; le reste appartenait aux prêtres. L'offrande du prêtre fut entièrement vaporisée.

Maimonides donne de plus amples détails sur toutes ces offrandes, dans son commentaire de la *Mischna* (introduction au traité *Menachoth*).

Aux offrandes on peut ajouter les fumigations de parfums d'aromates, qui avaient lieu chaque jour dans le temple, sur un autel particulièrement destiné à cet usage (Exode, ch. 30). La composition de ce parfum קְטֹרֶת, est indiquée par Moïse (ib. v. 34) ; de semblables fumigations étaient en usage chez les peuples païens<sup>1</sup>.

Après avoir parlé des choses sacrées, ou des sacrifices, il me reste à considérer les personnes sacrées et les temps solennels, ou le sacerdoce et les fêtes. — Les détails que j'ai cru devoir donner sur les rites des sacrifices ne me permettent plus de m'étendre beaucoup sur les autres parties du culte, sans dépasser les limites qui me sont assignées. Je me contenterai donc de quelques réflexions générales, et je tâcherai encore ici de faire observer les rapports et les différences les plus notables qui existent entre le culte mosaïque et le paganisme.

### LE SACERDOCE.

Le législateur des Hébreux ayant dû céder à l'esprit de son siècle, et laisser subsister dans les sacrifices un simulacre de culte païen, qui, dans une religion comme celle de Moïse, — dans une religion, il est vrai, du Saint-Esprit, mais encore plus de la saine raison, — ne pouvait être regardé comme un culte digne de la divinité, ni avoir un sens symbolique ou mystique : ce législateur, dis-je, devait aussi conserver un simulacre de sacerdoce, élément essentiellement étranger à l'esprit du mosaïsme, et institution provisoire comme les sacrifices eux-mêmes.

L'esprit de caste était bien éloigné de la pensée de Moïse ; les distinctions qu'il établit parmi les Hébreux, en créant l'ordre des lévites et des prêtres, étaient purement formelles ; elles étaient une conséquence nécessaire de l'amalgame temporaire du culte païen avec la nouvelle religion toute spirituelle. Au fond, tous les Hébreux étaient égaux devant Dieu et devant les lois ; ils étaient tous des prêtres, tous ils étaient

<sup>1</sup> Voy. les notes de M. Cahen à l'Exode, ch. 30, v. 7.

saints<sup>1</sup>, car si les prêtres seuls pouvaient approcher de l'intérieur du sanctuaire, le livre de la loi était ouvert à tous, le sanctuaire de la religion était accessible au dernier des Hébreux comme au grand-prêtre<sup>2</sup>. Le véritable sacerdoce des Hébreux fut le prophétisme; Moïse en posa les fondemens, et il se gardait bien de confier ce sacerdoce à une caste privilégiée, qui, intéressée à la conservation du culte matériel, devait continuellement s'efforcer de faire triompher ce culte sur les idées spiritualistes, et de laisser le peuple dans l'ignorance et la superstition.

Un jour Moïse choisit soixante-dix vieillards des tribus d'Israël, il les place autour de la *tente d'assignation*, la divinité descend dans un nuage, et aussitôt une partie de l'esprit de Moïse se communique aux anciens, et ils *prophétisent*. Deux d'entre eux qui ne se sont pas rendus à la tente, *prophétisent* dans le camp même. Josué, jaloux de la gloire de son maître, lui dénonce ces deux hommes du peuple, qui s'arrogent le don de prophétie; mais Moïse lui répond : *Puisse tout le peuple de Dieu être prophète, puisse Dieu faire descendre son esprit sur eux*<sup>3</sup>. Voilà toute la pensée de Moïse; il ne veut point de privilège, ni pour lui ni pour sa famille, il fait sentir que les distinctions qu'il a établies, nécessaires pour le moment, doivent cesser un jour, quand tous les Israélites seront des prophètes, c'est-à-dire quand ils seront tous pénétrés de cette divinité qui l'inspire lui-même, quand ils sauront lui rendre le seul culte qui soit digne d'elle.

Si nous comparons les castes des Hébreux avec celles des Indous et des Egyptiens, nous aurons lieu, encore ici, d'admirer la sagesse du législateur, qui a su, d'un coup, abolir ces distinctions, et qui pourtant, pour céder à l'esprit du siècle, en conservait la forme. On sait que les Indous se divisent en quatre castes : les prêtres ou théologiens, les guerriers, les marchands et les serfs. Les premiers sortirent de la tête de *Brahma*, les derniers de ses pieds. Manou résume ainsi les devoirs de chacune de ces castes : « Lire les Védas, les enseigner aux autres, faire des sacrifices, assister les autres dans les sacrifices, faire l'aumône et recevoir des dons, voilà ce qui est ordonné aux Bramines. — Défendre les hommes, faire l'aumône, faire des sacrifices,

<sup>1</sup> Exode, ch. 19, v. 6: ואתם תהיו לי ממלכת כהנים וגוי קודש

<sup>2</sup> Un bâtard instruit dans la religion, disent les rabbins, devait être préféré à un grand-prêtre ignorant : ממזר תלמיד חכם קודם לכהן גדור עם הארץ : *Mischna*, à la fin du *Séder Nésikin*.

<sup>3</sup> Nombres, ch. 11, v. 29.



lire les Védas, dompter ses passions, voilà les devoirs du Raja. — Garder les troupeaux, faire l'aumône, lire les Védas, faire le commerce, prêter à usure, cultiver les champs, voilà ce qui appartient au Vaisya, ou commerçant. — Le Soudra, ou serf, n'a qu'un seul devoir, celui d'obéir toujours aux autres castes, sans jamais leur manquer de respect (lois de Manou, liv. 1, § 88—91).

Toute liaison entre les castes est sévèrement défendue; les enfans qui naissent des mariages mixtes forment des races maudites, dont les différentes subdivisions sont indiquées par Manou (liv. 11), avec les détails les plus minutieux.

Y a-t-il une trace de tout cela chez les Hébreux? Le grand-prêtre pouvait se marier avec la plus humble vierge d'Israel, pourvu qu'elle eût toujours eu des mœurs irréprochables. L'Hébreu ne respectait dans le prêtre que le Dieu qu'il servait; il n'est jamais question d'une obéissance passive. Le sacerdoce ne donnait aucun privilège civil, le grand-prêtre lui-même devait être jugé comme le dernier des Israélites, et il pouvait être appelé en témoignage devant les tribunaux<sup>1</sup>.

Chez les Égyptiens, la séparation des castes paraît avoir été beaucoup moins sévère que chez les Indous. Nous avons déjà observé plus haut, que ce fut probablement une colonie de Bramines qui, dans la plus haute antiquité, porta en Égypte la civilisation indienne. Peut-être ces missionnaires ou émigrés craignaient-ils d'introduire la constitution indienne dans toutes ses rigueurs. Ils paraissent s'être entendu avec les souverains, pour mieux opprimer les peuples, et si les Bramines, chez les Indous, occupaient le premier rang, s'ils étaient la manifestation de Brahma lui-même, les prêtres en Égypte paraissent avoir cédé aux rois les premiers honneurs et le suprême pouvoir, sauf à prendre la meilleure part des impôts<sup>2</sup>. Mais ce qu'il nous importe surtout de constater ici, c'est que toute la puissance intellectuelle se trouvait entre les mains des prêtres, que les arts et les sciences étaient des *mystères* accessibles seulement aux initiés. Le peuple restait plongé dans le plus profond abrutissement, et abandonné à la plus grossière idolâtrie.

<sup>1</sup> כהן גדול דן ודנין אותו מעיד ומעידין אותו *Mischna, Synhedrin, ch. 2.*

<sup>2</sup> Selon Diodore ils étaient *δευτερεύοντες μετὰ τὸν βασιλέα ταῖς τι δόξαις ταῖς τι ἐξουσίαις*, liv. I ch. 73.

<sup>3</sup> Diodore, loco citato.

Quis nescit, Volusi Bithynice, qualia demens  
 Ægyptus portenta colat ? Crocodilon adorat  
 Pars hæc : illa payet saturam serpentibus Ibin , etc <sup>1</sup>.

Qu'elle est grande et divine cette œuvre d'émancipation, entreprise par l'homme de Dieu dans ces temps barbares ! combien peu devaient-ils connaître l'antiquité, ceux qui ont prétendu, que Moïse ne fût qu'un servile imitateur des prêtres égyptiens, et qu'il voulut lui-même établir parmi les Hébreux les distinctions absurdes de castes, confier le culte à une seule famille, et abandonner le reste du peuple à la superstition et à l'esclavage.

Mais Moïse alla plus loin encore ; il ne voulut pas même confier aux prêtres l'enseignement du peuple. Le sacerdoce, partout où il a existé, et sous quelque forme que ce fût, a toujours été funeste à la religion ; de tout temps la hiérarchie a été en opposition avec la saine raison et a imposé des bornes aux développemens de l'esprit humain. Moïse assigna aux prêtres des fonctions toutes matérielles ; ils étaient les serviteurs de l'autel , ils donnaient des renseignemens sur les rites des sacrifices, sur la diète, sur ce qui était pur ou impur, enfin, sur toutes les lois cérémonielles ; ils décidaient aussi des questions de droit civil <sup>2</sup>, mais les fonctions de juges ne leur étaient pas exclusivement réservées. Ces enseignemens matériels n'étant pas absolument nécessaires, Moïse ne distribua point les prêtres dans toutes les tribus d'Israel , mais il leur assigna certaines villes où ils devaient demeurer ensemble.

L'enseignement spirituel était confié à tous ceux qui voulaient s'en charger et qui en étaient capables, et nous voyons dans l'histoire des Hébreux de simples bergers prêcher au nom de Jéhova. Les prophètes dédaignent même de répondre , lorsqu'ils sont interrogés sur des lois cérémonielles, et ils font entendre que ce n'est pas là ce qui plaît à la divinité <sup>3</sup>.

L'institution du sacerdoce étant, ainsi que nous l'avons dit, une condescendance à l'esprit du siècle et un accessoire nécessaire au culte matériel, il n'est pas étonnant que les réglemens qui concernent les prêtres Hébreux, leur sacre, leur discipline, leur costume, aient de l'analogie avec ceux des prêtres païens, surtout des Égyptiens. Nous

<sup>1</sup> Juvénal, Sat. 15.

<sup>2</sup> Dentér., ch. 17, v. 8 ; compar. Haggai, ch. 2, v. 11 et suiv.

<sup>3</sup> Voy. Zacharie, ch. 7.

pouvons même supposer cette analogie, là où nous manquons de données positives pour la prouver. Dans le costume, par exemple, elle ne paraît de toute évidence.

Hérodote nous apprend que les vêtements des prêtres Égyptiens étaient de lin <sup>1</sup>; la même chose est affirmée par beaucoup d'autres auteurs anciens, et les poètes romains appellent souvent les prêtres d'Égypte *linigeri*. Selon Plutarque, ils choisissaient le lin parce qu'il croît de la terre immortelle, de la terre sacrée d'Isis, et que sa fleur est bleue comme l'éther (*De Is. et Osir.* ch. 4).

Le lin d'Égypte était célèbre pour sa blancheur; on en faisait plusieurs espèces de toile, dont le *schesch* שש paraît avoir été la plus estimée <sup>2</sup>. L'étoffe dont se servaient les prêtres Hébreux pour leurs vêtements, est appelée tantôt *Bad*, tantôt *Schesch* <sup>3</sup>; l'un et l'autre est probablement la même chose que le lin égyptien, et on s'est trompé sans doute en les prenant pour une espèce de coton <sup>4</sup>.

Probablement l'analogie n'existait pas seulement dans l'étoffe, mais dans tout le costume. Mais il serait très-difficile de poursuivre cette analogie jusque dans les détails; il nous faudrait pour cela des données plus exactes et plus positives que celles que nous fournit la littérature grecque et même la Bible. Il est difficile de se former une idée exacte du costume des prêtres hébreux, d'après la description que nous en trouvons dans les livres de Moïse; mais je crois que le vague même qui règne dans cette description prouve que Moïse parle de choses

<sup>1</sup> Liv. II, ch. 37.

<sup>2</sup> Voy. Genèse, ch. 41, v. 42.

<sup>3</sup> *Schesch* est probablement le nom égyptien. En hébreu le nom générique du lin est פשתה; selon les rabbins le כד était un tissu fait d'un simple fil, mais le שש avait des fils sextuples.

<sup>4</sup> On a cru que כד devait être la même chose que כרץ (le כז arabe), et on a donné à tous ces mots, comme à שש le sens de *linum axylinum*. Le mot hébreu כרץ ne se trouve que dans les livres de la dernière époque, et probablement la chose qu'il désigne est aussi récente que le nom. Ézéchiel recommande aux prêtres de porter des vêtements de פשתים et de ne pas mettre de צמר. Il n'est pas probable que les prêtres aient osé mettre des habits de laine, mais ils pouvaient se permettre de substituer au lin (פשתים) une étoffe plus douce de coton (צמר), sans pour cela blesser les convenances; car au premier coup d'œil il n'était pas facile de distinguer le coton du lin. Il est vrai que צמר signifie *laine*; mais ce mot pouvait être employé pour le *coton*, qui dans plusieurs langues porte le même nom que la laine. Les rabbins

connues depuis long-temps, et qu'il lui suffit d'indiquer à ses prêtres ce qu'ils avaient vu en Egypte. — Mais pour nous, qui sommes si éloignés de ces temps, la chose n'est pas facile, et nous sommes réduits à des conjectures. Les auteurs anciens et modernes, les rabbins et les Pères de l'Église varient beaucoup sur cette matière, et il est impossible de tirer de tous ces auteurs quelque chose de positif<sup>1</sup>.

Je crois faire une chose agréable au lecteur de la Bible, en jetant un coup d'œil rapide sur les différens objets dont se composait le vêtement des prêtres pendant leurs fonctions, sans entrer dans des explications basardées. Mon but est seulement de présenter au lecteur, dans un ordre plus systématique, ce que disent sur ce point les livres de Moïse. Je m'aiderai de quelques éclaircissemens de Josèphe; cet écrivain, prêtre lui-même, peut nous donner quelques indices qu'il ne faut pas dédaigner. Mais, d'un autre côté, il ne faut pas oublier que les choses avaient probablement changé, depuis Moïse jusqu'à l'époque où vivait Josèphe.

Le costume des simples prêtres se composait de quatre pièces :

I. **מְכַנְסִים** *Des caleçons*, qui, selon l'Écriture, devaient aller des reins jusqu'aux cuisses<sup>2</sup>. L'étymologie même de ce mot me paraît jeter assez de lumière sur la forme du vêtement qu'il désigne. Il dérive de la racine כָּנַס (*cachier, entrer*), et il a la forme du pluriel ou plutôt du duel<sup>3</sup>. C'est donc un vêtement composé de deux parties, et fait pour couvrir deux membres du corps. Évidemment ce sont des caleçons, et la conjecture de Leclerc, que les **מְכַנְסִים** auraient ressemblé plutôt aux jupons des femmes, n'a aucun fondement. Josèphe dit expressément que l'on y faisait entrer les pieds (*ἰμκαίονταν εἰς αὐτὸ τῶν ποδῶν*), et qu'on les tirait jusqu'aux reins, où on les serrait.

appellent le coton **צמר גפן** et les Allemands *Baumwolle* (laine d'arbre). Au reste, J. H. Voss me paraît avoir prouvé avec toute évidence, que les Hébreux n'ont eu connaissance du coton que peu de temps avant l'exil de Babylone, et les Égyptiens encore plus tard. *Voy. Mythologische Briefe*, deuxième édition tome II, page 262, et suiv.

<sup>1</sup> Rabbi Azaria de' Rossi, dans son **מאור עינים** (ch. 46—50), a donné un résumé de tout ce qui a été dit sur le costume des prêtres hébreux par les rabbins, par Aristée, Josèphe, Philon et les pères de l'Église. Je regrette beaucoup que l'espace me manque pour suivre le savant rabbin dans ses recherches intéressantes.

<sup>2</sup> Exode, ch. 28, v. 42; voy. la note de M. Cahen.

<sup>3</sup> Ce mot ne se trouve qu'en construction, **מְכַנְסִים** ou **מְכַנְסִים** **בְּדָבָר**

II. כִּתְּנָה ( χιτὼν ) *une tunique*, d'une texture particulière, appelée תְּשֻׁבֵץ, et probablement faite à petits carreaux. Selon Josèphe, cette tunique était très-serrée, et presque collée sur le corps ( περιγεγραμμένους τῷ σώματι..... κολποῦται μὴ οὐδαμῶθεν). C'est là probablement lesens qu'il donne au mot תְּשֻׁבֵץ. Il paraît que les tuniques des prêtres égyptiens étaient aussi très-serrées<sup>1</sup>. Les rabbins, ainsi que Josèphe, disent que la כִּתְּנָה était d'une seule pièce; cependant, selon les premiers<sup>2</sup>, les manches étaient tissées à part, et puis cousues sur la tunique. L'évangéliste donne à Jésus une *tunique non cousue* (saint Jean, ch. 19, v. 23), et Braun (*de vest. sacerdot.*) a montré comment un tel tissu pouvait se faire. Mais on conçoit difficilement comment on pouvait mettre une tunique faite d'une seule pièce, et en même temps très-serrée. Josèphe nous dit qu'elle avait en haut une ouverture large, et qu'après l'avoir passée, on fermait l'ouverture sur les deux épaules, avec des cordons sortant de l'ourlet ( ἐκ τῆς ὤας ), des deux côtés de la poitrine et du dos.

III. אֲבֵנִט *Une ceinture* en ouvrage de broderie de différentes couleurs (Exode, ch. 39, v. 29). Selon les rabbins elle avait trois doigts de largeur; selon Josèphe, quatre. Sa longueur, disent les rabbins, était de trente-deux aunes, et elle entourait le corps deux ou trois fois<sup>3</sup>.

IV. מִגְּבֵעָה *Un turban*, ou plutôt un *haut bonnet*. La coiffure du grand prêtre est appelée מִצְנַפֶּת. Moïse ne donne nulle part la description de ces deux espèces de coiffure; probablement elles étaient connues aux Hébreux, et imitées du costume des prêtres égyptiens. Selon Josèphe (Arch., liv. 3, ch. 7), elles étaient aplaties ou arrondies en haut, et ne couvraient pas toute la tête. Cet écrivain, ainsi que

(Ezéch, ch. 44, v. 18); mais la forme מִכְנָסִי permet de supposer, comme forme absolue, aussi bien le *duel* מִכְנָסִים que le *pluriel* מִכְנָסִים.

<sup>1</sup> Voy. Spencr, *de leg. rit.*, lib. 3, cap. 5; *Dissert. de veste sacerdotum lineâ.*

<sup>2</sup> Voy. Maimonides הלכות כלי המקדש ch. 8.

<sup>3</sup> Voy. quelques autres détails dans les notes de M. Cahen, Exode, ch. 28, v. 4. Si le mot אֲבֵנִט a du rapport avec la racine בָּנָד (binden); il ne dérive pas de l'arabe, comme le dit la note, mais bien du persan.

les rabbins, appelle aussi le turban du simple prêtre **מצנפת**, ce qui prouve que dans le second temple il n'y avait presque pas de différence entre la *Migbaâh* et la *Misnéfeth*. Cependant Moïse les a expressément distinguées (Exode, ch. 39, v. 28), et s'il est permis de fonder des conjectures sur l'étymologie des deux mots, il paraîtrait que la **מנבעה** était une espèce de haut bonnet, et la **מצנפת** un turban, tel que le portaient les rois et les autres grands personnages (Ezéch., ch. 21, v. 31, et Is., ch. 62, v. 3)<sup>1</sup>. Quoique les deux coiffures fussent de lin, celle du grand prêtre se distinguait, non seulement par la forme, mais aussi par l'ornement du ציץ, dont nous parlerons tout à l'heure. Lucien rapporte quelque chose de semblable, en parlant du costume des prêtres d'Hiérapolis. Ils ont, dit-il, un bonnet sur la tête; mais le grand-prêtre enveloppe sa tête d'une tiare d'or<sup>2</sup>.

A ces vêtemens, le grand-prêtre ajoutait les suivans :

I. **מעיל** *Un manteau*, qui se distinguait du manteau profane par sa

couleur bleue. Moïse en donne la description (Exode, ch. 28, v. 31—35). A ses bords se trouvaient attachées des clochettes d'or par le son desquelles le grand-prêtre s'annonçait lorsqu'il entrait dans le sanctuaire et lorsqu'il en sortait. Un usage semblable existait chez les Egyptiens dans la célébration de la fête d'Osiris<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> **מנבעה** dérive de **נבע** = **נבה** être élevé, d'où vient **גבעה** colline. Ce qui favorise cette explication, c'est que la *migbaâh* était attachée à la tête **ומנבעות להם** (Exode, ch. 29, v. 9); car, étant très-haute, elle pouvait tomber dans les mouvemens que faisait le prêtre. Le même verbe **נבע** est employé pour la coiffure appelée **פאר** (Ezéch., ch. 24, v. 17), et qui paraît être analogue aux bonnets des prêtres, que Moïse appelle aussi **ומנבעות פארי המנבעות** (Ex., ch. 39, v. 28). **מצנפת** vient de **צנף** *lier autour, envelopper*, et ce verbe est employé, dans le Pentateuque même, pour la coiffure du grand-prêtre (Lévit., ch. 16, v. 4), que le prophète Zacharie appelle aussi **צניף**. Les deux espèces de coiffure, le **פארים** ainsi que les **צניפות** se trou-

vent aussi parmi les objets de toilette de la belle Sionite, dont le prophète Isaïe fait une longue énumération (ch. 3, v. 18—23). On peut voir différentes conjectures sur la forme de ces turbans, dans les ouvrages de Schröder (*de vestitu mulieris Hebraicæ*, pag. 304 et suiv.), et de Hartmann (*Die Hebräerin am Pustische*, tom. 2, p. 251 et suiv.

<sup>2</sup> *De Deâ Syr.*, 42.

<sup>3</sup> *Voy. Jahn, Arch. Bibl.*, tom. 3, p. 350.

## II. אֶפְרוֹד. ÉPHOD. M. Cahen a rapporté dans ses notes les différentes

conjectures qu'on a faites sur ce vêtement, et il serait inutile de les répéter ici (voy. Exode, ch. 28, v. 6 et suiv.). Si nous comparons ce qu'en dit Josèphe avec ce qui est encore maintenant en usage dans l'Orient, il paraîtrait que l'Éphod était une espèce de camisole avec des manches. Dans la Bible nous le voyons souvent comme vêtement des laïques; mais l'Éphod du grand-prêtre se distinguait probablement par une forme particulière, et surtout par les deux pierres précieuses sur ses épaulettes.

## III. חֹשֶׁן *Le pectoral*, un ornement appliqué sur la partie de devant

de l'Éphod. Il était carré et double, et formait une espèce de bourse, sur laquelle brillaient douze pierres précieuses, enchâssées dans de l'or. Elles étaient rangées trois à trois, et les noms des douze tribus y étaient gravés. Il paraît que le sort sacré ou l'oracle des *Ourim* et *Thoummim* était placé dans le creux du pectoral (Exode, ch. 28, v. 30). Moïse en parle comme d'une chose connue, et il n'en donne pas le moindre détail<sup>1</sup>. Il appelle le pectoral *חֹשֶׁן הַמִּשְׁפָּט* *ornement de la justice*, ce qui a fait penser à un ornement analogue que portait le grand-prêtre ou grand-juge (ὁ ἀρχιεπίσκοπος) chez les Egyptiens, et dont parlent Diodore et Elien. Le lecteur trouvera des détails sur tout cela dans les notes supplémentaires à l'Exode de M. Cahen (p. 185).

## IV. צִיץ *Une plaque d'or* attachée, par un fil bleu, au turban du grand

prêtre, et sur laquelle étaient gravés les mots : קֹדֶשׁ לַיהוָה. Moïse l'appelle aussi *la couronne sacrée* *כִּתְרוֹת הַקֹּדֶשׁ*.

Hérodote donne aux prêtres égyptiens des sandales, faites de l'écorce du papyrus (ὑποδήματα βύβλινα). Il paraît pourtant qu'ils n'en portaient pas pendant l'office; car sur les ruines on trouve les prêtres représentés

<sup>1</sup> Aucun auteur ancien n'a su dire rien de positif sur cet oracle, et on est réduit à des conjectures. Les rabbins avouent qu'ils n'en savent rien. Il y en a qui pensent que les douze pierres formaient elles-mêmes le sort sacré, et Maimonides (comme l'a déjà observé R. Azaria de' Rossi), paraît être de cet avis; car dans sa *Main Forte*, à l'endroit où il énumère les ornemens des prêtres, il ne parle pas des אורים ותמים (Voy. *חברות כלי המקדש* ch. 9). On trouve dans l'ouvrage de Brann les différentes opinions à ce sujet (*De vest. sacerdot.*, p. 595 et suiv.)

nu-pieds<sup>1</sup>. Chez les prêtres hébreux il n'est nulle part question de sandales , et il est certain qu'ils n'en portaient pas dans le temple ; car ç'aurait été profaner le lieu sacré <sup>2</sup>.

Nous nous contentons d'avoir indiqué quelques-unes des analogies que l'on remarque entre les prêtres hébreux et ceux des païens , et qui viennent encore à l'appui de ce que nous avons dit en général sur le culte et les lois cérémonielles des Hébreux. Mais , je le répète , ces analogies n'existent que dans les formes extérieures , et le sacerdoce chez les Hébreux , quoique prérogative héréditaire d'une famille , n'a nullement le caractère de caste que nous lui voyons chez les Indous et les Égyptiens. L'Israélite vertueux était le véritable prêtre. « Il y a trois couronnes , disent les rabbins , celle de la Thorah , celle du sacerdoce et celle de la royauté ; mais celle d'une bonne renommée est au-dessus de toutes <sup>3</sup>.

### LES TEMPS SACRÉS , OU LES FÊTES.

Si , en général , nous croyons , avec Spencer , que le culte mosaïque et toutes les lois cérémonielles des Hébreux ont eu leur origine dans des idées et des mœurs communes à tous les peuples de l'Orient ; si nous avons même fait entrevoir que les usages des Indous peuvent maintenant jeter une nouvelle lumière sur une grande partie des lois de Moïse , et fournir de nouvelles preuves pour confirmer les opinions de Spencer : d'un autre côté nous ne saurions nous dissimuler que ce savant est allé trop loin quelquefois dans ses rapprochemens , et que souvent il a abaissé Moïse au rôle de simple imitateur , sans faire ressortir les vues sublimes qui guidaient le législateur sacré , et par lesquelles il ennoblissait ce qu'il avait emprunté aux autres. Cette réflexion se présente surtout lorsqu'on considère l'institution des fêtes chez les Hébreux. Que les Égyptiens aient été les premiers à célébrer des fêtes et des processions , comme le dit Hérodote<sup>4</sup>, soit ; mais les fêtes des Hébreux portent un caractère qui leur est particulier , elles se rattachent toutes aux grandes époques de l'histoire du peuple hébreu , ou bien

Voy. la huitième planche dans l'archéologie de M. Iahn , n. 15 :

<sup>1</sup> Voy. Exode , ch. 3 , v 5.

<sup>2</sup> שלשה כתרין הם כתר תורה וכתר כהונה וכתר מלכות וכתר שם  
 מִשְׁנָה אֲבוֹת , ch. 4 , § 13.

<sup>4</sup> Liv. 2 ch. 58.



aux principes fondamentaux de sa religion. Ainsi le sabbat devait être le symbole éternel de la création, la Pâque et la fête des tabernacles devaient perpétuer la mémoire du grand miracle de la sortie d'Égypte ; une fois chaque année l'Israélite devait entièrement renoncer au monde, et se réconcilier avec le créateur, en s'abstenant de toute jouissance terrestre, en devenant, pour ainsi dire, un être céleste. Les fêtes ne sont point, comme les sacrifices et le sacerdoce, une institution locale ; elles sont pour l'Israélite de nos jours ce qu'elles étaient pour l'ancien Hébreu ; car c'est par la sortie d'Égypte que furent fondées ses croyances, qui sont toujours les mêmes, quelles que soient les modifications que le temps leur ait fait subir. Dans les pays où l'Israélite gémit sous une oppression barbare (c'est-à-dire, sur presque tout le globe), ces grands souvenirs ont pour lui de touchantes consolations ; là où ses droits ont été reconnus, où il est devenu citoyen libre, il peut encore, sans violer les devoirs que lui impose sa nouvelle position, s'attacher avec respect à des institutions purement morales, et qui lui rappellent sans cesse les plus sublimes de ses croyances, qu'il peut librement avouer.

Si pourtant il est permis de rattacher les fêtes instituées par Moïse à quelque idée orientale plus ancienne, qui a pu guider ce législateur, du moins dans la forme qu'il donne à ces institutions, on retrouvera ici cette influence mystérieuse du nombre *sept*, qu'on rencontre si souvent dans l'antiquité orientale<sup>1</sup>. La tradition antique de la création a-t-elle sanctifié le nombre sept, ou bien la sainteté mystique de ce nombre a-t-elle produit la tradition ? Il serait bien difficile de répondre à ces questions ; mais ce qui est certain, c'est qu'ici encore nous pouvons remonter aux plus anciennes traditions de l'Inde : « De même que dans la fable grecque, le soleil, dans la mythologie indienne, est un dieu parcourant également le monde, porté sur un char attelé, non pas seulement de quatre chevaux comme celui d'Apollon, mais de sept, représentant, dit-

<sup>1</sup> Un passage de Clément d'Alexandrie (strom. liv. 5, sect. 14) jette quelque lumière sur le rôle que joue le nombre *sept* chez les Orientaux : « La philosophie des barbares, dit-il, connaît un monde intellectuel (κόσμον νοητόν), et un autre sensuel (αισθητόν) ; celui là est l'archétype, celui-ci l'image de ce qu'on appelle le *modèle*. Le monde intellectuel correspond à la *monade*, le monde sensuel à l'*hexade* etc. » Il faut se rappeler que l'hexagone est le plus régulier et le plus parfait des polygones, en ce que tous les côtés sont égaux au rayon du cercle qu'on décrit autour de ce polygone. La *monade* et l'*hexade* forment ensemble la sainte *heptade*.

« on, par leur nombre, soit les sept jours de la semaine, soit les sept  
 « planètes qui leur correspondent, et cela absolument dans le même or-  
 « dre que nous offre notre calendrier : coïncidence merveilleuse, qui,  
 « seule, me paraît suffisante pour établir son origine tout indienne<sup>1</sup>. »  
 Nous retrouvons encore ce nombre mystique dans les sept mondes  
 (*Locus*), les sept grands continents (*Deipus*) de la géographie fabuleuse  
 des *Pourânas*, les sept mers, les sept *Amshaspandas* des anciens  
 Perses, etc.

La semaine se trouve aussi chez les Égyptiens, et, selon Josèphe (con-  
 tre Apion, liv. 2, ch. 39), tous les peuples distinguaient le septième jour.

Quoiqu'il en soit, le nombre sept, comme nous l'avons dit, joue un  
 grand rôle dans les temps sacrés des Hébreux. Le septième jour est  
 sacré; la Pâque et la fête des tabernacles durent sept jours; de la Pâque  
 on compte sept semaines, et puis on célèbre la Pentecôte; le premier  
 jour du septième mois est distingué par une solennité particulière, et  
 une grande partie de ce mois est consacrée à des fêtes; la septième an-  
 née est sacrée, et après sept fois sept ans on célèbre le jubilé. Il faut  
 avouer que sous ce rapport les solennités des Hébreux pourraient se rap-  
 tacher pour la forme à quelque idée indienne ou égyptienne. Il y a  
 même une solennité qui paraît être empruntée aux Égyptiens, c'est  
 celle des néoméniés. Maimonides a fait là-dessus une observation ingé-  
 nieuse: Le bouc du sacrifice additionnel des néoméniés, est seul ap-  
 pelé *אֶתְרֵי לַיָּרֵךְ* (*sacrifice de péché à LENOVA*); « c'est, dit Maimo-  
 nides, que l'on aurait pu s'imaginer que le bouc des néoméniés était  
 « un sacrifice offert à la lune, au commencement des mois. Le légis-  
 « lateur fait donc observer que c'est une chose consacrée à Dieu et non  
 « à la lune. On ne pouvait se méprendre sur les boucs offerts pendant  
 « les trois fêtes, et autres jours solennels; car ces jours ne tombaient  
 « pas au commencement des mois, ils n'étaient signalés par aucun pré-  
 « nomène de la nature, et furent institués par les décrets de la loi. Au  
 « contraire, les commencemens des mois lunaires ne furent pas insti-  
 « tués par la loi, tous les peuples offraient ces jours-là des sacrifices à la  
 « lune, de même qu'ils en offraient au soleil quand il se levait et quand  
 « il entrait dans certains degrés [de l'écliptique], comme nous le sa-  
 « vons par ces livres [des Sabiens]. Ce fut donc pour détruire ces er-  
 « reurs, qui étaient enracinées dans les cœurs trop malades [des Hé-

<sup>1</sup> Notes de M. de Chézy au drame de Sacountala, n. 90.

<sup>2</sup> Nombres, ch. 28, v. 15.

« breux ], que l'Écriture signala particulièrement le culte rendu par le « sacrifice de ce bouc, en disant qu'il était consacré à *Lehova* <sup>1</sup>. » En effet, comme le dit Maimonides, tous les peuples rendaient un culte à la nouvelle lune, et on peut en voir beaucoup d'exemples dans l'ouvrage de Spencer <sup>2</sup>.

Peut-être le pèlerinage ordonné pour les trois grandes fêtes était-il aussi un usage plus ancien. Le pèlerinage des Arabes à la Mecque paraît remonter à la plus haute antiquité; les musulmans le font remonter jusqu'à Abraham, et il y en a même qui prétendent qu'Adam a fait quarante fois le voyage de la Mecque, pour visiter le temple <sup>3</sup>. — Le pèlerinage des Arabes s'appelle *Hudj* חג et ce même mot, qui en hébreu signifie *fête*, paraît désigner particulièrement les trois fêtes pour lesquelles le pèlerinage était prescrit aux Hébreux <sup>4</sup>.

Je ne puis ici entrer dans des détails sur les différentes fêtes des Hé-

ולמא תוקע אן יתכיל פי שעיר ראש חדש אנח קרבאן ללקמר  
 כמא כאנת תפעל קבט מצר מן אלתקריב ללקמר פי אואיל אלשחור  
 בין פיה אן חזא אלאמר ללה לא ללקמר ולא יתוקע חזא  
 אלתוקע פי שעירי חרגלים וגירחא אד ותלך אלאיאם ליסת אואיל  
 שחור ולא לחא עלאמח תמיזחא טביעיה בל אלשריעה פרצתחא  
 באלרזע אמא אואיל אלשחור אלקמריה פליסת מן רזע אלשריעה בל  
 אלמלל כאנת תקרב פיהא ללקמר כמא כאנא יקרבון ללשמס ענד  
 טלועתא וענד חלולחא כדרג מעלומה כמא שחר פי תלך ארכתב  
 פלחזא שדת אלעבאדה פו חזא אלשעיר וקיל פיה ל" לאזאלה תלך  
 אלאזהאם אלמתעלקה בתלך אלקלוב אלמריצה אלמסתחכמה אלמרן

*Dalalah*, liv. 3, ch. 46.

<sup>1</sup> Lib. III, cap. 1, dissert. 4. Voy. aussi Hottinger, *Hist. Orient.*, lib. 1, cap. 8.

<sup>2</sup> Voy. Millii *Dissert. de Mohammedismo ante Mohammedem*, 6 11 et 14. Maracci *Prodrom. ad refutat. Alcorani*, part. 4, page 23.

<sup>3</sup> Voy. Dentér., ch. 16, v. 16. R. Saadia Gaon, cité par R. David Kimchi dans son commentaire sur Hozée (ch. 2, v. 13), dit que sous le mot חג il faut comprendre les trois fêtes du pèlerinage, tandis que מועד se rapporte

breux, mais j'ajouterai quelques observations sur deux fêtes, auxquelles la tradition a donné un sens différent de celui qu'elle paraissent avoir dans les institutions mosaïques; je veux parler de la Pentecôte et du premier jour du septième mois.

La Pentecôte, appelée *fête des semaines*, ou *jour des prémices*, était la fête de la récolte des fromens. On comptait sept semaines depuis le commencement de la récolte de l'orge, et on célébrait le cinquantième jour (Exode, ch. 34, v. 22; Deutér., ch. 16, v. 9). Moïse veut que l'on commence à compter les sept semaines le *lendemain du sabbat*, mais il ne nous dit pas quel est ce sabbat. Les Saducéens le prenaient pour le sabbat que renferment les sept jours de Pâque, et les caraïtes de nos jours suivent encore cette opinion; les rabbanites pensent que sous le mot *sabbat* il faut entendre ici le premier jour de Pâque (voy. la note de M. Cahen, Lévit., ch. 23, v. 11). La division, à ce qu'il paraît, date de très-loin, et il est impossible de décider laquelle des deux opinions est la vraie. Quoique les rabbanites aient pour eux d'anciennes traditions, suivies par la majorité des Israélites, on ne saurait se dissimuler que le texte de la loi favorise beaucoup l'opinion des caraïtes: 1° Accordons aux rabbanites que le mot *schabbath* du verset 11 puisse indiquer le premier jour de Pâque, il restera toujours très-difficile, d'après cette opinion, d'expliquer, dans le verset 16, les mots *עד ממחרת השבת השביעת*. 2° Si le quarante-neuvième jour n'avait pas été un jour solennel (*schabbath*), Moïse aurait probablement fixé la solennité des prémices pour ce jour, et non pour le cinquantième. 3° Moïse ne fixe nulle part le jour où cette fête devait être célébrée, quoique pour toutes les autres fêtes il indique exactement le mois et le jour. Il résulte de là, avec évidence, que la Pentecôte était une fête mobile. Sur ce troisième point, les rabbanites pourraient répondre au besoin, que même, d'après leur opinion, la date ne pouvait être fixée; car du temps de Moïse les néoméniés se fixaient d'après les phases visibles de la lune, les mois de Nissan et Iyyar pouvaient être l'un de 29, l'autre de 30,

au jour de l'an, au jour de pardon, et au huitième jour de fête qui suit les sept jours des tabernacles:

ורב סעדיה נאון ז"ל פירש חגה שלש רגלים וכל מועדה ראש

השנה ויום הכפורים ושמיני עצרת

Le rabbin arabe pensait sans doute au *hadj* des Musulmans.

ou bien l'un et l'autre de 30 jours, de sorte que la Pentecôte pouvait tomber tantôt le 5, tantôt le 6 Sivan. En aucune manière on ne peut admettre que la Pentecôte ait été toujours célébrée le 6 Sivan, comme le font les Israélites modernes.

D'après un calcul établi par les rabbins, et qui ne se fonde sur aucune donnée positive, le 6 Sivan serait aussi

La fameuse journée

Où sur le mont Sina la loi nous fut donnée<sup>1</sup>.

C'est en ce sens que les Israélites de nos jours célèbrent la Pentecôte, et certes, on n'aurait pu donner à cette fête de signification plus sublime. C'était la fête du printemps, et ce fut une belle idée que d'y rattacher le printemps de la religion des Hébreux, idée que les fondateurs de l'Église chrétienne n'ont pu manquer d'accueillir dans leur tradition de la descente du Saint-Esprit.

Le premier jour du septième mois est un jour de fête, qui probablement fut annoncé au son des trompettes; car l'Écriture l'appelle זכרון תרועה (Lévit., ch. 23, v. 24), et חום תרועה (Nomb., ch. 29, v. 1). Pendant les sacrifices des jours de fête et des néoménies on sonnait toujours de la trompette pour un *souvenir devant Dieu* לזכרון לפני אלהיכם (ib. ch. 10, v. 10). Moïse veut que la septième néoménie s'annonce par des sons de jubilation, plus solennels que ceux des autres néoménies<sup>2</sup>; car c'est le commencement du mois sacré, dans lequel on célèbre le grand jour de pardon. C'est là sans doute le seul motif de la solennité de ce jour. Selon la tradition rabbinique, c'est le jour de l'an<sup>3</sup>; mais l'année des anciens Hébreux commençait vers l'équinoxe du printemps, et Moïse dit expressément du mois *Abib* (Nissan) : *il sera pour vous le premier des mois de l'année*, Il n'y a pas de traces dans toute la Bible, d'une solennité pour le jour de l'an. Cette solennité, rattachée par les rabbins au premier Tischri, était inconnue aux anciens

<sup>1</sup> Je ferai observer pourtant que les rabbins eux-mêmes ne sont pas d'accord si la loi fut donnée le 6 ou le 7 du mois de Sivan.

<sup>2</sup> Moïse dit, en parlant des autres néoménies et des fêtes, ותקעתם כחצצרת. Pour la septième néoménie il veut une תרועה jubilation, de même que pour l'annonce du jubilé שופר תרועה (Lévit., ch. 25, v. 9). Moïse distingue expressément entre תקע ותקעו (Nombres, ch. 10, v. 7).

<sup>3</sup> C'est, selon les rabbins, l'anniversaire de la création. Cependant ils ne sont pas d'accord là-dessus, et il y en a qui prétendent que le monde fut créé au mois de Nissan. Voy. *Thalq. de Babyl. Roach Eischana*, fol. 9.

Hébreux, et n'a commencé probablement qu'après la mort d'Alexandre-le-Grand, lorsque les Juifs, sous la domination des Syriens, adoptèrent, avec l'ère des Séleucides, le calendrier syriaque; car l'année des Syriens commençait à l'équinoxe d'automne, par le mois de תשרי קדמיה (octobre). D'après l'Exode, la fête de la récolte, ou des tabernacles, tombe à la sortie de l'année בראת השנה (ch. 23, v. 16), ou à la révolution de l'année תקופת השנה (ch. 34, v. 21). On a voulu conclure de là que l'année commençait au mois de Tischri; mais alors Moïse aurait dit: au commencement de l'année. Probablement il a voulu dire, que la fête des tabernacles est la dernière de l'année

M. Caben cite un verset d'Ézéchiel, où il est question du commencement de l'année ראש השנה (voy. la note au Lévi., ch. 23, v. 24), et il ajoute: « Dans ce verset on ne dit pas le nom du mois; il est possible que ce soit *Nissan*. » Évidemment dans le passage d'Ézéchiel il ne s'agit ni de Nissan ni de Tischri, mais, comme il l'indique lui-même, du dixième jour d'Ab, jour de la chute de Jérusalem (Jérém., ch. 52, v. 12)

La tradition ayant fait du premier Tischri l'anniversaire de la création, et ce jour étant très-rapproché du grand jour de pardon, les rabbins ont donné à la fête mosaïque du premier Tischri une signification très-poétique; c'est le jour où Dieu, assis sur son trône, juge toutes les créatures, et fixe leur destinée. Mais la sentence n'est définitivement arrêtée qu'au jour de pardon, et le pécheur a dix jours pour se repentir et faire pénitence. On sent bien qu'il s'agit ici des réflexions que l'homme doit faire à la fin de l'année, et avant le grand jour de pénitence, sur sa conduite et sur ce qu'il a pu mériter par ses œuvres, sur son passé et son avenir.

Quelques rabbins, craignant que l'allégorie ne soit prise dans un sens matériel, observent à cette occasion, que l'homme est jugé par ses œuvres tous les jours et à tout moment<sup>1</sup>.

Quoi qu'il en soit, les fêtes de la Pentecôte et du premier Tischri ont beaucoup gagné par la tradition, qui leur donne un sens beaucoup plus sublime que la simple sanctification du nombre *sept*. Nous avons voulu indiquer le sens primitif de l'institution mosaïque, et certes nous n'en voulons pas à la tradition de l'avoir embellie; nous vou-

<sup>1</sup> רבי יוסי ורבי נתן אמרו אדם נדון בכל יום ובכל שעה שנאמר

*Rosch Haschana*, fol. 16.

ותפקדנו לבקרים ולרגעים תבחננו

drions même faire remonter cette tradition à une haute antiquité ; nous l'acceptons volontiers, mais nous ne saurions en trouver aucun indice dans le texte de l'Écriture : **אם קבלה נקבל ואם לדין יש תשובה**

Je borne ici mes réflexions sur le culte des Hébreux. Pour faire voir, avec plus d'évidence encore, le rapport qui existe entre les lois cérémonielles de Moïse et celles des autres peuples de l'Orient, je voulais d'abord ajouter un chapitre sur les lois de diète et de purification ; mais pour que le lecteur puisse lui-même comparer les lois des Indous avec celles des Hébreux, j'ai préféré lui mettre sous les yeux un chapitre du code de Manou, et indiquer dans des notes les analogies qu'offre ce chapitre avec les lois sanitaires et diététiques de Moïse.

---

## CINQUIÈME LIVRE

# DES LOIS DE MANOU,

TRADUIT LITTÉRALEMENT DU SANSKRIT, AVEC DES NOTES.

---

### AVERTISSEMENT.

Le nom de *Manou*, chez les Indous, remonte à la plus haute antiquité. Selon la mythologie indienne, Manou est le fils de Brahma; c'est probablement l'Adam de la Bible, et le père commun des hommes; car les Indous appellent l'homme *Manoudja* (fils de Manou), comme les Hébreux אדם בן (fils d'Adam). Le code de lois qui lui est attribué, et dont nous présentons ici une partie à nos lecteurs, jouit de la même autorité que les *Védas*. La fable rapporte que ce code se composait d'abord de cent mille *ślokas* ou distiques, mais que *Narada*, un des dix fils de *Brahma*, les réduisit à douze mille, et les remit à *Soumati*, fils de *Bhrigou*, qui, à son tour, les réduisit à quatre mille distiques<sup>1</sup>. Quel que soit le véritable rédacteur de ces lois, elles sont sans doute très-anciennes. Le célèbre *William Jones* fait remonter l'âge des *Védas* à plus de quinze siècles, et celui du code de *Manou* à plus de douze siècles avant l'ère chrétienne. Il faut avouer que la rédaction de ce code porte les traces de différentes époques, et il paraît être compilé de différents ouvrages; car non seulement on y trouve beaucoup de répétitions et peu de système, mais tandis qu'une partie porte les traces de la plus haute antiquité, une autre paraît déjà supposer une civilisation bien avancée. Cependant, ce qui paraît certain, c'est que les lois renfermées dans ce code étaient en vigueur du temps de Moïse dans une grande partie de l'Asie, et qu'elles pouvaient être connues à ce législateur par l'intermédiaire des prêtres égyptiens, qui probablement avaient reçu de l'Inde une grande partie de leurs institutions. Nous donnons ici une traduction du cinquième livre du code de *Manou*, qui traite de la diète, des animaux immondes, de la purification et des femmes, et qui a beaucoup de rapports avec le Lévitique. Ce fragment mettra le lecteur à même d'apprécier, selon leur juste valeur, les assertions de ceux qui n'ont trouvé dans le code de *Moïse* qu'une pâle copie des lois indiennes et égyptiennes; le rapprochement ne sera certainement pas à l'avantage de ces dernières.

<sup>1</sup> Le code de *Manou*, tel que nous le possédons maintenant, ne se compose que de 2685 distiques.



On sait que les lois de Manou ont été traduites en anglais par William Jones, et je dois avouer, dans l'intérêt de mon travail, que je me suis aidé souvent de cette excellente traduction, et que, sans ce secours, beaucoup de passages de ce code, écrit en vers quelquefois très-obscur, m'auraient été inintelligibles. Cependant j'ai cru dans plus d'un endroit devoir m'écarter de la traduction anglaise. En général, j'ai tâché de rester fidèle, autant que possible, à l'original sanscrit, et lorsqu'un passage m'a paru trop obscur, j'ai préféré de renvoyer à une note l'explication que Jones a souvent incorporée dans le texte même. Dans quelques passages, j'ai même hasardé des explications autres que celles données dans le commentaire sanscrit de Koullouka-Bhatta, que Jones a toujours suivi avec une scrupuleuse exactitude. Il se peut que quelques passages aient été mal interprétés dans le commentaire, et qu'après un certain nombre de siècles, un Bramine ait attribué au législateur des pensées qui lui étaient étrangères, comme l'ont souvent fait les rabbins et les Pères de l'Église en expliquant la Bible. On appréciera toutes les difficultés que présente la langue française, pour une traduction *littérale*, faite d'une langue aussi riche en flexions et en formes grammaticales que le sanscrit, et on jugera cet essai avec indulgence.

Une traduction complète des lois de Manou nous est promise par M. Loiseleur Deslongchamps, à qui déjà nous devons une nouvelle édition du texte sanscrit, suivie d'un extrait du commentaire de Koullouka-Bhatta.

1. Les saints, après avoir entendu ces lois sur l'homme initié \*, ainsi qu'elles ont été rapportées, parlèrent ainsi à Bhrigou \*\*, le magnanime descendant d'Anala :

2. Comment, ô Seigneur ! la mort peut-elle s'emparer des Bramines fidèles aux devoirs qui leur ont été tracés, et versés dans les préceptes des Védas ?

3. Et lui, le vertueux Bhrigou, fils de Manou, parla ainsi aux grands saints : Que l'on écoute par suite de quel péché la mort tend à frapper les Bramines :

4. C'est par leur manque d'exercice dans les Védas, par l'oubli de leur

1. \* SWATAKA signifie littéral. *celui qui a fait les ablutions* ; les Indous appelaient ainsi le Bramine qui, après avoir achevé ses études dans la maison de son précepteur, prend une femme, et devient père de famille. Les lois qui le concernent sont renfermées dans le quatrième livre. Jones traduit *housekeeper*. \*\* Bhrigou est l'un des dix *pradjapatis* (maîtres du monde), les fils de Brahma. C'est lui qui communique aux *Risobis*, ou saints, les lois de Manou, dont il est souvent appelé le fils. S'il est appelé ici descendant d'Anala, qui est le même qu'*Agni* (ignis), dieu du feu, le commentaire a soin de nous avertir, conformément au dogme de la *métempsycose*, que cela doit s'entendre d'une naissance antérieure.

devoir, par la négligence et par les fautes de diète, que la mort est portée à frapper les Bramines.

5. Que l'homme régénéré\* ne mange point l'ail, l'oignon, le porreau et les champignons\*\*, ainsi que tout ce qui provient dans des immondices.

6. Qu'il s'abstienne avec grand soin des résines rouges [ qui coulent ] des arbres, ou qui en sont tirées par des incisions; ainsi que du fruit *sélou\**, et du lait d'une vache qui vient de mettre bas\*\*.

7. [Qu'il ne mange] d'une manière profane\*, ni de la bouillie de riz au sésame, ni des sans azymes au lait et au sucre, ni du riz au lait, ni du gâteau de fleur de farine\*\*; [qu'il ne mange] ni la viande, la nourriture des dieux, ni le beurre clarifié\*\*\*, sans avoir observé les rites.

8. Le lait d'une vache avant dix jours passés; celui d'un chameau, d'un animal dont le sabot n'est pas divisé, d'une brebis, d'une vache en chaleur ou qui a perdu son veau;

9. Celui de tout animal qui habite les forêts, excepté celui du buffle, de même que le lait d'une femme, est chose défendue, ainsi que tous les acides.

10. Parmi les acides, on peut manger le lait caillé, et tout mélange que l'on en fait; ainsi que ceux que l'on tire de fleurs, de racines et de fruits purs.

5.° DVIDJA OU DVIDJATI, né deux fois : c'est ainsi que l'on appelle l'homme des trois premières castes, et surtout le Bramine, qui renaît une seconde fois spirituellement par les études religieuses et par l'initiation. \*\* Les prêtres égyptiens s'abstenaient également de différentes espèces de plantes bulbeuses, auxquelles ils rendaient un culte; on se rappelle ces vers de Juvenal :

*Porrum et cepe nefas violare, ac frangere morsu.*

*O sanctas gentes, quibus hæc nascuntur in hortis  
Numina!*

(Sat. 15, v. 9, 10.)

Chez les Hébreux, nous ne trouvons pas de traces d'une semblable abstinence; il paraît même que pendant leur séjour en Égypte ils ne se faisaient pas faute d'oignon et d'ail. (Voy. Nombres, ch. 11, v. 5.)

6.° *Sélou* est, selon le dictionnaire de M. Wilson, la *cordya myxa*. \*\* *Péyouscha*, c'est le lait de la vache, dans les dix premiers jours après avoir mis bas. (V. sl. 8.)

7.° *व्रिथा*, littér. sans fruit, inutilement. « *व्रिथा*, dit le commentaire, c'est tout ce que l'on cuit pour soi-même, sans le présenter aux divinités, etc. » \*\* Les objets spécifiés ici par le législateur n'ont probablement pas d'équivalens dans nos cuisines. J'ai traduit approximativement les paraphrases du commentaire sanscrit et du dictionnaire de Wilson. Sans doute il s'agit ici des objets dont on se servait ordinairement pour les oblations ou sacrifices non sanglans, et on peut comparer avec ce passage le deuxième chapitre du Lévitique, surtout le 4<sup>e</sup> verset. Le *samyava*, qui est, selon Wilson : « *A sort of roll or a thin cake of unleavened bread, fried with ghee*, » ressemble beaucoup aux *כלות מצת בלולת בשמן* (tourteaux sans levain, pétris avec de l'huile. \*\*\* Le beurre clarifié (*חמץ* ou *חמץ*), joue un grand rôle dans les oblations des Indous, comme l'huile dans celles des Hébreux.

11. Qu'il s'abstienne de tous les oiseaux carnivores ; ou qui nichent dans les villages, des quadrupèdes qui n'ont pas le sabot divisé, à l'exception de ceux qui ont été expressément permis, et de même du *TITTIBA* ;

11. Il sera intéressant de comparer avec ce sloka, et avec les suivans, le onzième chapitre du Lévitique et le quatorzième du Deutéronome ; on trouvera des rapports frappans. Un philologue, qui serait en même temps naturaliste, aurait ici un champ très-vaste pour faire des rapprochemens et des conjectures. Nous nous contentons de faire observer les analogies les plus frappantes. Si nous comparons les lois diététiques de Moïse avec celles de Manou et de Zoroastre, nous ne pouvons douter qu'elles ne soient toutes émanées d'une certaine idée de pureté, ou d'hygiène, commune à tous les peuples de l'Orient. Il paraît qu'on ne regardait comme purs, que les animaux d'une organisation parfaite. Selon Moïse, qui probablement a suivi les théories des prêtres égyptiens, les conditions de pureté se réduisent aux catégories suivantes : 1° *Les quadrupèdes* ne sont purs que lorsqu'ils ont le sabot divisé, et qu'ils ruminent. 2° *Les poissons*, pour être purs, doivent avoir des nageoires et des écailles. 3° Pour *les oiseaux*, Moïse n'indique pas de condition générale de pureté, mais il paraît résulter de l'énumération des oiseaux impurs, que Moïse avait en horreur tous les oiseaux de proie. Dans les livres de Zoroastre (Boun Dehesch, ch. 14) on trouve également la division des animaux en purs ou impurs, et la condition principale des premiers, c'est d'avoir les sabots divisés. Les lois de Manou ont encore plus d'analogie avec celles de Moïse ; Manou ordonne aux *DVIDJAS* de s'abstenir des quadrupèdes qui n'ont pas le sabot divisé, ainsi que des oiseaux de proie (sl. 13) et nous croyons découvrir aussi dans ces lois une prédilection pour les ruminans et les poissons à écailles (voy. les notes aux sl. 16 et 18). Parmi les oiseaux que Manou défend de manger, se retrouvent sans doute la plupart de ceux défendus par Moïse ; parmi les quadrupèdes les deux législateurs défendaient particulièrement le chameau et le porc. Quant à ce dernier, on l'avait en horreur dans tout l'orient ; Hérodote (liv. 2, ch. 47) nous dit, que les Égyptiens regardaient le cochon comme impur, et si quelqn'un par hasard, avait touché un cochon, il se baignait dans la rivière avec ses vêtements. Les Arabes, même avant Mahomet, s'abstenaient toujours de la chair du cochon : *Hi nefas arbitrantur porcorum vesci carnibus*, dit saint Jérôme, en parlant des Arabes (*In Jovinian.* l. 2, c. 6). Voy. Millii *dissert. de Mohammedismo ante Mohammedem*, § 20. Les Hébreux ne faisaient donc que suivre l'exemple des peuples voisins. Il serait difficile de dire d'où dérivait cette aversion des Orientaux pour le cochon ; il y avait probablement pour cela des motifs d'hygiène. Maimonides, qui avoue le motif d'hygiène, en trouve un autre dans la malpropreté de cet animal. « *Si l'on mangeait le cochon, dit-il, on verrait les rues et même les maisons chez nous aussi sales qu'on les voit aujourd'hui chez les Francs* (Européens).

ולו אתכדת אלכנאזיר גזא לצארת אלאסואא כל ארביות אקדר מן  
בית הכסא כמא תרי בלאד אלפרנז אללאן

*Dalalah*, troisième partie, ch. 48.

Quant à la défense de faire cuire le chevreau dans le lait de sa mère, défense qu'on trouve trois fois dans les livres de Moïse, les lois des Indous n'offrent pas, sous ce rapport, plus d'éclaircissement que les livres des Sabéens, consultés par Maimonides (Voy. les notes de M. Cahen, Exode, ch. 23, v. 19). *TITTIBA* est le nom d'un oiseau, selon Wilson, *parra jacana* ou *goensis*.

12. Du moineau, du plongeon, du cygne, de l'oie sauvage, du coq sauvage, de la grue, du RADJOUVALA, du coucou; du perroquet, du geai;

13. Des oiseaux de proie, des palmipèdes, du vanneau, des oiseaux qui blessent avec leurs ongles, de ceux qui plongent et qui dévorent les poissons; ainsi que de la viande de boucherie, et de la viande fumée;

14. De même du héron, de la [grue appelée] BALAKA, du corbeau, du hochequeue, des piscivores, du porc domestique, ainsi que des poissons de toute espèce.

15. Celui qui mange de la viande est appelé le mangeur [de l'animal] dont il mange la viande; celui qui mange du poisson est [par là] mangeur de toute sorte de viande. Que l'on s'abstienne donc des poissons.

16. Toutefois, on peut manger les poissons PATHINA et ROHITA, lorsqu'ils sont employés à un sacrifice en l'honneur des dieux ou des mânes; de même les RADJIVAS, les SINHATOUNDAS, et les poissons à écailles de toute espèce.

17. Qu'il ne mange pas les animaux solitaires, ni les quadrupèdes et ovipares inconnus, ni les animaux à cinq ongles, même ceux que l'on compte parmi les espèces permises.

12. Je n'affirme point avoir toujours exactement traduit les noms d'oiseaux et d'autres animaux renfermés dans ce sloka et dans les suivans; mais je dois dire que si je n'ai pas toujours suivi Jones, ou que j'ai mis en français des noms que le célèbre traducteur anglais n'a pas traduits, je puis citer des autorités très-respectables, ayant pris pour guides Colebrooke et Wilson. M. Haughton observe que lorsque Jones fit sa traduction, on était encore bien loin de connaître exactement la valeur des mots sanscrits, qui désignent les objets même les plus communs d'histoire naturelle. (Voy. la traduction de Jones, publiée par M. Haughton, page 442). Je n'ai pu trouver aucun renseignement sur l'oiseau appelé RADJOUVALA.

14. 15. Les prêtres égyptiens s'abstenaient comme les Bramines de toute espèce de poissons, ainsi que des animaux qui vivent de poissons. (Voy. Hérod., liv. II, ch. 37). Cette abstinence profitait aux Hébreux, qui, pendant leur séjour en Égypte, mangeaient le poisson gratis (Voy. Nombres, l. c.). Il paraît cependant que les prêtres ne défendaient au peuple que les poissons qui n'ont pas d'écailles. (Voy. Recherches philos. sur les Égyptiens et les Chinois, par M. de Paw, tome I, page 154). Il ne sera pas mal à propos de rappeler ici ce que dit Plutarque (de Is. et Osir.) sur la croyance des Perses, selon laquelle les animaux aquatiques (ἰχθυοί) appartenaient au règne d'Ahriman.

16. D'après une note de M. Haughton, PATHINA est le *silurus pelorius*, ROHITA le *cyprinus denticulatus*, et RADJIVA le *cyprinus niloticus* de Linnée. Quant au mot RADJIVA, j'ai lieu de croire qu'il désigne, ainsi que les mots SINHATOUNDA et SASALKA, plutôt une classe, qu'une espèce particulière; car ces trois mots se trouvent au pluriel dans l'original sanscrit. Jones ne les a pas traduits. Les mots SINHATOUNDA et SASALKA, ne se trouvent pas dans les dictionnaires; le premier signifie littéralement *face de lion*, le second est, selon une glose de Koalloûka (Man., liv. III, sl. 272), la même chose que MAHASALKA, que Wilson traduit par *shrimp or prawn* (crevette). Je n'ai pas hésité à traduire SASALKA par *poissons à écailles*, car ce mot est composé de SA (avec) et SALKA (écaille), et il est très-probable que le législateur des Indous aura donné à ces poissons une préférence sur

18. Parmi [ les animaux ] à cinq ongles, le porc-épic, le hérisson, l'alligator du Gange\*, le rhinocéros, la tortue et le lièvre, ont été déclarés mangeables; de même que les [animaux] dentés d'un côté\*\*, à l'exception du chameau.

19. L'homme régénéré qui aura mangé sciemment un champignon, [ la chair ] du porc domestique, l'ail, le coq sauvage, l'oignon ou le porreau, sera dégradé.

20. Celui qui aura mangé par erreur [ un de ] ces six objets devra subir la pénitence appelée SANTAPANA, ou bien la pénitence lunaire (TCHANDRAYANA) des anachorètes. Pour d'autres choses, il jeûnera un jour.

21. Que l'homme régénéré subisse, chaque année, une pénitence pour se purifier de ce que, par erreur, il aura pu manger [ d'illicite ]. Une pénitence particulière lui est imposée pour [ ce qu'il aura mangé ] sciemment.

les autres. J'ai déjà dit que les prêtres égyptiens défendaient même au peuple les poissons qui n'ont pas d'écaillés; Moïse fit la même chose pour les Hébreux, et Plinius rapporte une loi de Numa, qui défendait de servir ces poissons dans les repas solennels: *Numa constituit, ut pisces, qui squammosi non essent, ne polluerent.* (Ph., liv. 32, ch. 2.)

18. GODHA est, selon Jones, une espèce de lézard ou iguane; il met dans sa traduction le lézard godha. Colebrooke le prend pour la *lacerta gangetica*. (*Voy. Digest of Hindu law, translated by H. T. Colebrooke*, vol. III, pag. 345, note.) Wilson a, sous le mot GODHA, *an alligator*, et sous GODHET et GODHIKA, *the gangetic alligator*. — \*\* Jones traduit, d'après le commentaire: *which have but one row of teeth*. Il s'agit sans doute des animaux qui n'ont de dents incisives qu'à la mâchoire inférieure. Peut-être le législateur a-t-il voulu parler des ruminans, quoiqu'il y en ait qui ont des dents incisives aux deux mâchoires. Moïse aussi, qui permet de manger les ruminans, en excepte pourtant le chameau.

20. On trouve dans le onzième livre des lois de Manou des détails sur les pénitences appelées SANTAPANA et TCHANDRAYANA. La première consiste à se nourrir d'excréments et d'urine de vaches, mêlés avec du caillé, du lait, du beurre clarifié et une décoction de l'herbe appelée KOUSA, et à jeûner ensuite vingt-quatre heures. Selon Koullouka, la nourriture dont on vient de lire la recette ne se prendrait que pendant un jour; mais, d'après Wilson (Dict., page 981), on la prendrait pendant six jours de suite, et on jeûnerait le septième jour. Le TCHANDRAYANA, ou la pénitence lunaire, se règle sur les phases de la lune. A partir du jour de la pleine lune, on diminue sa nourriture d'une bouchée chaque jour, jusqu'à la fin du mois; puis on l'augmente dans la même proportion, pendant la première quinzaine de la lune suivante; outre cela on se baigne trois fois par jour, au lever du soleil, à midi, et au coucher du soleil. (Mun., liv. XI, st. 216 du texte sanscrit, ou 217 de la traduction de Jones.) Koullouka ajoute que l'on doit commencer par manger quinze bouchées le jour de la pleine lune, et jeûner le jour de la conjonction.

Le YATITCHANDRAYANA, ou la pénitence lunaire des anachorètes, est plus simple; pendant un mois ils doivent manger tous les jours, à midi, huit bouchées de ris au beurre clarifié, et maîtriser toute passion humaine.

21. Koullouka dit que cette pénitence annuelle sera celle qui est appelée PRAEYAPATYA. Elle dure douze jours; pendant trois jours on mange seulement au matin, trois autres jours au soir, trois autres jours on ne mange que ce qu'on reçoit sans le demander; enfin on ne mange rien les derniers trois jours.

22. Les meilleurs quadrupèdes et oiseaux peuvent être tués par les Bramines pour célébrer un sacrifice, ou pour nourrir leurs familles ; car Agastya\* a observé cette conduite dans les temps anciens.

23. En effet, les oblations se composaient toujours, tant dans les sacrifices des temps anciens, que dans ceux des Bramines et de la caste guerrière, des quadrupèdes et des oiseaux qu'il est permis de manger.

24. Toute chose que l'on peut manger ou boire avec un assaisonnement d'huile, sans encourir aucun blâme, peut encore servir de nourriture, lors même qu'elle n'est plus fraîche\* ; il en est de même des restes du beurre clarifié.

25. Les hommes régénérés peuvent manger, sans assaisonnement d'huile, les mets d'orge et de froment, ainsi que les mélanges de lait, lors même qu'ils ne seraient plus frais.

26. Après avoir indiqué généralement ce que l'homme régénéré peut manger, et ce qui lui est interdit, je vais exposer les règles concernant la viande qui lui est permise, ou dont il doit s'abstenir.

27. Il peut manger de la viande bénite, ou qui aurait été l'objet du désir des Bramines ; de même lorsqu'il y est engagé par une loi [ spéciale ], ou que sa vie est en danger.

28. Le maître de la création a tout ordonné pour le maintien de la vie ; les choses mobiles et immobiles servent de nourriture aux esprits vitaux.

29. Les créatures immobiles servent de nourriture à celles qui se meuvent, celles qui manquent de dents à celles qui en sont armées ; celles qui manquent de mains à celles qui en sont pourvues, et les timides [ sont la proie ] des hardies.

30. Celui qui se nourrit chaque jour d'animaux qu'il est permis de manger, ne commet point un péché ; car les animaux que l'on peut manger, ainsi que ceux qui les mangent, sont également sortis [ de la main ] du créateur.

31. « L'usage de la viande [ est réservé ] pour les sacrifices » ; voici ce qui est rapporté comme une loi divine ; donc, en user autrement, c'est ce que l'on appelle la loi des démons.

32. Celui qui, après avoir rendu son culte aux divinités et aux mânes de ses ancêtres, mange la viande [ d'un animal ] qu'il a acheté, ou élevé lui-même, ou reçu en cadeau d'un autre, ne commet point un péché.

33. Que l'homme régénéré, qui connaît la loi, ne mange jamais de la viande, sans observer les règles prescrites, à moins qu'il ne se trouve en

22. \* Agastya est le nom d'un célèbre saint de l'antiquité. On rapporte de lui plusieurs miracles ; entre autres, qu'étant un jour en colère contre l'Océan, il l'avalait et le mit à sec, mais qu'ensuite il le remplit de nouveau par une voie très naturelle.

24. \* Car, en général, les substances douces, devenues acides, sont défendues. (Liv. 2, il. 177.)

danger ; car quiconque aura mangé de la viande sans observer les règles sera misérablement dévoré par ceux-là \* , après sa mort.

34. Le crime de celui qui tue un animal à cause du gain n'est pas d'une telle gravité, dans l'autre monde, que le crime de l'homme qui mange de la viande sans observer les rites.

35. Mais l'homme qui ne mange pas de viande, lorsqu'il y est engagé par la doctrine religieuse, tombe après sa mort, par vingt et une naissances, dans l'état des animaux.

36. Que le Bramine ne mange jamais les chairs non consacrées par la récitation des MANTRAS \* ; celui qui tient à la loi les mangera toujours, consacrées par les MANTRAS.

37. Si l'appétit lui vient, il peut former un animal de beurre ou de pâte ; mais qu'il n'ait jamais le désir de tuer un animal inutilement \*.

38. Autant de cheveux qu'a un animal, autant de fois celui qui l'aura tué inutilement devra subir la mort dans l'autre monde, par des naissances réitérées.

39. C'est pour le sacrifice que les animaux ont été créés par l'Éternel lui-même. Les sacrifices [ furent institués ] pour la prospérité de cet univers ; c'est pourquoi en tuant pour un sacrifice on ne tue pas.

40. Les herbes, les quadrupèdes, les arbres, les amphibiés et les oiseaux, réduits au néant pour un sacrifice, obtiendront, par une nouvelle naissance, un rang élevé.

41. Pour un repas solennel, pour un sacrifice ou pour une cérémonie [ en l'honneur ] des mânes et des dieux, il est permis de tuer des animaux, mais nullement dans une autre occasion ; c'est ainsi que l'a ordonné Manou.

42. L'homme régénéré, lequel, connaissant le vrai sens des Védas, tue des animaux dans les cas indiqués, conduit par là sa propre personne, ainsi que ces animaux, à une grande élévation.

43. L'homme régénéré, doué de raison, — soit qu'il demeure dans sa maison, ou avec son précepteur, ou dans une forêt, — ne doit jamais, même dans la détresse, frapper aucun coup, non sanctionné par les Védas.

44. Le coup qui est porté ici-bas, par l'ordre des Védas, aux créatures mobiles et immobiles, ou ne doit point le regarder comme un coup ; car c'est par le Vêda que se manifeste la loi.

45. Celui qui, pour se procurer un plaisir à lui-même, porte atteinte à des êtres inoffensifs, n'ajoute rien à son bonheur, ni pendant sa vie, ni après sa mort.

46. Celui qui ne désire point donner aux êtres animés les afflictions de la capture et de la mort, ne cherchant que le bien de toutes les créatures, jouit d'une félicité sans bornes.

33. \* Expression elliptique dont le sens est : « Par les animaux dont il aura mangé la chair dans ce monde. »

36. \* Les MANTRAS, qui forment une partie des *Védas*, renferment des prières et des hymnes, qui doivent être récitées pendant les sacrifices.

37. \* C'est-à-dire, sans remplir les conditions imposées par la loi.

47. Celui qui ne fait du mal à aucune créature réussit sans peine dans ce qu'il médite, ce qu'il entreprend et ce qui est l'objet de ses désirs.

48. On ne peut se procurer de la viande sans faire du mal aux êtres vivans; mais tuer ces êtres, ce n'est pas le moyen d'arriver au ciel; c'est pourquoi on doit s'abstenir de la viande.

49. Considérant le moyen d'obtenir de la viande, [savoir] la capture et la mort d'âmes incarnées, que l'homme s'abstienne de manger toute viande.

50. Celui qui n'oublie pas la loi, pour manger de la viande, comme un malin esprit, gagnera l'affection dans ce monde, et ne sera point affligé par des maladies.

51. Celui qui conspire [à la mort d'un animal], celui qui le tue, qui le dissèque, qui le vend, qui l'achète, qui l'apprête, qui le sert ou qui le mange, ils sont tous des meurtriers.

52. Il n'y a pas de pécheur en comparaison de celui qui, sans avoir rendu son culte aux mânes et aux divinités, désire augmenter sa chair par celle d'autres créatures.

53. Celui qui, tous les ans, pendant un siècle, honorerait [les dieux] par le sacrifice d'un cheval \*, et celui qui ne mangerait pas de viande, jouiraient d'une égale récompense de leur vertu.

54. En ne se nourrissant que de racines et de fruits purs, en ne mangeant que ce qui sert de nourriture aux ascètes, [l'homme] n'obtient pas la récompense [à] laquelle [il pourrait prétendre] en s'abstenant de la viande.

55. Celui (sa) dont je mange la chair, me (mam) dévorera dans l'autre monde; de là, disent les sages, la chair est appelée mamsa [moi lui].

56. Il n'y a pas de péché à manger de la viande [selon les règles prescrites], à boire des liqueurs \* ou à s'unir avec l'autre sexe; car ce sont là les penchans de toutes les créatures; néanmoins l'abstinence produira de grands fruits.

57. Je vais exposer la purification par suite de décès, ainsi que celle des choses inanimées, [prescrite] aux quatre castes suivant l'ordre.

53.\* Le sacrifice du cheval (Asvamédha) est d'une efficacité toute particulière; celui qui a fait cent fois ce sacrifice peut prétendre à la domination du SVARGA (ciel), et déposséder INDRA de son trône. Le cheval occupait dans les sacrifices des Perses le second rang après le taureau; on le sacrifiait au soleil. (Voy. Xénoph. Cyrop., l. VIII, ch. 3.) Justin nous dit (l. I, ch. 10) : *Solem Persæ unum esse deum credunt, et equos eidem deo sacratos ferunt.* Hérodote dit la même chose des Massagètes, et il ajoute qu'on avait pour motif, dans ce sacrifice, de donner au plus rapide des dieux le plus rapide des animaux : νόμος δὲ οὗτος τῆς θυσίης, τῶν θίων τῶ ταχίστῳ πάντων τῶν θνητῶν τὸ ταχίστον δατίονται (l. I, ch. 216).

56.\* Dans un autre passage, les liqueurs sont expressément défendues aux DVIDJAS. Une défense semblable est faite aux prêtres des Hébreux, mais seulement pour le temps où ils sont en fonction. (Lév., ch. 10, v. 9.)

57. On trouvera dans ces lois sur la purification des analogies avec celles de Moïse. Il serait trop long d'entrer dans les détails, j'observerai seulement que, en comparant les unes



58. A la mort d'un enfant à qui les dents ont poussé, et qui, après la pousse des dents a reçu la tonsure\*, tous les parens sont impurs. Il en est de même à la naissance d'un enfant.

59. Il est ordonné que pour un mort les SAPINDAS\* soient impurs pendant dix jours, ou jusqu'à ce que l'on ramasse les ossemens\*\*, ou pendant trois jours, ou pendant un jour\*\*\*.

60. La qualité de SAPINDA cesse dans la septième personne\*; celle de SAMANÓDAKA s'éteint avec la connaissance de la famille et du nom.

61. De même que cette impureté est prescrite aux SAPINDAS, par suite d'un décès, de même elle sera [ observée ] à [ l'occasion d' ] une naissance, par ceux qui désirent une pureté parfaite.

62. L'impureté par suite de décès frappe tous [ les SAPINDAS ] ; celle des naissances ne frappe que les père et mère ; cette dernière même [ n'a son entier effet que ] pour la mère, le père devient pur par une simple ablution.

avec les autres, on trouve que Moïse a simplifié les lois de pureté, qu'il a aboli tout ce qui n'était fondé que sur des superstitions, et qu'il n'a laissé subsister que ce qui pouvait être utile à l'hygiène publique et aux mœurs. Ainsi les Hébreux ne sont entachés d'aucune impureté par suite de la mort d'un parent; il n'y a que le contact d'un cadavre qui rend impur. A la naissance d'un enfant, la mère seule est impure pendant le temps que durent les lochies, aucune ablution n'est ordonnée au père. D'un autre côté, les menstrues, les pollutions nocturnes causent l'impureté, et la purification, dans ces cas, est sévèrement ordonnée; il sera facile d'en apprécier les motifs. J'observerai encore que les lois des Indous concernant l'impureté par suite de décès offrent beaucoup d'analogies avec les lois rabbiniques sur le deuil.

58. \* C'est dans la première ou troisième année que les enfans des *Dvidjas*, ou des trois premières classes, reçoivent la tonsure (Man., liv. II, sl. 35). Jones ajoute : *and when he has been girt with his tread*; ces mots ne se trouvent pas dans le texte sanscrit, ils sont pris du commentaire de Koullouka, où on lit, après ce qui concerne la tonsure, les mots *KAITÓPANAYANÈ TCHA*. Cette addition change essentiellement le sens de la loi, et paraît même la mettre en contradiction avec ce qui est dit plus loin (sl. 68); car la cérémonie appelée *ÓPANAYANA*, et qui consiste à revêtir les enfans du cordon distinctif de leur caste, ne peut avoir lieu pour les Bramines avant l'âge de cinq ans, et elle se fait plus tard encore pour les castes des guerriers et des commerçans. Voyez sur cette cérémonie, et sur les différentes époques qui lui sont assignées, les lois de Manou, liv. II, sl. 36, 37 et 38.

59. \* Les parens se divisent en deux classes : 1° les *SAPINDAS*, ou proches parens; ce sont ceux qui, dans les cérémonies funèbres, sont tenus d'offrir le *PINDA*, espèce de bouillie ou de gâteau de riz au lait; 2° les *SAMANÓDAKAS*, ou ceux qui dans les cérémonies n'offrent que l'eau. \*\* C'est le quatrième jour, dit Koullouka, qu'on ramasse les ossemens. \*\*\* Jones ajoute : *according to the qualities of the deceased*; car, suivant le commentaire, le nombre des jours d'impureté dépend, en proportion inverse, des bonnes qualités et des connaissances du sujet; de sorte, dit-il en terminant, que *pour celui qui est dépourvu de toute qualité l'impureté est de dix jours*. Les expressions du commentaire manquent de précision; on ne voit pas bien s'il s'agit des qualités du défunt, ou de celles de ses *sapindas*. Jones, comme on voit, a adopté le premier sens, et M. Deslongchamps (voy. son édition de Manou, page 409) a tort de dire que *c'est évidemment un contre-sens*.

60. \* C'est-à-dire, au sixième degré en ligne ascendante et descendante.

63. L'homme qui a eu une pollution \* devient pur par l'ablution ; mais après avoir eu commerce avec une femme \*\*, il restera, pendant trois jours, entaché d'impureté.

64. [Les Sapindas] qui auront touché le cadavre seront purs après un jour et une nuit et trois fois trois nuits ; ceux qui offrent de l'eau [le seront] après trois jours.

65. L'élève qui aura rendu le dernier devoir à son GOUROU \* décédé, sera égal à ceux [des Sapindas] qui ont enlevé le cadavre ; il sera pur après dix nuits.

66. Dans le cas d'une fausse couche, la femme deviendra pure après un nombre de nuits égal à ses mois \* ; à l'époque de ses menstrues, la femme pieuse se purifiera par l'ablution, aussitôt que l'écoulement aura cessé \*\*.

63. \* Littéral. *vir qui semen egerit*. \*\* Littéral. *post seminalem conjunctionem*. Selon Koulloûka, il serait ici question d'un homme qui a eu un enfant avec une PARAPOURVA (voy. plus bas, sl. 163) ; et Jones traduit : *But after begetting a child on a PARAPURVA*. Cependant le texte est bien clair, et il me semble qu'ils s'agit ici en général du commerce d'un homme avec une femme. Moïse ne fait pas cette distinction (voyez Lévit., ch. 15, v. 16 et 18) Dans le second livre des lois de Manou (sl. 180 et 181), il est question de la pollution sous le rapport moral ; volontaire, elle est une violation criminelle des lois de chasteté ; involontaire, elle rend impur, et l'homme entaché de cette impureté doit prononcer une certaine prière. Les Parsis récitent également une prière pour éloigner ce jeu impur d'Ahriman (*Zend-Avesta*, tome II, page 119). Il paraît que chez tous les peuples orientaux l'ablution était sévèrement ordonnée dans cette circonstance. Voy. sur les Babyloniens, Hérod I, 198. Comparez aussi Hésiode, *Oper. et D.* v. 7. 33—34. Moïse ne parle pas, comme Manou, de la pollution volontaire, et on ne doit pas s'en étonner ; une défense directe, dans cette circonstance, a ses inconvénients, et le but était atteint par les préceptes d'ablution ; car les jeunes gens qui respectaient les lois de Moïse n'auraient pu s'abandonner à un semblable vice, sans se trahir par les fréquentes ablutions. Je suis entièrement de l'avis de Michaelis, adopté aussi par Iahn (*Arch. Bibl.*, première partie, tome II, page 343), que les ablutions, combinées avec les devoirs imposés au mari envers la femme, devaient, pour les hommes religieux, être un obstacle à la polygamie. M. Cahen (notes au Lévit., loco citato) répond que *la prescription et l'exécution sont deux*. Il se trompe ; l'homme pieux devait exécuter les préceptes de Moïse, et l'irréligieux n'aurait pas plus obtempéré à une défense directe de la polygamie, qui encore aurait eu l'inconvénient de blesser trop les habitudes des masses.

65. \* Le Gourou est le parent spirituel ou le précepteur auquel est confiée l'éducation du jeune Bramine.

66. \* C'est-à-dire, à compter de la conception. \*\* Les femmes, pendant leurs règles, sont regardées comme impures chez tous les peuples de l'Orient ; chez les Indous comme chez les Hébreux, leur contact rend impur. (Voy. plus loin, sl. 85, et comparez Lévit., ch. 15, v. 19). Selon la doctrine de Zoroastre, les menstrues viennent d'Ahriman, et un grand châtimement est réservé à celui qui s'approche d'une femme pendant son temps critique. (Voy. *Zend-Avesta*, Vendidad, farg. 18, à la fin). Maimonides, en parlant des usages des Sabéens, chez lesquels les femmes sont

67. [A la mort] des enfans mâles qui n'ont pas reçu la tonsure, la pureté [des parens] est rétablie après une nuit; mais lorsque la cérémonie de la tonsure a été accomplie, il faut trois nuits pour [rétablir leur] pureté.

68. Lorsqu'un enfant meurt avant d'avoir deux ans, les parens, après l'avoir paré, le déposeront dehors dans une terre pure, sans plus ramasser ses ossemens.

69. Ils n'observeront pour lui ni la cérémonie du feu ni celle de l'eau; l'ayant laissé là, comme un morceau de bois dans la forêt \*, ils se purifieront pendant trois jours.

70. La cérémonie de l'eau ne sera point observée par les parens pour [un enfant] non âgé de trois ans; cependant ils *peuvent* l'observer, dès que ses dents ont poussé, ou qu'un nom lui a été imposé \*.

71. Lorsqu'un élève brahmanique meurt, [ses condisciples] sont impurs pendant un jour. \* La naissance des SAMANŌDĀKAS exige trois nuits de purification.

72. [A la mort] de femmes non mariées, les parens sont purs après trois jours; [après leur mariage] la même règle de purification continue pour les parens paternels.

73. Qu'ils mangent les mets sans y mettre du sel factice, qu'ils se baignent trois jours de suite, qu'ils ne mangent pas de mets de viande, qu'ils couchent à part et par terre.

74. Ce règlement, concernant l'impureté par suite de décès, a été proclamé pour [le parent qui se trouve] près [du mort]; mais dans le lointain la règle suivante doit être observée par les proches parens et les éloignés :

75. Celui qui apprendra, avant que la dizaine soit écoulée, la mort d'un parent établi dans un autre pays, sera impur pendant tout le temps qui reste encore des dix nuits.

76. Si dix jours sont passés, il sera impur pendant trois nuits; si une année s'est écoulée, il deviendra pur en touchant de l'eau.

77. Un homme qui, après dix jours, apprend la mort d'un parent, ou la naissance d'un fils, devient pur en se baignant avec ses habits.

78. Celui à qui un enfant ou un parent éloigné sera mort hors du pays, deviendra immédiatement pur en se baignant avec ses habits.

entièrement isolées pendant leurs menstrues fait observer, que la loi mosaïque est, sous ce rapport, bien plus simple, et qu'elle ne défend au mari que le commerce conjugal, et il cite les rabbins qui disent :

**כלהמלאכות שהאשה עושה לבעלה נדה עושה לבעלה** *Dalalah, ib., ch. 47.*

69. \* La même comparaison se trouve dans le quatrième livre, *stoka* 241.

70. \* C'est le dixième ou le douzième jour après la naissance que l'on donne un nom à l'enfant. (Man., liv. II, sl. 30.).

71. Jones : « *Three days of impurity are ordained.* » Les éditions de Manou, ainsi que tous les manuscrits consultés par M. Haughton, portent *un jour* (EKĀHAM).

79. Le Bramine à qui il arrivera pendant les dix jours [d'impureté] une autre mort ou une autre naissance, sera impur seulement jusqu'à la fin de ces dix jours.

80. [Les sages] ont déclaré qu'à la mort de son guide spirituel, [l'élève] sera impur pendant trois nuits; il le sera pendant un jour et une nuit à la mort du fils ou de la femme [de son précepteur]; telle est la règle.

81. L'homme sera impur pendant trois nuits à la mort d'un Bramine versé dans les Védas, et qui habite avec lui [la même maison]; pour son oncle maternel, son élève, le prêtre de sa famille et ses parens éloignés, l'homme sera impur pendant deux jours et une nuit.

82. A la mort d'un roi dont il habite le pays [il sera impur] tant que dure la lumière \*; pour un Bramine non versé dans les Védas, [il le sera] une journée entière, et de même pour un GOUROU qui ne connaît qu'une partie des Védas.

83. Le Bramine devient pur en dix jours, le guerrier en douze, le commerçant en quinze, l'homme servile en un mois.

84. Que l'homme ne prolonge pas les jours d'impureté, ni ne néglige les cérémonies du feu; car en observant ces cérémonies il ne sera point impur, quand même elles concerneraient les proches parens.

85. Celui qui se sera mis en contact avec un homme de la race maudite \*, avec une femme pendant ses menstrues, avec un homme repoussé [de la société], avec une femme en couches, avec un cadavre, ou avec quelqu'un qui en aura touché, deviendra pur par l'ablution.

86. Que le dévot, lorsqu'il voit un impur, rince sa bouche, et récite tout bas, autant qu'il peut, les MANTRAS solaires \*, et ceux qui purifient.

87. Le Bramine qui aura touché un os humain onctueux deviendra pur en se baignant; si l'os n'est pas onctueux, [il se purifiera] en rinçant sa bouche, en touchant une vache, ou en regardant le soleil.

88. L'élève brahmanique ne doit observer la cérémonie de l'eau qu'après avoir achevé ses exercices religieux; si après leur accomplissement il observe la cérémonie, il devient pur après trois nuits.

82.\* S'il est mort pendant le jour, l'impureté dure tant que brille le soleil, si c'est pendant la nuit, tant que brillent les étoiles. (Kouloûka).

De nombreux passages de l'ancien Testament prouvent que les Israélites prenaient le deuil à la mort des princes, des prophètes, et en général des hommes d'un grand mérite. Le prophète Isaïe reproche aux Israélites dégénérés leur indifférence à la mort des grands hommes :

הַצְדִּיק אַבְדַּ וְאִין אִישׁ שֶׁם עַל לֵב וְאִנְשֵׁי חֶסֶד נֶאֱסָפִים בְּאִין מִבֵּין כִּי  
 . מִפְּנֵי הָרַעָה נֶאֱסַף הַצְדִּיק (Isaïe, ch. 57, v. 1.)

85.\* Un TCHANDALA ou Paria.

86.\* Des prières adressées au soleil.

89. Pour les hommes inutiles\*, pour ceux d'une caste mixte, pour ceux qui sont parmi les hérétiques\*\*, pour ceux qui s'abandonnent eux-mêmes\*\*\*, on ne doit point observer la cérémonie de l'eau.

90. Il en est de même pour les femmes qui ont affaire aux hérétiques, qui vivent selon leur bon plaisir, qui portent atteinte à leur fruit ou à leurs maris, ou qui boivent des liqueurs spiritueuses.

91. Un religieux qui enlève lui-même les restes mortels de son guide spirituel, de son précepteur, de son père, de sa mère, de son Gourou, ne viole pas par là ses vœux.

92. Il faut transporter le corps de l'homme servile par la porte méridionale de la ville, celui de l'homme régénéré, selon les règles respectives, par la porte occidentale, septentrionale, ou orientale.

93. Aucun péché d'impureté ne peut frapper les guerriers, les ascètes et les sacrificateurs [ pendant leurs fonctions ]; car ceux-là sont toujours placés au rang d'Indra, et ils sont assimilés à l'être suprême.

94. La pureté du roi sur son trône sublime est immédiatement rétablie; c'est le trône qui en est la cause; car il est [ institué ] pour la protection du peuple\*.

95. Il en est de même de ceux qui sont tués dans la guerre, par la foudre, par le prince, pour la cause d'une vache ou d'un Bramine; de celui enfin dont le prince désire [ la pureté ].

96. Le corps d'un roi est [ une émanation ] de Sôma, Agni, Arka, Anila, Indra, Vitta, Appati et Yama, les huit gardiens du monde\*.

89. \* C'est-à-dire, qui négligent leurs devoirs. Je doute du sens à donner aux mots PRAVRADJYASOU TICHTHATAM (hominum in externis versantium). Jones traduit, d'après le commentaire : *For those who wear a dress of religion unauthorised by the Vêda*. Wilson explique le mot PRAVRADJYA par *travelling, wandering about*, et le verbe PRAVRADJ se trouve quelquefois dans le sens d'*exiler*, Voy. Rosen, *Radices sanscr.*, p. 131. J'ai donc pensé qu'il pourrait bien être question ici de ceux *qui meurent dans l'exil*; mais, n'ayant pas d'autorités suffisantes pour cette interprétation, je n'ai pas osé l'introduire dans le texte, et quoiqu'en traduisant plus littéralement, j'ai pourtant exprimé le sens adopté par Jones. Dans le sixième livre les verbes PRA-VRADJ et PARI-VRADJ sont appliqués aux SANNYASIS, ou Bramines qui, en entrant dans la quatrième période de la vie, se retirent entièrement du monde, et renoncent à toutes les affections mondaines; mais il n'est pas permis de supposer que, dans notre passage, le législateur ait voulu parler de ces saints hommes, et qu'ils aient pu, sous un rapport quelconque, être assimilés aux hommes inutiles. etc. \*\*\* C'est-à-dire, *qui se suicident*.

94. \* Jones traduit : « Because his throne was raised for the protection of his people and the supply of their nourishment. » J'ai suivi dans ma traduction la leçon des manuscrits (ATRAKARANAM), rapportée dans les notes critiques de MM. Haughton et Deslongchamps, et qui me paraît donner un meilleur sens que la leçon des trois éditions imprimées (ANNAKARANAM). Cependant, comme l'a observé M. Deslongchamps, la traduction de Jones est favorable à cette dernière leçon.

96. Ce sont les éléments et les corps célestes personnifiés; SÔMA est la lune; AËNI

97. Le roi est pénétré des divinités (maîtres du monde), il ne peut donc être déclaré impur; car la pureté et l'impureté des mortels naît et disparaît par les [volontés des] divinités.

98. Le guerrier qui, en remplissant son devoir, est tué dans le combat par les traits lancés contre lui, a par là même consommé un sacrifice et [acquis] la pureté; telle est la règle.

99. Le Bramine ayant observé les cérémonies [des funérailles] devient pur en touchant de l'eau; le guerrier [touchera] sa monture ou ses armes; le commerçant, l'aiguillon ou la bride; l'homme servile, son bâton.

100. Telle est, ô chefs des hommes régénérés, la purification qui vous a été ordonnée pour les SAPINDAS; écoutez maintenant quelle sera la purification à la mort de tout parent NON-SAPINDA.

101. Le Bramine qui aura, comme un véritable parent, enlevé le corps d'un homme régénéré NON-SAPINDA, ou d'un de ses parens du côté de la mère, deviendra pur en trois nuits.

102. Cependant, s'il mange leur pain, il ne sera pur qu'en dix jours; il le sera en un jour s'il ne mange leur pain, ni n'habite la même maison.

103. Celui qui suit volontairement le [convoi d'un] mort, son parent ou non, se purifiera en se baignant avec ses habits, en touchant le feu et en mangeant du beurre clarifié.

104. On ne doit point faire transporter par un homme servile le corps d'un Bramine, lorsque des hommes de sa caste se trouvent disponibles; car le sacrifice, profané par le contact d'un homme servile ne conduit point au ciel.

105. L'étude, la pénitence, le feu, les alimens bénits, la terre, l'esprit, l'eau, l'onction\*, l'air, les exercices religieux, le soleil et le temps, rétablissent la pureté des âmes incarnées.

le feu; ARKA OU SOURYA, le soleil, ANILA OU PAVANA, l'air; INBRA, le dieu du ciel ou du paradis (*svarga*); APPATI OU VAROUNA, le dieu de l'eau; YAMA, le dieu des régions inférieures. VITTA OU KOUVÉRA, le dieu des richesses, le *Plutus* des Indous, se trouve quelquefois associé aux gardiens du monde (LOKAPALAS). Voy. les épisodes du *Mahâbhârata*, publiés par M. Bopp, préface, page XVII, note.

105. \* Le mot OUPANDJANA, qui ne se trouve pas dans le dictionnaire, dérive de la racine ANDJ, en latin *ung* (ungere), qui signifie oindre, enduire. Selon le commentaire, ce mot doit ici se prendre dans le sens de s'oindre avec les excréments d'une vache, et Jones traduit: *Smearing with cow-dung*. Chez les Hébreux, ce n'étaient pas les excréments, mais les cendres d'une vache brûlée, qui servaient à enlever l'impureté causée par le contact d'un cadavre (Nombres, chap. 19). Le grand respect que les Indous professent pour la vache, et le rôle que joue cet animal dans leurs lois de purification, jettent quelque lumière sur la vache rousse פרה אדמה, dont il est question dans les lois de Moïse. Des Indous la vénération de la vache avait passé chez les Égyptiens, qui la regardaient comme l'image d'Isis. Hérodote dit (liv. 2, ch. 41) que les Égyptiens sacrifiaient le bœuf, mais qu'il ne leur était pas permis d'immoler la vache, qui était consacrée à Isis. Tavernier (Voyages, vol. 1, page 461) rapporte que les Persis ne tuent jamais de vache, et que chez eux, comme chez les Indous, l'urine de

106. Parmi toutes les puretés, celle des biens est réputée la meilleure; celui qui est pur du côté de ses biens \* est le véritable pur, et non celui qui ne l'est que par la terre et l'eau.

107. C'est par la patience que se purifient les sages; par l'aumône, ceux qui ont négligé leur devoir; par la prière, ceux qui ont commis des péchés en secret; par la pénitence, ceux qui possèdent parfaitement les Védas.

108. C'est par la terre et l'eau que se purifie tout ce qui est à purifier; un fleuve se purifie par son courant; la femme qui a eu une pensée impure [ se purifie ] par ses menstrues; le Bramine en renonçant au monde.

109. Les corps se purifient par l'eau, l'esprit par la vérité, le principe vital par l'étude et la pénitence, la raison par la connaissance.

110. C'est là la loi précise qui vous a été dictée concernant la pureté d'un corps animé; écoutez aussi la loi de pureté pour les différentes choses inanimées :

111. Les sages ont dit que la purification des métaux luisans, des perles, et de tout ce qui est fait de pierre, s'effectue par les cendres, l'eau et la terre.

112. Un vase d'or sans enduit se purifie par l'eau; il en est de même des coquillages, des vases de pierre et des vases d'argent sans ornemens.

113. C'est par la réunion du feu et de l'eau que naissent l'or et l'argent; c'est pourquoi leur purification s'effectue le mieux par leurs élémens \*.

114. La purification des vases de cuivre, de fer, de laiton, d'étain, de fer blanc ou de plombs s'opère convenablement, avec des cendres, des acides et de l'eau.

115. On opère la purification de tous les liquides en les agitant (ou filtrant); celle des tissus (ou *TAPI*) en les aspergeant, celle des ustensiles de bois en les rabotant;

116. Celle des vases sacrés en les écurant avec la main pendant le sacrifice; la purification des cuillers servant à ôter le jus se fait par l'ablution.

117. La purification des cuillers et écumeurs dont on se sert pour les oblations de beurre se fait avec de l'eau chaude; il en est de même des instrumens servant à couper, vanner et engranger [ le riz ], ainsi que du pilon et du mortier.

vache est regardée comme un moyen très-efficace de purification. Spencer (De leg. ritual., lib. II, cap. 15) pense, avec raison, que Moïse a voulu détruire la vénération superstitieuse de la vache. Comparez aussi, Creuzer, *Symbolik*, t. I, pag. 355, not. 113. Si Moïse ordonne de se servir, pour la purification, d'une vache rouge, c'est probablement parce que les Indous, comme les Égyptiens, abhorraient cette couleur.

106. \* C'est-à-dire, qui les a acquis d'une manière honorable.

113. \* Comparez *Nombres*, ch. 31, v. 22 et 23.

117. \* La traduction que Jones a donnée de ce distique ne me paraît pas très-exacte; la voici : *Implements to wash the rice, to contain the oblations, to cast them into the fire, to collect, winnow, and prepare the grain, must be purified with water made hot.* La mienne est littérale, et peut se justifier par le dictionnaire de Wilson. Quant au *SPRYA*,

118. L'aspersion avec de l'eau est ordonnée comme moyen de purifier les grains et les étoffes en grande quantité; mais les petites quantités ne se purifient que par l'ablution.

119. Les ustensiles de cuir et de claie se purifient comme les étoffes; les herbes potagères, les racines et les fruits, doivent se purifier comme les grains.

120. Les étoffes de soie et de laine se purifieront avec de la terre salée, les draps de poil de chèvre avec du savon d'ARICHTA\*; les bandeaux de luxe avec le fruit de SAI\*\*; les étoffes de lin avec de la moutarde blanche.

121. La purification des ustensiles de coquille, de corne, d'os ou d'ivoire, se fera par l'homme instruit, comme celle des étoffes de lin; ou bien avec de l'urine de vache, ou avec de l'eau.

122. On purifie l'herbe, le bois et la paille en les aspergeant, une maison en la raclant et en l'enduisant\*, un vase de terre par la cuite.

123. Mais un vase de terre mis en contact avec une liqueur spiritueuse, avec de l'urine, des excréments, de la salive, du pus ou du sang, ne peut plus être purifié par la cuite.

124. On purifie la terre de cinq manières: en la balayant, en l'engraisant\*, en l'aspergeant, en la remuant\*\*, ou en y faisant demeurer [des vaches].

125. Ce qui a été rongé par un oiseau, flairé par une vache, poussé [avec le pied], taché par un éternument, ou souillé par un insecte des cheveux, on le purifie en jetant de la terre dessus.

126. Aussi long-temps que l'odeur et les taches restent à la chose souillée d'excréments, la terre et l'eau doivent être employées à la purification de ces choses inanimées.

127. Il y a trois choses que les Dieux ont déclarées pures aux Bramines: ce qu'ils n'ont pas vu\*, ce qu'ils ont aspergé, et ce qu'ils ont consacré par leur parole.

128. Les eaux coulantes, dans lesquelles une vache étanche sa soif, sont pures, si elles sont intactes de souillure, et douées d'odeur, de couleur et de goût.

129. La main de l'artisan est toujours pure, ainsi que tout ce qui est exposé à la vente. Ce qu'un élève brahmanique a obtenu en mendiant est toujours pur; telle est la règle.

que le dictionnaire ne donne pas, je crois que c'est une espèce de faux ou de couteau, et ma conjecture paraît justifiée par une glose de Râgavânanda, citée dans l'édition de M. Deslongchamps, page 420.

120.\* ARICHTA est la *sapindus saponaria*. Wils. \*\* SAI, *pinus longifolia*. Wils.

122.\* Comparez Lévit., ch. 14, v. 41.

124.\* Littér. en l'oignant (avec les excréments d'une vache), v. sl. 105. \*\* OULËKHANA. Wils. digging, Jones traduit scraping.

127.\* C'est-à-dire, ce qui a été souillé sans qu'ils le vissent, ou à leur insu.



130. La bouche des femmes est pure aussi ; l'oiseau est pur à la chute du fruit [qu'il becquète], le veau à l'écoulement [du lait qu'il suce], le chien en chassant un cerf.

131. Manou a déclaré pure la chair d'un [animal] tué par des chiens, ou par d'autres carnivores, ou par des TCHANDALAS et autres brigands\*.

132. Les organes au dessus du nombril sont tous purs ; ceux au dessous sont impurs, ainsi que toutes les excréments qui tombent du corps.

133. Les mouches, les gouttes [de salive], l'ombre, la vache, le cheval, les rayons du soleil, la poussière, la terre, l'air et le feu, il (le Bramine) peut les déclarer purs dans le contact.

134. Pour la purification de celui qui aura émis des excréments ou de l'urine\*, il faut employer la terre et l'eau en quantité suffisante ; de même que pour les douze purifications d'excréments corporelles.

135. Le sérum, le sperme, le sang, la moelle\*, l'urine, les excréments, les sécrétions du nez et des oreilles\*\*, le flegme, les larmes, la chassie, la sueur, ce sont là les douze excréments des hommes.

136. Par celui qui désire la pureté, une [poignée de] terre doit être employée pour le conduit de l'urine, trois pour l'anus, dix pour une main, sept pour les deux.

137. C'est là la purification des pères de famille ; celle des élèves sera double, celle des habitans des forêts (ermites) triple, celle des ascètes quadruple.

138. Que [l'homme], après avoir émis de l'urine ou des excréments, rince sa bouche et lave les organes ; de même toutes les fois qu'il veut lire le Vêda ou prendre sa nourriture.

131. \* TCHANDALADYALS TCHA DASYOUBHIR. Jones traduit : *Or by men of the mixed class, who subsist by hunting* ; Le mot DASYOU, que Jones traduit *who subsist by hunting*, et que j'ai rendu par *brigand*, signifie, selon le dictionnaire de Wilson : *An enemy, a thief, an oppressor, a violator, a committer of injustice*. Les Tchandalas forment la plus basse des castes mixtes ; ce sont ces êtres infortunés que nous appelons communément *Parias*. Voy. les lois de Manou, liv. 10, § 12 et 16. Ils sont appelés *brigands*, parce qu'ils vivent de la chasse, et qu'ils tuent les animaux pour se nourrir de leur chair. Voy. sl. 51 et 52.

134. \* Jones traduit : *For the cleansing of VESSELS which have held ordure or urine* ; dans le texte, il n'est nullement question de *vases*.

135. \* MADJJA : selon Koullouka, c'est une espèce de teigne au milieu de la tête (SIRÔMADHYÈ PINDITASNÈHA) ; et Jones traduit *dandruff* ; mais, selon Wilson, MADJJA ou MADJJA signifie *the marrow of the bones and flesh*, ce qui convient mieux à notre passage, puisqu'il s'agit ici des sécrétions ordinaires du corps humain. \*\* J'ai adopté la leçon de l'édition de Calcutta (GRANAKARNAVIT) ; d'après les éditions de Londres et de Paris, il faudrait traduire *les sécrétions des oreilles et les ongles*, leçon qui, comme l'a observé M. de Schlegel, est inadmissible, quoiqu'elle ait été suivie par Jones ; il traduit *ear-wax, nail-parings*. Voy. les notes de M. DeLongchamps, pag. 422.

139. D'abord il rincera sa bouche avec de l'eau trois fois, ensuite il l'esuiera deux fois, s'il désire la pureté corporelle; la femme et l'homme servile ne [feront l'ablution] qu'une seule fois.

140. Les Soudras (serviles) qui exercent leurs devoirs doivent se raser [la tête] une fois par mois; ils doivent pratiquer la purification comme les commerçans; les débris [de la table] des hommes régénérés leur serviront de nourriture.

141. Les gouttes de la bouche qui tombent sur le corps ne causent pas d'impureté, ni les poils de la barbe qui entrent dans la bouche, ni ce qui passe à travers les dents.

142. Les gouttes qui tombent sur les pieds de celui qui présente aux autres de l'eau pour l'ablution doivent être réputées semblables à celles de la terre\*; il ne deviendra pas impur par celles-ci.

143. Le porteur d'un fardeau, qui, d'une manière quelconque, est mis en contact avec une chose impure, obtient la pureté en se rinçant la bouche, sans déposer son fardeau.

144. Que celui qui a vomé ou qui s'est purgé mange du beurre clarifié, après s'être baigné; [si c'est] après avoir pris de la nourriture, qu'il se rince la bouche\*. Le bain est ordonné pour celui qui a eu commerce avec l'autre sexe.

145. Après avoir dormi, éternué, mangé, craché, dit des faussetés ou bu de l'eau, ou avant de lire dans les Védas, on doit, tout en étant purifié, se rincer la bouche.

146. Telle est la règle [de conduite] qui vous a été tracée, concernant [votre] pureté, ainsi que la purification des choses, pour toutes les classes. Écoutez [maintenant] les lois concernant les femmes.

147. Une femme, qu'elle soit enfant, jeune, ou âgée, ne doit rien faire selon son bon plaisir, même dans ses appartemens.

148. Dans son enfance elle dépendra de son père, dans sa jeunesse de celui à qui elle aura donné sa main, enfin de ses fils après la mort de son mari; mais que jamais la femme ne soit abandonnée à son bon plaisir\*.

149. Que la femme ne désire jamais se séparer de son père, de son mari ou de ses fils; car en se séparant de ceux-ci elle déshonore les deux familles.

142.\* C'est-à-dire à l'eau qui coule sur une terre pure.

144.\* Jones traduit : *But if he have eaten already, let him only perform an ablution*, ce qui ne me semble pas exact; voici comment Koullouka explique ce passage : « S'il vomit immédiatement après avoir mangé, qu'il se rince la bouche sans se baigner, ni manger du beurre clarifié. »

148.\* On ne saurait se former une idée du mépris que les Indous ont pour les femmes. Dans un passage du MAHABHARATA, qui se trouve reproduit dans l'un de leurs codes, comme introduction aux lois du mariage, le caractère de la femme est dépeint dans des termes si dégoûtans, que je n'oserais les reproduire; je ne citerai que la fin de ce passage : Le terme fatal, la tempête, la mort, les régions infernales, le feu de l'océan, le chant du rasoir, le poison, les serpents venimeux, et le feu dévorant,—réunissent tout

150. Elle doit toujours être de bonne humeur, habile dans les affaires domestiques, d'une grande propreté dans son ménage \*, et ne pas avoir la main trop déliée dans ses dépenses.

151. [ L'homme ] à qui le père la donnera, ou le frère avec le consentement du père, elle doit lui obéir tant qu'il vit, et ne pas le négliger après sa mort.

152. C'est pour le bonheur de celles-ci ( des femmes ) que les cérémonies de bon augure et les sacrifices sont ordonnés dans les noces par le maître des créatures; c'est par le don que l'on devient maître [ de la femme ] \*.

153. Le mari qui pratique les cérémonies [ en récitant ] des MANTRAS, de saison ou hors de saison, procure toujours le bonheur à sa femme, ici-bas et dans l'autre monde.

154. Le mari, [ quoique ] sans conduite, ou adonné à l'amour, ou dépourvu de vertus, doit toujours être révééré comme un dieu par la femme vertueuse.

155. Il n'y a pour les femmes séparément ni sacrifice, ni pénitence, ni jeûne; celle qui obéit à son mari, celle-là devient grande dans le ciel.

156. Une femme vertueuse qui désire parvenir au monde \* de son mari

\* cela, et vous aurez la femme ». (Voy. *a digest of Hindu law translated by T. H. Colebrooke*: tome II, p. 394. *Le feu de la mer*, dont il est question dans ce passage, est sans doute le prétendu feu sous-marin, nommé AURVVA ou BADAVA, et auquel les poètes indiens font allusion quelquefois. La fable relative à ce feu, et dans laquelle, selon M. Langlois, il s'agit de l'éruption d'un volcan sous-marin, est rapportée par M. de Chézy, dans ses notes au drame de Sacountala, page 213). Il paraît que chez les Hébreux la femme n'était pas dans cet état de dégradation, où nous la voyons encore aujourd'hui chez tous les peuples orientaux. Plusieurs passages de la Bible prouvent que la femme hébraïque jouissait de beaucoup de liberté (voy. Genèse, ch. 24, v. 15; Judges, ch. 21, v. 21. I Sam., ch. 18, v. 6). Les rabbins disent que l'homme doit à sa femme, non seulement l'amour, mais aussi le respect; celui qui aime et honore sa femme plus que sa propre personne verra la paix régner dans sa maison :

אָוֹחַב אֶת אִשְׁתּוֹ כְּגֹפּוֹ וְהַמְכַבֵּדָהּ יוֹתֵר מִגֹּפּוֹ עָלָיו חֲכָתוֹב אוֹמֵר

*Yevamoth*, ch. 6.

יִדְעַת כִּי שְׁלוֹם אֹהֶלְךָ

150. \* Koullouka explique le mot SOUSAMSKRITOPASKARAYA par SOUSODHITA-KOUNDA-KATAHADI-GRIHA-BHANDAYA, tenant très-propre la fontaine, la poêle et autre vaisselle de la maison.

153. \* Littér. *Le don est l'origine de la domination*; il s'agit probablement du présent que l'époux doit faire au père de sa fiancée. Voy. *Man.* liv. 3, § 29.

156. \* Les Indous comptent sept LOKAS ou mondes habités par les différens dieux et par les saints. (Voy. *Wilson, Diction. sanscrit*, page 759). On peut comparer les sept dieux des rabbins (Thalm. Chaguiga, ch. 2) et de l'Alcoran (Sour. 23, v. 17 et ailleurs.).

ne doit rien faire qui soit désagréable à celui qui lui a donné sa main, qu'il soit vivant ou mort.

157. Qu'elle purifie volontiers son corps \*, [ en se nourrissant ] de fleurs, de racines et de fruits purs; mais qu'après la mort de son mari elle ne prenne pas même le nom d'un autre \*\*.

158. Qu'elle reste jusqu'à sa mort résignée, abstinente, dévouée aux exercices religieux, désirant cette vertu sublime qui est celle des femmes fidèles.

159. Des milliers de Bramines, dévoués aux exercices religieux dès leur enfance, sont parvenus au ciel sans avoir laissé une postérité.

160. Et semblable à ces hommes religieux, la femme vertueuse qui, après la mort de son mari, persiste dans la piété, va au ciel, même sans enfans.

161. Mais la femme qui, par le désir [ d'avoir ] des enfans, oublie son mari \*, encourt le blâme ici-bas, et est exclue du monde de son mari.

162. Ce n'est pas une postérité que celle qui descend d'un autre \*, pas plus que celle [ que l'on a ] de la femme d'un autre; un second mari n'est aucunement permis aux femmes vertueuses.

163. Celle qui abandonne un mari inférieur pour se donner à [ un autre ], d'un rang supérieur, doit être réprouvée dans ce monde, et est appelée ΠΑΡΑΠΟΥΡΥΥΑ \*.

164. La femme qui fait des infidélités à son mari encourt le blâme dans ce monde; elle renaitra du ventre d'un chacal, et sera tourmentée par les mauladies [ qui naissent ] du péché\*.

157. \* Jones : *let her emaciate her body*. Le sens que Jones donne ici au verbe ΚΧΑΡΝΕΣC trouve pas dans les dictionnaires. Wilson l'explique par *to send, to throw, to cast, to direct*. Le sens de *purifier* lui est attribué par M. Rosen (*Radices sanscritæ*, page 230), et se trouve justifié par une glose au soixante neuvième distique de ce livre, où le mot ΚΧΑΡΕΥΟΥC est expliqué par ΣΑΥΤΧΑΜ ΚΟΥΡΥΟΥC (qu'ils fassent purification). \*\* Jones : *but let her not . . . . even pronounce*. L'original porte : *qu'elle ne prenne* ( ΝΑ ΓΙΗΝΙΥΑΤ ).

161. \* C'est-à-dire, qui se remarie, après la mort de son mari.

162. \* C'est-à-dire, les enfans que la femme conçoit d'un autre homme, après la mort de son premier mari, ne comptent pas pour ses enfans.

163. \* Mot composé de ΠΑΡΑ (autre) et ΠΟΥΡΥΥΑ (avant, précédent), *qui a eu d'abord un autre mari*.

194. \* Le mot ΠΑΡΑΘΓΑ (littéral., maladie du péché) signifie, selon Wilson, une espèce de petite vérole. (A sort of small-pox.)

Selon le commentaire, c'est l'*éléphantiasis*. Plusieurs peuples regardent cette maladie, ainsi que la lèpre, comme une conséquence de grands péchés commis envers la divinité, de là probablement le nom sanscrit ΠΑΡΑΘΓΑ. Hérodote rapporte (liv. I, ch. 138) que, selon la croyance des Perses, cette maladie dérivait de péchés commis envers le soleil; le lépreux ne pouvait communiquer avec personne, et il ne lui était pas permis d'entrer dans la ville. On expulsait les étrangers qui souffraient de cette maladie : Ὅς ἂν δὲ τῶν ἀσπῶν λίπην ἢ λιύκην ἔχῃ, εἰς πόλιν οὗτος οὐ κατέρχεται, οὐδὲ συμμίσγεται τοῖσι

165. Celle qui n'abandonne pas son mari, soumise de cœur, de langage, de corps, parvient au monde de son mari, et est appelée *vertueuse* par les vertueux.

166. C'est par cette conduite que la femme, soumise de cœur, de langage, de corps, obtient ici-bas une grande gloire, et dans une autre vie le monde de son mari.

167. L'homme régénéré qui connaît la loi, [ ayant ] une femme qui vit ainsi, et qui est de la même caste [ que lui ], doit, si elle meurt avant lui, la brûler sur un feu sacré, et [ en employant ] les vases sacrés.

168. Ayant ainsi, pour dernier devoir, donné le feu à sa femme, morte avant lui, il peut de nouveau contracter un mariage, et allumer de nouveau le flambeau de l'hymen.

169. Qu'il ne néglige jamais les cinq sacremens [ ordonnés ] par ce code \*, et ayant pris une femme, qu'il passe dans sa maison la seconde période de la vie.

ἄλλοισι Πέρσησι φασὶ δὲ μιν εἰς τὸν ἥλιον ἀμαρτόντα τι, ταῦτα ἔχειν, ζεῖνον δὲ πάντα τὸν λαμβανόμενον ὑπὸ τούτων, πολλοὶ καὶ ἐλαύνουσι ἐκ τῆς χώρας.

Ces usages offrent une grande analogie avec les lois de Moïse sur les lépreux.

169. *Les cinq sacremens* sont : la lecture des védas, le sacrifice en l'honneur des mânes, l'offrande aux divinités, l'aumône ou la nourriture des êtres vivans, et l'hospitalité (voy. Μαθ. liv. 3, al. 70).

פצלאן מן אלגז אלתאלת  
מן  
דלאלה ארתאירין  
לרײס אלמלח אלסראיליה  
מוסי אבן מימון אלקרטבי  
רצי אללח ענז

---

DEUX CHAPITRES DE LA TROISIÈME PARTIE  
DE LA  
**DIRECTION DES ÉGARÉS,**  
PAR LE RÉIS DE LA NATION ISRAËLITE  
MOUSA IBN-MAÏMOUN DE CORDOUE,  
QUE DIEU LUI SOIT PROPICE.

---

# DIRECTION DES ÉGARÉS.

---

## CHAPITRE XXVII.

La loi entière a pour but deux choses : d'améliorer l'état de l'âme et celui du corps (ou le bien-être moral et physique). Quant au bien-être moral, c'est de donner aux masses des idées saines, selon leurs facultés, et pour cela la loi parle tantôt en termes clairs, tantôt en allégories; car il n'est pas dans la nature des masses, de pouvoir, par leurs facultés, pénétrer un tel sujet dans toute sa profondeur.

Pour leur bien-être physique, il s'agit d'améliorer l'état de leurs relations mutuelles dans la vie. On obtient ce résultat par deux choses : d'abord en faisant disparaître la violence

<sup>1</sup> J'ai réservé jusqu'à la fin la citation de quelques fragmens de Maimonides, qui servent d'appui à ce que j'ai dit sur la loi de Moïse, et je profite de l'occasion pour publier en arabe et en français deux chapitres entiers du célèbre ouvrage intitulé *Dalalat Alhâyirîn*, mais plus connu sous le titre de *Moré Nebouchim*, qu'il porte dans la traduction hébraïque. Je me suis servi pour cette publication, ainsi que pour les passages déjà cités dans le courant de mon écrit, de deux manuscrits arabes, en caractères hébreux, qui se trouvent à la bibliothèque royale, et qui sont portés sur le catalogue imprimé comme livres anonymes. Ce sont les numéros 229 et 230 des manuscrits hébreux de l'ancien fonds; l'un et l'autre renferment la troisième partie du *Dalalah*, mais le premier a beaucoup de lacunes; il en manque presque la moitié. Le numéro 230 est plus complet; il n'y manque que la préface, les quatre premiers chapitres et la moitié du cinquième. Je me

# דילגאלה אלחאירין

## פצל כ"ז

קצד נמלח אלשריעה שאן והמא צלאח אלנפס וצלאח  
אלברן אמא צלאח אלנפס פהו באן תחצל ללגמחוד  
ארא צחיהה בחסב טאקחהם פלדלך יכון בעצהא בתצריח  
ובעצהא במחאל אוד לים פי טביעה אלגמחוד אלעאמה אן  
חפי טאקחהם באדראך דלך אלאמר עלי מא הו עליה ואמא  
צלאח אלברן פהו יכון באצלאח אחואל מעאישיהם בעצהם  
מע בעץ והוא אלמעני יהם בשיין אחודומא רפע אלהטאלם

propose de publier en entier le chef-d'œuvre de Maimonides, dès que j'aurai pu me mettre en possession d'une copie complète de l'original arabe. Je l'accompagnerai d'une traduction et d'un commentaire, où je tâcherai de jeter quelque lumière sur la philosophie des Arabes, sur laquelle on n'a encore que des notions très - imparfaites. J'ai déjà commencé à recueillir des matériaux pour ce travail, mais je ne me cache pas qu'il exige des études profondes et des recherches immenses qu'il me reste encore à faire. L'ouvrage de Maimonides a été jusqu'ici presque la seule source où l'on ait puisé des notions sur les études philosophiques des Arabes, mais les savans, en se servant de la traduction hébraïque, ou des deux versions latines qu'on a faites de cette traduction, ont commis bien des erreurs. Je pourrais en citer de nombreux exemples, si l'espace ne me manquait. Peut-être aurai-je l'occasion d'y revenir dans un extrait que je me propose de publier de la troisième partie. Je crois devoir avertir le lecteur que dans la traduction de ces deux chapitres j'ai visé surtout à la fidélité, et que j'ai rendu le texte arabe presque mot pour mot.



parmi les hommes, de sorte que l'individu ne puisse se permettre d'agir selon son bon plaisir et selon le pouvoir qu'il possède, mais qu'il soit forcé de faire ce qui est utile à tous; secondement, en faisant acquérir à chaque individu des mœurs convenables à la vie sociale, pour que les intérêts de la société soient bien réglés. Il faut savoir que de ces deux buts [ de la loi ] l'un est sans doute d'un ordre plus élevé; c'est celui d'améliorer l'état de l'âme, en faisant naître des idées saines. Mais le second le précède dans l'ordre de la nature et du temps; c'est le bien être matériel qui consiste en ce que la société soit bien gouvernée, et que l'état de tous les individus qui la composent s'améliore autant que possible. Ce second but est le plus pressant, et on l'a exposé avec une extrême exactitude, jusque dans ses moindres détails; car ce n'est qu'après avoir atteint ce second but que l'on peut parvenir au premier.

Il est évident que l'homme est susceptible d'une double perfection, celle du corps et celle de l'âme. La première consiste en ce que l'homme jouisse d'une santé parfaite dans toute l'économie du corps, ce qu'il ne peut obtenir qu'en trouvant toujours le nécessaire, quand il le cherche, la nourriture, ainsi que les autres choses qui appartiennent au régime du corps, comme le vêtement, le bain, etc. L'homme seul et isolé ne saurait en venir à bout, et l'individu ne peut arriver jusqu'à ce point que par la réunion sociale, car c'est une maxime connue que l'homme par sa nature est fait pour la société <sup>1</sup>. L'autre perfection de l'homme, c'est de devenir *rationnel en action* (κατ' ἐνέργειαν), je veux dire de posséder *la raison active* <sup>2</sup>, de sorte que par cette seconde perfection il acquière sur tout ce qui existe les connaissances que l'homme

<sup>1</sup> Ἄνθρωπος φύσει πολιτικὸν ζῷον. Arist., Polit., lib. 1, c. 2. Nam cum sic hominis natura generata sit, ut habeat quiddam innatum, quasi civile, atque populare, quod Græci πολιτικὸν vocant: quidquid agat quæque virtus, id

מן ביניהם והו' אן לא יכון כל שכץ מן אלנאם מבאחא מע  
 ארארתה ומא תצל אליה קדרתה בל יקסר עלי מא הו' בה  
 נפע אלגמיע ואלהאני אכסאב כל שכץ מן אלנאם אכלאקא  
 נאפעיה פי אלמעאשרה חתי ינתטם אמר אלמדינה. ואעלם  
 אן הדין אלמקצדין אחרהמא בלא שך אקדם באלשרף והו'  
 צלאח אלנפס אעני אעמא אלארא אלצחוחה ואלהאני אקדם  
 באלטבע ובאלזמאן אעני צלאח אלגסר והו' תרביד אלמדינה  
 וצלאח אחואל אהלהא כלהם חסב אלטאקה והוא אלהאני  
 הו' אלאוכד והו' אלדי בולג פי תחרירה ותחריר גזאיאתה  
 כלהא לאנה לא יחצל אלקצר אלאול אלא בעד חצול הו'א  
 אלהאני ודלך אנה קד תברדון אן אאנסאן לה כמאן כמלא אולא  
 והו' כמא אלגסר וכמלא אכירא והו' כמא אנפס פכמאלה אולא  
 הו' אן יכון צחוחא עלי אחסן האתה אגסמאניה והו'א לא יצח  
 לא בוגדה צרוריאתה כלמא טלבהא והו' אגדיתה וסאיר תרביד  
 גסרה מן אכין ואאסתחמאם וגירמהא והו'א לא יתם לשכץ ואחד  
 מנפרד בוגה ולא ימכן חצול הו'א אלקדר לכל שכץ אלא  
 באלאגהמאע אלמדני כמא קד עלם אן אלאנסאן מדני  
 באלטבע וכמאלה אלאכיר הו' אן יציר נאטקא באלפעל אעני  
 אן יכון לה עקל באלפעל ודלך באן יעלם כל מא פי טאקה  
 אלאנסאן אן יעלמה מן גמיע אלמוגוראת כלהא בחסב כמאלה

a communitate et eâ, quam exposui, caritate atque societate humanâ non  
 abhorrebit, etc. Cic., De finib. bon. et mal., V, 65.

1 Les philosophes arabes distinguent dans l'homme des facultés extérieu-  
 res, intérieures, motrices et raisonnables; ces dernières se subdivisent en  
 quatre degrés, dont le dernier s'appelle **אלעקל אלפעאל** *raison agissante*,

peut posséder. Il est évident que dans cette seconde perfection il ne s'agit ni d'actions, ni de mœurs, mais uniquement d'idées, auxquelles on est amené par la réflexion, et qui sont le résultat de l'examen. Il est évident aussi qu'on ne peut parvenir à cette dernière perfection sublime que par le moyen de la première; car il est impossible que l'homme étant tourmenté par une douleur, par la faim, la soif, la chaleur ou le froid, saisisse même des idées qu'on voudrait lui faire comprendre, et comment, à plus forte raison, pourrait-il en former de son propre mouvement? Mais après être arrivé à la première perfection, il est possible d'arriver à la seconde, qui est indubitablement la plus sublime, car c'est par elle seule que l'homme est immortel.

La loi véritable, qui, comme nous l'avons dit, est unique; la loi de Moïse notre maître, nous est parvenue pour nous apporter cette double perfection. Elle tend d'abord à régler les relations mutuelles des hommes en faisant cesser parmi eux les injustices réciproques et en les polissant par des mœurs nobles et généreuses, afin que les peuples puissent se perpétuer, qu'il puisse s'établir parmi eux un ordre stable, et que par là chaque individu puisse arriver à la première perfection; ensuite à améliorer les opinions et à produire des idées saines, par lesquelles on puisse parvenir à la dernière perfection. La *Thorah* parle de l'une et de l'autre, et elle nous apprend que le but de toute la loi est de nous faire parvenir à ces deux perfections. Nous y lisons: *Dieu nous a ordonné de pratiquer toutes ces lois, de craindre Iéhova notre Dieu, afin que nous soyons toujours heureux, et que nous vivions aujourd'hui* (Deuté. ch. 6, v. 24). Ici on parle d'a-

ou אלפעל באלפעל *raison en action*. Voy. Kazwini, dans la *Chrestomathie arabe* de M. Silvestre de Sacy, tome III, page 489. Maimonides, dans le 68<sup>e</sup> chapitre de la première partie, entre dans des détails sur les différentes formes de la raison. On peut comparer avec ces philosophèmes arabes le troisième livre du traité *De animâ* d'Aristote, surtout les chapitres 5 et 6.

אלפעל אלפעל Est sans doute ce qui est appelé par Aristote : ὁ νοῦς χριστός, καὶ ἀμύνης, καὶ ἀσαθὺς, τῆ οὐσία ὡν ἰστέγεται (ch. 6).

אלאכיר ובין הו אן הדיא אלכמאל אלאכיר לים פיה אעמאל  
 וליא אכלאק ואנמא הו ארא פקט קד ודי אליהא אלנטר  
 ואונבהא אלכחה ובין הו איצא אן הדיא אלכמאל אלאכיר  
 אלשריף לא ימכן חצולה אלא בעד חצול אלכמאל אלאול  
 לאן אלאנסאן לא ימכנה אן יתצור מעקולא וכו פהם איאה  
 נאהיק אן יתנבה לולך מן נפסה ודו בה וגע או גוע שריד  
 או עטש או חד או ברד שריד בל בעד חצול אלכמאל אלאול  
 ימכן חצול אלכמאל אלאכיר אלדי הו אשרף בלא שך ודו סכב  
 אלבקא אלדאים רא גירח . פאלשריעה אלחאקה אלתי קד  
 בינא אנהא ואחדה לא גיר ודי שריעה משה רבנו אנמא  
 גאת לתפידנא אלכמאלין גמיעא אעני צלאח אחואל אלנאם  
 בעצוהם מעבעין ברפע אלתאלם ובאלתכלק באלכלק אלכרים  
 אלפאצל חתי ימכן בקא אהל אלבלד ודואמהם עלי נטאם  
 ואחד ליחצל כל ואחד מנהם עלי כמאלה אלאול וצלאח  
 אלאעתקאדאת ואעטא ארא צחיוחה בהא יחצל אלכמאל  
 אלאכיר וקד נצת אלתורה בהדין אלכמאלין ואכברתנא אן  
 גאיה הדיא אלשריעה כרהא הו חצול הדין אלכמאלין קאל  
 העאלי ויצונו יהודה לעשות את כל החקים האלה ליראה את  
 יהודה יאיינו לטוב לנו כל הימים לחיותנו בתימים הנה וקדם הנא

bord de la dernière perfection , à cause de sa sublimité, car, comme nous l'avons dit , elle est le but final. Elle est indiquée dans les mots : *afin que nous soyons toujours heureux*; car vous savez que les rabbins expliquent ces paroles de l'Écriture : *Afin que tu sois heureux et que tu vives long-temps* (ib. ch. 22 , v. 7), ainsi qu'il suit : *afin que tu sois heureux dans un monde de bonheur parfait, et que tu vives long-temps dans un monde de durée éternelle*. De même, dans notre passage , les mots , *afin que nous soyons toujours heureux*, expriment absolument le même sens, c'est-à-dire , *que nous parvenions à un monde tout entier de bonheur et de durée*, ce qui veut dire , à la permanence perpétuelle ( l'immortalité ); mais les mots , *et que nous vivions aujourd'hui*, se rapportent à la première existence corporelle, qui dure un certain temps, et dont l'ordre parfait ne peut être établi que par la réunion sociale, ainsi que nous l'avons expliqué.

### CHAPITRE XXXI

Il y a des gens à qui il répugne de voir un motif dans une loi quelconque des lois [divines]; ils aiment mieux ne trouver aucun sens rationnel dans les commandemens et les défenses<sup>1</sup>. Ce qui les porte à cela , c'est une certaine faiblesse qu'ils ressentent dans leur âme , mais sur laquelle ils ne peuvent raisonner, et dont ils ne sauraient bien rendre compte. Voici ce qu'ils pensent : Si les lois devaient nous profiter dans cette existence [temporelle], et qu'elles nous eussent été données pour tel ou tel motif, il se pourrait bien qu'elles fussent le produit de la réflexion et de l'intelligence d'un homme de génie; si, au contraire , une chose n'a aucun sens compréhensible et qu'elle ne produit aucun avantage, elle émane, sans doute, de la divinité , car la réflexion humaine ne conduirait pas à une

אלכמאל אלאכיר בחסב שרפה כמה בינא אנה אלגאיה  
 אלאכירה ודו קולה לטוב לננו קלהימים קד עלמת קולהם  
 זל פי שרח קולה העאלי למען ייטב לך והארבת ימים קאלוא  
 למען ייטב לך לעולם שכלו טוב והארבת ימים לעולם שכלו  
 ארוך כדלך קולה הנא לטוב לננו קלהימים אלקצד דלך  
 אלמעני בעינה אעני ניל עורם שכלו טוב וארוך והו אלבקא  
 אלדאים וקולה לחיותנו כהיום הזה הו הדא אבקא אלגסמאני  
 אלאיל אלמחד מדה מא אלדי לא יחם מנתמא אלא  
 באלאנתמאע אלמדני כמה בינא ::

## פצל לא

מן אלנאם קום יעטם עליהם תעליל שריעה מן אלשראיע  
 ואלאחב איהם אן לא יעקל ללאמר ואלנהי מעני בתה ואלדי  
 יונב להם הדא הו מרץ יגרוטה פי אנפסהם לא יקרוח  
 אן ינטקוא בה ולא יחסנון אן יעברוא ענה ודלך אנהם יטנון  
 אן אויא כאנת הרה אלשראיע מפירה פי הדא אונד ומן  
 אנל אכרא ואלכרא שרענא בהא פכאנהא גאת מן פכרה  
 וען רויה די עקל אמא באן שיא לא יעקל לה מעני בוגה ולא  
 יודי לפאידה פולך בלא שך מן קבל אליה לאנה לים תודי

<sup>1</sup> On peut comparer ce que l'auteur dit sur le même sujet au chapitre 26.

pareille chose. On dirait que, *selon ces esprits faibles*, l'homme est plus grand que son créateur ; car l'homme [selon eux] parlerait et agirait en visant à un certain but, tandis que Dieu, loin d'agir de même, nous ordonnerait, au contraire, de faire ce qui n'est pour nous d'aucune utilité, et nous défendrait des actions qui ne peuvent nous porter aucun dommage.

Loin de là, au contraire, c'est toujours notre bonheur que la divinité a en vue, comme nous l'avons démontré par les paroles de l'Écriture : *Afin que nous soyons toujours heureux, et que nous vivions aujourd'hui*. Dans un autre passage on lit : *Ceux qui entendront toutes ces lois, diront : certes, cette grande nation est un peuple sage et intelligent*.

Ici on dit clairement que *toutes les lois* se montreront aux nations comme émanées de la sagesse et de l'intelligence. Mais si une chose n'a pas de motif qu'on puisse lui reconnaître, si elle ne produit aucun avantage, ni n'écarte aucun mal, pourquoi dirait-on de celui dont elle est l'objet de croyance ou la règle de conduite, qu'il est sage et intelligent, et qu'il occupe un rang élevé ? qu'y aurait-il en cela qui pût étonner les peuples ? Mais non ; la chose est sans doute, comme nous l'avons dit. Chaque des six cent treize lois doit ou produire une idée saine, ou détruire une opinion erronée, donner une règle de justice, ou faire cesser l'injustice, former [l'homme] aux bonnes mœurs, ou [le] préserver des mœurs dépravées.

Le tout se réduit donc à trois catégories : idées, mœurs, pratique des devoirs sociaux. Si nous ne comptons pas ici les paroles, c'est que les paroles que l'Écriture ordonne ou défend de prononcer, tantôt entrent dans la catégorie des devoirs sociaux, tantôt aboutissent à des idées ou à des mœurs. C'est pourquoi en alléguant ici des motifs pour toutes les lois, nous nous bornons aux trois catégories que nous venons d'indiquer.

פְּכֻדָּה אֲנִסְמָן לְשׁוּ מִן הָרָא פִּכְאֵן הָאוּלָּא אֲצַעֲפָא אֶעֱקֹל  
 אֲאִנְסָאן עֲנִדְהֵם אֲכַמֵּל מִן צִאנְעָה לֵאן אֲלֵאֲנִסְמָן הוּ אֲלוֹי  
 יִקֹּל וַיִּפְעֵל מֵא יוֹדֵי לְנֵאִיזָה מֵא וְאֲלֵאֲלֵאָה לֵא יִפְעֵל דְּלֶךְ בִּל  
 יֵאֲמֵרְנָא אֵן נִפְעֵל מֵא לֵא יִפִּידְנָא פִּעֵלָה וַיִּנְהִינָא עֵן פִּעֵל מֵא  
 לֵא יִצְרְנָא פִּעֵלָה תְּעֵאֲלִי הֵם תְּעֵאֲלִי בִל אֲלֵאֲמֵר בְּכִלְאָף הָרָא  
 וְאֲלֵקְצֵר כֻּלָּה נִפְעֵנָא כִּמָּא בִּינָא מִן קוֹלָה לְטוֹב לְנֹו כָּל—  
 הַיָּמִים לְחַיֵּינֵנוּ כְּהַיּוֹם הַזֶּה וְקֹאֵל אֲשֶׁר יִשְׁמְעוּן אֶת כָּל־הַחֻקִּים  
 הָאֵלֶּה וְאָמְרוּ רַק עַם־חֲכָם וְנָבוֹן הַגּוֹי הַגָּדוֹל הַזֶּה פִּקֵּד  
 צִרַח אֵן וְלוֹ אֲלֻחִים כֻּלְהֵא חֲדַל עֵנֵר גְּמוּעַ אֲלֵאֲמֵם אֲנֵהָא  
 בְּחִכְמָה וְחִבּוּנָה וְאֵרָא כֵּאֵן אֲמֵר לֵם תְּעֵלֵם לֵה עֵלָה וְלֵא  
 יִגְלַב מִנְּפַעָה וְלֵא יִרְפַּע מִצְרָה לֵאִי שִׁי יִקֹּאֵל פִּי מִעֲתַקְדָּה אִו  
 עֵאֲמֵלָה אֲנֵה חֲכָם וְנָבוֹן וְגִלְלִיל אֶקְרַר וַיִּסְתַּגְרַב דְּלֶךְ פִּי אֲמֵלֵל  
 אֵא אֲלֵאֲמֵר כִּמָּא דִּכְרֵנָא בִּלֵּא שֶׁךְ וְהוּ אֵן כֵּל מִצּוּהָ מִן הָרָה  
 שֵׁשׁ מֵאוֹת וּשְׁלֹשׁ עֶשְׂרֵה מִצּוּת פְּהִי אֲמָא לֵאֲעֵטָא רֵאִי צַחַח  
 אִו לֵאזֹאֲלָה רֵאִי סָקִים אִו לֵאֲעֵטָא קֵאֲנֵן עֵדֵל אִו לִרְפַּע טֹלֵם  
 אִו לִלְחַכְלִיק בְּכֵלֵק חֶסֶן אִו לִלְהַחְדִּיר מִן כֵּלֵק רֵדִי אֲלֵכֵל  
 יִתְעַלֵּק בְּהַלְהֵה אִשׁוּיָא בֵּאֲלֵאֲרָא וּבֵאֲלֵאֲכֵלְאֵק וּבֵאֲלֵאֲעֵמָל  
 אִסִּיאֲסִיזָה אֲמֵרְנִיזָה וְאִדִּי אֲוִגֵּב אֵן לֵא נַעֲד אֲאֵקֵאֲוִיל לֵאֵן אֲאֵקֵאֲוִיל  
 אֲלֵחִי חִצַּת אֲלִשְׂרִיעֵזָה עֲלִי קוֹלְהָא אִו נֵהַת עֲנֵהָא מִנְהָא מֵא  
 הוּ מִן גְּמֵלָה אֲלֵאֲעֵמָל אֲלֵמֵרְנִיזָה וּמִנְהָא לְהַחְצִיל אֲרָא וּמִנְהָא  
 לְהַחְצִיל אֲכֵלְאֵק פִּלְדִּיךְ אֲקֵתְצֵרְנָא הֵנָּה עֲלִי הָרָה אֲלֵהֲלֵאֲהֵה  
 מִעֵאֲנִי פִּי אֲעֵטָא אֲלֵעֵלָה פִּי כֵּל שְׂרִיעֵזָה מִן אֲלִשְׂרֵאֲוִיעַ ॥

<sup>1</sup> Voy. p. e. Deutéron., ch. 26, v. 5 et 13.



## ERRATA.

---

|                                     |                                      |       |                 |
|-------------------------------------|--------------------------------------|-------|-----------------|
| Page 2, note 1, ligne 2, au lieu de | אנת                                  | lisez | כאנת .          |
| 8, ligne 17,                        | ובעצחא                               |       | ובעצחא .        |
| 10, note 1, ligne 1                 | אָזִיִּו                             |       | אָזִיִּו        |
| 13, note 1, ligne 12                | אתאחֵה                               |       | אהאחֵה          |
| 31, note 1, ligne 6                 | <i>Aeas</i>                          |       | <i>Eas</i>      |
| 39, ligne 1, lisez                  | <i>independamment des sacrifices</i> |       |                 |
| 44, ligne au lieu de                | <i>suppsocr</i>                      | lisez | <i>supposer</i> |
| 67, note 63, ligne 12 au lieu de    | 7.33                                 |       | 733             |

---

# SUR LA ZONE DES VILLES LÉVITIQUES,

ET SUR LE CHEMIN SABBATIQUE,

AVEC L'ÉLUCIDATION DE QUELQUES TEXTES TALMUDIQUES,  
PRINCIPALEMENT DU TRAITÉ עירובין (EIROUBIN).



הוא קרוב מאד בעיני היודע בחכמת החשבונת  
והתשבורת וקשה מאוד ויהיה בו סומא מי שלא  
למד בזה הענין:

(פירוש חמשנה לחרמב"ם עירובין פ' שני משנה ועוד ר' יהודה וגו')

« C'est très-accessible pour celui qui connaît le calcul, les fractions, et très-  
difficile pour celui qui n'a point étudié cette matière; il y sera comme  
« aveugle. » (Mischnah, Maimonides.)

I. On lit dans le traité סוטה :

בו ביום דרש רבי עקיבא : ומדתם מחוץ לעיר את פאה  
קדמה אלפים באמה וגו' (במדבר ל"ה) ומקרא אחד אומר  
מקוד העיר וחוצה אלף אמה סביב (שם) ואי אפשר לאמר  
אלפים אמה? שכבר נאמר אלף אמה? הא כיצד : אלף אמה  
מגרש ואלפים אמה החום השבת. רבי אליעזר בנו של ר'  
יוסי הגלילי אמר אלף אמה מגרש ואלפים אמה שדות וכרמים.  
(פרק חמישי משנה א) (Note 1.)

« Ce même jour rabbi Akibah disserta ainsi : On lit : leur étendue hors de  
la ville, vers la face orientale, deux mille coudées, etc. (Nombres, ch.  
35, v. 5); et dans un autre verset : du mur de la ville et au-dehors, mille  
coudées à l'entour (Nombres, ch. 35, v. 4). Comment peut-on dire  
deux mille coudées, puisque déjà il a été question de mille coudées? Voici  
comment : les mille coudées se rapportent à la zone lévitique, et les deux

• mille à l'espace sabbatique. Rabbi Éliézer, fils du rabbi Jossé le Galiléen, dit : les mille coudées sont relatives à la zone lévitique (inculte), et deux mille coudées aux champs et aux vignes (à la zone cultivée).

Le jour mentionné au commencement de cette mischnah est célèbre dans les fastes talmudiques ; c'est le jour où le rabbi Éliézer, fils d'Azariah, fut réintégré dans sa dignité de nassi.

Pour lever la contradiction qui existe entre les deux versets 4 et 5 du chapitre 35 des Nombres, Akibah croit qu'ils se rapportent à deux objets différens : le premier fixe à mille coudées la zone qu'il faut donner aux lévites à l'entour de leurs villes ; le second est relatif à la distance qu'il est permis de parcourir autour des villes dans toutes les directions pendant un jour de sabbat. Or, à l'occasion de cette fête hebdomadaire il est écrit : **מוקומו אל יצא איש ממקומו** que personne ne sorte de son endroit (Exode, ch. 16, v. 29). Le Talmud interprète le mot **מקום** endroit, en disant qu'il n'est pas permis de s'éloigner des villes d'une distance plus grande que l'étendue du camp israélite dans le désert ; et le Talmud dit de Jérusalem fixe cette longueur à douze milles (מילין) ; mais le Talmud de Babylone a restreint cette distance à deux mille coudées, et c'est à cette dernière distance que le rabbi Akibah fait allusion. Le rabbi Jossé cherche à concilier les deux versets par une autre voie. Selon lui, les deux versets ont trait à la banlieue lévitique, divisée en deux zones, la première, de mille coudées, devait rester inculte et sans construction ; c'est le **מגרש** *migrasch* proprement dit ; la seconde zone, de deux mille coudées, était remplie de champs et de vignes, de sorte que la zone totale était de trois mille coudées.

II. Maimonides adopte l'avis du rabbi Jossé ; voici ses paroles :

מגרשי הערים כבר נתפרשו בתורה שהם שלשת אלפים  
אמה לכל רוח מקיר העיר וחוצה ..... אלף הראשנים  
מגרש ואלפים שמורדין חוץ למגרש לשדות ולכרמים  
(יד החזקה הלכות שמטה ויובל פרק י"ג י"ב)

• Les enceintes des villes ont déjà été expliquées dans la thorah ; elles sont de trois mille coudées (ici il rapporte les deux versets ci-dessus cités) : les mille premières coudées sont pour la zone inculte (**מגרש** *migrasch*), et les deux mille coudées qu'on mesure au-delà de cette zone sont pour les champs et les vignes.

Cette interprétation est fondée sur le mot **חוץ** *choutz*, dehors, qu'on trouve dans les versets 4 et 5 ; ce dehors, selon le rabbi Jossé, constitue le *migrasch*. Toutefois cette opinion n'a point prévalu. La décision définitive du Talmud est que la zone totale n'était que de deux mille coudées, partagée en deux zones égales, chacune de mille coudées, la première inculte, et la seconde cultivée. Dans un autre endroit, Maimonides lui-même adopte cette décision :

ומדבר סופרים שלא יצא אדם חוץ לעיר אלא עד אלפים  
אמה אבל חוץ לאלפים אמה אסור שאלפים אמה הוא  
מגרש העיר . (יד החזקה הלכות שבת פרק ד" א)

• C'est un statut des soffrime (scribes), que personne ne doit s'éloigner de la ville (un jour de sabbat) que jusqu'à deux mille coudées ; mais au-delà de deux mille coudées, c'est prohibé ; car deux mille coudées forment le migrasch de la ville. »

III. Avant d'aller plus loin, nous allons rapporter trois évaluations du Talmud, dont on aura besoin :

אמר מר כל אמתא בדיבועיא אמתא זחד חומשי באלכסנא  
(עירובין פרק חמישי . גמרא כיצד מעברין)

• *Mar* dit : tout carré qui a une coudée de côté, a une coudée et deux cinquièmes en diagonale. »

En effet, la racine carrée de 50 est égale à 5 fois la racine carrée de 2 ; or, la racine carrée de 50 est 7, à une unité près ; ainsi la racine carrée de 2 est  $\frac{7}{5}$  à un cinquième près.

On démontre que la racine carrée de 2 est incommensurable. Aussi le Tosphoth, sur l'endroit cité, fait-il voir que cette évaluation n'est qu'approximative.

On a plus exactement  $\sqrt{2} = 1,414213$  à un millionième près.

IV. On trouve dans le même traité encore une autre approximation de racine carrée ; voici à quelle occasion : Le Talmud a permis le transport de fardeaux pendant le sabbat, dans une enceinte fermée de toutes parts, telle qu'une cour, pourvu que cette enceinte n'ait pas plus de 5600 coudées carrées de surface ; il y a une discussion entre Akibah et rabbi Jehoudah, sur la grandeur du côté du carré équivalent à 5000 coudées. Selon le premier, ce côté est  $70\frac{5}{7}$ , ce qui est vrai, à un septième près ; et selon le second, 70 et deux tiers ; on a plus exactement  $\sqrt{5000} = 70,710678$  à un millionième près. En langage talmudique, une enceinte, telle qu'une cour, se nomme קרפף *carpafe* ; c'est aussi le nom d'un vase ouvert par un bout, de même en arabe ; d'où vient peut-être en français le nom de *carafe* ; on donne encore le nom de קרפף au côté du carré. Ainsi le קרפף est de 70 deux tiers ; la fraction excédante se nomme עירובין פרק שני משנה ועד רבי יהודה (voy. שיריים)

V. כל שיש בהקיפן שלשה מפחים יש בה רחב מפח  
(עירובין פרק ראשון משנה הקורא שאמרו)

• Tout ce qui a en pourtour trois *tephah*, à pour largeur un tephah. »

Le rapport de la circonférence en diamètre est incommensurable ; à un millionième près, l'on a :

$$\pi = 3,141592.$$

Le Talmud n'adopte que le premier chiffre, ce qui est beaucoup trop faible ; c'est la même évaluation qu'on trouve dans la Bible pour calculer la circonférence de la mer d'airain (I Rois, ch. 7, v. 13.)

Le Rāmbam, sur cette mischnah, indique l'approximative  $\frac{22}{7}$  qu'on doit à Archimède.

## VI. כמה מרובע יתר על העגול? רביע.

(עירובין פרק חמישי כיצד מעברין)

• Combien le carré surpasse-t-il le cercle ? Un quart.

Soit une circonférence d'une coudée de rayon, elle aura pour longueur 6 coudées. (V), et pour aire 3 coudées carrées. Le carré circonscrit a pour périmètre 8 coudées ; il faut donc ôter de ce périmètre son quart, qui est 2, pour avoir le périmètre de la circonférence ; ce carré a pour aire 4 coudées carrées, il faut donc en ôter le quart, qui est 1, pour avoir l'aire du cercle inscrit ; mais ces approximations sont fort inexactes ; car la vraie longueur de la circonférence est 6,283185, et son aire est 3,141592 ; or,  $4 - 3,141592 = 0,858408$ . Cette différence, divisée par 4, donne 0,214602, qui est moindre qu'un quart.

VII. La diagonale du carré circonscrit à la circonférence d'un rayon égal à l'unité, a pour mesure la racine carrée de 8 ; or :

$$\sqrt{8} = 2,8284271.$$

diagonale moins le diamètre = 0,8284271.

Selon l'évaluation du Talmud (III), cette différence n'est que de 0,800, ou quatre cinquièmes.

VIII. Le cinquième *perek* (*jointure*) du traité *Eiroubin* (עירובין) est consacré, sauf quelques digressions, à la délimitation extérieure des villes, sous le rapport sabbatique et lévitique. Ce *perek* commence par ces mots :

## • כיצד מעברין את הערים •

• Comment faut-il encadrer les villes ? • Dans la *Guemarah* il y a une discussion entre les deux tanaïm *Rab* et *Samuel* : l'un dit qu'il faut lire מעברין *enceindre*, par un ע, comme on dit אשה העוברת *une femme enceinte* (cette métonymie existe aussi en français) ; l'autre, qu'il faut lire מעברין par un aleph ; de אבר *membre* ; il faut délimiter les villes, portion par portion. A l'occasion de cette discussion, il y a une longue digression sur l'importance d'avoir un langage pur et une bonne prononciation :

אמר רב בני יהודה שהקפידו על לשונם נתקיימו תורחם

בִּידֵם . בְּנֵי גַלִּיל . שְׁלֵא הִקְפִּידוּ עַל לְשׁוֹנָם לֹא נִתְקִימ' תּוֹרָתָם .

• Rab dit : les beni Jehoudah faisaient attention à leur langage , leur science s'est conservée ; les beni Galil ( de Galilée ) ne faisaient point attention à leur langage , leur science ne s'est pas conservée. »

Les rabbins du rit allemand n'attachent, de nos jours, aucune importance à cet objet ; ils prononcent l'hébreu avec des accens sauvages , n'ayant ni fixité, ni agrémens ; prononciation traitée de barbare par les grammairiens de toutes les sectes.

IX. Quelles, que soient les irrégularités que présente l'enceinte d'une ville, le Talmud prescrit de ramener l'enceinte à être carrée ; si l'enceinte est un rectangle, on la laisse telle qu'elle est. Si c'est un trapèze, on rend la petite base égale à la grande ; si c'est un cercle, on circonscrit un carré ; si c'est un arc de cercle ( קֶשֶׁת ), on regarde la ville comme étant remplie de maisons, et on lui donne une zone de 2000 coudées ; de même si l'enceinte a la forme d'un *gam* ( כַּמִּין גַּאֵם ). Raschi dit qu'il s'agit du gamma des Grecs , qui formé comme un double caph ( גִּימֵר יוֹנִי עֲשׂוּי כַּף כַּפּוּלָה שֶׁלֵנוּ ) ; mais la lettre  $\Gamma$  n'a nullement la forme d'un double caph ; c'est la lettre *chi* ( $\chi$ ) qui peut être regardée comme deux caph ( כַּכּ ) adossés ; si c'est réellement le gamma grec, alors il s'agit d'une enceinte en équerre. — Le Talmud examine aussi le cas où il y a des lacunes, ou des angles rentrans ( פְּגָמִים ), où il y a des maisons qui avancent hors de l'enceinte ; ces détails nous mèneraient trop loin, nous ne nous occuperons que de l'enceinte carrée, qui est l'enceinte normale ( notes 2 et 3 ).

X. Prenons 1000 coudées pour unité, et soit une enceinte carrée ayant pour côté  $n$  de ces unités : circoncrivons ce carré, et à une unité de distance un second carré, encore un troisième carré à 2 unités de distance, nous avons ainsi trois carrés ;

|                      | côté.   | aire.                          |
|----------------------|---------|--------------------------------|
| 1 <sup>o</sup> Carré | $n$ ;   | $m$ en carrés de 1000 coudées. |
| 2 <sup>o</sup> Carré | $n+2$ ; | $m+4n+4$                       |
| 3 <sup>o</sup> Carré | $n+4$ ; | $m+8n+16$ .                    |

Le premier carré c'est la ville.

XI. L'intervalle entre le premier carré et le deuxième est la zone de mille coudées, non cultivée ; c'est le *migrasch*, dans un sens restreint ; ainsi le *migrasch* a pour aire  $4n+4$ .

XII. L'intervalle entre le deuxième et le troisième carré, c'est la zone cultivée ; elle a pour aire  $4n+12$ .

XIII. Prolongeons les côtés du premier et du second carré, jusqu'à ce qu'ils rencontrent les côtés du troisième carré ; celui-ci se trouvera décomposé en 25 parties, savoir :

- 1<sup>o</sup> Le carré du milieu ; aire  $m$  ;
- 2<sup>o</sup> Huit rectangles ; aire  $8n$  ;
- 3<sup>o</sup> Seize carrés ; aire 16 ;

Chacun des rectangles est désigné dans un sens restreint, sous le nom de תחום (*techoum*), espace, et les seize carrés de 1000 coudées de côté, ou, ce qui revient au même, les quatre carrés de 2000 coudées de côté, sont désignés chacun sous le nom de קרניים *angulaires*, parce qu'ils sont contigus aux angles de l'enceinte; ainsi le migrasch renferme quatre espaces restreints, et quatre carrés angulaires.

XIV. La plus courte distance entre le deuxième et le troisième carré, est évidemment égale à 2; la plus longue, comptée d'un sommet au plus éloigné  $= \sqrt{m^2 + 2n + 2}$ ; le Talmud ne s'en occupe point; mais il prend pour distance maxima l'intervalle entre deux sommets voisins.

Cet intervalle  $= 2\sqrt{2} = 2,828426$  à deux millièmes près.

Comme l'unité est de mille coudées (10), cet intervalle est donc de 2828 coudées, à deux millièmes près; en allant donc d'un angle de la ville carrée à l'angle voisin de l'enceinte extérieure, on gagne 828 coudées sur le chemin légal. Toutefois le Talmud dit :

נמצאו החומין משתכרין ח' מאות לכאן וז' מאות לכאן

« Il se trouve qu'on gagne sur quatre espaces (en marchant diagonalement) 800 coudées d'un côté, et 800 coudées de l'autre.»

Ce résultat est vrai, en adoptant avec le Talmud :

$$2\sqrt{2} = 2,8 \quad (3).$$

On voit que l'évaluation talmudique est trop faible de 28 coudées.

XV. Soit l'enceinte un cercle de 12 unités de rayon; circonscrivons en carré; la distance du centre à l'angle du carré  $= n\sqrt{2}$ .

La distance maxima entre la circonférence et le carré

$$= n\sqrt{2} - n = n(\sqrt{2} - 1) = n0,414213.$$

Lorsque  $n = 1000$ , cette distance devient 414 coudées;

Or le Talmud dit :

נמצא העיר משתכרת ארבע מאות לכאן וארבע מאות לכאן

« Il se trouve qu'on gagne du côté de la ville 400 coudées de chaque côté, car le Talmud suppose  $\sqrt{2} = 1,4$ ; l'évaluation talmudique est donc encore trop faible de 28 coudées.

XVI. Le Talmud conclut :

נמצא העיר וחומין משתכרין אלף ומאתים לכאן ואלף ומאתים לכאן

Il se trouve que sur la ville (supposée circulaire, et de 1000 coudées de rayon), et sur les rectangles, on gagne de chaque côté 1200 coudées; la vérité est qu'on gagne de chaque côté 1242 coudées, à un millième près.

XVII. Cela posé, il est facile de comprendre le Talmud qui suit :

תגו רבנן המרבע את העיר עושה אותה כמין טבלא  
 מרובעת וחוזר ומרבע את החוזמין ועושה אותה כמין טבלא  
 מרובעת וכשהוא מודד לא ימודד מאמצע הקרן אלפים  
 אמה הפני שהוא מפסיד את הזוית אלא מביא טבלא מרובעת  
 שהיא אלפים אמה על אלפים אמה ומניחה בקרן באלכסונה

« Les maîtres ont enseigné : qui carre la ville, fait d'abord une es-  
 -pèce de table (טבלא) carrée (il la circonscrit dans un carré) ; il re-  
 -vient et carre les rectangles (תחוזמין), et on fait des espèces de carrés,  
 • et lorsqu'il mesure, il ne mesurera pas 2000 coudées d'un sommet à l'au-  
 • tre, car il perdrait sur les angles, mais il fera aussi sur ces angles un  
 • carré de 2000 sur 2000, et mettra ce carré sur l'angle, en diagonale.»

Le Talmud exécute ensuite les calculs rapportés ci-dessus (14, 15, 16);  
 mais Abaii dit avec raison :

ומשכחת לה במתא דהויא תרי אלפי אתרי אלפי

« Cela n'arrive que pour la cité qui a 2000 sur 2000 coudées.»

XVIII. Le reste de la discussion roule sur le rapport qui existe entre  
 l'aire du migrasch et l'aire totale, celle du troisième carré; désignons ce  
 rapport par  $R$ , on aura :

$$R = \frac{4n+4}{n^2+8n+16}; \text{ on en tire}$$

$$n = \frac{-2(2R-1) + 2\sqrt{1-3R}}{R}$$

Or  $R$  est essentiellement positif; donc ce rapport ne peut jamais dépasser  
 $\frac{2}{3}$ ; faisons  $R = \frac{2}{3}$ , alors  $n = 2$ .

C'est ce que dit aussi le Talmud :

במתא דהויא תרי אלפא אתרי אלפא... תילתא דוי

« Dans une ville de 2000 sur 2000, le migrasch sera un tiers, la ville  
 étant comprise dans l'enceinte.»

ארבעה דמתא שדי עליהו

XIX. אמר ר' איעזר בר יוסי תחום ערי לויים אלפים  
 אמה צא מהן אלף אמה מגרש נמצא מגרש רביע וחשאר  
 שוחת וכרמים.



« Le rabbi Eliézer, fils de Jossi, dit : la zone des villes lévitiqnes est de deux mille coudées, ôtez-en mille coudées pour le migrasch, il se trouve que le migrasch est un quart, et le reste est en champs et vignobles ; c'est sur cette expression de quart que porte la discussion. »

Faisons donc  $K = \frac{1}{4}$ , on aura  $n = 8$ .

Ainsi le principe énoncé par Eliézer ne se vérifie que sur une ville de 8000 sur 8000 ; et c'est ce qu'on lit aussi dans le tospoth ( note 4 ).

במתא דהויא ח' אלפים על ח' אלפים .

Lorsque  $n < 8$

Alors  $n^2 < 8n$

Et  $R > \frac{1}{4}$

Mais si  $n > 8$

Alors  $n^2 > 8n$

Et  $R < \frac{1}{4}$

XX. En ôtant de l'aire totale celle de la ville, il reste  $8n + 16$ .

Soit  $R'$  l'aire du migrasch divisée par ce reste, on a donc :

$$R = \frac{4n + 4}{8n + 16} = \frac{n + 1}{2n + 4} = \frac{1}{2} \frac{n + 1}{n + 2}$$

$$\text{D'où } n = \frac{1 - 4R'}{2R' - 1}$$

$n$  étant essentiellement positif, la valeur de  $R'$  sera toujours comprise entre  $\frac{1}{4}$  et  $\frac{1}{2}$ , et ne sera jamais égale à  $\frac{1}{2}$ .

XXI. Si  $n = 1$ , on a  $R' = \frac{1}{2}$ .

C'est ce que dit Abaii (אב"י).

משכחת ליה נמי במינה דהויא אלפא באלפא וגו' תילחא דוו

XXII. Si  $n = 2$ , on a  $R' = \frac{1}{3}$ , ce qui est plus qu'un tiers ; c'est ce que dit Rabba, fils d'Adda :

אמר רבא בר אדא משוחאה אסברה לי משכחת לה  
במתא דהויא חרי אלפא אתרי אלפי וגו' ..... נמצא  
מגרש טפי מתלחא נינהו .

« Rabba, fils d'Adda de Souchaah, dit : il me semble que cela arrive aussi quand une ville de 2000 sur 2000,.... et le migrasch sera plus d'un tiers. »

XXIII. Inscrivons respectivement dans le premier et dans le deuxième carré deux circonférences ; l'intervalle entre les deux cercles est  $3,141592(n + 1)$  ce qui donne un migrasch circulaire.

Soit  $R''$  le rapport entre cette aire et l'aire totale, on aura :

$$R'' = \frac{3,141592 (n+1)}{n^2 + n + 16} = \frac{\pi (n+1)}{n^2 + 8n + 16}; \text{ d'où l'on tire}$$

$$n = \frac{\pi - 8R'' + \sqrt{\pi(\pi - 12R'')}}{2R''}$$

$n$  étant essentiellement rationnel, il faut que l'on ait :

$$R'' = \frac{\pi}{12} = 0,261799, \text{ ce qui donne plus d'un quart.}$$

Mais, selon le Talmud  $n=3$ , alors  $R'' = \frac{1}{7}$ .

Et c'est ainsi que le Talmud rend raison du principe d'Éliézer ( ) :

מי סברת בריביעא קאמר בעיגולא קאמר וגו' ריביעא דוו'

• Qui pense qu'il (Éliézer) ait parlé d'un carré? Il a parlé d'un cercle (inscrit au carré); alors, avec une ville de 2000 sur 2000, on aura le quart.

XXIV. Soit  $R'''$  l'aire du migrasch circulaire (13) divisée par l'aire totale diminuée de celle de la ville, on aura :

$$R''' = \frac{\pi(n+1)}{8n+16} \text{ d'où}$$

$$n = \frac{\pi - 16R'''}{8R''' - \pi}$$

Ainsi  $R'''$  est renfermée entre ces limites  $\frac{\pi}{16}$  et  $\frac{2\pi}{16}$

Si l'on fait  $R''' = \frac{1}{7}$  et  $\pi = 3$

Alors il vient  $n = 1$

C'est aussi ce que dit Abai :

משכחה לה נמי במתא דדוויא אלפא באלפא

• Cela arrive aussi dans une cité qui a 1000 sur 1000.

XXV. En ajoutant ensemble les quatre rectangles (תחומין) du migrasch on a  $4n$ ; cette aire divisée pour toute la zone, donne :

$$\frac{4n}{8n+16} = \frac{n}{2n+4}$$

La valeur de cette fraction est toujours comprise entre zéro et  $\frac{1}{2}$ , faisant  $n=2$ , elle devient  $\frac{1}{4}$ .

C'est ainsi que Rabina explique le principe d'Éliézer (XIX) :

רבינא אמר מאי רביע ? רביע דתחומין

• Rabina dit : quel quart? Le quart des rectangles. • Et cela ne s'applique que lorsque le carré de la ville a 2000 de côté; mais maître Aschi n'est pas

de cet avis : les quatre carrés du migrasch ( 11 ) sont constamment le quart des quatre carrés angulaires de la zone totale, quelle que soit la longueur du carré intérieur :

רב אשי אמר : מאי רביע רביע דקרנות .

« Maître Aschi dit : quel quart ? le quart des (carrés) angulaires. »

XXVI. Revenons au paragraphe 23. La diagonale du premier carré est  $\frac{\pi}{2} \sqrt{2}$ , la circonférence inscrite dans le deuxième carré a pour

rayon  $\frac{\pi}{2} + 1$ ; donc la plus longue distance à cette circonférence est

$$\frac{\pi}{2} + 1 - \frac{\pi}{2} \sqrt{2} = 1 - \frac{\pi}{2} (\sqrt{2} - 1) = 1 - 0,207106 \pi .$$

Cette distance est donc plus petite que la distance légale du migrasch qui est égale à l'unité ( mille coudées ); c'est l'objection suivante :

אמר ליה רב חביבי מחזנאה לרב אשי והא איכה מורנתא דקרנתא ?

« Il lui dit, maître Chabibi, de Chousnah, à maître Aschi, il y a là une diminution sur l'angle? »

On répond qu'il s'agit d'une enceinte circulaire, et on circonscrit un carré, afin d'augmenter l'étendue de sa zone :

כמתא עיגולתא והא ריבעוהא אימור דאמרינן חזינן כמתא דמרבעא ; רבועי ודאי מי מרבענה .

« Ce qui a été dit est relatif à une cité circulaire qu'on a carrée; nous la regardons comme si elle était carrée; mais si la cité est elle-même carrée, qui la carrerait ? »

XXVII. Un certain maître confond l'excès de la diagonale sur le côté du carré avec l'excès du carré circonscrit par la circonférence; il croit qu'ils sont égaux, et c'est l'objet de l'objection suivante :

אמר ליה רב חנילאי מחזנאה לרב אשי מכדי כמה מרובע יתר על העגול רביע הגי חמני מאה ? שית מאה ושיתין ושבע גבי תילתא הווי ? אמר ליה הגי מילי בעיגולא מינו ריבועא אבל באלכסונא בעינא מפי דאמר מר כל אמתא בריבועא אמתא ותרי חומשי באלכסונא .

« Il lui dit, le maître Chnilai, de Chousnah, à maître Aschi : comment le carré surpasse-t-il la circonférence ? un quart ? Ces huit cents coudées ( voy. ci-dessus — XIV ) doivent donc se réduire à 667, qui est le tiers ( de 2000 ) ? Il lui répond : cet énoncé se rapporte à la circonférence dans le carré ; mais pour la diagonale, il faut davantage, comme a dit Mar : toute coudée en «arré a une coudée et deux cinquièmes en diagonale.»

Ici se termine la guemarah sur le migrasch.

XXVIII. On peut circonscrire à une circonférence une infinité de carrés ; le Talmud pense que pour la limitation sabbatique le carré doit être orienté ; mais, pour faire cette opération, il n'indique que des moyens empiriques.

תנו רבנן בא לדבעה מרבעה ברבוע מעולם נותן צפונה  
לצפון עולם ודרומה לדרום עולם . וסימנך עגלה בצפון  
ועקרב בדרום .

« Les maîtres ont enseigné : qui vient pour carrer ( une ville ), carre suivant le carré du monde, le nord, suivant le nord du monde, et le sud, suivant le sud du monde ; ton signalement est, que le bélier est au nord, et le scorpion au midi.»

Ils indiquent le moyen suivant pour trouver les points cardinaux :

Au jour le plus long (solstice d'été), le soleil se lève et se couche au nord ;

Au jour le plus court (solstice d'hiver), le soleil se lève et se couche au midi ;

A l'équinoxe du printemps (תקופת ניסן), et à l'équinoxe d'automne, le soleil se lève à l'orient (au milieu des deux points précédens חצי מזרח), et se couche à l'occident. — Raschi cite à cette occasion l'ouvrage d'astronomie חכמוני de Datelo, célèbre médecin du douzième siècle, sur lequel M. le rabbin Carmoly a donné récemment une notice intéressante.

XXIX. Nous croyons que la distinction entre une zone cultivée et non cultivée, est une des hypothèses sans garantie dont le Talmud ne se fait pas faute, quand il s'agit de se tirer d'embarras. Le plus simple est de lire, avec les Septante, le nombre deux mille, dans le verset 4 (voir le texte, Nomb., 35), cela fait disparaître toutes les difficultés ; quelle que soit alors l'enceinte de la ville, il suffit d'imaginer un cercle de mille coudées de rayon, qui touche constamment le périmètre de l'enceinte en glissant dessus ; ce cercle décrira la zone lévitique ; si le périmètre est une ligne discontinuë, on raccorde la limite extérieure par des arcs de cercle de mille coudées de rayon. Cette construction satisfait à toutes les conditions.

XXX. La Vulgate traduit (texte cité) le mot אלה אמון *amah*, par *mille passum*,

*mille pas*, et dans le verset suivant elle rend le même *אמה* *amah*, par *cubitus*, *coudées*; cette traduction a induit en erreur d'Anville, dans son évaluation du chemin sabbatique, joint à son mémoire sur l'étendue de Jérusalem, et que M. de Châteaubriand a inséré dans le troisième volume de son Itinéraire.

XXXI. On a beaucoup écrit et discuté sur le rapport de la coudée et du chemin sabbatique aux mesures modernes; on n'a aucun résultat exact:

Maimonides donne cette approximation:

אלפים פסעות בינוניות וזה הוא החום שבת

(יד החזקה הלכות שבת פרק כ"ז)

« Deux mille pas moyens font l'espace sabbatique.»

Le pas moyen est de deux pieds; ainsi le chemin sabbatique serait d'environ 2000 pieds, ou 333 toises, ou un quart de lieue (ce qui est admis par les Israélites d'aujourd'hui).

Paucaon évalue la coudée à 12 pouces 84, ce qui s'éloigne beaucoup de l'estimation de Maimonides. Selon d'Anville la coudée itinéraire aurait 20 pouces 5 lignes, évaluation qui se rapproche de celle de Maimonides.

XXXII. On lit dans les Actes des Apôtres:

Τότε ἐπίστρεψαν εἰς Ἱερουσαλὴμ ἀπὸ ὄρους τοῦ καλουμένου Ἐλαιῶνος ὁ ἰσὶν ἰγγύς Ἱερουσαλὴμ σαββάτου ἔχον ὄδον (Act. I, 12).

« Alors ils retournèrent à Jérusalem, de la montagne appelée de l'Olivier (הר הזיתים); elle est près de Jérusalem, il y a une distance sabbatique.»

La montagne est située à l'orient de Jérusalem, ainsi que nous l'apprend le prophète Zacharie:

על הר הזיתים אשר על פני ירושלים מקדם. (Zach., ch. 14, v. 4.)

« Sur la montagne des Oliviers, qui est sur la face de Jérusalem à l'orient.»

Mais quelle est la distance de cette montagne à Jérusalem?

Josèphe dit qu'elle est de cinq stades, environ un quart de lieue de 2000 toises; mais la version syriaque du verset des Actes des Apôtres est ainsi:

מפרק מנה אין שבע אסחרון

« Elle est distante environ de sept stades.»

Selon le Talmud, 2000 coudées font un mille (מיל); le mille vaut sept ris et demi (ריס); on sait que le Talmud désigne le stade par le mot *ris*; or, sept stades et demi font environ 3993 pieds; ce qui donne pour la coudée 23 pouces 5 lignes, environ deux pieds, comme l'a estimé Maimonides.

(1) Nous croyons que si l'on faisait une nouvelle édition du Talmud (ce que nous ne conseillons à personne), il serait utile d'y introduire nos signes de ponctuation ; tels que le point d'admiration, d'interrogation, etc.; ces signes faciliteraient considérablement l'intelligence de la controverse si enchevêtrée de la *Guemarah*.

(2) Maimonides dit :

וכן אם היה העיר משולשת או שיש לה צלעות רבות מרבעין אותה  
ואחר כן מודדין חוץ למרובע אלפים אמה וכשהוא מרבעה מרבעה  
ברבוע העולם כדי שתהא כל רוח ממנה משוכה כנגד רוח  
מרוחות העולם ומכונות כנגדה  
( יד החזקה הלכות שבת פרק כ"ח " )

« Si la ville est triangulaire ou polygonale, on la carre ; ensuite on mesure à l'extérieur du carré, deux mille coudées ; quand on carre, il faut carrer selon les quatre points cardinaux du monde ; de manière que chaque côté soit dirigé suivant une direction des directions du monde (suivant la méridienne, et la perpendiculaire à la méridienne). »

Cette construction détermine bien les directions des côtés du carré à circonscrire autour de l'enceinte de la ville ; mais elle ne suffit pas pour déterminer sa position ; ni le Talmud ni les commentateurs ne s'expliquent sur la manière de faire l'opération. On pourra faire passer les côtés du carré par les points les plus saillans de l'enceinte, afin de se procurer le plus d'espace possible ; car, comme dit encore Maimonides :

שלא אמרו חכמים בדבר להחמיר אלא להקל מפני ששאר אלפים  
אמה מדבריהם ( יד החזקה הלכות שבת פרק כ"ח " ט )

« Les sages n'ont pas décidé en cette matière pour allourdir, mais pour alléger ; car la fixation de deux mille coudées vient d'eux (et non de la Torah). »

Si on n'exigeait pas que le carré fût orienté, on pourrait, par le triangle, résoudre le problème de cette manière : menez par le sommet opposé au plus grand côté, une parallèle à ce côté ; abaissez des deux autres sommets des perpendiculaires de ce côté, et achevez le carré ; on a ainsi le carré maximum circonscrit ; si le triangle est isocèle, et que le côté est plus grand qu' la base, il y a deux solutions ; si le triangle est équilatéral, il y a trois solutions.

Le quadrilatère n'admet qu'un seul carré circonscriptible, de manière que les quatre sommets soient respectivement sur les quatre côtés. — Pour le pentagone, on prolonge le premier et le troisième côté, de manière à en faire un quadrilatère, ce qui peut se faire de cinq manières différentes ; on choisit la manière qui donne le plus grand quadrilatère, et de même pour les autres polygones.

(3) Voici la décision du rabbi Ascher sur les enceinte en arc de cercle : si la flèche a moins de 2000 coudées, quelle que soit la longueur de la corde, on mesure à partir de la corde ; si la flèche a plus de 2000, et la corde moins de 4000, on mesure encore à partir de la corde ; mais si la flèche a plus de 2000, et la corde plus de 4000, alors on mesure à partir d'une corde parallèle ayant 4000 de longueur. Selon Maimonides, dans ce dernier cas, on mesure à partir de l'arc, ce qui est d'accord avec l'avis du rab Honnah (ר'ב הונא), dans le Talmud.

(4) Ce tosphoth est désigné sous le nom du *seigneur de Kotsi* (שר מקוצי) ; c'est un Israélite du treizième siècle, nommé Moïse de Cozzo, bourg qui est aujourd'hui dans les états sardes, à 6 lieues sud de Novarre. Il est auteur de l'ouvrage ספר מצות נדור *le grand livre des Préceptes*. C'est un disciple du célèbre Iehouda le Pieux, de Paris ; et de Éliezer, célèbre cabaliste de Metz. On croit qu'il a assisté à la discussion théologique qui a eu lieu en présence de la reine Blanche, entre le rabbi Jéchiel (יהיאל) de Paris et un juif converti nommé Nicolas Donine ; ce Jéchiel est père du célèbre Ascher que nous citons dans la note précédente, et qui fut obligé de se retirer en Espagne, après l'Édit du petit fils de Louis IX ; ce saint roi conseillait aux gentilshommes de répondre par des coups d'épée aux arguments des hérétiques. Il parlait en militaire, en homme du glaive ; dans les temps d'ignorance, les prêtres ont souvent répondu par l'exil, la prison, la torture, et le bûcher ; ils agissaient en prêtres.

(5) Il serait utile que les jeunes Israélites qui se destinent au rabbinat publiassent des thèses sur la philologie et l'archéologie juïdaïques. Ces thèses doivent être écrites en latin ou en français, et non dans un idiome hébraïque. Cette condition doit être de rigueur. Car tel homme dira effrontément les absurdités les plus risibles, soutiendra les extravagances les plus délirantes, dans la langue sacrée ; ce qu'il n'oserait jamais faire dans un langage accessible à tout le monde. En parlant de thèses, nous ne prétendons pas qu'il faille introduire chez nous des bacheliers, des licenciés, des docteurs en théologie ; ni qu'un rabbin ait besoin d'être confirmé par d'autres rabbins. Ce sont des abus introduits depuis peu de siècles dans les synagogues occidentales, et dont Aharbanel se plaint déjà avec raison ; j'étais tout surpris, dit ce profond politique, de rencontrer chez les occidentaux (אשכנזים) une pépinière de confirmans et de confirmés (סומכום ונסמוכים) nous reviendrons là-dessus dans une autre occasion. Les notables élisent pour rabbin, selon leur bon plaisir, tel individu qu'ils jugent convenable, et il n'est besoin d'aucune confirmation ni antérieure, ni ultérieure ; tel est, selon nous, le droit israélite. Il trouverait des défenseurs dans nos consistoires, si.....

.....

.....

## ERRATA ET RECTIFICATIONS.

---

|     |    |    |                    |                                 |       |                           |
|-----|----|----|--------------------|---------------------------------|-------|---------------------------|
| Ch. | 1  | v. | 16, au lieu de     | convoqués                       | lisez | dénombrés.                |
|     | 2  |    | 6                  | sa troupe                       |       | sa cohorte.               |
|     | 3  |    | 39 note            | 7800                            |       | 7500.                     |
|     | 4  |    | 34 id.             | העדה                            |       | העדה                      |
|     | 5  |    | 22 id.             | après <i>Matthieu</i> , ajoutez |       | ch. 26, v. 21.            |
|     | 10 |    | 15                 | de la cohorte, lisez            |       | de la tridu.              |
|     | 11 |    | 34 note            | תם                              |       | שם                        |
|     | 15 |    | 39 note            | ציצת                            |       | ציצית                     |
|     | 22 |    | 37 ajouter en note | כבוד                            | litt. | <i>l'honorer.</i>         |
|     | 32 |    | 1 texte héb.       | ראובן                           |       | ראובן                     |
|     | 33 |    | 46 au lieu de      | <i>Diblataïma</i> ,             | lisez | <i>Almone Diblataïme.</i> |

---



## OBSERVATION.

Le livre des NOMBRES est divisé par parties, dont chacune s'appelle סדר ou סדרה (ordre), comme il suit :

|         |                   |                |                        |
|---------|-------------------|----------------|------------------------|
| במדבר   | (Eamidbar).       | page 2         | jusqu'au ch. 4, v. 21. |
| נשא     | (Nassô).          | 21, . . . . .  | 7, v. 89.              |
| בהעלותך | (Behâalotecha).   | 43, . . . . .  | 12, v. 15.             |
| שלח לך  | (Schela'h Lechá). | 65, . . . . .  | 15, v. 41.             |
| קרח     | (Kora'h).         | 80, . . . . .  | 18, v. 32.             |
| חקה     | ('Houkath).       | 92, . . . . .  | 22, v. 1.              |
| בלק     | (Balak).          | 108, . . . . . | 25, v. 9.              |
| פנחס    | (Pin'hase).       | 126, . . . . . | 30, v. 1.              |
| מטות    | (Matôth).         | 144, . . . . . | 32, v. 42.             |
| מסעי    | (Massei).         | 158, . . . . . | 36, v. 13.             |

---

## NOTES SUPPLÉMENTAIRES.

---

CH. V. v. 23. כִּסְפָר Ce mot désigne toute sorte d'écrits, et se dit aussi bien d'une feuille de lettre que d'un volume.

SUR L'ADULTÈRE. Il est curieux de comparer cette antique législation avec celle qui existe en France. Voilà ce que dit le Code pénal concernant l'adultère :

Art. 336. L'adultère de la femme ne pourra être dénoncé que par le mari ; cette faculté même cessera, s'il est dans le cas prévu par l'art. 339.

Art. 339. Le mari qui aura entretenu une concubine dans la maison conjugale, et qui aura été convaincu sur la plainte de la femme, sera puni d'une amende de cent francs à deux mille francs.

Art. 324, § 22. Dans le cas d'adultère, prévu par l'art. 336, le meurtre commis par l'époux sur son épouse, ainsi que sur le complice, à l'instant où il les surprend en flagrant délit dans la maison conjugale, est excusable.

CH. VI. v. 24. לִילִית Selon quelques-uns était la première femme d'Adam, à qui il ne voulut pas se soumettre, et la quitta. Depuis, ajoutent les mêmes fabulistes, elle est devenue un spectre de nuit, ennemie de l'accouchement et des enfans nouveau-nés; c'est ce que les Latins appellent *striges lamiae*.

CH. XVI. v. 30. שָׂאוֹל (*schebl*). On lit dans les Proverbes, ch. 30, v. 16, qu'il existe trois choses qui sont insatiables. La première de ces choses c'est le *schebl*. En effet, la fosse réclame sans cesse de nouvelles victimes. Ne pourrait-on pas conjecturer de là que le mot שָׂאוֹל dérive du verbe שָׂא *demande* (voy. Gesenius, Dictionnaire hébr. chald. all.) ? que cette expression était d'abord une épithète appliquée au tombeau, et qu'ensuite elle a été prise substantivement. On aura d'abord dit le *tombeau demandeur* (קִבְר שְׂאוֹל), et puis simplement le *demandeur*. Les Latins disaient aussi *insatiabilis mors*, *orcus rapax*. En français, tous les substantifs terminés en *ique* étaient d'abord des adjectifs, comme la *politique*, pour l'art politique, etc.

---

des enfans d'Israel, deviendra la femme de quelqu'un de la famille de sa tribu paternelle, afin que les enfans d'Israel héritent chacun l'héritage de ses pères.

9. Qu'un héritage ne soit pas transporté d'une tribu à une autre tribu, car les tribus des enfans d'Israel doivent être attachées chacune à son héritage.

10. Comme l'Éternel avait ordonné à Mosché, ainsi firent les filles de Tseloph'had.

11. Ma'bla, Tirtsa, 'Hogla, Milka et Noa, filles de Tseloph'had, devinrent les femmes des fils de leurs oncles.

12. (A des membres) des familles des enfans de Menasché, fils de Joseph, elles devinrent femmes; ainsi leur héritage demeura dans la tribu de la famille de leur père.

13. Voilà les commandemens et les jugemens que l'Éternel ordonna par Mosché aux enfans d'Israel, dans les plaines de Moab, près du Iardène de Ieré'ho.

FIN DES NOMBRES.

יִרְשֶׁת נַחֲלָה מִמִּצְוֹת בְּנֵי יִשְׂרָאֵל לְאַחַד מִמְשַׁפְּחַת מִטָּה  
 אָבִיהָ יִהְיֶה לְאִשָּׁה לְמַעַן יִירָשׁוּ בְּנֵי יִשְׂרָאֵל אִישׁ נַחֲלָתוֹ  
 אָבִיתּוֹ : 9 וְלֹא־תִפֹּס נַחֲלָה מִמִּטָּה לְמִטָּה אַחֵר כִּי־  
 אִישׁ בְּנֵי חֲלָתוֹ יִדְבְּקוּ מִצְוֹת בְּנֵי יִשְׂרָאֵל : מִפְּטוּר 10 כֹּאשֶׁר  
 צִוָּה יְהוָה אֶת־מֹשֶׁה בֶּן עֶשְׂרִי בָנוֹת צִלְפַחֵד : 11 וְהָיְיֹנָה  
 מִחֲלָה תִרְצֶה וְחֻגְלָה וּמִלְכָּה וּנְעָה בָנוֹת צִלְפַחֵד לְבָנֵי רֵדְיָהוּן  
 לְנָשִׁים : 12 מִמְשַׁפְּחַת בְּנֵי מְנַשֶּׁה בֶן־יוֹסֵף הָיוּ לְנָשִׁים  
 וְהָיוּ נַחֲלָתָן עַל־מִטָּה מְשַׁפְּחַת אָבִיהֶן : 13 אֵלֶּה הַמִּצְוֹת  
 וְדִמְשָׁפְטִים אֲשֶׁר צִוָּה יְהוָה בְּיַד־מֹשֶׁה אֶל־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל  
 בְּעֵרְבַת מוֹאָב עַל־יַרְדֵּן יְרֵחוֹ :

## ה ז ק

loi devait exister même après le partage. En cela il s'éloigne du sentiment du Talmud. Ce verset et le suivant manquent dans la paraphrase de Ben Ouziel.

11. מחלה Les Septante rapportent ces noms dans cet ordre : le deuxième , troisième , quatrième , cinquième et premier. Au verset 21 du chapitre 27 , ils sont dans cet ordre , relativement au texte actuel : premier , cinquième , troisième , quatrième , deuxième. Iar'hi dit qu'ici ils sont rangés d'après l'ordre d'âge des personnes , et ailleurs d'après leur ordre de mérite. C'est fort conjectural.

FIN DES NOTES.

tre les familles de Joseph, s'approchèrent, et parlèrent devant Mosché et devant les nassi, chefs des pères des enfans d'Israel;

2. Et dirent : l'Éternel a ordonné à mon maître de donner le pays en héritage, par sort, aux enfans d'Israel, et mon maître a été commandé par l'Éternel de donner l'héritage de notre frère Tseloph'had à ses filles.

3. Si elles deviennent femmes de quelqu'un des fils parmi les enfans d'Israel, leur héritage sera retranché de l'héritage de nos ancêtres et ajouté à l'héritage de la tribu à laquelle elles appartiendront ; (de sorte) qu'il y aura un retranchement du sort de notre héritage.

4. Et quand il y aura iobel (jubilé) pour les enfans d'Israel, leur héritage sera ajouté à l'héritage de la tribu à laquelle elles appartiendront, et de l'héritage de nos ancêtres leur héritage sera retranché.

5. Mosché demanda aux enfans d'Israel, par ordre de l'Éternel, en disant : ce que la tribu des enfans de Joseph dit est bien.

6. Voici ce que l'Éternel ordonne au sujet des enfans de Tseloph'had, savoir : qu'elles deviennent la femme de qui elles voudront, pourvu qu'elles deviennent la femme (de quelqu'un) de la famille de la tribu de leurs pères ;

7. Et que parmi les enfans d'Israel un héritage ne se transporte pas de tribu à tribu, car les enfans d'Israel doivent être attachés chacun à l'héritage de la tribu de son père.

8. Toute fille héritant un héritage d'entre les tribus

« marier hors de leur parenté ; mais il est convenable qu'elles se joignent en « mariage, avec tous, leurs biens, au plus proche parent. » Selon Aben Esra cette

וּלְפָנַי הַנְּשָׂאִים רֹאשׁוֹ אֲבוֹת לְבְנֵי יִשְׂרָאֵל : 2 וַיֹּאמְרוּ  
 אֶת־אֲדֹנָי צִוָּה יְהוָה לָרֶתֶת אֶת־הָאָרֶץ בְּנַחֲלָהּ בְּגִדְלָהּ לְבְנֵי  
 יִשְׂרָאֵל וְאֲדֹנָי צִוָּה בַּיהוָה לָרֶתֶת אֶת־נַחֲלַת צֶלְפָחַד אֹחֻתוֹ  
 לְבָנָתָיו : 3 וְהָיוּ לְאֶחָד מִבְּנֵי שְׁבֹטוֹ בְּנֵי־יִשְׂרָאֵל  
 לְנָשִׁים וַנִּגְרַעַה נַחֲלָתוֹ מִנַּחֲלַת אֲבֹתָיו וְנוֹסֵף עַל נַחֲלַת  
 הַמִּטָּה אֲשֶׁר תְּהִינָה לָהֶם וּמִגִּדְלָהּ נַחֲלָתוֹ יִגְרַע : 4  
 וְאִם־יְהִיָּה הַיָּבֵל לְבְנֵי יִשְׂרָאֵל וְנוֹסֵפָה נַחֲלָתוֹ עַל נַחֲלַת  
 הַמִּטָּה אֲשֶׁר תְּהִינָה לָהֶם וּמִנַּחֲלַת מִטָּה אֲבֹתָיו יִגְרַע  
 נַחֲלָתוֹ : 5 וַיֵּצֵא מֹשֶׁה אֶת־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל עַל־פִּי יְהוָה  
 לֵאמֹר כִּן מִטָּה בְּנִירוֹסָף דִּבְרִים : 6 זֶה הַדְּבָר אֲשֶׁר  
 צִוָּה יְהוָה לְבָנוֹת צֶלְפָחַד לֵאמֹר לְטוֹב בְּעֵינֵיהֶם תְּהִינָה  
 לְנָשִׁים אֵךְ לְמִשְׁפַּחַת מִטָּה אֲבֹתָם תְּהִינָה לְנָשִׁים : 7  
 וְלֹא־תִסָּב נַחֲלָה לְבְנֵי יִשְׂרָאֵל מִמִּטָּה אֶל־מִטָּה כִּי אִישׁ  
 בְּנַחֲלַת מִטָּה אֲבֹתָיו יִדְבְּקוּ בְּנֵי יִשְׂרָאֵל : 8 וְכָל־בֵּית

eurent le partage sur la rive occidentale du Jourdain, parmi lesquels étaient les filles de Tseloph'had. (Voy. Jos., ch. 17, v. 3.) מנשח Menasché (Manassé). Après ce mot les Septante mettent καὶ ἔναντι Ἐλεάζαρ τοῦ ἱερέως, et devant Éléazar le cohène. Syriaque de même.

2. אדני *Mon maître; un parle pour tous.*

3. ונוסף Racine נסח passé du *Niph'al*; il sera ajouté. להם *A eux, se rapporte au nom collectif מטח tribu.*

4. ואם Et lors même que le jubilé vient, il ne change rien à l'état des choses. Notre tribu éprouvera toujours une diminution de territoire. Le rabbi Iehouda conclut de ce verset que le jubilé cessera.

6. לבנות צלפחד *Aux filles de Tseloph'had.* Selon le Talmud (Baba Bathra, fol. 120), ceci est exclusif à ces femmes. et n'a pas lieu pour d'autres.

7. תסב Racine סבב au *Niph'al*. *Qu'elle ne soit pas détournée.*

8. וכל בת ירשת נחלה *Toute fille héritant une propriété.* Une semblable loi existait chez les Athéniens: Μὴ ἐξίνασταις ἰσχυλοῖς ἕξω τῆς ἀρχαιοῦς γαμῖν, ἀλλὰ προσίκοι εἶναι αὐτὰς μετὰ τῶν χρημάτων τῇ ἰγγύτατα γίνου συνοικίῳ, (Som Petition *ad Leg., att. lib. VI, tit. 1*): «Il n'est pas permis aux héritières de se

grand cohène, le meurtrier pourra retourner au pays de sa possession.

29. Ces ( choses ) seront pour vous un statut de jugement dans vos générations, dans toutes vos demeures.

30. Quiconque frappe quelqu'un, on fera mourir le meurtrier, d'après la déclaration de témoins ; mais un seul témoin ne pourra témoigner contre une personne pour ( faire condamner à ) mort.

31. Vous n'accepterez pas de rançon pour la vie du meurtrier qui est (déclaré) coupable, (digne) de mort ; car il doit mourir.

32. Et vous n'accepterez pas de rançon pour ( le laisser ) fuir à la ville de refuge, ni pour le laisser revenir habiter au pays avant la mort du cohène.

33. Ne souillez pas le pays dans lequel vous êtes, car le sang souille le pays, et il ne sera pas rédimé à la terre, le sang qui y a été versé, si ce n'est par le sang de celui qui l'a répandu.

34. Qu'elle (la souillure) ne rende pas impur le pays où vous demeurez, où je réside, car, moi l'Éternel, je réside parmi les enfans d'Israel.

CH. XXXVI. 1. Les chefs des pères de la famille des enfans de Guilad, fils de Machir, fils de Menasché, d'en-

*μη φονεύσατε, ne vous souillez pas de meurtre.* אַחַרְכֵּן Après ce mot le Samaritain a וְשִׁבְעִים Septante et Syriaque id.

34. תַּטְמֵא Deuxième personne singulière ; אַתָּם au pluriel. Onnkousse et Ben Onziel traduisent וְלֹא תַטְמֵא par un pluriel וְלֹא תַטְמֵאֶנּוּ Selon Aben Ezra תַּטְמֵא est ici une troisième personne plurielle se rapportant à la terre souillée.

CH. XXXVI. בְּנֵי גִלְעָד *Les enfans de Guilad.* Ce ne sont point ceux qui

הֲרִצָה אֶל־אֶרֶץ אֲחֻזָּתוֹ : 29 וְהָיוּ אֱלֹהֵי לָכֶם לְחֻקַּת  
 מִשְׁפַּט לְדֹרֹתֵיכֶם בְּכָל מוֹשְׁבֵיכֶם : 30 כִּלְמִכֵּה־נֶפֶשׁ  
 לְפָנֵי עֵדִים יִרְצָה אֶת־הָרִצָה וְעַד אֶחָד לֹא־יֵעָרֶה בְּנֶפֶשׁ  
 לְמוֹת : 31 וְלֹא־תִקְחוּ כֹפֶר לְנֶפֶשׁ רִצָה אֲשֶׁר־הָיָה  
 רָשָׁע לְמוֹת בְּרֵמוֹת יוֹמָת : 32 וְלֹא־תִקְחוּ כֹפֶר לָנוֹס  
 אֶל־עֵיד מִקְלָטוֹ לְשׁוֹב לְשֹׁבֶת בְּאֶרֶץ עַד־מוֹת הַכֹּהֵן :  
 33 וְלֹא־תִחַנְפוּ אֶת־הָאֶרֶץ אֲשֶׁר אִתְּם כִּי הַדָּם  
 הוּא יִתְנִיף אֶת־הָאֶרֶץ וְלֹא־יִכְפֹּר לְדָם אֲשֶׁר  
 שָׁפַךְ כִּי־אִם בְּדָם שֹׁפְכוֹ : 34 וְלֹא תִטְמֵא אֶת  
 הָאֶרֶץ אֲשֶׁר אִתְּם וְשָׁבִים כִּי אֲשֶׁר אֲנִי שֹׁכֵן בְּתוֹכָהּ כִּי  
 אֲנִי יְהוָה שֹׁכֵן בְּתוֹךְ בְּנֵי יִשְׂרָאֵל : פ שביעי

לו ויקדכו ראשי האבות למשפחת בניגלעד  
 בדמכיר בדמנשה ממשפחת בני יוסף וידברו לפני משה

30. למות . . . . . Voy. Deutér., ch. 17, v. 6, et ch. 19, v. 15,

31. *Rédemption*. Qunklousse ממון *de l'argent*. Le législateur défend d'accepter de l'argent pour prix de sang. Chez certaines tribus arabes, l'usage de se rédimmer de sang est admis; chez d'autres il est rejeté comme une infamie. Voy. Niebuhr (*Descript. Arab.* p. 32). Le Coran (Sur., 11, 173) accorde au plus proche parent le droit de demander satisfaction, mais défend de tuer violemment le meurtrier, et aussi d'exercer une vengeance sur les parens du meurtrier. Cependant les Arabes n'observent pas cette dernière défense, et toute une famille est responsable. La composition pécuniaire pour réparation d'homicide est admise dans les lois saliques, ripuaires, bourguignonnes, des Francs, des Saxons, des Normands, et en général par toutes les nations teutoniques.

32. לָנוֹס Iar'hi dit que c'est pour לָנוֹס *pour le fuyard*. Selon le באור c'est pour לניסה *pour la fuite*, pour lui accorder la fuite. Après ce mot le Samaritain met תגדול Septante et Syriaque de même.

33. תחניפו — חנף *Souiller, rendre profane*, montrer le contraire de ce qui est en réalité. Voy. Jérém., ch. 23, v. 11; Isaïe, ch. 24, v. 5. Septante



chose) sur elle avec préméditation, et qu'elle en meure,

21. Ou si, par inimitié, il l'a frappée de sa main, et l'a fait mourir ; que celui qui a frappé meure, c'est un meurtrier; le vengeur du sang peut tuer le meurtrier en le rencontrant.

22. Si, subitement, sans inimitié, il l'a poussée ou a jeté sur elle sans préméditation un instrument quelconque,

23. Ou si, sans voir, il a fait tomber sur elle une pierre quelconque, pouvant occasioner la mort, et que mort s'en suive, sans qu'il ait été son ennemi, ou qu'il lui ait cherché du mal ;

24. La réunion jugera, d'après ces jugemens, entre celui qui a frappé et le vengeur du sang.

25. La réunion délivrera le meurtrier de la main du vengeur du sang; la réunion le fera revenir à sa ville de refuge, où il avait fui, il y demeurera jusqu'à la mort du grand cohène, qu'on aura oint de l'huile sainte.

26. Mais si le meurtrier venait à sortir des limites de la ville de son refuge où il avait fui

27. Et que le vengeur du sang le rencontre hors des limites de la ville de son refuge, si le vengeur du sang tue le meurtrier, il n'y a pas meurtre ;

28. Car il doit demeurer dans la ville de son refuge, jusqu'à la mort du grand cohène, et après la mort du

de vengeance. Cette raison est bien subtile. אשר משח אתו *Qu'on a oint.* Verbe impersonnel; le nominatif n'est pas indiqué.

26. Pour **את גבול** Le **מן גבול באור** établit une différence entre cette dernière expression et la première; après **מן גבול** *de la limite*, il y a un mot déterminant **והוציא** *au dehors*; après **את גבול** le mot déterminant n'est pas indispensable.

27. **אין לו דם** *Il n'y a point de sang.* L'exécution est confiée aux particuliers; ce qui caractérise une société encore à demi sauvage.

אֶת־הַשְּׁלֶכֶת עָלָיו בְּצַדִּיקָה וַיִּמָּח׃ 21 אוּ בְאֵיבָה הִכּוּ  
 בְּדוֹ וַיִּמָּח מוֹת־יוֹמָת הַמִּכָּה רֵצַח הוּא גֹאֵל הַדָּם יָמוּת  
 אֶת־הָרֵצַח בְּפָנֵעוּרָבו׃ 22 וְאִם־בִּפְתָע בְּלֹא־אֵיבָה  
 הִדְפוּ אֶת־הַשְּׁלֶכֶת עָלָיו כָּל־כָּלִי בְּלֹא צַדִּיקָה׃ 23 אִם  
 בְּכָל־אֶבֶן אֲשֶׁר־יָמוּת כֹּה־בְלֹא רֵאוּת וַיִּפֹּל עָלָיו וַיָּמָת  
 וְהוּא לֹא־אוֹיֵב לוֹ וְלֹא מִבְּקֵשׁ רֵעֵתוֹ׃ 24 וְשִׁפְטוּ הַיְעֻדָּה  
 בֵּין הַמִּכָּה וּבֵין גֹּאֵל הַדָּם עַל הַמִּשְׁפָּטִים הַהֵלֵלָה׃ 25  
 וְהִצִּילוּ הַיְעֻדָּה אֶת־הָרֵצַח מִיַּד גֹּאֵל הַדָּם וְהִשִּׁיבוּ אֵת־  
 הַיְעֻדָּה אֶל־עִיר מִקְלָטוֹ אֲשֶׁר־נָס שָׁמָּה וַיֵּשֶׁב כֹּה־עַד־מוֹת  
 הַכֹּהֵן הַגָּדֹל אֲשֶׁר־מָשַׁח אֹתוֹ בְּשֶׁמֶן הַקֹּדֶשׁ׃ 26 וְאִם  
 יָצָא יָצָא הָרֵצַח אֶת־גְּבוּל עִיר מִקְלָטוֹ אֲשֶׁר יָנוּס שָׁמָּה׃  
 27 וּמֵצָא אֹתוֹ גֹּאֵל הַדָּם מִחוּץ לַגְּבוּל עִיר מִקְלָטוֹ וְרֵצַח  
 גֹּאֵל הַדָּם אֶת־הָרֵצַח אִין לוֹ דָּם׃ 28 כִּי בְעִיר מִקְלָטוֹ  
 יֵשֶׁב עַד־מוֹת הַכֹּהֵן הַגָּדֹל וְאַחֲר־מוֹת הַכֹּהֵן הַגָּדֹל יֵשֶׁב

mais lar'hi dit מקלט ערי בתוך אפילו *même dans l'intérieur des villes de refuge*. ימיתנו Pour ימתנו .

20. Racine חדף pousser, du Kal. *Préméditation, embûche.* Voy. Exode, ch. 21, v. 13, et II Sam., ch. 24, v. 12.

21. *Inimitié.* Voy. Gen., ch. 3, v. 15; אֵיבָה est une contraction de אֵיבָה .

22. *Après avoir rapporté les meurtres avec dessein prémédité, il énumère les cas sans préméditation.*

23. *Infinitif de ראו voir, בלא ראת sans le voir. לו A lui, de la personne tuée.*

24. *Ounklousse כנישתא la réunion.* On voit que cette réunion forme ici le tribunal. Elle fut probablement composée des plus anciens, des cheiks.

25. *Le meurtrier.* Sam. *celui qui a frappé.* Toutes les versions s'accordent avec le texte hébreu. *Jusqu'à là mort du grand cohène.* La raison en est, selon Maimonides, que la douleur de cette perte doit faire oublier toutes les douleurs causées par la mort des parens, et faire taire l'esprit

13. Des villes que vous aurez données, six seront des villes de refuge pour vous.

14. Vous établirez trois de ces villes en-deçà du Jardène, et vous établirez les trois autres villes au pays de Kenâane; ce seront des villes de refuge.

15. Aux enfans d'Israel, comme à l'étranger, et à celui qui y est établi, ces six villes-là serviront de refuge, pour que quiconque aura tué une personne involontairement, puisse s'y réfugier.

16. Mais s'il l'a frappée avec un instrument de fer, et qu'elle en soit morte, c'est un meurtrier; qu'il meure, le meurtrier.

17. Si, tenant à la main une pierre pouvant donner la mort, il l'a frappée, et qu'elle en soit morte, c'est un meurtrier, qu'il meure, le meurtrier.

18. Ou si, tenant à la main un instrument en bois pouvant donner la mort, il l'a frappée, et que mort s'en suive, c'est un meurtrier; qu'il meure, le meurtrier.

19. Le vengeur du sang peut tuer le meurtrier; en le rencontrant il peut le tuer.

20. S'il l'a poussée par haine, ou s'il a jeté (quelque

*dans la main; Septante id. Ben Ouziel באבנא מלוא ידא די כמיסת מימות בה, avec une pierre, pleine la main, qui suffit pour faire mourir.*

18. Samaritain ואם *et si; Septante et Vulgate de même.*

19. הרצח ... נאל *C'était aux parens, aux amis de la victime à poursuivre l'assassin et à le tuer partout où ils pouvaient le rencontrer. C'est là la vraie jurisprudence des nomades asiatiques. Ounklousse cherche à corriger ce qu'il y a de dur dans cette assertion, et il ajoute: כד אתחייב ליה מן דינה quand il est déclaré coupable par la justice. בפגועו De פגע rencontrer, partout où il le rencontrera. Ben Ouziel ajoute: מברא לקרויא האלין hors de ces villes (de refuge).*

הַתֵּנוּ שִׁשְׁעָרֵי מִקְלַט הַהַיִּינָה לָכֶם : 14 אַתָּה וְשִׁלֵּשׁ  
 הַעֲרִים הַתֵּנוּ מֵעֵבֶר לַיַּרְדֵּן וְאַתָּה שְׁלֹשׁ הַעֲרִים הַתֵּנוּ  
 בְּאַרְצָן כְּנָעַן עָרֵי מִקְלַט הַהַיִּינָה : 15 לְבְנֵי יִשְׂרָאֵל וְלִגְר  
 וְלַחֹשֶׁב בְּתוֹכְכֶם הַהַיִּינָה שִׁשְׁהָעֲרִים הָאֵלֶּה לְמִקְלַט לָנוֹס  
 שָׁמָּה כָּל־מִכְהַנְפֶּשׁ בְּשִׁנְגָה : 16 וְאִם־בְּכֹלִי בְרוּל ו  
 הִכְהוּ וַיִּמָּת רֹצֵחַ הָאֵל הוּא מוֹת יוֹמַת הָרֹצֵחַ : 17 וְאִם בְּאֶבֶן  
 יָד אֲשֶׁר־יָמוּת בָּהּ הִכְהוּ וַיִּמָּת רֹצֵחַ הָאֵל הוּא מוֹת יוֹמַת הָרֹצֵחַ :  
 18 אֹו בְּכֹלִי עֵץ־יָד אֲשֶׁר־יָמוּת בּוֹ הִכְהוּ וַיִּמָּת רֹצֵחַ  
 הָאֵל מוֹת יוֹמַת הָרֹצֵחַ : 19 גֹּאֵל הַדָּם הוּא יָמִית אֶת־  
 הָרֹצֵחַ בְּפָנָיו־עֵרְבוֹ הוּא יִמָּתוּ : 20 וְאִם־בְּשִׁנְאָה הִדְפֵנוּ

et n'offre pas impunité aux coupables, comme chez les Grecs et les Chrétiens du moyen âge. Leclerc cite ici un passage très-remarquable d'Euripide :

. . . Δεινόν γε θνητοῖς τοὺς ὅμους ἄς οὐ καλῶς  
 ἔθηκεν ὁ θεός, οὐδ' ἀπὸ γνάμης σοφῆς.  
 τοὺς μὲν γὰρ ἀδίκους ἑμὸν οὐχ ἱζῆιν ἰχρῆν,  
 ἀλλ' ἐξελαύνειν οὐδ' ἐ γὰρ ψάθειν καλὸν  
 θεῶν πονηρὰν χεῖρα τοῖσι δ' ἐνδίκους  
 ἰερά καθίζειν, ὅστις ἠδικεῖτ', ἰχρῆν,  
 καὶ μὴ πὶ ταῦτ' οὐτ' ἰόντ' ἰχρῆν ἴσον,  
 τὸν δ' ἰσθλὸν ὄντα, τὸν τε μὴ θεῶν πάρα.

(Ion. 1312.)

« Il est surprenant que Dieu ait aussi donné aux mortels des lois nullement « belles et pas d'une conception sage ; car il ne convient pas de laisser le coupable « s'asseoir sur l'autel, mais de l'en arracher ; car il n'est pas beau qu'une « main criminelle touche la divinité. C'est aux innocens qu'il convient de s'as- « seoir dans les temples, lorsque quelqu'un d'entre eux souffre d'une injustice. « Il ne doit pas être égal aux dieux que celui qui vient dans ce lieu soit bon « ou ne le soit pas ». Euripide n'aurait pas les mêmes reproches à faire aux asiles des Hébreux.

16. ברזל *Fer*. On suppose qu'en frappant avec du fer on avait intention de commettre un homicide.

17. באבן *Ounklousse* בידא  *pierre qui est prise*

les six villes de refuge que vous donnerez pour y laisser fuir le meurtrier ; outre cela vous leur donnerez quarante-deux villes.

7. Toutes les villes que vous donnerez aux lévites (seront ensemble) quarante-huit villes, elles et leurs places libres.

8. Et les villes que vous donnerez de la possession des enfans d'Israel, vous en donnerez plus de celui qui en a plus, et moins de celui qui en a moins ; chacun, selon l'héritage qu'il possédera, donnera de ses villes aux lévites.

9. L'Éternel parla à Mosché en disant :

10. Parle aux enfans d'Israel, et dis-leur : quand vous aurez passé le Iardène (pour entrer) au pays de Kenâane,

11. Établissez-vous des villes qui vous soient des villes de refuge ; là s'enfuira tout meurtrier frappant une personne involontairement.

12. Ces villes vous serviront de refuge contre le vengeur (du sang), afin que le meurtrier ne meure pas jusqu'à ce qu'il ait comparu en jugement devant la réunion.

12. מְנוֹאֵל מְנוּאֵל Ounkl. מְנוּאֵל דְּמַא *du rédempteur de sang*, comme au verset 21 qui suit; Septante ἀπὸ τοῦ ἀρχιστείουτος τὸ αἷμα, à cause du proche du sang, le parent. Saadiaz תִּבְעַ עֵינִיתָא דְּמַא *qui demande la punition du sang*; Ben Ouziel תִּבְעַ אֲדַמָּא *qui demande du sang*. On sait que chez les peuples anciens ; où il n'y avait point d'action publique, la poursuite et même la vengeance des crimes était une affaire de famille. C'est ce qui existe encore chez les Bedouins, et fréquemment en Corse. Chez les nations européennes, pour des offenses que la loi ne peut ni poursuivre ni punir, les mœurs tolèrent encore sous le nom de duel une sorte de justice individuelle. לפני הַעֲדָה *Devant l'assemblée*, ce qui annonce la publicité des jugemens. Cette disposition très-sage, est particulière à la législation mosaïque; elle présente des garanties contre la vengeance,

תִּהְיוּ לְלוֹיִם אֶת שְׁשַׁעְרֵי הַמִּקְלָט אֲשֶׁר תִּהְיוּ לָנֶם שְׂמֵה  
 הָרֵצָח וְעַלֵּיהֶם תִּהְיוּ אַרְבָּעִים וּשְׁתַּיִם עִיר : 7 כָּל־  
 הָעָרִים אֲשֶׁר תִּהְיוּ לְלוֹיִם אַרְבָּעִים וּשְׂמֹנֶה עִיר אֶחָד  
 וְאֶת־מִגְרְשֵׁיהֶן : 8 וְהָעָרִים אֲשֶׁר תִּהְיוּ מֵאַחַת בְּנֵי־  
 יִשְׂרָאֵל מֵאֵת הַרְבַּ תְּרֹבֹו וּמֵאֵת הַמַּעַט תִּמְעִיטוּ אִישׁ כְּפִי  
 גַּחְלָתוֹ אֲשֶׁר יִנְחָלוּ יִתֵּן מֵעָרֵי לְלוֹיִם : 9 פ שְׁשִׁי  
 (שְׁבַעִי בַמְּחֻבְרִין) 9 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵאמֹר : 10  
 דַּבֵּר אֶל־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וְאָמַרְתָּ אֲלֵיהֶם כִּי אַתֶּם עֹבְרִים אֶת־  
 הַיַּרְדֵּן אֶרְצָה כְּנָעַן : 11 וְהִקְרִיתֶם לָכֶם עָרִים עָרֵי  
 מִקְלָט תִּהְיוּנָה לָכֶם וְגַם שְׂמֵה רֵצָח מִכַּה־נֶפֶשׁ בְּשַׁנְגָּה :  
 12 וְהָיוּ לָכֶם הָעָרִים לְמִקְלָט מִגָּאֵל וְלֹא יָמוּת הָרֵצָח  
 עַד־עֲמֹדוֹ לִפְנֵי הָעֵדָה לְמִשְׁפָּט : 13 וְהָעָרִים אֲשֶׁר

lieux d'asiles. Chez les Égyptiens et les Grecs les temples servaient d'asile, même à des criminels. Dans les temps antiques de la Grèce, l'homicide involontaire était obligé de s'expatrier. Parlant à Achille, Patrocle dit :

Εὐτέ μὲ τυτθὸν ἰόντα Μεινοίτιος ἰξ' Ὀπίοντος  
 Ἦγαγεν ὑμέτερόνδ' ἀδοκτασίης ὑπὸ λυγρῆς,  
 Ἦματι τῆ ὄτε παῖδα κατέκτανον Ἀμφιδάμαντος,  
 Νήπιος, οὐκ ἰδίλων, ἀμφ' ἀστραγάλοισι χολαθῆς.

(Iliade, ch. XXIII, vers 85 et suivans.)

« Lorsque Ménétius me conduisit, moi encore petit, d'Opontium dans votre « maison, à cause d'un triste homicide, au jour où j'ai tué le fils d'Amphidamas, « sans le vouloir, sot petit garçon (que j'étais) en colère pour des osselets. »

8. Samaritain ינחלו au singulier. מֵאֵת הַרְבַּ תְּרֹבֹו Ce n'est pas d'après la population de chaque tribu que la distribution a été faite. Voy. Josué, ch. 18.

11. וְהִקְרִיתֶם Selon les uns de קרה rencontrer, préparer. De même Ounkl., qui dit ותזמנון vous préparerez. Iar'hi et Mendelsohn; d'autres dérivent la signification de ce mot de קורה toit, abri. La ville s'appelle קריה étant abritée par les maisons. בשלל Ounklousse בַּשַּׁנְגָּה précipitamment, inopinément.

CH. XXXV. 1. L'Éternel parla à Mosché dans les plaines de Moab, près du Iardène de Ieré'ho, en disant :

2. Ordonne aux enfans d'Israel qu'ils donnent aux lévites, de l'héritage de leur possession, des villes pour habiter, et vous donnerez (aussi) aux lévites les places libres qui sont autour des villes.

3. Ces villes leur serviront pour habiter, et leurs places libres seront pour leurs bestiaux, pour leurs biens et pour tous leurs animaux.

4. Et les places libres des villes que vous donnerez aux lévites, seront de mille coudées tout autour, depuis la muraille de la ville en dehors.

5. Vous mesurerez de l'extérieur de la ville, du côté oriental deux mille coudées, du côté méridional deux mille coudées, du côté occidental deux mille coudées, et du côté septentrional deux mille coudées, et la ville (sera) au milieu; voilà ce qui leur servira de places libres (autour) des villes.

6. Et les villes que vous donnerez aux lévites, (ce sont)

l'explication toute simple de ce verset. Mais le Talmud, qui a voulu faire concorder les 1000 coudées du verset précédent avec les 2000 de celui-ci, a été amené à des explications compliquées et sur lesquelles, comme d'ordinaire, les commentateurs ont renchéri. Voy. la Dissertation sur la zone lévitique, à la fin du volume.

6. מקלט Ounklousse שׂוֹזְבוֹתָא *lieu de délivrance*. Ben Ouziel דקלטן קטורלא *qui retiennent, reçoivent le meurtrier*; en chaldéen קלט signifie *retenir*. Septante φυγαδιστήριον, *un lieu de refuge*. חרצח *Le meurtrier*. En arabe le verbe רצח désigne l'action de broyer, de lapider quelqu'un, et en hébreu *assassiner*. שש *Six*. Trois sur la rive orientale et trois sur la rive occidentale du Jourdain. (Jos., ch. 20, v. 7). Lorsque les sociétés n'étaient pas encore assez régulièrement et fortement constituées; lorsqu'il n'existait pas de ministère public pour punir les coupables et protéger les innocens, les législateurs ont eu recours aux

1 לה וידבר יהוה אל־משה בערבת מואב על־יהודן  
 ירחו לאמר : 2 צו את־בני ישראל ונתנו ללוים  
 מנחלת אחוזתם ערים לשבת ומגדש לערים סביבתיהם  
 תתנו ללוים : 3 והיו הערים להם לשבת ומגדשיהם  
 יהיו לבהמתם ולרכשם ולכל חיתם : 4 ומגדש  
 הערים אשר תתנו ללוים מקוד העיר ותוצה אלף אמה  
 סביב : 5 ומדתם מחוץ לעיר אה־פאת־קדמה אלפים  
 באמה ואת־פאת־נגב אלפים באמה ואת־פאת־הים ו  
 אלפים באמה ואת פאת צפון אלפים באמה והעיר בתוך  
 זה יהיה להם מגדשי הערים : 6 ואת הערים אשר

CH. XXXV. 2. מגדש Ounkl. רוח *large*, un espace large; une place libre, étendue, dit Iar'hi; devant la ville, et qui lui sert d'embellissement, de גרש *expulser*, c'est une place vide d'habitations; toute habitation en est exclue. Septante προάκτεια, *avant-ville*, faubourg. Ben Ouziel פרוילין *pomoerium*. Voy. Ézécl., ch. 45, v. 2, où le mot מגדש désigne le *parvis du temple*.

3. ומגדשיהם Ben Ouziel ובדורלהון *et leurs environs*; il ne traduit pas comme dans le verset précédent. Septante ἀφορίσματα, *séparations, circoncriptions*. ולכל צורכיהון Ben Ouziel ולכל *et pour tous leurs besoins*. Il semble que les lévites pouvaient aussi semer ce qui est nécessaire à la vie. Cependant le Talmud dit que toute culture était défendue, et que cette banlieue était destinée, soit à l'ornement, soit pour le pâturage. Les Septante n'ont pas ces deux mots.

4. ומגדשי Ben Ouziel ומרודוילי c'est presque comme au verset 3. Sept. τὰ συγκαρουῖντα τῶν πόλεων, *ce qui appartient aux villes*, leurs banlieues מקוד העיר Ben Ouziel חזור קתא *autour de la ville*. אלף אמה *Mille coudées*. Toutes les anciennes traductions ont ce même nombre, à l'exception des Septante, qui ont deux mille coudées (δισχιλίους πήχους), et d'après le verset qui suit, il est évident que la leçon des Septante est la véritable, qu'il y a ici une faute de copie, et que cette faute est très-ancienne.

5. אלפים באמה *Deux mille coudées*, environ 1050 mètres ou un quart de lieue. Dans un rayon d'un quart de lieue, les terres autour des villes lévétiques étant dans leur dépendance, formaient leur banlieue. Telle est



16. L'Éternel parla à Mosché, en disant :

17. Voici les noms des hommes qui vous feront prendre possession du pays : Élarar le cohène et Iehoschoua, fils de Noune.

18. Vous prendrez pour faire hériter le pays, un nassi de chaque tribu.

19. Et voici les noms des hommes : pour la tribu de Iehouda, Kaleb, fils de Iephouné.

20. Pour la tribu des enfans de Schimone, Schmouel, fils d'Amihoud.

21. Pour la tribu de Biniamine, Elidad, fils de Kislone.

22. Pour la tribu des enfans de Dane, le nassi Bouki, fils de Iogli.

23. Pour les enfans de Joseph, pour la tribu des enfans de Menasché, le nassi 'Haniel, fils d'Éphod.

24. Et pour la tribu des enfans d'Éphraïme, le nassi Kemouel, fils de Schiptane.

25. Pour la tribu des enfans de Zebouloune, le nassi Élitsaphane, fils de Parnach.

26. Pour la tribu des enfans d'Issachar, le nassi Paltiel, fils d'Azane.

27. Pour la tribu des enfans d'Aschère, le nassi A'hioud, fils de Schlomi.

28. Pour la tribu des enfans de Naphtali, le nassi Pdahel, fils d'Amihoud.

29. Voilà ceux que l'Éternel commanda pour mettre les enfans d'Israel en possession dans le pays de Kenâane.

16 וידבר יהוה אל משה לאמר : 17 אלה שמות  
 האנשים אשר ינחלו לכם את הארץ אלעזר הכהן  
 ויהושע בן נון : 18 ונשיא אחד נשיא אחד ממטה  
 תקחו לנחל את הארץ : 19 ואלה שמות האנשים  
 למטה יהודה כלב בדיפנה : 20 ולמטה בני שמעון  
 שמואל בדיעמיהוד : 21 למטה בנימין אהרן בן  
 כסלון : 22 ולמטה בני דן נשיא בקי בדיגל : 23  
 לבני יוסף למטה בנימנשה נשיא חניאל בדיאפר :  
 24 ולמטה בני אפרים נשיא קמואל בדישפטן : 25  
 ולמטה בני זבולון נשיא אלעפן בדיפרתה : 26 ולמטה  
 בני יששכר נשיא פלטיאל בדיעזן : 27 ולמטה בני  
 אשר נשיא אחיהוד בן שלמי : 28 ולמטה בני נפתלי  
 נשיא פדהאל בדיעמיהוד : 29 ואלה אשר צוה יהוה  
 לנחל את בני ישראל בארץ כנען : פ חמישי

17. *Voici les noms.* Cette liste a été dressée évidemment après la conquête. Les tribus sont nommées d'après leur position topographique dans la terre sainte en allant du midi au nord. Littéralement *אשר ינחלו לכם* qui hériteront à vous, pour vous; chaque nassi est le tuteur de sa tribu (lar'hi). Aben Ezra dit que c'est un verbe transitif ayant deux régimes, l'un direct et l'autre indirect. La difficulté dans ce mot est qu'il faudrait *ינחילו* ou *ינחילו* voy. Deuté., ch. 21, v. 16, et Josué, ch. 13, v. 32.

22. *Nassi.* Ce mot ne se trouve pas devant les noms précédens.

9. La frontière passera jusqu'à Ziphron, et aboutira à 'Hetsar-Einane; ceci sera votre frontière du septentrion.

10. Puis vous marquerez pour vos limites vers l'orient, depuis 'Hetsar-Einane à Schephame.

11. La frontière descendra de Schephame à Ribla, à l'orient d'Aïne; la frontière descendra et s'étendra le long de la mer de Kinereth, vers l'orient.

12. La frontière descendra au Iardène, et ses débouchés seront à la mer Salée; tel sera pour vous le pays selon ses frontières (tout) autour.

13. Mosché commanda aux enfans d'Israel, en disant: voici le pays que vous hériterez par sort, lequel l'Éternel a commandé de donner aux neuf tribus et demie;

14. Car la tribu des enfans de Reoubene selon la maison de leurs pères, et la tribu de Gad selon la maison de leurs pères ont pris leur héritage; (ceux de) la demi-tribu de Menasché ont (aussi) pris leur héritage.

15. Deux tribus et une demi-tribu ont pris leur héritage en deçà du Iardène de Ieré'ho, du côté de l'orient.

Celui-ci en parle comme d'une ville située dans la terre de 'Hemath. Il est probable que 'Hemath est également le nom d'une contrée et aussi d'une ville qui y est située. לעין *A Aïne*. Il y en a qui croient qu'il s'agit d'une source du Jourdain. ומחה — מחה *Comme מחה frapper*. Voy. Isaïe, ch. 55, v. 12. Dans le sens géographique *aboutir* à un endroit. על *Samaritain אל* — כנרת *ים Mer de Kinereth*. Ounklonsse ים גניסר *mer Guonoussar*, paraît tirer son nom de la ville nephtaléenne, de כנרות *Kinroth*. Voy. Jos., ch. 19, v. 35, et Dent., ch. 3, v. 17. Le Ierouschalmi décrit très au long les limites des deux tribus et demie transjordaniques.

12. לגבולתיה *Selon ses limites*. Toutes ces limites comprennent une étendue de pays à peu près égale à celle du royaume actuel de Belgique, mais n'ayant qu'un fleuve sans issue et une mer sans ports, cette position nous explique la nullité commerciale du royaume de Judée.

ויצא הגבל ופרנה והיו הוצאתיו חצר עינן זה יהיה לכם  
 גבול צפון : 10 ויהי אמותם לכם לגבול קדמה מחצר  
 עינן שפמה : 11 ויירד הגבל משפם הרבלה מקדם  
 לעינן ויירד הגבל ומחה על כרף ים כנרת קדמה : 12  
 ויירד הגבל הידנה והיו הוצאתיו ים המלח זאת יהיה  
 לכם הארץ לגבלתיה סביב : 13 ויצו משה אחיבני  
 ישראל לאמר זאת הארץ אשר התנחלו אתה בגורל  
 אשר צוה יהוה לתת לתשעת המפות וחצי המפה : 14  
 כי לקחו מפה בני הראובני לבית אבתם ומטה בנר  
 הגדי לבית אבתם וחצי מפה מנשה לקחו נחלתם :  
 15 שני המפות וחצי המפה לקחו נחלתם מעבר  
 לירדן ירחו קדמה מזרחה : פ רביעי (ששי במחורבן)

9. *Hetsar Einane* Septante Vatican Δεσφάμια, ils ont lu דפרנה—*Septante Vatican* Ἀρσινάϊν, Alex. Ἀρσινάϊν, on lit dans l'ouvrage cité, au verset 5 et 7 : « Comme nous voyons, *Hetsar-Einane* est à l'occident de 'Hemath, tirant vers le nord; on le nomme aujourd'hui אקרט *Hetsar Al Akrat*. Cette ville est sur une montagne moyenne. Danascus est au midi, et 'Hemath (Antioche) à quatre journées de distance, et afin de reconnaître les bienfaits du Très-Haut, je vais t'annoncer aussi cette fois-ci les limites du nord, car tu connais celles du midi. De la montagne de 'Hor à 'Hemath (Antioche) soit tirée une droite: elle a trois journées de longueur, son extrémité occidentale est vers le nord, et son extrémité orientale vers le midi; ensuite tire une droite de 'Hemath (Antioche) à 'Hetsar-Einane, et une autre de 'Hetsar-Einane à Dane, qui est Schephame (שפם); la longueur de cette droite est de quatre journées. Ces deux dernières droites forment un angle large (obtus). Tout ce qui est au sud-est de ce quadrilatère (*Hor, 'Hemath, Einane, Schephame*) appartient à la Syrie; là se trouve Balbek, Damas et autres. »

10. *Schephame* אפמיה *Apamia*, ville de l'Oronte. Saadias id. Septante Σιπφάμαρ.

11. *Ribla* ריבלה *Daphné* דפנר, près Antioche; ce qui ne s'accorde pas avec une limite orientale. Septante Βυλλά, Samaritain חאריבלה *Aribla*. Il est mentionné, II Rois, ch. 23, v. 33, et Jérém., ch. 39, v. 5.

mer et ses limites; cela vous sera la frontière d'occident.

7. Et ce sera (ici) votre frontière du septentrion: depuis la grande mer, vous marquerez (pour vos limites) la montagne de Har.

8. De la montagne de Har vous (les) marquerez vers l'entrée de 'Hemath; la frontière aboutira vers Tsedad.

« des sources d'eau et des villages qui en augmentent l'agrément. Il faut un jour  
 « ou deux pour en faire le circuit. Au midi, à une demi-journée de marche, est  
 « une ville mentionnée dans le Talmud Schabbath (פרק כל כתבי) et Mena-  
 « 'hath, sous le nom de Loudki (לודקיא); c'est Ladki (לדקיא), en arabe  
 « אל לאגא *Al Laga*. Entre cette ville et la montagne est située une autre  
 « petite montagne nommée אל חורי אדה *Al Hori Ada*, et une ville nommée  
 « קבوتיא *Kibouti*, éloignée d'une demi-heure de la mer. Je dis que cette  
 « petite montagne est la montagne cherchée, car les autres caps ne sont pas  
 « des montagnes; ensuite les villes mentionnées pour limites aux tribus se trou-  
 « vent vers cet endroit. Le mont se dirige vers 'Hemath. Il y a entre eux un  
 « intervalle de trois journées, de l'occident à l'orient. Le *Amah* (עמה) de la  
 « tribu d'Aschère (Jos., ch. 19, v. 30) est à l'est de cette montagne, en tirant  
 « vers le nord, à une demi-journée; aujourd'hui elle porte le nom de *Eim* עים;  
 « ensuite *R'hab* (Jos., ch. 19, v. 28) porte encore le même nom. De même  
 « *Hemone* חמון (Jos., ibid.). Au midi de cette montagne, à une journée est  
 « une grande ville, le *Sine* (סין) de la *Torah*, aujourd'hui שם אל שם  
 « *Tripoli* de Syrie, et près d'elle *Arka*, qui n'a pas changé de nom. On lit Gen.,  
 « ch. 10, v. 17, ואת חסני ואת חזקיה ואת חזקיה ואת חזקיה Au nord de ce Sine, à deux journées  
 « et sur le bord de la mer, est la ville de Beryte; selon moi, c'est la ville dont  
 « il est question dans Ézéch., ch. 47, v. 16. Le סברים *Sebarime*, dont il est  
 « question en cet endroit; est selon moi l'endroit nommé aujourd'hui סיזאר  
 « *Mejzar*, près de 'Hemath, à une demi-journée vers l'ouest. »

8. חמת 'Hemath. Ben Ouziel לטבריא à *Tabria* (Tiberiades) Ierousch.  
 אנטוכיא *Antioche*, ce qui est très-probable. Josephé dit même que les ha-  
 bitans d'Epiphanie (Antioche) le nomment *Amathé* (Gen., ch. 10, v. 18).  
 Ézéchiel met aussi 'Hamath près de Damas (ch. 48, v. 1); l'empire des  
 Hébreux n'a jamais atteint jusqu'à Antioche. סרדא Samaritain סרדא *Tserada*.  
 Septante Vatican Σαράδαν, Alex. Σαράδαν, ils ont la un ס au lieu d'un ס  
 l'endroit est mentionné dans Ézéch. (ch. 47, v. 15).

וְגִבּוֹל וְהַיְיָדָה לְכֶם גְּבוּל יָם : 7 וְהַיְיָדָה לְכֶם גְּבוּל  
 צִפּוֹן מִדְּהַיִם הַגָּדוֹל הַתָּאֵן לְכֶם הַר הָהָר : 8 מִדֶּרֶךְ  
 הָהָר הַתָּאֵן לְבֵא חַמַּת וְהָיָה הַמְצָאָת הַגְּבוּל צִדְדָהּ : 9

*Et la limite; ce mot porte l'accent athna'h (א), qui correspond à notre point-virgule et annonce la fin de la première partie de la phrase, ce qui présente un sens embarrassé; mais en le joignant à l'hémistiche suivant, la difficulté disparaît. Iar'hi dit que ce mot désigne les îles (נסים νησοί) de la mer, et Ben Onziel paraphrase en ce sens. Septante και τὰ ὄρια τῆς θαλάσσης ἵσται ὑμῖν, ἡ θαλάσσα ἡ μεγάλη ὄριον, τοῦτο ἵσται ὑμῖν τὰ ὄρια τῆς θαλάσσης, vous aurez pour limite la mer; la grande mer vous limitera, et vous aurez les limites de la mer. Ils ont lu וְגִבּוֹל יָם הַיְיָדָה לְכֶם וְהַיְיָדָה לְכֶם יָם הַגָּדוֹל יְגַבֵּל זֶה יְהִיָּה לְכֶם גְּבוּל יָמָה.*

7. וְהַיְיָדָה Racine תאה ou תוה assigner une demeure. תוי En arabe signifie devancer à la course. Ounklousse תכונון vous vous dirigerez. Selon Iar'hi ce mot signifie être en pente. Selon Aben Ezra il signifie limiter, en le faisant dériver de גבעות עולם Gen., ch. 49, v. 26; ou bien de וחתיית תו Ezéch., ch. 9, v. 4; le א et le ת se permutent, et la signification serait faire une marque; et lorsque le א se change en ת on a תחום mot talmudique, qui signifie espace; de même Syriaque תתחמון vous espacerez. Saadias תחרון limite. Septante κατα μετρήσαστε, vous mesurerez. החר Ounklousse תור טורא au mont du mont. Ben Onziel לטוררים אומנס Sept τὸ ὄρος, τὸ ὄρος, la montagne des montagnes. Vulgate ad montem altissimum, à la montagne élevée. Dans les autres versions c'est un nom propre. Cette montagne n'est évidemment pas celle sur laquelle Aharone est mort (ci-dessus, ch. 33, v. 37—38), voici ce qu'on lit dans l'ouvrage cité, verset 5: « Pendant long-temps je me suis « donné beaucoup de peine pour connaître cette montagne, savoir où elle est « située; enfin, après beaucoup de fatigue, je l'ai trouvée, Dieu merci: sache « que près d'Aço est la célèbre chaîne du mont Carmel; en allant au nord « une partie des caps s'avance dans la mer. Tyr, Tsidone, Beryte, sont au « niveau de la terre. Un cap porte en arabe le nom de ونازل هجر o' gale agar, « ce qui veut dire face de la pierre, près de lui est le Ram el Basit, « (ראם אל באסיט) et auprès de lui une très-haute montagne, nommée en « arabe אל موكره جبل Gabal Al Moukra, ou montagne du partage; ce mont « est isolé, et envoie des branches dans la mer; il y a sur cette montagne des « cedres qui s'élèvent jusqu'aux cieux, et aussi des térébinthes. On y trouve

CH. XXXIV. 1. L'Éternel parla à Mosché, savoir :

2. Ordonne aux enfans d'Israel, et dis-leur : comme vous arrivez au pays de Kenâane, voici le pays qui vous écherra en héritage, le pays de Kenâane selon ses limites.

3. Vous aurez pour côté méridional depuis le désert de Tsine près d'Édome, et pour la frontière du côté du midi, vous aurez depuis l'extrémité de la mer Salée vers l'orient.

4. La frontière tournera au midi vers la montée d'Akrabime, et passera jusqu'à Tsine, et ses débouchés seront du côté du midi, à Kadesch-Barnéa; elle sortira aussi à Hatsar-Addar, et passera jusqu'à Atsmone.

5. La frontière tournera d'Atsmone jusqu'au torrent d'Égypte, et aboutira à la mer.

6. Pour la frontière d'occident, vous aurez la grande

lippe-le-Bel, le plus cupide, le plus juif des rois. Les détails de ce voyage intéressant sont consignés dans l'ouvrage intitulé *כפתור ופרח* (*Calice et Carolle*), imprimé à Venise, et dont un manuscrit se trouve dans la célèbre collection d'Openheim, que l'université d'Oxford a acquise il y a quelques années. Le voyageur en question est aussi d'avis que le torrent d'Égypte ici mentionné est celui d'*Alerische*. Il dit l'avoir rencontré après environ trois jours de marche en partant de Gaza pour l'Égypte, Quoi qu'il en soit, nous pensons avec Ben Ouziel et Rosenmüller que le texte a désigné le Nil, quoique ce fleuve n'ait jamais servi rigoureusement de limite au midi, non plus que l'Euphrate au nord. Cependant ces deux fleuves sont souvent indiqués comme les limites naturelles de l'empire de Judée, limites presque atteintes du temps de Salomon (Isaïe, ch. 27, v. 12, et Jérém., ch. 2, v. 18) Et même le Sci'hor (שחר) désigné par Josué pour borne à la terre d'Israel (ch. 13, v. 3) est encore le Nil. Isaïe donne à ce même Sci'hor l'épithète de יארד *Yeor* (ch. 23, v. 3), ce qui ne fait aucun doute que ce ne soit le fleuve d'Égypte. Ainsi les distinctions qu'on fait dans les cartes entre le Schi'hor (Si'hor), le torrent d'Égypte et le Nil ne nous paraissent pas fondées.

6. הים הגדול *La grande mer*. La Méditerranée, en opposition à la mer Morte et à la mer de Genezareth. Ben Ouziel ajoute אוקיינוס *océan*. ונבול

לְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵאמֹר : 2 צֹא אֶת־  
 בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וְאָמַרְתָּ אֲלֵהֶם כִּי־אָתֶם בָּאִים אֶל־הָאָרֶץ  
 כַּנְּעֵן וְזֹאת הָאָרֶץ אֲשֶׁר הִפֵּל לָכֶם בְּנַחֲלָה אֶרֶץ כַּנְּעֵן  
 לְגַבְלֹתֶיהָ : 3 וְהָיָה לָכֶם פְּאֵת־נֹגֵב מִמִּדְבָּרֶיךָ עַל־  
 יַד אֲדוֹם וְהָיָה לָכֶם גְּבוּל נֹגֵב מִקְצֵה יַם־הַמֶּלַח קִדְמָה :  
 4 וְנִסְבְּ לָכֶם הַגְּבוּל מִנֹּגֵב לַמַּעַל עַקְרָבִים וְעֵבֶר צִנְהָ  
 הָיְתָה תוֹצְאֹתָיו מִנֹּגֵב לְקִדְשׁ בְּרֶנֶע וַיֵּצֵא חֲצֵר־אֲדָר וְעֵבֶר  
 עֲצֻמָּה : 5 וְנִסְבְּ הַגְּבוּל מִן־עֲצֻמוֹן נַחֲלָה מִצְרַיִם וְהָיָה  
 תוֹצְאֹתָיו הַיַּמָּה : 6 וְגְבוּל יָם וְהָיָה לָכֶם הַיָּם הַגָּדוֹל

CH. XXXIV. 3. פאת נגב *Le côté méridional*. La description commence par le sud-est, tourne à l'occident, de là au nord, à l'orient, et revient au point de départ. Cette limitation est tracée après la conquête, et semble annoncer un lever topographique ou espèce de carte. אדום *Edome*, voy. Juges, ch. 11, v. 17. המלח ים *Mer salée*, lac Asphaltite. Voy. Jos., ch. 16, v. 3.

4 עקרבים *Akrabime*. Jos., ch. 15, v. 3, et Juges, ch. 1, v. 36. Cette partie de l'Idumée a porté le nom d'Acrabatène (I Macc., ch. 5, v. 3). Le nom paraît venir des scorpions qui abondent dans ces lieux, car עקרב signifie *scorpion*. Burkhard conjecture que c'est le même endroit nommé aujourd'hui Akaba, au nord du golfe Elanitique. תוצאתיו *Ses débouchés*; de יצא *sortir*. קדש ברנע *Kadesch*, Ounklousse *Requème*. Joseph dit *Barnéa*; que *Kadesche* porte le nom de Requème, de l'ancien roi midianite de ce nom. Voy. ci-dessus, ch. 31, v. 8, אדר *Adar*. Septante *Ἀράδ, Arad*.

5 מצרים נחלה *La rivière d'Égypte*. Ounklousse et Septante comme l'hébreu; Ben Ouziel *לנילוס דמצראי au Nil d'Égypte*. Saadias ואדי אלעריש *vadi Elarisch, le torrent d'Elarisch*. C'est aujourd'hui le nom d'un village et d'un fort situés à une demi-lieue de la mer, dans un terrain sablonneux. Bonaparte, se rendant d'Égypte en Palestine, a pris ce fort le 2 ventose an 7 (20 fév. 1799), c'est le dernier endroit où l'on rencontre de l'eau potable. Le באור (Biour) cite avec grand éloge une relation de voyage fait dans la terre sainte au quatorzième siècle par un Israélite français nommé lits'hak le cohène, fils de rabbi Mosché le pera'hi (ר' יצחק הכהן בן ר' משה הפרחי). Il a été obligé de s'expatrier en 1306, lors du bannissement prononcé contre les Juifs par Phi-



rent dans les plaines de Moab, près du Iardène de Ieré'ho.

49. Ils campèrent près du Iardène, depuis Beth-Häischimoth jusqu'à Abel-Schitime, dans les plaines de Moab.

50. L'Éternel parla à Mosché dans les plaines de Moab, près du Iardène de Ieré'ho, en disant :

51. Parle aux enfans d'Israel, et dis-leur : puisque vous passez maintenant le Iardène, (pour entrer) au pays de Kenâane,

52. Chassez de devant vous tous les habitans du pays, détruisez tous leurs ornemens, anéantissez toutes leurs images de fonte, et démolissez tous leurs hauts lieux.

53. Lorsque vous aurez chassé (les habitans) du pays, vous vous y établirez, car à vous j'ai donné le pays pour le posséder.

54. Vous hériterez le pays par sort, selon vos familles ; à celui qui a une nombreuse famille augmentez l'héritage ; à celui qui en a une moindre, donnez un moindre héritage ; chacun aura selon ce qui lui sera échu par sort, et vous hériterez selon les tribus de vos pères.

55. Mais si vous ne chassez pas les habitans du pays devant vous, il arrivera que ceux d'entre eux que vous aurez laissés de reste seront comme des épines à vos yeux et des pointes à vos côtés ; ils vous traiteront en ennemis au pays dans lequel vous demeurerez.

56. Alors comme j'avais pensé faire à eux, je ferai à vous.

ch. 23, v. 24 ; ce qui couvre le corps du guerrier, *Le bouclier*. Septante *βολιδες δαρδς*. Ounklousse paraphrase : les restes formeront des corps qui prendront les armes contre vous et des camps qui vous investiront.

וַיַּעֲבִיבוּם וַיַּחֲנוּ בְּעַרְבַת מוֹאָב עַל־יַרְדֵּן יַרְחוֹ : 49  
 וַיַּחֲנוּ עַל־יַרְדֵּן מִבֵּית הַיְשֻׁמָּת עַד אֲבֵל הַשְּׁטִיִּים בְּעַרְבַת  
 מוֹאָב : 50 שְׁלִישִׁי (חֲמִישִׁי בַמְּחֻבְרִין) 50 וַדָּבַר  
 הַזֶּה אֱלֹמֶשֶׁה בְּעַרְבַת מוֹאָב עַל־יַרְדֵּן יַרְחוֹ לֵאמֹר :  
 51 דִּבַּר אֶל־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וַאֲמַרְתָּ אֲלֵהֶם כִּי אֲהֵם עֲבָרִים  
 אֶת־יַרְדֵּן אֶל־אֶרֶץ כְּנָעַן : 52 וְהוֹרֵשְׁתֶּם אֶת־כָּל  
 יֹשְׁבֵי הָאָרֶץ מִפְּנֵיכֶם וְאֲבָדְתֶּם אֶת כָּל־מִשְׁכֵּיתֶם וְאֵת  
 כָּל־צִלְמֵי מִסְכָּתֵם הָאֲבָדוּ וְאֵת כָּל־בְּמוֹתֵם הַשְּׂמִידוֹ :  
 53 וְהוֹרֵשְׁתֶּם אֶת־הָאָרֶץ וַיֹּשְׁבֶיהָ־בָּהּ כִּי לָכֶם נָתַתִּי  
 אֶרֶץ־הָאָרֶץ לְרֵשֶׁת אֲתָהּ : 54 וְהִתְנַחַלְתֶּם אֶת־הָאָרֶץ  
 בְּגֹרֶל לְמִשְׁפַּחְתֵּיכֶם לְרֵב הַרְבֵּוּ אֶת־נַחְלָתוֹ וּלְמַעַט הַמַּעֲט  
 אֶת־נַחְלָתוֹ אֶל אֲשֶׁר־יֵצֵא לוֹ שְׁמָה הַגֹּרֶל לוֹ יִהְיֶה לְמִטּוֹחַ  
 אֲבֹתֵיכֶם הַתְּנַחֲלוּ : 55 וְאִם־לֹא תוֹרִישׁוּ אֶת־יֹשְׁבֵי  
 הָאָרֶץ מִפְּנֵיכֶם וְהָיָה אֲשֶׁר תוֹרִישׁוּ מֵהֶם לְשָׂבִים בְּעֵינֵיכֶם  
 וּלְצִנִּינִים בְּצַדִּיכֶם וְצָרְרוּ אֲתֶכֶם עַל־הָאָרֶץ אֲשֶׁר  
 אֲהֵם יֹשְׁבִים בָּהּ : 56 וְהָיָה כִּי־אֲשֶׁר דִּמְיָתִי לַעֲשׂוֹת  
 לָהֶם אַעֲשֶׂה לָכֶם :

פ

49. Septante ἀταμίσοι Ἀσιμοῦθ, au milieu de Jeschimoth. Ils ont la voy. Ézécl., ch. 25, v. 9. אֲבֵל הַשְּׁטִיִּים Voy. ci-dessus, ch. 25, v. 1. Septante ἵος Βελσᾶ τὸ κατὰ δυσμὰς Μωάβ, jusqu'à Belsa, vers l'occident de Moab; ils ont dérivé ערבת de ערב.

52. משכיתם Voy. Lévit., ch. 26, v. 1. Le באור dit que le mot mosaïque dérive peut-être du mot hébreu. כמות voy. Lévit., ch. 26, v. 30.

55. De שך épines, venant de שכך ce qui couvre, entrave, et forme une haie, ou de שוך qui a même signification. Voy. Hos., ch. 2, v. 8, Septante σκόλοπος; aiguillon. De וּלְצִנִּינִים De צנן synonyme du mot précédent; nous trouvons, Prov., ch. 22, v. 5, צִנָּה—צִנִּים וּפְחִים En chaldéen signifie être froid, et est synonyme à צלל ombraer; de là צנה Ps. 35, v. 2; Ézécl.,

Lotbatha.

34. Ils partirent de Lotbatha, et campèrent à Abrona.

35. Ils partirent d'Abrona, et campèrent à Etsione-Gaber.

36. Ils partirent d'Etsione-Gaber, et campèrent dans le désert de Tsine : c'est Kadesch.

37. Ils partirent de Kadesch, et campèrent à la montagne de Har, à l'extrémité du pays d'Édome.

38. Aharone le cohène monta sur la montagne de Har, selon l'ordre de l'Éternel, et y mourut dans la quarantième année de la sortie des enfans d'Israel du pays d'Égypte, le premier du cinquième mois.

39. Aharone était âgé de cent-vingt-trois ans quand il mourut sur la montagne de Har.

40. Le Kenâani, roi d'Érod, qui demeurait vers le midi, dans le pays de Kenâane, apprit l'arrivée des enfans d'Israel.

41. Ils partirent de la montagne de Har, et campèrent à Tsalmona.

42. Ils partirent de Tsalmona, et campèrent à Pounone.

43. Ils partirent de Pounone, et campèrent à Oboth.

44. Ils partirent d'Oboth, et campèrent à Yié-Abarime, sur la frontière de Moab.

45. Ils partirent de Yime, et campèrent à Dibone-Gad.

46. Ils partirent de Dibone-Gad, et campèrent à Almone, vers Diblataïma.

47. Ils partirent d'Almone-Diblataïma, et campèrent près des montagnes d'Abarime, devant Nebô.

48. Ils partirent des montagnes d'Abarime, et campè-

קסא במדבר

35 בַּיַּמִּבְחָרָה : 34 וַיִּסְעוּ מִיַּמְבְּרָה וַיַּחֲנוּ בְּעֵבְרָה : 35  
 וַיִּסְעוּ מִעֵבְרָה וַיַּחֲנוּ בְּעֵצִין גֹּבֶר : 36 וַיִּסְעוּ מֵעֵצִין  
 גֹּבֶר וַיַּחֲנוּ בְּמִדְבַּר־צִין הוּא קָדֵשׁ : 37 וַיִּסְעוּ מִקָּדֵשׁ  
 וַיַּחֲנוּ בְּהַר הַהָר בְּקֶצֶה אֶרֶץ אֲדוֹם : 38 וַיַּעַל אֲהֵרֹן  
 הַכֹּהֵן אֶל־הַר הַהָר עַל־פִּי יְהוָה וַיִּמַּת שָׁם בְּשַׁנַּת  
 הָאֲרְבָּעִים לְצֵאת בְּנֵי־יִשְׂרָאֵל מֵאֶרֶץ מִצְרַיִם בַּחֹדֶשׁ הַחֲמִישִׁי  
 בְּאַחַד לַחֹדֶשׁ : 39 וְאֲהֵרֹן בְּדָשְׁלֹשׁ וְעֶשְׂרִים וּמֵאֵת  
 שָׁנָה בָּמָוֶתוֹ בְּהַר הַהָר : ס 40 וַיִּשְׁמַע רֹכְבַן עֲנִי  
 מֶלֶךְ עֹדֵד וְהוֹאִישׁב בְּנֶגֶב בְּאֶרֶץ כְּנָעַן בָּבֶא בְּנֵי יִשְׂרָאֵל :  
 41 וַיִּסְעוּ מִהַר הַהָר וַיַּחֲנוּ בְּצֹלְמָנָה : 42 וַיִּסְעוּ  
 מִצֹּלְמָנָה וַיַּחֲנוּ בְּפוּנֹן : 43 וַיִּסְעוּ מִפוּנֹן וַיַּחֲנוּ בְּאֲבָתָה :  
 44 וַיִּסְעוּ מֵאֲבָתָה וַיַּחֲנוּ בְּעֵי הַעֵבְרִים בְּנִבּוּל מוֹאָב :  
 45 וַיִּסְעוּ מֵעֵיִם וַיַּחֲנוּ בְּרִיבֹן גֹּד : 46 וַיִּסְעוּ מִרִּיבֹן  
 גֹּד וַיַּחֲנוּ בְּעֹלְמֹן דְּבַלְחִימָה : 47 וַיִּסְעוּ מֵעֹלְמֹן דְּבַלְחִימָה  
 וַיַּחֲנוּ בְּהַר הַעֵבְרִים לִפְנֵי נָבוֹ : 48 וַיִּסְעוּ מִדֶּרֶךְ

35. *Elsione-Gaber*; port sur la mer Rouge. Voy. I Rois, ch. 9, v. 26, et Deutér., ch. 2, v. 8.

36. *Kadesch*. Voy. ci-dessus, ch. 13, v. 26; ch. 20, v. 1; Deutér., ch. 1, v. 19.

38. *Il monta*. Voy. ci-dessus, ch. 20, v. 25.

40. *Il apprit*. Voy. ci-dessus, ch. 21, v. 1. C'est le commencement d'un récit non achevé.

42. *Pounone*; selon saint Jérôme, petite ville située dans le désert, entre *Petra* et *Zoare*, où les condamnés aux travaux exploitent des mines de métaux.

44. *Ounklousse* *עברי* *עברי* Sept. *iv Gai, iv τῶ πῖραν, à Gai, dans le passage*; en rendant le *y* par le *γ*.

45. *Ben Ouziel* *בית מולא* Voy. ci-dessus, ch. 21, v. 30.

46. *Jérém.*, ch. 48, v. 22, et *Ézéch.*, ch. 6, v. 14.

47. *ci-dessus*, ch. 27, v. 12.

48. *ci-dessus*, ch. 22, v. 1.

16. Ils partirent du désert de Sinaï, et campèrent à Kibroth-Hatava.
17. Ils partirent de Kibroth-Hatava, et campèrent à 'Hetseroth.
18. Ils partirent de 'Hetseroth, et campèrent à Rithma.
19. Ils partirent de Rithma, et campèrent à Rimone-Paretz.
20. Ils partirent de Rimone-Paretz, et campèrent à Libna.
21. Ils partirent de Libna, et campèrent à Rissa.
22. Ils partirent de Rissa, et campèrent à Kehalatha.
23. Ils partirent de Kehalatha, et campèrent près de la montagne de Schafer.
24. Ils partirent de la montagne de Schafer, et campèrent à 'Harada.
25. Ils partirent de 'Harada, et campèrent à Makhéloth.
26. Ils partirent de Makhéloth, et campèrent à Tha'hath.
27. Ils partirent de Tha'hath, et campèrent à Tharah.
28. Ils partirent de Tharah, et campèrent à Mithka.
29. Ils partirent de Mithka, et campèrent à 'Haschmona.
30. Ils partirent de 'Haschmona, et campèrent à Mosséroth.
31. Ils partirent de Mosséroth, et campèrent à Beni-Yâkane.
32. Ils partirent de Beni-Yâkane, et campèrent à 'Hor-Haguidgad.
33. Ils partirent de 'Hor-Haguidgad, et campèrent à

- 16 וַיִּסְעוּ מִמִּדְבַּר סִינַי וַיַּחֲנוּ בְּקִבְרֹת הַתְּאֵוָה : 17  
 וַיִּסְעוּ מִקִּבְרֹת הַתְּאֵוָה וַיַּחֲנוּ בַחצֹרֹת : 18 וַיִּסְעוּ  
 מִחצֹרֹת וַיַּחֲנוּ בְּרִתְמָה : 19 וַיִּסְעוּ מִרִתְמָה וַיַּחֲנוּ בְּרִפְזָן  
 פְּרִיז : 20 וַיִּסְעוּ מִרִפְזָן פְּרִיז וַיַּחֲנוּ בְּלִבְנָה : 21 וַיִּסְעוּ  
 מִלִּבְנָה וַיַּחֲנוּ בְּרִפְזָה : 22 וַיִּסְעוּ מִרִפְזָה וַיַּחֲנוּ בְּקֵה־לַחַה :  
 23 וַיִּסְעוּ מִקֵּה־לַחַה וַיַּחֲנוּ בְּהַר־שֹׁפֵר : 24 וַיִּסְעוּ  
 מִהַר־שֹׁפֵר וַיַּחֲנוּ בַחֲרֵדָה : 25 וַיִּסְעוּ מִחֲרֵדָה וַיַּחֲנוּ  
 בְּמִקְהֵלֹת : 26 וַיִּסְעוּ מִמִּקְהֵלֹת וַיַּחֲנוּ בַתְּחַתָּה :  
 27 וַיִּסְעוּ מִתְּחַתָּה וַיַּחֲנוּ בְּתֵרַח : 28 וַיִּסְעוּ מִתְּרַח  
 וַיַּחֲנוּ בְּמִתְקָה : 29 וַיִּסְעוּ מִמִּתְקָה וַיַּחֲנוּ בַחֲשֻׁמְנָה :  
 30 וַיִּסְעוּ מִחֲשֻׁמְנָה וַיַּחֲנוּ בְּמִסְרֹת : 31 וַיִּסְעוּ  
 מִמִּסְרֹת וַיַּחֲנוּ בְּבְנֵי יַעֲקֹן : 32 וַיִּסְעוּ מִבְּנֵי יַעֲקֹן  
 וַיַּחֲנוּ בְּחַר הַגִּדְגָד : 33 וַיִּסְעוּ מִחַר הַגִּדְגָד וַיַּחֲנוּ

16. ויִּסְעוּ מִמִּדְבַּר סִינַי וַיַּחֲנוּ בְּקִבְרֹת הַתְּאֵוָה : Kibroth Hatava. Voy. ci-dessus, ch. 11, v. 34.

17. וַיִּסְעוּ מִקִּבְרֹת הַתְּאֵוָה וַיַּחֲנוּ בַחצֹרֹת : Helseroth. Voy. ci-dessus, ch. 11, v. 35. et ch. 12, v. 16.

18. וַיִּסְעוּ מִחצֹרֹת וַיַּחֲנוּ בְּרִתְמָה : Rithma. Il n'est fait aucune mention de cet endroit, ni de ceux qui suivent, dans l'Exode, et Leclerc en donne pour raison que dans l'Exode Mosché avait pour but de nommer seulement les endroits où se sont passés des événemens miraculeux, et qu'ici il donne un itinéraire.

20. וַיִּסְעוּ מִרִפְזָן פְּרִיז וַיַּחֲנוּ בְּלִבְנָה : Libna. Samaritain לוֹבְנָה Septante Λιζωνᾶ.

22. וַיִּסְעוּ מִקֵּה־לַחַה וַיַּחֲנוּ בְּהַר־שֹׁפֵר : Kehalatha. Septante Μακελλάθ, Makelath.

23. וַיִּסְעוּ מִהַר־שֹׁפֵר וַיַּחֲנוּ בַחֲרֵדָה : Les Septante n'expriment pas le mot חר.

25. וַיִּסְעוּ מִחֲרֵדָה וַיַּחֲנוּ בְּמִקְהֵלֹת : Syriacque, Saadias et Septante de même (voy. v. 22).

26. וַיִּסְעוּ מִמִּקְהֵלֹת וַיַּחֲנוּ בַתְּחַתָּה : Ta'hath. Septante Καταάθ, Kataath.

27. וַיִּסְעוּ מִתְּחַתָּה וַיַּחֲנוּ בְּתֵרַח : Tura'h. Septante Ταράθ, Tarath.

28. וַיִּסְעוּ מִתְּרַח וַיַּחֲנוּ בְּמִתְקָה : Mithka. Samaritain מתיקה Methika. Septante Μαθικαά.

29. וַיִּסְעוּ מִמִּתְקָה וַיַּחֲנוּ בַחֲשֻׁמְנָה : Haschmona. Septante Σαμμωνᾶ.

31. וַיִּסְעוּ מִמִּסְרֹת וַיַּחֲנוּ בְּבְנֵי יַעֲקֹן : Beni Yâkane. Septante Βαυαία (voy. Deuté., ch. 10, v. 6).

Dans ce passage les; deux stations sont indiquées dans un ordre inverse.

32. וַיִּסְעוּ מִבְּנֵי יַעֲקֹן וַיַּחֲנוּ בְּחַר הַגִּדְגָד : Samaritain חר le mont; Septante et Vulgate de même.

5. Les enfans d'Israel partirent de Raamsesse, et campèrent à Soucoth.

6. Ils partirent de Soucoth, et ils campèrent à Eithame, qui est à l'extrémité du désert.

7. Ils partirent d'Eithame ; on se détourna vers Pi-Ha'hiroth, qui est devant Bal-Tsephone, et ils campèrent devant Migdol.

8. Étant partis de devant Ha'hiroth, ils passèrent au milieu de la mer, vers le désert, firent trois journées de marche dans le désert d'Eithame, et campèrent à Mara.

9. Ils partirent de Mara, et arrivèrent à Eilime. A Eilime il y avait douze sources d'eau, et soixante-dix palmiers, et ils y campèrent.

10. Ils partirent d'Eilime, et campèrent près de la mer Souf.

11. Ils partirent de la mer Souf, et campèrent au désert de Sine.

12. Ils partirent du désert de Sine, et campèrent à Dophka.

13. Ils partirent de Dophka, et campèrent à Alousch.

14. Ils partirent d'Alousch, et campèrent à Rephidime ; là, il n'y avait pas d'eau à boire pour le peuple.

15. Ils partirent de Rephidime, et campèrent dans le désert de Sinai.

cement du troisième mois de la première année, et en partirent le vingtième jour du second mois de la seconde année. Voy. ci-dessus, ch. 10, v. 11.

15. סיני *Sinai*. Voy. Exode, ch. 19, v. 1.

5 וַיִּסְעוּ בְּנֵי־יִשְׂרָאֵל מִרְעַמְסֵס וַיַּחֲנוּ בְּסֹכֶת : 6 וַיִּסְעוּ  
 מִסֹּכֶת וַיַּחֲנוּ בְּאַתָּם אֲשֶׁר בְּקֶצֶה הַמִּדְבָּר : 7 וַיִּסְעוּ  
 מֵאַתָּם וַיָּשֶׁב עַל־פִּי הַחִירֹת אֲשֶׁר עַל־פְּנֵי בַעַל צִפּוֹן  
 וַיַּחֲנוּ לִפְנֵי מַגְדֹּל : 8 וַיִּסְעוּ מִפְּנֵי הַחִירֹת וַיַּעֲבְרוּ  
 בְּחוֹר־הַיָּם הַמִּדְבָּרָה וַיֵּלְכוּ דֶרֶךְ שְׁלֹשֶׁת יָמִים בְּמִדְבַר אַחֵם  
 וַיַּחֲנוּ בְּמָרָה : 9 וַיִּסְעוּ מִמָּרָה וַיָּבֹאוּ אֵילִמָּה וּבְאֵיִלִים  
 שְׁתֵּי־יָמִים עֲשָׂרָה עֵינָת מַיִם וְשִׁבְעִים הַמְּרִים וַיַּחֲנוּ־שָׁם :  
 10 וַיִּסְעוּ מֵאֵילִם וַיַּחֲנוּ עַל־יַם־סוּף : 11 וַיִּסְעוּ  
 מִיַּם־סוּף וַיַּחֲנוּ בְּמִדְבַר־סִין : 12 וַיִּסְעוּ מִמִּדְבַר־סִין  
 וַיַּחֲנוּ בְּדַפְקָה : 13 וַיִּסְעוּ מִדַּפְקָה וַיַּחֲנוּ בְּאַלוֹשׁ :  
 14 וַיִּסְעוּ מֵאַלוֹשׁ וַיַּחֲנוּ בְּרַפִּידִים וְלֹא־הָיָה שָׁם מַיִם  
 לָעָם לְשִׁתּוֹת : 15 וַיִּסְעוּ מִרַפִּידִים וַיַּחֲנוּ בְּמִדְבַר סִינַי :

5. *Soucoth*. Voy. Exode, ch. 12, v. 37; ch. 13, v. 20; Saadias a ici comme le texte hébreu, mais dans l'Exode il met *Alarische* אֶלְעִישׁ.

6. *A Eithame*. Voy. Exode, ch. 13, v. 20.

7. *Pi-Ha'hiroth*. Septante *Στόμα Ἐιροθ*, *la bouche d'Eiroth*. Ounklousse traduit comme l'hébreu פֹּם חִירֹתא voy. Exode, ch. 14, v. 2.

8. *Mapi* Samaritain de même Ounklousse, Syriacque, Vulgate. Mais les Septante comme le texte hébreu. *A Mara*. Septante *ἰν Πικριαστ*, *dans les amertumes*. Voy. Exode, ch. 15, v. 23.

9. *A Eilime*. Samaritain אֵילִים Voy. Exode, ch. 15, v. 27.

10. *La mer Souf*, n'est pas indiquée dans l'Exode, ch. 16, v. 1.

11. *Le désert Sine*. Voy. Exode, ch. 16, v. 1.

12. *Ropkah*. Les Septante et le Syriacque ont lu *Ropkah* דַּפְקָה. Cet endroit n'est pas mentionné dans l'Exode, ch. 17, v. 1.

13. *Alousche*, Samaritain אֵלוֹשׁ *Alische*; n'est pas mentionné dans l'Exode. Ptolémée (livre 5, § 16) indique un endroit nommé *Ἐλοῦσα*, dans l'Idumée, à l'ouest du Jourdain. Ben Ouziel *un endroit fort* כִּרְךְ תְּקִיף.

14. *Rephidime*. Exode, ch. 17, v. 1; ils arrivèrent là au commen-



41. Et Yaïr, fils de Menasché, s'en alla, et prit leurs bourgs, et les appela 'Havoth Yaïr.

42. Et Noba'h alla et prit Kenath avec ses places dépendantes, et l'appela Noba'h, de son nom.

CH. XXXIII. 1. Voici les stations des enfans d'Israel, qui sortirent du pays d'Égypte, selon leurs cohortes, sous la conduite de Mosché et d'Aharone.

2. Mosché écrivit leurs marches, selon leurs stations, par l'ordre de l'Éternel; et voici leurs stations, selon leurs marches.

3. Ils partirent de Raamsesse le premier mois, au quinzième jour du premier mois; dès le lendemain de pessa'h les enfans d'Israel sortirent, à main levée, aux yeux de tous les Égyptiens.

4. Et les Égyptiens ensevelissaient ceux que l'Éternel avait frappés parmi eux, tout premier-né; même sur leurs dieux l'Éternel avait exercé ses jugemens.

un ordre de Dieu pour écrire ses stations; les mots על פי ה' ne peuvent donc pas se rapporter à ויכתב *il écrivit*. La position des accens toniques paraît pourtant plus favorable à cette dernière construction; car la pause tonique de למסעיהם est plus forte que celle qui se trouve sur משה et c'est le contraire qu'il faudrait; le באור par cette raison, fait rapporter על פי ה' à ויכתב משה en prenant la phrase intermédiaire pour une phrase incidente. Ce précepte d'écrire les stations, ajoute-t-il, est un de ceux mentionnés par Maimonides, dont nous ne connaissons pas le motif; c'est, dit Maimonides (Moré Neb., part. 3, ch. 26), *notre intelligence qui est trop bornée pour les concevoir; mais il n'en subsiste pas moins un motif quelconque.*

3. רעמסס *Raamsesse*. Voy. Exode, ch. 12, v. 37. Ben Ouziel פילוסין *Pelousse*. Saad. עין שמש *Enschemesch*, Héliopolis.

4. שפטים *Des jugemens*. Ben Ouziel paraphrase: Les idoles en métal s'amollirent, celles en pierres se brisèrent, celles en argile se divisèrent, celles en bois se fendirent, et les animaux vivans moururent.

וַיֵּשֶׁב בָּהֶּ: 41 וַיֵּאִיר בֶּן־מְנַשֶּׁה הַלֵּךְ וַיִּלְכֹּד אֶחָד  
 חוֹתְיָהֶם וַיִּקְרָא אֹתוֹ חֵיהַ וַאֲדִיר: 42 וַנִּבַּח הַלֵּךְ וַיִּלְכֹּד  
 אֶחָדֶנָּה וַאֲתֵּדְבַנְתִּיהָ וַיִּקְרָא לָהּ נִבַּח בְּשֵׁמוֹ: פ

לג 1 אֵלֶּה מַסְעֵי בְנֵי־יִשְׂרָאֵל אֲשֶׁר יֵצְאוּ מֵאֶרֶץ מִצְרַיִם  
 לְצִבְאוֹתָם בְּיַד־מֹשֶׁה וְאַהֲרֹן: 2 וַיִּכְתֹּב מֹשֶׁה אֶחָד  
 מוֹצְאֵיהֶם לְמַסְעֵיהֶם עַל־פִּי יְהוָה וְאֵלֶּה מַסְעֵיהֶם לְמוֹצְאֵיהֶם:  
 3 וַיִּסְעוּ מִרַעְמֶסֶס בַּחֹדֶשׁ הָרִאשׁוֹן בַּחֹמֶשֶׁת עָשָׂר יוֹם  
 לַחֹדֶשׁ הָרִאשׁוֹן מִמִּצְרַיִם הַפָּסַח יֵצְאוּ בְנֵי־יִשְׂרָאֵל בְּיַד רָמָה  
 לְעֵינֵי כָּל־מִצְרַיִם: 4 וּמִצְרַיִם מִקְבָּרִים אֵת אֲשֶׁר הִבֵּה  
 יְהוָה בָּהֶם כָּל־בְּכוֹר וּבְאֵלֵהֶיּוֹם עָשָׂה יְהוָה שְׁפָטִים:

42. *Kenath*. Voy. I Chr., ch. 2, v. 23. Ptolémée cite un endroit *Kenathe*, en cette contrée. *Noba'h*. On ne donne aucun renseignement sur son extraction. On trouve encore son nom, Juges, ch. 8, v. 11.

סג. XXXIII. 1. מסעי — מסע Substantif, *itinéraires*, *voyages*; de *נסע* partir, voyager, tirer vers un endroit. Il est probable que cet itinéraire ne renferme que les principales stations; elles sont au nombre de quarante-deux. Dans la première année on compte quatorze stations; dans la dernière ou quarantième, on compte huit stations; ainsi les vingt autres stations ont eu lieu en trente-huit ans (lar'hi, au nom de Mosché le prédicateur). Selon l'ingénieuse remarque de saint Jérôme, le nombre quarante paraît consacré à la souffrance: le peuple Hébreu est resté en Égypte dix fois quarante ans; Mosché, Élie et Jésus ont jeûné quarante jours; le peuple hébreu est resté quarante ans dans le désert; le prophète Ézéchiël est resté couché quarante jours sur le côté droit. Cette concordance nous montre que le célèbre Goëthe avait quelques motifs de conjecturer que les quarante années dans le désert pourraient bien n'avoir pas une certitude historique.

2. *מצאיהם* *Leurs sorties*; de *יצא* *sortir*; les endroits d'où ils sont sortis pour se diriger ailleurs; selon leurs stations (*מסעיהם*), *אל פי ה'* *par ordre de Dieu*. Selon Aben Esra ces mots se rapportent à *מסעיהם* *leurs stations*, ils voyageaient par ordre de Dieu; et en effet il n'est pas probable qu'il fallût

34. Les enfans de Gad bâtirent Dibone, Atharoth, et Aroer ;
35. Atroth, Schofane, Iâzer et Iogbéa ;
36. Beth-Nimra, Beth-Harane, villes fortifiées, et des enclos de brebis.
37. Les enfans de Reoubene bâtirèrent Heschbone, Élalé et Kiriataïme ;
38. Nebô, Bâal-Méône, les noms ayant été changés, et Schibma; et ils donnèrent aux villes qu'ils rebâtirent les (anciens) noms.
39. Les enfans de Machir, fils de Menasché, allèrent à Guilad et la conquirent, et ils dépossédèrent Amori, qui y était.
40. Mosché donna Guilad à Machir, fils de Menasché, et celui-ci s'y établit.

peut-être une glose insérée dans le texte. De tout ceci il résulte que le verset n'est pas clair et annonce un embarras de rédaction. ויקראו בשמות Ben Ouziel קרו להזן שמהן בשום גובריא רבנונון *Ils leur donnèrent des noms selon le nom des hommes qui les bâtirent.*

39. מכיר *Machir*. Voy. Gen., ch. 50, v. 23. ויורש Littéralement *il déposséda*; la tribu considérée comme être collectif.

41. יאיר *Iair*. Selon les Chroniques (I ch. 2, v. 21), ce *Iair* était fils de Schegoub (שגוב), qui était fils de Hetsrone (חצרון), fils de Peretz (פרץ), fils de Iehouda (יהודה); ainsi ce *Iair* était de la tribu de Juda, mais la mère de *Iair* était fille de Machir; ainsi Menasché était sa tribu maternelle. Il reste à expliquer comment il s'est lotté sur le bord oriental du Jourdain. Il y a aussi un *Iair* juge d'Israel (Juges, ch. 10, v. 3). חותיהם De חוה ce mot n'est usité qu'au pluriel. Ounklousse כפרניהון *leurs villages*. Voy. Deutér., ch. 3, v. 14. En arabe حوה désigne *une tente faite de laine et de peaux de chèvre*, et חוה est une réunion d'un certain nombre de ces tentes, placées en rond; ce qui correspond au mot tartare *horde*. (Voy. Michaëlis Suppl., p. 730.) Toutes les חות יאיר étaient des villes fixes et stables, ainsi qu'il résulte de plusieurs passages du Deutér., ch. 3, v. 15, et Josué, ch. 13, v. 30 (Rosenmüller).

בְּיַגְדֵי אֶת־דִּיבָן וְאֶת־עֲטֹרֹת וְאֵת עֲרֵד : 35 וְאֵת  
 עֲטֹרֹת שׁוֹפָן וְאֶת־עֵזֶר וַיִּגְבְּהָה : 36 וְאֶת־בֵּית נַמְדָה  
 וְאֶת־בֵּית הָרֵן עָרֵי מִבְצָר וַגְּדֹרֹת צֶאֱן : 37 וּבְנֵי רֵאיוֹן  
 בְּנֵי אַחֲחֻשְׁבוֹן וְאֶת־אֵלְעֵלָא וְאֵת קְרִיתִים : 38 וְאֵת  
 נָבו וְאֶת־בְּעַל מְעוֹן מוֹסְכָרֵת שֵׁם וְאֶת־שִׁבְמָה וַיִּקְרְאוּ בְשֵׁמֹת  
 אֶת־שְׁמוֹת הַעָרִים אֲשֶׁר בָּנִוּ : 39 וַיֵּלְכוּ בְנֵי מְכִיר בְּדֹ  
 מְנַשֶׁה גְּלַעָדָה וַיִּלְכְּדוּהָ וַיִּירָשׁ אֶת־הָאָמּוֹרִי אֲשֶׁר־בָּהָ :  
 מַפְטִיר 40 וַיִּתֵּן מֹשֶׁה אֶת־הַגְּלַעָד לְמְכִיר בֶּן־מְנַשֶׁה

servir d'enclos aux troupeaux (v. 36). *Aroer*, situé sur l'Arnone (Deuté., ch. 2, v. 36).

35. שפיים Samaritaine Voy. Josué, ch. 13, v. 27, Septante Σοφίη. *Iogbaha*. Ville qui n'est plus mentionnée nulle part. Les Septante traduisent *καὶ ὑψώσαν αὐτὰς, ils les élevèrent*, comme venant de גבחה *élevé*; ainsi ils n'ont pas vu ici un nom de ville.

36. *Beth-Harane*. Voy. Josué, ch. 13, v. 27; il y est nommé בית הרם .

37. *Kiriataïme*. Voy. Jos., ch. 13, v. 19; Jérem., ch. 48, v. 1, 23; Ézécl., ch. 25, v. 9. Nous ne savons si c'est la ville dont il est question Gen., ch. 14, v. 5, comme d'une habitation de géants (אִימִים). C'est une ville dont les deux places sont pavées en marbre; c'est *Iarisha* ירישא (Ben Ouziel). saint Jérôme dit qu'on trouve une ville de *Coria Jatha*, habitée par beaucoup de Chrétiens, située près de Medeba, ville d'Arabie, et voisine d'un endroit nommé *Bara*; elle est distante de deux journées de chemin de Palmyre. A la fin du verset, la version syriaque ajoute וליבקא *et Iabak*. (Voir sur ces villes, *Nouvelles Annales des voyages*, années 1828, 1829; *Voyage de Burkhard*.)

38. מוסבת שם *voy. ci-dessus v. 3.* בעל מן Samaritain *ils ont changé (tourné) leurs noms*. On conjecture que ces changemens ont eu lieu, parce que *Nébo* et *Méone* sont des noms d'idoles. On ne trouve nulle part les nouveaux noms imposés par les nouveaux constructeurs. Ben Ouziel prend ces mots pour le nom d'une ville entourée de murs. Les Septante de même *περικυκλωμένης*. Selon le בארר les noms de ces villes conquises par Si'hon sur les Moabites avaient été changés, et les tribus d'Hébreux leur rendirent leurs anciens noms moabites. — C'est aussi

rent à Mosché, savoir : tes serviteurs exécuteront comme mon seigneur ordonne.

26. Nos petits enfans , nos femmes , nos troupeaux , et tout notre bétail seront là dans les villes de Guilad.

27. Mais tes serviteurs [ tout (homme) équipé pour le combat ] se rendront à la guerre devant l'Éternel, comme mon seigneur parle.

28. Mosché ordonna au sujet d'eux à Elazar le cohène , et à Iehoschoua , fils de Nouné , et aux chefs , pères des tribus des enfans d'Israel ;

29. Et Mosché leur dit : si les enfans de Gad et les enfans de Reoubene passent avec vous le Iardène , [ tout (homme) équipé ] pour la guerre devant l'Éternel , et que la terre soit conquise devant vous , vous leur donnerez le pays de Guilad pour possession.

30. Mais s'ils ne se rendent pas équipés avec vous , qu'ils se mettent en possession au milieu de vous , au pays de Kenàane.

31. Les enfans de Gad et les enfans de Reoubene répondirent en disant : ce que l'Éternel a dit à tes serviteurs , ainsi nous ferons.

32. Nous , nous passerons équipés devant l'Éternel , au pays de Kenàane , mais qu'il y ait pour nous une possession d'héritage en deça du Iardène.

33. Mosché leur donna , aux enfans de Gad , aux enfans de Reoubene et à la demi-tribu de Menasché , fils de Joseph , le royaume de Si'hone , roi d'Amori , et le royaume d'Og , roi de Baschane ; le pays avec ses villes , selon les limites des villes du pays à l'entour.

26 משה לאמר עבדיך יעשו כַּאֲשֶׁר אֲדַרְשֶׁנּוּ מִצִּדָּה :  
 טַפְּנוּ נַשְׁיֵנוּ מִקְּנֵנוּ וְכָל־בְּהֵמָתֵנוּ יְהוּי־שָׁם בְּעֵרֵי הַגִּלְעָד ;  
 27 וְעַבְדֶּיךָ יַעֲבֹדוּ כָּל־חַלְוֵי צָבָא לִפְנֵי יְהוָה לְמַלְחָמָה  
 כַּאֲשֶׁר אֲדַרְשֶׁנּוּ דְבַר : 28 וַיֵּצֵא לָהֶם מֹשֶׁה אֶת אֶלְעָזָר  
 הַכֹּהֵן וְאֶת יְהוֹשֻׁעַ בֶּרְנָנִי וְאֶת־דָּאָשִׁי אֲבוֹת הַמִּטּוֹת לִבְנֵי  
 יִשְׂרָאֵל : 29 וַיֹּאמֶר מֹשֶׁה אֲלֵהֶם אִמְרֵי עַבְדֶּיךָ בְּנֵי־נָדָב  
 וּבְנֵי־רֵאֵבֶן ו אֲהַכְּם אֶת־הַיַּרְדֵּן כָּל־חַלְוֵי לְמַלְחָמָה לִפְנֵי  
 יְהוָה וְנִכְבְּשָׁה הָאָרֶץ לִפְנֵיכֶם וְנָתַתֶּם לָהֶם אֶת־אֶרֶץ  
 הַגִּלְעָד לְאֶחָזָה : 30 וְאִם־לֹא יַעֲבֹדוּ חַלְוֵיכֶם אִתְּכֶם  
 וְנֶאֱחָזוּ בְּתַכְכֶּם בָּאָרֶץ כְּנַעַן : 31 וַיַּעֲנֵוּ בְּנֵי־נָדָב וּבְנֵי  
 רֵאֵבֶן לֵאמֹר אֵת אֲשֶׁר דִּבֶּר יְהוָה אֶל־עַבְדֶּיךָ בֶּן נַעֲשֶׂה :  
 32 נַחֲנוּ נַעֲבֹד חַלְוֵיכֶם לִפְנֵי יְהוָה אֶרֶץ כְּנַעַן וְאֶתֶּנּוּ  
 אֶחָזָה נַחֲלָה־נָנוּ מֵעַבְדֶּיךָ לַיַּרְדֵּן : 33 וַיִּתֵּן לָהֶם מֹשֶׁה  
 לְבְנֵי־נָדָב וּלְבְנֵי רֵאֵבֶן וּלְחַצֵּי שִׁבְטֵי מְנַשֶּׁה בְּנוֹיָסָף  
 אֶת־מַמְלַכְתּוֹ סִיחֹן מֶלֶךְ הָאֱמֹרִי וְאֶת־מַמְלַכְתּוֹ עֹזַב מֶלֶךְ  
 הַבָּשָׁן הָאָרֶץ לְעַרְיָהּ בְּגִבְלֹתַי עֵרֵי הָאָרֶץ סָכְיִי : 34 וַיִּבְנוּ

25. Ben Ouziel ajoute *à l'unanimité* באסכמותא חדא ויאמר.

30. Le sens de ce verset n'est pas très-clair. Il paraît qu'il y a lacune dans le texte; elle n'est pas dans les Septante, qui traduisent ainsi : s'ils ne marchent point armés avec vous dans le combat devant Dieu, alors faites passer leurs enfans, leurs femmes, leurs bestiaux avant les vôtres dans la terre de *Kendane*, et faites-les entrer en partage avec vous dans la terre de *Kenâane*. Aben Ezra dit la même chose en d'autres termes.

31. Dix manuscrits portent את כל אשר.

32. Pour ארץ — אנחנו — לארעא Ounklousse לארץ pour אנחנו.

33. Il n'est pas question ci-dessus (verset 2) de cette demi-tribu. Ounklousse et Ben Ouziel מתנן *Mathanan*; Syriaque id., comme ci-dessus, ch. 21, v. 33.

34. Ils bâtirent, ou peut-être rebâtirent les villes suivantes, pour

16. Ils se rapprochèrent de lui, et dirent : ( ce sont ) des enclos à brebis pour nos bestiaux que nous voulons bâtir ici , et des villes pour nos petits enfans.

17. Et nous, nous nous équiperons promptement (pour marcher) devant les enfans d'Israel, jusqu'à ce que nous les ayons menés à leur destination. Que nos petits enfans demeurent dans des villes fortifiées, à cause des habitans du pays.

18. Nous ne retournerons à nos maisons jusqu'à après la prise de possession par les enfans d'Israel chacun son héritage ;

19. Car nous ne voulons pas hériter avec eux au-delà du Iardène, ni plus avant, car notre héritage nous sera venu en deçà du Iardène, du côté de l'Orient.

20. Mosché leur dit : si vous faites cela, si vous vous équipez devant l'Éternel, pour le combat,

21. Et que tout (homme) équipé parmi vous passe le Iardène devant l'Éternel, jusqu'à ce qu'il ait expulsé ses ennemis devant lui ;

22. Le pays étant conquis devant l'Éternel, vous vous en retournerez ensuite, vous serez innocens devant l'Éternel et devant Israel ; et ce pays-ci sera pour vous une possession devant l'Éternel.

23. Si vous ne faites pas ainsi, vous aurez péché devant l'Éternel, et sachez que votre péché vous trouvera.

24. Bâissez-vous des villes pour vos petits enfans, et des enclos pour vos brebis, et exécutez ce que vous avez proféré.

25. Les enfans de Gad et les enfans de Reoubene di-

après le J est ou paragogique ou pour remplacer un ך comme dans ךׁׁׁ Ps., 8, v. 8. (Iar'hi et Kim'hi.)

קנה במדבר

וַיִּגְשׁוּ אֵלָיו וַיֹּאמְרוּ גְדֻרְתָּ צֹאן נִבְנָה לְמִקְנֵנוּ פֹה וְעָרִים  
 לְטַפְּנוּ : 17 וַיִּנְחַנוּ נְחֻלֵּץ חֲשִׁים לְפָנָי בְּנֵי יִשְׂרָאֵל עַד  
 אֲשֶׁר אִסְדָּה בְּיָאֵנָם אֶל־מְקוֹמָם וַיֵּשֶׁב טַפְּנוּ בְּעָרֵי הַמְּבֻצָּר  
 מִפְּנֵי יִשְׁבֵי הָאָרֶץ : 18 לֹא נָשׁוּב אֶל־בְּתִינֵנוּ עַד הַתְּנַחַל  
 בְּנֵי יִשְׂרָאֵל אִישׁ נַחֲלָתוֹ : 19 כִּי לֹא נִנְחַל אֲהֵם  
 מֵעֵבֶר לַיַּרְדֵּן וְהִלָּאָה בְּנֵי בְּאֵה נַחֲלָתֵנוּ אֵלֵינוּ מֵעֵבֶר הַיַּרְדֵּן  
 מִזְרָחָה : פ שביעי (רביעי במחזורין)

20 וַיֹּאמֶר אֲלֵיהֶם מֹשֶׁה אִסְדָּה עֲשׂוּן אֶת־הַדְּבַר הַזֶּה  
 אִסְדָּה תַחֲלִצוּ לְפָנָי יְהוָה לְמַלְחָמָה : 21 וְעֵבֶר לָכֶם כָּל־  
 חֻלְצֵי אֶת־הַיַּרְדֵּן לְפָנָי יְהוָה עַד הַיּוֹרִישׁוּ אֶת־אִיבֵינוּ מִפְּנֵינוּ :  
 22 וְנִכְבְּשָׁה הָאָרֶץ לְפָנָי יְהוָה וְאֶחָד תֵּשְׁבוּ וְהָיִיתֶם  
 נְקִיִּים מִיְהוָה וּמִיִּשְׂרָאֵל וְהָיִיתָ הָאָרֶץ הַזֹּאת לָכֶם  
 לְאַחֲזָה לְפָנָי יְהוָה : 23 וְאִם־לֹא תַעֲשׂוּן בְּן הַטֵּה  
 חֲטָאתֶם לַיהוָה וְדַעוּ חֲטָאתְכֶם אֲשֶׁר תִּמְצָא אֲחֵכֶם :  
 24 בְּנִי לָכֶם עָרִים לְטַפְּכֶם וְגְדֻרְתֵּי לְצִנְאֵכֶם וְהָיָא  
 מִפְּיֵכֶם תַעֲשׂוּן : 25 וַיֹּאמֶר בְּנִינְדָל וּבְנֵי רְאוּבֵן אֶל־

détournés de la crainte de Dieu. Pour ושחתם ו ושחתם le ך servile fait dis-  
 paraître le second ך radical.

16. חוטרין Des enclos pour les bestiaux, un parc, Ounklousse חוטרין  
 — חוטרין signifie baguette, en chaldéen; un enclos fait de palissades.

17. חשים De חוש se hâter, en toute hâte. Septante προφυλακῶν, avec  
 protection, en les défendant; en arabe האש être prompt, courageux.

20. Ounklousse עמא דהי devant le peuple de Dieu.

23. חטאתכם Vos péchés. Selon le באור les mots חטאת עון expriment  
 le délit et quelquefois la peine qui suit le délit. Voy. Gen., ch. 4, v. 13, et  
 de même ici : Sept. και γνώσθε τὴν ἀμαρτίαν ὑμῶν, ὅταν ὑμᾶς καταλάβῃ τὰ  
 κακά, vous ne tarderez pas à connaître les peines qui vous attendent; ils ont  
 ודעו חטאתכם כאשר תמצא אתכם את הרע.

24. Pour לצנאכם le ך radical est élidé; celui qui se trouve



meurerez ici?

7. Et pourquoi détournez-vous le cœur des enfans d'Israel de passer au pays que l'Éternel leur a donné?

8. Ainsi firent vos ancêtres quand je les envoyai de Kadesch Barnéa, pour inspecter le pays.

9. Ils montèrent jusqu'à la vallée d'Eschkol, virent le pays, et détournèrent le cœur des enfans d'Israel, pour qu'ils n'entrassent point au pays que leur a donné l'Éternel.

10. La colère de l'Éternel s'enflamma en ce jour, et il jura en disant :

11. Si ces hommes qui sont montés du pays d'Égypte, de l'âge de vingt ans et au-dessus, voient (jamais) le pays que j'ai confirmé par serment à Abrahame, à Iits'hak et à Jacob; car ils n'ont pas rempli (leur devoir) envers moi;

12. Si ce n'est Kaleb, fils de Iephouné, le Knizi, et Iehoschoua, fils de Nouné, car ils ont rempli (leur devoir) envers l'Éternel.

13. La colère de l'Éternel s'enflamma contre Israel; il les fit errer quarante ans dans le désert, jusqu'à la disparition de toute la génération faisant ce mal aux yeux de l'Éternel.

14. Et voilà que vous vous présentez en place de vos ancêtres, engeance d'hommes coupables, pour augmenter encore l'ardeur de la colère de l'Éternel contre Israel.

15. Si vous vous détournez de lui, il continuera encore à le laisser au désert, et vous portez la ruine à tout ce peuple.

*pables*, Septante *σύντριμμα*, ruine, brisement. *לספוט* Racine *ספ* augmenter; à l'infinif.

15. *ארי תתובן מבתר דחלתי* Ounklousse *כי תשובן מאחרי* vous vous

וְאַתֶּם תֵּשְׁבוּ פֹה : 7 וְלִמָּה תִּנְוֹאוּ אֶת־לֵב בְּנֵי יִשְׂרָאֵל  
מֵעַבֹּד אֶל־הָאָרֶץ אֲשֶׁר־נָתַן לָהֶם יְהוָה : 8 כֹּה עָשׂוּ  
אֲבוֹתֵיכֶם בְּשַׁלְּחֵי אֲהֶם מִקֹּדֶשׁ בְּרַנֵּעַ לְרֹאוֹת אֶת־הָאָרֶץ :  
9 וַיַּעֲלוּ עַד־נַחַל אֲשֶׁכּוֹל וַיִּרְאוּ אֶת־הָאָרֶץ וַיָּנִיאוּ אֶת־  
לֵב בְּנֵי יִשְׂרָאֵל לְבַלְתִּרְבֹּא אֶל־הָאָרֶץ אֲשֶׁר־נָתַן לָהֶם יְהוָה :  
10 וַיַּחֲרֹאֲף יְהוָה בַּיּוֹם הַהוּא וַיִּשְׁבַּע לֵאמֹר : 11  
אֲסִירְאוּ הָאֲנָשִׁים הָעֹלִים מִמִּצְרַיִם מִבֶּן עֶשְׂרִים שָׁנָה  
וּמֵעַלָּה אֶת־הָאֲדָמָה אֲשֶׁר נִשְׁבַּעְתִּי לְאַבְרָהָם לְיִצְחָק  
וְלַיְיָקֹב בִּי לֹא־מָלְאוּ אַחֲרָי : 12 בְּלִתי כָּל־כֹּף בְּדִפְפָה  
הַקִּנְזִי וַיְהוֹשֵׁעַ בְּדִנּוֹן בִּי מִלֹּאֵי אַחֲרַי יְהוָה : 13 וַיַּחֲרֹ-  
אֲף יְהוָה בְּיִשְׂרָאֵל וַיִּנְעַם בְּמִדְבָּר אַרְבָּעִים שָׁנָה עַד־הֵם  
כָּל־הַיּוֹד הַעֲשֵׂה הֲרַע בְּעֵינַי יְהוָה : 14 וְהִנֵּה קָמְתִים  
תַּחַת אֲבוֹתֵיכֶם הַרְבוֹת אֲנָשִׁים חֲטָאִים לְסַפּוֹת עוֹד עַל  
חַרֹּן אַפֵּי־יְהוָה אֶל־יִשְׂרָאֵל : 15 בִּי הַשׁוֹכֵן מֵאַחֲרָיו וַיִּסַּף  
עוֹד לְהַנִּיחוֹ בְּמִדְבָּר וַשְׁחָתֵם לְכָל־הָעַם הַזֶּה : 16

7. ונאוון Le keru est תנאוון . Voy. ci-dessus, ch. 14, v. 34; Septante delournex-vous.

8. כה עשו Ainsi firent. Voy. ci-dessus, ch. 13, v. 3.

11. לא מלאו אחרי לא Littéralement ils n'ont pas rempli après moi, ils n'ont rempli leur devoir à me suivre. Voy. ci-dessus, ch. 14, v. 24.

12. חקנוזי Le Knizi. D'après les Chroniques Kenaz était le père d'Othniel et de Scheraiah ושריה ובני קנז עתניאל ושריה (I Chr., ch. 4, v. 13), et d'après Josué (ch. 15, v. 17), Othniel est le fils de Kenaz et le frère de Caleb, et même le frère cadet (Juges, ch. 1, v. 13); cependant Caleb est désigné ici comme le fils de Iephouné. Dans les Chroniques ce Iephouné est aïeul de Kenaz ובני כלב בן יפונה עירו אלה ונעם ובני אלה וקנז (I Chr. ch. 4, v. 15). Il est oiseux de chercher à débrouiller cette généalogie.

13. ונעם Racine נוע être en mouvement, du Niph'al. Ben Ouziel וטלמינון il les fit errer.

14. רבות תרבות Racine רבה multiplier, engeance. Le mot תרבות se prend en mauvaise part. Ounkloussa גובריא חיביא élèves d'hommes cou-

CH. XXXII. 1. Les enfans de Reoubene et les enfans de Gad avaient un bétail considérable et en très-grande quantité ; et ayant vu le pays de Iâzer et de Guilad , et (ayant jugé) ces lieux, des lieux convenables au bétail ;

2. Les enfans de Gad et les enfans de Reoubene vinrent , et dirent à Mosché et à Élazar le cohène , et aux nassi de la réunion , disant :

3. Atharoth, Dibone, Iâzer, Nimra, 'Heschbone, Élalé, Schebame, Nebô et Beône ;

4. Ce pays que l'Éternel a frappé en face de la réunion d'Israel , est un pays propre au bétail , et tes serviteurs ont du bétail.

5. Ils dirent (donc) : si nous avons trouvé grâce à tes yeux, que ce pays soit donné à tes serviteurs en possession ; ne nous fais pas passer le Iardène.

6. Mosché dit aux enfans de Gad et aux enfans de Reoubene : vos frères iront-ils à la guerre, et vous, vous de-

ch. 48, v. 12, à cinq cents pas de 'Heschbone. נבֹו *Nebô*. Voy. Isaïe, ch. 15, v. 2, Jérémie, ch. 48, v. 1 — 22, I Chroniques, ch. 5, v. 8. Selon saint Jérôme, on montrait encore de son temps un lieu désert nommé *Naba*, et situé à environ huit mille pas de 'Heschbone. Ibn Aad el Chacki, dans son lexique géographique, cite une ville du nom de Nabô (כַּפַּר נְבוֹא *Caphar Nebô, village de Nebô*) ; c'est un endroit, dit-il, mentionné dans la Torah. *Nebô* est le nom d'une idole ; l'endroit est situé près d'Alep. Il reste des ruines d'un grand temple qu'on croit être celui de l'idole (Rosenmüller). בעֹון *Beône*, ci-dessous verset 38 בעַל מַעֲוֹן *Bal-Médon*. Septante Βαϊαν, *Baiane*. Voy. Josué, ch. 13, v. 17. I Chr., ch. 5, v. 8, citée comme ville moabite ; par Jérém., ch. 48, v. 23, et Ézééch., ch. 25, v. 9. Seetsen et Burkhard ont vu les ruines de cette ville. Le dernier mot est son nom מַיֹון *Myone*.

5. יתֵן *Poual* de נתַן — אַתֵּי indique ici le nominatif. Voy. une semblable construction, ci-dessus, ch. 26, v. 55 ; Isaïe, ch. 9, v. 19.

במחבריו) לב 1 ומקנה ורב הויה לבני ראובן  
 ולבני גד עצום מאד ויראו את־ארץ יעזר ואת־ארץ גלעד  
 והנה המקום מקום מקנה : 2 ויבאו בני־גד ובני־ראובן  
 ויאמרו אל־משה ואל־אלעזר הכהן ואל־נשאי העדה  
 לאמר : 3 עטרות ודילן ויעזר ונמרה וחשבון ואלעלה  
 ושכם ונבו ובעז : 4 הארץ אשר הכה יהוה לפני  
 עדה ישראל ארץ מקנה הוא ולעבדיה מקנה : 5  
 ויאמרו אם־מצאנו חן בעיניך יתן את־הארץ הזאת  
 לעבדיה לאחזה אלה עברנו את־הירדן : 6 ויאמר  
 משה לבני־גד ולבני־ראובן האחיכם יבאו למלחמה

Ch. XXXII. 1. *Idzer*. Voy. ci-dessus, ch. 21, v. 32. *Guilad*.  
 Voy. Gen., ch. 31, v. 21—47; pays de pâturage qui s'étend jusqu'à l'Euphrate; dans un sens plus restreint, ce sont les contrées distinctes du Baschane, et qui furent occupées par les tribus de Gad et par la demi-tribu de Menasché. (Voy. Jos., ch. 13, v. 30—31.)

3. עטרות *Atharoth*. Ounklousse et Ben Ouziel מכללתא ils ont traduit en chaldéen le mot hébreu, qui signifie *couronnement*. Cette ville diffère d'une autre du même nom, située dans la tribu d'Ephraïme, sur la rive occidentale du Jourdain (Jos., ch. 16, v. 3, 5, 7). *Dibone*. Ounklousse מלבשתא *Malbaschta*, Ben Ouziel מדבשתא *Madabaschta*. Voy. ci-dessus, ch. 21, v. 30; Josué, ch. 13, v. 17. נמרה *Nimrah*, Ben Ouziel נמרי בית comme ci-dessous, verset 36, de même Josué; ch. 13, v. 27. Elle est mentionnée comme ville moabite par Isaïe (ch. 15, v. 6), et Jérém. (ch. 48, v. 34). Selon le premier elle avait des eaux en abondance. Le mot נמר en arabe signifie une eau limpide et salubre. Ounklousse וכומרן דבית נמרין *Heschbone*. Voy. ci-dessus, ch. 21, v. 26. *Élalé*, ville mentionnée par Isaïe (ch. 15, v. 4), et par Jérémie. (ch. 48, v. 34); elle subsistait du temps de saint Jérôme. En 1806 Seetzen a visité une ville de même nom; de même Burkhard (*Trav. in Syria*, p. 365). *Schibama*. Ci-dessous, verset 36, on l'appelle שבמא *Schibma*. C'est ainsi que l'appelle ici le Samaritain, voy. Isaïe, ch. 16, v. 8—9, et Jérémie.

le nombre des gens de guerre qui nous sont confiés, et il n'en manque pas un.

50. (C'est pourquoi) nous présentons une offrande à l'Éternel, chacun ce qu'il a trouvé (en) bijoux d'or, des jarretières, des bracelets, des anneaux, des pendans d'oreilles et des colliers, pour rédimier sur nos personnes devant l'Éternel.

51. Mosché et Élaraz le cohène prirent d'eux l'or, tout ornement travaillé.

52. Tout l'or du prélèvement qu'ils avaient prélevé pour l'Éternel fut seize mille sept cent cinquante schelkel, de la part des chefs de mille et des chefs de cent.

53. Les hommes de l'armée avaient pillé chacun pour soi.

54. Mosché et Élaraz le cohène prirent l'or de la part des chefs de mille et de cent, et l'apportèrent à la tente d'assignation, (pour être un) monument des enfans d'Israel devant l'Éternel.

dans le gehinome (géhénne), dans la vie à venir; qu'on nous en tienne souvenir au jour du grand jugement pour obtenir le rachat de nos âmes devant Dieu.

51. כל כלי מעשה כל Septante *πάντα σκεῦος ἰργασμίνων*, tout instrument travaillé, tout outil; c'est la traduction littérale. Selon Aben Esra, des ustensiles propres au travail, non cassés. Nous avons suivi Mendelsohn, dont la traduction nous paraît ici plus fidèle, quoique moins littérale, parce qu'elle fait naturellement suite au premier membre de la phrase.

52. *Seize*. Ounklousse *ששת עשר* Ben Ouziel *שיתסר* exemple de la conglomération des mots par abréviation. On croit que cette somme revient à soixante-huit mille ducats, poids huit mille trois cent soixante-quinze onces d'or.

53. *Les hommes de l'armée*; les simples soldats ont pillé chacun pour soi, sans rien donner; cet or ne provenait que des chefs. C'est une amplification des produits de la victoire; ces sortes d'amplifications sont ordinaires aux historiens orientaux.

נִשְׂאוּ אֶת־רֹאשׁ אֲנָשֵׁי הַמִּלְחָמָה אֲשֶׁר בִּידֵנוּ וְלֹא־נִפְקֵד מִפָּנֵינוּ  
 אִישׁ : 50 וַיִּקְרַב אֶת־קַרְבָּן יְהוָה אִישׁ אִשׁ אֲשֶׁר מִצֵּא כָל־  
 זָהָב אֲצַעְדָה וְצִמִּיד טַבַּעַת עֲגִיל וְכוּמָז לְכַפֵּר עַל־נַפְשֹׁתֵינוּ  
 לִפְנֵי יְהוָה : 51 וַיִּקַּח מֹשֶׁה וְאַלְעָזָר הַכֹּהֵן אֶת־הַזָּהָב  
 מֵאֵהֶם כָּל כָּלִי מַעֲשֵׂה : 52 וַיְהִי ׀ כְּלִזְהָב הַחֲרוּמָה  
 אֲשֶׁר הִרְיָמוּ לַיהוָה שֵׁשֶׁה עֶשֶׂר אֶלֶף שִׁבְעֵמֵאוֹת וַחֲמִשִּׁים  
 שֶׁקֶל מֵאֵת שָׂרֵי הָאֲלָפִים וּמֵאֵת שָׂרֵי הַמֵּאוֹת : 53 אֲנָשֵׁי  
 הַצָּבָא בְּזֹוֹ אִישׁ לוֹ : 54 וַיִּקַּח מֹשֶׁה וְאַלְעָזָר הַכֹּהֵן אֶת־  
 הַזָּהָב מֵאֵת שָׂרֵי הָאֲלָפִים וְהַמֵּאוֹת וַיָּבֵאוּ אֹתוֹ אֶל־אֱהֵל מוֹעֵד  
 וַזְכֹּרוּן לְבְנֵי־יִשְׂרָאֵל לִפְנֵי יְהוָה פ ששי (שלישי)

50. *שירין des chaînes* (Iar'hi). Septante *χαλιδῶνα, des bracelets*. *Tsamid*. Septante *ἄλλαιον, ornement de la main*. Voy. Gen., ch. 24, v. 22. *טבעת* *Anneau*. Septante *δακτύλιον, anneau au doigt*. Voy. Gen., ch. 41, v. 42; Esth., ch. 4, v. 10. *עגיל* *Ornement de l'oreille*; Ezéch., ch. 16, v. 12. Le mot hébreu signifie *rond*, probablement à cause de la forme. Septante *περιδίσσιον, ornement autour du bras droit*. Grec Ven. *ἄλλοσιον, pendant d'oreille*. *כומז* Septante *ἰμωλόκιον, ornement de tête pour les femmes*. Grec Ven. *μυτροσφόρον*, voir Iar'hi, Exode, ch. 35, v. 22. Le Talmud traduit ce mot par la *méthode notricone* (נטריקון); d'après cette méthode les trois lettres du mot *כמוז* sont les initiales de *זמה* *כאן מקום זמה* *hic (est) locus turpitudinis*. Ben Ouziel dit : *ornement du sein*. Le texte n'a le ׀ conjonctif que devant *צמיד* et *כומז* de même Ounklousse; mais les autres versions ont la conjonction devant tous les mots. Voici l'apologue de Ben Ouziel et de Ierouschalmi : Lorsque Dieu eut mis entre nos mains les Midianites, et que nous eûmes fait la conquête du pays, nous pénétrâmes dans les appartemens intérieurs (טרקלין), nous y vîmes des filles belles, séduisantes, voluptueuses (יאתה חטייתא מפרנקתא); tout homme qui aperçut sur elle des ornemens d'or, leur arracha les couronnes (כליליא) de la tête, les boucles (קדישיא) des oreilles, les chaînes (קטליא *catena*) du cou, les bagues (עזקתא) des doigts, et les formes (מבית חדיתון מדוכיא) des seins. Ainsi, Mosché, notre maître, sois-nous indulgent; nous n'avons regardé aucune, nous ne nous sommes unis à aucune, afin de n'être associés à aucune d'elles

guerre, était au nombre de trois cent trente-sept mille cinq cents brebis.

37. Le tribut pour l'Éternel était, en brebis, six cent soixante-quinze.

38. Les bœufs, trente-six mille, et le tribut pour l'Éternel en fut de soixante-douze.

39. Les ânes, trente mille cinq cents, leur tribut pour l'Éternel soixante-un.

40. Ames humaines, seize mille, leur tribut pour l'Éternel, trente-deux personnes.

41. Mosché donna le tribut du prélèvement pour l'Éternel à Élazar le cohène, comme l'Éternel avait ordonné à Mosché.

42. Et de la moitié qui appartenait aux enfans d'Israel, savoir, ceux des combattans à qui Mosché avait fait donner la moitié,

43. La moitié (appartenant) à la réunion était, en brebis, trois cent trente-sept mille cinq cents ;

44. En bœufs, trente-six mille ;

45. Anes, trente-mille cinq cents ;

46. Ames humaines, seize mille.

47. Mosché prit de la moitié des enfans d'Israel, un pris (au hasard) sur cinquante, en hommes et en bestiaux, et les donna aux lévites chargés de la garde de l'habitable de l'Éternel, comme l'Éternel avait ordonné à Mosché.

48. Les supérieurs parmi les chefs des troupes, les princes de mille et les princes de cent, s'approchèrent de Mosché ;

49. Et dirent à Mosché : tes serviteurs ont compté

בצבא מספר הצאן שלש מאות אלף ושלשים אלף  
ושבעת אלפים וחמש מאות : 37 ויהי המכס ליהוה  
מדה צאן שש מאות חמש ושבעים : 38 והבקר ששה  
ושלשים אלף ומכסם ליהוה שנים ושבעים : 39 ותמרים  
שלשים אלף וחמש מאות ומכסם ליהוה אחד ושלשים :  
40 ונפש אדם ששה עשר אלף ומכסם ליהוה שנים  
ושלשים נפש : 41 ויתן משה את מכס הרומת יהוה  
לאעזר הכהן כאשר צוה יהוה את משה : חמישי 42  
ומנחצית בני ישראל אשר חצה משה מן האנשים  
הצבאים : 43 ויהי מחצת העדה מן הצאן שלש מאות  
אלף ושלשים אלף שבעת אלפים וחמש מאות : 44  
ויבקר ששה ושלשים אלף : 45 ותמרים שלשים אלף  
וחמש מאות : 46 ונפש אדם ששה עשר אלף : 47  
ויקח משה מנחצת בני ישראל את האחו אחד מן  
החמשים מדה אדם ומדה בהמה ויתן אתם ללוים שמרי  
משמרת משכן יהוה כאשר צוה יהוה את משה : 48  
ויקרב אל משה הפקדים אשר לא לפי הצבא שרי  
האלפים ושרי המאות : 49 ויאמרו אל משה עברתי

*pareil butin*, aussi considérable. Encore n'est-il qu'un reste; il n'est pas fait mention de chevaux.

41. מכס *Mechesse. Tribut*. On a fondé depuis sur cette part donnée aux lévites d'immenses prétentions.

49. ולא נפקד *Il ne manqua pas*. Ce résultat est aussi extraordinaire que le butin. Tacite raconte que Corbulo enleva un fort aux Parthes sans perdre un seul homme, *nullo milite amisso* (Annal., lib. XIII, ch. 39); mais ici il s'agit d'une bataille contre toute une nation. Le fait est miraculeux et non historique. ממנו *De lui*. Septante *αὐτῶν, d'eux*; ils ont la מהם.



26. Fais le compte des prises, de ce qui a été emmené en personnes et en bestiaux ; toi et Élaraz le cohène et les chefs , pères de la réunion.

27. Tu partageras la prise entre les combattans qui sont allés à la guerre , et entre toute la réunion.

28. Tu lèveras un tribut pour l'Éternel , de la part des hommes de guerre qui étaient allés au combat ; de cinq cents , un , (soit) des personnes, des bœufs , des ânes , ou des brebis.

29. Vous le prendrez de leur moitié, et tu donneras à Élaraz le cohène un prélèvement à l'Éternel.

30. Et de la moitié des enfans d'Israel tu prendras un de cinquante, (pris) au hasard , (soit) des personnes, des bœufs, des ânes ou des brebis , de tout bétail ; et tu les donneras aux lévites chargés de la garde de l'habitable de l'Éternel.

31. Mosché et Élaraz le cohène firent comme l'Éternel avait ordonné à Mosché.

32. La prise qui était restée du pillage qu'avait pillé le peuple , ( allant à ) la guerre , était, en brebis , six cent soixante-quinze mille ;

33. En bœufs, soixante-douze mille ;

34. Et soixante-un mille ânes.

35. En âmes humaines , des femmes qui n'avaient pas connu de couche de mâle , toutes les personnes , trente-deux mille.

36. La moitié , la part de ceux qui étaient allés à la

soixante-douze mille, gros bétail ; soixante-un mille ânes ; trente-deux mille personnes ; ces nombres n'ont rien d'historique ; ils sont arrangés pour être divisibles par mille et leur moitié par cinq cents et par cinquante. Ainsi Aben Esra dit (v. 32) ולא שמענו שלל כמהו (v. 32) nous n'avons pas entendu parler d'un

משה לאמר : 26 שָׂא אֶת רֹאשׁ מַלְקוֹת הַשְּׁבִי בְּאֲדָם  
 וּבְבַהֲמָה אֹתָהּ וְאֶלְעֹזֵר הַכְּהֵן וְרֵאשֵׁי אֲבוֹת הַזְּעֵדָה : 27  
 וְחִצִּית אֶת־הַמַּלְקוֹת בֵּין תּוֹפְשֵׁי הַמַּלְחָמָה הַיְצְאִים לְצַבָּא וּבֵין  
 כָּל־הַזְּעֵדָה : 28 וְהִרְמַת מִכֶּס לַיהוָה מֵאֵת אַנְשֵׁי הַמַּלְחָמָה  
 הַיְצְאִים לְצַבָּא אֶחָד נֶפֶשׁ מִחֲמֵשׁ הַמֵּאוֹת מִדֶּה־אָדָם וּמִדֶּה־בְּקָר  
 וּמִדֶּה־חֲמֹרִים וּמִדֶּה־צֹאן : 29 מִמַּחְצִיתָם תִּקְחוּ וּנְתַתָּה  
 לְאֶלְעֹזֵר הַכְּהֵן תְּרוּמַת יְהוָה : 30 וּמִמַּחְצֵת בְּנֵי־  
 יִשְׂרָאֵל תִּקַּח וְאֶחָד וְאֶחָד מִדֶּה־חֲמִשִּׁים מִדֶּה־אָדָם מִן־  
 הַבְּקָר מִדֶּה־חֲמֹרִים וּמִדֶּה־צֹאן מִכָּל־הַבְּהֵמָה וּנְתַתָּה אֹתָם  
 לַלְוִיִּם שְׂמֵרֵי מִשְׁמֶרֶת מִשְׁכַּן יְהוָה : 31 וַיַּעַשׂ מֹשֶׁה  
 וְאֶלְעֹזֵר הַכְּהֵן כַּאֲשֶׁר צִוָּה יְהוָה אֶת־מֹשֶׁה : 32 וַיְדוּ  
 הַמַּלְקוֹת יָרֵד הָבֹו אֲשֶׁר בְּזוּוּ עִם הַצַּבָּא צֹאן שְׂשֻׁמָּאוֹת  
 אֶלֶף וּשְׁבַעִים אֶלֶף וַחֲמִשָּׁת אֲלָפִים : 33 וּבְקָר שְׁנַיִם  
 וּשְׁבַעִים אֲלָף : 34 וַחֲמֹרִים אֶחָד וְשִׁשִּׁים אֶלֶף : 35  
 וּנְפֹשׁ אָדָם מִדֶּה־נַּשְׁוִים אֲשֶׁר לֹא־יָדְעוּ מִשְׁכָּב זָכָר כָּל־נֶפֶשׁ  
 שְׁנַיִם וּשְׁלֹשִׁים אֲלָף : 36 וַיהוִי הַמַּחְצָה חֶלֶק הַיְצְאִים

26. וחשבי Il faut sous-entendre ראש ou השבי est pour וחשבי .

27. תפשי Littéralement *saisissant*, qui ont saisi, pris les armes.

28. אחד נפש — נפש Est du féminin, et se trouve aussi au masculin, comme Gen., ch. 46, v. 27. Il faudrait אחד נפש à moins de dire *un individu ayant de* נפש בעל אחד אדם (באור) מכס De *compter*. Voy. Exode, ch. 12, v. 4. En arabe מכס signifie *tribut*. Selon le באור le מ de מכס est radical et la racine serait מכס avec même signification que כסס — הצאן Le Samaritain ajoute הכל הכהמה מכל *de tout bétail*.

29. תקחו Samaritain תקה au singulier. ו תרומת Voy. ci-dessus, ch. 18, v. 19.

30. אחד אחד *Un qui est saisi*. On saisissait le cinquantième animal (voy. ci-dessous, v. 47). Ounkloussé חד דאתאחד *un, séparé, isolé*. Septante, *tu prendras un par cinquante*; ils ont traduit par l'impératif.

36. ותחי C'était. Résumé : six cent soixante-quinze mille menu bétail ;

touché un cadavre , vous et vos prisonniers , vous vous purifierez le troisième et le septième jour.

20. Vous purifierez tout vêtement , tout ustensile de peau , tout ouvrage de (poil de) chèvre, et tout vase en bois.

21. Élarzar le cohène dit aux hommes de guerre qui étaient venus au combat : voici le statut de la doctrine que l'Éternel a ordonné à Mosché.

22. Toutefois l'or , l'argent , l'airain , le fer , l'étain et le plomb ;

23. Tout objet qui peut passer au feu, vous le ferez passer au feu , et il sera pur ; il sera toutefois purifié par l'eau de séparation ; mais vous ferez passer à l'eau tout ce qui ne peut pas venir au feu.

24. Vous nettoierez vos vêtements au septième jour, et vous serez purs ; puis vous entrerez au camp.

25. L'Éternel dit à Mosché, savoir :

pas d'une immersion dans l'eau ; alors il aurait fallu dire תביןן *vous mettez* ; mais d'un lavage , afin d'ôter les souillures que ces vases ont pu contracter. Ces précautions sont prescrites pour le butin de Midiane , parce que ce pays n'était pas l'héritage des Hébreux : il n'en est pas ainsi des pays de Si'hon et d'Og ; destinés à être habités par les Hébreux , tout butin était licite. Le Talmud , cité par le באור , dit כתלי דחזירי אשתרו להו *les étables des cochons leur étaient licites*.

24. וכבסתם ותחוררן *vous blanchirez*. On lit dans le scholiaste sur l'Ajax de Sophocle : ἴθος ἦν τοῖς ἀρχαίοις, ὅτι ἡ φόνου ἀνθρώπου ἢ ἀλλὰς σφαγὰς ἰσοίου ὕδατι, ὑπονίστητον τὰς χεῖρας εἰς κάθαρσιν μιάσματος ; *c'était une coutume chez les anciens, lorsqu'ils avaient commis, ou un meurtre d'homme ou toute autre tuerie, ils se lavaient les mains avec de l'eau pour se purifier de la souillure.*

הַשְּׁלִישִׁי וּבַיּוֹם הַשְּׁבִיעִי אַתֶּם וּשְׂבִיבֵיכֶם : 20 וְכֹל  
 בְּנֵי וְכֹל בְּלִרְעוּר וְכֹל מַעֲשֵׂה עֵינַי וְכֹל כְּלֵי עֵץ  
 תְּחַטְּאוּ : 21 וַיֹּאמֶר אֶלְעָזָר הַכֹּהֵן  
 אֶל־אֲנָשֵׁי הַצֵּבָא הַבָּאִים לַמִּלְחָמָה וְאֵת חֲקֵת הַיְהוּדָה  
 אֲשֶׁר־צִוָּה יְהוָה אֶת־מֹשֶׁה : 22 אַךְ אֶת־הַזָּהָב וְאֵת  
 הַכֶּסֶף אֶת־הַנְּחֹשֶׁת אֶת־הַבְּרֹזֶל אֶת־הַבְּדִיל וְאֶת־הָעֹפֶרֶת :  
 23 כֹּל־דָּבָר אֲשֶׁר־יָבֹא בְּאֵשׁ הַתַּעֲבִירוּ בָּאֵשׁ וְטָהַר אֶךְ  
 בְּמֵי נְדָה יִרְחַטוּ וְכֹל אֲשֶׁר לֹא־יָבֹא בְּאֵשׁ תַּעֲבִירוּ בַמַּיִם :  
 24 וּכְבַסְתֶּם בְּגֵדֵיכֶם בַּיּוֹם הַשְּׁבִיעִי וְטָהַרְתֶּם וְאַחַר תֵּבְאוּ  
 אֶל־הַמַּחֲנֶה : 25 וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל־

20. *Hithpael*, ici transitif, le régime est כלי עץ voy. des constructions analogues Lévit., ch. 25, v. 46, et *infra*, ch. 33, v. 29. Selon Aben Ezra les 7 conjonctifs de ce verset signifient עם avec, les vases doivent être purifiés avec vous; ainsi תתחטאו n'est pas transitif; c'est ce qu'indique l'*athna'h* placé sous le mot précédent. A la fin de ce verset on lit dans le Samaritain ויאמר משה אל אלעזר הכהן *Mosché dit à Élazar le cohène: dis aux gens de l'armée*, etc., et ensuite tout ce qu'on trouve dans le verset 21—24, excepté que dans le verset 21 les deux mots את משה sont omis comme cela doit être.

21. *Élazar dit*. Selon Iar'hi, Mosché s'étant mis en colère, était sujet à se tromper, c'est pourquoi Élazar donne les explications.

22. *Étain*; Ounklousse אבצא *abtsa*. Ben Ouziel קסטירא *kastirais*, étain. עפרת *Plomb*. Ben Ouziel כרכימישא *karkimisha*.

23. *Allant au feu*. Ben Ouziel énumère ainsi ce genre d'ustensiles לכיסא *lekkissia*, vase d'airain servant à couvrir les légumes; קדירתא *des pots à feu*; שפודיא *schpoudaya*, des broches, de *spittum*; אסכלתא *de scala*. במי נדה Voy. ci-dessus, ch. 19, v. 9, et Lévit., ch. 12, v. 2.

et ce qui ne va pas au feu. Ben Ouziel énumère ainsi : בהנכתא *Bhancatha*, espèce de fiole; כסיא vases à large ventre; ampoules, des dames jeannes; קתוניא *des cruches*, קומקומסיא *coumcoumcia*, cucurbité; de *cucumis*. תעבירו במים *Vous passerez dans l'eau*. Selon Nahmeni, il ne s'agit

15. Mosché leur dit : avez-vous laissé vivre toutes les femmes ?

16. N'est-ce pas elles qui ont été pour les enfans d'Israël, dans l'affaire de Bilame, une occasion de perfidie envers l'Éternel, au sujet de Peor, lorsque la peste éclata dans la réunion de l'Éternel ?

17. Et maintenant tuez tout mâle parmi les petits enfans, et toute femme ayant connu un homme, pour coucher avec un mâle, tuez.

18. Mais toutes les petites, entre les femmes, qui n'ont pas couché avec un mâle, laissez (les) vivre, pour vous.

19. Quant à vous, campez sept jours hors du camp. Quiconque aura tué une personne, et quiconque aura

(סמקין אמהא חיד נורא) ; et Rabbi Ismaël dit qu'il y a תּוּעַז, au commencement et à la fin de ce verset, sans cela il y aurait équivoque pour le verset suivant ; on aurait pu croire qu'il fallait épargner les femmes nubiles, aussi bien que les petites filles.

19. חָנּוּ Restez hors du camp sept jours. (Voy. ci-dessus, ch. 19, v. 14, et Lévit., ch. 15, v. 13). Ces massacres, suivis de purifications, ce mélange de férocité et de religion, caractérisent les mœurs antiques. Après avoir fait main-basse sur les prétendans, Ulysse purifie sa maison en brûlant du soufre (Odys., ch. XXII, v. 481). C'est ainsi qu'Enée dit à son père :

*Tu, genitor, cape sacra manu, patriosque penates :*

*Me, bello e tanto digressum et cade recenti,*

*Attrectare nefas, donec me flumine vivo*

*Abluero.*

(Æn. II, 717—720).

« Vous, mon père, prenez ces choses sacrées et les dieux de la patrie ; pour moi, sortant à peine de si grands combats et d'un carnage récent, je ne puis les toucher sans crime, avant de m'être purifié dans une onde vive. »

(Traduction de Mollevaut.)

וַיֹּאמֶר אֱלֹהִים מִשָּׁה הַחֲוִירָתָם כָּל־נִקְבָּה : 16  
 הֲזֵן הַנָּה הָיוּ לְבִנְיָ יִשְׂרָאֵל בְּדַבַּר בְּלָעָם לְמַסַּר־מַעַל בַּיהוָה  
 עַל־דְּבַר פְּעֹד וְהָיוּ הַמִּגְנֵפָה בַּעֲדַת יְהוָה : 17 וְעַתָּה  
 הֲרַגְנוּ כָּל־זָכָר בְּטָף וְכָל־אִשָּׁה יְדַעַת אִישׁ לְמִשְׁכַּב זָכָר  
 הֲרַגְנוּ : 18 וְכָל הַטָּף בְּנָשִׁים אֲשֶׁר לֹא־יָדְעוּ מִשְׁכַּב  
 זָכָר הֲחִיו לָכֶם : 19 וְאַתֶּם חָנוּ מְחוּץ לַמַּחֲנֶה שְׁבַע־עַת  
 יָמִים כָּל הַרְגַּ נָפֶשׁ וְכָל־נִגְעַ פְּחָלָל הַתְּחַטָּאִי בַיּוֹם

16. 16. Interjection. Samaritaine הנח. Les Septante n'expriment pas l'interjection. Pronom, Ounklousse הֲזֵן *elle*. Ben Ouziel ajoute *un obstacle*. *Au sujet de Bilame*. Ounklousse *par le conseil*, c'est une conjecture et pas une traduction. Construction difficile, et probablement défectueuse. La conjecture de lire *למעל מעל* comme au Lévitique, ch. 5. v. 21, est très-heureuse, et s'accorde avec les versions chaldéennes *pour mentir un mensonge*, ce qui s'entend du culte rendu à Peor.

17. 17. *Tuez*. Nous avons, dit Gueddes, un terrible *bain de sang* devant nous. Chez les nations les plus cruelles, les plus sauvages, on a toujours épargné les femmes et les enfans de tout sexe; le législateur des Hébreux, tel que l'histoire le présente, n'était nullement belliqueux, mais inflexible, dur, et, comme Samuel, sans pitié dans les vengeances; c'est un grand homme, un grand législateur, mais selon le type asiatique. Dans son adolescence, il tue un Egyptien; ensuite, lors du veau d'or, où son frère est tant compromis, il ordonne à une partie du peuple de massacrer l'autre; de même dans l'affaire des Midianites; et ici, après la bataille, il fait massacrer des femmes et des enfans que l'humanité du guerrier avait épargnés. Ce caractère annonce une éducation et des habitudes sacerdotales. Leclerc dit que probablement Dieu récompensera ces enfans dans l'autre monde; une telle justification tient de l'ironie. Il est plus naturel d'admettre que l'annaliste sacré regardait comme légitimes tous les moyens preventifs et coercitifs dirigés contre l'idolâtrie. D'ailleurs nous lisons un écrivain oriental. L'amplification dans le bien et dans le mal est une teinte locale; l'Orient, très-poétique, est peu historique. Ben Ouziel renchérit sur le texte; il dit qu'on a tué, non seulement les femmes mariées, mais les filles nubiles. Pour les reconnaître, on les faisait passer devant la plaque d'or; celles qui étaient nubiles, devenaient pâles, et les autres, au contraire, rouges comme du feu

de Midiane, et ils tuèrent aussi par le glaive Bilame, fils de Beor.

9. Les enfans d'Israel firent prisonnières les femmes de Midiane avec leurs enfans, et ils pillèrent leurs bestiaux et tous leurs troupeaux, ainsi que tout leur avoir.

10. Et ils consumèrent par le feu toutes leurs villes dans leurs habitations, et tous leurs châteaux.

11. Ils prirent tout le butin et tout le pillage, en hommes et en bestiaux.

12. Ils amenèrent devant Mosché, devant Élarzar le cohène et à l'assemblée des enfans d'Israel, les prisonniers, la prise et le butin, aux camps dans les campagnes de Moab, qui sont près du Iardène, de Ieré'ho.

13. Mosché, Élarzar le cohène, et tous les nassi de la réunion, sortirent au devant d'eux hors du camp.

14. Mosché fut en colère contre les chefs de la troupe, princes de mille et princes de cent, venant de l'armée.

tiaux (Gen., ch. 25, v. 16; Ps. 69, 26). Ounklousse בית סגדתחון *leurs temples*, de סגד *il se courbe*, endroit où l'on s'incline.

11. מלקוח *La proie*, ce qui est prenable (de לקח *prendre*), particulièrement d'animaux vivans.

12. עדת Avant ce mot le Samaritain a כל *tout*; de même Septante, Vulgate, Ben Ouziel, Saadias. השבי *La capture*, les prisonniers. השלל *Le butin*. Ounklousse עדאה; en chaldéen עדא est le nom de la corde qui sert à attacher le fardeau sur la bête de somme.

14. החיל פקודי החיל Ben Ouziel איסטרטיגין *les stratèges, les généraux*. המלחמה הנאים מצבא המלחמה Littéralement: *qui revenaient de l'armée de la guerre*.

15. החייתם Le ה est interrogatif; la gutturale suivante en modifie la ponctuation de ך en ך. Le Samaritain a למה *pourquoi*, avant ce mot; de même les Septante, le Syriaque et la Vulgate; dans ce cas החייתם est au *Hiphil*.

וְאֶת־חֹזֶל וְאֶת־דָּבַע חֲמֹשֶׁת מַלְכֵי מִדְיָן וְאֵת בְּלַעַם בֶּן־בְּעֹר הַרְגֵנוּ בְּחַרְבִּי : 9 וַיִּשְׁבּוּ בְנֵי־יִשְׂרָאֵל אֶת־נְשֵׁי מִדְיָן וְאֶת־טַפָּם וְאֵת כָּל־בְּהֵמָתָם וְאֶת־כָּל־מִקְנֵהֶם וְאֶת־כָּל־חֹזֶיֶם בְּזוּזוֹ : 10 וְאֵת כָּל־עֲרִידֵיהֶם בְּמוֹשְׁבֹתָם וְאֵת כָּל־מִירְתָם שָׂרְפוּ בְּאֵשׁ : 11 וַיִּקְחוּ אֶת־כָּל־הַשָּׁלָל וְאֵת כָּל־הַמִּלְקוֹחַ בְּאֵדָם וּבְבִהְמָה : 12 וַיָּבֹאוּ אֶל־מֹשֶׁה וְאֶל־אַלְעָזָר הַכֹּהֵן וְאֶל־עֲדַת בְּנֵי־יִשְׂרָאֵל אֲתֵּי־הַשָּׁבִי וְאֵת הַמִּלְקוֹחַ וְאֶת־הַשָּׁלָל אֲלֵה־מִחְנֵה אֶל־עֲרֵבְתָּ מוֹאָב אֲשֶׁר עַל־יַרְדֵּן יַרְחוֹ : 13 וַיֵּצֵא מֹשֶׁה וְאַלְעָזָר הַכֹּהֵן וְכָל־נְשָׂאֵי הָעֵדָה לִקְרֹאתָם אֶל־מַחֲוֵץ לַמִּחְנֵה : 14 וַיִּקְצֹף מֹשֶׁה עַל־פְּקוּדֵי הַחֹזֶל שֶׁן הַיְאֻלִּים דְּשָׂרְי הַמֵּאוֹת הַבָּאִים מִצִּבְא הַמִּלְחָמָה : 15

physiques et morales imaginables. Voici ce que raconte Ben Ouziel : « Quand Bilame le coupable vit Pin'has (Phinéas) le cohène, il s'enfuit, et ayant prononcé des paroles magiques, il s'éleva dans les airs; dès lors Pin'has pense le nom ineffable de Iehova, et se met en l'air à poursuivre Bilame. Le cohène tire le glaive prêt à frapper; Bilame eut recours à la prière: Si tu m'épargnes, dit-il, je te jure que jamais je ne maudirai ton peuple, aussi long-temps que je vivrai. Pin'has répliqua: N'es-tu pas l'Araméen Labane, qui a cherché à tuer notre père Jacob, et a causé l'esclavage de ses descendans en Égypte? Et après qu'ils en furent sortis, tu as suscité contre eux Amalek, le méchant, et ensuite tu es venu pour nous maudire; et comme Dieu t'en a empêché, tu as conseillé à Balak de nous prostituer ses filles, pour nous séduire, et tu as causé la mort de plus de quatorze mille d'entre nous; il n'y a donc aucun motif pour te laisser la vie, et de suite Pin'has tira l'épée du fourreau (שלף סייפה מן תיקוח), et le tua.» Le תיקוח est le *Σάου* des Grecs.

9. חִילָם *Leurs biens; opes*, nom générique; l'or, l'argent, le cuivre, le fer et les métaux (Aben Esra). Au pluriel, les autres objets sont au singulier.

10. מִירְתָם *Les châteaux*; מִירָה désigne en général un enclos pour les bes-



CH. XXXI. 1. L'Éternel parla à Mosché, savoir :

2. Venge la vengeance des enfans d'Israel sur les Midianites ; après tu seras recueilli à tes peuples.

3. Mosché parla au peuple, en disant : équipez d'entre vous des hommes pour la guerre ; qu'ils soient dirigés contre Midiane, pour exécuter sur Midiane la vengeance de l'Éternel.

4. Vous enverrez à la guerre mille par tribu, mille par tribu de toutes les tribus d'Israel.

5. Des troupes d'Israel mille hommes par tribu furent livrés, douze mille (hommes) équipés pour la guerre.

6. Mosché les envoya à la guerre, mille hommes par tribu, eux et Pin'has (Phinées), fils d'Élazar le cohène, à la guerre ; ayant à la main les vases sacrés et les trompettes de terouâ.

7. Ils entrèrent en campagne contre Midiane, comme l'Éternel avait ordonné à Mosché, et ils tuèrent tout mâle.

8. Et ils tuèrent parmi les morts, les rois de Midiane, savoir : Évi, Requème, Tsour, 'Hour et Reba, cinq rois

de Troie. C'est le terrible droit de la guerre chez les peuples anciens, que les Israélites ont exercé dans toute son étendue. Selon Aben Esra, les enfans mâles étaient épargnés.

8. על חלליהם *Sur*, parmi les morts ; suit le détail. צור *Tsour*. Ben Ouziel dit : חור בלק *C'est Balak* ; selon d'autres, c'est le père de Cosbi (ci-dessus, ch. 25, v. 15). בלעם *Bilame*. Ci-dessus (ch. 24, v. 25), il a été dit que Bilame est retourné en son pays, en Mésopotamie. Les commentateurs, jamais embarrassés, disent qu'il est revenu vers Balak, lorsqu'il eut appris le succès de ses conseils ; conseils dont l'authenticité n'est pas démontrée. Ce personnage a un singulier sort ; le texte sacré nous le présente comme un homme favorisé de Dieu, et n'ayant que de bonnes dispositions pour les Hébreux. Les commentateurs se sont plu à accumuler sur ce prophète toutes les difformités.

לא 1 וידבר יהוה אל משה לאמר : 2 נקם נקמת בני ישראל מאת המדינים אחר האסקף אל עמיק : 3 וידבר משה אל הדועם לאמר החלצו מאתכם אנשים לצבא יהוה על מדין לתת נקמת יהוה במדין : 4 אלף לפטה אלף לפטה לכל משות ישראל השלחו לצבא : 5 וימסרו מאיפי ישראל אלף לפטה שנים עשר אלף חלוצי צבא : 6 וישלח אחם משה אלף לפטה לצבא אחם ואת פינתם בראלעזר הכהן לצבא וכלי הקדש וחצרות התרעה בידו : 7 ויצבאו על מדין כאשר צוה יהוה את משה ויהרגו כל זכר : 8 ואת מלכי מדין הרגו על חלליהם את בני ואת דקם ואת יצו

Cx. XXXI. 1. וידבר. Ce chapitre fait suite au chapitre 25.

2. המדינים. *Les Midianites*. On ne voit pas pourquoi l'on se venge des Midianites et pas des Moabites. Peut-être à cause que ceux-ci étaient des *Schemites*, ainsi que les Amonites. Les commentateurs indiquent des motifs qui n'ont aucune consistance. Cet événement n'est pas raconté dans le Deutéronome.

3. החלצו. Impératif du *Niphal*, de חלץ être brave, s'armer, comme Deuté., ch. 3, v. 18. Ounklousse זריזו préparez. Septante ἰσχυρίσθητε, armez-vous. חלצים Signifie lombes, préparez vos lombes, en les munissant d'armes. חלץ Signifie ôter, Deuté., ch. 25, v. 9; secourir, Ps., 140, 2; reposer, Isaïe, ch. 58, v. 11. Ces diverses significations se réunissent dans celle d'ôter, séparer; secourir, c'est ôter la peine; reposer, c'est ôter la fatigue; être courageux, s'armer, c'est se séparer du reste des hommes; ainsi חלצו מათכם אנשים armez des hommes d'entre vous, séparez-les pour aller au combat. נקמת ה' La vengeance de l'Éternel, יאר'בי דית : Celui qui s'élève contre Israël, c'est comme s'il s'élevait contre Dieu.

5. וימסרו. Du *Niphal*; ils furent remis par leurs chefs.

6. וכלי הקדש. *Les instrumens saints*. On ne sait de quoi il s'agit. Selon Ben Onziel c'étaient les *ourime* et les *toumme*; selon d'autres, l'arche et la plaque d'or.

7. ויהרגו. *Et tuèrent les mâles*. Les Grecs ont agi de même après la prise

pris, ses vœux subsisteront, et les obligations dont elle a lié son âme subsisteront.

9. Mais si au jour où son mari l'a appris, il l'en détourne, il détruit le vœu dont elle est chargée, et ce que ses lèvres ont proféré, par quoi elle a lié son âme, et l'Éternel lui pardonnera.

10. Le vœu d'une veuve, d'une répudiée, (enfin) tout ce dont elle a lié son âme subsistera.

11. Si c'est dans la maison de son mari qu'elle a fait un vœu, ou qu'elle a lié son âme par un serment,

12. Son mari l'apprend, se tait à cela, ne l'en détourne pas, tous ses vœux subsisteront, et toute obligation dont elle a lié son âme subsistera.

13. Mais si son mari les a détruits au jour où il les a appris, rien de ce qui sort de ses lèvres, comme vœux ou obligations de son âme, ne subsistera; son mari les a détruits, et l'Éternel lui pardonnera.

14. Tout vœu, tout serment (portant) obligation d'affliger l'âme, son mari les confirmera, et son mari les détruira.

15. Si son mari se tait à cela d'un jour à l'autre, il aura confirmé tous ses vœux ou toutes les obligations dont elle est chargée; il les a confirmés, puisqu'il s'est tu à cela au jour où il l'a appris.

16. S'il les détruit après l'avoir appris, il portera l'iniquité de sa femme.

17. Voilà les statuts que l'Éternel a ordonnés à Moïse, (pour être observés) entre l'homme et sa femme, entre le père et sa fille, dans sa jeunesse, dans la maison de son père.

נִדְרִיהָ וְאִסְרָהּ אֲשֶׁר־אִסְרָה עַל־נַפְשָׁהּ יִקְמוּ : 9 וְאִם  
 בַּיּוֹם שָׁמַע אִישָׁהּ יִנְיֵא אֶתְהָ וְהִפֵּר אֶת־נִדְרָהּ אֲשֶׁר  
 עָלֶיהָ וְיָאֵחַ מִבְּנֵא שְׁפַחֲתָהּ אֲשֶׁר אִסְרָה עַל־נַפְשָׁהּ וְיִהְיֶה  
 יִסְלַח־לָהּ : 10 וְנָדַר אֶלְמָנָה וְנִדְרֵישָׁה כָּל אֲשֶׁר־אִסְרָה  
 עַל־נַפְשָׁהּ יִקּוּם עָלֶיהָ : 11 וְאִם־בֵּית אִישָׁהּ נִדְרָה אִד  
 אִסְרָה אִפְר עַל־נַפְשָׁהּ בְּשִׁבְעָה : 12 וְשָׁמַע אִישָׁהּ וְהִחֲרַשׁ  
 לָהּ לֹא הִנְיֵא אֶתְהָ וְקָמוּ כָּל־נִדְרֵיהָ וְכָל־אִפְר אֲשֶׁר־  
 אִסְרָה עַל־נַפְשָׁהּ יִקּוּם : 13 וְאִם־הִפִּיר יִפֵּר אֶתְהָ וְ  
 אִישָׁהּ בַּיּוֹם שָׁמְעוּ כָּל־מוֹצֵא שְׁפַחֲתָהּ לְנִדְרֵיהָ וְלֹא־אִפְר נַפְשָׁהּ  
 לֹא יִקּוּם אִישָׁהּ הַפָּרוֹם וְיִהְיֶה יִסְלַח־לָהּ : 14 כָּל  
 נָדַר וְכָל־שְׁבַעַת אִפְר לַעֲנַת נַפְשׁ אִישָׁהּ יִקּוּמְנָה וְאִישָׁהּ  
 יִפְרְנָה : 15 וְאִם־הִחֲרַשׁ יִחְרִישׁ לָהּ אִישָׁהּ מִיּוֹם אֵל  
 יוֹם וְהִקּוּם אֶת־כָּל־נִדְרֵיהָ אִו אֶת־כָּל־אִסְרֵיהָ אֲשֶׁר  
 עָלֶיהָ הִקּוּם אֶתְהָ כִּי־הִחֲרַשׁ לָהּ בַּיּוֹם שָׁמְעוּ : 16 וְאִם  
 הִפִּיר יִפֵּר אֶתְהָ אֶתְהָ שָׁמְעוּ וְנִשָּׂא אֶת־עֹנָהּ : 17 אִלָּה  
 דִּי־הִקּוּם אֲשֶׁר צָוָה יְהוָה אֶת־מֹשֶׁה בְּכִן אִישׁ לְאִשְׁתּוֹ בְּדִבְרֵי  
 לְבָבוֹ בְּנִעְרֻתָהּ בֵּית אָבִיהָ :

שני

פ

8. נִדְרִיהָ Littéralement *de son audition*, le jour où il l'a éntendu. Samaritain כל נדריה *tous ses vœux*. Septante, Vulgate, Syriacque et dix manuscrits hébreux de même.

10. אֶלְמָנָה *Une veuve*, de אִל *lier, se taire, être solitaire*.

11. וְאִם בֵּית אִישָׁהּ *Si (étant encore) dans la maison de son mari*, la veuve ou la répudiée a fait ce vœu. Telle est l'explication reçue de ce verset, qui semble être une répétition de ce qui a déjà été dit ci-dessus.

14. לַעֲנַת נַפְשׁ *A tourmenter son âme*, ou, selon d'autres, *son corps*. D'après Aben Esra il s'agit du jeûne. Le Talmud a consacré tout un traité (הולכות נדרים) aux vœux, à la faculté de les relever, et à leur accomplissement.

tout ce que l'Éternel avait ordonné à Mosché.

2. Mosché parla aux chefs des tribus des enfans d'Israël, savoir : voici ce que l'Éternel a ordonné.

3. Un homme qui fera un vœu à l'Éternel, qui s'engagera par serment, pour lier son âme par une obligation, ne profanera pas sa parole ; mais il agira selon ce qui est sorti de sa bouche.

4. Une femme qui fera un vœu à l'Éternel, qui s'engagera par une obligation, dans la maison de son père, dans sa jeunesse ;

5. Son père entend son vœu, ou l'obligation dont elle a lié son âme, et son père se tait à cela ; alors tous ses vœux et toute obligation par lesquels elle a lié son âme, subsistera.

6. Mais si son père l'en a détournée au jour où il l'a entendu, aucun de ses vœux et aucune de ses obligations dont elle a lié son âme ne subsistera ; l'Éternel lui pardonnera, car son père l'en a détournée.

7. Si elle est (mariée) à un homme, chargée des vœux ou de ce que ses lèvres ont proféré, par quoi elle a lié son âme,

8. Son mari l'apprend et se tait le jour où il l'a ap-

*par l'Éternel, fortifier son serment en prenant la divinité pour témoin. בנעריו*  
*Dans sa jeunesse ; selon le Talmud, jusqu'à l'âge de douze ans ; il s'agit ici*  
*d'une personne non mariée, sous la puissance paternelle.*

6. **בניא** Racine **נא** usité seulement au *Hiphil*, et exprimant l'idée d'*empêcher*. Voy. ci-dessus, ch. 14, v. 34. Ben Ouziel **ל'בטל ואין יבטל** *s'il détruit*.  
Après **בניא** le Samaritain ajoute **יבא** le futur du même verbe. Septante de même *ἀνατίθει ἀνατίθει*.

7. **ואם דבר** Selon l'opinion talmudique, il s'agit ici de vœux faits dans la maison paternelle et rapportés dans la maison conjugale.

אֶל־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל כָּל־אֲשֶׁר־צִוָּה יְהוָה אֶת־מֹשֶׁה : פ  
 2 וַיְדַבֵּר מֹשֶׁה אֶל־רֵאשֵׁי הַמִּשְׁפּוֹת לְבְנֵי יִשְׂרָאֵל לֵאמֹר  
 זֶה הַדְּבָר אֲשֶׁר צִוָּה יְהוָה : 3 אִישׁ כִּי־יָדָה נָדָר  
 לַיהוָה אֹדֶה־שְׁבַע שְׁבַע־הָאָפֶר לְאָפֶר עַל־נַפְשׁוֹ לֹא יִחַל  
 דְּבָרוֹ כְּכֹל־הַיָּצֵא מִפִּי יַעֲשֶׂה : 4 וְאִשָּׁה כִּי־תָדָד  
 נָדָר לַיהוָה וְאָסְרָה אָפֶר בְּבֵית אָבִיהָ בְּנִעֲרִיהָ : 5 וְשָׁמַע  
 אָבִיהָ אֶת־הַנְּדָרָה וְאָסְרָה אֲשֶׁר אָסְרָה עַל־נַפְשָׁהּ וְהַחֲרִישׁ  
 לָהּ אָבִיהָ וְקָמוּ כָל־נְדָרֶיהָ וְכָל־אָפֶר אֲשֶׁר־אָסְרָה עַל־  
 נַפְשָׁהּ יָקוּם : 6 וְאָסְדָּה־נָּיָא אָבִיהָ אֹתָהּ בַּיּוֹם שָׁמְעוּ  
 כָל־נְדָרֶיהָ וְאָסְרָה אֲשֶׁר־אָסְרָה עַל־נַפְשָׁהּ לֹא יָקוּם וַיהוָה  
 יִסְלַח־לָהּ כִּי־הִנִּיחָ אָבִיהָ אֹתָהּ : 7 וְאָסְדָּה־יָו וַיהוָה  
 לֹא־יִשַׁח וְנָדְרָה עֲלֶיהָ אִם מִבֶּטַח שִׁפְחִיהָ אֲשֶׁר אָסְרָה עַל־  
 נַפְשָׁהּ : 8 וְשָׁמַע אִשָּׁה בַּיּוֹם שָׁמְעוּ וְהַחֲרִישׁ לָהּ וְקָמוּ

pitre. Iar'hi, d'après un rabbi Iichmael, dit qu'il est ici pour finir le contenu du précédent chapitre, qui contient les paroles de Dieu, tandis que dans ce qui suit c'est Mosché qui parle.

2. **באור** Selon le **באור** ces mots, malgré le ל datif, sont le génitif des deux précédents : *les chefs des tribus des enfans d'Israel*; Iar'hi les regarde comme formant un second régime, *aux chefs des tribus, aux enfans d'Israel*; et cela, dit le **באור**, parce que l'accent tonique sur **חמטות** est une pause plus forte que celui sur **ישראל** Mendelsolin traduit selon la première version.

3. **השבע** Infinitif pour un futur. **אסר** Signifie *lier, attacher*, soit physiquement, soit moralement; il s'agit ici d'une interdiction qui lie celui qui se l'impose; **מותר** de la racine **נתר** indique la dissolution de ces liens. **לא יחל** Racine **חלל** *profaner*, du *Hiphil*. Selon Raschbame, ce mot vient de **חול** *attendre*, comme Gen., ch. 8, v. 11. Ounklousse **לא יבטל** *il n'interrompra pas*.

4. **נדר** *Vau*; proprement pour faire quelque chose; **אסר** un lien pour s'abstenir de quelque chose, pour ne pas la faire. Toutefois **נדר** exprime aussi l'idée de ne pas faire quelque chose, comme celui qui fait vœu de jeûner; **נדר** ajoute **Na'hmeni**, est suivi de **לה** à l'*Éternel*; **שבע** de **בה** *juré*

29. Au sixième jour, huit taureaux, deux béliers, quatorze agneaux d'un an, intacts ;

30. Leur offrande et leurs libations, pour les taureaux, les béliers et les agneaux, selon leur nombre, selon l'ordonnance.

31. Un bouc pour le péché, sans l'holocauste perpétuel ; son offrande et ses libations.

32. Au septième jour, sept taureaux, deux béliers, quatorze agneaux d'un an, intacts.

33. Leur offrande et leurs libations, pour les taureaux et les béliers et pour les agneaux, selon leur nombre, selon leur ordonnance.

34. Un bouc pour le péché, sans l'holocauste perpétuel ; son offrande et sa libation.

35. Au huitième jour il y aura pour vous une (fête de) retenue ; vous ne ferez aucune œuvre servile.

36. Vous offrirez un holocauste par feu, odeur agréable à l'Éternel, un taureau, un bélier, sept agneaux d'un an, intacts ;

37. Leur offrande et leurs libations, pour un taureau, pour un bélier et pour les agneaux, selon leur nombre, selon l'ordonnance.

38. Et un bouc pour le péché, sans l'holocauste perpétuel ; son offrande et sa libation.

39. Voilà (les offrandes) que vous exécuterez à l'Éternel dans vos fêtes solennelles, sans (les offrandes) de vos vœux et de vos dons volontaires, pour vos holocaustes, vos offrandes, vos libations et vos sacrifices pacifiques.

CH. XXX. 1. Mosché dit aux enfans d'Israel, selon

CH. XXX. 1. מִשְׁכֵּה לֵבִי Les Septante placent ce verset à la fin du dernier cha-

הַשְּׂשִׁי פָּרִים שְׁמֹנֶה אֵילִם שְׁנַיִם כִּבְשִׂים בְּנֵי־שָׁנָה אַרְבַּעַה  
 עֶשֶׂר הַמִּיָּמָם : 30 וּמִנְחָתָם וְנִסְכֵיהֶם לַפָּרִים לְאֵילִם  
 וּלְכִבְשִׂים בְּמִסְפָּרָם כַּמִּשְׁפָּט : 31 וְשַׁעִיר חַטָּאת אֶחָד  
 מִלִּבְד עֹלֹת הַהַמִּיד מִנְחָתָהּ וְנִסְכָּיהָ : 32 וּבָיִם  
 הַשְּׁבִיעִי פָּרִים שְׁבַעַה אֵילִם שְׁנַיִם כִּבְשִׂים בְּנֵי־שָׁנָה  
 אַרְבַּעַה עֶשֶׂר הַמִּיָּמָם : 33 וּמִנְחָתָם וְנִסְכֵיהֶם לַפָּרִים  
 לְאֵילִם וּלְכִבְשִׂים בְּמִסְפָּרָם כַּמִּשְׁפָּט : 34 וְשַׁעִיר  
 חַטָּאת אֶחָד מִלִּבְד עֹלֹת הַהַמִּיד מִנְחָתָהּ וְנִסְכָּיהָ : 35  
 מִפְּטִיר בַּיּוֹם הַשְּׁמִינִי עֲצֵרַת הַהִדּוּהָ לָכֶם כָּל־  
 מְלֵאכֶת עֲבֹדָה לֹא תַעֲשׂוּ : 36 וְהִקְרַבְתֶּם עֹלָה אִשָּׁה  
 רִיחַ נִיחַח לַיהוָה פֶּר אֶחָד אֵיל אֶחָד כִּבְשִׂים בְּנֵי־שָׁנָה  
 שְׁבַעַה הַמִּיָּמָם : 37 מִנְחָתָם וְנִסְכֵיהֶם לַפֶּר לְאֵיל  
 וּלְכִבְשִׂים בְּמִסְפָּרָם כַּמִּשְׁפָּט : 38 וְשַׁעִיר חַטָּאת אֶחָד  
 מִלִּבְד עֹלֹת הַהַמִּיד וּמִנְחָתָהּ וְנִסְכָּיהָ : 39 אֵלֶּה תַעֲשׂוּ  
 לַיהוָה בְּמוֹעֲדֵיכֶם לְבֶד מְגִדְרֵיכֶם וְגִדְבְתֵיכֶם לְעֹלֹתֵיכֶם  
 וְלִמְנַחְתֵיכֶם וְלִנְסְכֵיכֶם וְלִשְׁלָמֵיכֶם : ל וַיֹּאמֶר מֹשֶׁה

35. ועצרת Voy. Lévit., ch. 23, v. 36.

39. ונדבתים Voy. Lévit., ch. 7, v. 16. Exode, ch. 20, v. 21, et Lévit., ch. 3, v. 1. Voici le résumé de tous les sacrifices solennels : Quotidiens, deux agneaux ; schabbath, deux agneaux ; néoméniés, deux taureaux, un bœuf, sept agneaux et un bouc, total pour les néoméniés, onze ; pâques, deux taureaux, un bœuf, sept agneaux, un bouc ; total, onze ; pentecôte, deux taureaux, un bœuf, sept agneaux, un bouc ; total, onze ; jour de trompette, un taureau, un bœuf, sept agneaux, un bouc ; total, onze ; jour d'expiation, un taureau, un bœuf, sept agneaux, deux boucs, total, onze ; et des tabernacles, soixante-neuf taureaux, cent cinq agneaux, quinze bœufs, huit boucs, total, cent quatre-vingt-dix-sept. Ainsi, dans une année de cinquante-deux semaines, on sacrifiait, d'après un calcul facile, douze cent quatre victimes, et ceci indépendamment des sacrifices des particuliers. Cette continuelle effusion de sang a dû produire son effet accoutumé, et donner à la caste sacerdotale un caractère dur et cruel.



16. Et un jeune bouc pour le péché, sans l'holocauste perpétuel ; son offrande et sa libation.

17. Au deuxième jour, douze jeunes taureaux, deux béliers, des agneaux d'un an, quatorze, intacts ;

18. Leur offrande, leurs libations, pour les taureaux, les béliers et les agneaux, selon leur nombre, selon l'ordonnance.

19. Et un jeune bouc pour le péché, sans l'holocauste perpétuel ; et son offrande avec ses libations.

20. Au troisième jour, onze taureaux, deux béliers, quatorze agneaux d'un an, intacts ;

21. Leur offrande et leurs libations, pour les taureaux, les béliers, et les agneaux, selon leur nombre, selon l'ordonnance.

22. Et un jeune bouc pour le péché, sans l'holocauste perpétuel ; son offrande et sa libation.

23. Au quatrième jour, dix taureaux, deux béliers, quatorze agneaux d'un an, intacts ;

24. Leur offrande et leurs libations, pour les taureaux, les béliers, et les agneaux, selon leur nombre, selon l'ordonnance.

25. Un jeune bouc pour le péché, sans l'holocauste perpétuel ; son offrande et sa libation.

26. Au cinquième jour, neuf taureaux, deux béliers, quatorze agneaux d'un an, intacts ;

27. Leur offrande et leurs libations, pour les taureaux, les béliers et les agneaux, selon leur nombre, selon l'ordonnance.

28. Un bouc pour le péché, sans l'holocauste perpétuel ; son offrande et sa libation.

וְשַׁעֲרֵי עֵינַיִם אֶחָד חֲטָאת מִלֵּבד עֲלֵת הַתְּמִיד מִנְחָתָהּ  
 וְנִסְכָּהּ : 17 ׀ וּבַיּוֹם הַשְּׁנִי פָרִים בְּנֵי בָקָר  
 שְׁנַיִם עֶשֶׂר אֵילִם שְׁנַיִם כִּבְשִׂים בְּנֵי שָׁנָה אַרְבַּעַה עֶשֶׂר  
 הַמִּיּוֹם : 18 וּמִנְחָתָם וְנִסְכֵיהֶם לְפָרִים לְאֵילִם  
 וּלְכִבְשִׂים בְּמִסְפָּרָם כַּמִּשְׁפָּט : 19 וְשַׁעֲרֵי עֵינַיִם אֶחָד חֲטָאת  
 מִלֵּבד עֲלֵת הַתְּמִיד וּמִנְחָתָהּ וְנִסְכֵיהֶם : 20 ׀ וּבַיּוֹם  
 הַשְּׁלִישִׁי פָרִים עֶשְׂרֵי עֶשֶׂר אֵילִם שְׁנַיִם כִּבְשִׂים בְּנֵי שָׁנָה  
 אַרְבַּעַה עֶשֶׂר הַמִּיּוֹם : 21 וּמִנְחָתָם וְנִסְכֵיהֶם לְפָרִים לְאֵילִם  
 וּלְכִבְשִׂים בְּמִסְפָּרָם כַּמִּשְׁפָּט : 22 וְשַׁעֲרֵי חֲטָאת אֶחָד מִלֵּבד  
 עֲלֵת הַתְּמִיד וּמִנְחָתָהּ וְנִסְכָּהּ : 23 ׀ וּבַיּוֹם הַרְבִּיעִי  
 פָרִים עֶשְׂרֵה אֵילִם שְׁנַיִם כִּבְשִׂים בְּנֵי שָׁנָה אַרְבַּעַה עֶשֶׂר  
 הַמִּיּוֹם : 24 מִנְחָתָם וְנִסְכֵיהֶם לְפָרִים לְאֵילִם וּלְכִבְשִׂים  
 בְּמִסְפָּרָם כַּמִּשְׁפָּט : 25 וְשַׁעֲרֵי עֵינַיִם אֶחָד חֲטָאת  
 מִלֵּבד עֲלֵת הַתְּמִיד מִנְחָתָהּ וְנִסְכָּהּ : 26 ׀ וּבַיּוֹם  
 הַחֲמִישִׁי פָרִים חֲשֵׁה אֵילִם שְׁנַיִם כִּבְשִׂים בְּנֵי שָׁנָה אַרְבַּעַה  
 עֶשֶׂר הַמִּיּוֹם : 27 וּמִנְחָתָם וְנִסְכֵיהֶם לְפָרִים לְאֵילִם  
 וּלְכִבְשִׂים בְּמִסְפָּרָם כַּמִּשְׁפָּט : 28 וְשַׁעֲרֵי חֲטָאת אֶחָד  
 מִלֵּבד עֲלֵת הַתְּמִיד וּמִנְחָתָהּ וְנִסְכָּהּ : 29 ׀ וּבַיּוֹם

selon leur ordonnance; pour une odeur agréable par feu, à l'Éternel.

7. Et le dix de ce mois-là, il y aura pour vous une convocation de sainteté; vous affligerez vos personnes, vous ne ferez aucun ouvrage.

8. Vous offrirez un holocauste à l'Éternel, odeur agréable; il y aura pour vous un jeune taureau, un bélier, sept agneaux d'un an, intacts;

9. Et leur offrande; trois dixièmes de fine farine pétrie à l'huile pour le taureau, deux dixièmes pour le bélier;

10. Un dixième, un dixième pour un agneau, pour les sept agneaux.

11. Un jeune bouc pour le péché, sans le (sacrifice du) péché (pour le jour) de rédemption, et l'holocauste perpétuel avec son offrande; et leurs libations.

12. Et au quinzième jour du septième mois, il y aura pour vous une convocation de sainteté; vous ne ferez aucune œuvre servile, et vous solenniserez sept jours une solennité à l'Éternel.

13. Vous offrirez un holocauste par feu, odeur agréable à l'Éternel; taureaux jeunes, treize, deux béliers; il (y aura aussi) quatorze agneaux d'un an, intacts;

14. Et leur offrande; trois dixièmes de fine farine, pétrie à l'huile, pour chacun des treize taureaux, deux dixièmes pour chacun des deux béliers;

15. Un dixième, un dixième pour chacun des quatorze agneaux.

15. ונסכיחם . Après ce mot le Samaritain a כבשים .

ומנחתה ונסכיהם כמשפטם לריח ניחוח אשה  
 ליהוה : 7 ובעשור לחודש השביעי הזה  
 מקרא־קדש יהיה לכם ועניתם את־נפשתיכם כל־מלאכה  
 לא תעשו : 8 והקרבתם עלה ליהוה ריח ניחוח פד  
 בִּקְרֹבֶקֶר אֶחָד אֵיל אֶחָד בְּכֹשִׁים בְּנִרְשָׁנָה שְׁבַע־הַמִּימִם  
 יהיו לכם : 9 ומנחתם סלת בלולה בשמן שלשה  
 עשרונים לפד שני עשרונים לאֵיל האחד : 10 ועשרון  
 עשרון לכבש האחד לשבעת הכבשים : 11 שעיר־עזים  
 אחד חטאת מלֶבֶד חטאת הכפרים ועלת החמיר  
 ומנחתה ונסכיהם : 12 שבעי ובחמשה  
 עשר יום לחודש השביעי מקרא־קדש יהיה לכם כל־  
 מלאכת עבודה לא תעשו וחגתם חג ליהוה שבעת ימים :  
 13 והקרבתם עלה אשה ריח ניחוח ליהוה פרים בִּנְיֹה  
 בִּקְרֹבֶקֶר שְׁלֹשָׁה עֶשְׂרֵי אֵילִים שְׁנָיִם בְּכֹשִׁים בְּנִרְשָׁנָה אַרְבַּע־  
 עֶשְׂרֵי הַמִּימִם יהיו : 14 ומנחתם סלת בלולה בשמן  
 שלשה עשרונים לפד האחד לשלשה עשר פרים שני  
 עשרונים לאֵיל האחד לשני האילים : 15 ועשרון  
 עשרון לכבש האחד לארבעה עשר כבשים : 16

7. ובעשור Voy. Lévit., ch. 16, v. 29, et ch. 23, v. 27. Lévit.,  
ch. 16, v. 29.

9. לפד *L'un*. Ce mot est sous-entendu après האחד.

11. חטאת Après ce mot les Septante disent ; *ἐξίλασθαι περὶ ὑμῶν, pour rédemir sur vous*; ils ont lu לכפר עליכם comme au verset 30 du chapitre précédent. A la fin de ce verset les Septante ont *κατὰ τὴν σύγκρισιν sic ὁσμὴν ὑσθίας κάρπωμα κυρίου*, ils ont lu 'לה ניחוח לריח ניחוח לה' כמשפט.

12. ובחמשה עשר Voy. Lévit., ch. 23, v. 34—41. Le Samaritain et quatre manuscrits hébreux ont זזזז Septante et Vulgate de même.

14. ומנחתם סלת Voy. Lévit., ch. 2, v. 2.

26. Et au jour des prémices, quand vous offrirez une offrande nouvelle à l'Éternel (au bout de) vos semaines, il y aura pour vous une convocation de sainteté, vous ne ferez aucune œuvre servile.

27. Vous offrirez un holocauste, pour une odeur agréable à l'Éternel; deux jeunes taureaux, un bélier, sept agneaux d'un an;

28. Et leur offrande; trois dixièmes de fine farine, pétrie à l'huile, pour un taureau, deux dixièmes pour un bélier;

29. Un dixième, un dixième pour un agneau, pour les sept agneaux.

30. Un jeune bouc pour rédimer sur vous.

31. Vous exécuterez (cela) sans l'holocauste perpétuel; ils (les agneaux) seront pour vous intacts, avec leurs libations.

CH. XXIX. 1. Et le septième mois, au premier du mois, il y aura pour vous une convocation de sainteté; vous ne ferez aucune œuvre servile, ce sera un jour de teroua (*jubilation*) pour vous.

2. Vous exécuterez un holocauste, pour une odeur agréable à l'Éternel; un jeune taureau, un bélier, agneaux d'un an, sept, intacts;

3. Leur offrande; trois dixièmes de fine farine pétrie à l'huile, pour un taureau, deux dixièmes pour un bélier;

4. Un dixième pour un agneau des sept agneaux.

5. Et un jeune bouc pour le péché, pour rédimer sur vous;

6. Sans l'holocauste du mois avec son offrande, et l'holocauste perpétuel avec son offrande, et leurs libations,

וּבַיּוֹם הַבְּכוּרִים בְּהִקְרִיבְכֶם מִנְחָה חֲדָשָׁה לַיהוָה בְּשֶׁבַע עֹתוֹם  
 מִקְרֵא קֹדֶשׁ יִהְיֶה לָכֶם בְּלִמְלֶאכֶת עֲבֹדָה לֹא תַעֲשׂוּ׃  
 27 וְהִקְרַבְתֶּם עֹלָה לַיהוָה נִחֹחַ לַיהוָה פָּרוֹם בְּנִרְבֵּק  
 שְׁנַיִם אַיִל אֶחָד שְׁבַע כִּבְשִׁים בְּנֵי שָׁנָה׃ 8 וּמִנְחָתָם  
 סֹלֶת בְּלוּלָה בְּשֶׁמֶן שְׁלֹשָׁה עֶשְׂרֹנִים לַפָּךְ הָאֶחָד שְׁנֵי  
 עֶשְׂרֹנִים לְאֵיל הָאֶחָד׃ 29 עֶשְׂרוֹן עֶשְׂרוֹן לִכְבֹּשׁ  
 הָאֶחָד לְשִׁבְעַת הַכִּבְשִׁים׃ 30 שְׁעִיר עִזִּים אֶחָד לִכְפֹּר  
 עֲלֵיכֶם׃ 31 מִלֶּבֶד עֹלֹת הַתְּמִיד וּמִחֲתוֹת הַעֲשֵׂה  
 הַתְּמִימִם יִהְיוּ לָכֶם וְנִסְכֵיהֶם׃ פ

כט 1 וּבְחֲדָשׁ הַשְּׁבִיעִי בְּאֶחָד לַחֹדֶשׁ מִקְרֵא קֹדֶשׁ  
 יִהְיֶה לָכֶם בְּלִמְלֶאכֶת עֲבֹדָה לֹא תַעֲשׂוּ יוֹם תְּרוּעָה  
 יִהְיֶה לָכֶם׃ 2 וְעֲשִׂיתֶם עֹלָה לַיהוָה נִחֹחַ לַיהוָה פָּר  
 בְּדָבָר אֶחָד אַיִל אֶחָד כִּבְשִׁים בְּנֵי שָׁנָה שְׁבַע הַתְּמִימִם׃  
 3 וּמִנְחָתָם סֹלֶת בְּלוּלָה בְּשֶׁמֶן שְׁלֹשָׁה עֶשְׂרֹנִים לַפָּךְ  
 שְׁנֵי עֶשְׂרֹנִים לְאֵיל׃ 4 וְעֶשְׂרוֹן אֶחָד לִכְבֹּשׁ הָאֶחָד  
 לְשִׁבְעַת הַכִּבְשִׁים׃ 5 וְשְׁעִיר עִזִּים אֶחָד חֲטָאת לִכְפֹּר  
 עֲלֵיכֶם׃ 6 מִלֶּבֶד עֹלֹת הַחֲדָשׁ וּמִחֲתוֹת וְעֹלֹת הַתְּמִיד

בשבעתיכם. *Des priuces. Voy. Lévit., ch. 23, v. 17—20.*  
*Voy. Lévit., ch. 23, v. 1—16.*

27. שנה . . . זבעה *Le Samaritain a des agneaux d'un an, sept, intactes, seront pour vous;* Septante et Vulgate de même.

30. אחד *Après ce mot l Samaritain met לחטאת Septante et sept manuscrits hébreux de même.*

Ch. XXIX. 1. חשביעי *Vc. Exode; ch. 12, v. 2.* *Voy. Lévit., ch. 23, v. 24, et ci-dessus, cl 10, v. 5.*

taureau, d'un tiers de hirc pour un béliér, et d'un quart de hirc de vin pour un agneau. Voilà l'holocauste du mois, pour chaque mois des mois de l'année.

15. Et un jeune bouc pour le péché, à l'Éternel, sera exécuté, outre l'holocauste perpétuel et sa libation.

16. Et le premier mois, au quatorzième jour du mois, (sera) *pessa'h* (la pâque) à l'Éternel.

17. Et le quinzième jour de ce mois, il y aura une solennité de sept jours; il sera mangé des pains non levés.

18. Le premier jour (sera) une convocation de sainteté; vous n'y ferez aucune œuvre servile.

19. Vous offrirez par feu un holocauste à l'Éternel; il y aura pour vous deux jeunes taureaux, un béliér, et sept agneaux d'un an, intacts;

20. Leur offrande; vous exécuterez trois dixièmes de fine farine, pétrie à l'huile, pour un taureau, et deux dixièmes pour un béliér;

21. Un dixième, tu exécuteras, un dixième pour un agneau, pour les sept agneaux.

22. Un bouc pour le péché, pour édimer sur vous.

23. Vous exécuterez ces (choses-là) sans l'holocauste du matin, qui est l'holocauste perpétuel.

24. Ainsi vous exécuterez par jour, pendant sept jours, aliment par feu, offrande agréable à l'Éternel; ce sera exécuté avec sa libation, outre l'holocauste perpétuel.

25. Et le septième jour sera par vous une convocation de sainteté; vous n'y ferez aucune œuvre servile.

16. פסח *Pessa'h*. Voy. Exode, ch. 12, v. 1; Lévit., ch. 23, v. 5.

17. יאכל *Sera mangé*. Samaritain יאכל *Vous mangerez*; Septante id.

הָהֵיחָל יִהְיֶה לְפָרִי תְשֻׁלֵּשֶׁת הַהֵיחָל לְאַיִל וּרְבִיעֶת הַהֵיחָל לְכֶבֶשׂ  
 יָגֹז וְאֵת עֹלֹת חֹדֶשׁ בְּחֹדְשׁוֹ לְחֹדְשׁוֹ הַשָּׁנָה : 15 וְשֹׁעִיר  
 עֵיזִים אֶחָד לְחֹטְאֹת לַיהוָה עַל־עֹלֹת הַהֲמִיד יַעֲשֶׂה  
 וְנִסְכּוֹ : 16 שְׂשִׁי וּבְחֹדֶשׁ הָרִאשׁוֹן  
 בְּאַרְבַּעַת עָשָׂר יוֹם לְחֹדֶשׁ פֶּסַח לַיהוָה : 17 וּבַחֲמִישֶׁה  
 עָשָׂר יוֹם לְחֹדֶשׁ הַזֶּה חַג שִׁבְעַת יָמִים מִצֹּחַ יֵאָכֵל : 18  
 בַּיּוֹם הָרִאשׁוֹן מִקְרֵא־קֹדֶשׁ כָּל־מְלֹאכֶת עֲבֹדָה לֹא תַעֲשׂוּ :  
 19 וְהִקְרַבְתֶּם אִשָּׁה עֹלָה לַיהוָה פָּרִים בְּנֵי־בָקָר שְׁנַיִם  
 וְאַיִל אֶחָד וְשִׁבְעָה כִבְשִׁים בְּנֵי שָׁנָה הַמִּימָם יִהְיוּ לָכֶם :  
 20 וּמִנְחָתָם סֹלֶת בְּלוּלָה בְּשֶׁמֶן שְׁלֹשָׁה עֶשְׂרִינָיִם לְפָרִי  
 וּשְׁנַיִם עֶשְׂרִינָיִם לְאַיִל תַּעֲשׂוּ : 21 עֶשְׂרוֹן עֶשְׂרוֹן תַּעֲשֶׂה  
 לְכֶבֶשׂ הָאֶחָד לְשִׁבְעַת הַכִּבְשִׁים : 22 וְשֹׁעִיר חֹטְאֹת  
 אֶחָד לְכַפֵּר עֲלֵיכֶם : 23 מִלֶּבֶד עֹלֹת הַבֶּקָר אֲשֶׁר לְעֹלֹת  
 הַהֲמִיד תַּעֲשׂוּ אֶת־אֵלֶּה : 24 כִּי־אֵלֶּה תַּעֲשׂוּ לַיּוֹם  
 שִׁבְעַת יָמִים לֶחֶם אִשָּׁה רִיחַ־נִיחֹחַ לַיהוָה עַל־עֹלֹת  
 הַהֲמִיד יַעֲשֶׂה וְנִסְכּוֹ : 25 וּבַיּוֹם הַשְּׁבִיעִי מִקְרֵא־קֹדֶשׁ  
 יִהְיֶה לָכֶם כָּל־מְלֹאכֶת עֲבֹדָה לֹא תַעֲשׂוּ : 26

15. לחטאתא קדם ח' Ounklousse לחטאת לה' .  
 tiaire devant l'Éternel. Le Talmud dit à ce sujet : Tous les autres boucs additifs  
 ont pour but de racheter les impuretés commises dans le temple et les choses  
 saintes, mais le bouc dont il s'agit ici est pour les péchés inconnus. Un Mi-  
 drasch Agada contient ces paroles, qu'on peut appeler extravagantes :  
 Dieu dit : apportez une  
 victime pour que j'expie d'avoir diminué la lune. Pour comprendre ce reproche  
 que Dieu semble s'adresser à lui-même, il faut savoir que, d'après les mêmes  
 opinions, Dieu avait d'abord créé le soleil et la lune d'égale dimension; la lune  
 s'étant plainte de cette égalité, Dieu la réduisit à de moindres proportions,  
 en lui donnant toutefois ensuite les étoiles pour compensation. Et sa  
 libation. Ceci se rapporte au sacrifice quotidien, car l'holocauste n'admet pas  
 de libation.



pour verser sur la sainteté, une libation de liqueur forte à l'Éternel.

8. Tu exécuteras l'autre agneau entre les soirs, comme l'offrande du matin, et comme sa libation, tu l'exécuteras ; (sacrifice par) feu, odeur agréable à l'Éternel.

9. Et au jour du schabbath (sabbat), (vous offrirez) deux agneaux d'un an, intacts, et deux dixièmes de fine farine, offrande en don, pétrie à l'huile, avec sa libation.

10. Holocauste du schabbath pour chaque schabbath, outre l'holocauste perpétuel avec sa libation.

11. Et au commencement de vos mois, vous offrirez un holocauste à l'Éternel, deux jeunes taureaux, un bélier, des agneaux d'un an, sept, intacts ;

12. Et trois dixièmes de fine farine, offrande pétrie à l'huile, pour l'un des taureaux, et deux dixièmes de fine farine, offrande pétrie à l'huile, pour un bélier ;

13. Un dixième, un dixième de fine farine, offrande en don, pétrie à l'huile, pour un agneau ; holocauste, odeur agréable, par feu, à l'Éternel.

14. Leur libation (sera) d'un demi-hine pour un

12. סלת Voy. ci-dessus, ch. 15, v. 9.

13. עשרון Voy. ci-dessus, ch. 13, v. 2.

14. להין Samaritain חזקין Le *hine* de vin. לכוש Samaritain יין ainsi le Samaritain place le mot יין, au commencement et à la fin ; les Septante sont conformes au texte hébreu. Le Syriaque place le mot יין comme adjectif après ונסכיהם la Vulgate de même ; mais elle traduit par le génitif. Saadias omet entièrement le mot יין ce qui montre l'embarras que donne le mot יין placé à la fin. לכל ירחי שתא Ounklousse לחשי חשנה "à tous les commencemens de mois de l'année."

בַּקֹּדֶשׁ הַסֵּךְ נִסְךְ שִׁכְרֵ לַיהוָה : 8 וְאֵת הַכֶּבֶשׂ הַשְּׂמִי  
 תִּעַשֶׂה צִבְיָן הָעֹרֹבִים כְּמִנְחַת הַבֶּקָר וּכְנִסְכּוֹ תִעַשֶׂה אִשָּׁה  
 רֵיחַ נִיחַח לַיהוָה : פ

9 וּבַיּוֹם הַשֵּׁבֶת שְׁנַיִם כֶּבֶשִׂים בְּנִרְשָׁנָה הַמִּיּוֹם וּשְׁנַיִם עֹשְׂרוֹנִים  
 סֶלֶת מִנְחָה בְּלוּלָה בְּשֶׁמֶן וְנִסְכּוֹ : 10 עֹלֹת שֶׁבֶת בְּשֶׁבֶת  
 עַל־עֹלֹת הַחֲמִיד וְנִסְכָּה : פ

11 וּבְרֵאשֵׁי חֳדָשֵׁיכֶם תִּקְרִיבוּ עֹלָה לַיהוָה פְּרִים בְּנִרְבָּק  
 שְׁנַיִם וְאַיִל אֶחָד כְּבָשִׂים בְּנִרְשָׁנָה שִׁבְעָה הַמִּיּוֹם : 12  
 וּשְׁלֹשָׁה עֹשְׂרוֹנִים סֶלֶת מִנְחָה בְּלוּלָה בְּשֶׁמֶן לִפְרֵי הָאֶחָד  
 וּשְׁנַיִם עֹשְׂרוֹנִים סֶלֶת מִנְחָה בְּלוּלָה בְּשֶׁמֶן לְאֵיל הָאֶחָד :  
 13 וְעֹשְׂרוֹן עֹשְׂרוֹן סֶלֶת מִנְחָה בְּלוּלָה בְּשֶׁמֶן לְכֶבֶשׂ הָאֶחָד  
 עֹלָה רֵיחַ נִיחַח אִשָּׁה לַיהוָה : 14 וְנִסְכֵיהֶם חֲצִי

סֵךְ Racine חֵסֶךְ *dans les vases de la maison sainte.* במאני בית קודשא  
 faire des libations, au Hiphil. שכר Septante *σίκαρα*, voy. Lévit., ch. 10, v. 9.

10. Au masculin; voy. Isaïe, ch. 56, v. 6; selon Aben Esra ce masculin se rapporte au mot יום *jour*, sous-entendu. Les sacrifices extraordinaires sont offerts entre les sacrifices ordinaires.

11. *Aux premiers jours de vos mois.* Les néoménies étaient célébrées par des sacrifices et par le son de la trompette (Nomb., ch. 10, v. 10); par des festins (I Sam., ch. 20, 5—6); par des assemblées religieuses (II Rois, ch. 4, v. 23), et même par la cessation d'opérations commerciales (Amos, ch. 8, v. 5). Toutefois les néoménies n'ont jamais été considérées comme des fêtes proprement dites. Cependant le nombre des victimes es plus considérable que pour le sabbat. Le cas où une néoménie coïncide avec le sabbat n'est pas indiqué. Aben Esra rapporte qu'un rabbin espagnol, nommé Mosché Cohène, croit que ce verset 11 n'est relatif qu'au premier mois de l'année, au mois de *nissane*, et qu'ensuite au verset 14, les sacrifices du premier mois sont aussi prescrits pour les autres mois

עֹלֹת חֹדֶשׁ בְּחֹדֶשׁוֹ לְחֹדֶשׁ הַשָּׁנָה, et quoique Aben Esra ne soit pas éloigné d'admettre cette explication, il fait pourtant remarquer que le pluriel וּבְרֵאשֵׁי חֳדָשֵׁיכֶם y est contraire, et qu'il aurait fallu וּבְרֵאשׁוֹ au singulier.

Par son ordre ils sortiront, et par son ordre ils rentreront, lui et tous les enfans d'Israel avec lui, ainsi que toute la réunion.

22. Mosché fit comme l'Éternel lui avait ordonné; il prit Iehoschoua, et le plaça devant Élarazar le cohène, et devant toute la réunion;

23. Posa ses mains sur lui, et lui donna des ordres, comme l'Éternel avait parlé par Mosché.

CH. XXVIII. 1. L'Éternel parla à Mosché, en disant :

2. Ordonne aux enfans d'Israel et dis-leur : vous aurez soin de m'offrir en son temps mon offrande, aliment (consumé par) le feu, odeur agréable (à moi).

3. Et dis-leur : voici le (sacrifice par) feu que vous offrirez à l'Éternel : des agneaux d'un an, intacts, deux par jour, en holocauste perpétuel.

4. Tu exécuteras l'un des agneaux le matin, et le second agneau exécute-le entre les soirs ;

5. Et un dixième d'épha de fine farine pour offrande en don, pétrie à l'huile épurée, un quart de hine.

6. Holocauste perpétuel qui a été exécuté sur la montagne de Sinaï, pour (être) une odeur agréable, (sacrifice par) feu à l'Éternel.

7. Et sa libation un quart de hine pour un agneau ;

4. אחד Pour האחד — בבקר *Le matin.* Selon Ben Ouziel, *pour rédimer les péchés de la nuit.* et sur בין הערבים il dit. *pour les péchés du jour.*

5. כתית Ce mot manque dans le texte samaritain et dans les Septante.

6. העשייה Participe passif de עשה le ה radical se changeant en י Ben Esra conclut de là que dans le désert ; depuis le départ de Sinaï, on n'a pas offert d'holocaustes.

7. ונסכו Voy. ci-dessus, ch. 15. v. 5. בקדש Ben Ouziel paraphrase

פיו יבא הויה וכל בני ישראל אתו וכל העדה :  
 22 ויעש משה כאשר צוה יהוה ארו ויקח את יהושע  
 23 ויעמדהו לפני אלעזר הכהן ולפני כל העדה :  
 ויסמך את ידיו עליו ויצוהו כאשר דבר יהוה בד  
 משה : פ חמישי

כח : וידבר יהוה אל משה לאמר : צו את  
 בני ישראל ואמרת אליהם אר הקרבני לחמי לאשי רח  
 ניהחי השמרו להקריב לי במועדו : 3 ואמרת להם  
 זה האשה אשר הקריבו ליהוה כבשים בני שנה חמיס  
 שנים ליום עלה המיד : 4 אתה כבש אחד העשה  
 בבקר ואת הכבש השני תעשה בין הערבים : 5  
 ועשירית האיפה סלה למנחה בלילה בשמן בתית רביע  
 החין : 6 עלה המיד העשה בהר סיני ריח נוח  
 אשה ליהוה : 7 ונסכו רביעת הזין לכבש האחד

*Elazar demandera, interrogera pour lui (Josué); mais selon Ounklousse et Ben Onziel, il s'agit de Josué qui interrogera lui-même, comme s'il y avait*  
*Ben Onziel, il s'agit de Josué qui interrogera lui-même, comme s'il y avait*  
*Ben Onziel, il s'agit de Josué qui interrogera lui-même, comme s'il y avait*  
*Ben Onziel, il s'agit de Josué qui interrogera lui-même, comme s'il y avait*  
*Ben Onziel, il s'agit de Josué qui interrogera lui-même, comme s'il y avait*  
*Ben Onziel, il s'agit de Josué qui interrogera lui-même, comme s'il y avait*  
 Le jugement des ourime. Septante τὸ κρίσιον τῶν δῆλων,  
 le jugement des clartés; grec Vatican φωτισμῶν, des lumières; Ounklousse de  
 même; la Vulgate omet le mot ourime. Mendelsohn traduit משפט par sentence,  
 Auspruch, et ne traduit pas ourime. Voy. Exode, notes supplémentaires, p. 185.

22. ידיו *Ses mains*. Ce qui justifie la leçon des Septante au verset 18; mais  
 le Samaritain a ידן au singulier. A la fin de ce verset on lit dans le Samaritain  
 les versets 22 et 23 du chapitre 3 du Deutéronome; savoir: à partir du mot  
 עניך du verset 22; et ce mot est précédé de ces deux-ci ויאמר אליו; les mots  
 כל et אלהיכם du verset 22 sont omis.

CH. XXVIII. 2. צו Ce chapitre, consacré aux sacrifices; est juxtaposé à ce qui  
 précède. Il est plus méthodique dans le Lévitique. Aben Ezra cherche à motiver  
 cette juxtaposition. לחמי Voy. Lévitique, ch. 3, v. 11, et ch. 21, v. 6. לחמי  
 littéralement *mon aliment*; לאשי à, *par mes feux*. ניהחי *Mon agrément*;  
 agréable à moi.

3. עלה המיד Voy. Exode, ch. 29, v. 38.

16. Que l'Éternel, Dieu des esprits pour toute chair, prépose sur la réunion un homme,

17. Qui sorte devant eux, et qui rentre devant eux; qui les fasse sortir et rentrer, pour que la réunion de l'Éternel ne soit pas comme des brebis qui n'ont point de pasteur.

18. L'Éternel dit à Mosché : prends Iehoschoua (Josué), fils de Nouné, homme ayant en lui de l'esprit, et pose ta main sur lui.

19. Place-le devant Élarzar le cohène et devant toute la réunion, et donne-lui des ordres à leurs yeux.

20. Mets sur lui de ta majesté, afin que toute la réunion des enfans d'Israel l'écoute.

21. Il se présentera devant Élarzar le cohène, et le consultera au (sujet du) jugement d'ourime, devant l'Éternel.

que Mosché s'appuie sur Iehoschoua (Josué), a confiance en lui, et le choisit pour successeur. Cette imposition des mains a eu lieu en plusieurs occasions (voy. ci-dessus, ch. 8, v. 10). Elle s'est conservée dans la transmission des pouvoirs religieux.

19. רצויתו Le verbe צוה au *Piel*, commander, veut la personne commandée à l'accusatif (את), Gen., ch. 26, v. 11; plus rarement avec על Gen., ch. 2, v. 16, et ch. 28, v. 6. On le trouve aussi suivi de ל Ibid., ch. 50, v. 16. Quand ce verbe signifie *préposer quelqu'un*, lui donner des instructions touchant un autre, la personne est régie par l'accusatif, et la chose par le datif; c'est le sens que lui donne ici Na'hmeni : *commande-le*, donne-lui des ordres, à leurs yeux, touchant eux, pour les lui recommander.

20. מוודך De ta majesté. Voy. I Chr., ch. 29, v. 25. Ounklousse מוודך de ton éclat. Selon Iar'hi מוודך signifie une partie de ton éclat; il compare la face de Mosché au soleil, et celle de Iehoschoua à la lune.

21. ושאל לו — שאל Demander; ce verbe, suivi de l'accusatif (את), signifie interroger; suivi du datif (ל) c'est demander pour quelqu'un. Ainsi לו ושאל

יפקד יהוה אלהי הרוחת לכל בשר איש על העדה : 17  
 אשר יצא לפניהם ואשר יבא לפניהם ואשר יוציאם  
 ואשר יביאם ולא יהיה עדת יהוה בצאן אשר אידלום  
 רעה : 18 ויאמר יהוה אל משה קדלך את יהושע  
 בן נון איש אשר רוח בו וכמכת את הדרך עליו : 19  
 והעמדת אתו לפני אלעזר הכהן ולפני כל העדה וצויתו  
 אתו לעיניהם : 20 ונתתה מה הדרך עליו למען ישמעו  
 כל עדת בני ישראל : 21 ולפני אלעזר הכהן יעמד  
 ושאל לו במשפט האורים לפני יהוה על פיו יצא ועל

« père soit derrière ; il entre dans la cour (חצר), le père après lui : dans le  
 « vestibule (טרקלין *triclodium*), le père après ; lorsqu'il se présente devant  
 « le cabinet (קיסרון), le père lui dit : mon fils , on ne va pas plus loin. »

14. מריתם. Voy. ci-dessus. ch. 20, v. 22.

15. וידבר. *Iar'hi* dit que le discours suivant fait honneur à Mosché ; lorsque  
 les justes meurent, ils mettent les affaires publiques (עסקי צבור) avant les  
 leurs.

16. ופקד. *Ounklousse* ימני *qu'il prépose*. Le verbe פקד a cette acception  
 au *Kal* ; voy. Gen. , ch. 40 , v. 4 ; II Chr. , ch. 36 , v. 23. *אלהי הרוחת* *Dieu*  
*des esprits*. Voici ce que dit sur ce passage le *Midrasch Tan'houma* : « De même  
 que les figures des enfans de l'homme ne sont pas égales les unes aux autres,  
 de même les intelligences ne sont pas égales : mais chacun a une intelligence  
 pour soi ; qui peut établir un poids, une mesure pour l'esprit ? chaque créature  
 a son intelligence à part. Ainsi Mosché dit à Dieu : toi, Dieu des esprits et pour  
 toute chair , les intentions de tous et de chacun sont à découvert et connues  
 devant toi ; dans tous tes enfans, l'un ne ressemble pas à l'autre , je demande  
 donc de toi , si tu cherches à leur donner un guide , prépose sur eux un homme  
 qui soit animé de l'esprit divin, qui sache supporter chacun selon son genre  
 d'intelligence. »

17. אשר יצא. *Qui sorte*. Voy. Deuté. , ch. 31 , v. 2 ; I Sam. , ch. 18,  
 v. 16.

18. ירך. *Ta main* ; Septante *les mains*. Les autres versions sont conformes  
 au texte hébreu. Selon *Aben Esra*, l'apposition des mains montre aux Israélites

6. L'Éternel dit à Mosché, savoir :

7. Les filles de Tseloph'had parlent bien; donne-leur une possession d'héritage au milieu des frères de leur père, et tu feras passer à elles l'héritage de leur père.

8. Et aux enfans d'Israel tu parleras ainsi: un homme qui mourra et qui ne laissera pas de fils, vous ferez passer son héritage à sa fille.

9. S'il n'a pas de fille, vous donnerez son héritage à ses frères.

10. Si le père n'a pas de frères, vous donnerez son héritage aux frères de son père.

11. Mais si son père n'a pas de frère, vous donnerez son héritage à son parent qui lui sera le plus proche de sa famille, et celui-là héritera. Ce sera pour les enfans d'Israel un statut de droit, comme l'Éternel a ordonné à Mosché.

12. L'Éternel dit à Mosché: monte sur cette montagne d'Abarime, et regarde le pays que je donne aux enfans d'Israel.

13. Tu le regarderas, et toi aussi tu seras recueilli avec tes peuples, comme a été recueilli Aharone, ton frère.

14. Parce que vous avez été rebelles à mon commandement, dans la dispute de la réunion, au désert de Tsine, (où vous auriez pu) me sanctifier par les eaux à leurs yeux. Ce sont là les eaux de la dispute de Kadesch, au désert de Tsine.

15. Mais Mosché parla à Dieu en ces termes :

mythe: « Quand Mosché a vu Reoubene et Gad prendre possession de leurs « parts, il se flattait que Dieu retirerait son ordre; comparaison: un roi défend « à son fils l'entrée de son palais (פֶּלֶאֱתוֹן *palatium*); le fils passe la porte, le

קלה

במדבר

6 ויאמר יהוה אל־משה לאמר : 7 כִּן בְּנֹת צִלְפַחַד  
 וְדִבְרֵיהֶן נָתַן הַיְהוָה לָהֶם אֶחָת נַחֲלָה בְּתוֹךְ אֲחֵיהֶם  
 וְהָעֵבֶרֶת אֶת־נַחֲלַת אֲבִיהֶן לָהֶן : 8 וְאֵל־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל  
 תִּדְבֹר לֵאמֹר אִישׁ כִּדְמוּת וּבֵן אִין לוֹ וְהָעֵבֶרֶת אֶת־  
 נַחֲלָתוֹ לְבָתּוֹ : 9 וְאִם־אִין לוֹ בֵּת וּנְתַתֶּם אֶת־נַחֲלָתוֹ  
 לְאָחָיו : 10 וְאִם־אִין לוֹ אָחִים וּנְתַתֶּם אֶת־נַחֲלָתוֹ  
 לְאָחָיו אָבָיו : 11 וְאִם־אִין אָחִים לְאָבִיו וּנְתַתֶּם אֶת־  
 נַחֲלָתוֹ לְשֹׂארוֹ הַקָּרֵב אֵלָיו מִמִּשְׁפַּחְתּוֹ וַיִּרַשׁ אֹתָהּ וְהָיְתָה  
 לְבְנֵי יִשְׂרָאֵל לְחֶקֶת מִשְׁפַּט כַּאֲשֶׁר צִוָּה יְהוָה אֶת־  
 מֹשֶׁה :

פ

12 ויאמר יהוה אל־משה עלה אל־הר העברים הזה  
 וּרְאֵה אֶת־הָאָרֶץ אֲשֶׁר נָתַתִּי לְבְנֵי יִשְׂרָאֵל : 13 וְרֵאתָה  
 אֲרֵץ וְנֶאֱסַפְתָּ אֶל־עַמּוּקָה גַם־אֹתָהּ כַּאֲשֶׁר נֶאֱסַף אֲדָמָה  
 אַחֲדָה : 14 כַּאֲשֶׁר מְרִיתֶם פִּי בְּמַדְבַּר־צֹן בְּמִדְבַר  
 הָעֵדֻיָּה לְהַקְדִּישֶׁנִּי בַּיּוֹם לְעֵינֵיהֶם הֵם מִרְמֵיבַת קָדַשׁ  
 מְדַבְּרֵי־צֹן : 15 וַיִּדְבֹר מֹשֶׁה אֶל־יְהוָה לֵאמֹר : 16

7. *Bien*. Adverbe. Ounklousse יאות, *convenable*. Septante ὀρθῶς, avec justice. Samaritain אביהן — וחעברת *Tu feras passer*. Septante ἐπιθῆναι, *tu assigneras*,

9. *A ses frères*. Selon Aben Esra, aux frères soit du père, soit de la mère. Cependant, selon le droit talmudique, le frère de la mère n'hérite pas, et le père vient avant le frère. Il n'est nulle part question des ascendans comme héritiers. L'ordre de succession, dans le code judaïque, est réglé par la tradition.

12. *משה* Après ce mot le Samaritain met — *לאמר הר העברים* la montagne d'*harige*. Ounklousse עבראי Au Deuté. (ch. 32, v. 49) on lit que cette montagne s'appelle aussi *Nébo*, et dans le même livre. (ch. 3, v. 29) c'est du mont *Pisga* que Moïse plaça sur la terre promise, et ce *Pisga* est le sommet du *Nébo* (Deuté., ch. 34, v. 1) ; les Septante diffèrent entièrement de notre texte ; « Monte sur la montagne qui est près le passage du Jourdain ; « qui est la montagne Nébo, et vois la terre de Kénane » ; l'hébreu rapporte ce



63. Voilà les dénombremens de Mosché et d'Élazar le cohène, lorsqu'ils dénombrèrent les enfans d'Israel dans les plaines de Moab, près du Iardène (Jourdain), vers Ieré'ho (Jérico).

64. Parmi ceux-là il n'y eut personne des dénombrés, de Mosché et d'Aharone le cohène, lorsqu'ils dénombrèrent les enfans d'Israel dans le désert de Sinaï.

65. Car Dieu leur avait dit : ils mourront dans le désert; et il ne resta d'eux personne, sinon Kaleb, fils de Iephouné, et Iehoschoua, fils de Noune.

CH. XXVII. 1. Les filles de Tseloph'had, fils de 'Hépher, fils de Guilad, fils de Machir, fils de Menasché, des familles de Menasché, fils de Joseph, s'approchèrent. Voilà les noms de ses filles : Ma'hla, Noa, Hogla, Milka et Tirtsa.

2. Elles se présentèrent devant Mosché et Élazar le cohène, devant les nassi et devant toute la réunion, à l'entrée de la tente d'assignation, disant :

3. Notre père est mort dans le désert; lui, il n'a pas été au milieu de la troupe des révoltés contre l'Éternel dans le rassemblement de Kora'h; mais il est mort de son (propre) péché, et il n'a pas laissé de fils.

4. Pourquoi le nom de notre père sera-t-il retranché du milieu de sa famille, parce qu'il n'a pas de fils? Donnons une possession au milieu des frères de notre père.

5. Mosché rapporta leur cause devant l'Éternel.

pleideuses (חֲכַמְנִיּוֹת וְדִרְשָׁנִיּוֹת) : d'abord elles demandent la conservation du nom de leur père, selon la loi du levirat (Deutr., ch. 25, v. 6); cela obtenu, elles demandent leur propriété. אֲחֻזָּה. Samaritain נְחֻלָּה. comme au verset 7. D'après certains passages de la Bible, il paraîtrait que les filles n'étaient pas toujours incapables d'hériter. (Voy. Job, ch. 42, v. 15. Neh., ch. 7, v. 63, confér. avec II Sam., ch. 19, v. 35—41.)

לָהֶם נִחְלָה פְּתוּךְ בְּנֵי יִשְׂרָאֵל : 63 וְאֵלֶּה פְּקוּדֵי מִשְׁחָה  
 וְאֵלֶּעֶזֶר הַכֹּהֵן אֲשֶׁר פָּקְדוּ אֶת־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל בְּעֶרְבַת מִדְבָּר  
 עַל־יַרְדֵּן יַרְחוֹ : 64 וּבְאֵלֶּה לֹא־הָיָה אִישׁ מִפְּקוּדֵי מִשְׁחָה  
 וְאֵרֹן הַכֹּהֵן אֲשֶׁר פָּקְדוּ אֶת־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל בְּמִדְבַר סִינַי :  
 65 כִּי־אָמַר יְהוָה לָהֶם מוֹת יָמָיו בְּמִדְבַר וְלֹא־טוּרָה  
 מִהֶם אִישׁ כִּי אִם־כָּלֵב בְּדִיפְנֵה וַיהוֹשֻׁעַ בְּדַגְוִן : ס מ  
 1 וַתִּקְרַבְנָה בְּנוֹת צִלְפָּחֵד בְּן־חֹפֵר בְּדִגְלֵעַד בְּדַמְכִיר בְּדַמְנַשָּׁה  
 לְמִשְׁפַּחַת מְנַשֶּׁה בְּדִיזְסָף וְאֵלֶּה שְׁמוֹת בְּנֹתָיו מִחֲלָה נָעִה וְתַלְחָה  
 וּמִלְכָּה וְרַחֲצָה : 2 וַתַּעֲמִדְנָה לִפְנֵי מֹשֶׁה וּלְפָנֵי אֶזְרָאֵל  
 הַכֹּהֵן וּלְפָנֵי הַנְּשִׂאִים וְכָל־הָעֵדָה פָּתַח אֱהִי־מוֹעֵד לֵאמֹר :  
 3 אָבִינוּ מָת בְּמִדְבַר וְהוּא לֹא־הָיָה פְּתוּךְ הָעֵדָה הַנְּעוּדִים  
 עַל־יְהוָה בְּעֶרְבַת קָדַח כִּי־בַחֲטָאוּ מָת וּבָנִים לֹא־הָיוּ לוֹ :  
 4 לָמָּה יִגְרַע שֵׁם־אָבִינוּ מִתּוֹךְ מִשְׁפַּחָתוֹ כִּי אֵין לוֹ בֵּן  
 תִּגְהַרְלֵנוּ אַחֲזָה בְּתוֹךְ אֲחֵי אָבִינוּ : 5 וַיִּקְרַב מֹשֶׁה אֶת־  
 מִשְׁפָּטָיו לִפְנֵי יְהוָה : פ רביעי

Ainsi, pendant ces quarante années, malgré la vie misérable que les Israélites ont menée dans le désert, nonobstant les pestes, les maladies, les guerres, il n'y a eu qu'une diminution de 1820 Israélites et une augmentation de 1000 Hébreux. De tels résultats ne sont pas dans le domaine des choses naturelles, et par conséquent n'ont rien d'historique.

Ch. XXVII. 1. *Elles approchèrent.* Ben Onziel ajoute לבי דינה *au tribunal* (voy. ci-dessous, ch. 36, v. 2). Ben Onziel לנגיסת למשפחת *naissance*, mot grec γένεσις.

3. Le Samaritain ajoute אבינו *car c'est par sa faute qu'est mort notre père*, c'est-à-dire et non par la faute d'autrui, comme complice de Korah. Il n'eut pas de fils. Le célèbre lehouda Halevy, cité avec éloge par Aben Esra, croit que cette phrase doit être jointe à la précédente, *c'est par sa faute qu'il est mort sans fils*; mais selon l'observation de Mendelsohn, la position des accens toniques n'est pas favorable à cette version, puisque אמת a un זקוף *zakef*, qui est une pause de premier ordre.

4. *Parce que.* Le Talmud trouve que ces filles étaient spirituelles et bonnes

la famille de Kehath; de Merari, la famille de Mérari.

58. Voici les familles de Lévi; la famille de Libui, la famille de Hébrone, la famille de Ma'hli, la famille de Mouschi, la famille de Kora'h; et Kehath engendra Amrame.

59. Et le nom de la femme d'Amrame, Iochebed, fille de Lévi, que (sa mère) a enfantée à Lévi en Égypte. Celle-là enfanta à Amrame, Aharone, Mosché et Miriame, leur sœur.

60. Il naquit à Aharone, Nadab et Abihou, Élaraz et Ithamar.

61. Nadab et Abihou moururent lorsqu'ils présentèrent du feu profane devant l'Éternel.

62. Leurs (personnes) dénombrées furent vingt-trois mille; savoir: tout mâle d'un mois et au-dessus, car ils n'ont pas été recensés parmi les enfans d'Israel, parce qu'il ne leur a pas été donné d'héritage au milieu des enfans d'Israel.

|                | 1 <sup>er</sup> Recensement. | 2 <sup>e</sup> Recensement. | Différences.                         |
|----------------|------------------------------|-----------------------------|--------------------------------------|
| 1. Reubene     | 46,500                       | 43,730                      | — 2,770                              |
| 2. Schimone    | 59,300                       | 22,200                      | — 37,100                             |
| 3. Gad         | 45,650                       | 40,500                      | — 5,150                              |
| 4. Ichouda     | 74,600                       | 76,500                      | + 1,900                              |
| 5. Issachar    | 54,400                       | 64,300                      | + 9,900                              |
| 6. Zeboulone   | 57,400                       | 60,500                      | + 3,100                              |
| 7. Ephraïme    | 40,500                       | 32,500                      | — 8,000                              |
| 8. Menasché    | 32,200                       | 52,700                      | + 20,500                             |
| 9. Biniamine   | 35,400                       | 45,600                      | + 10,200                             |
| 10. Dane       | 62,700                       | 64,400                      | + 1,700                              |
| 11. Aschère    | 41,500                       | 53,400                      | + 11,900                             |
| 12. Nephtali   | 53,400                       | 45,400                      | — 8,000                              |
| <b>TOTAUX.</b> | <b>603,550</b>               | <b>601,720</b>              | <b>TOTAL des différences — 1,830</b> |
| Lévites        | 22,000                       | 23,000                      | + 1,000                              |

לקדוּחַ מִשְׁפַּחַת הַקָּהָתִי לְמִרְיָהוּ מִשְׁפַּחַת הַמִּרְרִי : 58  
 אֵלֶּה ׀ מִשְׁפַּחַת לֵוִי מִשְׁפַּחַת הַלֵּכְנִי מִשְׁפַּחַת הַחֲבֹנִי  
 מִשְׁפַּחַת הַמַּחֲלִי מִשְׁפַּחַת הַמוּשִׁי מִשְׁפַּחַת הַקָּרְחִי וְקָהָת  
 הוֹלֵד אֶרְדֵּעִמָּרִם : 59 וְשֵׁם ׀ אִשְׁתְּ עִמָּרִם יוֹכָבֵד בַּת  
 לֵוִי אֲשֶׁר יָלְדָה אֹתָהּ לֵלֵוִי בְּמִצְרַיִם וַתֵּלֶד לְעִמָּרִם אֶת־אֲדָהָן  
 וְאֶת־מִשֶּׁה וְאֵת מָרְיָם אֶחָדָם : 60 וַתֵּלֶד לְאֲדָהָן  
 אֶת־נֹרָב וְאֶת־אֲבִיהוּא אֶת־אֶלְעָזָר וְאֶת־אִיתָמָר : 61  
 וַיְמַת נֹרָב וְאֲבִיהוּא בְּחֻקֵּיכֶם אֲשֶׁר־יָצִיא לִפְנֵי יְהוָה : 62  
 וַיְהִי פְקֻדֵיהֶם שְׁלֹשָׁה וְעֶשְׂרִים אָלֶף כֹּל־זָכָר מִבְּנֵי חֹדֶשׁ  
 וּמַעֲלָה כִּי ׀ לֹא הָתַפְקִדוּ בְּחוּךְ בְּנֵי יִשְׂרָאֵל כִּי לֹא־יָתִינוּ

*retourname*), c'est avouer qu'on n'en sait rien. D'après Josué, ch. 16 et 18, on aurait tiré au sort les positions de chaque tribu. L'étendue superficielle, telle qu'on la trouve dans les cartes, n'est pas proportionnelle aux nombres indiqués ici; ainsi Schimone (Siméon), la tribu la plus faible, occupe autant d'espace que Dane, la tribu la plus forte après Juda.

58. לֵוִי Samaritain לֵוִי בני לֵוִי *beni Lévi*; Septante. id. On n'énumère ici que cinq familles. לִבְנֵי *Libni*. Ce sont des guerschonites. חֲבֹנִי Ce sont des kehatites. מוּשִׁי et מַחֲלִי sont des mérarites. קָרְחִי Sont encore des kehatites. Cependant elle n'est pas indiquée ci-dessus comme une famille principale; par contre on omet quatre familles principales, entre autres celle d'Amrame, mentionnée seulement de nom. (Voy. Nomb., ch. 3, v. 18.)

59. אֲשֶׁר . . . בְּמִצְרַיִם. Cette phrase a des difficultés; voy. Ex., ch. 6, v. 20. Les Septante traduisent *qui a engendré ceux-ci* (ὁ γεννησας τουςτους), ils ont lu אֹתָם Michaëlis prend le mot אֹתָהּ pour un nom propre; pour celui de la mère de Jochebed. Il est impossible qu'Amrame ait épousé la fille du fils de Jacob; de sorte que par בַּת לֵוִי il faut entendre, non une fille de la tribu de Lévi, née en Égypte, mais une descendante de Lévi. Les versets 59—61 ne sont pas à leur place.

62. וַיְהִי Voir le recensement. Nous donnons le tableau comparé de ce recensement avec celui du chapitre 1<sup>er</sup> pour les Israélites, et du chapitre 5 pour les lévites.

de 'Héber ; de Malkiel , la famille de Malkiel.

46. Le nom de la fille d'Aschère , Sârah.

47. Voilà les familles des enfans d'Aschère , selon leurs (personnes) dénombrées , cinquante-trois mille quatre cents.

48. Les enfans de Naphtali , selon leurs familles : de Ia'htséel , la famille de Ia'htséel ; de Gouni , la famille de Gouni ;

49. De Iétser , la famille de Iétser ; de Schilème , la famille de Schilème.

50. Voilà les familles de Naphtali , selon leurs familles et leurs (personnes) dénombrées , quarante-cinq mille quatre cents.

51. Voilà les (personnes) dénombrées des enfans d'Israël , six cent un mille sept cent trente.

52. L'Éternel parla à Mosché , en disant :

53. A ceux-ci le pays sera partagé pour héritage , au nombre des noms.

54. A la (famille) nombreuse tu augmenteras l'héritage , et à la famille moindre tu donneras moins d'héritage ; il sera donné un héritage à chacun selon ses (personnes) dénombrées.

55. Toutefois le pays sera divisé par sort ; ils prendront leur héritage selon les noms des tribus de leurs pères.

56. Par le sort sera donné à (chacun) son héritage , soit considérable , soit peu considérable.

57. Voici les (personnes) dénombrées de Lévi , par familles : de Guerschone , la famille guerschounite ; de Kehath ,

savons comment on s'y est pris , ni si on a eu égard à la bonté du terrain. Le Talmud fournit une longue discussion à ce sujet ; il fait intervenir les oracles (*ourim*

הַחֲבֵרִי לְמַלְכֵי־אֵל מִשְׁפַּחַת הַפְּלִקְיָאִלִּי : 46 וְשֵׁם בֵּית־  
 אֲשֶׁר שָׁחָ : 47 אֱלֹה מִשְׁפַּחַת בְּנֵי־אֲשֶׁר לַפְּקֻדֵיהֶם  
 שְׁלֹשָׁה וְחֲמִשִּׁים אֶלֶף וָאַרְבַּע מֵאוֹת : 48 בְּנֵי  
 נַפְתָּלִי לְמִשְׁפַּחָהּ לַחֲצִי־אֵל מִשְׁפַּחַת הַחֲצִי־אֵלִי לְגֹנִי מִשְׁפַּחַת  
 הַגֹּנִי : 49 לְעֵזֶר מִשְׁפַּחַת הַיִּצְרִי לְשֵׁלֶם מִשְׁפַּחַת  
 הַשְּׁלֹמִי : 50 אֱלֹה מִשְׁפַּחַת נַפְתָּלִי לְמִשְׁפַּחָהּ וּפְקֻדֵיהֶם  
 חֲמִשָּׁה וָאַרְבַּעִים אֶלֶף וָאַרְבַּע מֵאוֹת : 51 אֱלֹה פְּקֻדֵי  
 בְּנֵי יִשְׂרָאֵל שֵׁשׁ־מֵאוֹת אֶלֶף וָאַלֶּף שֶׁבַע מֵאוֹת  
 וְשָׁלִשִׁים : פ סְלִישִׁי

52 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵאמֹר : 53 לְאֱלֹה תַחְלַק הָאָרֶץ  
 בְּנַחֲלָה בְּמִסְפַּר שְׁמוֹת : 54 לְרֹב תְּרֻבָּה נַחֲלָתוֹ וּלְמַעַט תְּמַעִיט  
 נַחֲלָתוֹ אִישׁ לְפִי פְקֻדֵיו יִהְיֶן נַחֲלָתוֹ : 55 אַךְ־בְּגֹרֶל  
 תַּחְלַק אֶת־הָאָרֶץ לְשְׁמוֹת מִטּוֹת־אֲבֹתָם וַיַּנְחֵלוּ : 56 עַל־  
 פִּי הַגֹּרֶל תַּחְלַק נַחֲלָתוֹ בֵּין רֹב לְמַעַט : 57 ס  
 וְאֱלֹה פְּקֻדֵי הַלְוִי לְמִשְׁפַּחָהּ לְגֵרְשׁוֹן מִשְׁפַּחַת הַגֵּרְשֹׁנִי

46. *Sara's*. Pourquoi fait-on mention ici de cette fille? Les commentateurs s'évertuent à en trouver le motif. Iar'hi dit : on la nomme parce qu'elle vivait encore ; ce qui est une absurdité manifeste. Arbarbanel dit : parce que c'était quelque femme d'un grand mérite, et Na'hmeni dit qu'elle était fille de la femme d'Aschère, mais d'un autre mari, qui n'a pas laissé de fils, de sorte que son héritage est échu à cette fille, comme pour les filles de Tseloph'had, dont il a déjà été question ci-dessus. Le fait est qu'on n'en sait rien, et qu'il importe fort peu de le savoir. *Septante* *Σαρα*, ils ont lu *שרון*, nom de la femme d'Abrahame. Il est extrêmement rare dans la Bible de voir le même nom porté par plusieurs personnes.

53. *A ceux-ci*. Selon Iar'hi à ceux qui ont maintenant vingt ans, et pas à ceux qui auront vingt ans lors de la prise de possession ; et quoique la conquête ait duré sept ans et le partage autant, le nombre des partageans a été de 601,730.

54. *Littéralement au nombreux*, à la famille nombreuse.

55. *Mais au sort*. Le pays a été partagé au sort, mais nous ne

36. Et voici les enfans de Schouthela'h : d'Erane, la famille d'Erane.

37. Voilà les familles d'Éphraïme, selon leurs (personnes) dénombrées, trente-deux mille cinq cents ; voilà les enfans de Joseph, selon leurs familles.

38. Les enfans de Biniamine, selon leurs familles : de Bela, la famille de Bela ; d'Aschbel, la famille d'Aschbel ; d'A'hirame, la famille d'A'hirame ;

39. De Schephouphame, la famille schouphamite ; de 'Houphame, la famille 'houphamite.

40. Les enfans de Béla furent Arde et Naamane : la famille d'Arde ; de Naamane, la famille de Naamane.

41. Voilà les enfans de Biniamine, selon leurs familles et leurs (personnes) dénombrées, quarante-cinq mille six cents.

42. Voici les familles de Dane, selon leurs familles : de Schou'hame, la famille de Schou'hame ; voilà les familles de Dane, selon leurs familles.

43. Toutes les familles de Schou'hame, selon leurs (personnes) dénombrées, soixante-quatre mille quatre cents.

44. Les enfans d'Aschère, selon leurs familles : de Timna, la famille de Timna ; de Iischvi, la famille de Iischvi ; pour Beria, la famille de Beria.

45. Des enfans de Beria, de 'Héber, la famille

de Biniamine est très-corrompue. **האמרדי** Le Samaritain fait précéder ce mot de **לארדי** cette leçon est évidemment la véritable ; Septante id. ; mais Ounklousse comme le texte.

42. **שוחם** Septante Vatic. **Σαμ**, Alex. **Σαμου**, dans la Genèse **חשים**.

45. **לבני בריעה** Manque dans le Samaritain et avec raison ; dans les Septante de même.

משפחת הַתְּנִי : 36 וְאֵלֶּה בְּנֵי שֹׁתֵלַח לְעֵזְרָן מִשְׁפַּחַת  
 הָעֵבֶנֶת : 37 אֵלֶּה מִשְׁפַּחַת בְּנֵי אֶפְרַיִם לְפִקְדֵיהֶם  
 שְׁנַיִם וְשָׁלֹשִׁים אֶלֶף וַחֲמִשׁ מֵאוֹת אֵלֶּה בְּנֵי יוֹסֵף  
 לְמִשְׁפַּחָתָם : 38 בְּנֵי בְנִימֵן לְמִשְׁפַּחָתָם  
 לְבָלַע מִשְׁפַּחַת הַבְּלָעִי לְאִשְׁבֵּל מִשְׁפַּחַת הָאִשְׁבֵּל לְאֹדְרָם  
 מִשְׁפַּחַת הָאֹדְרָמִי : 39 לְשׁוֹפִים מִשְׁפַּחַת הַשׁוֹפִמִי  
 לְחֹזִפִּים מִשְׁפַּחַת הַחֹזִפִּמִי : 40 וַיְהִי בְּנֵי בְלָע אֶרְד  
 וְנַעֲמָן מִשְׁפַּחַת הָאֶרְדִּי לְנַעֲמָן מִשְׁפַּחַת הַנַּעֲמִי : 41  
 אֵלֶּה בְּנֵי בְנִימֵן לְמִשְׁפַּחָתָם וּפְקֻדֵיהֶם חֲמִשָּׁה וְאַרְבָּעִים  
 אֶלֶף וְשֵׁשׁ מֵאוֹת : 42 אֵלֶּה בְּנֵי דָן לְמִשְׁפַּחָתָם  
 לְשׁוּחִים מִשְׁפַּחַת הַשׁוּחִמִי אֵלֶּה מִשְׁפַּחַת הָדָן לְמִשְׁפַּחָתָם :  
 43 כָּל־מִשְׁפַּחַת הַשׁוּחִמִי לְפִקְדֵיהֶם אַרְבַּעַה וְשָׁלֹשִׁים אֶלֶף  
 וְאַרְבַּע מֵאוֹת : 44 בְּנֵי אֲשֵׁר לְמִשְׁפַּחָתָם  
 לְיִמְנָה מִשְׁפַּחַת הַיִּמְנָה לְיִשׁוּי מִשְׁפַּחַת הַיִּשׁוּי לְבִרְעֵה  
 מִשְׁפַּחַת הַבְּרִיעִי : 45 לְבְנֵי בִרְעֵה לְחֹבֵר מִשְׁפַּחַת

38. *Beni Biniamine*. En conférant ces familles avec celles de la Genèse, on trouve une grande diversité de noms et une différence dans le nombre des familles. Dans la Genèse on en compte dix, et ici on en compte cinq des enfans et deux des petits-enfans de Biniamine (v. 40) *Arde et Naamane*.  
 אַחִירִים Septante Alex. Ἀχιρῶν, Vatican Ἰαχιρῶν, dans la Genèse on lit אַחִי א'hi

39. שׁוֹפִים Samaritain שׁוֹפִים Septante id. Gen., ch. 46, v. 21 מִפִּים *Moupinie*, I Chr., ch. 7, v. 12 שְׁפִים — חָפִם manque dans les Septante; dans la Genèse il y a חָפִים .

40. *Les enfans de Bela étaient Arde et Naamane*. Le Samaritain n'a pas les trois mots בְּלָע בְּנֵי וַיְהִי et au lieu des deux mots וְנַעֲמָן il met seulement וַיְהִי. Le Syriac a la même omission, mais pas la même altération. אַרְד Septante Ἀδᾶρ, dans la Genèse *Arde et Naamane* sont indiqués comme les enfans de Biniamine. Concluons de tout ceci, que la généalogie



rone, la famille de Schimrone.

25. Voilà les familles d'Issachâr, selon leurs (personnes) dénombrées, soixante-quatre mille trois cents.

26. Les enfans de Zeboulone, selon leurs familles : de Sered, la famille de Sered ; d'Eilone, la famille d'Eilone ; de Ia'hléel, la famille de Ia'hléel.

27. Voilà les familles de Zeboulone, selon leurs (personnes) dénombrées, soixante mille cinq cents.

28. Les enfans de Joseph, selon leurs familles : Menasché et Éphraïme.

29. Les enfans de Menasché : de Machir, la famille de Machir ; Machir engendra Guilad ; de Guilad, la famille de Guilad.

30. Voilà les enfans de Guilad : d'Iézer, la famille d'Iézer ; de 'Hélek, la famille de 'Hélek ;

31. Et Aschriel, la famille d'Aschriel ; et Schechême, la famille de Schechême.

32. Et Schemida, la famille de Schemida ; et 'Hépher, la famille de 'Hépher.

33. Tseloph'had, fils de 'Hépher, n'avait point de fils, mais seulement des filles ; le nom des filles de Tseloph'had, fut Ma'hla, Noa, 'Hogla, Milka et Tirtsa.

34. Voilà les familles de Menasché ; et leurs (personnes) dénombrées (furent) cinquante-deux mille sept cents.

35. Voilà les enfans d'Éphraïme, selon leurs familles : de Schouthela'h, la famille de Schouthela'h ; de Bécher, la famille de Bécher ; de Ta'hane, la famille de Ta'hane.

מִשְׁפַּחַת הַיִּשְׁבִּי לְשֹׁמְרֵן מִשְׁפַּחַת הַשְּׁמֹרֹנִי : 25 אֱלֹהֵי  
 מִשְׁפַּחַת יִשְׁשָׁכָר לִפְקֻדֵיהֶם אַרְבַּעַה וְשָׁשִׁים אֵלֶּף וְיָשׁוּשׁ  
 מֵאֹת : 26 ס בְּנֵי זְבוּלֹן לְמִשְׁפַּחַתָּם  
 לְסֹד מִשְׁפַּחַת הַפְּרִזִּי לְאֵלֹנֵי מִשְׁפַּחַת הָאֵלֹנִי לְיִחִיאֵל  
 מִשְׁפַּחַת הַיִּחִיאֵלִי : 27 אֱלֹהֵי מִשְׁפַּחַת הַזְּבוּלֹנִי  
 לִפְקֻדֵיהֶם שָׁשִׁים אֵלֶּף וַחֲמֵשׁ מֵאוֹת : 28 ס בְּנֵי  
 יוֹסֵף לְמִשְׁפַּחַתָּם מְנַשֶּׁה וְאֶפְרַיִם : 29 בְּנֵי מְנַשֶּׁה  
 לְמַכִּיר מִשְׁפַּחַת הַמַּכִּירִי וּמַכִּיר הַיּוֹלֵד אֶת־גִּלְעָד לְגִלְעָד  
 מִשְׁפַּחַת הַגִּלְעָדִי : 30 אֱלֹהֵי בְנֵי גִלְעָד אֵיעֹזֵר מִשְׁפַּחַת  
 הָאֵיעֹזֵרִי לְחֵלֶק מִשְׁפַּחַת הַחֲלִקִי : 31 וְאֶשְׂרָאֵל  
 מִשְׁפַּחַת הָאֶשְׂרָאֵלִי וְשֵׁכֶם מִשְׁפַּחַת הַשְּׁכָמִי : 32 וְשִׁמְדָּע  
 מִשְׁפַּחַת הַשְּׁמִדָּעִי וְחֹפֵר מִשְׁפַּחַת הַחֹפְרִי : 33 וְצִלְפָּזֵד  
 בְּדָחֹפֵר לְאֶדְהוּ לֹוּ בָנִים כִּי אִמְרַבְּנֹת וְשֵׁם בָּנוֹת  
 צִלְפָּזֵד מַחֲלָה וְנֹעָה חַגְלָה מַלְכָּה וְרִתְצָה : 34 אֱלֹהֵי  
 מִשְׁפַּחַת מְנַשֶּׁה וּפְקֻדֵיהֶם שְׁנַיִם וַחֲמֵשִׁים אֵלֶּף וְשֶׁבַע  
 מֵאוֹת : 35 ס אֱלֹהֵי בְנֵי־אֶפְרַיִם לְמִשְׁפַּחַתָּם  
 לְשׂוֹרֵחַל מִשְׁפַּחַת הַשְּׂוֹרֵחַלִּי לְבָכָר מִשְׁפַּחַת הַבְּכָרִי לְחֹזֵן

24. Le même que le יֹבֵב Job de la Genèse, ch. 46, v. 13.]

30. Septante Ἀχιζερ. Vulgate Iezer, Syriacque, Saadias יעֹזֵר.

13. De Zera'h, la famille de Zera'h; de Schaoul, la famille de Schaoul.

14. Voilà les familles de Schimone; vingt-deux mille deux cents.

15. Les fils de Gad selon leurs familles: de Tsephone, la famille de Tsephone; de 'Hagui, la famille de 'Hagui; de Schouni, la famille de Schouni;

16. D'Ozni, la famille d'Ozni; d'Éri, la famille d'Éri;

17. D'Arod, la famille d'Arod; d'Aréli, la famille d'Aréli;

18. Voilà les familles des enfans de Gad, selon leurs (personnes) dénombrées, quarante mille cinq cents.

19. Les fils de Iehouda: Er et Onane; Er et Onane moururent au pays de Kenâane.

20. Les enfans de Iehouda furent, d'après leurs familles: de Schéla, la famille schélanienne; de Peretz, la famille de Peretz; de Zera'h, la famille de Zera'h.

21. Les enfans de Peretz furent: de 'Hetsrone, la famille de 'Hetsrone; de 'Hamoul, la famille de 'Hamoul.

22. Voilà les familles de Iehouda, selon leurs (personnes) dénombrées, soixante-seize mille cinq cents.

23. Les enfans d'Issachar, selon leurs familles: de Tola, la famille de Tola; de Pouva, la famille pounienne;

24. De Iaschoub, la famille du Iaschoubi; de Schim-

17. לִאֲרֵלִי Septante Ἀριέλ, *Ariel*, Syriaque id., mais le Samaritain e, Ounkloussé comme le texte hébreu.

21. חַמוּל *Hamoul*; Samaritain חַמוּלִי Septante Alexand. de même; du Véticain Ἰαμοὺν.

משפחת הוזחזי לשאול משפחת השאול : 14 אלה  
 משפחת השמעוני שנים ועשרים אלה ומאתים : ס  
 בני גד למשפחתם לצפון משפחת הצפוני לחזי  
 משפחת החגי לשוני משפחת השוני : 16 לאוני  
 משפחת האוני לערי משפחת הערי : 17 לאהוד  
 משפחת האודי לאראלי משפחת האראלי : 18  
 אלה משפחת בני גד לפקדיהם ארבעים אלה וחמש  
 מאות : ס 19 בני יהודה עד ואונן וימת  
 עד ואונן בארץ כנען : 20 ויחי בני יהודה למשפחתם  
 לשלשה משפחת השלני לפרץ משפחת הפרצי לוזח  
 משפחת הוזחי : 21 ויהיו בני פרץ לחצרון משפחת  
 החצרוני לחמול משפחת החמולי : 22 אלה משפחת  
 יהודה לפקדיהם ששה ושבעים אלה וחמש  
 מאות : ס 23 בני יששכר למשפחתם  
 תולע משפחת התולעי לפודה משפחת הפוני : 24 לישוב

celle de Zéra'h d'ici ne s'y trouve pas ; זרח est remplacé par צחר *Tsohar*. On croit que c'est le même homme. Dans la Genèse on compte une famille de plus : celle d'Abad.

14. *Deux*, avant ce mot les Septante mettent *ix τῆς πατριάρχου ἀβραῆν*, ils ont lu לפקודיהם ; de même la Vulgate.

15. *Beni Gad*. Dans la Genèse, à l'endroit cité, on compte sept familles ; ici de même ; mais la famille אצבון *Etsbone* de la Genèse est remplacée ici par אזני *Ozni* (verset 16). Dans les Septante, édition du Vatican et d'Alexandrie ; les versets 15—18 du texte sont placés après le verset 27, et après ce verset 27 viennent les versets 44—47 et ensuite le verset 28. Par ce placement les tribus sont énumérées dans le même ordre que dans la Genèse (ch. 46).

16. ערי Samaritain עדי *Edi* ; Septante, Syriaque id., mais Ounklousse, Vulgate, Saadias comme le texte hébreu.

Ieré'ho , en disant :

4. De l'âge de vingt ans et au-dessus, comme l'Éternel avait ordonné à Mosché et aux enfans d'Israel , sortant du pays d'Égypte.

5. Reoubene, premier-né d'Israel : les fils de Reoubene (étaient) 'Hénoch , la famille de 'Hénoch ; Palou, la famille de Palou ;

6. De 'Hetsrone, la famille de 'Hetsrone ; de Carmi , la famille de Carmi.

7. Voilà les familles de Reoubene ; leurs (personnes) dénombrées furent quarante-trois mille sept cent trente.

8. Les fils de Palou, Éliab.

9. Les fils d'Éliab, Nemouel, Dathane et Abirame. C'est Dathane et Abirame, convoqués de la réunion, qui s'étaient mutinés contre Mosché et Aharone, dans l'attroupement de Kora'h, dans leur soulèvement contre l'Éternel.

10. La terre ouvrit son sein et les engloutit avec Kora'h, quand (aussi le reste de) l'attroupement périt, lorsque le feu consuma les deux cent cinquante hommes, et qu'ils furent un signe (exemplaire).

11. Les enfans de Kora'h ne moururent pas.

12. Les enfans de Schimone selon leurs familles : de Nemouel, la famille de Nemouel ; de Iamine, la famille de Iamine ; de Iachine, la famille de Iachine ;

11. ובני קרח לא מתו *Les enfans de Kora'h ne moururent pas.* Ben Onziel dit qu'ils n'étaient pas dans le complot de leur père. Selon Iarhi, ils y étaient, mais se sont repentis à temps.

12. נמואל Samaritain de même נמואל Vater cite un texte hébreu où il y a נמואל ; Genèse (ch. 46, v. 10) on lit ימואל *Iemouel.*

13. לזרח *A Zéra'h.* Dans la Genèse (*loco citato*) on compte six familles ;

ירחו לאמר : 4 מִבְּנֵי עֶשְׂרִים שָׁנָה וּמַעְלָה בְּאִשׁוֹר צִוָּה  
 יְהוָה אֶת־מֹשֶׁה וּבְנֵי יִשְׂרָאֵל הַיּוֹצֵאִים מֵאֶרֶץ מִצְרַיִם :  
 שֵׁנִי 5 רְאוּבֵן בְּכֹר יִשְׂרָאֵל בְּנֵי רְאוּבֵן חֲנוּךְ מִשְׁפַּחַת  
 הַחֲנֹכִי לְפִלֹא מִשְׁפַּחַת הַפְּלֹאִי : 6 לְחִצְרֹן מִשְׁפַּחַת  
 הַחִצְרֹנִי לְכַרְמֵי מִשְׁפַּחַת הַכַּרְמִי : 7 אֵלֶּה מִשְׁפַּחַת  
 הָרְאוּבֵנִי וַיהוִי פְקֻדֵיהֶם שְׁלֹשָׁה וָאַרְבָּעִים אֵלֶּף וְשֶׁבַע  
 מֵאוֹת וְשָׁלֹשִׁים : 8 וּבְנֵי פִלֹא אֱלִיָּאב : 9 וּבְנֵי  
 אֱלִיָּאב גְּמוּאֵל וְדִרְהֵן וְאֲבִירָם הַוַּאדֶּרְהֵן וְאֲבִירָם קְרוּאֵי  
 הַעֵדָה אֲשֶׁר הֵצִי עַל־מֹשֶׁה וְעַל־אַהֲרֹן בְּעֵדַת־קֶדֶח בְּהִצָּאתָם  
 עַל־יְהוָה : 10 וַתִּפְתַּח הָאָרֶץ אֶת־פִּיהָ וַתִּבְלַע אֹתָם  
 וְאֶת־קֶדֶח בְּמֹות הָעֵדָה בְּאֹכַל הָאֵשׁ אֵת חֲמִשִּׁים וּמֵאוֹתָיִם  
 אִישׁ וַיהוִי לָנֶס : 11 וּבְנֵי־קֶדֶח לְאֶמְתֵי : 12  
 בְּנֵי שְׁמֵעוֹן לְמִשְׁפַּחְתָּם לְגְמוּאֵל מִשְׁפַּחַת הַגְּמוּאֵלִי לְיִמִּין  
 מִשְׁפַּחַת הַיִּמִּינִי לְיִכִּין מִשְׁפַּחַת הַיִּכִּינִי : 13 לְזֶרַח

5. לחנוך Pour à 'Henoch', c'est-à-dire de 'Henoch'; de même  
 אשור etc.; le באור remarque que la terminaison des noms de ce cha-  
 pitre est irrégulière, car le ך indique ordinairement le rapport, la cons-  
 truction (היחס) et dans les mots terminés par ה, ce ה est remplacé par un  
 ך suivi d'un ך : ainsi שלח fait שלני et de פוח se dit פוני pour פוני : ainsi  
 ימנה devrait faire ימנני et בריעה, בריעני, ou bien ימנהי, ימנהי, et pourtant  
 verset 44 ימנה reste invariable, comme en état absolu; de même בריעי au lieu  
 de בריעני ou בריעני, de même חגי qui en construction devrait faire חגי  
 9. Racine נצה disputer, au Hiphil, exciter la dispute.

10. ואת קרח Le texte samaritain au lieu de ces deux mots met ואת קרח et  
 place les deux mots ואת חמשים devant את קרח de sorte que d'après le Sa-  
 maritain Kora'h n'a pas été englouti; ce qui est conforme au récit du cha-  
 pitre 16. v. 17 et 37; mais les Septante traduisent comme le texte hébreu.  
 נס—נס De élever, ce qui est élevé, un drapeau, un signal. C'est pour-  
 quoi, dit le באור les œuvres de Dieu, sa grandeur, s'appellent נסים parce  
 qu'elles servent à montrer les voies de Dieu, pour inspirer aux hommes la crainte  
 et l'amour de Dieu.

enfants d'Israel.

14. Le nom de l'homme israélite frappé, celui qui avait été frappé avec la Midianite, était Zimri, fils de Salou, nassi de la maison paternelle de Schimone.

15. Et le nom de la femme midianite frappée était Cozbi, fille de Tsour, chef de peuples, de la maison paternelle en Midiane.

16. L'Éternel parla à Mosché, en disant :

17. Serrez de près les Midianites, et frappez-les :

18. Car ils vous ont serré de près par leurs ruses qu'ils ont imaginées contre vous, au sujet de l'affaire de Peor et au sujet de Cozbi, fille du nassi de Midiane, leur sœur, frappée au jour de la peste, pour le fait de Peor.

CH. XXVI. 1. C'était après la peste.... L'Éternel dit à Mosché et à Élarzar, fils d'Aharone le cohène, en disant :

2. Faites le dénombrement de toute la réunion des enfans d'Israel, de l'âge de vingt ans et au-dessus, selon la maison de leurs pères, tout (homme) venant à l'armée.

3. Mosché et Élarzar le cohène leur parlèrent dans les plaines de Moab, auprès du Iardène (Jourdain), de

rétablir un texte conforme au sens que l'on veut adopter. Ounklousse et Ben Ouziel intercalent le mot *לממני* de les compter. La Vulgate dit : locuti sunt itaque Moises et Eleazar sacerdos in campestribus Moab super Jordanem contra Jerico, ad eos qui erant; a viginta omnis et supra, sicut Dominus imperaverat, quorum iste est numerus. Le Syriaque dit : et Mosché les compta de vingt ans et au-delà, comme Dieu l'a ordonné à Mosché.

יִשְׂרָאֵל : 14 וְשֵׁם אִישׁ יִשְׂרָאֵל הַמִּכָּה אֲשֶׁר הִכָּה אֶת  
 הַמִּדְיָנִית זִמְרִי בְּדָסְלוֹא נְשִׂיא בִּיתָאֵב לְשִׁמְעוֹנִי : 15 וְשֵׁם  
 הָאִשָּׁה הַמִּכָּה הַמִּדְיָנִית כְּזָבִי בַת־צֹר רֵאשׁ אֲמוֹת בִּיתָאֵב  
 בְּמִדְיָן הוּא :

פ

16 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵּאמֹר : 17 צֹרֹר אֶת־  
 הַמִּדְיָנִים וְהַכִּיתֶם אוֹתָם : 18 כִּי־צָרִים הִם לָכֶם  
 בְּנִכְלִיהֶם אֲשֶׁר־נָפְלוּ לָכֶם עַל־דְּבַר פְּעֹזֹר וְעַל־דְּבַר כְּזָבִי  
 בַּת־נְשִׂיא מִדְיָן אַחֲרֵם הַמִּכָּה בְּיוֹם־הַמִּגִּפָּה עַל־דְּבַר פְּעֹזֹר :

פ

טו 1 וַיְהִי אַחֲרֵי הַמִּגִּפָּה

וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה וְאֵל אֶלְעָזָר בֶּן־אַהֲרֹן הַכֹּהֵן לֵאמֹר :  
 2 שָׂאוּ אֶת־רֹאשׁוֹ בַלְעֲדָה בְּנֵי־יִשְׂרָאֵל מִבֶּן עֶשְׂרִים  
 שָׁנָה וּמַעְלָה לְבֵית אֲבֹתָם כָּל־יָצֵא צֶבֶא בְּיִשְׂרָאֵל : 3  
 וַיְדַבֵּר מֹשֶׁה וְאֶלְעָזָר הַכֹּהֵן אֹתָם בְּעֶרְבַת מוֹאָב עַל־יַרְדֵּן

14. La tribu de Schimone (Siméon) formait cinq maisons; ce Zimri était le chef d'une de ces maisons.

15. צור *Tsour*, était un des cinq rois midianites, voy. ci-dessous, ch. 31, v. 8.

17. צרור Infinitif pour un impératif, comme זכור (Exode, ch. 20, v. 8.)

18. בנכליהם—נכל *astuce*; נכלו de נכל au *Piel*, agir avec *astuce*, Ben Ouziel *בְּעִיטַת רִימְיֹתֵיהֶן* dans le conseil de leurs tromperies, ויתנכלו אותו, Gen, ch. 37, v. 18. *Ils pensèrent astucieusement sur lui.*

CH. XXVI. 1. ...הַמִּגִּפָּה וַיְהִי Les Septante joignent avec raison ce dernier verset au premier verset du chapitre suivant. Mais il est possible aussi qu'un écrivain ait inséré ce demi verset pour établir une liaison entre les chapitres; car le chapitre 25 devait être naturellement suivi par le chapitre 31 qui traite de la guerre contre les Midianites.

2. שאו C'est le troisième recensement.

3. Ce verset et le suivant sont évidemment altérés ou défectueux, et cette altération doit être très-ancienne, car toutes les versions sont littérales et par conséquent défectueuses. Le sens est pourtant facile à découvrir. Nous avons adopté les interpolations proposées par Mendelsohn; il est aisé aussi de



lite et la femme , et la peste fut arrêtée de dessus les enfans d'Israel.

9. Les morts de la peste (furent au nombre de) vingt-quatre mille.

10. L'Éternel parla à Mosché en disant :

11. Pin'has, fils d'Élazar, fils d'Aharone le cohène, a détourné ma colère de dessus les enfans d'Israel, animé de mon zèle au milieu d'eux ; et je n'ai point consumé les enfans d'Israel dans mon ardeur.

12. C'est pourquoi dis : je lui donne mon alliance de paix.

13. Elle sera, pour lui et sa postérité après lui, une alliance d'un cohénat perpétuel, en récompense de ce qu'il a montré du zèle pour son Dieu, et qu'il a rédimé sur les

ce sens ; selon d'autres שלום est pris adjectivement ; alliance qui donne la félicité ; c'est dans ce sens que traduit Mendelsohn.

13. עולם . . . . וחיתה La dignité du cohénat a déjà été promise ; pour lever cette difficulté, le Talmud dit qu'elle n'a été accordée qu'à Aharone et à ses enfans et à ses descendans à naître après l'onction, et Pin'has (Phinées) était né auparavant. Cependant cette dignité était aussi dans la famille d'Ishamar, et Elie était le premier de cette famille qui en fut revêtu. Mais elle fut restituée aux descendans de Phinées dans la personne de Zadok (I Rois, ch. 2, v. 26, et ch. 27, v. 35), et y resta jusqu'à l'extinction du sacerdoce. Il est à remarquer que si le privilège héréditaire du cohénat est la récompense d'un meurtre, le privilège de la caste lévitique est la récompense d'un massacre (Exode, ch. 32, v. 29) ; ce qui est parfaitement décrit dans ces vers du plus grand poète qui ait jamais existé.

Ne descendez-vous pas de ces fameux lévites,  
 Qui, lorsqu'au Dieu du Nil le volage Israel  
 Rendit dans le désert un culte criminel,  
 De leurs plus chers parens saintement homicides,  
 Consacrèrent leurs mains dans le sang des perfides ;  
 Et par ce noble exploit vous acquirent l'honneur  
 D'être seuls employés aux autels du Seigneur ?

(Athalie, acte IV, scène 111).

והַעֲזַר הַמַּגִּפָּה מֵעַל בְּנֵי יִשְׂרָאֵל : 9 וַיְהִי הַפְּתִיחַ הַמַּתָּיִם  
בַּמַּגִּפָּה אַרְבַּעַת וְעֶשְׂרִים אֵלֶף :

10 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵאמֹר : 11 פִּינָחָם בֶּן־  
אֶלְעָזָר בֶּן־אֶהֱרֹן הַכֹּהֵן הַיָּשִׁיב אֶת־הַחֲמַרְלֵי מֵעַל בְּנֵי־  
יִשְׂרָאֵל בַּקָּנָאוֹ אֶת־קִנְאָתִי בְּתוֹכָם וְלֹא־כִלִּיתִי אֶת־בְּנֵי־  
יִשְׂרָאֵל בַּקָּנְאוֹתַי : 12 לָכֵן אֶמַר הַנְּנִי נָתַן לֹו אֶת־  
בְּרִיתִי שָׁלוֹם : 13 וַהֲיִתְּחָה לֹו וְלוֹרְעוֹ אַחֲרָיו בְּרִית  
בְּהֵנָּה עוֹלָם רַחֲמַת אֲשֶׁר קָנִיא לְאַלְהֵיו וַיִּכְפַּר עַל־בְּנֵי



*bre, ou plutôt près de la cheminée. En arabe كבה habbah ou cabah et avec l'article אלכבה alcaba; d'où vient l'espagnol alcoba, en français alcove, partie intérieure de la tente où est le lit. אל קבתה Ounki. למעוהא dans son ventre. Sept. διὰ τῆς μήτρας αὐτῆς, à travers la matrice. En arabe כב désigne le coccyx. Selon Gueddes ce mot aurait même signification que קבה et signifierait la chambre de la femme; ce qui n'est pas à rejeter. Cette action montre du dévouement, du courage et du fanatisme; elle a servi de texte à beaucoup de sermons sangui- naires, et de stimulans à des crimes commis au nom de la religion. Sacrifier sa vie au nom de la loi est le devoir le plus sublime de la morale. Tuer les autres est une cruelle nécessité qui doit toujours être commandée ou par le magistrat compétent ou par la défense personnelle; hormis ces deux cas, il est difficile de déterminer ce qui distingue un meurtre d'un assassinat. Voy. sur ce verset Ben Ouziel. המגפה La plaie. On croit qu'il s'agit d'une peste; elle n'est pas explicitement mentionnée.*

9. ארבעה ועשרים אלף *Vingt-quatre mille.* Ce nombre est le même dans tous les textes et dans toutes les versions. Saint Paul cite seulement *vingt-trois mille* (I Corinth, 10, 8); il aura cité de mémoire; pour l'objet qu'il avait en vue le nombre importe peu.

11. בקנאו את קנאתי *Septante εν τῷ ζηλωσαι μου τον ζηλον, vengeance ma jalousie; mot à mot en jalousant ma jalousie. קנאו Iar'hi, emportement. קנא En arabe signifie rougir beaucoup. קנאו Est du Piel.*

12. בריתי שלום *Présente une difficulté. Selon Aben Esra il faut sous-entendre בריתי mon alliance, alliance de paix; les Septante traduisent dans*

nel s'enflamma contre Israel.

4. L'Éternel dit à Mosché : prends tous les chefs du peuple, et fais-les pendre devant l'Éternel, en plein jour; et l'irritation de la colère de l'Éternel se détournera d'Israel.

5. Mosché dit aux suffètes d'Israel : tuez chacun les gens qui se sont attachés à Baal Peor.

6. Et voici qu'un homme des enfans d'Israel vint, et amena la Midianite à ses frères aux yeux de Mosché et aux yeux de toute la réunion des enfans d'Israel, tandis qu'ils pleuraient à l'entrée de la tente d'assignation.

7. Pin'has (Phinéas), fils d'Élazar, fils d'Abarone le co-hène, l'ayant vu, s'éleva du milieu de la réunion, et prit une lance à la main.

8. Et vint derrière l'homme israélite dans la cellule, et les transperça tous deux par le ventre, l'homme israé-

*des membres.* Dans le Deuté. (ch. 21, v. 22) il est question de la potence עץ על אתו — ותלית השמש — נגד השמש *En face du soleil.* Ben Ouziel dit בקריאתא *au matin.* Selon Aben Ezra *publiquement*; Ben Ouziel ajoute l'ordre de les descendre de la potence avant la nuit.

5. תזעו איש אנשיו *Tuez chacun ses hommes.* Voy. Exode, ch. 10, v. 25. Selon le Talmud on en a tué plus de cent soixante dix-mille. Ce sont des exagérations familières à cet ouvrage.

6. המדינית *La Midianite.* Toutefois ci-dessus (verset 1) il n'est fait mention que des filles moabites. Selon Ben Ouziel l'homme dit à Mosché : ne va pas dire que la Midianite est prohibée; toi-même tu as épousé une Midianite, fille de Iethro; etc. Septante προσηγαγε τον αδελφον αυτοου προς την Μαδιανιτιν, *il conduisit son frère à la Madianite*; ils ont lu המדינית את אחיו אל ויקרב Cette leçon paraît plausible; elle rend l'action de Pin'has plus hardie, puisqu'il l'avait exécutée au milieu des Midianites.

7. רמה *Pique.* Septante στρομάσσον, *un dard.*

8. חקבה *De קבב rouler; la tente.* Septante εις την κάμινον, *dans la cham-*

פֶּעֹר וַיַּחֲרֹאֲף יְהוָה בְּיִשְׂרָאֵל : 4 וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל־  
 מֹשֶׁה קַח אֶת־כָּל־דְּרָאֲשֵׁי הָעָם וְרוֹקַע אוֹתָם לַיהוָה נִגְדֹּר  
 הַשֹּׁמֵשׁ וַיֵּשֶׁב חֲרוֹן אַף־יְהוָה מִיִּשְׂרָאֵל : 5 וַיֹּאמֶר מֹשֶׁה  
 אֶל־שֹׁפְטֵי יִשְׂרָאֵל הֲרֹגוּ אִישׁ אֶנְשָׁיו הַנִּצְמָדִים לְבַעַל פֶּעֹר :  
 6 וְהָיָה אִישׁ מִבְּנֵי יִשְׂרָאֵל בָּא וַיִּקְרַב אֶל־אָחִיו אֶת־  
 הַמְּדִינִיתָ לְעֵינָי מֹשֶׁה וּלְעֵינָי כָּל־עַדְתָּ בְּנֵי־יִשְׂרָאֵל וְהָמָּה  
 בָּכִים פָּרַח אֶהֱל מוֹעֵד : מַפְטִיר 7 וַיֵּרָא פְּיֹנְחָם  
 בְּדֹאֲלֵעֹר בְּדֹאֲהֶרֶן הַכְּהֹן וַיִּקָּם מִחוּץ הָעֵדָה וַיִּקַּח רֶמֶחַ  
 בְּיָדוֹ : 8 וַיָּבֵא אֶחָד אִישׁ־יִשְׂרָאֵל אֶל־הַקִּבְּהָ וַיִּדְקַל  
 אֶת־שְׁנֵיהֶם אֶת אִישׁ יִשְׂרָאֵל וְאֶת־הָאִשָּׁה אֶל־קִבְּהָ

sussi à Babylone (Hérod, liv. 1, ch. 199) et il en est aussi question dans Baruch (ch. 6, v. 42, 43).

3. ויצמד *Il se joignit*. De צמד au *Niphal*, être lié, attaché. Septante *ἠτάσθη*, il fut initié. Ben Ouziel dit :

ואתחברי עמא בית ישראל בבעלא פעור כמסמרא בקיסא דלא מתפרש ואתחברי עמא בית ישראל בבעלא פעור כמסמרא בקיסא דלא מתפרש *Le peuple d'Israel se joignit à Baal Peor, comme un clou dans le bois, on ne peut l'en séparer sans déchirure.* *ישראל* Avant ce mot on lit dans le Samaritain מבני *des enfans* d'Israel, et pas tous. *A Baal Peor*. Le mot *Peor* (ch. 23, v. 28) a donné son nom à cette déité, ou en a tiré son nom.

4. ורוקע *Racine* יקע au *Hiphil*, pendre. *Eux*. Ce mot est équivoque. A la première vue on pourrait croire que Dieu ordonne de pendre les chefs, mais il n'en est rien. Le verset suivant nous apprend que le mot *אותם eux*, se rapporte à ceux qui ont fait des actes d'idolâtrie. Le Samaritain a un tout autre texte *לבעל פעור הנצמידים את מאנשים ויהרגו את מאנשים ויהרגו את מאנשים ויהרגו את מאנשים* *dis, qu'ils tuent les hommes qui se sont joints à Baal Peor*. Les textes hébreu et samaritain réunis semblent former le vrai sens, qui toutefois n'est pas très-sûr. Les Septante traduisent : *prends tous les chefs du peuple, et châtie-les en face du soleil*. Ainsi ils ont fait rapporter *אותם eux* aux chefs; ils rendent ורוקע par *παράδειγματισον αὐτοὺς, blâme-les, affiche-les, suspends leurs noms*. D'autres commentateurs ont traduit par *pendre*. Nous trouvons (II Sam., ch. 21, v. 6) *והוקענום לה* Le mot *יקע* paraît désigner le supplice de la dislocation

23. Il recommença sa parabole, et dit :

Malheur ! qui peut vivre si Dieu le lui a destiné ?

24. Des vaisseaux (viennent) de la côte de Kitime,

Tourmentent Aschour,

Tourmentent Eber ;

Lui aussi sera détruit.

25. Bilame s'étant levé, s'en alla, et s'en retourna à son endroit, et Balak aussi s'en alla son chemin.

CH. XXV. 1. Israel ayant demeuré à Schitime, le peuple commença à se prostituer aux filles de Moab.

2. Elles invitèrent le peuple aux sacrifices de leurs dieux ; le peuple mangea et se prosterna devant leurs dieux.

3. Israel s'attacha à Baal Peor, et la colère de l'Éter-

ces chants, comme partout, ont précédé l'histoire. Nous venons de lire des extraits de ces productions, peut-être les plus anciennes qui nous soient parvenues. Il est probable qu'on y a ajouté des événemens d'une date très-postérieure à l'existence politique des Moabites, Édomites, etc. S'agit-il d'une prédiction messianique ? c'est possible ; mais de la possibilité à la réalité. la distance est immense.

CH. XXV. 1. בשטים *A Schitime*. C'est peut-être le même endroit désigné ci-dessous (ch. 33, v. 49) par Abel Schitime אבל שטים (*Deuil de Schitime*). Dans les noms composés, les Hébreux omettent souvent le premier nom ; ainsi חרמון *Hermone* pour בעל חרמון *Baal 'Hermone* (Juges, ch. 3, v. 3) תולד *Tolad* pour אל תולד *Al Tolad* (Jos., ch. 19, v. 4). Si c'est le même endroit qu'Abel Schitime, alors c'est la dernière station des Israélites dans le désert. ויחל *Racine* חל dont une des significations au *Hiphil* est commencer. Septante ἡτανεβαν, *il fut profané* ; (comme s'il y avait ויחל) c'est la signification de ce verbe au *Piel*. לינות *A se débaucher* avec les filles de Moab. Selon le Talmud, c'est d'après le conseil de Bilame que les Moabites ont prostitué volontairement leurs filles, afin d'attirer les Israélites dans l'idolâtrie. On en trouve un vague indice aux versets 15 et 16 du ch. 31 suivant. Ben Ouziel dit : le culte de Peor était accompagné de prostitution, usages infâmes pratiqués

קבר כמדרב

וַיֹּאמֶר אֱלֹהֵי מִי יַחֲדָה מִשְׁמֹו אֵל : 24 וְצִים מִיַּד פְּחִים  
 וְעַנְי אֲשׁוּר וְעַנְי עֵבֶר וְגַם הוּא עֵדִי אֲבָד : 25 וַיִּקָּם בְּלִעָם  
 וַיִּלֶּךְ וַיֵּשֶׁב לְמִקְמוֹ וְגַם בִּלְק הֶלֶךְ לְדַרְכּוֹ : פ  
 כה 1 וַיֵּשֶׁב יִשְׂרָאֵל בְּשִׁטִּים וַיַּחַל הָעָם לְזַנּוֹת אֶל  
 בְּנוֹת מוֹאָב : 2 וַהֲקִרְאוּ לָעָם לְזִכְרוֹ אֱלֹהֵיהֶן וַיֹּאבֵל  
 הָעָם וַיִּשְׁתַּחֲוּוּ לְאֱלֹהֵיהֶן : 3 וַיִּצְמַד יִשְׂרָאֵל לְבַעַל

*sera.* De שום *mettre.* Mendelsohn dit *si Dieu ( אל ) le lui a destiné.*  
 ihm's jugedacht. Quelques manuscrits réunissent les deux mots מְשֹׁמָל ; là-des-  
 sus Gueddes pense au terrible *sammum*, le vent du désert, par l'adjonction  
 de אל *fort*, *grand*. A Alep ce vent s'appelle צְמֹרִי et le ס, ש et צ se confon-  
 daient dans la prononciation, voy. Isaïe, ch. 44, v. 7.

24. De צי *grand navire*, pour ציים voy. Isaïe, ch. 23, v. 13.  
 Ounklousse (édition de Metz) *seront envoyés de Rome.* Ben Ouziel paraphrase : *de grandes armées seront envoyées de la Lom-  
 bardie (למברניא Lambarnia), et de la terre d'Italie (אטליא), se réuniront avec  
 les légions venant de Constantinople, et tourmenteront les Assyriens. Les uns et  
 les autres sont destinés à tomber sous la puissance du roi-oint (Messie  
 משיח), et condamnés à une servitude perpétuelle.* Ierouschalmi a la même  
 tradition ; au lieu de למברניא on lit מן דרומאי *du sud*, et il ajoute בלברניא  
*de la grande province* ; pour ירצאים le Samaritain porte ירציא et deux manuscrits samaritains ont lu  
 un autre מוצאים Septante *la délivrance des mains de Kitime.* Vulgate comme  
 Ouziel, *venient in tremibus de Italia, ils viendront dans des trirèmes d'I-  
 talie.* Syriaque *des légions sortiront de la terre des Chitéens.* Il y en a qui réunissent אל du verset précédent à וצים et  
 lisent אלוצים *les oppresseurs*, et dérivant שמו de שום *dévaster* : *quand les  
 dévastateurs le presseront.* Kitime, selon Josèphe (Antiq., lib. 1, ch. 6,  
 § 1) est l'île de Chypre. Selon le livre des Machabées (I Mach., ch. 1, v. 1),  
 c'est la Macédoine. Nous avons vu qu'on a aussi proposé l'Italie. Il n'y a ici de  
 certain que l'incertitude. עבר *Eber.* Sept. *Ἐβραῖοι, les Hébreux.* Ounklousse  
*le bord de l'Euphrate.* Et lui aussi, le peuple de Kitime. Les peuplades chantent leurs petites querelles, leurs conquêtes et leurs désastres,  
 sur des tons élevés et même plus élevés que les plus grandes nations. Aussi les  
 peuples riverains du Jourdain avaient leurs poètes, leurs chants nationaux ;

19. Le dominateur (vient) de Jacob ,  
Il détruit ce qui reste de la cité.
20. Voyant Amalek, il commença sa parabole, et dit :  
Amalek est le commencement des nations ;  
Sa fin , la perdition.
21. Voyant le Keni, il commença sa parabole, et dit :  
Ta demeure est solide ,  
Ton nid placé sur le rocher.
22. Toutefois ravagé sera Caïne ;  
Jusqu'où Aschour te conduira-t-il captif?

sont sur les rochers. קנך Ceci ressemble à un jeu de mots ; de קני le peuple *Keni*, et קנך (*Kinecha*), ton nid.

22. לבער *Piel* de בער signifie *enlever*, par la scission ; par le feu ou par la pâture ; d'où בעיר *bête qui pait*. עד מה Littéralement *jusque quoi* ; équivoque : *jusqu'à quand*, ou bien *jusqu'où*. Septante καὶ ἰὰν γίνηται τῷ Βιδὲρ νοσσία σαγουργίας, οἱ Ἀσσύριοι αἰχμαλωτισσοῦσι σι, et si à Beor était un nid d'astuce, les Assyriens te prendraient. Ils paraissent avoir lu

קנך ואם יהי לבער קן ערמה אשור תשבך ils ont lu ערמה pour קנך le sens est plus satisfaisant que celui qu'offre notre texte. qui paraît assez corrompu dans toute cette partie. La Vulgate a encore une version tout-à-fait particulière : *mais si tu avais posé ton nid dans le rocher, et que tu fusses élu de la race de Cin, combien de temps pourrais-tu rester? car Assur te prendra.* אשור *Aschour*. Ben Ouziel opine pour *Sanhêrib* ; d'autres pour *Nabouchod-nezar*. Quoi qu'il en soit, la mention d'Assour montre que le document remonte au temps où les Assyriens firent des invasions en Judée, ou bien qu'il y a ici une interpolation.

23. Et 24. Vater dit avec raison que ces versets sont les plus compliqués de ce morceau si difficile ; on est réduit aux plus chanceuses conjectures. אל משמו אוי מי יהיה משמו *Ounklousse* paraphrase ainsi : *malheur aux coupables qui vivent, lorsque Dieu fera ces choses*. Ben Ouziel de même. Ces deux commentateurs pensent aux tribulations des temps messianiques. Les Septante commencent le verset par καὶ ἰδὼν τὸν ὄγ, et voyant Og, וירא את עג, ce qui n'est pas dans notre texte ; et ils finissent ainsi : *malheur! qui vivra lorsque Dieu exécutera ces choses?* Au lieu de יהיה *vivra*, le Samaritain a יהיה

19 וירד מי עקב והאבד שריד מעיר : 20 וירא את-עמלק וישא משלו ויאמר ראשית גוים עמלק ואחריתו עדי אבד : 21 וירא את-הקניז וישא משלו ויאמר איתן מושבה ושם בפלע קנה : 22 כי אם יהיה לבער קוז עד-מה אשור השבה : 23 וישא משלו

*mis.* *Séir.* Samaritain עשו *Esave* (Ésau), Septante id. On sait que Séir est une chaîne de montagnes en Edome. עשה חיל Voy. I Sam., ch. 14, v. 48; Ps. 60, v. 14; 108, v. 14; 118, v. 15 et 16.

19. וירד Peut venir de ירד *descendre*; ou de רדה *dominer*; c'est l'opinion du Baur Onklusse, Ben Ouziel, les Septante et la version syriaque, traduisent d'après le premier sens; Vulgate, Saadias et Mendelsohn d'après le second; nous avons adopté ce dernier sens, qui paraît plus conforme au parallélisme du chant. Ben Ouziel dit : *il viendra un souverain jacobite qui détruira Constantinople* (קושטיני קרתא חייבתא) *et détruira la ville demeure des Césars* (כרכא מדורא דקיסרין) — phrase ambiguë; Onklusse dit : *il détruira ce qui reste de la ville des peuples*; (il ajoute *עממא*); les Septante rendent שריד par *ce qui s'est sauvé*.

20. עמלק *Amalek*. Les Amalécites passent encore chez les Arabes pour un peuple très ancien. On ne sait si ce sont des Schemites ou des Hamites. Il y a un Amalek parmi les enfans d'Abraham. Est-il chef de la nation? A la haine qui a existé entre les Hébreux et les Amalécites, on devrait croire qu'ils sont de la même souche. ואחריתו Amalek a été détruit du temps de Saül (I Sam., ch. 27, v. 8). עדי De עד préposition, *jusqu'à*. Le י est paragogique. Samaritain עד יאבד *jusqu'à ce qu'il soit détruit*. Kim'hi explique le mot עדי dans ce sens. Mais le באור lui fait signifier *à l'avenir*, et c'est dans ce sens que traduit le Syriaque וחרתה לאבדי לעלמן *et sa postérité périra à jamais*; Septante sa progéniture (ואחריתו) *sera détruite*.

21. הקניז *Le Keni*. Il en est question Gen., ch. 15, v. 19, et I Sam., ch. 27, v. 10, et ch. 30, v. 29; et Juges, ch. 1, v. 16. Ounkl. שלמאח *Schalmaah*. Pline fait mention d'un peuple nommé *Salmanua* (Salmani en arabe). *Hist. nat.* 1v, lib. 6, ch. 26. Ben Ouziel dit qu'il s'agit de Iethro, beau-père de Mosché. (Voy. ci-dessus, ch. 10, v. 29). איתן Adjectif, *fort, solide*. Le peuple dont il est ici question habitait les rochers. Le Keni, dont il est question dans les Juges, était un peuple nomade. ושם Infinitif. בסלע *Sur le rocher*. La plupart des forteresses



- Discours de Bilame, fils de Beor ,  
 Discours de l'homme à l'œil perçant.
16. Discours de (l'homme qui) entend les paroles de  
 Dieu ,  
 Qui connaît le sens du Très-Haut ,  
 Qui voit du Schadaï (tout-puissant) la vision ,  
 Prosterné, et à yeux découverts.
17. Je le regarde, mais pas maintenant ,  
 Je l'aperçois , mais non de près ;  
 Un astre sort de Jacob ,  
 Un rameau s'élève d'Israel ;  
 Il brise les sommités de Moab ,  
 Et écrase les enfans de Scheth.
18. Édome devient son domaine ,  
 Et son domaine est Séir, ses adversaires ;  
 Israel agit en héros.

*un feu est sorti de 'Heschbone, une flamme de Si'hone, et a dévoré l'extrémité de Moab, le sommet de la tête des enfans de Scheone.* Scheone est un nom de ville ou de contrée, et le verset très-obscur du Pentateuque pourrait être corrigé d'après le verset très-clair de Jérémie. כָּל בְּנֵי אֲנָשָׁה Ounkl. כָּל בְּנֵי שֵׁת *tous les hommes* אֶמְצָא *Extrémité*, signifie aussi l'extrémité de la tête, de la barbe; on pourrait donc traduire: *il rasera les barbes des Moabites et le sommet de la tête* (en lisant קִדְקֵד comme au verset cité de Jérémie) *des enfans de Schrone* (שֵׁרֹנָה); cependant nous avons conservé la traduction vulgairement admise. Les Moabites ont été assujétis par David (II Sam., ch. 8, v. 2). se sont révoltés sous A'hab, et furent de nouveau vaincus par Joram et Josaphat. (Voy. II Sam., ch. 8, v. 2; II Rois, ch. 3, v. 4, et ch. 10, v. 24).

18. אֶדוֹם *Edome*. Cette nation a été vaincue par David. (II Sam., ch. 8, v. 14). יְרֻשָׁה Selon Aben Ezra un adjectif de la forme שְׂמֵאָה pris substantivement; *possession, héritage*. Ounklousse. de même; Ben Ouziel תְּרִיבִין *expulser*. Sept. κληρονομία; *le domaine*. Selon le בְּאֵר il y a ici une ellipse poétique; le sens est וְהָיָה אֶדוֹם יְרוּשַׁת אֹיְבָיו וְהָיָה שְׂעִיר יְרוּשַׁת אֹיְבָיו *Edome sera la conquête de ses ennemis, et Séir la conquête de ses enne-*

נָאִם בְּלִעָם בְּנֵי כְעֹד וְנָאִם הַגִּבֹּר שְׁתֵּם הָעֵינַן : 16 נָאִם  
 שָׁמַע אֱמִירָאֵל וְדַע דְּעַרְתָּ עֲלֵינוּ מַחֲוָה שְׂרִי יַחֲוֶה נָפֶל  
 וְנִלְוֵי עֵינָיִם : 17 אֲרָאֵנּוּ וְלֹא עָמִידָה אֲשׁוּרְנֵנוּ וְלֹא  
 קָרֹב דְּרִיךְ כּוֹכֵב מִי עֲלֵיב וְקָם לְשִׁבְטֵי מִיִּשְׂרָאֵל וְמִחֲזָן  
 פְּאִתֵּי מוֹאָב וְקִרְקַר כָּל בְּנֵי־שֵׁרָת : 18 וְהִיָּה אֲחֹם  
 יְרֻשָּׁה וְהִיָּה יְרֻשָּׁה שְׁעִיר אֵיבֵי וּיִשְׂרָאֵל עֲשָׂה חֵיל :

17. *Je le vois.* Le texte annonce une prophétie, puisqu'il dit :  
 dans la suite des temps, dans des temps reculés; les événe-  
 mens prédits en termes généraux s'appliquent à tout ce que l'on veut, Aben  
 Ezra pense à David, d'autres au Messie. Il est sûr qu'il s'agit d'un roi con-  
 quérant. Est-il de la dynastie sionite ou sichemite? ce point est douteux. Il  
 serait fait allusion à Ichouda (Juda), si l'on avait en vue un souverain  
 de la famille davidique. Puisque l'écrivain n'a pas jugé convenable de s'expli-  
 quer, c'est une peine parfaitement perdue de chercher le sens d'une énigme dont  
 le mot est perdu depuis des milliers d'années. Les Septante ne sont pas intel-  
 ligibles : *je lui montrerai, mais pas maintenant, je le béatifierai, mais il n'op-  
 prachera pas.* De פָּאִי *extrémité, contrée*, qui, en construction, fait פָּאִת  
 venant de פָּאָה inusité au *Kal*, et que nous trouvons au *Hiphil*, Deuté.,

ch. 32, v. 26 אֲפַיְדוּם *je les disperserai, séparerai.* פָּאָה Et פָּאִי en arabe  
 signifient *fendre, séparer*; ainsi פָּאִתֵי מוֹאָב *les extrémités de Moab*. Ounkl. dit  
 פָּאִתֵי מוֹאָב *les chefs*; Septante id. Nous avons traduit *les sommets*, mot réunissant  
 les deux sens. (Voy. Jérém., ch. 48, v. 45). וְקִרְקַר *Veherkher*, racine קִיר  
*kir, muraille*; au *Piel*, la seconde radicale manque; la première et la troisième  
 sont doublées, et la signification du mot est *produire le bruit d'une muraille qui  
 s'écroule*; c'est une onomatopée; on lit dans Isaïe, ch. 22, v. 5, פִּקְרָקֵר קִיר  
*détruire le mur*; Mendelsohn dit *il brise*. Ounklousse וְיִשְׁלֹט *il dominera*;  
 Ben Onziel וְיִרוֹקֵן *il détruira*; Septante *il tuera*; Syriacque וְנִשְׁלַבָּ *il sou-  
 mettra*. Dans le Talmud, le mot est employé pour exprimer une dévastation  
 קִרְקַר, dans le Samaritain on lit קִדְקַד *le sommet de la tête*. קִרְקַר Se prend  
 aussi pour קִרְקַע *le sol*, le fondement; le mot signifierait alors *il abattra*,  
 jettera sur la terre. Le passage suivant de Jérémie (ch. 48, v. 45) est évidem-  
 ment copié ou original du verset présent :

כִּי אִשׁ יֵצֵא מִחֲשֹׁבוֹתָי וְלַחֲבֵה מִבֵּין סִיתוֹן וְתֹאכַל פָּאִת מוֹאָב וְקִדְקַד בְּנֵי שֹׁאֵן

Écrase leurs ossemens,  
Transperce de ses flèches.

9. S'agenouille, se couche, comme un lion, comme une lionne.

Qui le fera lever?  
Bénis (sont) qui te bénissent,  
Maudis, qui te maudissent.

10. La colère de Balak s'enflamma contre Bilame ; il frappa des mains, et Balak dit à Bilame : c'est pour faire des imprécations contre mes ennemis que je t'ai appelé, et voilà que tu les as bénis déjà trois fois.

11. Et maintenant sauve-toi vers ton endroit ; j'avais dit que je te récompenserai honorablement, mais Dieu t'a refusé cet honneur.

12. Bilame dit à Balak : n'ai-je pas parlé en ces termes aux envoyés que tu as expédiés vers moi ?

13. (Disant) : si Balak me donne sa maison pleine d'or et d'argent, je ne pourrais pas transgresser l'ordre de l'Éternel pour faire du bien ou du mal, de mon propre cœur. Selon que l'Éternel me parlera, je parlerai.

14. Et maintenant voilà que je retourne à mon peuple ; viens, je t'aviserai (sur ce) que ce peuple fera à ton peuple, à la suite des temps.

15. Il commença sa parabole, et dit :

qu'il s'agit de conseil dont il est question plus loin (ch. 31, v. 16) ; savoir : de tendre des pièges aux Israélites, et de les amener de l'amour des femmes midianites au culte des dieux de cette nation. Ce conseil a-t-il été réellement donné ? Le texte ne fournit que de vagues indices.

15. וישא משלו Littéralement *il éleva sa parabole* ; ce verset et le suivant sont la répétition des versets 3 et 4.

וְעִצְמֹתֵיהֶם יִגְרַם וְחֲצִיו יִמְחֵץ : 9 כָּרַע שָׁכַב כָּאֲרִי  
 וְכִלְבִּיא מִי יְקִימֵנִי מִבְּרִכְיָה בָרוּךְ וְאֲרִיָּה אָרוּרָה : 10  
 וַיַּחֲרֹאֵף בָּלֶק אֶל־בָּלְעָם וַיִּסְפַּק אֶת־כַּפָּיו וַיֹּאמֶר בָּלֶק  
 אֶל־בָּלְעָם לָקַב אִיבִי קְרֵאֲרִיָּה וְהִנֵּה בִּרְכָתָה בָרוּךְ זֶה שָׁלַשׁ  
 פְּעָמִים : 11 וְעַתָּה בְּרַחֲלֶךָ אֶל־מְקוֹמָהּ אֲמַרְהִי כִּפְדֵּךָ  
 אֶכְפְּדֶךָ וְהִנֵּה מִנְעָה יְהוּה מִכְּבוֹד : 12 וַיֹּאמֶר בָּלְעָם  
 אֶל־בָּלֶק הֲלֹא גַם אֶל־מְלֹאכֵיךָ אֲשֶׁר־שָׁלַחְתָּ אֵלַי דִּבְרוּתִי  
 לֵאמֹר : 13 אִם־יִתְּדֵלִי בָלֶק מְלֵא בֵיתוֹ כֶּסֶף וְזָהָב  
 לֹא אֹכֵל לָעֵבֶר אֶת־פִּי יְהוּה לַעֲשׂוֹת טוֹבָה אוֹ רָעָה  
 מִלִּבִּי אֲשֶׁר־יִדְבֹר יְהוּה אֹתוֹ אֲדַבֵּר : שְׂכִיעֵי 14 וְעַתָּה  
 הִנְנִי הוֹלֵךְ לְעַמִּי לָכֵה אֲיַעֲצֶנָה אֲשֶׁר יַעֲשֶׂה הָעָם הַזֶּה  
 לְעַמִּי בְּאַחֲרֵית הַיָּמִים : 15 וַיִּשָּׂא מִשְׁלוֹ וַיֹּאמֶר

8. De גרם *os*, par antiphrase, *Voy. ci-dessus*, ch. 23, v. 22. *os*, par antiphrase, *ronger les os*, les briser; voir *תִּשְׂרֹשׁ* Job, ch. 31, v. 12, et *מִסְעָף* Isaïe, ch. 10, v. 33, où ces deux verbes ont aussi une signification opposée à celle de leur racine. De חץ *flèche*. De מחץ *transpercer, abattre*. Selon Aben Esra le singulier *יִמְחֵץ* se rapporte à chaque flèche à part qui transperce, ainsi traduit Mendelsohn; toutefois *יִמְחֵץ* peut aussi se rapporter à Dieu qui brise leurs flèches; c'est dans ce sens que traduit Ounklousse, qui du reste paraphrase, ainsi que Ben Ouziel; Septante *ils percent de flèches l'ennemi*. Syriaque *נכסח וחצוהי נכסח il brise son dos*, la vraie signification est douteuse.

9. *Voy. Gen.*, ch. 49, v. 9.

10. *Dè ספק* *frapper*, mouvement d'indignation ou d'impatience; voir Thr., ch. 2, v. 15. Saadias ajoute *חרנא d'indignation*.

15. Samaritain *זוהב או de l'or*; Syriaque et Saadias de même. *L'ordre de l'Éternel*; après ce mot, six manuscrits ont *אלהי mon Dieu*; Vulgate de même. *ידבר ה' L'Éternel dira*; le Samaritain ajoute *אלי à moi*; Syriaque de même.

14. Racine *יעץ conseiller*. La plupart des commentateurs croient

- Discours de Bilame, fils de Beor ,  
 Discours de l'homme à l'œil perçant ;  
 4. Discours de (l'homme qui) entend les paroles de Dieu,  
 Qui voit du Schadaï (tout-puissant) la vision,  
 Prosterné, et à yeux découverts.  
 5. Qu'elles sont belles tes tentés, ô Jacob!  
 (Et) tes demeures, Israel !  
 6. Prolongées comme des vallées,  
 Comme des jardins sur le fleuve ;  
 Comme des aloës que Dieu a plantés ,  
 Comme des cèdres sur les eaux.  
 7. L'eau découle de ses urnes ,  
 Et sa semence (est) dans des eaux abondantes ;  
 Plus élevé qu'Agag (sera) son roi ;  
 Exalté est son royaume.  
 8. Dieu, son libérateur de l'Égypte ,  
 Une vigueur de reême est en lui ;  
 Il dévore les peuples , ses ennemis ;

7. <sup>ל</sup>רַצוֹ Racine <sup>ל</sup>נזל au futur ; l'eau *découle*. On sait que les poètes hébreux comparent volontiers les générations à de l'eau qui s'écoule, et une nombreuse postérité à des eaux abondantes. Les Septante traduisent : *un homme sortira de son germe et dominera plusieurs peuples*. Ou ils ont eu un autre texte, ou ils ont paraphrasé ; c'est ce qu'ont fait aussi Ounkloasse et Ben Ouziel. מַדְדֵּיךָ *De son seau*, de sa cruche ; du mot hébreu דָּלִי *d'li*. peut venir le *dolium* des Latins. La racine de דָּלִי est דָּלַךְ *puiser*. Aben Esra explique ce mot par *branches étouffées*, comme Ezéch. ch. 17, v. 23. מַגַּג סַמְרִיטַיִן מַגַּג *Magog, de Gog*. Septante id. Agag est le nom du roi amalécite, vaincu par Saül. Aben Esra dit qu'il en est question ici par esprit de prophétie. Agag est-il un nom commun à tous les rois de cette nation, comme l'Abimelech des Philistins ? Cette opinion, qui est celle de Na'hmeni, est fort conjecturale et peu vraisemblable. On a cherché une concordance de noms entre Agag et l'Ogyges des Grecs. וְתִשָּׂא מַלְכוּתוֹ *Son royaume sera élevé*. Ce qui pourrait se rapporter à Saül ou à David, et ferait remonter ce document au moins à cette époque.

נֹאם בְּלִעַם בְּנֵו בָּעֵר וּנֹאם הַגִּבֵר שְׁתִּים הָעֵינַי : 4  
 נֹאם שָׁמַע אֲמַר אֵל אֲשֶׁר מַחֲזֶה שְׂרֵי יַחֲזֶה נֶפֶל וּגְלוֹ  
 עֵינָיִם : 5 מִהִדְּבָר אֲרִיִּהּ יֵעֲקֹב מִשְׁכַּנְתִּיהָ יִשְׂרָאֵל :  
 6 כְּנַחֲלִים נִפְּוּ כְּנַחַת עָלַי נָהָר כְּאֲהָלִים נָטַע יַחֲזֶה  
 כְּאֲרוֹזִים עַל־מַיִם : 7 יוֹלְמִים מִדְּלוֹ וּוְרָעוּ בְּמַיִם  
 רַבִּים וְיָרִם מֵאֲנָג מְלָכּוֹ וְחַנְשָׁא מְלָכְתּוֹ : 8 אֵל  
 מוֹצִיאֵו מִמִּצְרַיִם כְּרוֹזַעַפֶת רֵאִם לוֹ יֵאכֵל גּוֹיִם צְרוּי

3. *Discours. De* נֹאם *proférer, prononcer; en arabe parler bas. Le* mot נֹאם est consacré aux discours prophétiques; on le trouve deux fois dans les Psaumes, une fois dans les Proverbes, une fois dans les Chroniques, et plusieurs fois dans les Prophètes. Onklousse dit אֲמַר *parole*; Septante de même φησί. Voy. aussi Gen., ch. 22, v. 16. גִּבֵר *Homme, c'est le vir* des Latins; c'est généralement le mot poétique. שְׁתִּים Mot unique, employé dans le Talmud dans le sens d'*ouvrir*. (Aboda Zara, fol. 69). Onklousse הוֹזִי *דשפיר* *qui voit parfaitement*. Septante ἀλλθινῶς ὁρῶν, *voyant le vrai*.

4. שמע *Entend, יחזוה voit; expression représentant l'état d'inspiration.* Ce verset n'est pas dans le texte samaritain. מחזוה Septante ὁρασιον, *la vision*. וגלו עינים *Et les yeux ouverts*. Onklousse שכב *couché*. Septante ἐν ὑπνῳ, *en songe*. ומתגלי ליה *et il (Dieu) se découvre à lui*. Septante ἀποκακαλυμμένοι οἱ ὀφθαλμοὶ αὐτοῦ, *et on ôte l'enveloppe de ses yeux*. Selon la tradition, Bilame était borgne.

5. טבו Racine טוב passé du *Poual*.

6. כנחלים Le mot נחל signifie *fleuve et vallée*; le premier sens a été adopté par Onklousse, la version syriaque et la version grecque de Venise; le second sens par les Septante et la Vulgate. Septante ὡσεὶ ἰάσσαι σκιαζουσαι, *comme des vallées ombragées*. נהר Onklousse פרת *l'Euphrathe*. נטו Racine נטה du *Niphal*; le ה radical, qui dans ces conjugaisons manque ordinairement, est ici remplacé par un ו comme חסיו de חסה (Dentér., ch. 32, v. 37). Samaritain נטעי—כאחלים Onklousse כבוסמיא *comme des bousma, des baumes*; comme מור אהלות Ps. 45, v. 9, *la myrrhe et les aloës*. C'est ainsi que traduisent la plupart des commentateurs israélites. Septante σκασα, *des tentes*; de même Vulgate, Syriaque, Saadias. On croit qu'il s'agit de l'aloës, dont le nom est analogue au mot hébreu *ahol*.

25. Balak dit à Bilame : pour maudire, ne le maudis pas, mais ne le bénis pas non plus.

26. Bilame répondit, et dit à Balak : ne t'ai-je pas parlé ainsi : tout ce que l'Éternel me dira, je le ferai ?

27. Balak dit à Bilame : viens donc, je veux te conduire à un autre endroit ; peut-être qu'il plaira à Dieu, et fais-moi de là des imprécations contre lui.

28. Balak conduisit Bilame sur le sommet du Peor, regardant le côté du Ieschimone.

29. Bilame dit à Balak : bâtis-moi sept autels, et apporte-moi ici sept taureaux et sept béliers.

30. Balak fit comme lui avait dit Bilame, puis il offrit un taureau et un bélier sur chaque autel.

CH. XXIV. 1. Bilame voyant que l'Éternel trouvait bon de bénir Israël, n'alla plus comme les autres fois à la rencontre des enchantemens, et tourna son visage vers le désert.

2. Bilame, levant les yeux, vit Israël reposant selon ses tribus, et l'esprit de Dieu fut sur lui.

3. Il commença sa parabole, et dit :

*selon son habitude.* Selon Rosenmüller, il y a ici inversion de mots כפעם כפעם—נחשים Ben Ouziel קוסמין *les sortilèges* ; Septante οἰωνοί, *aux augures*. L'écrivain veut donner à entendre que Bilame avait recours à des opérations magiques. Toutefois cela ne résulte pas du récit qui précède, ni de celui qui suit.

2. רוח אלהים *Un esprit de Dieu.* Ounkloussa *un esprit prophétique d'après de Dieu.* Septante πνεῦμα θεοῦ, *le souffle de Dieu*, l'esprit divin. Philon et Josèphe ont imaginé ici l'intervention d'un ange qui force Bilame à parler contre sa volonté ; et Leclerc observe avec raison que c'est une invention dictée par l'amour propre national, comme si le don de la prophétie était exclusif aux seuls Hébreux.

25 וַיֹּאמֶר בָּלָק אֶל-בָּלְעָם גִּם-תִּכְבֶּה לֹא תִקְבְּנוּ גִם-דְּבַר  
 לֹא תִבְרַכְנוּ : 26 וַיַּעַן בָּלְעָם וַיֹּאמֶר אֶל-בָּלָק הֲלֹא  
 דִּבַּרְתִּי אֵלֶיךָ לֵאמֹר כֹּל אֲשֶׁר-יִדְבֵר יְהוָה אִתּוֹ אֶעֱשֶׂה :  
 שְׂשִׁי (שביעי כשחזן מתווכחין) 27 וַיֹּאמֶר בָּלָק אֶל-בָּלְעָם  
 לְכֹדֶנָּא אֶמְקַחְךָ אֶל-מָקוֹם אַחַר אֵילֵי יִשְׂרָאֵל בְּעֵינֵי הָאֱלֹהִים  
 וְקִבַּרְתּוּ לִי מִשָּׁם : 28 וַיִּקַּח בָּלָק אֶת-בָּלְעָם רֹאשׁ  
 הַפְּעֹר הַנִּשְׁקָף עַל-פְּנֵי הַיְשִׁימֹן : 29 וַיֹּאמֶר בָּלְעָם אֶל-  
 בָּלָק בְּנַח-לִי כֹזֵה שְׂבָעָה מִזִּבְחֹת וְהִכְנֹ לִי כֹזֵה שְׂבָעָה  
 פָּרִים וְשְׂבָעָה אֵילִם : 30 וַיַּעַשׂ בָּלָק כַּאֲשֶׁר אָמַר  
 בָּלְעָם וַיַּעַל פָּר וְאֵיל בַּמִּזְבֵּחַ : כֹּר 1 וַיֵּרָא  
 בָּלְעָם כִּי טוֹב בְּעֵינָיו יְהוָה לְבָרֵךְ אֶת-יִשְׂרָאֵל וְלֹא-תִקַּח  
 כַּפְּעִים-בַּפְּעַם לְקַרְאֵת נְחֹשִׁים וַיִּשָּׂא אֶל-הַמַּדְבָּר פָּנָיו :  
 2 וַיִּשָּׂא בָלְעָם אֶת-עֵינָיו וַיֵּרָא אֶת-יִשְׂרָאֵל שֹׁכֵן  
 לְשִׁבְטָיו וְהָיָה עָלָיו רוּחַ אֱלֹהִים : 3 וַיִּשָּׂא מִשְׁלוֹ וַיֹּאמֶר

\*5. Selon la racine de אקב ci-dessus, v. 8, et de תקבנו Il est également dit que נקב et קכב ont la même signification; contre l'opinion de Kim'hi, qui ne veut admettre deux racines d'une même signification; le באור oppose à cette opinion אסא אסיפם Jerem., ch. 8, v. 13, où l'infinitif est de אסא et le futur de סוף .

27. De ישר être droit, au futur; s'il lui est agréable. Balak, selon les idées superstitieuses des anciens, croit à l'influence des lieux, et pense qu'il y a tel endroit où les malédictions sont efficaces, et tel endroit où elles ne le sont pas. Leclerc cite de nombreux passages qui constatent l'existence de cette contagieuse folie du culte des localités, des temps passés et dont les dernières traces ne sont pas complètement effacées.

28. Peor; nom d'une montagne dont la position n'est pas indiquée. On sait que c'est aussi le nom d'une idole, Baal Peor, le célèbre Belphegor des Grecs.

Ch. XXIV. 1. כפעם בפעם — Fois. Ounklousse בזמן בזמן et Ben Ouziel בתר זמן זמן de temps en temps; Septante κατά τὸ σιῶδες αὐτῶ,



- Parlerait, et pas n'accomplirait !
20. Regarde, pour bénir, j'ai accepté ;  
Il a béni, je ne puis le révoquer.
21. On n'aperçoit de malheur sur Jacob ,  
On ne voit pas d'infortune sur Israel ;  
Iehova, son Dieu, est avec lui.  
Le son (annonçant) le roi est dans lui.
22. El (le Dieu fort) les a tirés d'Égypte ,  
Comme un vigoureux reême (buffle) est en lui.
23. Car il n'est point de magie contre Jacob ,  
Point de pronostic contre Israel ;  
Au temps (opportun) est annoncé à Jacob et à Israel,  
Ce que Dieu a exécuté.
24. Regarde ce peuple, comme lionne il se lève ,  
Comme léopard il se dresse,  
Et point ne se recouche qu'il n'ait dévoré la proie,  
N'ait bu le sang des (ennemis) massacrés.

à une corne; peut-être le rhinocéros. Mais selon le Deutéronome ( ch. 33, v. 17 ), il semble avoir plus d'une corne. Cependant en cet endroit même les Septante traduisent par *monoceros*. Chez les Arabes le רים *le rime* est la gazelle; mais il s'agit ici d'un animal vigoureux; à moins qu'on ne traduise תועפת par *course*, comme quelques-uns le proposent. Il y en a qui conjecturent que ראם est le buffle; en grec βίμω désigne *la force*. Ounklousse ורומא *et l'élévation*. Dans le doute, nous avons conservé, à l'instar de Mendelsohn, la dénomination hébraïque.

23. כעת Septante κατά καιρὸν, *selon le temps*. L'expression n'est pas claire. Il faut peut-être lire בעתו *dans son temps*; selon qu'il est besoin, selon les circonstances.

24. כלביא Voir une comparaison analogue, Gen., ch. 49, v. 9.

ודבר ולא יקימנה : 20 הנה בך לקחתי וברך ולא  
 אשיבנה : 21 לאהביט און בני עקב ולא יראה  
 עמל בישראל יהוה אלהיו עמו ותרועת מלך בו : 22  
 אל מוציאם ממצרים בתועפת ראם לו : 23 כי לא  
 נחש בני עקב ולא קדם בישראל בעת יאמר לי עקב  
 ולישראל מהפעל אל : 24 הודעם כלביא יקום וכארי  
 יתנשא לא ישכב עדיאכל טרף ורסחללים ישמה :

aussi métaphoriquement de l'eau qui se dessèche et trompe l'attente du voyageur.  
 Voy. I. saie, ch. 58, v. 11. ויתנחם De *changer de résolution*, du bien  
 au mal et du mal au bien; voy. Exode, ch. 32, v. 14, et Jérémie, ch. 18,  
 v. 10; Dieu n'est pas un homme à promettre du bien qu'il ne veut pas effectuer,  
 ni un fils d'homme à se repentir.

20. וברך — לברך Infinitif du *Piel* pour *ברך* Il (Dieu) a béni, ici c'est  
 un passé.

21. הכיט Il a aperçu. Samaritain אכית *'aperçois*. C'est ainsi que traduisent  
 Onklousse, Ben Ouziel, les versions syriaque et samaritaine. Cette leçon  
 paraît bonne. Septante οὐκ ἔστι μοχθος, *il n'y a point de douleur* (און); ils  
 ont pris הכיט pour une forme passive. Onklousse paraphrase ainsi : *je ne vois  
 point d'adorateurs d'idoles dans la maison de Jacob, ni de serviteurs de vanité  
 en Israel*. La Vulgate a adopté cette paraphrase comme une version. און Dou-  
 leur, malheur, iniquité; voy. Job, ch. 22, v. 15, et ch. 34, v. 36. עמל Travail  
 pénible, malheur; voy. Koh., ch. 1, v. 3, et ch. 2, v. 11. Septante οὐκ  
 ὁρθίσται αἶνος, *la peine n'y sera pas vue*; ils ont lu encore au passif. ותרועת  
 De רוע *faire du bruit*; proprement un cri d'allégresse; selon le באור ce mot  
 signifie un associé, un ami, comme II Sam., ch. 15, v. 37. Onklousse  
 וישכנת מלכהון בניחוח *le séjour de leur roi est parmi eux*; c'est une  
 paraphrase. Septante τὰ ἰδοξα ἀρχόντων ἐν αὐτῷ, *les (choses) glorieuses  
 des princes sont en lui*. Saad. וצחאבה אל מלך להם *la société des rois est  
 à eux*.

22. כתועפת Course rapide, fatigante, de יעף *se fatiguer*. De là, peut-être,  
*ce qui est acquis avec peine*, Job, ch. 22, וכסף תועפות, Onklousse תוקפא  
*force*. Septante δόξα gloire, Selon d'autres, ce mot signifie élévation. ראם  
*Reême*; animal à corne dont l'espèce est douteuse. Septante μονοκέρυτος, *animal*

13. Balak lui dit : viens donc avec moi à un autre endroit que tu verras d'ici; toutefois tu en verras seulement l'extrémité, mais tu n'en verras pas le tout, et maudis-moi-le de là.

14. Il le conduisit dans la campagne de Tsophime, au sommet du Pisga. Il bâtit sept autels, et sacrifia un taureau et un bélier sur l'autel.

15. Il dit à Balak : tiens-toi ici près de ton holocauste, et moi je serai rencontré là.

16. L'Éternel vint au devant de Bilame, lui mit une parole dans la bouche, et dit : retourne auprès de Balak, et parle-lui ainsi.

17. Il revint auprès de lui qui se tenait auprès de son holocauste, et les principaux de Moab auprès de lui. Balak lui dit : qu'a dit l'Éternel?

18. Il commença sa parabole, et dit :

Debout, Balak! écoute ;

Entends mes chants, fils de Tsipor :

19. Il n'est pas un homme, Dieu, qu'il mente ,

Pas un fils de l'homme, qu'il se repente ,

Et lui dirait, et point ne ferait ,

breaux ont אלהים *Elohime* ; de même les Septante et les deux versions arabes.

17. עלתיו Samaritaine עלתו .

18. למימרי Ounkloussé עדי *mes discours*. Ben Onziel למלי à *mes paroles*. Septante ἐνώτισαι μάρτυς, *écoute . témoin* ; ils ont lu עדד c'est l'opinion de Kim'hi. Syriaque תסהדותי *mon témoignage*. (Voy. Job, ch. 32, v. 12.) Gesenius dit que עדי est une préposition poétique pour אלי — בנן צפור Le ו est paragogique pour בן צפור .

19. De ויכזב *De* כזב suivi souvent du ל et du כ *tromper* quelqu'un, *mentir* à quelqu'un. Ps. 78, v. 36, 89, 36; et Isaïe, ch. 42, v. 4, 16. Ce mot se dit

לְדַבֵּר : חֲמִישִׁי 13 וַיֹּאמֶר יְאִלְוֵי בָלַק לְהִנָּח אֹתִי  
 אֶל־מְקוֹם אַחֵר אֲשֶׁר הִרְאֵנִי מִשָּׁם אַפֶּס קְצוֹתַי תִּרְאֶה  
 וְכֹלֹי לֹא תִרְאֶה וְקִבְנִי לִי מִשָּׁם : 14 וַיִּקְחֻהוּ שָׂדֵה  
 צִפִּים אֶל־רֹאשׁ הַפְּסָגָה וַיִּבְן שְׁבַעֲנָה מִזְבְּחֹת וַיַּעַל פֶּה  
 וַיֵּאֵל בַּמִּזְבֵּחַ : 15 וַיֹּאמֶר אֶל־בָּלַק הֲרִנִּיצֵב כֹּה עַל  
 עֲלִיתְךָ וַאֲנֹכִי אִקְרָה כֹּה : 16 וַיִּקֶּר יְהוָה אֶל־  
 בָּלָעַם וַיִּשְׁם דְּבַר בְּפִיו וַיֹּאמֶר שׁוּב אֶל־בָּלַק וְכֹה תִדְבֹר :  
 17 וַיָּבֹא אֵלָיו וְהֵנּוּ נָצַב עַל־עֲלֵתוֹ וְשָׂרִי מִזְבֵּחַ אֵתוֹ  
 וַיֹּאמֶר לוֹ בָּלַק מַה־דִּבַּר יְהוָה : 18 וַיִּשָּׂא מִשְׁלוֹ וַיֹּאמֶר  
 קוּם בָּלַק וּשְׁמַע הָאֵוִינָה עֲדֵי בְנֵי צִפֹּר : 19 לֹא אֵלֶּשׁ  
 אֵל וַיִּכְזֵב וַיְבַדְּאֲדָם וַיִּתְּנָחֵם הֲרֹוֹא אָמַר וְלֹא יַעֲשֶׂה

13. לך C'est ici un des trois endroits marqués par la massore où on lit  
 pour Bilame, ne pouvant maudire toute la nation, pourrait du moins en maudire une  
 partie. אַפֶּס Est aussi un substantif, et signifie *la cessation*, les extrémités de  
 la terre, expression hyperbolique pour dire, les pays les plus éloignés. וְקִבְנִי  
 Mot irrégulier, car il faudrait וְקִבְנִי mais selon le כַּאֲוֹר le נ est pour le se-  
 cond ב radical.

14. שְׂדֵה צִפִּים *Champ des sentinelles*, placées pour explorer le pays et  
 annoncer les invasions des ennemis. L'emplacement se nomme מִצְפָּה *mitspa* ;  
 c'est aussi un nom de ville (Isaïe, ch. 21, v. 11, et ch. 52, v. 8). חַפְּסָגָה  
*Pisga*, voy. ci-dessus, ch. 21, v. 20.

15. וַיֹּאמֶר Les Septante ajoutent בַּלָּעַם la version syriaque de même. כֹּה  
 Ce mot manque dans huit manuscrits hébreux, dans le texte samaritain et dans  
 les Septante. עֲלִיתְךָ Plusieurs manuscrits hébreux, le texte samaritain, les Sep-  
 tante et la version syriaque, ont le pluriel עֲלִיתֶיךָ—אִקְרָה כֹּה—Septante  
*je veux aller interroger Dieu; littéralement je veux aller à la rencontre de  
 Dieu.*

16. יְהוָה *Iehova*. Samaritain מַלְאָךְ ה' *envoyé de Dieu*. Six manuscrits hé-

9. De la pointe des rochers je le regarde,  
 Sur lui des collines je plane ;  
 Voilà , ce peuple demeure isolé ;  
 Dans les nations il ne sera point compté.

10. Qui peut évaluer de Jacob la poussière ?  
 Qui énumérera le quart d'Israel ?  
 Puisse mon âme mourir de la mort des justes !  
 Ma fin être semblable à la leur !

11. Balak dit à Bilame : que me fais-tu ? je t'ai amené  
 pour faire des imprécations contre mon ennemi , et voilà  
 que bénissant tu l'as béni !

12. Il répondit et dit : n'est-ce pas ce que Dieu me  
 met dans la bouche que je dois observer de dire ?

Sept. *ἄμους*, les peuples d'Israel. Saadias dit : *qui peut évaluer les-germes d'Israel ?* תמות נפשי מות ישרים Septante *que mon âme meure dans les âmes des justes* ; ils ont lu בנפשות ישרים la leçon du texte est préférable ; elle est plus dans le génie de la langue. Il y en a qui voient ici une allusion à ישורון *yeschouroune* , épithète d'Israel. ותהי אחריתי כמהו *que ma fin soit comme lui*, comme la sienne ; Septante *que ma descendance devienne comme leur descendance*. Il y a des commentateurs qui ont pensé ici au dogme de l'immortalité de l'âme ; c'est une conjecture contraire à toute vraisemblance. Ce dogme n'est nulle part indiqué dans le Pentateuque. Il serait étrange qu'il y fût consigné par un prophète chaldéen. Ce chant , d'une admirable simplicité , semble remonter au meilleur temps de la littérature prophétique. Il est dans le genre de poème désigné sous le nom de לשון כפול *diction double*. Chaque pensée est énoncée deux fois , en termes à peu près synonymes , et par des expressions légèrement nuancées. C'est le retour symétrique de la même pensée , en quelque sorte une rime , non pour l'oreille , mais pour l'intelligence. Cette rime intellectuelle constitue la loi métrique des hymnes et des apophthegmes bibliques ; et tout comme la rime verbale , c'est un moyen mnémonique qui devient fatigant lorsqu'il est trop prolongé.

12. ויען Les Septante ajoutent *Bilame* ; de même dans un manuscrit hébreu et dans la version syriaque.

9 כְּמֵרֵאשׁ צְרִים אֲרָאנוּ וּמִגְבְּעוֹת אֲשׁוּרנוּ הַקָּעִם לְבַד  
 יִשְׁכֵּן וּבְגוֹיִם לֹא יִתְחַשֵּׁב : 10 מִי מִנָּה עֵפֶר יַעֲקֹב  
 וּמִסֵּפֶר אֶת־רֵבַע יִשְׂרָאֵל חֲמַת נַפְשֵׁי מוֹת יִשְׂרָיִם וְהַזֶּה  
 אַחֲרֵיתִי כְּמֹהוּ : 11 וַיֹּאמֶר בְּלֶק אֶל־בְּלָעַם מִה עֲשִׂיתָ  
 לִי לְקַב אֵיבִי לְקַחְתִּיךָ וְהִנֵּה בִרְכָה בְּרַךְ : 12 וַיַּעַן  
 וַיֹּאמֶר הֲלֹא אֵת אֲשֶׁר יִשִּׁים יְהוָה בְּפִי אֲרִנוּ אֲשֶׁמֶר

9. לבדד De שור *apercevoir*, planer par les regards sur un objet. *אשורנו* *Seul*, isolé; de là *בד* et *לבד* — *לא יתחשב* Dans les nations il ne sera pas compté. Selon Philon, il est séparé non pas tant par le pays et l'espace que par les rites qui lui sont propres, et des cérémonies étrangères n'ont pas souillé son culte (Philon, de la vie de Moïse). Ounklousse paraphrase *במדבר* *dans les peuples ils ne seront pas châtiés jusqu'à extinction*. Iar'hi dit que le bien qui arrive aux nations étrangères, les Israélites en jouissent sans que cela leur compte pour diminuer le bien qui leur est assigné en particulier. Selon Aben Esra, Bilame a prévu que ce peuple, même vaincu, n'adoptera pas les mœurs du vainqueur, comme font les autres nations. Quoi qu'il en soit, ce verset montre un état de la nation qui n'est plus celui du désert.

10. *מנה* Est un passé; *למספר* est un infinitif; il n'y a que les verbes qui soient suivis de *את* — *מנה* Et *ספר* expriment tous les deux l'action de compter; le premier toutefois paraît s'appliquer plus particulièrement à un dénombrement du peuple; voy. I Chr., ch. 21, v. 1, 17; de l'armée, I Rois, ch. 20, v. 25; tandis que *ספר* exprime l'action de compter en écrivant, *chiffrer*; voy. II Sam., ch. 8, v. 17. et ch. 20, v. 25; II Rois, ch. 12, v. 11, etc. Ounklousse paraphrase ainsi ce passage :

מִן יִכּוּל לְמַמְנֵי דַעֲדָקִיא דְּבֵית יַעֲקֹב דְּאִמִּיר עַל־יְהוּזָן יִסְגּוּן כַּעֲפָרָא *Qui peut compter les enfans de la maison de Jacob, dont il est dit qu'elle multipliera comme la poussière de la terre*, etc. Les Septante rendent *עפר* par *σπίρμα Ἰακώβ*, les enfans de Jacob. *למספר* Septante, et qui a compté; ils ont lu *ספר מי* Cette leçon est mieux adaptée au parallèle qui règne dans ce chant. *רבע* Le quart, Samaritain *מרבע* Iar'hi dérive ce mot de *רבע* *coitum eorum semen quod concubitu eorum prodit*. Ounklousse le quart, un des quatre camps d'Israël.

causte, et je m'en irai; peut-être que l'Éternel viendra à ma rencontre; et la chose qu'il m'aura fait voir, je te la dirai. Il s'en alla à l'écart.

4. Dieu vint au devant de Bilame; il lui dit: j'ai dressé les sept autels, et j'ai sacrifié sur l'autel un taureau et un bélier.

5. L'Éternel mit la parole dans la bouche de Bilame, et lui dit: retourne auprès de Balak, et ainsi tu parleras.

6. Il retourna auprès de lui qui se tenait près de son holocauste, lui ainsi que tous les principaux de Moab.

7. Il commença sa parabole, et dit:

D'Arame me conduisit Balak,

Le roi de Moab, des montagnes d'Orient;

Viens, maudis-moi (ce) Jacob;

Viens, injurie Israël!

8. Que dois-je (à l'exécration) vouer? Dieu n'a pas voué.  
Que dois-je injurier? Dieu n'a pas injurié.

5. יהוה *Iehova*. Samaritain מלאך ה' *un ange de Dieu*.

6. עלתו *Au singulier, samaritain עלתין au pluriel; Septante et Syriacque de même. Le pluriel est la vraie leçon. Les Septante terminent ainsi: καὶ ἐγενήθη πνεῦμα θεοῦ ἐπ' αὐτόν, et l'esprit de Dieu fut sur lui; ils ont lu ויהי רוח אלהים עליו.*

7. משלו — משל *Une poésie sans accompagnement de chant s'appelle משל voy. ci-dessus (ch. 21, v. 27). Samaritain משלים — ארם Septante la Mésopotamie. מואב Moab. Les Septante ajoutent λίγος, et dit. מהררי קדם Des montagnes de l'orient. La Mésopotamie est au nord de Moab, mais ces chaînes de montagnes s'étendent vers l'orient; du reste cette expression מהררי קדם est une répétition poétique du premier hémistiche, car ארם aussi est à l'orient; ארם מקדם Isaïe, ch. 9, v. 10, Arame de l'Orient. לכה Pour ellision poétique. ויאמר לכה זעמה De זעם mépris de colère; mépriser, voy. Prov., ch. 24, v. 24):*

8. אקב *Racine קבב faire des imprécations; comme ואת de כנת.*

לְבַלֵּק הַרְצִיב־עַל־עֲלֵתָיָהּ וְאֶלְכָה אֹלֵי יִקְרָה יִקְרָה  
 לְקַרְאֹתַי וְדַבֵּר מִהֲיִרְאֵנִי וְהִנֵּדְתִי לָךְ וְיִלְךָ שָׁפִי : 4  
 וַיִּקְרַד אֱלֹהִים אֶל־בַּלְעָם וַיֹּאמֶר אֵלָיו אֲתִשְׁכַּעַת הַמּוֹפֵת  
 עֲרִכְתִּי וְאֶעֱלֶה פֶר וְאֵיל בְּמוֹפֵחַ : 5 וַיִּשֶׁם יְהוָה דָּבַר  
 בְּפִי בַלְעָם וַיֹּאמֶר שׁוּב אֶל־בַּלֵּק וְכֹה תִדְבֹר : 6 וַיִּשָּׁב  
 אֵלָיו וְהִנֵּה נֹצֵב עַל־עֲלֵתוֹ הוּא וְכָל־שָׂרֵי מוֹאָב : 7  
 וַיִּשָּׂא מִשְׁלוֹ וַיֹּאמֶר מִן־אֲרָם יִנְהַנֵּי בַלֵּק מֶלֶךְ־מוֹאָב  
 מִהַרְרֵי־קָדְם לְכֹה אֲרִדְלִי וַיַּעֲקֹב וּלְכָה וְעַמָּה יִשְׂרָאֵל :  
 8 מִה אֶקְנֹב לֹא קָבַח אֵל וּמִח אֲנֹעֵם לֹא וְעַם יְהוָה :

Septante de même θίος. Construit avec מה je te dirai *la chose que la*  
*vision me montrera.* Je te dirai. Les Septante ajoutent και παρίστη  
 Balak imi tēs theias autou, et Balak resta près de son sacrifice; ils ont lu  
 Mot de signification douteuse. Ounklousse dit  
*sent, dans la solitude.* Ben Outiel paraphrase גחין כחיוא *il rampa*  
*comme un serpent.* Ierousch. בלב שפר *avec un cœur brisé.* Septante ἰσθίον  
 ἰσθίον, *il s'en alla dans une région plane, dans la plaine, en descendant de*  
*la montagne.* Syriaque שפּיאת *dans une plaine.* D'autres traduisent au con-  
 traire *sur le sommet d'une montagne.* Selon Mendelsohn, ce mot signifie éléva-  
 tion; de même Jérém., ch. 4, v. 11, et ch. 13, v. 11, שפּים במדבר *des*  
*collines dans le désert.* Il a la signification de *nu* dans Job, ch. 33, v. 21,  
 וּשְׂפֵי עֲצָמוֹתֵי *ses os sont décharnés.* Racine שפה *être chauve.* Aben Esra  
 dérive ce mot de שפה *voix;* il marmottait à voix basse pour faire des sottises;  
 en hébreu et en chaldéen שוף et שפה signifient *briser, rompre;* Deuté., ch. 9,  
 וּשְׂפֵי יָתִי בְּשִׁפְיָנָא Ounklousse traduit *abîl velociter,*  
*il s'en alla bien vite.* Nous adoptons : *il s'en alla à l'écart.*

4. ויקר Racine קרה *rencontrer, trouver,* pour ויקרה Samaritain  
*un ange de Dieu trouva Bilame.* Les Sept.  
 traduisent ainsi ce verset : *Bilame s'en alla pour interroger Dieu; il s'en alla*  
*dans un endroit découvert, et Dieu se manifesta à Bilame, et Bilame lui dit. Le*  
*mot hébreu ויקר donne à entendre que l'apparition de Dieu est une espèce de*  
*hasard pour Bilame, une sorte de rencôtre; c'est ce qu'exprime aussi Bilame*  
*dans le verset précédent.*



mes; mais rien que ce que je dirai à toi, cela (toutefois) tu diras. Bilame s'en alla avec les principaux de Balak.

36. Balak apprit que Bilame venait, et sortit au devant de lui, dans une ville de Moab, qui est à la frontière d'Arnone, au bout de la frontière.

37. Balak dit à Bilame : n'ai-je pas envoyé vers toi pour t'appeler? Pourquoi ne voulais-tu pas venir vers moi? ne puis-je donc pas te récompenser?

38. Bilame dit à Balak : voilà que je suis venu auprès de toi. Pourrai-je maintenant dire quelque chose? Ce que Dieu me mettra dans la bouche, voilà ce que je dirai.

39. Bilame alla avec Balak, et ils arrivèrent à Kiriath 'Houtsoth.

40. Balak égorga des bœufs et des brebis, et (en) envoya à Bilame et aux chefs qui étaient avec lui.

41. Et quand il fut matin, Balak prit Bilame, et le fit monter aux hauts lieux de Bâal, et il vit de là une partie du peuple.

CH. XXIII. 1. Bilame dit à Balak : bâtis-moi ici sept autels, et prépare-moi ici sept taureaux et sept béliers.

2. Balak fit comme Bilame avait dit. Balak et Bilame offrirent un taureau et un bélier sur l'autel.

3. Bilame dit à Balak : tiens-toi auprès de ton holo-

joug a respectés, et autant de brebis de deux ans, choisies selon la coutume. »

(Traduction de Mollevaut.)

2. בלק ובלעם Ces deux mots manquent dans les Septante et dans deux manuscrits hébreux. במזבח Ounklousse כל מדבחה sur chaque autel.

3. התיצב Racine יצב du *Hithpael*, à l'impératif. Dans neuf manuscrits hébreux on trouve כה *ici*, après ce mot; la version syriaque de même. על עלתך Au singulier; le Samaritain a עלתך au pluriel; de même plus de 30 manuscrits hébreux et la version syriaque. יהוה *Iehova*. Samaritain אלהים *Elohim* ;

אֲשֶׁר־אָדָּבֵר אֵלֶיךָ אֲתוּ הַדְּבָר וַיִּלֶּךְ בַּלְעָם עִם־שֵׁי  
 בָּלָק : 36 וַיִּשְׁמַע בָּלָק כִּי־בָא בַלְעָם וַיֵּצֵא לִקְרָאתוֹ  
 אֶל־עֵיר מוֹאָב אֲשֶׁר עַל־גְּבוּל מִדְּבַר אֲשֶׁר בְּקִצֵּה הַגְּבִיל :  
 37 וַיֹּאמֶר בָּלָק אֶל־בַּלְעָם הֲלֹא שָׁלַח שְׁלַחְתִּי אֵלֶיךָ  
 לִקְרֹאתְךָ לְמַה לֹּא־הִלַּכְתָּ אֵלַי הֲאִמְנָם לֹא אוֹכַל כְּבֹדְךָ :  
 38 וַיֹּאמֶר בַּלְעָם אֶל־בָּלָק הִנֵּה־בָאתִי אֵלֶיךָ עִתָּהּ הִנֵּל  
 אוֹכַל דְּבַר מִמּוֹמָה הַדְּבָר אֲשֶׁר יִשִּׁים אֱלֹהִים בְּפִי אֲתוּ  
 אָדָּבֵר : רביעי (ששי כשהן מחוברין) 39 וַיִּלֶּךְ בַּלְעָם  
 עִם־בָּלָק וַיִּבְאוּ קָרִית חֲצוֹת : 40 וַיִּזְבַּח בָּלָק בָּקָר  
 וַצֹּאן וַיִּשְׁלַח לְבַלְעָם וּלְשָׂרִים אֲשֶׁר אִתּוֹ : 41 וַיְרֵי  
 בַבָּקָר וַיִּקַּח בָּלָק אֶת־בַּלְעָם וַיַּעֲלֵהוּ בְּמֹת בַּעַל וַיְרֵא  
 מַשֶּׁם קִצֵּה הָעָם : כג 1 וַיֹּאמֶר בַּלְעָם אֶל־בָּלָק  
 בְּנֵה־לִי בֹוֶה שְׁבַעַה מוֹבְחָת וְהִכֵּן לִי בֹוֶה שְׁבַעַה פָּרִים  
 וּשְׁבַעַה אֵילִים : 2 וַיַּעַשׂ בָּלָק כַּאֲשֶׁר דִּבֶּר בַּלְעָם  
 וַיַּעַל בָּלָק וּבַלְעָם פָּר וָאֵיל בַּמִּזְבֵּחַ : 3 וַיֹּאמֶר בַּלְעָם

38. אשמר לדבר Samaritain j'aurai soin de dire.

39. קרית חצות Samaritain ויבאוהו ils le menèrent. Syriaque id. *קרית חצות*  
 La ville de 'Houtsoth; nom de ville. Ounklousse לקרית מחזוהי à la ville  
 de ses visions. Ben Ouziel dit que c'est une grande ville du royaume de  
 Si'hone. et appelée ברושא Beroscha. C'est peut-être Bersima, ville de Mésopo-  
 tamie. Septante πόλις ἐπαύλιον, ville des habitations, ils ont lu חצרות .

41. Les hauteurs de Bâal. Colline consacrée à Bâal. Ounklousse  
 à l'élévation (destinée) au culte. Septante sur le stèle d:  
 Bâal. Il vit. Septante et il lui montra.

CH. XXIII. 1. Sept. *שבעה* Sept. Ce nombre était sacré chez les peuples anciens;  
 il tenait au culte des astres ou au sabéisme. Déiphobe, prêtresse de Phébus,  
 qu'on croit être la même que la sibylle de Cumes, dit à Enée :

*Nunc grege de intacto Septem mactare juvencus*

*Præstilerit, totidem lectas de more bidentes.*

(En. VI, 38, 39).

« Maintenant il faut immoler sept jeunes taureaux d'un troupeau que le

sur laquelle tu as monté depuis ton existence jusqu'à ce jour? Suis-je accoutumée à te faire ainsi? Il répondit : non.

31. L'Éternel ouvrit les yeux de Bilame, et il vit l'ange de l'Éternel se tenant dans le chemin, et son glaive nu en main; il s'inclina, et se prosterna sur sa face.

32. L'ange de l'Éternel lui dit : pourquoi as-tu frappé ton ânesse déjà trois fois? C'est moi qui suis sorti pour (t'être) un obstacle; car ce voyage est trop hâté contre moi.

33. L'ânesse m'a vu, et s'est détournée devant moi déjà trois fois; si elle ne se fût pas détournée, maintenant c'est toi que j'aurais tué, et elle je l'aurais laissée en vie.

34. Bilame dit à l'ange de l'Éternel : j'ai péché, car je ne savais pas que tu te tenais au devant de moi dans le chemin; et maintenant, si cela te déplaît, je m'en retournerai.

35. L'ange de l'Éternel dit à Bilame : va avec ces hom-

*couvert, se précipiter. Mendelsohn traduit, car ce voyage qui m'est odieux a été trop promptement résolu.*

33. וְתִרְאֵנִי וְתִרְאֵנִי Pour וְתִרְאֵנִי comme Exode, ch. 33, v. 21, לֹא יִרְאֵנִי pour וְתִרְאֵנִי — תְּחִייתִי— Selon le Talmud, l'ânesse est morte immédiatement après avoir parlé.

35. וְתִרְאֵנִי Samaritain לְדַבֵּר תִּשְׁמַר לְדַבֵּר *tu auras soin de parler.* Septante id. וְיִלֵּךְ בְּלֶעָם *Et Bilame alla.* On pourrait supprimer toute l'aventure de l'ânesse, depuis le verset 20 jusqu'au verset 35, sans qu'il y eût lacune dans le récit. C'est le parti qu'a pris Philon; mais en supposant que le verset 20 soit interpolé, on pourrait conserver le reste, et c'est ce qu'a fait Josephé.

מְעוֹדָה עוֹדֵהִים הָיָה הַחֲסֵכָן הַסְכַּנְתִּי לַעֲשׂוֹת לָךְ פֶּה  
 וַיֹּאמֶר לֹא : 31 וַיִּגַּל יְהוָה אֶת־עֵינַי בְּלִעָם וַיֵּדָא אֶת־  
 מַלְאָךְ יְהוָה נֹצֵב בְּדַרְךְ וַחֲרָבוֹ שֶׁלֶפָה בְּיָדוֹ וַיִּקַּד וַיִּשְׁתַּחוּ  
 לְאַפָּיו : 32 וַיֹּאמֶר אֵלָיו מַלְאָךְ יְהוָה עַל־מַת הַבַּיִת  
 אֶת־אַתְנָךְ זֶה שְׁלוֹשׁ רִגְלִים הִנֵּה אֲנִכִי יֵצְאָתִי לִשְׁמֹן  
 כִּי־רַט הִהַרְךָ לְנַגְדִי : 33 וַתֵּרָאֵנִי הָאֵתוֹן וַתֵּט לְפָנַי  
 זֶה שְׁלֹשׁ רִגְלִים אֵילִי נִטְתָּה מִפְּנֵי כִי עָתִיד גַּם־אַתְּ  
 הָרַגְתִּי וְאוֹתָהּ הִחַיִּיתִי : 34 וַיֹּאמֶר בְּלִעָם אֶל־מַלְאָךְ  
 יְהוָה חָטְאתִי כִי לֹא יָדַעְתִּי כִי אַתָּה נֹצֵב לְקַרְאָתִי בְּיָד  
 וְעָתִיד אִסְדַּע בְּעֵינַיִךְ אֲשׁוּבָה לִי : 35 וַיֹּאמֶר מַלְאָךְ  
 יְהוָה אֶל־בְּלִעָם לָךְ עַסְדֵּי־אֲנָשִׁים וַיֹּאפֶס אֶת־הַרְט

l'idée d'existence, d'être ; depuis ton existence ; Septante depuis ta jeunesse ;  
 Ounklousse מדאיתך depuis que tu es. Le Talmud rapporte que Bilame avait  
 des familiarités avec son ânesse ; ce que dit aussi Ben Ouziel

במשכבא Leclerc est surpris de l'indifférence de Bilame en  
 entendant parler sa monture ; ou cet homme, dit-il, était en délire, ou il  
 croyait peut-être à la métempsycose, et alors il était moins étonné d'entendre  
 parler une bête. Singulière explication ! סכן החסכן Racine סכן dont la signifi-  
 cation primitive est demeurer ; de là s'accoutumer, être accoutumé (comme  
 habitude, habituel viennent d'habiter) ; suis-je accoutumé ?

32. לשטנך Samaritain pour le traverser. Septante id. ירט Mot de  
 signification douteuse, qui se rencontre encore une seule fois, Job, ch. 16, v. 11.  
 Ounklousse et Ben Ouziel, ne traduisant pas, paraphrasent ainsi : « Il m'est connu que tu t'es  
 mis en route de bonne volonté, à mon encontre. » Samaritain כי הרע דרכך  
 ta voie (ta manière d'agir) me déplait. Septante ὁδὸς σου ἀόρθια, ta conduite  
 n'est pas honnête. La Vulgate dit perversa, perverse. Syriacque  
 ton chemin n'est pas droit à mon égard. On dérive  
 encore ce mot de l'arabe ورت il fut dangereux, pervers. Saadias traduit :  
 le chemin est dangereux. En chaldéen רהט veut dire aussi

min, ayant en main son glaive tiré ; alors l'ânesse se détourna du chemin, et s'en allait dans les champs. Alors Bilame frappa l'ânesse, pour la ramener dans le chemin.

24. L'ange de l'Éternel s'arrêta dans un sentier de vigne, clôturé deçà, et clôturé delà.

25. L'ânesse, voyant l'ange de l'Éternel, se pressa contre la muraille, et serra le pied de Bilame contre la muraille; il continua de la frapper.

26. L'ange de l'Éternel continua d'aller, et se plaça dans un lieu étroit, où il n'y avait nul chemin pour tourner à droite ou à gauche.

27. L'ânesse, voyant l'ange de l'Éternel, s'abattit sous Bilame. La colère de Bilame s'enflamma, et il frappa l'ânesse avec un bâton.

28. Alors l'Éternel ouvrit la bouche de l'ânesse, et elle dit à Bilame : que t'ai-je fait, que voilà trois fois que tu m'as frappée ?

29. Bilame dit à l'ânesse : parce que tu t'es moquée de moi ; car si j'avais un glaive en main je te tuerais maintenant.

30. L'ânesse dit à Bilame : Ne suis-je pas ton ânesse

Le Talmud dit que la voix (פי) de l'âne est une des dix choses créées le vendredi soir. Aben Esra, après avoir rapporté cette tradition et d'autres, ajoute que Bilame était un astrologue, et il finit par son dicton accoutumé, quand il est embarrassé : « Le mystère est que la partie ne peut pas changer la partie ; mais le tout peut changer la partie ; je ne puis t'expliquer ce mystère » (ולא אוכל לגלות זה הסוד), et si tu entends le mystère des anges d'Abraham et de Jacob, tu entendras la vérité. » C'est ce qu'on appelle parler pour ne rien dire.

30. מעורך — עוד Adverbe, *encore*, avec le מ ablatif *de*, *depuis*, et le suffixe ך pronom possessif; accompagné de ce pronom le mot עוד renferme

בַּדֶּרֶךְ וַחֲרָבֹו שְׁלוֹפָרָו בִּידֹו וַהֲטָה הָאֵתוֹן מִדֶּהֱוֶרֶךְ וַתִּלְכֶּה  
 בַּשָּׂדֶה וַיִּךְ בַּלְעָם אֶת־הָאֵתוֹן לַחֲטוּתָהּ הַדֶּרֶךְ :  
 24 וַיַּעֲמֵד מִלְאֲכָה יְהוָה בְּמִשְׁעוֹל הַכֹּרְמִים גֶּדֶר מִזֶּה  
 וְגֶדֶר מִזֶּה : 25 וַתֵּרָא הָאֵרְמוֹן אֶת־מִלְאֲכָה יְהוָה וַתִּלְחֹץ  
 אֶל־הַקִּיּוֹר וַתִּלְחֹץ אֶת־רִגְלָהּ בַּלְעָם אֶל־הַקִּיּוֹר וַיִּסַּף  
 לַחֲכוּתָהּ : 26 וַיִּוָּסֵף מִלְאֲכָה יְהוָה עֲבוּר וַיַּעֲמֵד בְּמָקוֹם  
 צָר אֲשֶׁר אֵידְרֶךְ לְנִטּוֹת יָמִין וּשְׂמָאוֹל : 27 וַתֵּרָא  
 הָאֵתוֹן אֶת־מִלְאֲכָה יְהוָה וַתִּרְבֵּץ תַּחַת בַּלְעָם וַיַּחֲרֹאֲאֶהָ  
 בַּלְעָם וַיִּךְ אֶת־הָאֵתוֹן בַּמַּקֵּל : 28 וַיִּפְתַּח יְהוָה אֶת־  
 פִּי הָאֵתוֹן וַהֲאָמַר לְבַלְעָם מַה־עֲשִׂיתִי לָךְ כִּי הִבִּיתָנִי זֶה  
 שְׁלֹשׁ רִגְלָיִם : 29 וַיֹּאמֶר בַּלְעָם לָאֵתוֹן כִּי הִתְעַלְלַת בִּי  
 לֹא יִשְׁחָרֵב בִּידֵי כִּי עָתִידָה הַרְגֵתִיךְ : 30 וַהֲאָמַר  
 הָאֵתוֹן אֶל־בַּלְעָם הֲלוֹא אֲנִי אֶתְנֶה אֲשֶׁר־רָכַבְתָּ עָלַי

ch. 29, v. 4; II Sam., ch. 19, v. 25. On sait que *Satan*, pris d'une manière abstraite, est devenu le nom du mauvais principe, du tentateur, d'un démon infernal. Le mot grec a fourni celui de *diable*; le *Teufel* des Allemands. *Ses garçons*. Selon Ben Ouziel יָנִים וַיִּמְרִים *Ianis et Iamris* (voir Ex., ch. 1, v. 15).

23. *L'ânesse vit*. Les commentateurs se donnent encore du mal pour expliquer d'une manière naturelle l'épisode de l'ânesse. Les uns disent que tout est de l'invention de Bilame; d'autres, que cette conversation d'un cavalier avec sa monture est chose habituelle, mais que la réponse est une fiction; tandis qu'il est de toute évidence que nous lisons un récit poétique dont le merveilleux est une condition essentielle. *Elle alla dans les champs*. Nous voyons ici des routes tracées; ce qui annonce un haut degré de culture et de bien-être.

24. *Expression unique*; ce mot signifie *sentier étroit*, un ravin; racine *שעל* inusité, et signifiant peut-être *être creux*; de là *שעלו* Isaïe, ch. 40, v. 12, *la main bombée*, creuse. Ounklousse שביל *Septante* *εὐλαξίς*, dans les sillons.

28. *Iehova ouvrit la bouche de l'ânesse*. On sait qu'Homère imagine aussi une conversation entre Achille et son cheval Xanthe (II, v. 407).

ment, et tout ce que tu me diras, je le ferai. Viens donc, fais-moi des imprécations contre ce peuple.

18. Bilame répondit, et dit aux serviteurs de Balak : quand Balak me donnerait sa maison pleine d'argent et d'or, je ne pourrais pas transgresser l'ordre de l'Éternel mon Dieu, pour faire (quelque chose) de petit ou de grand.

19. Maintenant demeurez donc vous aussi cette nuit ici, et je saurai ce que l'Éternel continuera à me dire.

20. Dieu vint auprès de Bilame pendant la nuit, et lui dit : si ces hommes sont venus pour t'appeler, lève-toi, et va avec eux ; mais toutefois ce que je te dirai, cela tu feras.

21. Bilame se leva le matin, sella son ânesse, et s'en alla avec les chefs de Moab.

22. Mais la colère de Dieu s'enflamma de ce qu'il (Bilame) y allait, et l'ange de l'Éternel se plaça dans le chemin pour (lui être) un obstacle. Il était monté sur son ânesse, et ses deux serviteurs étaient avec lui.

23. L'ânesse vit l'ange de l'Éternel placé dans le che-

sa version arabe, ajoute deux mots au texte : Dieu s'irrite de ce que Bilame est allé, poussé par son avidité. Nà'hmeni pense que Bilame n'a pas dit aux envoyés à quelle condition il allait avec eux, et c'est cela qui irrite Iehova. Selon nous, voici l'effet dramatique qu'a en vue le texte : Dieu ne veut pas que Bilame aille ; c'est là sa véritable intention ; mais Bilame revient à la charge. Importuné, Iehova lui dit en colère : va donc, mais fais ce que je te dirai ; et pour lui bien imprimer l'ordre de ne faire que selon sa volonté, il lui envoie un ange et fait parler l'ânesse. **לשׂת** *Lesatane*. Sept. *ἰνδίαζάλλιν*, pour le traverser, lui mettre des embuscades, comme s'il y avait le verbe **לשׂת** mais la ponctuation du texte **לשׂת** présente un substantif, comme I Sam.,

אֲשֶׁר־הָאָמַר אֵלַי אֲעִשֶׂה וּלְכַהֲנָא קָבַח לִי אֶת־הָעַם  
 הַזֶּה : 18 וַיַּעַן בָּלַעַם וַיֹּאמֶר אֶל־עַבְדֵי בָלַק אֲמַר  
 יְהוָה לִי בָלַק מָלֵא בִירוֹ כֶּסֶף וְזָהָב לֹא אֵכֹל לְעַבְדֵי אֱלֹהֵי  
 פִּי יְהוָה אֱלֹהֵי לַעֲשׂוֹת קַטְנָה אוֹ גְדוּלָה : 19 וְעַתָּה  
 שָׁבוּ נָא בְּזֶה גַם־אַתֶּם הַלַּיְלָה וְאֲדַעַה מִדֵּי־כֶסֶף יְהוָה דַּבֵּר  
 עִמִּי : 20 וַיָּבֹא אֱלֹהִים וְאֶל־בָּלַעַם לַיְלָה וַיֹּאמֶר לוֹ  
 אִם־לִקְרָא לְךָ בָּנֵי הָאֲנָשִׁים קוֹם לְךָ אִתָּם וְאֵךְ אֶת־  
 הַדָּבָר אֲשֶׁר־אָדַבֵּר אֵלֶיךָ אֲתוֹ הֲעִשֶׂה : 21 שְׁלִישִׁי  
 וַיָּקָם בָּלַעַם בַּבֶּקֶר וַיַּחֲבֹשׂ אֶת־אַתְנֹו וַיִּלֶּךְ עִם־שֵׁשֶׁר  
 מִיָּאֵב : 22 וַיַּחֲרֵף אֱלֹהִים כִּדְוֹלָה הוּא וַיִּתְיַצֵּב  
 מִלֵּאךְ יְהוָה בְּדֶרֶךְ לְשֹׁמֵן לִי וְהוּא רֹכֵב עַל־אַתְנֹו וּשְׁנֵי  
 נֶעְרָיו עִמּוֹ : 23 וַתֵּרָא הָאֲתוֹן אֶת־מִלְּאךְ יְהוָה נֹצֵב

18. *Aux serviteurs de Balak.* Septante ἀρχουσι, aux princes de Balak, comme s'il y avait שרי Saad. de même; la Vulgate a omis ces deux mots. *Et de l'or; Samaritain או זהב ou de l'or.* Septante id. Cette preuve de désintéressement est au contraire, chez Iar'hi, un indice d'une extrême cupidité. Tous les commentateurs en général montrent des dispositions haineuses contre Bilame, et en vérité on ne sait pourquoi; car ce prophète araméen se montre en chaque occasion fidèle et obéissant aux inspirations divines, qu'en termes modernes on appelle celles de la conscience.

19. *Ce que l'Éternel ajoutera de dire.* Bilame pense que Dieu n'a pas achevé de dire sa pensée la première fois, et que peut-être il aura encore quelque chose à lui apprendre relativement à toute cette affaire. Les commentateurs disent que Dieu, voyant la mauvaise disposition de Bilame, le laissa faire.

20. *Elohim.* Samaritain אלהים un envoyé de Dieu.

22. *La colère de Dieu s'enflamma.* Dieu, après avoir permis à Bilame d'aller, est irrité de ce qu'il a suivi sa permission. Les commentateurs se donnent bien du mal pour expliquer cette contradiction. Philon va jusqu'à dire que cette réponse (verset 20) est une invention de Bilame. Saadias, dans



vous rendrai réponse, selon que l'Éternel me parlera ;  
 ét les principaux de Moab restèrent avec Bilame.

9. Dieu vint à Bilame, et dit : qui (sont) ces hommes  
 (qui sont) avec toi ?

10. Bilame dit à Dieu : Balak, fils de Tsiapor, roi de  
 Moab, a envoyé vers moi,

11. (Disant) : voici : le peuple sorti d'Égypte a cou-  
 vert l'aspect de la terre ; maintenant va, fais - moi une  
 imprécation contre lui, peut-être pourrais - je le com-  
 battre, et l'expulser.

12. Dieu dit à Bilame : tu n'iras pas avec eux, tu ne  
 maudiras pas ce peuple, car il est béni.

13. Bilame se levant, le matin, dit aux principaux de  
 Balak : allez à votre pays, car l'Éternel refuse de me lais-  
 ser aller avec vous.

14. Les seigneurs de Moab se levèrent, revinrent au-  
 près de Balak, et dirent : Bilame a refusé d'aller avec  
 nous.

15. Balak envoya de nouveau des chefs plus nom-  
 breux et plus considérés que les précédens.

16. Ils vinrent auprès de Bilame, et lui dirent : ainsi a  
 dit Balak, fils de Tsiapor : Oh ! ne te refuse pas de venir  
 auprès de moi.

17. Car, pour honorer, je t'honorerai considérable-

12. ברוך הוא *Il est béni.* Iar'hi dit : « Dieu ayant défendu la malédiction,  
 Bilame voulut bénir ; alors Dieu lui dit : Il n'est pas nécessaire ; le peuple est  
 béni. » Comme dit le proverbe : je ne veux ni de ton aiguillon ni de ton miel  
 לא מדובשיך ולא מעוקצך .

13. יתווה Il parle de nouveau de Iehova. On voit que Bilame obéit à la voix  
 de Dieu.

הַלִּילָה וְהַשְׁבֵּרְנִי אֶתְכֶם דָּבָר כַּאֲשֶׁר יִדְבַר יְהוָה אֵלַי  
וַיִּשְׁבְּנוּ שָׂרֵי מוֹאָב עִם בְּלָעַם : 9 וַיָּבֹאוּ אֱלֹהִים אֶל-בְּלָעַם  
וַיֹּאמֶר מִי הָאֲנָשִׁים הָאֵלֶּה עִמָּךְ : 10 וַיֹּאמֶר בְּלָעַם  
אֱלֹהֵי אֱלֹהִים בָּלַק בְּדַעְפֹּד מֶלֶךְ מוֹאָב שָׁלַח אֵלַי : 11  
הִנֵּה הָעַם הַיֵּצֵא מִמִּצְרַיִם וַיִּכַּסּוּ אֶת-עֵינֵי הָאָרֶץ עִמָּה לִכְהֹ  
קְבֹה-לִי אֹתוֹ אֵינִי אוֹכֵל לֶחֶם בּוֹ וְגֵר שָׁתִּי : 12 וַיֹּאמֶר  
אֱלֹהִים אֶל-בְּלָעַם לֹא תִלְךָ עִמָּהֶם לֹא תֵאָר אֶת-הָעַם  
כִּי בְרוּךְ הוּא : שְׁנֵי (חֲמִישֵׁי כֶּשֶׁת מְחוּבְרִין) 13 וַיִּקַּם בְּלָעַם  
בַּבֶּקֶר וַיֹּאמֶר אֶל-שָׂרֵי בָלַק לְכוּ אֶל-אֲרָצְכֶם כִּי מֵאֵן יְהוָה  
לְתַתִּי לְהִלְךָ עִמָּכֶם : 14 וַיִּקְוּמוּ שָׂרֵי מוֹאָב וַיָּבֹאוּ  
אֶל-בָּלַק וַיֹּאמְרוּ מֵאֵן בְּלָעַם הִלְךָ עִמָּנוּ : 15 וַיִּסַּף עוֹד  
בָּלַק שְׁלַח שָׂרִים רַבִּים וְנִבְכְּדִים מֵאֵלֶּה : 16 וַיָּבֹאוּ  
אֶל-בְּלָעַם וַיֹּאמְרוּ לוֹ כֹּה אָמַר בָּלַק בְּדַעְפֹּד אֱלֹהֵי  
תַמְנַע מִיְּיָדְךָ אֵלַי : 17 כִּי-רַכַּבְךָ אֶחְבְּדֶךָ מֵאֵד וְכָל

9. *Elohim*. C'est Elohim qui parle; dans le verset précédent il s'agit de Iehova. *מי האנשים האלה* *Qui sont ces gens-là* ? question singulière de la part d'un Dieu qui sait tout; c'est une locution pour entrer en matière, dit Aben Esra. L'explication que donne Iar'hi de ces mots est plus singulière que ces mots mêmes.

11. *והוא יושב ממלי עין הארץ* Les Septante traduisent comme s'il y avait comme au verset 5. *קבה* Racine *קבה* *faire des imprécations*. La différence de ce verbe avec *ארר* paraît être celle-ci : *ארר* signifie *maudire*, prononcer des malédictions; *קבה* désigne de simples imprécations, des vœux négatifs, souhaiter que tel bien n'arrive pas. Aussi Bilame, parlant à Dieu, se sert d'un terme plus doux que celui dont se sont servis auprès de lui les ambassadeurs de Balak, et dont Dieu, pénétrant sa pensée, se sert à son égard. Ounklousse, toutefois, traduit les deux verbes de la même manière, *לוט* *lote*, qui, en chaldéen, signifie *maudire*. Selon Iar'hi *קבה* est au contraire un terme plus fort que *ארר* et signifie *maudire expressément*. *Que je l'expulse*. Les Septante ajoutent *de la terre* (*מן הארץ*), comme au verset 6.

voici qu'un peuple est sorti d'Égypte, voici qu'il couvre l'aspect de la terre, et il campe vis-à-vis de moi.

6. Et maintenant, va donc, maudis-moi ce peuple-là, car il est plus puissant que moi; peut-être que je pourrais le battre et l'expulser du pays; car je sais que celui que tu bénis est béni, et que celui que tu maudis est maudit.

7. Les anciens de Moab et les anciens de Midiane partirent, portant les instrumens de divination en leurs mains, et ils arrivèrent auprès de Bilame, et lui dirent les paroles de Balak.

8. Il leur répondit : demeurez ici cette nuit, et je

6. לִי אָרָה *Maudis-moi* ce peuple. Chez tous les peuples anciens il existait des hommes que l'on croyait avoir des rapports particuliers avec les êtres surhumains, avec les dieux, etc. Ces hommes, au moyen de certaines paroles, possédaient la vertu de bénir et de maudire, à volonté. Ces hommes portaient divers noms chez divers peuples. C'étaient les *nabi*, les *hozé*, chez les peuples sémitiques, et Bilame était un nabi araméen (voy. Macrob. Saturn., lib. 3, ch. 9, et Plutarque, *Vie de Crassus*, cité par Leclerc). נִכָּח Infinitif, racine נִכַּח *frapper*. Ounkl. לְאִנְחָא בֵּיהּ קָרַב *pour lui faire la guerre*. יֹאֵר Ainsi que אָרָה a pour racine אָרַר *maudire*. יֹאֵר Est la troisième personne singulière du *Hophal*.

7. וְקַסְמִים וְקַסְמִים Samaritain avec le pronom possessif קַסְמִים Sept. *μαγισία des objets divinatoires*; les ustensiles nécessaires pour faire les sortilèges. Ounklousse ne traduit pas ce mot. Selon d'autres, il s'agit ici non des sortilèges, mais de leurs prix; ils portaient des présens pour rémunérer l'opération de Bilame. Comme בְּשֵׁרָה il signifie *nouvelle et prix de la nouvelle* (II Sam., ch. 4, v. 10). Le texte ne s'explique pas assez clairement.

8. לַלַּיְלָה *La nuit*, l'écrivain veut faire comprendre que Iehova se communiquait aux nabi seulement la nuit, en des songes, et non le jour, comme à Mosché. מוֹאָב *Moab*. Le texte ne dit pas si les sénateurs de Midiane sont restés ou non; selon Iar'hi ils s'en seraient allés.

יצא ממצרים הנה כפר אתעין הארץ והוא ישב ממלי:  
 6 ועתה לכה נא אהדלי אתהעם הזה כרעצום הוא  
 מפני אולי איכל נכדה בו ואגרשנו מן הארץ כי ידעתי  
 את אשר תבדך מברך ואשר תאר ויאך; 7 וילכו  
 זקני מואב וזקני מדין וקסמים בידם ויכאו אל בלעם  
 וידברו אליו דברי בלק: 8 ויאמר אליהם לינו פה

verneurs (נסיכי) portent l'épithète de princes midianites, et sont les mêmes que ceux nommés dans le Pentateuque rois de Midiane. Mais Mendelsohn croit que les Midianites formaient un état fédératif, et qu'il s'agit ici de l'assemblée fédérale; ce qui est fort conjectural. Septante γερουσία, *le sénat*. מדין *Midiane*. Pays limitrophe à Moab, qu'il ne faut pas confondre avec le pays de même nom où Mosché s'était réfugié en se sauvant de l'Égypte (Exode, ch. 2, v. 15). ילחו Racine לחך *lécher*, transporter au palais (חך) par la langue; ici du *Piel*; ce verbe forme une onomatopée, comme לקק qui a la même signification, et qui ne se dit que des chiens (I Rois, ch. 21, v. 19, 22, 28).

5. בלעם *Bilame*, selon la ponctuation massorétique; Septante Βαλαάμ, *Balaamo*. Ceci montre de nouveau, ce qui est d'ailleurs prouvé en mille occasions, l'absence des points-voyelles. בעור *Beor*. Nous avons déjà remarqué (Gen., ch. 36, v. 16) l'analogie de ce nom avec celui d'un Alouf Édomite. Selon Ben Ouziel, Bilame est le même que Labane, beau-père de Jacob. פתורה *A Pethor*. Lieu inconnu; Ounkl. לפתור ארם à *Pethor de Mésopotamie*; voy. *infra*, ch. 23, v. 7, et encore plus exactement Deuté., ch. 29, v. 5. Il n'y a nul doute qu'il ne s'agisse d'une ville de l'Euphrate. Ben Ouziel dit פדן *Padane*, qui est, dit-il, פתור, et il dérive ce mot de פתר *expliquer*; parce que Bilame expliquait des songes. Cette paraphrase a été adoptée par la Vulgate, qui prend un nom de lieu pour le nom d'une profession. הנהר *Le fleuve*. Ounkl. פרת *Phrath, l'Euphrate*. ארץ בני עמו *Pays de ses compatriotes*; ainsi Balak n'était pas Midianite, mais Amoréen. עמו *Amone*; dans les versions vulgate et syriaque et dans quatorze manuscrits hébreux, de même. Selon cette leçon, Balak serait de la nation d'Amone, et par conséquent on conçoit comment il a régné sur Moab. Mais on ne peut admettre que les Amonites se soient étendus jusqu'à l'Euphrate. עין הארץ Littéralement, *l'œil de la terre*. Ounklousse עין שמשא דארעא *l'œil du soleil sur la terre*, expression emphatique pour dire que toute la terre en est remplie. Septante ὄψις, *aspect, visage*.

CH. XXII. 1. Les enfans d'Israel partirent , et campèrent dans les campagnes de Moab , en-deçà du Jardène (Jourdain), de Ieré'ho (Jérico).

2. Balak , fils de Tsipor , vit tout ce qu'Israel avait fait à Amori.

3. Moab s'effraya beaucoup devant ce peuple , car il était considérable, et Moab fut inquiet au sujet des enfans d'Israel.

4. Moab dit aux anciens de Midiane : maintenant cet amas (d'hommes) broutera tous nos environs, comme le bœuf broute l'herbe des champs. Balak , fils de Tsipor, était roi de Moab, en ce temps-là.

5. Il envoya des messagers à Bilame (Balaam) , fils de Beor, en Pethor [qui est sur le fleuve, pays des enfans de sa nation], pour l'appeler, en lui disant :

la femme de Mosché. Le mot signifie *oiseau*. לאמרי Le kametz du ל désigne, selon Aben Esra , l'ennemi connu.

3. Ounkl. וינר ודחיל *il eut une frayeur*. Racine גור du Kal, être effrayé ; au propre, se retirer ; l'homme craintif recule en arrière ; ce verbe est ordinairement suivi de מן ou de מפני—ויקץ Racine קץ du Kal, avoir du dégoût, du dépit ; également construit avec מפני. Selon Aben Esra. ce verbe a de l'analogie avec צוק être mal à l'aise, ce qui est probable, par la transposition des lettres. Élie Halevy, hébraïsant distingué, mort à Paris le 4 novembre 1826, et auteur d'une *Hymne à la paix* (imprimerie de la République. an X), et du *למודי דת ומוסר Instruction religieuse et morale*. a imaginé un système complet d'explication des racines hébraïques, au moyen de ces permutations. Nous nous proposons de soigner la publication de ce travail encore inédit. Les Sept. traduisent, comme Aben Esra, *αποστραχθεις, il était peiné*. Ounklousse de même ועקת Mendelsohn. *daß ihm graute, il fut dans une anxiété*.

4. זקני מדין Vieillards (sénateurs) de Midiane. Qui sont ces sénateurs ? Selon Aben Esra, les mêmes que les cinq rois mentionnés plus bas (ch. 31, v. 5). Selon Na'hmeni (רמבן). ce sont les gouverneurs de Si'hone, dont il est question dans Josué (ch. 13, v. 21), et que le roi amoréen a placés sur les Midianites après les avoir soumis à sa domination. Dans l'endroit cité, ces gou-

כב 1 ויסעו בני ישראל ויחנו בערבות מואב מעבר  
לירדן ירחו :

2 וירא בלק בן צפור את כל אשר עשה ישראל  
לאמרי : 3 ויגר מואב מפני הזעם מאד כי רכדווא  
ויקץ מואב מפני בני ישראל : 4 ויאמר מואב אל  
זקני מדין עתה ירחכו הקהל את כל סביבתינו בלחך  
הישור את ירק השדה ובלק בן צפור מלך למואב בעת  
ההוא : 5 וישלח מלאכים אל בלעם בן בעור פזורה  
אשר על הנהר ארץ בני עמו לקראלו לאמר הנה עם

CH XXII. *Ils partirent*. Ce verset appartient évidemment au chapitre précédent. *ערבות* *Plaines*. Ounklousse במישרא *dans le camp*. Septante *δυσμαρ*, à l'occident; ils ont lu *עבר* Selon Burkhard, la plaine moabitique est cette partie qui porte aujourd'hui le nom de *אל סמרה* *sel caché, déprimé*, nom commun en Syrie à toutes les plaines (*Travels*, p. 368), dont le sol est sablonneux et stérile. *ירחו* *De Jeré'ho* (Jérico) c'est-à-dire *vis-à-vis* de cette ville.

a. *וירא בלק* *Balak vit*. Tout le récit contenu dans ce chapitre est d'un haut intérêt; on y trouve tous les ressorts merveilleux que les anciens faisaient agir dans les compositions épiques; l'intervention d'une déité, indirecte dans les songes, directe par des envoyés; le don de la parole donné à des êtres qui en sont naturellement privés, et enfin les chants prophétiques. Il est probable que cette composition remonte à une époque où il régnait une certaine culture sur les côtes occidentales de la Méditerranée, sous le gouvernement de Salomon; ce grand roi, le plus éclairé de sa dynastie, établit des relations avec les étrangers, fit fleurir le commerce, et probablement aussi les lettres. Ce temps correspond aussi à la composition des chants homériques. Voici à ce sujet l'opinion de Gueddes: « Quelques explicateurs de la Bible ont pensé, dans l'hypothèse que le Pentateuque est de Moïse, que cet auteur avait puisé l'épisode de Balaam dans des sources moabitiques; mais moi je crois que le compilateur du Pentateuque a eu recours soit à des manuscrits, soit aux traditions populaires de son temps. Tout l'épisode a l'air d'une légende. » *בלק* *Balak*. Ce n'est qu'au verset 4 qu'on apprend de quelle nation il était roi. *צפור* *Tsipur*. Nom d'homme; *צפוררה* *Tsipora* est le nom de femme correspondant; c'est celui de

31. Israel s'établit dans le pays d'Amori.

32. Mosché envoya pour reconnaître Iâzer ; ils prirent les villages d'alentour, et on chassa l'Amori qui y était.

33. Ils tournèrent, et montèrent par le chemin de Baschone (Bassan). Og, roi de Baschone, scrtit à leur rencontre pour le combat, lui et tout son peuple, à Edréi.

34. L'Éternel dit à Mosché : ne le crains pas, car je le livre entre tes mains avec tout son peuple et son pays. Tu lui feras comme tu as fait à Si'hone, roi d'Amori, qui habitait 'Heschbone.

35. Ils battirent lui et ses enfans et tout son peuple jusqu'à ne pas lui laisser de reste, et ils lérèrent son pays.

les débris de cette ville, qui porte aujourd'hui le nom de *Drah* (דראח) ; le voyageur Richter l'a visitée en 1816. Voy. *Wassfabriken im Morgenland* (Berlin, 1822).

35. וְאֶת בְּנֵי *Et ses enfans.* Ces deux mots manquent dans le texte samaritain. שְׂרִיר *Reste.* Les Amorcéens étaient des sept peuples dont l'extermination totale était ordonnée. Ben Ouziel rapporte sur Og, et d'après le Talmud, une historiette curieuse que voici : Quand Og vit le camp israélite, qui avait six parasanges d'étendue, il dit : je veux seul entreprendre le combat contre ce peuple, pour qu'il ne me fasse comme à Si'hone. Il détacha à cet effet une montagne de six parasanges d'étendue, et la posa sur sa tête pour la lancer sur les Israélites. Dieu fit venir un insecte qui perçait la montagne par le milieu y fit enfoncer la tête d'Og ; celui-ci voulant la dégager, ne put en venir à bout, parce qu'une de ses dents avait poussé fort avant. Mosché prit alors une cognée de dix coudées de longueur, et sautant en l'air à dix coudées de hauteur, il frappa le géant à la cheville du pied. En combattant le corps d'Og toucha le camp israélite.

וַיֵּשֶׁב יִשְׂרָאֵל בְּאֶרֶץ הָאֱמֹרִי : 32 וַיִּשְׁלַח מֹשֶׁה לְרַגְלֵי  
 אֶת־יְעֹזֵר וַיִּלְכְּדוּ בְנֹתֶיהָ וַיִּירָשׁ אֶת־הָאֱמֹרִי אֲשֶׁר־שָׁם :  
 33 וַיִּפְנוּ וַיַּעֲלוּ דֶרֶךְ הַבְּשָׁן וַיֵּצֵא עֹג מֶלֶךְ־הַבְּשָׁן  
 לִקְרֹאתָם הוּא וְכָל־עַמּוֹ לַמְּלַחְמָה אֲדָרְעִי : 34 וַיֹּאמֶר  
 יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה אֲלֹהֵי־רָא אֹתוֹ כִּי בִידֶךָ נָתַתִּי אֹתוֹ וְאֵת־  
 כָּל־עַמּוֹ וְאֶת־אֶרְצוֹ וַעֲשִׂיתָ לוֹ כַּאֲשֶׁר עָשִׂיתָ לְסִיחַן מֶלֶךְ־  
 הָאֱמֹרִי אֲשֶׁר יוֹשֵׁב בְּחֶשְׁבּוֹן : 35 וַיִּכּוּ אֹתוֹ וְאֶת־בְּנוֹ  
 וְאֶת־כָּל־עַמּוֹ עַד־בְּלַתִּי הַשְּׂאִיר לוֹ שְׂרִיד וַיִּירָשׁ אֶת־אֶרְצוֹ :

paraissent avoir été repris plus tard par les Moabites. Ce chant paraît postérieur à l'occupation de la Palestine.

31. *Israel demeura.* Répétition du verset 25; le récit ayant été interrompu par un chant qui est évidemment une interpolation. בארץ האמרי Sept. dans toutes les villes d'Amori, comme au verset 25.

32. *Idzer*, est une ville amoréenne trans-jordanique sur les limites de la tribu de Gad, à quinze milles de Heschbone (*Hieronymus in locis hebraicis ex Eusebio*). בנותיה Septante ils vainquirent elle et ses dépendances; ils ont lu ואת ואת בנותיה — וירש D'après le *keri* וירש racine ירש qui au *Hiphil* signifie *déposséder*.

33. *Og*; roi amoréen, le dernier des fameux Rephaïme, espèce de géans, à ce qu'il paraît. (Voy. Dentér., ch. 3, v. 12). *Baschane*. Baan porte le même nom chez les Syriens et les Arabes; le *Batavia* ou *vava*, *Batania* des Grecs, et plus tard *Decepole*, contrée trans-jordanique, entre l'Arnone et le Iabok, et d'une fertilité remarquable. On croit qu'elle en a tiré son nom; car, d'après Bochart (*Hiro*, p. 1, lib. 11, ch. 31, p. 305), ce mot בתנא en arabe désigne un sol uni et fertile. La partie septentrionale de cette contrée porte aujourd'hui le nom de Hauran, (le חורן d'Ézéchiël, ch. 47, v. 16. Voy. aussi Dentér., ch. 31, v. 10; Josué ch. 10, v. 45). אדרעי *Edréi*. Voy. Dentér., ch. 1, v. 4 et Josué, ch. 12, v. 4. Probablement le même que le *Edrapu* de Ptolemée (liv. 1, ch. 15), *nunc autem est Adara insignis civitas Arabia in vicesima quarte lapide a Bostra.* (*Hieronymus*). Dans la description de la Syrie, Aboulfeda nomme cette ville אדרעת et dit qu'elle est à vingt-quatre milles arabes (environ 6 1/2 lieues d'Allemagne) de Damas. Burkhard a vu



perdu ! Il rendit ses fils fuyards, et ses filles captives du roi d'Amori, Si'hone.

30. Nous les avons défaits ; 'Heschbone est ruiné jusqu'à Dibone ; nous les avons détruits jusqu'à Nopha'h, qui (s'étend) jusqu'à Medba.

*bone* ; selon d'autres , 'Heschbone est le sujet du verbe : *nous les avons poursuivis de flèches* ; 'Heschbone est ravagé jusqu'à Dibone ; d'autres encore, *leurs champs ont détruit 'Heschbone* ; ce dernier mot serait alors le régime du verbe אבד . Parmi ces diverses conjectures , cette dernière est la moins probable , le verbe אבד n'a pas ordinairement de régime direct. דִּיבּוֹן Dibone ; ville moabite, échue à la tribu de Gad ( voy. *infra* , ch. 32 , v. 3 , et v. 34 , et ch. 33 , v. 45 et 46 ). Dans Josué ( ch. 13 , v. 12 ) , il est dit que cette ville échut en partage à Reoubène. Isaïe , ch. 15 , v. 2 , et Jérémie , ch. 48 , v. 18 , 22 , c'est de nouveau une ville moabite. Burkhard en a visité les ruines ( *Trav. in Syria* , p. 372 ). וְנָשִׁים Ounklousse וְצַדִּיאוֹן nous avons dévasté. D'après Aben Esra et Kim'hi , la racine est שָׂמַם et וְנָשִׁים est pour וְנָשִׁים . Selon d'autres la racine est שָׂם , toujours la signification du mot est-elle *dévaster* ; le נ indiquant la première personne plurielle , et le ם radical. Septante και γυναῖκες αὐτῶν , et leurs femmes ; ils ont וְנָשִׁיהֶם en opposition avec בָּנִים leurs enfans. Saadias , il est dévasté ; Syriaque, ils ont dévasté. Selon Gueddes נָשִׁים désigne des champs en jachères , en opposition avec נִירִם des champs défrichés ; il dérive le mot de נָשָׂא , où ce mot a le même sens , et il traduit ainsi : 'Heschbone a détruit leurs champs cultivés jusqu'à Dibone , leurs jachères de Nopha'h à Medba. נִפְחָה Nopha'h , Ounklousse ne traduit pas ce mot , qui paraît être un nom d'endroit qui n'est plus cité ailleurs , à moins qu'on ne veuille prendre pour le même endroit נִבְחָה Noba'h ( Judges , ch. 8 , v. 11 ). Selon Eusèbe , cette ville est à huit milles au sud de 'Heschbone. Dans le Samaritain on lit : אֶשׁ הַנִּפְחָה jusqu'à ce que le feu fût soufflé , allumé. Les Septante , qui traduisent comme nous avons dit : και γυναῖκες αὐτῶν , ajoutent ἔτι προσῆκαυσαν πῦρ , leurs femmes aussi allumèrent le feu. Ils ont la אֶשׁ—וְנָשִׁיהֶם הַנִּפְחָה Samaritaine אֶשׁ les Septante id. מִדְּבָחָה Medbah , ville redevenue moabite ( Isaïe , ch. 16 , v. 2 ) ; dans le partage de Reoubène ( Josué , ch. 13 , v. 9 , 16 ) ; située , selon Ptolémée , entre Pitra et Bostra. Burkhard en a décrit les ruines ( p. 366 de l'ouvrage cité ). Voy. aussi *Relandi Palæst.* , p. 593. Tous ces endroits enlevés par Si'hone aux Moabites ont été conquis par les Israélites , et

וּבְנֵיהֶם בַּשָּׁבִית לְמַלְךְ אֲמֹרֵי סִיחֹן : 30 וַיִּירָם אֲבֹד  
 חֶשְׁבֹן עַד־יִבְלָן וַנְּשִׂים עַד־נַפְחַ אֲשֶׁר עַד־מִדְבָּא : 31

leur, suivi ordinairement du datif; on la trouve aussi avec l'accusatif, Ezéch., ch. 24, v. 6, 8. כְּמוֹשׁ *Kemosch*, déité nationale des Moabites.

כְּמוֹשׁ שֶׁקֶץ מוֹאב *Kemosch*, abomination de Moab (I Rois, ch. 11, v. 7), et aussi des Amonites, Juges, ch. 11, v. 24. On n'a que des conjectures sur cette déité. Les uns, guidés par la consonnance, pensent que c'est le dieu *Xāmos* (*Comus*) des Grecs, qui présidait aux festins, aux orgies même; les autres font dériver ce mot de l'arabe; ainsi, selon Hyde, *khamous*, en arabe, désigne l'insecte nommé *culex* (*cousin*); d'où peut-être le *musca* (*mouche*) des Latins. L'idole avait la forme de cet insecte, afin de les préserver des piqures. C'est ainsi que les Amorites adoraient une idole ayant la forme d'une mouche בעלי זבוב. Selon Leclerc, il s'agit du soleil; car l'arabe כְּמוֹשׁ signifie être prompt, vif. Selon le Talmud, c'était une pierre noire, que les Moabites adoraient, ce qui a quelque analogie avec le *caaba* (כַּעֲבָה) des Arabes. בניו *Ses enfans*. Les Moabites sont les enfans de Kemosch, comme les Israélites les enfans de Dieu. Ce verset et le verset suivant sont aussi cités par Jérémie (ch. 48, v. 45, 46). פְּלִיטָם — פְּלִיטָם *Fuyards*, voy. Gen., ch. 14, v. 13.

30. וַיִּירָם Verset très-difficile, et pour la signification des mots, et pour la construction grammaticale de la phrase, וַיִּירָם אֲבֹד חֶשְׁבֹן Ounklousse פֶּסֶקֶת *la royauté a abandonné 'Heschbone*; de נֹר lumière, signe de royauté, version adoptée par Mendelsohn, leur éclat est perdu. וַיִּירָם לְמַעַן חִיוֹת נִיר לְדוֹד I Rois, ch. 11, v. 36. Aben Esra, après avoir rapporté cette explication, en donne une seconde, et rattache le mot à יָרָה tirer avec des flèches; le וַיִּירָם indique un futur changé par le וַיִּירָם en passé; nous les avons tirés à coups de flèches; par là a péri 'Heschbone; Septante σπέρμα αὐτῶν, leurs progénitures; ils ont lu וַיִּירָם; mais peut-être que σπέρμα doit être pris au propre, les semences des champs, Saadias traduit סימָא vestige; leur trace a disparu; Syriaque וחלקתא et ses champs, car נִיר désigne aussi un champ défriché, voy. Prov., 13, v. 23; Jérémie, ch. 4, v. 3, et Hos, ch. 10, v. 12, comme חֶלְקָא en chaldéen signifie un champ bien nettoyé de mauvaises herbes. La version samaritaine porte וַיִּירָם אֲבֹד nous avons été lancés. אֲבֹד Samaritaine אֲבֹדָה. Le sujet de ce verbe est difficile à déterminer. Selon les uns c'est le mot précédent: leur éclat est perdu de 'Heschbone jusqu'à Di-

dans toutes les villes de l'Amori, à 'Heschbone, et dans tous ses villages.

26. Car 'Heschbone était la ville de Si'hone, roi d'Amori, qui avait combattu contre le précédent roi de Moab, et avait pris tout son pays de sa main jusqu'à Arnone.

27. C'est pourquoi disent les poètes : venez à 'Heschbone, qu'elle soit rebâtie et réparée, la ville de Si'hone.

28. Car le feu est sorti de 'Heschbone, la flamme de la cité de Si'hone; elle a consumé Or de Moab, les maîtres des hauteurs d'Arnone.

29. Malheur à toi, Moab! peuple de Kemosch, tu es

*vans en énigmes.* תבנה *Qu'elle soit construite.* Le poète demande que 'Heschbone se relève de ses ruines. C'était probablement un Hébreu des tribus trans-jordaniques. עיר סיחון *La ville de Si'hone.* Cette épithète et celle qui suit קרית סיחון ont engagé l'éditeur du Pentateuque à insérer cette citation poétique.

28. להכה *Une flamme* est sortie. Selon Aben Esra, c'est une conspiration formée dans 'Heschbone contre le gouvernement; mais rien n'autorise une telle allusion. מקרית — קריה *Ville*; racine קרה *bâtir*. La différence de קריה et de עיר qui signifie également *ville*, est, que le premier s'emploie de préférence dans la poésie, et entre en construction de plusieurs noms propres, comme קרית ארבע Gen., ch. 23, v. 2; Josué, ch. 13, v. 54; קרית חצות *infra*, ch. 22, v. 39. אכלה ער מואב *Dévora Or de Moab.* Ceci paraît se rapporter à la guerre faite par Si'hone à cette nation; mais cette ville est rentrée au pouvoir des Moabites (voy. Isaïe, ch. 15, v. 1). Si'hone a fait une invasion dans Moab, mais n'a conservé ses conquêtes que jusqu'à l'Arnone. Toutefois le texte samaritain, au lieu de ער porte עד *jusqu'à* Moab; les Septante de même. בעלי *Les possesseurs.* On trouve de même בעלי יריחו Josué, ch. 24, v. 11; בעלי שכם Juges, ch. 9, v. 2. Septante Vatican κατίφαγι, *il a dévoré*; ils ont peut-être lu בערה — כמות ארנון *Les sites, les hauteurs d'Arnone, peut-être un nom d'endroit mentionné ci-dessus*, v. 19.

29. ארי De ארה — ארי et עוי signifient en arabe *crier*; interjection, mal-

הַאֵלֶּה וַיֵּשֶׁב יִשְׂרָאֵל בְּכַל־עֵרֵי הָאֲמֹרִי בְּחֶשְׁבֹּן וּבְכַל־  
 בְּנֵהְיָה : 26 כִּי חֶשְׁבֹּן עִיר סִיחֹן מֶלֶךְ הָאֲמֹרִי הוּא  
 וְהוּא נִלְחָם בְּמֶלֶךְ מוֹאָב הָרִאשׁוֹן וַיִּקַּח אֶת־כָּל־אֲרָצוֹ מִיַּד  
 עַד־אֲרָנִן : 27 עַל־כֵּן יֹאמְרוּ הַמִּשְׁלִיִּם בְּאוֹ חֶשְׁבֹּן  
 הַבְּנֵה וְרַב־נֹנֶן עִיר סִיחֹן : 28 בְּרִאשׁ יֵצֵאֶה מֶחֶשְׁבֹּן  
 לַרְבֵּה מִקְרִית סִיחֹן אֲכַלְהָ עַד מוֹאָב בְּ־עָלֶי בְּמוֹת אֲרָנִן :  
 29 אוֹרֵלָה מוֹאָב אֲבָדָה עִם־כְּמוֹשׁ נָתַן בְּנֵי פְלִיטִים

25. *Heschbone*. Septante Ἑσσιβὼν, et Josèphe μετ' Ἑσσιβὼν. On lit de même Judith, ch. 4, v. 5, 13. Dans les Maech., 1, ch. 6, v. 26, 36, on lit Χέσσην. D'après Josué, ch. 21, v. 39, cette ville était dans le pays de Gad, et appartenait aux lévites. D'après Eusèbe, elle était dans les montagnes, à l'opposite et à vingt milles de Jéricho. Du temps d'Aboulfeda, elle était la métropole de Balka; il la nomme חשבאן *Heschbane*. C'est, dit-il, une petite ville dans une vallée, entourée de bois, de champs cultivés, et de jardins. Burkhard en a visité les ruines (*Travels in Syria*, p. 365). *Littéralement ses filles*. Ounklousse כפרנחא *ses bourgs*. Septante et tout ce qui en dépend. Dans Ezéchiel, les petites villes sont appelées *les filles des grandes villes* (Ezéch., ch. 16, v. 45, 46).

26. *Heschbone* était dans le principe une ville moabite, mais les Israélites s'en sont emparés, parce qu'elle était devenue par la conquête une ville amoréenne. Plusque parfait, *il avait combattu*. הראשון *Le premier*, mot équivoque. Est-ce le premier roi de Moab, ou bien le roi précédant celui qui a régné avant Balak? Septante τὸ πρότερον, *auparavant*; Ounklousse dit קדמאה *le premier*, c'est-à-dire que Si'hone a été l'agresseur; Syriaque et Saadias de même. Mendelsohn traduit *le roi précédent*.

27. *C'est pourquoi*. על כן *C'est pourquoi*. L'auteur veut prouver que *Heschbone* est une ville de Si'hone; il cite une stance d'un poème, sans en nommer l'auteur. Nous ignorons si c'est un barde amoréen ou israélite. חמשלים *Hamoschlime*. En hébreu le mot משל *máschal* veut dire *comparaison*; en grec *parabole*. Les poètes orientaux affectionnent principalement les paraboles, et encore davantage les hyperboles, selon la judicieuse observation de Gueddes sur ce verset; de là le nom de *parabolisateurs*, donné en hébreu aux poètes en général; et encore aujourd'hui chez les Arabes le mot אמשול désigne des *pers.* Sept. αἰνυματισταὶ, *les sa-*

21. Israel envoya des messagers à Si'hone, roi d'Amori, pour dire :

22. Permits que je passe par ton pays ; nous ne nous détournerons, ni dans les champs, ni dans les vignobles ; nous ne boirons pas l'eau de la citerne ; nous marcherons par le chemin royal, jusqu'à ce que nous ayons passé tes limites.

23. Mais Si'hone ne permit pas à Israel de passer dans ses limites. Si'hone assembla tout son peuple, sortit à la rencontre d'Israel, dans le désert, vint à Iahats, et combattit Israel.

24. Mais Israel le frappa au fil du glaive, et conquît son pays depuis Arnone jusqu'à Iabok, jusqu'auprès des enfans d'Amone ; car la frontière des enfans d'Amone était forte.

25. Israel prit toutes ces villes-là, et Israel s'établit

roi de Si'hone s'était enfermé dans un village, il eût été impossible de l'y forcer. Alors Dieu dit : pourquoi fatiguer mes enfans à assiéger ville par ville ? Il inspira donc aux Amorites le dessein de sortir de leurs villes, et de se réunir en masse en un seul endroit ; là ils furent défaits, et les Israélites ne rencontrèrent plus dans les villes que des femmes et des enfans. » Quelles imaginations ! Et voilà pourtant ce qu'on nous a enseigné pendant des siècles, et ce qu'on prétend encore nous faire respecter ! יַחַצְחָא *A Iahats*. Cet endroit n'est plus mentionné nulle part.

24. יִשְׂרָאֵל Après ce mot le Sam. met כל עמו *et* ראת בניו ואת כל עמו. Voy. Deut., ch. 2, v. 33. יַבֹּק *Iabok*. Voy. Gen., ch. 32, v. 23. Il prend sa source dans les montagnes de Bassan, et, après une course d'environ douze milles d'Allemagne, il se jette dans le Jourdain, au dessous du lac de Tibériade ; il est connu des Arabes sous le nom de יַרְמוּק *Iarmouk* ; d'où le nom de *Hieromian*, ou *Hiéromiances*, chez les Grecs et les Romains ; son nom moderne est זֶרְחָא *Zerka*, ce qui signifie *bleudtre* (Burkh., *Travels in Syria*, p. 347). עֵז *Ounklousse* יַעֲזֵר *fort* ; Septante 'Ιαζήρ ; *Iazer*, ainsi ils ont lu ici יַעֲזֵר endroit très-souvent mentionné. Voy. *infra*, v. 32 et *passim*. Cette leçon des Septante, même comme conjecture, serait préférable à notre texte.

21 וישלח ישראל מלאכים אל סיוח מלך האמורי  
 לאמר : 22 אעברה בארצה לא נטה בשדה ובכרם  
 לא נשתה מי באר בדרך המלך נלך עד אשר נעבר  
 גבלך : 23 ולא-נתן סיוח את-ישראל עבר בגבלו  
 ויאסף סיוח את-כל-עמו ויצא לקראת ישראל המדברה  
 ויבא יהודה וילחם בישראל : 24 ויכהו ישראל לפי  
 חרב ויירש את-ארצו מארנן עד-יבן עד-בני עמון כי  
 עז גבול בני עמון : 25 ויקח ישראל את כל-הערים

24, v. 1 ; Josué, ch. 12, v. 3. D'après cette dernière indication, le mont Pisga est au sud du royaume de l'Amori Si'hone, ce qui fournit une transition naturelle à ce qui suit. *Et regarde*. La vallée était située sur la pente de la montagne. C'est un plateau élevé qui permet de plonger sur le pays alentour. Nom d'endroit, selon les uns ; synonyme à *désert*, selon les autres. *Tenon* Ps. 107, v. 4. A la fin de ce verset on lit dans le Samaritain : *אל משה קרמו* et tout ce qui suit dans le Deuté., ch. 2, v. 24, 25, etc.

21. *אמורי* Ounklousse Ben Ouziel *envoyés*. Septante de même. *L'Amori*. Il paraît que le principal établissement de ce peuple était à l'est du Jourdain ; toutefois on en rencontre aussi à l'ouest ; voy. Gen., ch. 14, v. 13. Après le mot *אמורי* le Samaritain met *דברי שלום* des paroles de paix.

22. *בדרך המלך אלך לא אסור ימין ושמאל* Après ce mot le Sam. a *בדרך המלך אלך לא אסור ימין ושמאל* *אעברה בארץ* *je marcherai sur le chemin royal, ne me détournerai ni à droite, ni à gauche.* *בדרך המלך נלך* *Nous marcherons sur le chemin royal ;* le Sam. n'a pas ces mots, et les Septante ne traduisent pas le mot *המלך* — *לא נשתה* — *לא נבירנו* ; le Samaritain, au lieu de ces mots, a : *אכל* et tout ce qui se trouve au Deuté., ch. 2, v. 28, jusqu'aux mots *היושבים בער* du verset 29.

23. On lit après ce mot dans le Samaritain : *אל משה ראה* *ויצא לקראת ישראל* *Il alla au-devant d'Israel.* Voici un échantillon de l'exagération rabbinique, rapportée par Jar'hi : « Si la forteresse de 'Heachbone eût été défendue par des mouches, il aurait été impossible de la prendre. Si le

(nommé) Or, et qui s'appuie à la frontière de Moab.

16. De là au puits; o'est là le puits duquel l'Éternel dit à Mosché : assemble le peuple, je leur donnerai de l'eau.

17. Alors Israel chanta ce cantique : monte, puits, chantez-lui en alternant :

18. Puits qu'ont creusé des princes, les principaux du peuple l'ont débouché, avec leur soutien, le législateur. Du désert (ils allèrent) à Mathana.

19. Et de Mathana à Na'hliel, et de Na'hliel à Bamoth.

20. Et de Bamoth à la vallée qui est au territoire de Moab, au sommet de Pisga, et qui a vue vers Ieschimone.

Ounklousse בחוטריוון *avec leurs bâtons*; signe de commandement; Septante *dans leurs commandemens*, ἐν τῷ κυριῶσι αὐτῶν. Le récit de Philon se rapporte à la version des Septante. במחקק במשענתם Syriacque ובקרו בחוטריוון *examinant avec leurs bâtons*. Iar'hi, dans le verset 20, dit que chaque nassi, lors du campement des Israélites, dirigeait l'eau du puits vers le lieu où campait sa troupe. ומדבר מתנה *Du désert à Mathana*. Mendelsohn prend מדבר *Midbar* pour un nom d'endroit. Les Septante disent, *et du puits à Mathana*. Ils ont lu ומבאר Cette version est plausible. L'itinéraire commence au verset 15, et, interrompu par le chant, recommence ici. Leclerc remarque avec raison que le chant consiste en un rythme rimé :

עלי באר ענו לה  
 באר חפרוה  
 שרים כרוה  
 נדיבי העם  
 במחקק במשענתם

מתנה *Mathana*. Ounklousse לחון אתהיבת להון *je donnerai à eux*.

19. במות *Bamoth*, Ounklousse רמתא *Ramatha*. Ce mot chaldéen, comme celui qui lui correspond en hébreu, signifie *élévation*, *colline*.

20. חגיא *Gai*, nom d'endroit. Sept. Νάπυ, *vallée boisée*. הפסגה *Pisga*, nom d'une montagne; voy. *infra*, ch. 23, v. 14; Deutér., ch. 3, v. 17, ch.





qui est au désert, sortant des confins de l'Amori; car Arnone est la frontière de Moab, entre Moab et Amori.

14. C'est pourquoi il est dit, au livre des batailles de l'Éternel, le Vaheb à Souphra, et les torrens à Arnone.

15. Et le cours des torrens qui tend vers le lieu habité,

*Dieu s'est manifesté dans la tempête,  
il a fait écouler les torrens d'Arnone,  
torrens qui s'infléchissent vers Schebethor,  
et déclinent vers la frontière de Moab.*

Le texte hébreu porte **טוּנָה** mais le Samaritain supprime le **ו** on y lit **טוּן**. Ben Ouziel fait cette paraphrase: *Des individus, par des motifs légaux de séquestration, étant hors du camp, vinrent annoncer que les Édomites et les Moabites se tenaient en embuscade entre les montagnes pour tomber sur les Israélites; Dieu fit signe aux montagnes de se rapprocher; les ennemis furent écrasés, et leurs corps entraînés dans un torrent près de l'Arnone.* Il paraît probable que des événemens importans ont eu lieu au passage de l'Arnone, analogues à ceux qui ont eu lieu au passage de la mer Rouge et du Jourdain; et que la connaissance de ces événemens, racontés au long dans le livre de la guerre de Dieu, s'est perdue avec l'ouvrage; et voici le motif probable de la citation. L'écrivain sacré parle du torrent Arnone comme formant la séparation politique de l'empire de Moab et de celui d'Amori. Or ce dernier n'existait plus au temps de l'écrivain; il a cru nécessaire d'appuyer son assertion par un passage tiré d'un ouvrage plus ancien, alors suffisamment connu des générations contemporaines. Mais cet extrait, n'étant qu'un récit tronqué, n'a pas eu de sens pour les générations suivantes, et peut-être même qu'il s'y est glissé des fautes de copistes; c'est donc peine perdue de chercher aujourd'hui à deviner ce qu'on ignorait déjà il y a plus de deux mille ans. Nous admettons, avec Mendelsohn, que la citation commence au verset 14, et finit au verset 20 inclusivement. Pour expliquer comment les lieux dont il est ici question ne sont pas mentionnés dans l'itinéraire donné dans le Pentateuque, le même auteur pense que dans ce dernier ouvrage on ne rapporte que les stations du quartier-général, là où était l'arche sainte, tandis que les stations mentionnées ici sont celles de quelques tribus. Il est certain que deux millions d'individus n'ont pas pu camper au même endroit.

15. **טוּנָה** Samaritain **טוּן** signifie *effusion, expansion*. **אֶרְצַת חַפְסָנָה** (Deuté., ch. 3, v. 17, et ch. 4, v. 49), *les pieds de la montagne, radices*

מִגְבֹּל הָאֱמֹרִי כִּי אֲרִנֹן גְּבוּל מוֹאָב בֵּין מוֹאָב וּבֵין  
הָאֱמֹרִי : 14 עַל־כֵּן יֵאמֹר בְּסֵפֶר מִלְחַמַת יְהוָה  
אֶת־זֶה־בְּסוּפָה וְאֶת־הַנְּחָלִים אֲרִנֹן : 15 וְאֶשֶׁד

qui produit des branchages de plantes odoriférantes, etc.; du mot chaldéen ררר *couper*. A la fin de ce verset on lit dans le Samaritain :  
 אתה et tout ce qui suit dans le Deutéronome,  
 ch. 2, v. 18, 19.

13. Dans le Samaritain, le verset commence ainsi :  
 Arnone — ויסעו מנחל זרד ויחנו בעבר ארנן אשר על חמדבר  
 rivière qui sort des montagnes d'Arabie, et se jette dans la mer Morte; son  
 nom moderne est *Wadi Mudschel* (ואדי מוכב); il traverse une vallée in-  
 fructueuse et très-rapide. (Voy. Burkhard, *Travels in Syria*, p. 371, et  
 Seezen, dans la *Monastische Correspondenz*, de Zurich, an 1808, p. 430).  
 בין האמרי. Ben Ouziel ajoute : ce fleuve est le siège de leurs prêtres, fabricans  
 de tromperies, ויתבין ביה כומרניא פלחי טעוותחון.

14. *C'est pour cela qu'il est dit dans le livre des guerres de Iehova.* On a ici l'exemple premier et unique d'un ouvrage  
 cité par le Pentateuque; cet ouvrage est perdu, et la citation étant isolée de  
 ce qui précède et suit, on ne peut plus la comprendre. Or, moins un passage est  
 intelligible, et plus il est facile et loisible à l'esprit commentateur de se donner  
 carrière. Aussi les explications ne font pas faute. Nous rapportons les princi-  
 pales. Ounklousse : *c'est pourquoi il est dit dans le livre des guerres que Dieu  
 a faites sur la mer de Souf et des démonstrations fortes près des torrens  
 d'Arnone.* Septante : *Δια τοῦτο λέγεται ἐν βιβλίῳ, πόλεμος τοῦ κυρίου τὴν Ζωὶβ  
 ἰσθλόγισι καὶ τοὺς χαιμάριους Ἀριῶν, à cause de cela on lit dans le livre, la  
 guerre du Seigneur a consumé Zoob et les torrens d'Arnone.* Ils ont lu זקב  
 au lieu de רחב — די זקב Est le nom d'un endroit à la fin du premier verset du  
 Deutéronome; ils ont lu אָן consumer, au lieu de סופה Le Syriaque a שלהבתא  
 pour את רחב comme s'il y avait להב את la flamme. Dans quelques manus-  
 crits, selon Kim'hi, les deux mots sont réunis en un seul אתוחב C'est une  
 forme araméenne du verbe יָהַב donner. En adoptant cette réunion comme un  
 archaïsme, Gueddes propose une leçon qui est au moins fort ingénieuse.  
 La voici :

יהוה אתוחב בסופה  
 ואת הנחלים ארנן אשד  
 הנחלים אשר נטה לשבת ער  
 ונשען לגבול מואב

phime (brûlans), qui mordaient le peuple, et il mourut beaucoup de monde d'Israel.

7. Le peuple vint vers Mosché, ils dirent : nous avons péché d'avoir parlé contre l'Éternel et contre toi. Prie l'Éternel pour qu'il détourne de nous le serpent. Mosché pria pour le peuple.

8. L'Éternel dit à Mosché : fais-toi un saraf (serpent brûlant), et mets-le sur une perche ; il adviendra que quiconque aura été mordu, et le regardera, sera guéri.

9. Mosché fit un serpent d'airain, et le mit sur une perche; et lorsque le serpent avait mordu quelqu'un, il regardait le serpent d'airain, et était guéri.

10. Les enfans d'Israel partirent, et campèrent à Oboth.

11. Ils partirent d'Oboth, et campèrent à Yié Abarime, dans le désert, qui est vis-à-vis de Moab, vers le soleil levant.

12. De là ils partirent, et campèrent dans la plaine de Zered.

13. De là ils partirent, et campèrent au deçà d'Arnone,

gne une solitude, des ruines. **קעברים** Septante τῶ πέραν ἐν τῇ ἐρήμῳ, *au passage dans le désert*. Selon d'autres, c'est un nom de peuples qui a de l'analogie avec **עברים** *Hébreux*. A la fin de ce verset on lit dans le texte samaritain : **ויאמר יהוה אל משה אל תצר את מואב** et ce qu'on lit dans le Deutéronome, ch. 2, v. 9, excepté que le mot **מלחמה** qu'on trouve là après **כִּם** manque ici. Un manuscrit des Septante a la même addition.

12. **נחל זרד** *Dans la vallée de Zered*. D'autres prennent le mot **נחל** pour un torrent. Au reste ni un torrent ni une vallée de ce nom ne se trouve dans la nomenclature des stations rapportées ci-dessous (ch. 33). Le Zered correspond au Diben Gad (ch. 33, v. 45); Ben Ouziel paraphrase : une vallée

עֲסָדְבָּ מִיִּשְׂרָאֵל : 7 וַיִּבֹא הָעָם אֶל־מֹשֶׁה וַיֹּאמְרוּ  
 חָטָאנוּ כִּי־דִבַּרְנוּ בַיהוָה וּבְךָ הַחֲפִלָּל אֶל־יְהוָה וַיֹּסֶר  
 מֵעַלֵינוּ אֶת־דְּנָחַשׁ וַיִּתְּפֹלֵל מֹשֶׁה בְּעַד הָעָם : 8  
 וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה עֲשֵׂה לָךְ שָׂרָף וְשִׂים אֹתוֹ עֲלֵיגֶם  
 וַהֲיִירָה כָּל־הַנְּשֻׁף וַרְאֵה אֹתוֹ וְחָי : 9 וַיַּעַשׂ מֹשֶׁה נְחֹשׁ  
 נְחָשֶׁת וַיִּשְׁמְדוּ עַל־דָּוָנָם וַהֲיִירָה אִם־נִשְׁף הַנְּחֹשׁ אֶת־אִישׁ  
 וַהֲבִיט אֶל־נְחֹשׁ הַנְּחָשֶׁת וְחָי : שִׁי 10 וַיִּסְעוּ  
 בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וַיַּחֲנוּ בְּאֶבֶת : 11 וַיִּסְעוּ מֵאֶבֶת וַיַּחֲנוּ  
 בְּעֵי הַיַּעְבְּרִים בְּמִדְבַר אֲשֶׁר עַל־פְּנֵי מוֹאָב מִמֹּזוֹחַ  
 הַשָּׁמֶשׁ : 12 מִשָּׁם נָסְעוּ וַיַּחֲנוּ בְּנַחַל זוּר : 13  
 מִשָּׁם נָסְעוּ וַיַּחֲנוּ מֵעֵבֶר אֶרְצוֹ אֲשֶׁר בְּמִדְבַר הַיַּזְעָא

p. 499). Il est assez singulier que le peuple se plaignant des fatigues de la route, de la mauvaise nourriture, on le fasse mordre par des serpens pour le réduire au silence. Aussi Ben Ouziel paraphrase ainsi là-dessus : une fille de la voix (une parole) se fit entendre : Je vous ai traités avec une bienveillance sans égale, tirés de l'Égypte, sustentés avec la manne, et vous murmurez encore ! Voici les serpens ; depuis la création je les ai condamnés à manger de la poussière, et ils ne murmurent pas.

8. עֲשֵׂה לָךְ שָׂרָף *Fais-toi un seraph*. On sait que chez les Égyptiens et les Grecs le serpent est le symbole de la médication. Le serpent est l'attribut d'Esculape. Peut-être que les mots *Seraph* et *Serapis* ont quelque analogie. Il s'agit évidemment ici du culte du serpent, si répandu et encore existant en Égypte et en Abyssinie. Du reste ce serpent d'airain est devenu un objet spécial d'idolâtrie, que le roi Osée a été obligé de détruire (II Rois, ch. 18, v. 4). Aben Esra convient que c'est pour nous un mystère impénétrable, et qu'il ne faut pas en chercher la cause. עַל נֹס *Sur une perche*. Selon Bén Ouziel, *sur un endroit élevé*, afin de forcer de porter les regards vers le ciel ; c'est aussi la tradition talmudique.

10. בְּאֶבֶת *A Oboth*. Entre Hor et Oboth, il y a deux stations qui sont omises ici et rapportées plus bas (ch. 33, v. 41).

11. בְּעֵי *Septanta Ἀχελγαι, Achelgai*. Selon d'autres le mot hébreu dési-

la maison d'Israel le pleura trente jours.

CH. XXI. 1. Le Kenâani roi d'Arad, habitant le midi, entendit qu'Israel était venu par le chemin des explorateurs, combattit Israel, et en prit une capture.

2. Israel fit un vœu à l'Éternel, et dit : si tu livres ce peuple entre mes mains, je mettrai ses villes à l'anathème.

3. L'Éternel exauça la voix d'Israel, et (lui) livra le Kenâani. Il les mit à l'anathème, avec leurs villes ; et on nomma ce lieu 'Horma.

4. Ils partirent de la montagne de Har, (vers) le chemin de la mer Souph, pour tourner le pays d'Édome ; le cœur manqua au peuple par le chemin.

5. Le peuple parla contre Dieu et contre Mosché, (disant) : pourquoi nous as-tu fait monter de l'Égypte pour mourir dans le désert ? car il n'y a ni pain, ni eaux, et notre âme est dégoûtée de ce pain de misérable.

6. L'Éternel envoya contre le peuple des serpens séra-

n'ont été détruites que du temps de Josué (voy. le v. ci-dessus). המקום Ounklousse dit דאתרא Michaelis dérive le mot de אתרים du verset précédent du mot chaldéen אתרא endroit. הרמה 'Horma, anathème. Ainsi fut aussi nommée la ville appelée auparavant צפת Voy. Juges ; ch. 1, v. 17.

4. ותקצר נפש Les Septante rendent les deux mots par un seul ἀλιγοψύχουσι, ils devinrent pusillanimes, perdirent courage. Iar'hi rapporte un mot français אנקררטלור encroultour, pour encourtelé, devenir court ; du latin *curtus*. Le cœur défailloit au peuple en chemin.

5. לחם הקלקל Ounklousse מיכליה קליל nourriture vide, sans substance ; ce qui est vrai de la manne. קלקל Racine קלל être léger ; le vrai sens n'est pas connu.

6. הנחשים השרפים Ounkl. חיון קלן des serpens brûlans. Saadias et Vulgate de même. Septante, des serpens donnant la mort. On ignore quelle est cette espèce de serpens. Selon Michaelis c'est le céraste ; selon d'autres, le basilic ; car en arabe le verbe שרף signifie il a été noble, d'où le mot *shérif*. Tout cela est fort incertain. Selon Burkhard, cette contrée est encore infestée par des serpens. (*Travels in Syria*,

בית ישראל : ס כא וַיִּשְׁמַע הַכֹּהֵן עֲנִי  
 מֶלֶךְ עָרָד יֹשֵׁב הַפְּגָב בֵּי בְּנֵי יִשְׂרָאֵל דֶּרֶךְ הָאֲתָרִים  
 וַיִּלָּחֶם בְּיִשְׂרָאֵל וַיִּשָּׁב וּמִמֶּנּוּ שָׁבִי : 2 וַיִּדַר יִשְׂרָאֵל  
 נָדַר לַיהוָה וַיֹּאמֶר אֲסַנְתָּן הִתַּן אֶת־הָעַם הַזֶּה בְּיָדִי  
 וְהִחַרְמֹתִי אֶת־עַרְיָהֶם : 3 וַיִּשְׁמַע יְהוָה בְּקוֹל יִשְׂרָאֵל  
 וַיִּתֵּן אֶת־הַכֹּהֵן עֲנִי וַיִּחַרֶם אֹתָהֶם וְאֶת־עַרְיָהֶם וַיִּקְרָא שֵׁם  
 הַמָּקוֹם חֲרָמָה : פ

4 וַיִּסְעוּ מִהָר הָהָר דֶּרֶךְ יַם־סוּף לִסְבָּב אֶת־אֶרֶץ אֱדוֹם  
 וַתִּקְרַר נַפְשֵׁיהֶם בְּדֶרֶךְ : 5 וַיְדַבֵּר הָעָם בְּאֱלֹהִים  
 וּבַמִּשָּׁה לֵמֹר הַעֲלִיזֵנוּ מִמִּצְרַיִם לְמֹרֶת בְּמִדְבַר כִּי אֵין  
 לָחֶם וְאֵין מַיִם וּנְפְשֵׁנוּ קָצָה בְּלֶחֶם הַקֶּלֶקֶל : 6 וַיִּשְׁלַח  
 יְהוָה בְּעָם אֵת הַנְּחָשִׁים הַשֶּׁרִפִּים וַיִּנְשָׁכוּ אֶת־הָעָם וַיָּמָתוּ

29. *Ils pleurèrent.* Au Deuté., ch. 10, v. 6, cette mort est racontée avec des circonstances différentes.

CH. XXI. 1. *Arad.* Ce récit présente de graves difficultés. Dans Josué (ch. 12, v. 14), on dit que le roi d'Arad est un de ceux que Josué a vaincus sur le bord occidental du Jourdain; comment peut-il en être question ici? Selon Aben Esra, il s'agit d'un autre Arad situé sur la rive orientale; mais selon Na'hmeni, c'est le roi de l'Arad occidental qui est venu ici au devant des Hébreux dans la plaine de Moab. Après avoir été vaincu, il s'est retiré dans son pays, où Josué l'a rencontré et détruit. Selon Ben Ouziel, Arad c'est Amalek. *מאלליא* Ounklousse des explorations. Syriacque, Vulgate, version samaritaine, de même. Les Septante traduisent comme si c'était un nom d'endroit, *le chemin d'Atourime*; Saad. de même. Vater risque une conjecture qui n'est pas sans mérite: *בדרך ההרים dans le chemin des montagnes.* Aucune explication n'est entièrement satisfaisante. *וישב* Racine *שבה* faire prisonnier; on sait que les verbes qui ont le ה pour troisième radicale, perdent souvent cette lettre au futur *שבי* Un prisonnier, selon Iar'hi, un esclave.

2. *ישראל fit un vœu*, littéralement, *נדר* voua un vœu; Israel par l'organe de son chef.

3. *Le Samaritain ajoute בידיהם entre leurs mains*; Septante, syriacque, Saadias, de même. *עריהם* Leurs villes. Lesquelles? puisqu'elles

22. Ils partirent de Kadesch. Les enfans d'Israel vinrent, toute la réunion, à la montagne de Har.

23. L'Éternel parla à Mosché et à Aharone, près de la montagne Har, à la frontière du pays d'Édome, en disant :

24. Qu'Aharone soit réuni à ses peuples, car il ne doit pas venir au pays que je donne aux enfans d'Israel, parce que vous avez été rebelles à mon ordre, aux eaux de la dispute.

25. Prends Aharone et son fils Élaraz, et fais-les monter sur la montagne de Har.

26. Fais dépouiller Aharone de ses vêtemens, et fais-en revêtir son fils Élaraz. Aharone sera recueilli, et mourra là.

27. Mosché fit comme l'Éternel avait ordonné. Ils montèrent sur la montagne de Har, aux yeux de toute la réunion.

28. Mosché fit dépouiller Aharone de ses vêtemens, et en fit revêtir son fils Élaraz. Aharone mourut là, au sommet de la montagne. Mosché et Élaraz descendirent de la montagne.

29. Toute la réunion vit qu'Aharone avait expiré; toute

à ses peuples; locution biblique, pour *qu'il meure*. Voy. Gen., ch. 25, v. 8. לָמִי Pour בְּמִי Voy. ci-dessus, v. 13.

26. בְּגָדָיו *Ses vêtemens*. Selon Ben Ouziel, les vêtemens sacerdotaux. וְמָת שָׁם *Et mourra là*. Voici les détails de cette mort selon Iar'bi : Mosché dit à Aharone : Entre dans la caverne. Il y entra, et vit un lit préparé et une lampe allumée. Il lui dit : Monte sur le lit, il y monta; étends la main, il l'étendit; allonge la bouche, il l'allongea; ferme tes yeux, il les ferma. Cette mort d'Aharone et celle de Moïse sont fort singulières. La louange d'Aharone, c'est d'avoir été pleuré pendant trente jours par toute la réunion.

חמישי (שלישי כשהן מחוברין) 22 וַיִּסְעוּ מִקְדָּשׁ וַיָּבֹאוּ בְנֵי  
 יִשְׂרָאֵל כָּל־הָעֵדָה הַר הָהָר : 23 וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל־  
 מֹשֶׁה וְאֶל־אַהֲרֹן בְּהַר הָהָר עַל־גְּבוּל אֶרֶץ־אֲדוֹם לֵאמֹר :  
 24 יִאָּסֵף אַהֲרֹן אֶל־עַמּוּזוֹ כִּי לֹא יָבֹא אֶל־הָאָרֶץ אֲשֶׁר  
 נָתַתִּי לִבְנֵי יִשְׂרָאֵל עַל אֲשֶׁר־מְרִיתֶם אֹתָם לִמִּי מְרִיבָה :  
 25 קַח אֶת־אַהֲרֹן וְאֶת־אֱלֶעָזָר בְּנֵוֹ וְהֵעַל אֹתָם הַר  
 הָהָר : 26 וְהִפְשַׁט אֶת־אַהֲרֹן אֶת־בְּגָדָיו וְהִלְבַּשְׁתֶּם  
 אֶת־אֱלֶעָזָר בְּנֵוֹ וְאֶהְרֹן יִאָּסֵף וּמֵת שָׁם : 27 וַיַּעַשׂ  
 מֹשֶׁה כַּאֲשֶׁר צִוָּה יְהוָה וַיַּעַל אֶל־הָהָר לְעֵינָיו כָּל־  
 הָעֵדָה : 28 וַיִּפְשַׁט מֹשֶׁה אֶת־אַהֲרֹן אֶת־בְּגָדָיו  
 וַיִּלְבַּשׂ אֹתָם אֶת־אֱלֶעָזָר בְּנֵוֹ וּמֵת אֶהְרֹן שָׁם בְּרֹאשׁ  
 הָהָר וַיִּרֶד מֹשֶׁה וְאֱלֶעָזָר מִדֶּהָר : 29 וַיֵּרָא כָל־  
 הָעֵדָה כִּי גָזַע אַהֲרֹן וַיִּבְכוּ אֶת־אַהֲרֹן שְׁלֹשִׁים יוֹם כָּל־

ainsi : parce qu'ils avaient reçu ordre de ne point les attaquer ; le temps de tirer vengeance d'Édome n'était pas encore arrivé.

22. מוקדם Ounklousse Ben Ouziel de même. C'est ainsi que ces interprètes rendent toujours le mot קדש — הַר הָהָר Ounklousse לחר טורא ce second mot chaldéen signifie *montagne*. Ben Ouziel dit : לטורס אומנוס à la *montagne d'Amanos*. Plin place en cet endroit un peuple nommé Omanos (*Hist. nat.*, liv. 6, ch. 28). Il y avait deux montagnes du nom de *Har* ; ch. 34, v. 7 : l'une, au nord, fait partie de la chaîne du Liban, et l'autre, au midi, sur la frontière d'Édome ; c'est celle dont il est ici question. Selon un Midrasch, Dieu a nivelé toutes les montagnes devant les Israélites, à l'exception de trois : *le Sinai*, *le Har*, sur laquelle est mort Aharone, et le *Nebo*, sur lequel est mort Mosché. Non loin des ruines de Petra, ancienne capitale de l'Arabie Pétrée, on voit un monument que les Arabes nomment *le sépulcre d'Aharone*, et en l'honneur duquel ils sacrifient des victimes. On sait que tous ces genres de monumens bibliques n'ont aucune authenticité historique. Des intérêts de localité ont fait inventer bien des noms pour les arranger à des événements connus.

24. אסף De אסף réunir. אל עמיו A ses peuples ; qu' Aharone soit réuni



et voilà que nous sommes à Kadesch, ville à l'extrémité de ta frontière.

17. Oh! laisse-nous passer par ton pays; nous ne passerons ni par les champs ni par les vignes, et nous ne boirons pas les eaux des citernes. Nous marcherons sur la voie royale; nous ne nous détournerons ni à droite ni à gauche, jusqu'à ce que nous ayons passé tes frontières.

18. Édome lui dit: tu ne passeras point par mon pays; peut-être qu'en armes je sortirai à ta rencontre.

19. Les enfans d'Israel lui répondirent: nous monterons par un chemin frayé, et si nous buvons de ton eau, moi et mon troupeau, j'en paierai le prix. Sans rien autre chose, seulement à pied je voudrais passer.

20. Édome répondit: tu ne passeras pas; et sortit à sa rencontre avec un peuple puissant et une main forte.

21. Ainsi Édome refusa de donner à Israel passage par ses frontières, et Israel se détourna d'auprès de lui.

embarrassante. Ounklousse לית פתגם רביש *ce n'est pas une affaire mauvaise*, autrement, je n'ai pas mauvaise intention. Septante ἀλλὰ τὸ πρᾶγμα οὐδ' ἐστὶ, *ce n'est pas une affaire; ce n'est pas important*. Cette version paraît la plus satisfaisante. On trouve une locution analogue et ayant le même sens, I Sam., ch. 20, v. 21; alors אין דבר est une phrase incidente; *seulement, c'est une bagatelle, avec mes pieds je veux passer*; autrement, je demande le passage, et pas d'autre rétribution. ברגלי Septante παρὰ τὸ ὄρος, ils traduisent comme par le mot במסלה D'autres traduisent *avec mon infanterie*.

20. ויאמר Il dit. Le sujet est Edome. לא תעבר *Tu ne passeras pas*. Ce refus paraît naturel. Il est toujours moral et prudent de s'opposer au passage d'une armée envahissante. C'est ainsi que César, aidé des Gaules, s'est opposé avec raison au passage des Helvétiens.

21. ויט Il se détourna, pour se diriger vers l'orient. Ben Ouziel paraphrase

עֵד קָצֵה גְבוּלָהּ : 17 נֶעְבְּרָהּנָא בְּאַרְצָהּ לֹא נֶעְבַר  
 בְּשָׂדֵהּ וּבְכָרֶם וְלֹא נִשְׁתָּה מִן בְּאֵר דֶּרֶךְ הַמֶּלֶךְ גִּלְגָּל  
 לֹא נִפְּחָה יָמִין וּשְׂמֹאל עַד אֲשֶׁר־נִעְבַר גְּבוּלָהּ : 18 וַיֹּאמֶר  
 אֱלֹהֵי אֲדָוִם לֹא הֵעֵבֵר בִּי פֶן־בְּחָרֵב אֵינָא לְקִרְאָהּ :  
 19 וַיֹּאמְרוּ אֱלֹהֵי בְנֵי־יִשְׂרָאֵל בְּמַסְלַח נַעֲלָה וְאִסְמִימִיָּה  
 נִשְׁתָּה אֲנִי וּמִקְנֵי וְנִתְּתֵי מִכְרָם רַק אִין־דְּבַר בְּרַגְלֵי  
 אֶעְבְּרָהּ : 20 וַיֹּאמֶר לֹא הֵעֵבֵר וַיֵּצֵא אֲדָוִם לְקִרְאוֹ  
 בְּעַם כְּבֵד וּבִיד חֲזָקָה : 21 וַיִּמְאַן אֲדָוִם נִתַן אֶת־  
 יִשְׂרָאֵל עֵבֵר בְּגִבּוֹלוֹ וַיֵּט יִשְׂרָאֵל מֵעַלָּיו : פ

16. מלאך *Un envoyé*, en général; cela peut s'entendre de Mosché. Voy. Hag., ch. 1, v. 13, et Exode, ch. 23, v. 2.

17. דרך המלך *La voie royale*. Probablement on entend ici la grande route, celle que prennent les armées en marche. Mosché promet de ne pas se répandre dans le pays par des sentiers et des routes détournées. Trois entrées se présentent, venant d'Egypte, pour pénétrer en Palestine: 1° en longeant la mer Méditerranée à l'occident; là on rencontrait les Philistins, avec lesquels les Hébreux ne voulaient pas se commettre (voy. Exode, ch. 13, v. 17). 2°. Au midi, en traversant la chaîne séiritique (aujourd'hui *Dschebal schera*), qui s'étend du golfe élanitique à la mer Morte; elle offre beaucoup de défilés, et une vallée assez ouverte pour le passage d'une armée; vallée connue sous le nom de *Ghoïr*, et qui est peut-être la *voie royale* du texte; mais cette contrée était possédée par les Édomites, peuple congénère aux Hébreux. On demanda le passage, il fut refusé, et on ne jugea pas convenable d'en appeler à la force. 3°. A l'occident. C'est le chemin le plus long et le plus difficile, puisqu'il exige le passage du Jourdain. C'est celui que les Hébreux se virent contraints de prendre.

18. פן Mot dont la traduction littérale est impossible; il se trouve toujours construit; il vient de פָּנָח et se met ordinairement quand il est précédé du verbe exprimant une action qui doit en empêcher une autre, qu'on craint; il se met aussi au commencement des défenses. Voy. Gen., ch. 11, v. 4; Isaïe, ch. 36, v. 18, etc.

19. באורח כבישא *Dans la chaussée*; de סלל *frayer*. Ounklousse באסטרטיא *via trita*; Ben Ouziel באסטרטיא דמלכא *le chemin militaire du roi*. De στρατός, Sept. παρὰ τὸ ὄρος, *près de la frontière*. רק אין דבר Locution

lui avait commandé.

10. Mosché et Aharone convoquèrent l'assemblée devant le rocher, et il leur dit : vous, rebelles, écoutez donc ; est-ce de ce rocher-là que nous vous ferons sortir de l'eau ?

11. Mosché leva sa main, et frappa deux fois le rocher avec sa verge ; il en sortit des eaux abondantes ; la réunion but, et leurs bêtes aussi.

12. L'Éternel dit à Mosché et à Aharone : parce que vous n'avez point cru en moi pour me sanctifier aux yeux des enfans d'Israel, c'est pourquoi vous ne conduirez point cette assemblée au pays que je leur ai donné.

13. Voilà les eaux Meribâ ( de dispute ), parce que les enfans d'Israel avaient disputé avec l'Éternel, et il se sanctifia en eux.

14. Mosché envoya des messagers de Kadesch au roi d'Édome ( pour lui dire ) : ainsi parle ton frère Israel : tu sais toute la peine qui nous a atteints.

15. Nos pères descendirent en Égypte ; nous demeurâmes en Égypte de nombreux jours. Les Égyptiens nous ont maltraités, ( nous ) et nos pères.

16. Nous avons crié à l'Éternel ; il a entendu notre voix, a envoyé un messenger, nous a fait sortir de l'Égypte,

tité des deux événemens. Cependant au Deutéronome ( ch. 32, v. 51 ) il est question d'un Meribâ Kadesch. כִּם *A eux*, se rapporte non aux deux frères, mais aux Israélites. Après ce verset 13 on lit dans le texte samaritain וַיֹּאמֶר מֹשֶׁה אֲדֹנָי et puis tout ce qu'on lit au Deuté., ch. 3, v. 24, 25 ; vient ensuite un verset וַיִּדְבֹר ה' אֶל מֹשֶׁה לֵאמֹר et puis ce qu'on lit au Deuté., ch. 2, v. 2—6. Cette sorte de complément n'est pas rare dans le texte samaritain.

14. וְהַתְּלֹאֵה — תְּלֹאֵה *État misérable*, de אָחִיךָ *Ton frère*, de même origine. Voy. Exode, ch. 18, v. 8.

צוּרוֹ; 10 וַיִּקְרְאוּ מֹשֶׁה וְאַהֲרֹן אֶת־הַקָּהָל אֶל־פְּנֵי  
 הַסֵּלֶע וַיֹּאמֶר לָהֶם שְׁמְעוּ-נָא הַמִּזְרִים הַמְדַּבְּרֵי הַזֶּה  
 נֹצֵיז לָכֶם מֵיָם: 11 וַיִּרֶם מֹשֶׁה אֶת־רֹדְפוֹ וַיִּךְ אֶת־  
 הַסֵּלֶע בְּמַטְּרוֹ פַּעַמַיִם וַיֵּצְאוּ מֵיָם רַבִּים וַתִּשַׁף הָעֵדָה  
 וּבְעֵינֵיהֶם: 12 וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה וְאֶל־  
 אַהֲרֹן יַעַן לֹא־הֵאֲמַנְתֶּם בְּי לִדְבַר יְשׁוּעָה לְעֵינֵי בְנֵי יִשְׂרָאֵל  
 לִכֵּן לֹא תָבִיאוּ אֶת־הַקָּהָל הַזֶּה אֶל־הָאֲרֶץ אֲשֶׁר־נִשְׁבַּחְתִּי  
 לָהֶם: 13 הֲמָה מִי מְרִיבָה אֲשֶׁר־רָבוּ בְנֵי־יִשְׂרָאֵל  
 אֶת־יְהוָה וַיִּקְדַּשׁ בָּם: 14 רַבִּיעִי 14 וַיִּשְׁלַח  
 מֹשֶׁה מַלְאָכִים מִקְדָּשׁ אֶל־מֶלֶךְ אֲדָוִם כֹּה אָמַר אֶתְּחַד  
 יִשְׂרָאֵל אִתָּה יְדֹעַת אֵת כָּל־הַחֲלָאָה אֲשֶׁר מֵצָאֲתָנוּ: 15  
 וַיִּרְדּוּ אֲבֹתֵינוּ מִצְרִימָה וּנְשָׁב בְּמִצְרַיִם וַיָּמִים רַבִּים וַיִּרְעוּ  
 לָנוּ מִצְרַיִם וְלֹא־בִתְּנוּנוּ: 16 וּנְבַצַּעק אֶל־יְהוָה וַיִּשְׁמַע  
 קֹלֵנוּ וַיִּשְׁלַח מַלְאָךְ וַיֵּצְאֵנוּ מִמִּצְרַיִם וְהִנֵּה אֲנַחְנוּ בְּקִדְשׁ

12. *Vous n'avez pas cru.* Maimonides, Aben Ezra, Raschbame, Na'hmeni, Iar'hi et tous les commentateurs, s'évertuent à découvrir la faute des deux frères, car le texte ne s'explique pas. Les uns croient qu'ils devaient parler au rocher, et non le frapper; mais alors, demande-t-on, à quoi sert le bâton? Les autres disent qu'ils devaient frapper de suite, et ne pas s'adresser d'abord au peuple; d'autres, encore, qu'ils ne devaient pas s'exprimer d'une manière douteuse; d'autres, qu'il fallait frapper une fois et pas deux fois. Mendelsohn conjecture que les deux frères sont punis pour avoir manqué de fermeté, et de s'être retirés devant le peuple (v. 6), et avoir ainsi manqué de confiance en Dieu. Nous croyons que l'écrivain donne à entendre dans le verset 10 que les deux frères hésitaient à exécuter l'ordre de Dieu, et doutaient du résultat, et dans un mouvement d'impatience, Mosché a frappé deux fois sur le rocher. Telle est, il nous semble, la vraie intention du texte, qui, par respect pour le législateur, n'a pas voulu insister sur ce fait.

13. *Meribá; dispute.* I.e même nom a été donné à l'endroit lors de l'émeute du 'Horeb (Exode, ch. 27, v. 7); ce qui fait soupçonner l'iden-

CH. XX. 1. Les enfans d'Israel vinrent, toute la réunion, au désert de Tsine, le premier mois. Le peuple demeura à Kadesch (Kadès); là mourut Miriame (Marie), et là elle fut ensevelie.

2. Il n'y avait point d'eau pour la réunion; ils s'attroupèrent contre Mosché et contre Aharone.

3. Le peuple disputa contre Mosché, et dirent, savoir: que n'avons-nous péri, lors de la perte de nos frères, devant l'Éternel!

4. Pourquoi avez-vous fait venir l'assemblée de l'Éternel dans ce désert pour y mourir, nous et nos bêtes?

5. Et pourquoi nous as-tu fait monter de l'Égypte, pour nous amener dans ce méchant lieu-là, qui n'est pas un lieu pour semer; (où il n'y a) ni figes, ni vignes, ni grenadiers, et de l'eau, il n'y en a pas à boire.

6. Mosché et Aharone se retirèrent de devant l'attrouplement, à l'entrée de la tente d'assignation, et tombèrent sur leurs faces; la gloire de l'Éternel leur apparut.

7. L'Éternel parla à Mosché, en disant:

8. Prends la verge, et rassemble la réunion, toi et ton frère Aharone; vous parlerez en leur présence au rocher, et il donnera ses eaux; tu leur feras sortir de l'eau du rocher; tu donneras à boire à la réunion, et à son troupeau.

9. Mosché prit la verge de devant l'Éternel, comme il

l'arche. Cet événement a beaucoup de ressemblance avec celui qui est raconté dans l'Exode, ch. 17, v. 6. Nous ne savons si c'est là un autre récit du même événement, ou si ce sont deux événemens différens. **וּדְבַרְתֶּם** *Vous parlerez*. Il ne s'agit pas ici de frapper le rocher, mais bien de parler.

9. **מִלְפָּנֵי ה'** *D'après de l'Éternel*. Cette explication semble indiquer le bâton d'Aharone. Ben Ouziel dit **הַזֶּה הוּא הַבָּטָן הַנִּסְיָא** *le bâton de miracle*.

כ 1 וַיָּבֹאוּ בְּנֵי־יִשְׂרָאֵל כָּל־הָעֵדָה מִדְּבַר־צִן בְּחֹדֶשׁ  
 הָרִאשׁוֹן וַיֵּשֶׁב הָעָם בְּקִדְשׁ וַתָּמַת שָׁם מֵרִים וַתִּקְבַּר שָׁם :  
 2 וְלֹא־הָיָה מַיִם לָעֵדָה וַיִּקְרְאוּ עַל־מֹשֶׁה וְעַל־אַהֲרֹן :  
 3 וַיִּרֶב הָעָם עִם־מֹשֶׁה וַיֹּאמְרוּ לֵאמֹר וְלוֹ גִּוְעָנוּ בְּגֹעַ  
 אַחֲזֵנוּ לִפְנֵי יְהוָה : 4 וְלָמָּה הִבַּאתֶם אֶת־הַקְּהָל יְהוָה  
 אֶל־הַמִּדְבָּר הַזֶּה לָמוּת שָׁם אֲנַחְנוּ וּבְעֵירָנוּ : 5 וְלָמָּה  
 הִעֲלִיתֵנוּ מִמִּצְרַיִם לְהַבְיֵא אֹתָנוּ אֶל־הַמָּקוֹם הַרְעֵ הַזֶּה  
 לֹא־מָקוֹם זֶרַע וְחֵאנָה וְנֶפֶל וּרְמוֹן וּמַיִם אֵין לְשִׁתּוֹת :  
 6 וַיָּבֹא מֹשֶׁה וְאַהֲרֹן מִפְּנֵי הַקְּהָל אֶל־פְּתַח אֹהֶל מוֹעֵד  
 וַיִּפְּלוּ עַל־פְּנֵיהֶם וַיִּירָא כְבוֹד־יְהוָה אֲלֵיהֶם : פ  
 שְׁלִישִׁי (שְׁנֵי כֶּשֶׁן מַחֲבֹרִיךְ) 7 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה  
 לֵאמֹר : 8 קַח אֶת־הַמַּטֵּה וְהַקְּהָל אֶת־הָעֵדָה אִתָּה  
 וְאַהֲרֹן אֹחִיךָ וּדְבַרְתֶּם אֶל־הַפֶּלַע לְעֵינֵיהֶם וְנָתַן מִימֶךָ  
 וְהוֹצֵאתָ לָהֶם מַיִם מִן־הַפֶּלַע וְהִשְׁקִיתָ אֶת־הָעֵדָה וְאֵת־  
 בְּעֵירָם : 9 וַיִּקַּח מֹשֶׁה אֶת־הַמַּטֵּה מִלִּפְנֵי יְהוָה כַּאֲשֶׁר

CH. XX. 1. *Le premier mois* ; on ne dit pas de quelle année ; la suite de l'histoire fait présumer que c'est la quarantième année. On ne trouve dans le Pentateuque que des événemens qui se sont passés les deux premières et la dernière des quarante années. L'histoire des trente-sept années intermédiaires nous est totalement inconnue. *בְּקִדְשׁ* *A Kadesch*, sur les frontières d'Edome. C'est la trente-troisième station. On ne sait si c'est le même Kadesch situé dans le désert de Parane, versets 13, 26. Il est probable que ce sont deux endroits différens. *וַתָּמַת* *Elle mourut*, selon le Talmud, par osculation de Dieu ( *בְּנִשְׁיָקָה* ), ainsi que Mosché et Aharone.

3. *Racine ריב* passé *רב* *disputer*. *עִם מֹשֶׁה* Un manuscrit porte : *על משה על אהרן* la version syriaque de même. *בְּגֹעַ* *Lors de la perte* ; de *נוע* *périr*. *אֲחִינוּ* *Nos frères*, leurs ancêtres morts dans le désert.

5. *הַמַּטֵּה* *Le bâton*. Les uns disent qu'il s'agit du bâton avec lequel Mosché avait frappé sur le Nil ; selon d'autres, c'est de celui d'Aharone déposé devant

pas attaché, sera impur ;

16. Et tout ce qui, dans les champs, touchera à (quelqu'un) tué par le glaive, ou à un (autre) mort, ou à un os d'homme, ou à un sépulcre, sera impur sept jours.

17. On prendra, pour celui qui est impur, de la cendre de la vache expiatoire brûlée, et on mettra dessus de l'eau vive dans un vase.

18. Un homme pur prendra de l'ézob, qu'il trempera dans cette eau, et il aspergera sur la tente, sur les vases et sur les personnes qui y étaient, et sur celui qui aura touché à un os, à un assassiné, à un mort ou à un sépulcre.

19. L'homme pur aspergera sur l'impur le troisième jour et le septième jour, et le purifiera le septième jour; il nettoiera ses vêtements, se baignera dans l'eau, et sera pur au soir.

20. Un homme qui sera impur, et ne se purifiera pas, cette personne sera retranchée du milieu de l'assemblée, car il a rendu impur le sanctuaire de l'Éternel; l'eau de séparation n'a pas été aspergée sur lui; il est impur.

21. Ce sera pour eux un statut perpétuel; et celui qui asperge l'eau d'éloignement nettoiera ses vêtements, et celui qui touche l'eau de séparation sera impur jusqu'au soir.

22. Tout ce qu'un impur touchera sera impur, et la personne qui le touche sera impure jusqu'au soir.

טָמֵא הוּא : 16 וְכֹל אֲשֶׁר יִגַּע עַל־פְּנֵי הַשֹּׁהַב בַּחֲלָל  
 הָרֵב אוֹ בְמַת אֲרֻבְעָם אָדָם אוֹ בַקֶּבֶר יִטְמָא שְׂבַעֲת  
 יָמִים : 17 וְלִקְחוּ לַטָּמֵא מֵעֵפֶר שַׂרְפַת הַחַטָּאת וְנָתַן  
 עָלָיו מִיַּם חַיִּים אֶל־כִּלְיוֹ : שְׁנֵי 18 וְלָקַח אִזּוֹב וְטָבַל  
 בְּמַיִם אִישׁ טָהוֹר וְהוּזָה עַל־הָאֹהֶל וְעַל־כָּל־הַבָּיִת וְעַל־  
 הַנְּפֹשׁוֹת אֲשֶׁר הִירָשָׁם וְעַל־הַנֶּגַע בְּעֶצֶם אוֹ בַחֲלָל אוֹ בַמַּת  
 אוֹ בַקֶּבֶר : 19 וְהוּזָה הַטָּהוֹר עַל־הַטָּמֵא בַיּוֹם הַשְּׁלִישִׁי  
 וּבַיּוֹם הַשְּׁבִיעִי וְחָטָא בַיּוֹם הַשְּׁבִיעִי וּכְבַס בְּגָדָיו וְרָחַץ  
 בְּמַיִם וְטָהַר בְּעֶרְב : 20 וְאִישׁ אֲשֶׁר יִטְמָא וְלֹא יִתְחַטָּא  
 וְנִכְרַתָּה הַנֶּפֶשׁ הַזֹּאת מִתּוֹךְ הַקָּהָל כִּי אֶתִּמְקַדֵּשׁ יְהוָה  
 טָמֵא מִי נִדָּה לֹא־זוֹק עָלָיו טָמֵא הוּא : 21 וְהִיתָה  
 לָהֶם לַחֲקֵת עוֹלָם וּמִזָּה מִי־הַנִּדָּה יִכַּסּ בְּגָדָיו וְהִנְגַּע בְּמִי  
 הַנִּדָּה יִטְמָא עַד־הָעֶרֶב : 22 וְכֹל אֲשֶׁר־יִגַּעֲכֶם הַטָּמֵא  
 יִטְמָא וְהַנֶּפֶשׁ הַנֶּגַעַת הַטָּמֵא עַד־הָעֶרֶב : פ

15. *Couvercle*; de צמיד inusité au *Kal*, mais que nous trouvons au *Niphal*, *infra*, ch. 25, v. 3, 5; Ps. 106, v. 28; et dans quelques autres voix, où il signifie être joint. De פתיל inusité au *Kal* (en arabe *tordre, filer*); ce qui attache; Aben Esra entend par פתיל צמיד deux objets qui joignent. et en effet צמיד signifie une couple, dans בקר צמיד deux bœufs. Mendelsohn traduit un couvercle qui ferme bien. Le Samaritain dit צמיד ופתיל Septante, vase sur lequel rien n'est attaché; vase ouvert. On s'imaginait peut-être que le miasme impur entraît dans les vases ouverts.

18. *Un homme impur*. Une purification sans avoir besoin du cohène.

21. *Celui qui asperge l'eau de purification*; c'est, dit le Talmud, celui qui la porte en quantité suffisante pour faire une aspersion; tandis que celui qui fait l'aspersion est pur. וְהִנְגַּע L'attouchement de l'eau est une cause de souillure, et l'aspersion une cause de purification.



sera pour les enfans d'Israel une observance ; c'est une eau d'éloignement du péché.

10. Celui qui amasse les cendres de la vache nettoiera ses vêtemens, et sera impur jusqu'au soir ; ce sera un statut perpétuel pour les enfans d'Israel, et pour l'étranger séjournant au milieu d'eux.

11. Celui qui touche un mort ; un cadavre humain , sera impur sept jours.

12. Il se purifiera avec cette eau le troisième jour, et sera pur le septième ; mais s'il ne se purifie pas le troisième jour, il ne sera pas pur le septième.

13. Celui qui touche un mort, le cadavre d'un homme mort, et ne se purifiera pas, a souillé l'habitable de l'Éternel ; cette personne sera retranchée d'Israel, car l'eau d'éloignement n'a pas été aspergée sur lui ; il sera impur ; son impureté est encore sur lui.

14. Telle est la doctrine quand un homme mourra dans une tente : quiconque entrera dans la tente, et tout ce qui sera dans la tente, sera impur sept jours ;

15. Et tout vase découvert, auquel le couvercle n'est

12. כֹּבֵד *Avec lui.* On croit que ce mot se rapporte aux cendres dont il est question au verset 9. Les Septante n'expriment pas ce mot, et il manque dans deux manuscrits. יתחטא De חטא pécher ; au *Hithpael*, qui exprime enlever le péché. L'allemand exprime très-bien ce mot en *ensündigen*. לֹא יטהר *Il ne sera pas pur*, et sera obligé de recommencer.

13. את משכן *L'habitable.* Au verset 20 on lit את מקדש *le sanctuaire.* מֵי נְדִיף *Eau de purification*, d'éloignement. La cendre était regardée comme impure (v. 10), et l'eau comme ayant une vertu purifiante. Selon Gramberg, l'eau bénite de l'église catholique est une imitation.

14. כֹּל הַבָּא *Les ustensiles et tout ce qui se trouve dans la tente ; prescription sacerdotale qu'on conçoit bien être impraticable en réalité.*

וְהִיְתָה לְעֹדָת בְּנֵי־יִשְׂרָאֵל לְמִשְׁמֶרֶת לְמִי נָדָה הַטָּמֵא  
 הוּא : 10 וְכִבְּסֵם הָאֵסָף אֶת־אֶפֶר הַפָּרָה אֶת־בְּנֵי־וְ  
 וְטָמֵא עַד־הָעֶרֶב וְהִיְתָה לְבִנְיַיִשְׂרָאֵל וּלְגֵר הַגֵּר בְּתוֹכֶם  
 לְחֻקַּת עוֹלָם : 11 הַנִּנְעַע בְּמַת לְכָל־נֶפֶשׁ אָדָם וְטָמֵא  
 שְׁבַעַת יָמִים : 12 הוּא יִרְחַטְאֵבֻּוּ בַיּוֹם הַשְּׁלִישִׁי  
 וּבַיּוֹם הַשְּׁבִיעִי יִטְהַר וְאִם־לֹא יִתְחַטָּא בַיּוֹם הַשְּׁלִישִׁי וּבַיּוֹם  
 הַשְּׁבִיעִי לֹא יִטְהַר : 13 כָּל־הַנִּנְעַע בְּמַת בְּנֶפֶשׁ הָאָדָם  
 אֲשֶׁר־יָמוּת וְלֹא יִרְחַטְאֵא אֶת־מִשְׁכַּן יְהוָה טָמֵא וְנִכְרְתָה  
 הַנֶּפֶשׁ הַזֹּאת מִיִּשְׂרָאֵל כִּי מִי נָדָה לְאֹזֶק עָלָיו טָמֵא יִהְיֶה  
 עוֹד טָמֵאֲתוֹ כִּי : 14 זֹאת הַתּוֹרָה אֲדָם פְּרִי־יְמוֹת  
 בְּאֵהָל כָּל־הַבָּא אֶל־הָאֵהָל וְכָל־אֲשֶׁר בָּאֵהָל יִטָּמֵא שְׁבַעַת  
 יָמִים : 15 וְכָל־כְּלִי פְתוּחַ אֲשֶׁר אֵיזְצָמִיד פְּתוּל עָלָיו

ni dans la Vulgate, ni dans la version syriaque, et il manque dans cinq manuscrits. On ne trouve pas ce mot au Lévit., ch. 16, v. 28.

9. רחניז Selon le Talmud on faisait trois parts de cette cendre ; une qu'on déposait près de la montagne des Oliviers, une seconde dans le camp, et une troisième était donnée aux lévites. מִי אֲדִיּוֹתָא מִי נָדָה Ounklousse *eau d'aspersion*, de נָדָה qui, en chaldéen, signifie *asperger*; en hébreu נָדָה signifie *impureté*. Voy. Lévitique, ch. 12, v. 2. On ne sache pas que les Egyptiens aient eu une eau de purification ; mais les Romains avaient une eau lustrale, dans laquelle entraient les cendres provenant de la combustion d'un veau.

*Ignē cremat vitulos, . . . . .  
 . . . . . Purget ut ille crinis.*

*Ovide, Fast., liv. 1v, v. 639).*

Les anciens Perses n'avaient rien de plus sacré que l'eau lustrale, préparée avec l'urine de bœuf ou de vache.

10. חקת עולם *Statut perpétuel*. La Bible ne fait nulle part ailleurs mention de la vache rousse.

11. נפש Même un non israélite (Aben Ezra). אדם Pas un animal. וטמא Passé changé en futur par le ך conversif. שבעת ימים *Sept jours*. Voy. Lévit., ch. 11, v. 24.

un défaut, et sur laquelle ne soit pas monté le joug.

3. Vous la donnerez à Élazar le cohène, qui la fera sortir hors du camp, et on l'égorgera devant lui ;

4. Du sang de laquelle Élazar prendra avec son doigt, et aspergera de son sang vers le devant de la tente d'assignation, sept fois.

5. On brûlera la vache à ses yeux; on en brûlera la peau, la chair, le sang avec la fiente.

6. Le cohène prendra du bois de cèdre, de l'ézob (hysope), et un fil cramois, qu'il jettera sur la vache brûlante.

7. Le cohène nettoiera ses vêtements, baignera sa chair dans l'eau; ensuite il viendra dans le camp, et le cohène sera impur jusqu'au soir.

8. Celui qui la brûlera nettoiera ses vêtements dans l'eau; il baignera sa chair dans l'eau, et sera impur jusqu'au soir.

9. Un homme pur amassera les cendres de la vache, qu'il déposera hors du camp, dans un endroit propre; ce

לפניו devant lui. Ben Ouziel paraphrase ce verset selon les idées tal-mudiques.

4. וזוזה Il aspergera. Dans les autres sacrifices le sang des victimes était porté dans le sanctuaire (Lévit., ch. 5, v. 6, et ch. 16, v. 17).

5. ושרף On n'indique pas le sujet; il paraît que c'est un sacerdote autre qu'Élazar. Septante ils brûleront. פרשה Voy. Lévit., ch. 4, v. 11.

6. ולקח הכהן Le cohène prendra. On ne sait de quel cohène il s'agit; est-ce le sacrificateur, ou celui qui a brûlé la victime? On croit que c'est Élazar. ארז Voy. Lévit., ch. 14, v. 4. Ben Ouziel dit : בקעתה דקיסה דגולמיש un tuyau de bois de cèdre.

7. וכבס Il nettoiera. Celui qui a jeté le faisceau dans le feu. D'autres pensent que c'est Élazar. Le chapitre est obscur en ce qui concerne les auteurs de cette cérémonie. Selon Aben Ezra, il s'agit ici du cohène comburateur (voy. Lévit., ch. 16, v. 28).

8. במים Le premier במים de ce verset n'est exprimé ni dans les Septante,

אֲשֶׁר לֹא-עָלָה עָלֶיהָ עֹל : 3 וַנִּתְחַם אֱתָהּ אֶל-אֱלֹעֶז  
 הַכֹּהֵן וְהוֹצִיא אֹתָהּ אֶל-מַחֲוֵץ לַמַּחֲנֶה וְשַׁחַט אֹתָהּ לְפָנָיו :  
 4 וְלָקַח אֱלֹעֶז הַכֹּהֵן מִדָּמָהּ בְּאֶצְבָּעוֹ וְהִזָּה אֶל-נֶכַח  
 פָּנָיו אֶחָד-מֵעֵד מִדָּמָהּ שִׁבְעַ פְּעָמִים : 5 וְשָׂרַף אֶת-  
 הַפָּדָה לְעֵינָיו אֶת-עֶרְבָה וְאֶת-בְּשָׂרָהּ וְאֶת-דָּמָהּ עַל-פְּרֹשֶׁה  
 וְשָׂרַף : 6 וְלָקַח הַכֹּהֵן עֵץ אֲרוֹז וְאוֹזֵב וְשָׁנִי תוֹלַעַת  
 וְהִשְׁלִיךְ אֶל-הַזֶּהוּב שָׂרֶפֶת הַפָּדָה : 7 וְכִבֶּס בְּגָדָיו הַכֹּהֵן  
 וְרַחֵץ בְּשָׂרוֹ בַּמַּיִם וְאַחֵר יָבֵא אֶל-הַמַּחֲנֶה וְטָמֵא הַכֹּהֵן  
 עַד-הָעֶרֶב : 8 וְהִשָּׂרַף אֹתָהּ יְכַבֵּס בְּגָדָיו בַּמַּיִם וְרַחֵץ  
 בְּשָׂרוֹ בַּמַּיִם וְטָמֵא עַד-הָעֶרֶב : 9 וְאַסְּף וְאִישׁ מְהוֹר  
 אֶת אֲפֶר הַפָּדָה וְהִנִּיחַ מַחֲוֵץ לַמַּחֲנֶה בְּמָקוֹם מְהוֹר

C'est une découverte cabalistique qui a bien le mérite d'un logogryphe. תמימה  
*Intacte*. Il y a un dissentiment sur cette épithète; les uns la rapportent à la  
 qualité de la couleur : l'animal doit être entièrement rouge, sans la moindre  
 interruption; c'est l'avis d'Ouziel, de Josèphe et du Talmud; d'autres disent  
 que l'animal ne doit pas avoir de défaut corporel, et c'est ce que développe la  
 fin du verset. Ounklousse, les Septante, Leclerc, traduisent selon ce sens, que  
 nous avons aussi adopté; car il est inusité de faire de תמימה un adjectif qua-  
 lifiant un autre adjectif. מום *Défaut*; un des défauts mentionnés dans le Lévi-  
 tique (ch. 22, v. 22, 23, 24). *Joug* על. Usage qui existait chez les Égyptiens,  
 les Grecs et les Romains. La paraphrase de Ben Ouziel renferme tous les mots  
 chaldéens relatifs aux diverses espèces de joug.

3. Ceci s'adresse aux deux frères. אֱלֹעֶז Pourquoi pas Aharone ?  
 Leclerc dit, parce qu'il ne pouvait contracter d'impureté. On ne sait d'ailleurs  
 si cet usage devait avoir lieu toujours, ou seulement dans le désert. חֲכוּזָן  
 Ben Ouziel; dit סגן כהניא *le lieutenant du grand cohène*; son second.  
 On ne connaît pas le sujet de ce verbe. מַחֲנֶה Ounklousse *משריתא*  
 du verbe chaldéen שרה *se reposer*; d'où שכינה *la présence universelle*  
*repose*. Les Égyptiens sacrifiaient un bœuf rouge à Typhon (בעל צפון) *mauvais génie*,  
 habitant les lieux écartés et déserts. וְשַׁחַט Également sans sujet,  
 et au Kal, mais qu'on croit avoir la signification du *Hiphil*, *il fera égorger*

30. Et tu leur diras : lorsque vous en prélèverez le meilleur, il sera compté aux lévites comme le revenu de l'aire, et comme le revenu du pressoir.

31. Vous le mangerez en tout endroit, vous et votre maison, car c'est votre salaire, en échange de votre service dans la tente d'assignation.

32. Ne vous chargez pas à cause de lui (de ce prélèvement) d'un péché, quand vous en prélèverez le meilleur, et ne profanez pas les saintetés des enfans d'Israel, et vous ne mourrez point.

CH. XIX. 1. L'Éternel parla à Mosché et à Aharone, en disant :

2. Voici un statut de la doctrine que l'Éternel a ordonnée, en disant : parle aux enfans d'Israel, qu'ils t'amènent une vache rousse, intacte, qui n'ait pas en elle.

sentir la difficulté de la matière, pousse l'extravagance jusqu'à dire que lorsque Mosché monta au ciel, il trouva Dieu occupé à expliquer la vache rousse (כשעלה לשמים מצא הקב"ה מפרש פרה אדומה). Philon, qui aime tant à allégoriser dans un sens éthique, ne dit rien de cette cérémonie. Voici ce que dit Jean Leclerc. « Dieu, en donnant ces lois, les a adaptées à l'intelligence grossière du peuple hébreu, et pour le détourner de l'idolâtrie, en usage chez les nations voisines; tantôt il a admis ces cérémonies païennes dans son propre culte, tantôt il a prescrit des usages entièrement opposés. Ainsi dans cette loi il exige pour l'eau lustrale une vache, tandis que les Égyptiens, pour le même objet, prenaient un bœuf. Mais, en prescrivant que cette victime soit rousse, il se conforme aux habitudes, aux mœurs des Hébreux, anciens colons en Egypte, car dans ce pays on sacrifiait des victimes de cette couleur. Ainsi on lit dans Plutarque: les Égyptiens sacrifient des bœufs rouges, et cette observance est tellement stricte que si le bœuf a un seul poil noir ou blanc, il est rejeté comme non propre au sacrifice (*De Iside et Oriside*). Selon le Talmud, la vache est rejetée si elle a deux poils noirs. Le Bal Hatourime fait remarquer que פרה אדומה évalué numériquement vaut 341, et que זה על עון עגל (*ceci est pour le crime du veau d'or*), en vaut autant.

30 וְאָמַרְתָּ אֲלֵהֶם בְּדַרְשֵׁימֶכֶם אֶת־חִלְבוֹ מִמֶּנּוּ וְנַחֲשִׁב  
 לְלוּיִם כְּתִבְיֹאת גֵּרֹן וְכִתְבִיֹאת יֶקֶב : 31 וְאִכְלֵתֶם  
 אֹתוֹ בְּכָל־מְקוֹם אֲדָמָה וּבֵיתְכֶם כִּי־שָׂכַר הוּא לָכֶם הַרְרָף  
 עֲבַדְתֶּכֶם בְּאֵהָל מוֹעֵד : 32 וְלֹא־תִשְׂאוּ עָלָיו חֲטָא  
 בְּדַרְשֵׁימֶכֶם אֶת־חִלְבוֹ מִמֶּנּוּ וְאֶת־קִדְשֵׁי בְנֵי־יִשְׂרָאֵל לֹא  
 תַחֲלִלּוּ וְלֹא תִמּוֹתוּ : פ

יט 1 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה וְאֶל־אַהֲרֹן לֵאמֹר : 2  
 זֹאת חֻקַּת הַתּוֹרָה אֲשֶׁר־צִוָּה יְהוָה לֵאמֹר דָּבָר וְאֶל־בְּנֵי  
 יִשְׂרָאֵל וַיִּקְחוּ אֵלֶיהָ פָּרָה אֲדָמָה הַמִּימָה אֲשֶׁר אֵין־בָּהּ מוֹם

כל תרומת (תרומה גדולה), différente de la dîme. Voy. ci-dessus, v. 12. Le mot כל manque dans dix manuscrits, et n'est exprimé ni dans les Septante, ni dans la Vulgate, ni dans Saadiah. Mendelsohn n'exprime pas le ׀ pronom possessif, dont la relation est en effet douteuse; l'analogie exigerait חלביהן comme מתנתיכם — ממני Relation redondante; se rapporte à une chose en général; neutre.

32. Sur lui; également neutre.

CH. XIX. 2. תורה צוה חקה Dans le même verset on trouve voy. Genèse, ch. 26, v. 5, le באור où il se trouve une explication détaillée des différentes expressions מצוה חקה תורה מצוה חקה et même משמרת qui se trouve dans le verset cité. Cette dernière paraît comprendre les trois autres suivans. מצוה paraît s'appliquer à un commandement rationnel; חקה à un commandement qui ne l'est pas; le cérémoniel de la vache rouge est de cette catégorie. תורה S'applique à un corps de doctrine. Mendelsohn, le traduit (*loco citato*) par *Ébren, instructions, enseignemens*, et ici par *ordonnance*. אשר צוה יהוה Que l'Éternel a ordonné. Na'hmeni, dit que ce passage est comme renversé, (מסורס) *dis aux enfans d'Israel: tel est le statut de la doctrine*. Parle דבר. Ceci s'adresse à Mosché seul. פרה אדמה Une vache rouge. Ben Ouziel ajoute *de deux ans*. Un traité entier du Talmud est consacré à la vache rousse. Mais tous les commentateurs s'accordent à dire qu'on ignore le but et l'objet de cet usage. Selon eux, le savant universel, le roi Salomon même, n'a pu découvrir le motif de la vache rousse. Un auteur (בעל העקרים), pour faire

font, le service de la tente d'assignation.

22. Et que les enfans d'Israel n'approchent plus de la tente d'assignation, pour se charger d'un péché, et mourir.

23. Le lévite lui-même fera le service de la tente d'assignation, et eux, ils porteront leur iniquité; statut perpétuel dans vos générations; mais au milieu des enfans d'Israel ils ne posséderont point d'héritage.

24. Car je donne aux lévites, pour héritage, la dîme des enfans d'Israel, que (ceux-ci) prélèveront à l'Éternel en oblation. C'est pourquoi je leur ai dit : au milieu des enfans d'Israel ils ne posséderont pas d'héritage.

25. L'Éternel parla à Mosché en disant :

26. Aux lévites tu parleras, et tu diras : quand vous aurez reçu des enfans d'Israel la dîme que je vous ai donnée (à recevoir) d'eux pour votre héritage, vous en prélèverez une oblation à l'Éternel, une dîme de la dîme.

27. Votre oblation vous sera imputée, comme le blé pris de l'aire, et comme l'abondance provenant du pressoir.

28. Ainsi vous prélèverez aussi une oblation de l'Éternel, de toutes vos dîmes que vous recevrez des enfans d'Israel, et vous en donnerez l'oblation de l'Éternel à Aharone le cohène.

29. De tous les dons (qui vous sont faits) vous prélèverez une oblation de l'Éternel, de tout ce qu'il y a de meilleur, la partie qui en est sanctifiée.

27. תרומתכם Samaritain תרומתיכם au pluriel; Septante id. Les autres versions conservent le singulier. וכמלאה Abondance. Exode, ch. 22, v. 28.

29. תרימו Vous prélèverez. Il s'agit ici de la grande oblation

אֲשֶׁר־הֵם עֹבְדִים אֶת־עֲבֹדַת אֱהֹל מוֹעֵד : 22 וְלֹא  
 יִקְרְבוּ עוֹד בְּנֵי יִשְׂרָאֵל אֶל־אֱהֹל מוֹעֵד לְשֹׂאת חַטָּאת לְמוֹת ;  
 23 וְעֹבֵד הַלְוִי הוּא אֶת־עֲבֹדַת אֱהֹל מוֹעֵד וְהֵם יִשְׂאוּ  
 עֹנֵם חֻקַּת עוֹלָם לְדֹרֹתֵיכֶם וּבְתוֹךְ בְּנֵי יִשְׂרָאֵל לֹא יִנְחֲלוּ  
 נַחֲלָה : 24 כִּי אֶת־מַעֲשֵׂר בְּנֵי־יִשְׂרָאֵל אֲשֶׁר יָרִימוּ  
 לַיהוָה הַרְוִמָה נְתַתִּי לְלוֹיִם לְנַחֲלָה עַל־כֵּן אֲמַרְתִּי לָהֶם  
 פְּתוּךְ בְּנֵי יִשְׂרָאֵל לֹא יִנְחֲלוּ נַחֲלָה : פ  
 25 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵאמֹר : 26 וְאֶל־הַלְוִיִּם  
 הַרְבֵּי וְאֲמַרְתָּ אֲלֵהֶם כִּי־תִקְחוּ מֵאֵת בְּנֵי־יִשְׂרָאֵל אֶת־  
 הַמַּעֲשֵׂר אֲשֶׁר נְתַתִּי לָכֶם מֵאִתְּכֶם בְּנַחֲלַתְכֶם וְהִרְמַתֶם  
 מִמֶּנּוּ הַרְוִמְתֵּי יְהוָה מִעֵשֶׂר מִדְּהַב עֵשֶׂר : 27 וְנִחְשַׁב  
 לָכֶם הַרְוִמְתְּכֶם בְּדָגָן מִדְּהַגָּן וּבְכִמְלֵאָה מִדְּהַיֶּקֶב :  
 28 בֶּן תְּרִימֵי גַם־אִתְּכֶם הַרְוִמְתֵּי יְהוָה מִכֹּל מַעֲשֵׂרֹתֵיכֶם  
 אֲשֶׁר תִּקְחוּ מֵאֵת בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וְנִתְּתֶם מִמֶּנּוּ אֶת־הַרְוִמַת  
 יְהוָה לְאַהֲרֹן הַכֹּהֵן : 29 מִכֹּל מִתְּנִיתְּכֶם תְּרִימוּ אֵת  
 כָּל־הַרְוִמַת יְהוָה מִכָּל־חֻלְפוֹ אֶת־מִקְדָּשׁוֹ מִמֶּנּוּ : מַפְסִיר

21. *Échange*. La tribu de Lévi, composée de 22,000 mâles, comptait au moins 12,000 adultes, qui percevaient les dîmes affectées par 600,000 adultes. En admettant ensuite un égal partage des terres entre les tribus indistinctement, la tribu lévitique n'avait droit qu'à un douzième, et elle touchait un dixième de tous les revenus, et possédait en outre quarante-huit villes de refuge; elle était donc immensément avantagée. Rosenmüller conjecture, d'après une telle rémunération, que la caste exerçait encore d'autres fonctions que celle du sacerdoce; qu'on prenait parmi elle les médecins, les juges, les scribes, les généalogistes, etc. C'est possible; mais ce qui est certain, c'est que, même d'après l'histoire écrite par la caste, elle pesait sur le peuple; qu'elle a amené la chute de la république fédérative, et ensuite la division de l'empire.

26. *מעשר* Voy. Lévit., ch. 27, v. 30, 31.



toi. Mais tu pourras racheter l'aîné de l'homme ; tu rachèteras aussi le premier-né de la bête immonde.

16. Tu rachèteras ceux qui doivent être rachetés à l'âge d'un mois, selon l'estimation, cinq schekel d'argent, au poids du sanctuaire, qui est de vingt guera.

17. Mais tu ne rachèteras pas le premier-né du bœuf, le premier-né de la brebis, ou le premier-né de la chèvre ; ils sont saints ; tu répandra leur sang sur l'autel, et tu vaporiseras leur graisse ; (sacrifice par) feu, odeur agréable à l'Éternel.

18. Leur chair sera à toi comme la poitrine de tournoiement, et elle sera à toi comme l'épaule droite.

19. J'ai donné à toi, à tes fils et à tes filles avec toi, toutes les oblations des saintetés que les enfans d'Israel prélèveront à l'Éternel, par un statut perpétuel ; c'est une alliance de sel (inaltérable), devant l'Éternel, pour toi et ta postérité avec toi.

20. L'Éternel dit à Aharone : dans leur pays tu n'hériteras pas, et il n'y aura pas de part pour toi au milieu d'eux. (C'est) moi (qui suis) ta part et ton héritage au milieu des enfans d'Israel.

21. Et je donne aux enfans de Lévi, pour héritage, toute dîme en Israel, en échange du service qu'ils

céréales, ci-dessus, v. 13 ; XV. la grande oblation ; ci-dessus, v. 12 ; XVI. les dîmes lévites ; *infra*, v. 28 ; XVII. le prélèvement des pâtes, ci-dessus, ch. 15, v. 20 ; XVIII. prémices des laines, Deutér., ch. 18, v. 4 ; XIX. biens consacrés et non rédimés, Lévit., ch. 27, v. 28 ; XX. objets provenant de certaines restitutions ; ci-dessus, ch. 5, v. 8 ; XXI. cuisses, mâchoires et gésine de tous les bestiaux, Deutér., ch. 18, v. 3 ; XXII. rachat des premiers-nés parmi les hommes, ci-dessus, v. 15 ; XXIII. id., des animaux impurs, Exode. ch. 4, v. 20, et ci-dessus, v. 15 ; XIV. les villes, les faubourgs, et les terres donnés aux lévites ; ci-dessus, ch. 36, v. 2 (Maimonides, *Bikourime*, ch. 1, § 1).

חֲפִידָה אֵת בְּכוֹר הָאָדָם וְאֵת בְּכוֹר הַבְּהֵמָה הַיְמָנָה  
 חֲפִידָה : 16 וּפְדוּיוֹ מִבְּכוֹרֵי חֲפִידָה בְּעֶרְכָּךָ כֶּסֶף חֲמִשָּׁה  
 שֶׁקֶלִים בְּשֶׁקֶל הַקֹּדֶשׁ עֶשְׂרִים גֵּזֶה הוּא : 17 אֵךְ  
 בְּכוֹר־שׁוֹר אֹרְכֹכּוֹר כָּשֶׁב אֹרְכֹכּוֹר עֵז לֹא חֲפִידָה קֹדֶשׁ  
 הֵם אֶת־דָּמָם הַזֶּרֶק עַל־הַמִּזְבֵּחַ וְאֶת־חֵלְבֵם הַקָּטֹר אִשָּׁה  
 לָרִיחַ נִחֹחַ לַיהוָה : 18 וּבָשָׂרָם יִהְיֶה־לָּךְ כַּחַז הַתְּנוּפָה  
 וּכְשׂוֹק רֵימִיץ לָךְ יִהְיֶה : 19 כָּל הַרוּמֹת הַקֹּדֶשִׁים  
 אֲשֶׁר יִרְמֹוּ בְּנֵי־יִשְׂרָאֵל לַיהוָה נָתַתִּי לָךְ וּלְבִנְיָהּ וּלְבִנְתֶיהָ  
 אִתָּךְ לְחֶקֶר־עוֹלָם בְּרִית מֶלֶח עוֹלָם הוּא לִפְנֵי יְהוָה לָךְ  
 וּלְזֶרְעֶךָ אִתָּךְ : 20 וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל־אַהֲרֹן בְּאַרְצָם  
 לֹא תִנְחַל וְחֵלֶק לֹא יִהְיֶה לָּךְ בְּתוֹכָם אֲנִי חֵלְקֶךָ וְנַחֲלֶתֶךָ  
 בְּרִזּוֹת בְּנֵי יִשְׂרָאֵל : 21 שְׁבִיעִי וּלְבִנְיָהּ  
 לְזֵי הַנֶּחֱסֵה נָתַתִּי כָּל־מַעֲשֵׂי בְּיִשְׂרָאֵל לְנַחֲלָה חֵלְף עֲבַדְתֶּם

16. Voy. Lévitique, ch. 5, v. 15.

18. Voy. Exode, ch. 29, v. 26; et Lévit., ch. 7, v. 30, 31.

19. Voy. Lévit., ch. 2, v. 13. C'est le *fadus salitum*, c'est-à-dire une alliance solennelle; dans les alliances, les parties contractantes mangeaient du sel. Michaelis traduit *un contrat de salaire*; du latin *salarium*; cette explication ne s'adapte pas au ch. 13, v. 5, II Chroniques, où Dieu promet de faire avec David une alliance de sel, c'est-à-dire inaltérable.

20. *Moi (je suis) la part*, et cette part était la meilleure. Voici les vingt-quatre sources de revenus pour le sacerdoce : I. Victime expiatoire, Lévit., ch. 4 et 6; II. id., pour les délits, Lévit., ch. 7; III. id., salulaire, pour tout le peuple, Lévit., ch. 23; IV. du lépreux, oblation, Lévit., ch. 14; V. prémices du froment, Lévit., ch. 23, v. 10; VI. oblation de deux pains à la pentecôte, Lévit., ch. 23, v. 15; VII. pains de proposition, Lévit., ch. 24; VIII. le reste de l'oblation accompagnant le sacrifice pacifique ou salulaire, Lévit., ch. 6, v. 16; IX. les peaux de certaines victimes, Lévit., ch. 7, v. 8; X. la poitrine et la cuisse du sacrifice pacifique, Lévit., ch. 7, v. 30; XI. les gâteaux et pains d'oblation avec la victime de célébration, Lévit., ch. 7, v. 12; XII. le même, avec le bélier du naziréat, ci-dessus, ch. 6, v. 17, 20; XIII. les premiers-nés des bestiaux, ci-dessus, v. 15 et 17; XIV. prémices des fruits et

cohénat , pour toute chose de l'autel et de l'intérieur du voile ; vous servirez , je vous donnerai votre cohénat , (comme) un service de (pur) don ; et le profane qui s'en approche mourra.

8. L'Éternel parla à Aharone : quant à moi , je te donne la surveillance sur mes prélèvements , et sur toutes les saintetés des enfans d'Israel ; je te les donne pour (droit) d'onction , ainsi qu'à tes enfans , par un statut perpétuel.

9. Ceci t'appartiendra , du saint des saints , (ce qui reste) du feu , de toutes leurs offrandes , de tous leurs présens , et de leurs sacrifices pour le péché et les délits qu'ils m'apporteront , sera saint des saints pour toi et pour tes fils.

10. Vous le mangerez dans le saint des saints ; tout mâle peut en manger ; il sera saint pour toi.

11. Et ceci sera pour toi un prélèvement de leurs dons pour tous les tournoiemens des enfans d'Israel ; je les donne à toi , à tes fils et à tes filles avec toi , par un statut perpétuel ; toute ( personne ) pure dans ta maison peut en manger.

12. Tout le meilleur de l'huile , et tout le meilleur du moût et du bled , les prémices qu'ils donneront à l'Éternel , je te les donne à toi.

13. Les premiers fruits de tout ce qui est dans leur pays , qu'ils apporteront à l'Éternel , seront à toi ; toute (personne) pure dans ta maison en mangera.

14. Tout (objet) anathème en Israel sera pour toi.

15. Tout premier-né de toute chair , qu'ils offriront à l'Éternel , tant de l'homme que des bestiaux , sera pour

אֶתֶּךָ תִּשְׁמְרוּ אֶת־כִּהְנֹחֲכֶם לְכַלֵּדְכֶם הַסּוֹפֵךְ וְלַמְבִּיחַ  
 לַפְּרֻכָּת וְעַבְדֵיכֶם עֹבְדֵי מַתָּנָה אִתּוֹן אֶת־כִּהְנֹחֲכֶם וְהוֹרֵ  
 הַקָּרֵב יוֹמֵח׃ פ׃

8 וַיִּדְבַר יְהוָה אֶל־אַהֲרֹן וַאֲנִי הִנֵּה נֹתְתִי לְךָ אֶת־  
 מִשְׁמֶרֶת הַקָּדְשֵׁי לְכָל־קֹדְשֵׁי בְנֵי־יִשְׂרָאֵל לְךָ נֹתְתִים  
 לַמִּשְׁחָה וּלְבִנְיָהּ לְחֻק־עוֹלָם׃ 9 וְהָיָה לְךָ מִקֹּדֶשׁ  
 הַקֹּדְשִׁים מִן־דָּאֵשׁ כָּל־קָרְבָּנָם לְכָל־מִנְחָתָם וּלְכָל־חַטָּאתָם  
 וּלְכָל־אֲשָׁמָם אֲשֶׁר יִשְׁבֹּו לִי קֹדֶשׁ קֹדְשִׁים לְךָ הוּא וּלְבִנְיָהּ׃  
 10 בְּקֹדֶשׁ הַקֹּדְשִׁים תֹּאכְלֵנּוּ כָּל־זָכָר יֹאכַל אֹתוֹ קֹדֶשׁ  
 יִהְיֶה־לְךָ׃ 11 וְהָיָה לְךָ חַרְוֵמַת מַתָּנָם לְכָל־הַעֲבֹפֹת  
 בְּנֵי יִשְׂרָאֵל לְךָ נֹתְתִים וּלְבִנְיָהּ אִתְּךָ לְחֻק־עוֹלָם  
 כָּל־טָהוֹר בְּבִירְיָהּ יֹאכַל אֹתוֹ׃ 12 כָּל־חֵלֶב יִצְהָר  
 וְכָל־חֵלֶב תִּירוֹשׁ וְדָגָן רֵאשִׁיתָם אֲשֶׁר־יִתְּנוּ לַיהוָה לְךָ  
 נֹתְתִים׃ 13 בְּכֹרֵי כָל־אֲשֶׁר בְּאֶרֶץ אֲשֶׁר־יִבְיֵאוּ  
 לַיהוָה לְךָ יִהְיֶה כָּל־טָהוֹר בְּבִירְיָהּ יֹאכְלֵנּוּ׃ 14 כָּל־  
 חֵרֶם־בְּיִשְׂרָאֵל לְךָ יִהְיֶה׃ 15 כָּל־פֶּטֶר רֶחֶם לְכָל־בָּשָׂר  
 אֲשֶׁר־יִקְרִיבוּ לַיהוָה בְּאֶרֶץ וּבְבִתְּמָה יִהְיֶה־לְךָ אֵת וּפְתֹה

8. למשחה Voy. Lévit., ch. 7, v. 3, 5, Sept. *sic* γίρας, un don d'honneur.

9. מותר מן אשתא Ounklousse מן האש *ce qui reste du feu*..

10. קודש קודש קודש *Saint des saints*. Mots embarrassans, [ puisqu'il n'est permis à personne d'y entrer, le grand cohène excepté, le jour des expiations. Les commentateurs disent qu'il s'agit du saint, qui est saint des saints relativement à la cour; explication peu satisfaisante.

11. De מתן נתן *donner; leurs dons*.

27. Les enfans d'Israel dirent à Mosché, savoir : voici, nous périssons, nous sommes perdus, nous sommes tous perdus.

28. Tout (homme) approchant, approchant de l'habitable de l'Éternel, mourra; devons-nous entièrement achever de périr ?

CH. XVIII. 1. L'Éternel dit à Aharone: toi et tes fils, et la maison de ton père avec toi, vous supporterez l'iniquité du sanctuaire; et toi et tes fils avec toi vous supporterez l'iniquité de votre cohénat.

2. Fais aussi approcher tes frères, la tribu de Lévi, tribu de ton père, qu'ils te soient adjoints et te servent; toi et tes fils avec toi (vous serez) devant la tente du témoignage.

3. Ils garderont ton observance, et l'observance de toute la tente; mais ils ne s'approcheront ni des vases du sanctuaire ni de l'autel, que vous ne mouriez, ni eux ni vous.

4. Ils se joindront à toi, ils garderont l'observance de la tente d'assignation, pour tout le service de la tente, et nul profane ne s'approchera de vous.

5. Vous garderez l'observance du sanctuaire, et l'observance de l'autel, pour qu'il n'y ait pas encore de colère sur les enfans d'Israel.

6. Quant à moi, ayant pris vos frères les lévites du milieu des enfans d'Israel, un don pour vous, ils sont donnés à l'Éternel, pour servir dans le service de la tente d'assignation.

7. Mais toi et tes fils avec toi vous observerez votre

את כהנתכם *Votre cohénat.* Cette leçon est satisfaisante. Les Septante omettent le verbe אתך.

27 ויאמרו בני ישראל אל־משה לאמר הן גוענו אבדנו  
 כלנו אבדנו : 28 כל הקרב ו הקרב אל־משכן יהוה  
 ימות האם תמנו לגוע : יח יח ויאמר  
 יהוה אל־אֶהרן אתה ובניך ובית־אבֶיךָ אֶתְךָ תשאנו את־  
 עֵינֵי הַמִּקְדָּשׁ ואתה ובניך אֶתְךָ תשאנו את־עֵינֵי כְהֹנְתֵכֶם :  
 2 וגם את־אֶחֶיךָ מִמֶּה לֹא־יִשָּׁבט אֶבְיֶיךָ הַקָּרֵב אֶתְךָ  
 וילוו עליך וישׁתתוף ואתה ובניך אֶתְךָ לפני אֵהל הַעֲדוּת :  
 3 ושמרו משמרתך ומשמרת כל־הָאֵהל אֶךְ אֶל־כָּל־י  
 הַקֹּדֶשׁ ואל־הַמִּזְבֵּחַ לֹא יִקְרְבוּ וְלֹא־יִמְרוּ גַם־הֵם גַּם־  
 אִתָּם : 4 ונלוו עליך ושמרו אֶת־מִשְׁמֶרֶת אֵהל מוֹעֵד  
 לְכָל עֲבֹדַת הָאֵהל וְזָר לֹא־יִקְרַב אֵלֵיכֶם : 5 ושמרתם  
 אֶת־מִשְׁמֶרֶת הַקֹּדֶשׁ ואת משמרת הַמִּזְבֵּחַ וְלֹא־יִהְיֶה עוֹד  
 קֶזֶף עַל־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל : 6 וְאֲנִי הִנֵּה לְקַחְתִּי אֶת־  
 אֲחֵיכֶם הַלְוִיִּם מִתּוֹךְ בְּנֵי יִשְׂרָאֵל לְכֶם מִתְּנָה נְתֻנִים  
 לַיהוָה לְעֹבֵר אֶת־עֲבֹדַת אֵהל מוֹעֵד : 7 ואתה ובניך

rebelles. תלונותם Le באור établit une différence entre ce mot et  
 le premier signifie l'action de murmurer, le murmure; le second, cette action  
 répétée, les murmures, et תכל est une troisième personne féminin singulier.  
 Selon d'autres, c'est la deuxième personne masculin singulier; toi, Mosché,  
 tu feras cesser le murmure.

27. ויאמרו *Ils disent.* Ce verset et le suivant paraissent placés ici pour  
 servir de transition au chapitre suivant. Ce qui est d'autant plus probable que  
 Mosché ne répond pas à ces plaintes. Nous ne savons si ces deux versets  
 expriment la soumission ou le mécontentement.

28. תמנו *Racine finir.* Littéralement *sommes-nous finis pour périr?*  
 notre perte est-elle bientôt achevée?

Чл. XVIII. 1. תשא את עון *Vous porterez la peine*, la responsabilité.

7. עבדת מתנה *Locution embarrassée. Samaritain*

ועבדתם עבדה ומתנה אתן *Vous ferez le service, et je vous donne un don.*

20. Il arrivera que la verge de l'homme dont je ferai choix fleurira ; et je ferai cesser de devant moi les murmures des enfans d'Israel , par lesquels ils murmurent contre vous.

21. Mosché parla aux enfans d'Israel, et tous leurs nassi lui remirent chacun une verge par nassi , selon la maison de leurs pères , douze verges ; et la verge d'Aharone au milieu de leurs verges.

22. Mosché posa les verges devant l'Éternel , dans la tente d'assignation.

23. Lorsque le lendemain Mosché vint dans la tente d'assignation , et voilà que la verge d'Aharone , pour la maison de Lévi , avait fleuri , avait jeté des fleurs , produit des boutons , et mûri des amandes.

24. Mosché sortit de devant l'Éternel toutes les verges, (et les remit) aux enfans d'Israel. Les ayant vues, ils reprirent chacun sa verge.

25. L'Éternel dit à Mosché : replace la verge d'Aharone devant le témoignage , pour être gardée comme un signe aux enfans de rébellion , et que leurs murmures contre moi prennent fin , et qu'ils ne meurent pas.

26. Mosché (le) fit ; comme l'Éternel lui avait ordonné , ainsi fit-il.

leuses ; quatre prodiges juxta-posés pour légitimer la suprématie sacerdotale exclusive d'une famille.

24. וִירָאוּ *Ils virent.* La constatation complète du fait aurait exigé que les douze nassi entrassent avec les deux frères dans l'habitacle ; mais cela n'était pas faisable. D'ailleurs, lorsqu'il s'agit d'événemens surnaturels, la conviction est un résultat de la croyance à ce genre de faits , plutôt que de la bonté et du nombre des preuves.

25. מְרִי *Désobéissance, rébellion,* en état absolu מְרִי de מְרִי *se révolter.*  
Voy. Ézécl., ch. 2 , v. 5. לְבָנֵי מְרִי *Aux enfans de la rébellion, aux enfans*

וְהָיָה הָאִישׁ אֲשֶׁר אֶבְחַרְכֶּם מִמֶּנּוּ יִפְרַח וְהִשְׁלַחְתִּי מֵעַל  
 אֶרֶץ הַלְלוֹת בְּנֵי יִשְׂרָאֵל אֲשֶׁר הֵם מְלִינִם עֲלֵיכֶם : 21  
 וְדַבֵּר מִשֹּׁה אֶל־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וַיִּחַנּוּ אֵלָיו וְכָל־נְשָׂאֵיהֶם  
 מִמֶּנּוּ לְנָשִׂיא אֶחָד מִמֶּנּוּ לְנָשִׂיא אֶחָד לְבַיִת אֲבֹתָם שְׁנַיִם  
 עָשָׂר מִטּוֹת וּמִטָּה אֶהְרֹן בְּתוֹךְ מִטּוֹתָם : 22 וַיָּנַח  
 מִשֹּׁה אֶת־הַמִּטָּה לִפְנֵי יְהוָה בְּאֹהֶל הָעֵדוּת : 23 וַיְהִי  
 מִמַּחֲרָת וַיָּבֹא מִשֹּׁה אֶל־אֹהֶל הָעֵדוּת וַיִּהְיֶה פָּרַח מִמֶּנּוּ  
 אֶהְרֹן לְבַיִת לֹו וַיֵּצֵא פָּרַח וַיֵּצֵן צִיץ וַיִּנְמַל שְׂקָדִים :  
 24 וַיֵּצֵא מִשֹּׁה אֶת־כָּל־הַמִּטָּה מִלִּפְנֵי יְהוָה אֶל־כָּל־

פ

בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וַיִּרְאוּ וַיִּקְחוּ אִישׁ מִמֶּנּוּ :  
 שְׁשִׁי 25 וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל־מִשֹּׁה הֲשֵׁב אֶת־מִטָּה  
 אֶהְרֹן לִפְנֵי הָעֵדוּת לְמִשְׁמַרְתָּ לְאוֹת לְבְנֵי־מְרִי וְהִתְכַּל  
 הַלְלוֹתָם מֵעַל וְלֹא יִמָּתוּ : 26 וַיַּעַשׂ מִשֹּׁה כַּאֲשֶׁר צִוָּה  
 יְהוָה אֹתוֹ כִּן עָשָׂה :

פ

20. *Racine* du שָׁךְ *Hiphil*; *apaiser*, le daguesch du כ remplace une des lettres radicales. *J'apaiserai* les murmures des Israélites, מעלי en les détournant de moi.

21. *Au milieu de leurs verges*. Il est probable qu'il y avait treize verges, celle d'Aharon comprise. D'autres disent qu'il y en avait douze, et que Menasché et Ephraïme ne comptaient que pour une tribu; ce qui n'est nullement probable; puisque chacun avait un nassi particulier.

23. *Il mûrit*. נמל Dicit Mendelsohn, s'applique d'abord à ce qui devient indépendant des autres; il exprime aussi l'action de *sevrer un enfant* qui ne dépend plus du sein de la mère; il exprime également faire *du bien ou du mal* avec intention, se montrer reconnaissant ou ingrat. De נמל qui signifie *chameau* dans toutes les langues sémitiques, parce que le chameau n'oublie pas facilement le mal qu'il a reçu. נמל Se dit du fruit, quand, en mûrissant, il devient partie indépendante de l'arbre et des fleurs. *Des amandes*. שקד Signifie *veiller* à quelque chose; de là *amande*, probablement à cause de la précocité des feuilles et des fleurs de l'amandier. Voici un englutissement, un incendie miraculeux; une peste, une végétation miraculeuse.



les consume subitement. Alors ils tombèrent sur leurs faces.

11. Mosché dit à Aharone : prends l'encensoir, et mets-y du feu de dessus l'autel ; places-y de l'encens ; et va vite à la réunion , et rédime pour eux ; car la colère a éclaté de devant l'Éternel , la peste a commencé.

12. Aharone prit ce que Mosché lui avait dit , et il courut au milieu de l'assemblée ; la peste avait commencé parmi le peuple. Il plaça l'encens , et rédima sur le peuple.

13. Il se plaça entre les morts et les vivans , et la peste s'arrêta.

14. Les morts dans la peste furent quatorze mille sept cents , outre les morts pour le fait de Korah.

15. Aharone retourna vers Mosché , à l'entrée de la tente d'assignation , et la peste s'arrêta.

16. L'Éternel parla à Mosché , savoir :

17. Parle aux enfans d'Israel , et prends une verge de chacun d'eux , selon la maison de leurs pères ; de la part de leurs nassi , selon la maison de leurs pères , douze verges ; tu écriras le nom de chacun sur sa verge.

18. Tu écriras le nom d'Aharone sur la verge de Lévi , car il y aura une verge pour le chef de la maison de leurs pères.

19. Tu les placeras dans la tente d'assignation , devant le témoignage , où je me réunis à vous.

19. לָכֶם *A vous.* Samaritain לְךָ *à toi;* de même quatre manuscrits hébreux, les Septante, la Vulgate et la version arabe. Voy. Exode, ch. 29, v. 42.

11 הַזֹּאת וְאָכְלָה אֹתָם כָּרְגַע וַיִּפְלוּ עַל־פְּנֵיהֶם :  
 וַיֹּאמֶר מֹשֶׁה אֶל־אֱהֲרֹן קַח אֶת־תְּמִלְחָתָהּ וְהִחַדְעֵיהָ אִישׁ  
 מֵעַל הַמִּזְבֵּחַ וְשִׂים קְטֹרֶת וְהוֹלִיךְ מִהֲרָה אֶל־הָעֵדָה  
 וְכִפֵּר עֲלֵיהֶם כִּי־זָעַף הִקְצַף מִלִּפְנֵי יְהוָה הַחַל הַנֶּגֶף :  
 12 וַיִּקַּח אֱהֲרֹן כַּאֲשֶׁר וַדְּבַר מֹשֶׁה וַיֵּרֶץ אֶל־הַיּוֹךְ  
 הַקֹּהֵל וְהֵנִיחַ הַחַל הַנֶּגֶף בְּעַם וַיִּתֵּן אֶרְבֶּה־קְטֹרֶת וַיִּכְפֹּר  
 עַל־הָעָם : 13 וַיַּעֲמֵד בֵּין־הַמִּתִּים וּבֵין הַחַיִּים וַתַּעֲצֹר  
 הַמִּגֶּפֶה : 14 וַיְהִי הַמַּחִים בַּמִּגֶּפֶה אַרְבַּעַת עָשָׂר  
 אֶלֶף וּשְׁבַע מֵאוֹת מִלִּבְדֵּי הַמִּתִּים עַל־דְּבַר־קַרַח :  
 15 וַיָּשָׁב אֱהֲרֹן אֶל־מֹשֶׁה אֶל־פֶּתַח אֹהֶל מוֹעֵד וְהַמִּגֶּפֶה  
 נִעְצְרָה : פ חמישי

16 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵאמֹר : 17 דְּבַר וְאֶל־  
 בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וְקַח מֵאֹתָם מִטָּה מִטָּה לְבֵית אָב מֵאֵת כָּל־  
 נְשֵׂאֵיהֶם לְבֵית אֲבֹתָם שְׁנַיִם עָשָׂר מִטּוֹת אִישׁ אֶת־שְׁמוֹ  
 הַכְּתֹב עַל־מִטָּוֹתָיו : 18 וְאֵת שֵׁם אֱהֲרֹן הַכֹּהֵן עַל־  
 מִטָּה לְיוֹי כִּי מִטָּה אֶחָד לְרֹאשׁ בֵּית אֲבוֹתָם : 19 וְהִנְחִיתֶם  
 בְּאֹהֶל מוֹעֵד לִפְנֵי הָעֵדוּת אֲשֶׁר אֶמְעַד לָכֶם שְׁמֵהּ : 20

10. De rמם impératif du *Niphal*. Voy. ci-dessus, ch. 16, v. 4.

11. De הַלך venant de ילך *marcher*, impératif du *Hiphil*, *conduire*; le régime n'est pas indiqué. C'est probablement l'encensoir. Samaritain וְהוֹלִיךְ — קטרת Sans le ה déterminatif. De là Aben Ezra conclut, selon sa manière laconique, qu'il s'agit de fumigations ordinaires, et non de l'encens sacerdotal; ce qui est probable.

14. *Quatorze mille sept cents*. Le peuple se plaint de ce que Mosché a fait mourir deux cent cinquante hommes; il est singulier qu'il ne se plaigne pas de la mort d'un nombre d'hommes bien plus grand.

16. *Il parla*. Ici commence le chapitre 17 des Septante.

les encensoirs du milieu de l'incendie, et qu'on en répande le feu au loin, car ils sont sanctifiés.

3. Les encensoirs de ces gens ayant péché par leurs âmes, qu'on en fasse des plaques étendues pour couvrir l'autel, car ils les ont présentés devant l'Éternel, et ils sont sanctifiés; qu'ils servent de signes aux enfans d'Israel.

4. Élarazar le cohène prit les encensoirs d'airain que les (hommes) brûlés avaient présentés, et les étendirent pour couvrir l'autel;

5. Souvenir pour les enfans d'Israel, pour qu'aucun homme étranger qui ne serait pas de la postérité d'Aharone ne s'approche pas pour vaporiser de l'encens devant l'Éternel, et qu'il ne soit comme Kora'h et son rassemblement, comme l'Éternel lui avait parlé par Mosché.

6. Dès le lendemain le peuple murmura contre Mosché et Aharone, disant: vous avez tué le peuple de l'Éternel.

7. Et comme la réunion se ramassait contre Mosché et Aharone, et se dirigeant vers la tente d'assignation, voilà que le nuage l'avait couverte, et la gloire de l'Éternel apparut.

8. Mosché et Aharone vinrent devant la tente d'assignation.

9. L'Éternel parla à Mosché, savoir:

10. Élevez-vous du milieu de cette réunion, et que je

nombre des Hébreux, spectateurs de ces miracles, n'y ajoutait pas grande foi. Comment expliquer autrement, et après de telles catastrophes, les révoltes immédiates du peuple? *מות המותם* Racine *מות mourir*, ici au passé du *Hiphil*, faire mourir. Ouakl. *'אתון נרמתון דמית עמא דה' אתון* vous êtes cause de la mort du peuple de l'Éternel.

9. *אל משה* A Mosché. Les Septante et le syriaque ajoutent *et Aharone*.

וְאֵת־הָאֵשׁ זָרָה הִלָּאָה כִּי קָדְשׁוֹ : 3 אֵת מַחֲזוֹת  
 הַחַטָּאִים הָאֵלֶּה בְּנַפְשָׁתָם וַעֲשׂוּ אֹתָם רִקְעֵי פָחִים צַפְּי  
 לַמִּזְבֵּחַ כִּי־הַקְרִיבִם לִפְנֵי־יְהוָה וַיִּקְדָּשׁוּ וַיְהִי לְאֹת לִבְנֵי  
 יִשְׂרָאֵל : 4 וַיִּקַּח אֶלְעָזָר הַכֹּהֵן אֵת מַחֲזוֹת הַנְּחֹשֶׁת  
 אֲשֶׁר הִקְרִיבוּ הַשֹּׂרְפִים וַיִּרְקְעוּם צַפְּי לַמִּזְבֵּחַ : 5 וּזְכָרֹן  
 לִבְנֵי יִשְׂרָאֵל לְמַעַן אֲשֶׁר לֹא־יִקְרַב אִישׁ זָר אֲשֶׁר לֹא  
 מוֹדֵעַ אֲהָרֹן הוּא לְהִקְטִיר קֹטֶרֶת לִפְנֵי יְהוָה וְלֹא־  
 יִהְיֶה כְּתָח וּבְעֵדָתוֹ כִּי־אֲשֶׁר יִכָּר יִהְיֶה בְּיַד־מֹשֶׁה  
 לוֹ :

פ

6 וַיִּלְנוּ כָּל־עַדַת בְּנֵי־יִשְׂרָאֵל מִמַּחֲזֹת עַל־מֹשֶׁה וְעַל־  
 אֲהָרֹן לֵאמֹר אֲנִי־הֵמָּה אֲתֶּעַם יְהוָה : 7 וַיְהִי  
 כִּי־הִקְהַל הָעֵדָה עַל־מֹשֶׁה וְעַל־אֲהָרֹן וַיִּפְּנוּ אֶל־אֱהֹל  
 מוֹעֵד וַהֲנִיחָה כִּסְאוֹ הָעֵנָן וַיֵּרָא כְּבוֹד יְהוָה : 8 וַיָּבֹא  
 מֹשֶׁה וְאֲהָרֹן אֶל־פְּנֵי אֱהֹל מוֹעֵד : 9 רְבִיעֵי 9  
 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵאמֹר : 10 הֲרַמְנוּ מִתּוֹךְ הָעֵדָה

2. זרה *Ré-* Septante τὸ πῦρ τὸ ἀλλότριον, *le feu étranger*, profane. *Re-*  
*pandre*, à l'impératif. Les verbes זרע — זקר et même זרה ont tous la signi-  
 fication de *répandre*. Voy. הלאה ci-dessus, ch. 15, v. 23. קדשו Voy. Lévit.,  
 ch. 27, v. 28.

3. נפש — *Vie, force vitale, âme animale*, principe animant le  
 corps; ψυχή, *anima*, qui se manifeste par la respiration. Voy. רוח (Ges-  
 enius, *Dic. héb. chald. allem.*). Littéralement *ces pécheurs dans leur vie*.  
 Mendelsohn dit *qui sont cause de leur perte*; la signification est douteuse.  
 De רקע *étendre*. פחים Au singulier פח *fer blanc*.

4. ארעזר Le Samaritain ajoute בן אחרן *fil d'Aharone*. Septante id.

5. לו *A lui*. On ignore à qui se rapporte ce pronom.

6. ממחרת *Le lendemain*. Il est singulier que la catastrophe de Korah  
 et de sa bande n'ait fait aucune impression sur le peuple. En accordant con-  
 fiance entière à ces récits, on ne peut s'empêcher de reconnaître que le plus grand

car rien (n'est) de mon (propre) fonds.

29. Si de la mort de tout homme ceux-ci meurent, et si la destinée de tous les hommes leur est réservée, l'Éternel ne m'a point envoyé.

30. Mais si l'Éternel crée un cas nouveau, si la terre ouvre son sein, les englutit avec tout ce qui leur appartient, et que vivans ils descendent dans le gouffre, vous reconnaîtrez que ces hommes ont irrité l'Éternel.

31. Il arriva que, lorsqu'il eut achevé de parler, la terre qui était sous eux se fendit.

32. La terre ouvrit son sein, et les englutit avec leurs maisons, avec tout le personnel qui (appartenait) à Kora'h, et tout leur bien.

33. Ils descendirent, eux et tout ce qui leur appartenait, vivans dans le gouffre; la terre les couvrit, et ils se perdirent du milieu de l'assemblée.

34. Et tout Israël, qui était autour d'eux, s'enfuit à leur cri; car ils disaient: la terre pourrait nous englutir!

35. Et un feu sortit d'auprès de l'Éternel, et consuma les deux cent cinquante hommes offrant de l'encens.

CH. XVII. 1. L'Éternel parla à Mosché, en disant :

2. Dis à Élazar, fils d'Aharone le cohène, qu'il enlève

primée aux lévites révoltés prouve que l'auteur du récit est évidemment un cohène. Il est question des descendans de Kora'h dans les Chroniques, I, ch. 26, v. 1, et II, ch. 20, v. 19. On voit par là que les simples révoltés ont encore été plus sévèrement châtiés que les lévites. Il ne reste plus rien de la littérature dramatique des hébreux. Ne serait-elle pas quelquefois confondue avec l'histoire même?

34. לקלם *A leur voix*, à cause de leur voix.

CH. XVII. 1. וידבר Les Septante joignent avec raison les 15 versets de ce chapitre au chapitre précédent.

הָאֱלֹהִים כְּדָלָא מְלַבֵּי : 29 אִם-כִּמּוֹת כָּל-הָאָדָם  
יִמְרְעוּ אֱלֹהִים וּפְקֻדַת כָּל-הָאָדָם יִפְקֹד עֲלֵיהֶם לֹא יִהְיֶה  
שְׁלַחְנִי : 30 וְאִם-בְּרִיאָה יִבְרָא יְהוָה וּפְצָהּ הָאֲדָמָה  
אֶת-פִּיהָ וּבִלְעָה אֹתָם וְאֶת-כָּל-אֲשֶׁר לָהֶם וַיִּרְדּוּ חַיִּים  
שְׁאֵלָה וַיִּדְעוּהֶם כִּי נִאֲצוּ הָאֲנָשִׁים הָאֵלִהּ אֶת-יְהוָה :  
31 וַיִּרְדּוּ כְּכֹלָתוֹ לְדַבֵּר אֶת כָּל-הַדְּבָרִים הָאֵלֶּה וַחֲבֻקַע  
הָאֲדָמָה אֲשֶׁר תַּחְתֵּיהֶם : 32 וַתִּפְתַּח הָאָרֶץ אֶת-  
פִּיהָ וַתִּבְלַע אֹתָם וְאֶת-בָּתֵּיהֶם וְאֶת כָּל-הָאָדָם אֲשֶׁר  
לְקִרְחָ וְאֶת כָּל-הַרְכֹּשׁ : 33 וַיִּרְדּוּ הֵם וְכָל-אֲשֶׁר לָהֶם  
חַיִּים שְׁאֵלָה וַחֲבֹס עֲלֵיהֶם הָאָרֶץ וַיִּאֲבְדוּ מִתּוֹךְ הַקֶּהֶל :  
34 וְכָל-יִשְׂרָאֵל אֲשֶׁר סָבִיבָתֵיהֶם נָסוּ לְקֹלָם כִּי אָמְרוּ פֶּה  
תִּבְלַעֵנוּ הָאָרֶץ : 35 וְאֵשׁ יֵצְאָה מֵאֵת יְהוָה וַהֲאֵכַל  
אֶת הַחֲמֹשִׁים וּמְאַתָּיִם אִישׁ מִקְרִיבֵי הַקִּטְוֹת : 36  
37 וַיִּדְבֹר יְהוָה אֶל-מֹשֶׁה לֵאמֹר : 2 אָמַר אֶל-  
אַלְעָזָר בֶּן-אַהֲרֹן הַכֹּהֵן הַגֵּד לְיִרְמִיָּהוּ אֶת-הַמַּחְתָּה מִבְּנֵי הַשְּׂרָפָה

29. ופקדת Ounklousse סערא *tremblement*. Mendelsohn *Verbängnis, destinée*.

30. ובריאח Littéralement, *production*; *si Dieu produit une production*.

Voy. Exode, ch. 34, v. 10, et Isaïe, ch. 48, v. 7. Sept. *si in φάσμασι δίδξει κύριος, si le Seigneur se montre dans une vision*; ils ont lu *ראח vision*, et *יראח se montrera*. Aben Ezra dit que le verbe *ברא* ne signifie pas *créer* quelque chose de rien, et que la signification en est *former*; car, dit-il, les éboulemens de terre ne sont pas choses nouvelles. *שאלה* Synonyme à *שחת fosse*; et métaphoriquement pris pour la mort; *le fond*, la surface inférieure de la terre; il n'est pas possible de savoir au juste ce que le mot *שאלה* signifie dans la Bible.

32. *אשר לקרח* *Qui appartient à Kora'h*; tout son personnel; cependant plus loin il est dit que les enfans de Kora'h n'ont pas péri (*infra*, ch. 26, v. 10); c'est une autre version du même fait. D'ailleurs le fait en lui-même n'est pas décrit avec clarté. Car Kora'h était devant l'habacle, tandis que Dathane et Abirame étaient dans leurs tentes. Tout l'événement est empreint de merveilleux, et ne présente pas de caractère historique; mais la punition sévère im-

de la tente d'assignation, ainsi que Mosché et Aharone.

19. Kora'h ameuta contre eux toute la réunion à l'entrée de la tente d'assignation. La gloire de l'Éternel apparut à toute la réunion.

20. L'Éternel parla à Mosché et à Aharone, en disant :

21. Séparez-vous de ce rassemblement-là, et je les consumerai en un instant.

22. Ils tombèrent sur le visage, et dirent : Dieu ! Dieu des esprits pour toute chair ! un homme aura péché, et tu serais en colère contre toute la réunion !

23. L'Éternel dit à Mosché, savoir :

24. Parle à toute la réunion, en disant : retirez-vous d'auprès de la demeure de Kora'h, de Dathane et d'Abirame.

25. Mosché se leva, et alla vers Dathane et Abirame, et les anciens d'Israel le suivirent.

26. Il parla à la réunion, en disant : éloignez-vous, de grâce, d'auprès des tentes de ces méchants hommes-là, et ne touchez à rien de ce qui leur appartient, vous pourriez être englobés dans tous leurs péchés.

27. Ils se retirèrent à l'entour d'auprès du pavillon de Kora'h, de Dathane, et d'Abirame; mais Dathane et Abirame sortirent, se plaçant à l'entrée de leurs tentes, avec leurs femmes, leurs fils, et leurs petits-enfants.

28. Mosché dit : par là vous reconnaîtrez que l'Éternel m'a envoyé pour faire toutes ces choses-là;

gutturale. Mendelsohn traduit comme les Septante, *éloignez-vous*. דתן ואבירם  
*Dathane et Abirame*. Ces deux mots hébreux ne se trouvent pas dans les Septante.

28. כִּי לֹא מִלְבִּי Litt. *car rien de mon cœur*.

פָּתַח אֱהִל מוֹעֵד וּמִשָּׁה וַאֲהֲרֹן : 19 וַיִּקְהַל עֲלֵיהֶם  
 קָרַח אֶת־כָּל־הָעֵדָה אֶל־פְּתַח אֱהִל מוֹעֵד וַיֵּרָא כְבוֹד  
 יְהוָה אֶל־כָּל־הָעֵדָה : 20 שְׁלִישִׁי וַיִּדְבֹר  
 יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה וְאֶל־אַהֲרֹן לֵאמֹר : 21 הַבְּדִלּוֹ מִתּוֹךְ  
 הָעֵדָה הַזֹּאת וְאֶכְלֶה אֹתָם כִּרְגַע : 22 וַיִּפְּלוּ עַל־  
 פְּנֵיהֶם וַיֹּאמְרוּ אֵל אֱלֹהֵי הַחַיִּת לְכָל־בָּשָׂר הָאִישׁ אֶחָד  
 יִחַטֵּא וְעַל כָּל־הָעֵדָה תִּקְצַף : 23 וַיִּדְבֹר  
 יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵאמֹר : 24 דַּבֵּר אֶל־הָעֵדָה לֵאמֹר  
 הֲעֵלֹי מִסְּבִיב לְמִשְׁבַּד־קָרַח דָּרְתֵן וְאֲבִירִים : 25 וַיִּקַּם  
 מֹשֶׁה וַיִּרְדּוּ אֶל־דָּרְתֵן וְאֲבִירִים וַיִּלְכְּדוּ אַחֲרָיו וַקְנִי יִשְׂרָאֵל :  
 26 וַיִּדְבֹר אֶל־הָעֵדָה לֵאמֹר סוּרוּ זֶה מֵעַל אֲהֲרֵי  
 הָאֲנָשִׁים הַרְשָׁעִים הָאֵלֶּה וְאֶל־הַתְּעוּבִים בְּכָל־אִשֶּׁר לָהֶם פֶּךְ  
 הַסִּפּוֹ בְּכָל־הַטְּאֲרָתָם : 27 וַיֵּעָלוּ מֵעַל מִשְׁבַּד־קָרַח  
 דָּרְתֵן וְאֲבִירִים מִסְּבִיב וּדְרָתֵן וְאֲבִירִים וַיֵּצְאוּ נֹצְצִים פָּתַח  
 אֲהֲרֵי־הֵם וּנְשִׂיהֶם וּבְנֵיהֶם וְטַפָּם : 28 וַיֹּאמֶר מֹשֶׁה  
 בּוֹאֵת הַדָּעוֹן כִּי־הָיָה שְׁלַחְנֵי רַעֲשׂוֹת אֵת כָּל־הַמַּעֲשִׂים

due; les autres, au dne de L'UN d'entre eux; cette dernière opinion nous paraît préférable.

16. אתה *Toi*. Septante, *sanctifie la réunion, et soyez préparés demain.*

17. וקחו *Et prenez.* Ceci a déjà été dit ci-dessus, verset 6.

18. ומשה *Et Mosché.* Les Septante n'expriment pas la conjonction *et*; le Samaritain comme l'hébreu.

19. ויקהל עליהם *Il ameuta contre eux.* קהל *Suivi de על* exprime une réunion tumultueuse, ayant pour but la dispute, le trouble.

21. כרגע *Dans un instant.* Septante *σις αμαξ*, *subitement.*

22. אל אלהי הרוחת *Dieu, Dieu des esprits*; לכל בשר *à toute chair*; expression remarquable dans le Pentateuque; autrement, Dieu des êtres animés; selon les Septante: Dieu des esprits *et* de toute chair. Voy. Job, ch. 12, v. 10.

24. העלו *De עלה monter*, du *Hiphil*; העלו *pour העלו* à cause de la



11. Prends garde, toi et tout ton rassemblement, qui vous êtes réunis contre l'Éternel! Et Aharone, qu'est-il, que vous murmurez contre lui?

12. Mosché envoya appeler Dathane et Abirame, enfans d'Éliab. Ils répondirent : nous ne monterons pas.

13. Est-ce trop peu de nous avoir fait monter du pays où coulent le lait et le miel, pōur nous faire mourir dans le désert, que tu veuilles dominer sur nous, encore dominer!

14. Même tu ne nous as pas fait venir dans un pays où coulent le lait et le miel. Nous as-tu donné quelque héritage de champ ou de vignoble? crèveras-tu les yeux à ces gens-là? Nous ne monterons pas.

15. Mosché fut fort irrité, et il dit à l'Éternel : n'accueille pas leur offrande. Je n'ai enlevé d'aucun un seul âne, je n'ai point maltraité un seul d'entre eux.

16. Mosché dit à Kora'h : toi, et tout ton rassemblement, trouvez-vous devant l'Éternel ; toi, eux, et Aharone, demain.

17. Et prenez chacun un encensoir, mettez-y de l'encens ; présentez devant l'Éternel chacun un encensoir ; deux cent cinquante encensoirs ; toi et Aharone chacun un encensoir.

18. Ils prirent chacun son encensoir, y mirent du feu, placèrent dessus de l'encens, et se postèrent à l'entrée

*chose désirable ; Septante id. Je n'ai enlevé aucun objet précieux. C'est une des treize variantes remarquées par le Talmud, où les Septante ont changé le texte et à dessein. Selon le Talmud, le texte où on lit חֲמוֹרָה est préférable. Voy. une expression analogue, I Sam., ch. 12, v. 3. אָחִיד Un. Les uns appliquent ce mot à חֲמוֹרָה.*

11 לֹכֵן אַתָּה וּכְלֵעֲדֹתֶיךָ הַנְּעָדִים עַל־יְהוָה וְאַתָּה  
 מֵהַיּוֹם כִּי רָפוּנוּ עָלֶינוּ : 12 וַיִּשְׁלַח מֹשֶׁה לִקְרֹא  
 לְדָתָן וּלְאָבִירָם בְּנֵי אֱלִיָּאָב וַיֹּאמְרוּ לֹא נֵעֲלֶה : 13  
 הַמַּעֲט כִּי הִעֲלִיתֵנוּ מֵאֶרֶץ זָבָת חֶלֶב וּדְבַשׁ לְהַמִּיתֵנוּ  
 בְּמִדְבָּר כִּי־חֲשַׁתָּרְר עָלֵינוּ גַם־חֲשַׁתָּרְר : 14 שְׁנֵי אֵלֵי  
 לֹא אֵל־אֶרֶץ זָבָת חֶלֶב וּדְבַשׁ הִבְיֵאתָנוּ וְהַתָּן לָנוּ  
 נַחֲלֵת שָׂדֵה וְכַרְם הָעֵינֵי הָאֲנָשִׁים הָהֵם הַנִּקְרָא לֹא  
 נֵעֲלֶה : 15 וַיַּחַד לְמֹשֶׁה מֵאֵד וַיֹּאמֶר אֱלֹהֵי־יְהוָה אֵל  
 תִּפְּן אֶל־מִנְחָתָם לֹא חָמוֹר אֶחָד מֵהֶם נִשְׁאַתִּי וְלֹא  
 תִרְעַמִּי אֶת־אֶחָד מֵהֶם : 16 וַיֹּאמֶר מֹשֶׁה אֶל־לֵוִי  
 אַתָּה וּכְלֵעֲדֹתֶיךָ הַיּוֹם לִפְנֵי יְהוָה אַתָּה וְהֵם וְאֵרֹן  
 מִחֹר : 17 וַיִּקְחוּ אִישׁ מִחֲתָרוֹ וּבְתָתָם עֲלֵיהֶם קָטֹרֶת  
 וְהִקְרִבְתֶּם לִפְנֵי יְהוָה אִישׁ מִחֲתָרוֹ חֲמִשִּׁים וּמֵאֲחִים  
 מִחֲתָת וְאֶתָּה וְאֵרֹן אִישׁ מִחֲתָתוֹ : 18 וַיִּקְחוּ אִישׁ  
 מִחֲתָרוֹ וַיִּתְּנוּ עֲלֵיהֶם אִשׁ וַיִּשְׂמוּ עֲלֵיהֶם קָטֹרֶת וַיַּעֲמֹה

11. לכן *C'est à cause de cela* que vous complotez contre Dieu. Mendelsohn prend לכן pour une interjection; *prenez garde*. Voy. Gen., ch. 4, v. 15.

ואהרן מה הוא *Et Aharone, qu'est-il?* que fait-il? Voy. Exode, ch. 16, v. 7.

12. דתן ואבירם *Après avoir parlé aux lévites*, Mosché s'adresse aux Reubenites. *Nous ne monterons pas*; expression consacrée pour dire, se rendre au culte divin, vers le juge. Voy. Deuté., ch. 25, v. 7.

13. מארץ *D'un pays*, de l'Égypte. Ben Ouziel l'exprime. *תשתרר* Racine *être dur*; de là l'idée de dominer, tu veux dominer sur nous. *תשתרר* Est le futur, et *השתרר* l'infinitif du *Hithpael*.

14. אף לא *Tu ne nous as pas non plus*. Les Septante omettent la négation, et traduisent ironiquement *tu es notre chef*, tu nous conduiras dans un pays. *תנקר* *Nakar, percer*. En éthiopien *nakuura* signifie *crever les yeux*. *תנקר* *Prétends-tu crever les yeux à ces gens-là?* Les Septante ont réuni à ce verset les deux derniers mots *גם השתרר* du verset précédent.

15. תפן *De פנה tourner*, futur du *Kal*. *חמור* *Anc*, Samaritain *חמוד*

la réunion n'est-elle pas (composée) de saints, et l'Éternel est au milieu d'eux; et pourquoi vous élevez-vous au-dessus de l'assemblée de l'Éternel?

4. Mosché, l'ayant entendu, se prosterna sur la face.

5. Il parla à Kora'h et à toute sa réunion, en disant : demain, l'Éternel fera connaître celui qui lui appartient, celui qui est saint, et il le fera approcher de lui; celui dont il fera choix, il le fera approcher de lui.

6. Faites ceci : prenez des encensoirs, Kora'h avec tout son rassemblement ;

7. Mettez-y du feu, et placez dessus de l'encens devant l'Éternel, demain; et l'homme que l'Éternel aura choisi, celui-là sera le saint; (c'est) trop pour vous, fils de Lévi.

8. Mosché dit à Kora'h : écoutez, de grâce, fils de Lévi.

9. Est-ce trop peu pour vous, que le Dieu d'Israel vous ait séparés de la réunion d'Israel, en vous faisant approcher de lui, pour officier dans le service de l'habitable de l'Éternel, et pour vous présenter devant la réunion, pour les servir ?

10. Qu'il t'ait fait approcher, et tes frères les fils de Lévi avec toi? et vous demandez encore le cohénat?

*pour vous, fils de Lévi. Les principaux des révoltés étaient des lévites qui voulaient prendre part au sacerdoce, et ne pas être les serviteurs du sacerdoce.*

9. **המעט מכם** Littéralement, *est-ce peu de vous?* Septante *que cela ne vous paraisse pas peu de chose.*

10. **כהנה** *Le cohénat, le sacerdoce; Ounklousse כהונתא רבתא le grand cohénat. On voit que c'est ici une révolte des lévites contre les cohenimite.*

קֹדְשִׁים וּבְתוֹכְכֶם יְהוָה וּמִדַּע הַתְּנַשְׂאוֹ עַל־קֹחַל יְהוָה :  
 4 וַיִּשְׁמַע מֹשֶׁה וַיִּפֹּל עַל־פָּנָיו : 5 וַיְדַבֵּר אֶל־קָרַח  
 וְאֶל־כָּל־עֵדְתוֹ לֵאמֹר בְּקֹר וַיֵּדַע יְהוָה אֶת־אֲשֶׁר־לוֹ וְאֵת־  
 הַקֹּדֶשׁ וְהַקְּרִיב אֵלָיו וְאֵת אֲשֶׁר יִבְחַרְבוּ יִקְרִיב אֵלָיו :  
 6 זֹאת עָשׂוּ קְחוּ־לָכֶם מַחֲתוֹת קָרַח וְכָל־עֵדְתוֹ : 7  
 וְהִנְדִּבְתֶּן וְאֵשׁ וְשִׁימוּ עֲלֵיהֶן וְקָטַרְתָּ לִפְנֵי יְהוָה מִחֹד  
 וְהָיָה הָאִישׁ אֲשֶׁר־יִבְחַר יְהוָה הוּא הַקֹּדֶשׁ רַב־לָכֶם בְּנֵי  
 לֵוִי : 8 וַיֹּאמֶר מֹשֶׁה אֶל־קָרַח שְׁמַע־נָא בְנֵי לֵוִי :  
 9 הַמַּעַט מִכֶּם כִּי־הִבְדִּיל אֱלֹהֵי יִשְׂרָאֵל אֶתְכֶם מֵעַם  
 יִשְׂרָאֵל לְהַקְרִיב אֶתְכֶם אֵלָיו לְעֹבֵד אֶת־עֲבֹדַת מִשְׁכַּן  
 יְהוָה וְלְעֹמֵד לִפְנֵי הָעֵדָה לְשִׁרְתָּם : 10 וַיִּקְרַב אַחֲדָה  
 וְאֶת־כָּל־אֲחֵיהֶ בְּנֵי־לֵוִי אֶתְךָ וּבְקִשְׁתֶּם גַּם־כִּהְנֶה :

cru devoir rechercher les causes de ce soulèvement, lorsque le texte nous apprend très-clairement aux versets 3 et 10.

2. *Les notables.* Le mot nassi paraît être une distinction honorifique. Voy. ci-dessus, ch. 13, v. 2. קראי מועד Septante *les appelés au conseil.* Ounklousse *qui sont appelés au temps convenu.* שם Voy. Gen., ch. 6, v. 4.

3. *Les uns traduisent que cela vous suffise*, comme Gen., ch. 45, v. 28; d'autres disent : *trop pour vous*, vous vous arrogez trop. C'est l'acception la plus probable. *Tous saints.* Mosché n'était pas considéré comme un être extraordinaire, privilégié, ni par sa famille, ni par les autres Hébreux; de là les plaintes élevées contre les privilèges qu'il avait accordés à sa tribu, et ensuite à la famille de son frère. C'est contre ce dernier que Kora'h avait à récriminer, car lui-même était lévite.

4. *Il tomba.* Nous ne savons si c'est pour prier ou pour consulter. Voy. ci-dessus, ch. 14, v. 5.

5. *Malin.* Les Septante paraissent avoir lu בקר *triera, choisira.*

Ounklousse *celui qui lui paraît juste.* את אשר לו

7. *Trop* רב לכם בני לוי Racine שום *mettre*, impératif du *Hiphil.* שימו

ternel, et vous les exécuterez ; et vous ne suivrez point votre cœur et vos yeux, après lesquels vous vous détourneriez ;

40. Afin que vous vous rappeliez , et que vous exécutiez tous les commandemens, et vous serez saints à votre Dieu ;

41. Moi l'Éternel votre Dieu , qui vous ai retirés du pays d'Égypte , pour vous être un Dieu, moi votre Dieu.

CH. XVI. 1. Kora'h (Coré), fils de Iitshar, fils de Kehath, fils de Lévi, prit (une résolution) avec Dathane et Abirame, fils d'Éliab, et One, fils de Peleth, les fils de Reoubene.

2. Et ils se présentèrent devant Mosché, avec deux cent cinquante hommes des enfans d'Israel, nassi de la réunion, convoqués de la réunion, des gens de renom.

3. Ils se rassemblèrent contre Mosché et contre Aharone, et leur dirent : (c'en est) trop pour vous ! car toute

1, v. 5 ; il atira les grands par ses paroles. C'est surtout la dignité de nassi accordée à Elitsaphane, fils d'Ouziel, qui excita son mécontentement. Les frères de mon père, dit-il, étaient au nombre de quatre, Amrame, Iitshar, Hébrone et Ouziel ; voy. Exode, ch. 6, v. 18. Amrame ayant été l'aîné, son fils Aharone a eu le cohénat, et son frère Mosché la royauté. Qui aurait dû avoir la seconde dignité, celle de nassi ? n'est-ce pas moi, fils de Iitshar ? et pourtant c'est le fils d'Ouziel, du plus jeune des quatre frères, qui a été promu à cette dignité. C'est pourquoi je veux détruire ce qu'il a fait. Le même Midrasch prête d'autres discours à Kora'h, mais qu'il serait trop long de transcrire.

ואון בן פלת *One, fils de Peleth.* Cet One n'est pas compté au nombre des descendans de Reoubene, ni Genèse, ch. 46, v. 9, ni Exode, ch. 6, v. 14, ni ci-dessous, ch. 26, v. 5—9. Dans ces trois endroits il est question d'un פלרת nom qui a de l'analogie avec בני ראובן—פלרת *Les fils de Reoubene.* Les Septante ont le singulier. Il est étonnant que les commentateurs aient

וְאַחֲרֵי עֵינֵיכֶם אֲשֶׁר־אַתֶּם זָנִים אַחֲרֵיהֶם : 40 לְמַעַן  
 תִּזְכְּרוּ וַעֲשִׂיתֶם אֶת־כָּל־מִצְוֹתַי וְהִייתֶם קְדוֹשִׁים  
 לֵאלֹהֵיכֶם : 41 אֲנִי יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם אֲשֶׁר הוֹצֵאתִי  
 אֶתְכֶם מֵאֶרֶץ מִצְרַיִם לְהִיוֹת לָכֶם לֵאלֹהִים אֲנִי יְהוָה  
 אֱלֹהֵיכֶם :

טז וַיִּקַּח לָנֶחַךְ בְּנֵי־יִצְחָר בְּדַקְדָּקָה בְּדִלְגָה וְהָיוּ  
 וַאֲבִירִים בְּנֵי אֶלְיָאב וְאוֹן בְּדַפְלָת בְּנֵי רֵאוּבֵן : 2 וַיִּקְמוּ  
 לִפְנֵי מֹשֶׁה וְאֲנָשִׁים מִבְּנֵי־יִשְׂרָאֵל חֲמִשִּׁים וּמֵאתִים נְשֹׂאֵי  
 עֵדָה קָרְאוּ מוֹעֵד אֲנָשֵׁי־שֵׁם : 3 וַיִּקְהֹלוּ עַל־מֹשֶׁה  
 וְעַל־אַהֲרֹן וַיֹּאמְרוּ אֱלֹהִים רַב־לָכֶם כִּי כָל־הָעֵדָה כָּלָם

613, qui est le nombre total des prescriptions mosaïques. *Vous ne vous laisserez pas entraîner.* Ceci explique bien qu'il s'agit de maintenir la pureté de l'imagination ; ce qu'on appelle dans le verset suivant la sainteté.

40. *Mes commandemens.* Deux manuscrits ont *מצות ה'* *les commandemens de l'Éternel* ; la Vulgate de même.

41. Leclerc remarque dans ce verset un singulier rythme ; trois mots dans chaque membre de phrase (excepté le troisième) ayant chacun même la rime :

אני יהוה אלהיכם  
 אשר הוצאתי אתכם  
 מארץ מצרים  
 להיות לכם לאלהים  
 אני יהוה אלהיכם .

CH. XVI. 1. ויקח *Il prit.* Quoi? embarras des commentateurs. Aben Esra dit qu'il faut sous-entendre אַנְשִׁים *des hommes*, il prit des associés. Iar'hi dit : il s'est pris lui-même à part. C'est ainsi que traduit Ounklousse אַתְּפִלֵּג *il a fait une diversion.* On a cherché aussi à comparer cette expression avec d'autres analogues dans le syriaque et l'arabe ; mais ces comparaisons ne sont pas satisfaisantes. Selon Na'hmeni : *il prit la résolution*, comme II Sam., ch. 18, v. 18 ; Sept. καὶ ἠλάλασεν, *et il parla* ; לקח en effet, signifie *enseignement, parole.* Deuté., ch. 32, v. 2. Il y a peut-être ici une lacune, un mot d'omis. Le Midrasch *Tan'houma* dit : ויקח signifie *il tint undiscours* ; voy. לקח Prov., ch.

faire n'était pas expliqué.

35. L'Éternel dit à Mosché: qu'il meure, cet homme, que toute la réunion l'accable de pierres, hors du camp.

36. Toute la réunion le fit sortir hors du camp; ils l'accablèrent de pierres, et il mourut; comme l'Éternel avait ordonné à Mosché.

37. L'Éternel dit à Mosché, savoir:

38. Parle aux enfans d'Israel, et dis-leur qu'ils se fassent des franges aux pans de leurs vêtemens, dans la suite des générations, et qu'ils mettent à la frange du pan (de vêtement) un cordon de laine bleue.

39. Ils vous serviront de franges; vous les verrez, et vous vous rappellerez tous les commandemens de l'É-

croysons que c'était une recommandation de simple décence. Les tuniques des Hébreux étaient sujettes à s'ouvrir et à laisser voir des nudités honteuses. Alors on recommande de mettre des rubans aux quatre coins; probablement pour fermer les tuniques. Toute la suite du discours confirme cette conjecture; le fil bleu est pour l'ornement, comme aux vêtemens des cohenime; c'est aussi un signe de religion. L'usage des franges *ציצת* existe encore, mais n'est pas obligatoire pour les femmes, et pourtant le texte ne les en dispense pas; car *בני ישראל* ne signifie pas précisément les fils d'Israel, mais cette expression est fréquemment employée pour désigner les enfans, les *beni Israel* en général. *כנפי* De *כנף* — *כנפי* est construit de *כנפים* Nous trouvons aussi un pluriel avec la terminaison féminine; Job., ch. 37, v. 3, et ch. 38. v. 13; Isaïe, ch. 11, v. 12, et Ezéch., ch. 7, v. 2, nous trouvons *כנפות הארץ* les extrémités de la terre.

39. *לציצת* De franges. Mendelsohn croit qu'il s'agit ici de quelque chose d'analogue aux *quipos* des Péruviens. *וזכרתם* Vous vous rappellerez les préceptes. Le fil bleu céleste *תכלת* était peut-être ce moyen mnémonique. Selon le Talmud, le bleu rappelle la couleur de la mer, du ciel, et du trône de celui qui l'habite. Ceci date aussi d'une époque où les *tsilsilh* avaient acquis une certaine importance, au temps du second temple. Selon *lar'hi*, la valeur numérique du mot hébreu *ציצת* *tsilsilh* est 600; ajoutez les 8 fils et les 5 nœuds dont, selon la prescription talmudique, doit être composé chaque *tsilsilh*, on a

אֹתוֹ בַּמִּשְׁמֵר כִּי לֹא פָּדַשׁ מִדֵּי עֲשׂוֹה לּוֹ : ס 35 וַיֹּאמֶר  
 יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה מוֹת יוֹמַת הָאִישׁ רְגוּם אֹתוֹ כַּאֲבָנִים  
 כָּל־הָעֵדָה מִחוּץ לַמַּחֲנֶה : פ 36 וַיִּצְלַחוּ אֹתוֹ בְּלִדְהָעֵדָה  
 אֶל־מִחוּץ לַמַּחֲנֶה וַיִּרְגְּמוּ אֹתוֹ בְּאֲבָנִים וַיָּמָת כַּאֲשֶׁר צִוָּה  
 יְהוָה אֶת־מֹשֶׁה : פ מַפְטִיר  
 37 וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵּאמֹר : 38 וַיִּבֶר אֶל־פְּנֵי  
 יִשְׂרָאֵל וַאֲמַרְתָּ אֲלֵהֶם וְעָשׂוּ לָהֶם צִיצִית עַל־כַּנְּפוֹי בְּגֵדֵיהֶם  
 לְדוֹרָתָם וְנִתְּנוּ עַל־צִיצִית הַכֶּנֶף פְּתִיל הַתְּכֵלֶת : 39  
 וְהָיָה רֹכֶם לְצִיצִית וְרָאִיתֶם אֹתוֹ וַיִּזְכְּרֶתֶם אֶת־כָּל־  
 מִצְוֹת יְהוָה וְעָשִׂיתֶם אֹתָם וְלֹא תִרְאוּ אַחֲרַי לְנַפְשְׁכֶם

postérieur à l'événement. **קשש** Participe de **קשט** ramasser, du *Piel*; de là **קש** paille.

33. **עצים** Bois. Les Septante ajoutent *au jour du schabbath*, comme au verset précédent.

34. **פרש** Expliqué. La peine capitale est indiquée, Exode, ch. 31, v. 14, et ch. 35, v. 2. Pour lever cette difficulté, lar'hi et Aben Ezra disent qu'on ne savait quel genre de mort il fallait appliquer.

35. **מות יומת** Qu'il meure. Cette punition est sévère pour une action qui n'est pas explicitement défendue. **רגום** Infinitif pour un temps personnel. **מחוץ למחנה** Les exécutions avaient lieu hors du camp (voir Lévit., ch. 24, v. 23), et ensuite hors des villes (voy. I Rois, ch. 21, v. 13).

36. **כאבנים** Avec des pierres; les Septante ajoutent : *de toute l'assemblée*.

38. **ציצית** De **ציץ** qui signifie 1° quelque chose de brillant, une plaque d'or que portait le grand pontife, sur le front; voy. Exode, ch. 28, v. 36 — 38; 2° une fleur; voy. Job, ch. 14, v. 2; pluriel **ציצים**; 3° aile; voy. Jérem., ch. 48, v. 9, et la chevelure de devant. Ici ce mot signifie *franges* portées par les Israélites aux coins de leurs vêtements. Ounklousse **כרוספוא** *krous-peda*; les Septante ont conservé le mot chaldéen *ἀράσπιδα*. Selon Aben Ezra, ce sont les fils qui pendent au dehors du métier à tisser. Mendelsohn rend dans la traduction l'idée de **נצץ** et celle de fil; il dit *Chausaden, fil à être vu*. Les pharisiens, et depuis les talmudistes, ont beaucoup raffiné sur cette loi. Nous



28. Le colène rédimera sur la personne péchant involontairement, par un péché involontaire, devant l'Éternel, pour rédimer sur elle, et il lui sera pardonné.

29. Indigène parmi les enfans d'Israel, ou étranger séjournant au milieu d'eux, il y aura une même doctrine pour vous, pour celui qui pêche involontairement.

30. Mais la personne qui agira effrontément, soit indigène, soit étranger, elle a blasphémé l'Éternel; cette personne sera retranchée du milieu de son peuple.

31. Elle a méprisé la parole de l'Éternel, et transgressé son commandement; qu'elle soit retranchée cette personne; son iniquité est en elle.

32. Les enfans d'Israel étant dans le désert, ils trouvèrent un homme ramassant du bois le jour du schabbath (sabbat).

33. Ceux qui le trouvèrent ramassant du bois l'amènèrent à Mosché, à Aharone, et à toute la réunion.

34. Ils le mirent en dépôt, car ce qu'on devait lui

donnée, privée de tout amour, de toute amitié, de tout lien fraternel; c'est le dernier des maux; aucune douleur, aucun chagrin n'est plus grand; c'est ce qu'on appelle la perte de l'âme, autant que cela nous est intelligible. De là on peut comprendre ce que signifie cette expression qui dépeint la mort des justes: ils sont réunis à leurs ancêtres (אל אבותיו — אלסיפה אל עמיו); de même la peine du *karath* (coupure, excision) est réservée à celui qui viole à dessein la loi. Cette peine consiste dans le retranchement de tous les liens de l'amour, de l'amitié, de confraternité. Cette âme ne trouve aucun attachement dans le monde métaphysique, n'y sera point accueillie, ne goûtera aucune des jouissances spirituelles (תענוגים רוחניים); elle restera seule, écartée; elle subit la loi du talion. Elle a dédaigné (בזזה) de s'approcher de Dieu, de ses préceptes, qui sont tout amour, toute amitié, cette personne les a transgressés (הפר); son âme sera donc retranchée (הכרת תכרת); c'est sa propre faute (עונה בה).

32. במדבר *Dans le désert.* Cette locution semble se rapporter à un temps

28 וְכִפֵּר הַכֹּהֵן עַל־הַנֶּפֶשׁ הַשְּׂגֵגָה בַּחֲטָאָה בַּשְּׂגֵגָה לִפְנֵי  
 יְהוָה לְכַפֵּר עָלָיו וְנִסְלַח לוֹ : 29 הָאֹרֶחַ בְּבִנֵי יִשְׂרָאֵל  
 וְלִגְר הַגֵּר בְּרוּכֵם הוֹדָה אֶחָת יְהוּדָה לָכֵם לַעֲשׂוֹת  
 בַּשְּׂגֵגָה : 30 הַנֶּפֶשׁ אֲשֶׁר־תַּעֲשֶׂה וּבֵיד רָמָה מִן־  
 הָאֹרֶחַ וּמִן־הַגֵּר אֲתִידְהוּהָ הוּא מְגֵדָה וְנִכְרַתָּה הַנֶּפֶשׁ הַהוּא  
 מִקְרַב עַמָּה : 31 כִּי דַבְּרִיהוּהָ בְּזוֹה וְאֵת־מִצּוֹתָיו הַפָּר  
 הַפְּרָתוֹ תִּפְרָת הַנֶּפֶשׁ הַהוּא עֹנָה בָּהּ : פ  
 32 וַיְהִי בְנֵי־יִשְׂרָאֵל בַּמֶּדְבָּר וַיִּמְצְאוּ אִישׁ מִקִּשְׁשׁ עֲצִים  
 בַּיּוֹם הַשֵּׁבִיט : 33 וַיִּקְרִיבוּ אֹתוֹ הַמִּצְאִים אֹתוֹ מִקִּשְׁשׁ  
 עֲצִים אֶל־מִשֶּׁה וְאֶל־אֹהֵל מוֹעֵד וְאֶל־כְּלֵי־עֲדָה : 34 וַיִּנְחֲרוּ

par la gutturale. Ce mot et le suivant, séparés par les accens toniques, forment une phrase explicative.

30. *A main levée*; Ounklousse בריש גלי *à tête découverte*. Signes d'impudence chez les orientaux; c'est le contraire chez les occidentaux. מגדף Ounkl. dit מרגיז *il met en colère*; Septante id., Rosenmüller dérive ce mot de l'éthiopien *gadafa, rejeter, mépriser*, couvrir de mépris (voy. Eséch., ch. 20, v. 27). *Cette personne sera retranchée*. Mendelsohn donne de l'excision (*Karath*) une exégèse platonique et même quiétiste; la voici: ceux qui réfléchissent sur les facultés de l'âme savent que le plus grand de tous les plaisirs, c'est l'amour; il consiste dans le désir de s'associer, de s'adjoindre, d'adhérer avec d'autres âmes. Toutes les pensées de l'homme tendent à l'amour; il est le prix et le but de tout. Quelquefois l'âme désire s'associer à des âmes inférieures, au dessous d'elles; ce désir se nomme condescendance, grâce (חנינה—חסד) d'autres fois, à des âmes égales, alors c'est fraternité (אחווה), intimité (רעות). Lorsque ce désir se rapporte à un être sublime majestueux, l'amour prend le nom de קורבה *rapprochement, attraction*. C'est ainsi qu'on lit Ps. 71, 3, 28, ואני קרבת אלהים לטוב Cette dernière liaison est la plus forte, la plus sublime, la seule qui existe dans le monde des âmes (עולם הנפשות), et ne peut subsister dans une âme unie à un corps; car une âme n'est attachée à l'âme que par les liens de l'amour. Le vrai bien, la félicité suprême, consiste dans l'attachement qui réunit les âmes supérieures; le contraire consiste dans l'isolement de l'âme quand elle est aban-

gâteau; comme le prélèvement de l'aire, ainsi vous le prélèverez.

21. Des prémices de votre pâte vous donnerez à l'Éternel une oblation, dans vos générations.

22. Et si errant vous n'exécuterez pas ces commandemens que l'Éternel a dits à Mosché,

23. Tout ce que l'Éternel vous a ordonné par Mosché, du jour où il l'a ordonné, et dans la suite, dans vos générations.

24. S'il arrive que la (chose) a été commise involontairement (soustraite) aux yeux de la réunion, toute la réunion exécutera un veau, jeune bœuf, pour une odeur agréable à l'Éternel, son gâteau et sa libation, selon l'ordonnance, et un jeune bouc pour le péché.

25. Le cohène rédimera pour toute la réunion des enfans d'Israel, et il leur sera pardonné, car c'est (une action) involontaire. Ils ont apporté leur offrande, sacrifice par feu à l'Éternel, et leur offrande pour le péché, devant l'Éternel, pour leur action involontaire.

26. Il sera pardonné à toute la réunion des enfans d'Israel, et à l'étranger qui séjourne au milieu d'eux, car (c'est arrivé) au peuple involontairement.

27. Si c'est une seule personne qui a péché involontairement, elle offrira une chèvre d'un an pour le péché.

27. וְאֵת כָּל־עֲוֹנוֹתָם Cette ordonnance se retrouve avec plus de détail dans le Lévitique, ch. 4, v. 27.

28. בָּחַטְתָּהּ Infinitif du חָטָא avec le הָ indiquant le pronom possessif féminin; il est pour בָּחַטְתָּהּ qui lui même est pour בָּחַטְתָּהּ changement motivé

חלה תרימו תרומה פתרומה גזן בין תרימו אותה : 21  
 מראשית ערסתיכם תהגו ליהוה תרומה לדתויכם : ס  
 וכן תשגו ולא תעשו את כל המצות האלה 22  
 אשר דבר יהוה אל משה : 23 את כל אשר צוה  
 יהוה אליכם ביד משה מידהים אשר צוה יהוה והלאה  
 לדתויכם : 24 והיה אם מעיני העדה געשה  
 לשגגה ועשו כל העדה פר בן בקר אחד לעלה  
 לריח ניחח ליהוה ומנחתו ונסכו כמשפט ושעיר עזים  
 אחד לחטת : 25 וכפר הכהן על כל עדת בני  
 ישראל ונסלח להם כשגגה הוא והם הביאו את  
 קרבנם אשה ליהוה וחטאתם לפני יהוה על שגגתם :  
 ונסלח לכל עדת בני ישראל ולגר הגר בתוכם 26  
 כי לכל העם כשגגה : ס שכיעי 27 ואם נפש  
 אחת חטא בשגגה והקריבה עז בחטאתה לחטאת :

le prélèvement de la farine pour un propriétaire, et à 1/48 pour un pâtissier. גזן  
*Aire*. Ounkl. אידרא *idra*, d'où peut-être *area*.

22. תשגו Ce précepte est déjà indiqué Lévit., ch. 4, v. 13; il se retrouve  
 ici avec des différences assez considérables pour admettre que ce sont deux dif-  
 férens documens sur le même objet.

23. חלאה De חלא *éloignement*, avec le ח paragogique. Est un  
 adverbe, ou de l'espace, comme Gen., ch. 19, v. 9; ou comme ici, du temps,  
 et I Sam., ch. 20, v. 22. Ce mot signifie généralement *plus loin*.

24. העדה Il manque ici le mot נעלם exprimé au Lévit., ch. 4, v. 13.  
 לחטת Ceci diffère de ce qui est prescrit au Lévit., ch. 4, v. 14.  
 Sans א De là le Talmud infère que ce sacrifice diffère des autres. Ici l'holocauste  
 précède le sacrifice du péché, et ordinairement il le suit. Après בקר les Septante  
 ajoutent *intègre* תמים.

25. וחטאת Le באור explique ici un passage d'Aben Esra qui serait inin-  
 telligible, s'il n'y avait une faute d'impression עתיד *futur*, pour עתוד *bouc*.

12. Selon le nombre que vous en exécuterez, vous ferez ainsi à chacun selon leur nombre.

13. Tout indigène fera ainsi ces choses pour offrir un sacrifice par feu, odeur agréable à l'Éternel.

14. Si un étranger demeure avec vous, ou (quelqu'un) au milieu de vous, dans vos générations, et qui exécute un sacrifice par feu, une odeur agréable à l'Éternel, il fera comme vous ferez.

15. O assemblée! un même statut pour vous, et pour l'étranger qui séjourne (au milieu de vous); un statut éternel pour vos générations, il sera pour vous, comme pour l'étranger, devant l'Éternel.

16. Il y aura une même doctrine et un même jugement pour vous et pour l'étranger qui séjourne auprès de vous.

17. L'Éternel parla à Mosché, en disant :

18. Parle aux enfans d'Israel, et dis-leur : quand vous viendrez au pays où je vous ferai entrer,

19. Lorsque vous mangerez du pain de ce pays, vous prélèverez un prélèvement pour l'Éternel.

20. Vous prélèverez les prémices de votre pâte, un

pains de pâque des Israélites de nos jours. Ounklousse et Ben Ouziel laissent הללה sans traduction; ce dernier ajoute que c'est un vingt-quatrième de la pâte; c'est l'opinion talmudique. Un traité entier du Talmud est consacré à cette oblation (מסכת חלה) Du reste voici comment le הללה se pratique maintenant : on est obligé d'enlever de chaque pâte de trois livres environ la grosseur d'un œuf, et cette partie est livrée au feu. C'est un des trois préceptes particulièrement obligatoires pour la femme israélite. תרומה Oblation. Le froment en herbe paie à part. Voy. Nomb., ch. 18, v. 27. Le Talmud a fixé à 1/24

אֲשֶׁר תַּעֲשׂוּ כַּכֵּה תַּעֲשׂוּ לְאַחַד בְּמִסְפָּרָם : 13 כָּל-  
הַזָּרוּחַ יַעֲשֶׂה-כַּכֵּה אֶת-אֱלֹהֵי לְהַקְרִיב אִשָּׁה רִידְנִיחַ  
לַיהוָה : 14 וּכְדִגְדֹר אֲחֵכֶם גֵּר אִוֹ אֲשֶׁר-בְּתוֹכְכֶם  
לְדַלְתֵיכֶם וְעִשָּׂה אִשָּׁה רִידְנִיחַ לַיהוָה בְּאֲשֶׁר תַּעֲשׂוּ  
כֵן יַעֲשֶׂה : 15 הַקְהֵל חֻקָּה אַחַת לָכֶם וּלְגֵר הַגֵּר  
חֻקֹת עוֹלָם לְדַלְתֵיכֶם בְּכֶם בְּגֵר יִהְיֶה לִפְנֵי יְהוָה :  
16 תוֹרָה אַחַת וּמִשְׁפָּט אֶחָד יִהְיֶה לָכֶם וּלְגֵר הַגֵּר  
אֲחֵכֶם : פ ששי

17 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל-מֹשֶׁה לֵאמֹר : 18 דַּבֵּר אֶל-  
בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וְאָמַרְתָּ אֲלֵיהֶם בְּבֹאֲכֶם אֶל-הָאָרֶץ אֲשֶׁר  
אָנֹכִי מְבִיא אֲתֶכֶם שָׁמָּה : 19 וְהָיָה בְּאֹכְלֵכֶם מִלֶּחֶם  
הָאָרֶץ תִּרְמֹט תְרוֹמָה לַיהוָה : 20 רֵאשִׁית עֲרֹסְתֵיכֶם

15. *L'assemblée*. On ne sait quoi faire de ce mot. Le Samaritain le met à la fin du verset précédent *כן יעשה הקהל* ainsi fera l'assemblée. Les Septante traduisent de même; mais il est évident que le sujet du verbe *יעשה* est גר et non par קהל D'autres prennent le ה de הקהל pour le signe du vocatif, *ô assemblée!* Nous croyons que l'explication la plus satisfaisante est que ce mot est superflu.

18. *Dans votre arrivée*. Iar'hi fait l'observation que cette manière d'exprimer l'entrée en Palestine est unique; ordinairement il y a *כי תבאו* — *כי תבאו*.

19. *De אכל* infinitif du *Kal*; l'affixe change la longue *ó* en *sa* brève *o*. *Du pain*. Ben Ouziel ajoute : *ולא מן אוריזא ודוחינא וקטני* — *mais pas du riz, du millet et des petits grains* (pois, fèves, etc.).

20. *Pâte*. Gesenius fait dériver ce mot de גרס qui signifie *concrasser, broyer*; de là, dit-il, le גריסה — גרוסות du Talmud, et qui signifie des fèves concassées. Ajoutons, de là peut-être le *Grûp* des Allemands.

*Les prémices de votre pâte*. Les Septante mettent ces mots à la fin du verset précédent. *Espèce de gâteau*, racine חלל *percer*, peut-être parce que cette espèce de gâteau était percé, comme celui des Arabes et les

CH. XV. 1. L'Éternel parla à Mosché, en disant :

2. Parle aux enfans d'Israël, et dis-leur : quand vous viendrez au pays de votre demeure que je vous donne,

3. Et que vous ferez un sacrifice par feu à l'Éternel, un holocauste, ou un (autre) sacrifice, comme vœu proféré; un don volontaire, ou dans vos fêtes, pour produire une odeur agréable à l'Éternel, du gros ou du menu bétail.

4. L'offrant présentera son offrande à l'Éternel, un gâteau d'un dixième de fine farine, pétrie avec le quart d'un hine d'huile.

5. Un quart de hine de vin pour la libation que tu feras avec l'holocauste, ou un (autre) sacrifice pour chaque agneau.

6. Si c'est pour un bélier, tu feras un gâteau de deux dixièmes de fine farine, pétrie avec un troisième de hine d'huile ;

7. La troisième partie d'un hine de vin pour une libation que tu offriras en odeur agréable à l'Éternel.

8. Si tu exécutes un jeune bœuf pour holocauste, ou un (autre) sacrifice pour un vœu proféré, ou un sacrifice pacifique à l'Éternel,

9. On offrira avec le jeune bœuf un gâteau de trois dixièmes de fine farine, pétrie avec un demi-hine d'huile.

10. Tu offriras pour libation un demi-hine de vin, sacrifice par feu, odeur agréable à l'Éternel.

11. Ainsi il sera fait pour chaque bœuf et pour chaque bélier, pour chaque petit parmi les brebis ou les chèvres.

טו 1 וידבר יהוה אל־משה לאמר : 2 דבר אר־  
 בני ישראל ואמרת אליהם כי רבואו אל־ארץ מושבתיהם  
 אשר אני נתן לכם : 3 ועשיתם אשה ליהוה עלה  
 אוֹזֶבֶת לפלא־נדר או בנדבה או במעדיכם לעשות  
 ריח ניחוח ליהוה מן־הבקר או מן־הצאן : 4 והקריב  
 המקריב קרבנו ליהוה מנחה סלת עשרון בלול ברבעית  
 ההין שמן : 5 ויין לנסף רביעית ההין תעשה על־  
 העלה או לזבח לכבש האחד : 6 או לאיל תעשה  
 מנחה סלת שני עשרנים בלולה בשמן שלשית ההין :  
 7 ויין לנסף שלשית ההין הקריב יחד־ניחוח ליהוה :  
 חמישי 8 וכיר־תעשה בדבקר עלה אוֹזֶבֶת לפלא־  
 נדר אוֹ־שְׁלָמִים ליהוה : 9 והקריב על־בן־הבקר  
 מנחה סלת שלשה עשרנים בלול בשמן חצי ההין :  
 10 ויין הקריב לנסף חצי ההין אשה יחד־ניחוח  
 ליהוה : 11 ככה יעשה לשור האחד או לאיל  
 האחד אוֹ־לֶשֶׁה בכבשים או בעזים : 12 כמספר

CH. XV. 1. וידבר Il dit. Le contenu de ce chapitre n'a aucune relation, ni avec le précédent, ni avec le suivant.

3. לפלא Voir ci-dessus, ch. 6, v. 2. אשה Voy. Lévit. ch. 1, v. 9. בנדבה En un don volontaire, ce mot et le suivant sont précédés du ב préposition; la construction du mot semble rendre cette lettre inutile.

4. מנחה Voir Lévit., ch. 2, v. 1, et ch. 6, v. 7. Avec les bestiaux on offre de la farine, de l'huile et du vin; les trois principaux produits du sol. Il est à remarquer que Cécrops avait prosrit les sacrifices sanglans, et n'a laissé subsister que les offrandes végétales.

5. ויין Et le vin. Le vin n'était pas répandu dans le feu, mais sur l'autel dans des vases percés par le fond, placés sur l'autel, et le laissant couler dans le sol. (באור) C'est une conjecture. Voy. Exode, ch. 29, v. 40.

7. שלשת Le tiers; le vin et l'huile toujours en même quantité.

12. כמספר Selon le nombre. Le texte n'est pas très-explicite.



d'Israel, et le peuple en fut très-attribué.

40. Ils se levèrent le matin, et montèrent sur la cime de la montagne, en disant : nous voici, nous montons vers l'endroit que l'Éternel a dit, car nous avons péché.

41. Mosché dit : pourquoi transgressez-vous l'ordre de l'Éternel ? cela ne réussira point.

42. N'y montez pas, car l'Éternel n'est point au milieu de vous ; afin que vous ne soyez point battus devant vos ennemis.

43. Car Amalek et le Kenâanéen sont là devant vous, et vous tomberez par le glaive ; car c'est parce que vous avez cessé de suivre l'Éternel, que l'Éternel ne sera pas avec vous.

44. Ils s'entêtèrent à monter sur le sommet de la montagne ; mais l'arche de l'alliance de l'Éternel et Mosché ne bougèrent point du milieu du camp.

45. Amalek et le Kenâanéen, habitant cette montagne, descendirent, les battirent, et les mirent en déroute jusqu'à 'Hormâ.

*prisèrent l'avis, ou bien ils montèrent inconsidérément ;* עָפַל d'après Gesenius signifie *tumerc, s'enorgueillir, se mettre en colère.* Mendelsohn traduit : *ils insistèrent aveuglément.*

44. וַיִּכְתּוּם La racine de ce mot est, d'après Kim'hi, כָּתַת *briser*, et il faudrait וַיִּכְתֶּם — הַחֲרָמָה 'Horma, nom d'un endroit. Voy. ci-dessous, ch. 21, v. 3 ; le Sam. a de plus וַיִּשְׁבוּ אֶל הַמַּחֲנֶה *et ils retournèrent au camp.* Septante id. Vater pense que cette glose peut bien appartenir au texte de l'original. Il y en a qui prennent חָרַם pour un infinitif du חָרַם *détruire*, avec le הַ paragogique, parce que le premier הַ semble irrégulier devant un nom appellatif. Ben Ouziel de même עַד שִׁצּוֹן *jusqu'à la destruction.*

אֶל־כָּל־בְּנֵי־יִשְׂרָאֵל וַיִּרְאֹבְלוּ הָעַם מְאֹד : 40 וַיִּשְׁכַּמּוּ  
 בַּבֶּקֶר וַיַּעֲלוּ אֶל־רֹאשׁ־הָהָר לֵאמֹר הֲנִנּוּ וְעַלֵּינוּ אֶל־הַמָּקוֹם  
 אֲשֶׁר־אָמַר יְהוָה כִּי חָטָאנוּ : 41 וַיֹּאמֶר מֹשֶׁה לְמַה זֶה  
 אַתֶּם עֹבְרִים אֲתִפִּי יְהוָה וְהוּא לֹא תִזְלַח : 42 אֶל־  
 תַּעֲלוּ כִּי אֵין יְהוָה בְּקִרְבְּכֶם וְלֹא תִגְנְפוּ לִפְנֵי אֵיבֹיכֶם :  
 43 כִּי הָעַמְלֵקִי וְהַכְּנִעִי עָנִי שָׁם לִפְנֵיכֶם וּגְפַלְתֶּם בְּחַרְב  
 כִּי־עַל־בֶּן־שִׁבְתֶּם מֵאַחֲרֵי יְהוָה וְלֹא־יִהְיֶה יְהוָה עִמָּכֶם :  
 44 וַיַּעֲלוּ לַעֲלוֹת אֶל־רֹאשׁ הָהָר וַיֵּאָרוֹן בְּיַד  
 יְהוָה וּמֹשֶׁה לֹא־מָשׁוּ מִקְרֵב הַמַּחֲנֶה : 45 וַיִּרֶד הָעַמְלֵקִי  
 וְהַכְּנִעִי עָנִי הַיּוֹשֵׁב בְּהַר הַהוּא וַיִּכִּיִּם וַיִּכְתּוּם עַד  
 הַחֲרָמָה : פ

lever contre quelqu'un. Cette version est suivie par Ounklousse

עלי de ce que vous avez murmuré contre moi. D'autres l'expliquent par colère; Vulgate *ullionem, vengeance*, Sept. id.; d'autres, par abandonner, quitter; c'est le sens adopté par Mendelsohn.

36. והאנשים *Les hommes*. Les versets 36, 37, 38, paraissent insérés; le verset 39 se rattache naturellement au verset 35.

37. במגפה *Une plaie*. Une tradition raconte que des vers sortis de leurs langues les ont dévorés.

40. וישכמו Après ce verset le Samaritain place le verset 42 du ch. 1 du Deutéronome, en remplaçant אלי par משה.

41. משה *Mosché*. Un manuscrit porte לחם à eux, après ce mot; la version syriaque de même. והוא Du genre féminin. Voy. Deuté., ch. 11, v. 27.

43. 'כי על כן שבתם מאחרי ה' Littéralement, *car c'est pourquoi vous vous êtes détournés d'auprès de l'Éternel*.

44. ויעלו Mot difficile; on ne le rencontre plus que dans Hab., ch. 2, v. 4. Ounkl. וארשעו *ils osèrent méchamment*. Ben Ouziel באורשו *s'efforçant dans l'obscurité*. C'est l'opinion du Midrasch. Sept. *διαβασαμένοι, s'efforçant*. Iar'hi de même; il ajoute אינגרש *ingérer*. Aben Esra dérive le mot de עפל *sommet*, d'où peut-être le *gipfel* des Allemands et le *ὑψος* des Grecs. D'autres, d'après une expression analogue en arabe, traduisent : *ils mé-*

lement Kaleb, fils de Iephouné, et Iehoschoua, fils de Noune (y arriveront).

31. Quant à vos petits enfans, dont vous avez dit qu'ils deviendront du butin, je les conduirai ( dans le pays ); et ils connaîtront ce pays que vous avez méprisé.

32. Vos cadavres, quant à vous, ils tomberont dans ce désert.

33. Vos enfans parcourront ce désert pendant quarante ans; ils supporteront vos perfidies jusqu'à la disparition de vos cadavres dans le désert.

34. Selon le nombre de jours que vous avez exploré le pays, quarante jours, un jour pour une année, un jour pour une année, vous porterez votre châtiment, et vous apprendrez à connaître mon absence.

35. Moi l'Éternel, j'ai dit cela; certes je ferai ainsi à toute cette méchante réunion - là, qui s'était réunie contre moi dans ce désert. Ils seront éteints, et là ils mourront.

36. Les hommes que Mosché avait envoyés pour explorer le pays, qui, revenus, avaient soulevé contre lui toute la réunion, en portant un mauvais rapport du pays;

37. Ces hommes portant un mauvais rapport du pays, moururent d'une plaie devant l'Éternel.

38. Iehoschoua, fils de Noune, et Kaleb, fils de Iephouné, restèrent (seuls) vivans de ces hommes qui avaient été explorer le pays.

39. Mosché dit toutes ces choses - là à tous les enfans

retrouve qu'une seule fois encore, Job, ch. 33, v. 10. Les interprétations sont diverses; les uns le dérivent de l'arabe, qui à la troisième conjugaison signifie s'é-

כָּלֶב בְּדִיפְנֵה וַיְהוֹשֻׁעַ בְּדַנּוֹן : 31 וְטַפְכֶם אֲשֶׁר אִמְרַתֶם  
 לָבוֹ יִהְיֶה וַהֲבִיאֲתִי אִתְּכֶם וַיִּדְעוּ אֶת־הָאָרֶץ אֲשֶׁר מֵאַחֶיךָ  
 בָּהּ : 32 וּפְגַרְיֶכֶם אִתְּכֶם יִפְלוּ בְּמִדְבַר הַזֶּה : 33 וּבְנֵיכֶם  
 יִהְיוּ רַעִים בְּמִדְבַר אַרְבָּעִים שָׁנָה וְנִשְׂאוּ אֶת־זְנוּתֵיכֶם  
 עִדְתָם פְּגַרְיֶכֶם בְּמִדְבַר : 34 בְּמִסְפַּר הַיָּמִים אֲשֶׁר  
 חָרַתְּם אֶת־הָאָרֶץ אַרְבָּעִים יוֹם לְשָׁנָה יוֹם לְשָׁנָה יוֹם לְשָׁנָה  
 וְנִשְׂאוּ אֶת־עֲוֹנוֹתֵיכֶם אַרְבָּעִים שָׁנָה וַיִּדְעוּתֶם אֶת־  
 חַנּוּאתִי : 35 אֲנִי יְהוָה דִּבַּרְתִּי אִם־לֹא וְזֹאת אֶעֱשֶׂה  
 לְכָל־הָעֵדָה הַרְעִיה הַזֹּאת הַנּוֹעֲדִים עָלַי בְּמִדְבַר הַזֶּה  
 יִחַמוּ וְשִׁם יִמְרוּ : 36 וְהָאֲנָשִׁים אֲשֶׁר־שָׁלַח מִשָּׁה  
 לְרִגֹד אֶת־הָאָרֶץ וַיֵּשְׁבוּ וַיִּלְוּנוּ עָלָיו אֶת־כָּל־הָעֵדָה  
 לְהוֹצִיא דָבָה עַל־הָאָרֶץ : 37 וַיִּמְתּוּ הָאֲנָשִׁים מִוַּצִּיא  
 דְּבַר־הָאָרֶץ רָעָה בְּמַגְפָּה לִפְנֵי יְהוָה : 38 וַיְהוֹשֻׁעַ  
 בְּדַנּוֹן וְכָלֶב בְּדִיפְנֵה חָיוּ מִן־הָאֲנָשִׁים הָהֵם וְהַחֲלִיכִים  
 כָּתוּר אֶת־הָאָרֶץ : 39 וַיְדַבֵּר מִשָּׁה אֶת־הַדְּבָרִים הָאֵלֶּה

28. לא *Si non*. Voir verset 23, et une construction semblable Isaïe, ch. 14, v. 24. באזני *A mes oreilles*; j'ai entendu que vous ne voulez pas aller en Palestine, eh bien! vous n'y viendrez pas.

30. נשאתי את ידי *J'ai élevé ma main*, geste du serment.

31. וטפכם *Et vos petits enfans*. La version syriaque traduit presque comme au Deutéér., ch. 1, v. 39. Les Septante traduisent comme s'il y avait וידעו את הארץ au lieu de וירשו את הארץ.

32. ופגריכם אתם *Vos cadavres, quant à vous*. Ce redoublement exprime l'énergie. Voy. Gen., ch. 24, v. 27, et ch. 49, v. 8.

33. זנותיכם *De זנה se prostituer*, se livrer à l'idolâtrie, et se dit en général de toute action honteuse ou mauvaise; Mendelsohn dit: *ils porteront vos perfidies*, ils porteront la peine de votre transgression. תם *De תם être fini*, que vos corps aient disparu.

34. תנאותי. Racine נוא inusité au *Kal*, probablement *s'éloigner, quitter*; au *Hiphil* הניא *empêcher*, s'opposer à quelque chose. Le mot תנאותי ne se

et que voilà dix fois qu'ils m'ont tenté, et n'ont pas écouté ma voix ;

23. S'ils voient jamais le pays que j'ai affirmé par serment à leurs ancêtres; tous ceux qui m'ont irrité ne le verront pas.

24. Quant à mon serviteur Kaleb, parce qu'il a été animé d'un autre esprit, et qu'il a accompli (son devoir) envers moi, je le conduirai dans le pays où il est venu, et sa progéniture le possédera.

25. Amalek et le Kenâanéen demeurent dans la vallée. Demain tournez-vous, et dirigez-vous vers le désert par le chemin de la mer Souph.

26. L'Éternel parla à Moshé et à Aharone, savoir :

27. Jusqu'à quand (existence sera accordée) à cette méchante réunion, qui murmure contre moi? J'ai entendu les murmures des enfans d'Israel, par lesquels ils murmurent contre moi.

28. Dis-leur: (aussi vrai que) je suis vivant, dit l'Éternel, si je ne vous fais ainsi que vous avez parlé à mes oreilles!

29. Dans ce désert tomberont vos cadavres, de tous vos recensés selon le compte que vous en avez fait, de l'âge de vingt ans et au-dessus; vous qui avez murmuré contre moi;

30. Si jamais vous arrivez au pays pour lequel j'ai levé ma main (promettant) de vous y faire habiter! Seu-

phrase incidente; Mendelsohn la prend comme faisant suite au discours précédent.  
המדבר Sam. המדברה .

26. לאמר Ce qui suit paraît être un autre récit du même événement avec une variation relative à Josué.

27. ער מתי *Jusqu'à quand* cette mauvaise race abusera-t-elle? *quousque tandem abutetur?* Locution elliptique qu'on remplit de diverses manières. Voy. Ps. 6, v. 4; et 90, v. 13.

במצרים ובמדבר וינסו אותי זה עשר פעמים ולא שמעו בקולי : 23 אמיראוי ארתהארץ אשר נשבעתי לאבתם וכלמנאצי לא יראה : 24 ועבדי כלב עקב היתה רוח אחרת עמו וימלא אחרי והביאתיו אל הארץ אשר בא שמה וורעו וירשנה : 25 והעמלקי והכנעני יושב בעמק מחר פני וסעו לכם המדבר רדו ים-סוף :

פ רביעי 26 וידבר יהוה אל משה ואל אהרן לאמר : 27 עד מתי לעדה הרעה הזאת אשר המה מלינים עלי אתיהלות בני ישראל אשר המה מלינים עלי שמעתי : 28 אמר אלהם חי אני נאם יהוה אם לא באשר דברתם באוני בן אעשה לכם : 29 במדבר הזה יפרו פגריכם וכל פקדיכם לכל מספרכם מן עשרים שנה ומעלה אשר הלינתם עלי : 30 אם אתם תבאו אל הארץ אשר נשאתי אחידיו לשבן אתכם בה כי אם

En effet, Dieu ordonne lui-même d'explorer le pays avant d'y entrer; on choisit douze hommes notables dignes de confiance. Dix d'entre eux font un rapport défavorable; il était naturel de les croire. Le peuple en est intimidé, et cet abus de confiance de quelques-uns est rejeté sur la masse, et bien plus sévèrement puni que lors que toute la masse s'est rendue coupable du crime d'idolâtrie en adorant le veau d'or.

24. *Kaleb*. Il n'est pas fait mention de Josué. Aben Esra dit que le premier est distingué parce qu'il a cherché à imposer silence au peuple (ci-dessus, ch. 13, v. 30). Construction elliptique, *il a rempli son cœur, après moi*, c'est-à-dire en faisant ma volonté, voy. Exode, ch. 34, v. 15, 16; II Chron., ch. 34, v. 31. *ירשנו* du *Hiphil*; *le posséderont*, prendront le pays en possession. Selon *Iar'hi* ce mot signifie *le chasseront*, expulseront le peuple d'Anak.

25. *והעמלקי* La première partie de ce verset peut être regardée comme une

peuples qui ont entendu ton renom diront ainsi :

16. Parce que l'Éternel ne peut pas conduire ce peuple-ci dans le pays qu'il leur a affirmé par serment, il les a égorgés dans le désert.

17. Et maintenant que ta force, ô Éternel, se montre grande, comme tu as dit, savoir :

18. L'Éternel est longanime, abondant en miséricorde, pardonnant l'iniquité et la transgression; mais impunis il ne laisse pas, remémorant l'iniquité des pères sur les enfans, sur la troisième et sur la quatrième génération.

19. Oh! pardonne l'iniquité de ce peuple, d'après la grandeur de ta miséricorde, et comme tu as pardonné à ce peuple, depuis l'Égypte jusqu'ici.

20. L'Éternel lui dit : j'ai pardonné, selon ta prière.

21. Toutefois, (comme) je suis vivant, et (comme) la gloire de l'Éternel remplit toute la terre ;

22. (De même) tous les hommes qui ont vu ma gloire, et mes signes que j'ai faits en Égypte et dans le désert,

*mais je vis, et vivant est mon nom.* וימלא Du *Niphal*, futur pour le présent. Ce mot, dit le באור (Exode), soit au *Kal*, soit au *Niphal*, se dit de ce qui remplit et de ce qui est rempli.

22. עשר פעמים *Dix fois*, pour beaucoup de fois; mais le Talmud compte dix tentations : 1° Exode, ch. 14, v. 12; 2° *ibid.*, ch. 15, v. 23, 24; 3° *ibid.*, ch. 16, v. 20; 4° et 5° *ibid.*, ch. 16, v. 26, 27, 28; 6° *ibid.*, ch. 17, v. 2, 3; 7° *ibid.*, ch. 32; 8° Nomb., ch. 11, v. 1; 9° *ibid.*, ch. 11, v. 4; 10° *ibid.*, ch. 14.

23. אם *Si*; quand la proposition reste suspendue, et n'est pas développée, elle marque négation, comme Gen., ch. 14, v. 23. לא אתם Sam. ajoute לתתם להם *pour leur donner*. לא יראוה *Ne le verront pas*. Décernée par un tribunal ordinaire, cette punition ne paraîtrait pas proportionnée à la faute.

הַגּוֹיִם אֲשֶׁר־שָׁמְעוּ אֶת־שְׁמִיעָה לְאָמֹר : 16 מִבְּלֹתַי יִכְלֹת  
 יְהוָה לְהַבְיֵא אֶת־הָעַם הַזֶּה אֶל־הָאָרֶץ אֲשֶׁר־נִשְׁבַּע לָהֶם  
 וַיִּשְׁחָטֵם בַּמִּדְבָּר : 17 וְעַתָּה יִגְדַּלְנָא כַּח אֲדָנִי כַּאֲשֶׁר  
 דִּבַּרְתָּ לְאָמֹר : 18 יְהוָה אֶרְךָ אַפַּיִם וּרְכַח־חַסֵּד נִשְׂא  
 עֵינָיו וַפֶּשַׁע וַנִּקְהָ לֹא יִנְקְהָ פֶלֶךְ עֵינָיו אַבּוֹת עַל־בָּנִים עַל־  
 שְׁלֹשִׁים וְעַל־רִבְעִים : 19 סָלַחְנָא לְעֵינָיו הָעַם הַזֶּה  
 כַּגְּדֹל חַסְדְּךָ וּכְאֲשֶׁר נִשְׂאָתָהּ לְעַם הַזֶּה מִמִּצְרַיִם וְעַד־  
 הַנּוֹה : 20 וַיֹּאמֶר יְהוָה סָלַחְתִּי כִּדְבָרְךָ : 21 וְאוֹלָם  
 חֲרָאֲנִי וַיִּמְלֵא כְבוֹד־יְהוָה אֶת־כָּל־הָאָרֶץ : 22 כִּי  
 כָּל־הָאֲנָשִׁים הָרְאִים אֶת־כְּבוֹדִי וְאֶת־אֲתֹתַי אֲשֶׁר־עָשִׂיתִי

5. *racine* du *Hiphil*, et le dernier ׀ est paragogique; Sam. והמתה. 15.

*Ton renom*; Septante, *ton nom*; — חֲמִיתוֹת ou הַמֵּתָת חמתה est pour

Il est évident que Mosché cherche à intéresser la réputation de Iehova à la conservation d'Israel.

16. *Le pouvoir*, de *יכל* *pouvoir*; construit avec le mot suivant; *il les égorgea*; expression empruntée de l'action de tuer le troupeau qu'on fait paître dans le désert (Aben Esra).

18. *Longanime*. Ce verset est la répétition du verset 7 du ch. 34 de l'Exode. Voici le mythe raconté par Iar'hi : Lors de l'ascension de Mosché au ciel, il trouva l'Éternel écrivant de sa main : *l'Éternel est longanime*, etc. Pour les justes seulement ? dit Mosché. Pour les méchants aussi, répondit Dieu. Que les méchants périssent, répartit Mosché. Par ta vie, répondit Dieu, tu auras besoin d'invoquer cette longanimité. Lorsque ensuite Mosché intercédâ pour les Israélites, au sujet du veau d'or et de l'exploration, il invoqua la longanimité. Mais tu m'as dit pour les justes seulement, dit Dieu. Tu m'as répondu pour les méchants aussi, répondit Mosché. Nahmeni dit qu'il n'invoqua pas la vérité (אמת), parce que la vérité condamnait les Israélites. Le Samaritain ajoute וַאֲמַת après חסד les Sept. id. וַפֶּשַׁע Sam. וחטאה Septante id. Au lieu de לא ינקהו le Samaritain a לו ינקהו.

19. *Jusqu'ici*, expression employée pour le temps et pour l'espace.

20. Littéralement, selon *la parole*.

21. *Je suis vivant*, aussi vrai que je vis, sorte de serment. Septante



venir dans ce pays, et nous le donnera, ce pays où coulent le lait et le miel.

9. Seulement ne soyez point rebelles contre l'Éternel ; et vous, ne craignez pas le peuple du pays, car ils sont notre proie ; leur ombre (protectrice) les a quittés, et l'Éternel est avec nous ; ne les craignez pas.

10. Toute la réunion parla de les accabler de pierres. Alors la gloire de l'Éternel apparut dans la tente d'assignation, à tous les enfans d'Israel.

11. L'Éternel parla à Mosché : jusqu'à quand ce peuple m'irritera-t-il ? jusqu'à quand ne me croiront-ils pas, malgré tous les signes que j'ai faits au milieu de lui ?

12. Je veux le frapper de la peste et le détruire ; je te ferai devenir une nation plus grande et plus puissante que lui.

13. Mosché dit à l'Éternel : l'Égyptien l'apprendra, car tu as fait monter par ta force ce peuple-ci du milieu d'eux.

14. Ils diront à l'habitant de ce pays-ci : [ ils ont entendu que toi, l'Éternel, tu es au milieu de ce peuple, que tu apparais, ô Éternel, visible à l'œil, que ta nuée s'arrête sur eux, que tu marches devant eux, dans une colonne de nuée le jour, et dans une colonne de feu la nuit. ]

15. Si tu tues ce peuple comme un seul homme, les

13. ושמעו La construction de ce verset et du suivant est compliquée. Nous avons suivi la version d'Ounklousse, qui est assez satisfaisante. Les Septante ont lu dans le verset 14, כל יושבי הארץ, *et tous les habitans de cette contrée entendront.*

14. נראה אתה Le mot נראה est la troisième personne du singulier masculin au passé ; il est aussi participe féminin. malgré le pronom qui l'accompagne, comme Ezéch., ch. 9, v. 8. (Aben Esra.)

אֶל־הָאָרֶץ הַזֹּאת וּנְתַנָּה לָנוּ אֶרֶץ אֲשֶׁר־הוּא זְבֹת חֶלֶב  
 וּדְבַשׁ : 9 אַךְ בִּיהוָה אֶל־הַמִּלְדוּ וְאַתֶּם אֶל־הַיְרֵאֵו  
 אֶת־עַם הָאָרֶץ כִּי לַחֲמֹנוּ הֵם סָר צֶלֶם מֵעֲלֵיהֶם וַיהוָה  
 אֶתָּנוּ אֶל־הַיְרֵאֵם : 10 וַיֹּאמְרוּ כָּל־הַיְעֻזִּי לְרֹגֹם  
 אֶתֶם בְּאַבְנִים וּבַכּוּר יְהוָה נִרְאָה בְּאַהֲל מוֹעֵד אֶל־כָּל־  
 בְּנֵי יִשְׂרָאֵל :

פ

11 וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה עַד־אֲנִי יִנְאַצְנִי הָעָם הַזֶּה  
 וְעַד־אֲנִי לֹא־יֵאֱמִינוּ כִּי בְּכָל הָאֱמוּנוֹת אֲשֶׁר עָשִׂיתִי בְּקִרְבּוֹ :  
 12 אֲכַנּוּ בַדְבָר וְאוֹרְשָׁנוּ וַיַּעֲשֶׂה אֲתָךְ לְגוֹי־גִדּוּל  
 וְעַצוּם מִמֶּנּוּ : 13 וַיֹּאמֶר מֹשֶׁה אֶל־יְהוָה וּשְׁמָעוּ  
 מִצְרַיִם כִּי־הִעֲלִיתָ בְּכַחַךְ אֶת־הָעָם הַזֶּה מִקִּרְבּוֹ : 14  
 וַיֹּאמְרוּ אֶל־יֵשֶׁב הָאָרֶץ הַזֹּאת שְׁמָעוּ כִּי־רָאִתָּה יְהוָה בְּקִרְבֵּי  
 הָעָם הַזֶּה אֲשֶׁר־עֵין בְּעֵין נִרְאָה וְאַתָּה יְהוָה וְעַנְדָּה עֹמֵד  
 עֲלֵיהֶם וּבַעֲמֹד עֵינָי אֶתָּה הֹלֵךְ לִפְנֵיהֶם יוֹמָם וּבַעֲמֹד אֵשׁ  
 לַיְלָה : 15 וְהִמַּתָּה אֶת־הָעָם הַזֶּה כְּאִישׁ אֶחָד וַיֹּאמְרוּ

d'abord en disant qu'il est très-bon; ils parlent des habitans ensuite; de là la répétition, *le pays que nous avons parcouru, le pays est très-bon.*

8. וחביא *Il amènera.* C'est le développement de la phrase : *si l'Éternel se plaît à nous, alors il nous amènera.*

9. לחמנו הם *Il sont notre pain, notre proie.* Les Grecs disaient : *τοὺς καταφάγουσι πόλιμους.*  *Leur ombre les a quittés, leur protection a disparu d'eux. Le bouclier protège et en même temps ombre le corps.*

10. נראה *Fut vuc;* les Septante ajoutent  *dans un nuage;* Syriaque et Ben Ouziel de même.

11. עד אנה *Jusqu'à quand.* עד S'applique à l'espace et au temps; אנה au temps seulement; ensemble ces deux mots, forment une phrase adverbiale de temps. De נאץ *mépriser, irriter;* au Piel.

12. אורשנו *Racine ירש chasser, exterminer, du Hiphil.* אתך *Toi;* le Sam. ajoute  *בית אביך et la maison de ton père;* Septante id.

d'Anak; (oui) des Néphilime; nous étions à nos yeux comme des sauterelles, et tels nous étions à leurs yeux.

CH. XIV. 1. Toute la réunion s'éleva; ils poussèrent des cris, et le peuple gémit cette nuit-là.

2. Tous les enfans d'Israel murmurèrent contre Moïché et Aharone, et toute la réunion leur dit : que ne sommes-nous morts au pays d'Égypte; ou dans ce désert puissions-nous mourir !

3. Et pourquoi l'Éternel nous conduit-il dans ce pays-là pour (y) tomber par le glaivé? Nos femmes et nos petits enfans seront du butin; ne vaut-il pas mieux pour nous retourner en Égypte?

4. Ils dirent l'un à l'autre : donnons-nous un chef, et retournons en Égypte.

5. Mosché et Aharone tombèrent sur leurs faces, devant tout le rassemblement de la réunion des enfans d'Israel.

6. Iehoschoua, fils de Nouné, et Kaleb, fils de Iephouné, des explorateurs du pays, déchirèrent leurs vêtemens.

7. Ils dirent à toute la réunion des enfans d'Israel, savoir : le pays que nous avons parcouru pour l'explorer, ce pays est très-bon.

8. Si nous sommes agréables à l'Éternel, il nous fera

3. שׁוּב *Retourner*. Ce regret d'avoir quitté l'Égypte revient sans cesse, et s'accorde mal avec les tribulations qu'ils y ont eu à souffrir, et dont ils ne se plaignent jamais, pas même de l'arrêt barbare concernant les jeunes enfans mâles.

4. נִתְנַחַם רֵאשׁ *Voy. Neh., ch. 9, v. 17.*

7. אַרְצָה הָאָרֶץ *Après avoir dit qu'ils ont exploré le pays, ils s'arrêtent*

מִן־הַנְּפִלִים וְנָהִי בְעֵינֵינוּ כַּחֲגָבִים וְכֵן הָיִינוּ בְעֵינֵיהֶם :  
 וְהִשָּׂא כָל־הָעֵדָה וַיִּהְיֶנּוּ אֶת־קוֹלָם וַיִּכְפוּ הָעַם  
 בְּלִילָה הַהִוא : 2 וַיִּלְנוּ עַל־מֹשֶׁה וְעַל־אַהֲרֹן כָּל־בְּנֵי  
 יִשְׂרָאֵל וַיֹּאמְרוּ אֱלֹהִים כָּל־הָעֵדָה לְרַמְתָּנוּ בָּאָרֶץ מִצְרַיִם  
 אִוּ בַּמִּדְבָּר הַזֶּה לְרַמְתָּנוּ : 3 וְלָמָּה יְהוָה מֵבִיא  
 אֹתָנוּ אֶל־הָאָרֶץ הַזֹּאת לְנַפֵּל בַּחֲרֹב נַשִּׁינוּ וְטַפְנוּ יְהוֹי לָנוּ  
 הֲלֹא טוֹב לָנוּ שׁוּב מִצְרַיִמָּה : 4 וַיֹּאמְרוּ אִישׁ אֶל־אָחִיו  
 נְהַגְהָ רֹאשׁ וְנִשְׁכַּח מִצְרַיִמָּה : 5 וַיִּפֹּל מֹשֶׁה וַאֲהֲרֹן  
 עַל־פְּנֵיהֶם לִפְנֵי כָל־קְהַל עַדַת בְּנֵי יִשְׂרָאֵל : 6 וַיְהוֹשֻׁעַ  
 בֶּן־נוּן וְכָל־בְּדִיפְנָה מִן־הַחֲרִיִּים אֶת־הָאָרֶץ קִרְעוּ  
 בְּגָדֵיהֶם : 7 וַיֹּאמְרוּ אֶל־כָּל־עַדַת בְּנֵי־יִשְׂרָאֵל לֵאמֹר  
 הָאָרֶץ אֲשֶׁר עָבְרָנוּ בָּהּ לְתַגֵּר אֹתָהּ טוֹבָה הָאָרֶץ מֵאֵד  
 מֵאֵד : 8 אִם־חִפְצֵי בְּנֵי יְהוָה הֵבִיא אֹתָהּ

Scham' hazai et Azael (génies ou démons) précipités du ciel sur la terre. Peut-être que ce sont des hommes avortés (נפילים), déchus, résultat du commerce des fils de Dieu avec de simples mortelles, tradition dont il est question dans la Genèse, à l'endroit cité. Comme des sauterelles, voy. une comparaison analogue, Isaïe, ch. 40, v. 22. Le texte samaritain, à la fin de ce verset, ajoute ce qu'on lit au Deuté., ch. 1, v. 27 — 33, avec quelques légères variantes.

CH. XIV. 1. עדה Selon Rosenmüller, désigne ici les députés des tribus, et non toute l'assemblée. Leur voix, selon Aben Esra, se rapporte aux verbes ויתנו ורתשא ce qui est probable, car עדה est un nom collectif qui gouverne indistinctement le singulier et le pluriel. Mais d'après Mendelsohn ורתשא (racine נשא) est ici réfléchi; la réunion s'éleva, s'emporta; et d'après ויתנו ils donnèrent, il sous-entend un autre sujet pluriel. Voy. Isaïe, ch. 42, v. 2—11.

2. וילנו Racine לון murmurer, du Niphal. לר Si, de même en arabe, et se distingue de אמ en ce que le premier s'emploie où quelque chose est considéré comme non encore fait, comme incertain ou invraisemblable, si je faisais; tandis que אמ représente la chose comme faite, si je fais, si je fis. מתנו—לר מתנו De mourir, si nous étions morts; puissions-nous être morts.

sant, et les villes sont closes et fort grandes. Nous y avons vu aussi les enfans d'Anak.

29. Amalek habite vers le midi; le 'Hithi, le Ieboussi, l'Amori, habitent sur la montagne; le Kenani se tient près la mer, et le long du Iardène (Jourdain).

30. Kaleb fit taire le peuple (murmurant) contre Mosché, et dit : monter, nous pouvons monter; nous la posséderons (la contrée), car nous pourrions nous en emparer.

31. Mais les hommes qui étaient montés avec lui, dirent : nous ne pouvons pas monter vers ce peuple, car il est plus fort que nous.

32. Ils transmirent aux enfans d'Israel un mauvais rapport du pays qu'ils avaient exploré, disant : le pays par lequel nous avons passé pour l'explorer, est un pays dévorant ses habitans, et tout le peuple que nous y avons vu, des hommes de taille.

33. Là nous avons vu les Néphilime ( géans ), enfans

Iar'hi), le ס de ויהם est une grande lettre. Buxtorf conjecture qu'on a voulu signifier qu'il existe ici une lacune; en effet on ne dit rien des murmures du peuple. ויאמר Le Sam. ajoute לו à lui.

31. והאנשים *Mais les hommes.* Il n'est pas question de Josué.

32. ויצאו דבת הארץ *Ils transmirent un faux rapport du pays.* דבה *Calomnie*, mauvais ou faux rapport, de דבב *marcher doucement*, comme le fait le calomniateur; *répandre une calomnie* דבב *infra*, ch. 14, v. 36; voy. aussi Prov., ch. 10, v. 18, אכלת ישיבה *dévorant les habitans.* Ceci ne s'accorde pas avec ce qu'ils ont dit au v. 27. אנשי מדד *De mesurer*; des gens d'une haute stature, voy. Isaïe, ch. 44, v. 14, et Jérém., ch. 22, v. 14.

33. הנפילים *Voy. Gen.*, ch. 6, v. 4. Le sens de cette dénomination est très-douteux. Il y en a qui croient qu'il s'agit de brigands, faisant des invasions, de נפל *tomber*, faire une irruption; d'autres trouvent une analogie avec les géans, tombés du ciel. C'est l'opinion de Ben Ouziel, qui dit (*loco citato*)

גְּדֹלוֹת מְאֹד וְגַם־לִידֵי הָעֵנָק רָאִינוּ שָׁם : 29 עֵמֶלֶק  
 יוֹשֵׁב בְּאֶרֶץ הַנֶּגֶב וְהַחֲתִי וְהַיְבוּסִי וְהָאֱמֹרִי יוֹשֵׁב בְּדֹר  
 וְהַכְּנַעֲנִי יוֹשֵׁב עַל־הַיָּם וְעַל יַד הַיַּרְדֵּן : 30 וַיְהִי  
 בְּלֵב אֶתְדַעַם אֶל־מֹשֶׁה וַיֹּאמֶר עֲלֶה נַעֲלֶה וּירָשֶׁנוּ  
 אֱלֹהֵי כִי־יִבְרַח נֹכַח לָהּ : 31 וְהָאֲנָשִׁים אֲשֶׁר עָלוּ עִמּוֹ  
 אָמְרוּ לֹא נֹכַח לַעֲלוֹת אֶל־דָּעַם כִּי־חֹזֶק הוּא מִמֶּנּוּ :  
 32 וַיִּצְאֵהוּ דְבַר הָאָרֶץ אֲשֶׁר חָרַו אֹתָהּ אֶל־בְּנֵי  
 יִשְׂרָאֵל לֵאמֹר הָאָרֶץ אֲשֶׁר עָבְרְנוּ בָּהּ לְחַזֵּר אֹתָהּ אֶרֶץ  
 אֲכָלָת יוֹשְׁבֶיהָ הוּא וְכָל־דָּעַם אֲשֶׁר־רָאִינוּ בְּתוֹכָהּ  
 אֲנָשִׁי מְדוֹת : 33 וְשֵׁם רָאִינוּ אֶרֶץ־הַנְּפִילִים בְּנֵי עֵנָק

28. *Cependant*, de אָפֶס *cesser*. *Que* כִּי *Que*, répond au *quod* des Latins ;

כריכן *Ounkl.* בצרות. *De l'Anak*. Il paraitrait, d'après cette épithète, que les descendants d'Anak étaient des hommes d'une taille, d'une force supérieures. Michaelis conjecture que les explorateurs ont été corrompus par les habitans du pays. On ne voit pas ce qui autorise cette imputation calomnieuse contre des gens dont le seul crime est d'avoir eu peur.

29. *Amalek*. Son séjour est indiqué ici au midi de la Palestine. Les limites de ce pays sont difficiles à fixer. On croit qu'une partie des Amalécites habitaient l'Arabie, puisque ce sont les premiers adversaires que rencontrèrent les Hébreux. Les 'Héthéens paraissent avoir occupé les environs de 'Hébrone (Gen., ch. 23, v. 7, et 20). *Le Ieboussi*. Le Samaritain ajoute *le 'Hivi*. Septante id. On sait que יְבוּס est l'ancien nom de Jérusalem (Jos., ch. 15, v. 63; Juges. ch. 1, v. 21; II Sam., ch. 5, v. 6). *L'Amori*. Il paraît que cette peuplade habitait sur les deux rives du Jourdain. Ici il s'agit de ceux qui étaient sur la rive occidentale. *כנען* — *והכנעני* Nom générique de tout le pays, et aussi d'une seule peuplade. Toutes ces déterminations sont assez vagues. La vie nomade d'une partie de ces populations ôte toute fixité aux frontières, soit naturelles, soit politiques, de ces peuples.

30. *Racine הסה* inusité au *Kal*; au *Hiphil*, *imposer silence*. L'interjection *chut*, qui sert à réclamer le silence, dérive peut-être de ce verbe (voy.

sert de Tsine jusqu'à Re hob , jusqu'à l'entrée de 'Hamath.

22. Ils montèrent du côté du midi, et l'on vint jusqu'à 'Hébrone ; là étaient A'himane, Schéschaï, et Thalmaï , descendant de l'Anak. 'Hébrone avait été bâtie sept ans avant Tsoane d'Égypte.

23. Ils vinrent jusqu'à la vallée d'Eschkol, et coupèrent de là un sarment (de vigne) et une grappe de raisins, qu'ils portèrent à deux moyennant une barre ; (ils prirent aussi) des grenades et des figes.

24. On nomma cet endroit la vallée d'Eschkol, à cause de la grappe ( *eschkol* ) qu'y coupèrent les enfans d'Israel.

25. Ils furent de retour de l'exploration du pays au bout de quarante jours.

26. Ayant marché, ils arrivèrent auprès de Mosché et d'Aharone, et de toute la réunion des enfans d'Israel ; au désert de Parane, à Kadesch. Leur ayant fait un rapport, ainsi qu'à toute la réunion, ils leur montrèrent le fruit du pays ;

27. Leur racontèrent et dirent : nous sommes arrivés au pays où tu nous as envoyés ; c'est effectivement un pays où coulent le lait et le miel, et en voici le fruit.

28. Cependant le peuple qui habite ce pays est puis-

Selon le Talmud ils revinrent le *neuf* d'ab , qui est devenu l'anniversaire de la prise de Jérusalem par Titus.

26. קדשה *A Kadesch*, non loin de *Kadesch Barnéa*. Cette ville était sur la frontière de l'Idumée (*infra*, ch. 20, v. 16). וישבו אתם דבר Hébraïsme ; littéralement *ils leur rapportèrent une chose* ; une parole, ils leur apportèrent une réponse.

27. לו *A lui*, à Mosché.

מִמֶּדְבָרֶיזֶן עַד־רֹחַב לְבַא חֲמַת׃ 22 וַיַּעֲלוּ בַּכָּנָב וַיֵּכֵא  
 עַד־חֲבֵרוֹן וְשֵׁם אַחִימֵן שֹׁשֶׁבִי וְרַמְלִי יְלִידֵי הָעֵנֶק וְחֲבֵרוֹן  
 שִׁבְעַת שָׁנִים נִבְנְתָהּ לִפְנֵי צֶעַן מִצְרַיִם׃ 23 וַיֵּכֵא  
 עַד־נַחַל אֲשַׁכּוֹל וַיִּכְרְתוּ מִשָּׁם זְמוּרָה וְאֲשַׁכּוֹל עֲנָבִים אֶחָד  
 וַיִּשְׁאַחֲהוּ בַמּוֹט בְּשָׁנִים וּמִן־הָרִמְנִים וּמִן־הַחֲאָנִים׃ 24  
 לְמָקוֹם הַהוּא קָרָא נַחַל אֲשַׁכּוֹל עַל אֲדוֹת הָאֲשַׁכּוֹל  
 אֲשֶׁר־כָּרְתוּ מִשָּׁם בְּנֵי יִשְׂרָאֵל׃ 25 וַיֵּשְׁבוּ מִתּוֹר  
 הָאָרֶץ מִקֵּץ אַרְבַּעִים יוֹם׃ 26 וַיֵּלְכוּ וַיֵּכֵאוּ אֶל־  
 מִשֶׁה וְאֶל־אַהֲרֹן וְאֶל־כָּל־עֵדוּת בְּנֵי־יִשְׂרָאֵל אֶל־מִדְבַר  
 פָּאָרָן קְדֵשָׁה וַיִּשְׁכְּנוּ אֹתָם דָּבָר וְאֵת־כָּל־הָעֵדוּת וַיִּרְאוּ  
 אֶת־יַפְרֵי הָאָרֶץ׃ 27 וַיִּסְפְּרוּ־לוֹ וַיֹּאמְרוּ כָּאֵנוּ אֶל־  
 הָאָרֶץ אֲשֶׁר שְׁלַחְתָּנוּ וְגַם זָבַת חֵלֶב וְדִבְשׁ הוּא וְהִיא־פְרִיָה׃  
 28 אַפְסִי כִי־עָזוּ הָעַם הַיֹּשֵׁב בְּאֶרֶץ הַיְּהוּדִים בְּצִלּוֹת

race de géans, d'autres d'une race de Troglodytes, ou habitans des cavernes. La vérité est qu'on n'en sait rien. Le Talmud contient beaucoup de rêves sur cet Anak et ses enfans. *Sept ans*. On rencontre rarement de ces données chronologiques dans la Bible, mais ceci ne nous indique pas quand Tsoane fut bâtie. *Tsoane*. Ounklousse *Tanis*, en Egypte; Sept. id. Le séjour des Hébreux confinait au nome tanitique; aujourd'hui il porte le nom de *Mantsour* (מנצורעי).

23. *Une vallée creusée par un torrent*, correspond au *wadi* des Arabes. Mendelsohn ne traduit pas ce mot, mais les Septante le rendent par *βόσπυς*, *grappe*. *Eschkol* est aussi le nom d'un homme de la nation des Amorreens. Voy. Gen., ch. 14, v. 13. *Un sarment de vigne*, de *זמר* *tailleur*. *A deux hommes*; ainsi traduisent Ben Ouziel et Mendelsohn. Les raisins acquièrent un grand poids en Palestine. On a encore exagéré l'amplification en disant que huit hommes portaient la grappe sur deux barres.

24. *On appela*. Sam. *קראו* au pluriel. Cette sorte d'observation se rapporte évidemment à un temps postérieur à l'événement.

25. *Quarante jours* — *מתור את הארץ* Sam. *מתור הארץ*



pour explorer le pays. Mosché nomma Hoschéa, fils de Noune, Iehoschoua (Josué).

17. Mosché les envoya pour explorer le pays de Kenâane, et leur dit : montez ici vers le sud, et vous monterez sur la montagne.

18. Vous verrez le pays, ce qu'il est, et le peuple qui l'habite; s'il est fort ou faible, s'il est en petit ou en grand nombre;

19. Ce qu'est le pays qu'il habite, s'il est bon ou mauvais; ce que sont les villes dans lesquelles il demeure; s'il est dans des camps ou dans des enceintes fermées.

20. Ce qu'est le terrain, s'il est gras ou maigre, s'il y a des arbres ou non. Enhardissez-vous, et prenez du fruit du pays. C'était le temps des premiers raisins.

21. Ils montèrent et explorèrent le pays, depuis le dé-

est mentionnée dans Josué (ch. 19, v. 28), dans le partage d'Aschère, non loin de Tsidone. Les Septante, édition alexandrine, prennent ce mot pour un nom appellatif ἄχρη πλατείας, *jusqu'aux places*, plateaux. Ouziel de même, עד פלטירות — חמת 'Hamath. Cet endroit est mentionné Gen., ch. 10, v. 18; Josué, ch. 13, v. 5, et Judges, ch. 3, v. 3; sa position était évidemment à l'extrémité septentrionale de la Palestine, ville de la Syrie, sur l'Oronte; selon Josèphe, c'est la ville que les Macédoniens ont nommée *Épiphanie* (Jos., 4, 1, ch. 6, § 2). Ouziel אנטוכיא *Antioche*, ville située sur le même fleuve. D'après ce renseignement, il paraît que le pays a été exploré de l'extrémité méridionale jusqu'à l'extrémité septentrionale

22. ויבא *Il vint, on vint*. Sam. ויבאר au pluriel. Cette leçon est la bonne; elle se trouve aussi dans deux manuscrits hébreux (Kenicott, Mss., 1 et 96). חברון *Hebrone*; cette ville portait aussi le nom de *ville d'Arba* (Jos., ch. 15, v. 13). On lit au même endroit que Arba est le père d'Anak. ילידי הענק *Les descendants de l'Anak*. Le ה article a fait conjecturer qu'il s'agit d'un nom appellatif. Le Samaritain porte ענק sans ה, de même dans les versets suivans où ce mot se trouve. D'après l'analogie en arabe, les uns pensent qu'il s'agit d'une

שִׁלַח מֹשֶׁה לְרִתּוֹר אֶת־הָאָרֶץ וַיִּקְרָא מֹשֶׁה לְהוֹשֵׁעַ בֶּן־נּוּן  
 יְהוֹשֻׁעַ : 17 וַיִּשְׁלַח אִתּוֹ מֹשֶׁה לְרִתּוֹר אֶת־הָאָרֶץ כִּנֹּעַ  
 וַיֹּאמֶר אֱלֹהִים עָלָיו זֶה בְּנִגְבַּ וְעַלִיתֶם אֶת־הָהָר : 18  
 וּרְאִיתֶם אֶת־הָאָרֶץ מִהֵיחֹד וְאֶת־הָעָם הַיֹּשֵׁב עָלֶיהָ  
 הַחֹזֵק הוּא הַרְפָּה הַמַּעֲט הוּא אֲסָרֵב : 19 וּמַה  
 הָאָרֶץ אֲשֶׁר־הוּא יֹשֵׁב בָּהּ הַטּוֹבָה הוּא אֲסָרְעָה וּמַה  
 הַיְעָרִים אֲשֶׁר־הוּא יֹשֵׁב בְּדִנְהָ הַבְּמַחְנִים אִם בְּמִבְצָרִים :  
 20 וּמַה הָאָרֶץ הַשְּׂמֵנָה הוּא אֲסָרְוָה הַיֹּשֵׁב בָּהּ עַן  
 אֲסִיאֵן וְהִרְחֹזְקֵתֶם וּלְקַחְתֶּם מִפְּרֵי הָאָרֶץ וְהַיּוֹמִים יְמֵי  
 בְּפֹרֵי עֲנָבִים : שְׁנֵי 21 וַיַּעַל וּרְתֹו אֶת־הָאָרֶץ

*Hoschéa* (Deutr., ch. 32, v. 44) ; c'est le nom qu'il porte dans Néhémie (ch. 8, v. 17). En cet endroit les Septante écrivent *Insoû*, *Jésou*, la prononciation du nom avait changé. Au lieu de גֹּאֲוָל le Samaritain a גֹּאֲלָל .

17. כִּנֹּעַ La partie méridionale de la Palestine. Aben Esra dit ici que la latitude de Jérusalem est de 33 degrés ; elle est moindre : la vraie latitude est de 31° 46', 34". Il cite ici son commentaire sur Daniel, qu'il paraît avoir fait avant celui du Pentateuque.

19. הַבְּמַחְנִים Ce הָ quoique ponctué *pata'h*, est interrogatif ; la ponctuation par *scheva* ne pouvant avoir lieu, à cause du *scheva* qui suit. Selon Aben Esra, il s'agit de *scénites*, d'habitans de tentes ; selon Ounklousse le mot désigne des *villes ouvertes*, et מִבְצָרִים *des villes enceintes de murs*. La version d'Aben Esra est plus vraisemblable, plus conforme aux mœurs locales et à la structure du mot. Ounklousse rend מִבְצָרִים par פִּצְחִין ; de פִּצַח peut dériver le *pagus* (*bourg*) des Latins. Dans le Samaritain il y a חֲבָא *se cacher*. Les Sept. traduisent *habitent-ils des villes murées ou non murées ?*

20. רִזָּה *Maigre* ; adjectif féminin de רָזָה — רָזָה En arabe signifie *être affaibli*, énervé. בְּכֹרֵי Pluriel masculin, *les premiers*. Ben Ouziel, ou plutôt le pseudo Ben Ouziel, comme l'appelle le בְּאוֹר du Lévitique, et comme il l'est en effet, dit que ce fut le *vingt-neuf sivan*, vers le mois de juillet.

21. וַיַּעַל Le Samaritain ajoute וַיִּבְאֵר וַיִּלְכֹּד — וַיִּלְכֹּד וַיִּבְאֵר *Le désert de Tsine* (*Sin*), faisant partie du désert de Parane. רִזָּה *Re'hob*. Cette ville

CH. XIII. 1. L'Éternel parla à Mosché en disant :

2. Envoie des hommes ; qu'ils explorent le pays de Kenâane que je veux donner aux enfans d'Israel : un homme, un homme par tribu paternelle, vous enverrez tout homme considéré parmi eux.

3. Mosché les envoya du désert de Parane, par l'ordre de l'Éternel ; tous hommes ; chefs des enfans d'Israel.

4. Et voici leurs noms : de la tribu de Reoubene, Schamoua, fils de Zakour.

5. De la tribu de Schimone, Schaphate, fils de 'Hori.

6. De la tribu de Iehouda, Kaleb, fils de Iephouné.

7. De la tribu d'Issachar, Igual, fils de Joseph.

8. De la tribu d'Éphraïme, Hoschéa, fils de Noune.

9. De la tribu de Biniamine, Palti, fils de Raphou.

10. De la tribu de Zebouloune, Gadiel, fils de Sodi.

11. De la tribu de Joseph, (savoir) de la tribu de Menasché, Guadi, fils de Soussi.

12. De la tribu de Dane, Amiel, fils de Guemali.

13. De la tribu d'Aschère, Sethour, fils de Michael.

14. De la tribu de Naphtali, Na'hbi, fils de Vaphsi.

15. De la tribu de Gad, Geouel, fils de Machi.

16. Voilà les noms des hommes qu'envoya Mosché

on trouve que celle-ci avait aussi ce surnom. Voy. Ezéchiél, ch. 37 ; v. 16, 19.

16. יְהוֹשֻׁעַ *Iehoschoua*. On introduit le nom de *Iah*, Dieu ; les Septante *Ἰησοῦν*, *Jésou*. On ne sait à quelle époque ce nom lui fut donné ; il le portait déjà avant cet événement (Exode, ch. 17, v. 9). Il est singulier que quelques jours avant la mort de Mosché celui-ci l'appelle par son ancien nom,

1 וידבר יהוה אל-משה לאמר : 2 שלח-לך  
 אנשים ויחרו את-ארץ כנען אשר-אני נתן לבני  
 ישראל איש אחד איש אחד למטה אבותיו השלחו כל  
 נשיא בהם : 3 וישלח אתם משה ממדבר פארן על-  
 פי יהוה כלם אנשים ראשי בני-ישראל המה : 4  
 ואלה שמותם למטה ראובן שמוע בן-זכור : 5  
 למטה שמעון שפט בן-חורי : 6 למטה יהודה כלב  
 בן-יפנה : 7 למטה יששכר יגאל בן-יוסף : 8  
 למטה אפרים הושע בן-נון : 9 למטה בנימין פלטי  
 בן-רפוא : 10 למטה זבולון גדיאל בן-סודי : 11  
 למטה יוסף למטה מנשה גדי בן-סוסי : 12 למטה רן  
 עמיאל בן-גמלי : 13 למטה אשר סתור בן-מיקאל :  
 14 למטה נפתלי נתבי בן-נפסי : 15 למטה גד  
 גאואל בן-מכי : 16 אלה שמות האנשים אשר-

CH. XIII. 1. וידבר *Il parla*. Avant ce récit, on lit dans le Samaritain :  
 וידבר משה לבני ישראל באתם עד הר האמרי et ensuite tout ce qu'on  
 lit au Deutéronome, ch. 1, v. 20, 21, 22, seulement on met la troisième personne  
 ויקרבו au lieu de la seconde ותקרבו. Y a-t-il ici une lacune dans le texte  
 hébreu, ou une interpolation dans le texte samaritain? La lacune serait évi-  
 dente, si on pouvait démontrer l'identité de l'écrivain dans les deux endroits;  
 mais le contraire est infiniment plus probable. Ici l'ordre vient de Dieu; au  
 Deutéronome, c'est à la demande du peuple.

2. שלח לך Littéralement *envoie pour toi*. ויחרו Racine *explorer*  
 תור au singulier; Sept. id.

4. ראובן *Reoubene*. Les tribus ne se suivent ici ni d'après l'ordre de pri-  
 mogéniture, ni d'après l'ordre de campement.

8. יהושע בן נון Les Sept. écrivent *'Aussèviòs Nauh, Ausé, fils de Naué*.  
 Ils ne paraissent pas avoir lu נון *Noune*.

11. מנשה *Menasché*. Il est remarquable qu'on donne l'épithète de Jo-  
 seph à la tribu de Menasché, et qu'on ne la donne pas à Ephraïm. Cependant

sur nous ce péché, de ce que nous avons follement agi et péché.

12. Oh ! qu'elle ne soit pas comme un mort (né), dont en sortant du ventre de la mère la moitié de la chair est consumée.

13. Mosché cria à l'Éternel en disant : oh Dieu ! guériss-la maintenant.

14. L'Éternel dit à Mosché : si son père lui crachait à la figure, elle serait (bien) confuse pendant sept jours ; qu'elle soit enfermée sept jours hors du camp, et après elle y sera recueillie.

15. Miriame fut enfermée hors du camp sept jours ; le peuple ne partit pas jusqu'à ce que Miriame fût recueillie (dans le camp).

16. Ensuite le peuple partit de 'Hatseroth, et campa dans le désert de Parane.

*יָשׁוּא, guéris.* נָא Le premier נָא signifie *oh!* de grâce ; le second est un adverbe, *maintenant.*

14. יָרַק *Cracher*, comme רָקַק, en chaldéen רִיק, en éthiopien רִיק de même signification ; le futur se forme de רָקַק. C'est une marque de colère. Voy. Job, ch. 30, v. 10, et Isaïe, ch. 50, v. 6. Ounklousse traduit d'après le sens מְנוּף מְנוּף נֹף *consonara.* אֶסְפָּה Racine אָסַף *recueillir ; elle sera recueillie*, reçue de nouveau. Selon Gueddes, il faut sous-entendre מְצַרְעֶת *elle sera guérie de la lèpre.* Voy. II. Rois, ch. 5, v. 3. נָסַע Sam. נָסְעוּ au pluriel. אֶסְפָּה Sam. אֶסְפָּה au féminin.

16. מְדַבֵּר פָּאֵרָן *Le désert de Parane.* De 'Hatseroth ils ont été dans un endroit nommé *Rithma* (רִתְמָה) ; voy. *infra*, ch. 33, v. 18. Cependant l'endroit d'où les explorateurs furent envoyés se nomme *Kadesch* (ch. 13, v. 26). Au lieu de פָּאֵרָן le Samaritain a toujours פָּרָאֵן.

אֶל־מֹשֶׁה בֶּן־אֲדֹנָי אֶל־נָא תִשָּׁת עָלֵינוּ חַטָּאת אֲשֶׁר  
 נֹאֲלַנּוּ וַיֵּאֶשֶׁר חֲטָאנוּ : 12 אֶל־נָא תְהִי כִמְת אֲשֶׁר  
 בְּצִאתוֹ מִרְחֹם אֲמוֹ וַיֵּאָכֵל חֲצִי בִשְׂרוֹ : 13 וַיִּצְעַק מֹשֶׁה  
 אֶל־יְהוָה לֵאמֹר אֵל נָא רַחֵם נָא לָהּ : פ  
 מִפֶּטִיר 14 וַיֵּאמֶר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה וַאֲבִיבֶהּ יִרְק יִרְק  
 בְּפִנֶיהָ הֲלֹא תִכְלֶם שְׁבַעַת יָמִים וַחֲסַנְךָ שְׁבַעַת יָמִים מְחוּץ  
 לַמַּחֲנֶה וְאַחַר הָאֲסָף : 14 וַחֲסַנְךָ מְרִים מְחוּץ לַמַּחֲנֶה  
 שְׁבַעַת יָמִים וְהָעַם לֹא נָסַע עַד הָאֲסָף מְרִים : 15 וְאַחַר  
 נָסְעוּ הָעַם מִחֲצֹרֹת וַיַּחֲנוּ בְּמִדְבַר פָּאָרָן : פ

10. מצרעת Voy. Exode, ch. 4, v. 6. Selon Rosenmüller, une grande émotion peut faire éclater subitement une lèpre dont le germe était dans la personne. Il en coûte moins d'admettre le miracle que de telles explications; d'ailleurs pourquoi la médisance d'Aharone est-elle restée impunie?

11. תשת *Placer*, racine שות — נואלנו Racine יאל *agir follement*, du *Niphil*; au *Kal* et au *Hiphil* ce verbe signifie *vouloir*, comme Exode, ch. 2, v. 21; Hos., ch. 7, v. 7; quelquefois aussi *commencer*. Voy. Gen., ch. 18, v. 31; au *Hiphil* il signifie aussi *adjurer*; voy. I Sam. ch. 14, v. 24.

12. תהי Sam. תהיה — כמת *Comme un mort*. La première comparaison d'un lépreux à un cadavre est très-juste, elle rend bien l'état affreux de la maladie. La deuxième comparaison est encore plus terrible; le patient est comme un môle informe sortant de la matrice, en partie organisé et l'autre en putréfaction. Ben Ouziel a longuement paraphrasé: Telle est la désolation d'une mère qui, après beaucoup de souffrances, met au monde un avorton: telle serait notre douleur, si, après tant de tribulations souffertes avec nous en Egypte, nous perdions notre sœur, au moment d'entrer dans la terre promise. Ounklousse, ordinairement si exact, fait aussi une paraphrase.

13. לאמר *A dire, en disant*. Partout, dit le באור où se trouve cette locution, on rapporte le discours d'une manière directe et sans changement; la prière consistait dans les cinq mots suivans: *O Dieu! guéris-la maintenant*, modèle de prière concise, dans les circonstances pressantes. אל *Dieu*, Michaelis propose de lire אל *non*; mais sans nécessité. רמא Ounkl. אסי le même mot en grec

et à Miriame : rendez-vous, vous trois , à la tente d'assignation. Ils sortirent eux trois.

5. L'Éternel descendit dans une colonne de nuée , se tint à l'entrée de la tente, et appela Aharone et Miriame, et ils sortirent tous les deux.

6. Il dit : écoutez mes paroles : s'il y a un prophète de vous (autres, moi) l'Éternel, je me fais connaître à lui en vision , je lui parle en songe.

7. Non pas ainsi ( pour ) mon serviteur Mosché ; en toute ma maison il est confident.

8. C'est bouche à bouche que je lui parle ; il me voit, ce n'est pas en énigmes ; il aperçoit la forme de l'Éternel. Pourquoi donc n'avez - vous pas craint de parler sur mon serviteur , sur Mosché ?

9. La colère de l'Éternel s'embrasa contre eux , et il s'en alla.

10. La nuée se retira de dessus la tente, et voilà Miriame lépreuse , ( blanche ) comme la neige. Aharone se tourna vers Miriame , et la voilà lépreuse.

11. Aharone dit à Mosché : oh ! je te prie, ne mets point

de l'Orient il y avait deux classes de disciples ; aux uns le maître enseignait les mythes ; aux autres il expliquait le sens caché, il parlait ouvertement. Par analogie, Dieu parle à tous les prophètes par énigme, en songe, et avec Mosché seul il converse en paroles ordinaires, comme les hommes entre eux. Pour faire ressortir cette différence l'écrivain emprunte des expressions mythiques, s'écarte de la théorie abstraite, et donne à Dieu une forme aperceptible , des manières anthropomorphiques. **בְּחִידָת** — **חִידָה** *Enigme*, discours compliqué, racine **חוד** donner à deviner. Expliquer l'énigme s'exprime par **וְהִגִּיד** Voy. Juges, ch. 14, v. 14, et Ezéch., ch. 17, v. 2. **וּתְמַנֵּת** *La forme*; Ounkl. 'קרא דה' *et par la forme de la gloire de l'Éternel*; Sept. id. **יְבִישׁ** Racine **נבט** inusité au *Kal*; au *Hiphil*, *apercevoir*.

9. **וַיֵּלֶךְ** En leur parlant sa colère s'alluma, et il s'en alla.

מועד ויצאו שלשתם : 5 ויִרְדּוּ יְהוָה בְּעַמּוּד עָנָן  
 וַיַּעֲמֵד פְּתַח הָאֵהָל וַיִּקְרָא אֲחֵרֹן וּמֵרִים וַיֵּצְאוּ שְׁנֵיהֶם :  
 6 וַיֹּאמֶר שְׁמַעוּנָא דְבַרִי אִם־יִהְיֶה נְבִיאֲכֶם יְהוָה בְּמִרְאֵה  
 אֵלָיו אֲתוּדַע בְּחִלּוֹם אֲדַבְּרֶנּוּ : 7 לֹא־כֵן עִבְדֵי מֹשֶׁה  
 בְּכָל־בֵּיתִי נֶאֱמַן הוּא : 8 פֶּה אֶלְפֵה אֲדַבְּרֶנּוּ  
 וּמִרְאֵה וְלֹא בְּחִדּוֹת וּתְמִנַת יְהוָה יִבִּיט וּמְדוּעַ לֹא יִרְאֶהֶם  
 לְדַבֵּר בְּעַבְדֵי בְּמֹשֶׁה : 9 וַיַּחֲרֹאֲף יְהוָה בְּסַם וַיִּרְדּוּ :  
 10 וַהֲעֵנֶן סָר מֵעַל הָאֵהָל וְהִנֵּה מְרִים מְצַדְעַת פְּשֻׁלָּג  
 וַיִּפֹּן אֲחֵרֹן אֶל־מְרִים וְהִנֵּה מְצַדְעַת : 11 וַיֹּאמֶר אֲחֵרֹן

5. שניהם. *Les deux.* Iar'hi dit que Mosché n'a pas été appelé pour ne pas le rendre témoin de la confusion de son frère.

6. Ounkl. כען *maintenant.* *Votre prophète.* D'après le placement des accens toniques dans ce verset, où le mot נביאכם a une pause plus forte que יהוה qui suit, le sens paraît être celui-ci : *si vous avez des prophètes, moi l'Éternel, je leur apparais dans une vision* ; mais, selon 'Aben Esra, qui veut suppléer après נביאכם le mot נביא le sens serait, *si votre prophète est un prophète de l'Éternel* ; mais alors il faudrait que la pause sur יהוה fût plus forte que sur נביאכם. Raschbame propose de prendre נביאכם pour נבואתכם *your prophétie est indirecte et par vision.* Sept. *ἐν ἰδέσθαι προφήτας ὑμῶν κυρίου, si votre prophète vient à Dieu.* La phrase est difficile. *אתודע* Racine ידע du *Hilfpaol* ; Sam. התודע — ובחלום Sam.

7. נאמן *Fidèle,* confident. Voy. Gen., ch. 24, v. 2, et ch. 39, v. 4 et 5.

8. ומראה Sam. ובמראה Ce mot donne de la tablature aux commentateurs. Le sens actuel du mot paraît être en opposition avec celui qu'il a dans le v. 6. Sept. *in visu, dans une vision* ; ils ont lu במראה et beaucoup d'interprètes de même. Le באור dit que במראה du verset 6 et ומראה de ce verset ont la même racine ; avec cette différence que dans le premier le ה indique le féminin, et le ה radical a disparu, tandis que dans le second, où le ה est précédé du *segol*, ce ה est radical ; tous les deux ont la signification de *vision*, ayant cependant une nuance que Ounkl. exprime ; il traduit le premier par חזון *vision, songe* ; et le second par חזון *d'une manière claire* ; Mendelsobn dit mit *Deutlichkeit.* Toutefois l'intention de l'écrivain, obscurément exprimée, est pourtant claire : dans les écoles



(sépulcre de la convoitise), parce que là on ensevelit le peuple qui avait convoité.

35. De Kibroth Hatava le peuple se dirigea à 'Hatseroth ; ils restèrent quelque temps à 'Hatseroth.

CH. XII. 1. Miriame et Aharone parlèrent sur Mosché au sujet de la femme couschite qu'il avait prise, car il avait pris une Couschite.

2. Ils dirent: est-ce que c'est avec Mosché seul que l'Éternel a parlé ? n'est-ce pas aussi avec nous qu'il a parlé ? L'Éternel l'entendit.

3. Or cet homme Mosché était très-modeste, plus que tout homme sur la terre.

4. L'Éternel parla subitement à Mosché, à Aharone

cette alliance déplaisait à la famille. Peu nous importe le comment et le pourquoi. Selon Josèphe, Mosché aurait épousé Tharbis, fille d'un roi d'Éthiopie, qui, s'étant éprise de lui, lui livra sa personne et une place qu'il assiégeait.

2. **וְזָרְקָךְ** Ces deux mots sont des particules restrictives, et signifient *seulement*; le premier est précédé du **וְ** interrogatif, *est-ce que seulement ?* le redoublement est quelquefois usité en hébreu par élégance. **בְּנוֹ** Avec nous. Miriame était aussi *nabiah* (prophétesse). Voy. Exode, ch. 13, v. 20. L'inspiration était de droit commun; chacun pouvait y prétendre.

3. **וְהָאִישׁ מֹשֶׁה** L'homme Mosché était très-modeste. Cet éloge serait singulier dans la bouche de Mosché lui-même. C'est ce qui porte plusieurs commentateurs, même Eichhorn, auquel Rosenmüller souscrit, à admettre ici une interpolation. **עָנָו** Et selon le *Keri עֲנִי* de **עָנָו** souffrir, un homme patient et modeste; le **וְ** radical se change souvent en **וּפְנֵי הָאֲדָמָה** La surface de la terre.

4. **פְּתָאִם** Soudain, subitement; voy. ci-dessus, ch. 6, v. 9. Sept. *παραχρημα*, *promptement*, à l'improviste. **שְׁלֹשָׁתְכֶם** Vous trois, de **שָׁלֹשׁ** avec l'affixe **כֶּם** indiquant la deuxième personne plurielle.

35 קִבְּרֹת הַתְּאֵאוֹ כִּי־שָׁם קִבְּרוּ אֶת־הַעַם הַמִּתְאַוִּים :  
מִקְבְּרֹת הַתְּאֵאוֹ נִסְעוּ הָעַם חֲצֹרֹת וַיְהִי בַחֲצֹרֹת : פ  
יב וַתִּדְבֹר מְרִים וְאֶהְרֹן בְּמִשְׁחָה עַל־אֲרוֹת הָאִשָּׁה  
הַכִּשִׁית אֲשֶׁר לָקַח כִּי־אִשָּׁה כִּשִׁית לָקַח : 2 וַיֹּאמְרוּ  
הָרֶק אַךְ־בְּמִשְׁחָה דָּבַר יְהוָה הֲלֹא גַם־בָּנֵי דָבַר וַיִּשְׁמַע  
יְהוָה : 3 וְהָאִישׁ מִשְׁחָה עָנָו מְאֹד מִכָּל הָאָדָם אֲשֶׁר עָלָה  
פָּנֵי הָאָרֶץ : 4 וַיֹּאמֶר יְהוָה פְּהֹאֵם אֵלֶי  
מִשְׁחָה וְאֶל־אֶהְרֹן וְאֶל־מְרִים צְאוּ שְׁלֹשְׁתֵּכֶם אֶל־אֶהֱלֶה

l'endroit nommé aujourd'hui *Gabel-el-Mokateb*, où il a rencontré plusieurs belles inscriptions tumulaires, conjecture peu vraisemblable. Burkhardt a rencontré dans cette région un endroit nommé חצרות et il pense que c'est l'endroit indiqué ici.

35. החצרות Sam. החצרות .

Сн. XII. 1. ותדבר — דבר Suivi de la préposition ב est tantôt pris en 'bonne, tantôt pris en mauvaise part; ici c'est dans ce dernier sens. Le verbe s'accorde en genre et en nombre avec le sujet qui suit immédiatement. Cause; racine אדרת en éthiopien *se tourner*, comme סבה de סבב et qui signifie la même chose. חכשית *La Couschite*, les Sept. traduisent *une Éthiopienne*; mais il y avait aussi des Couschites en Arabie. On ne peut savoir duquel de ces deux peuples il s'agit ici. Aben Esra croit qu'il est question de Tsipora, la Midianite; conjecture sans aucune vraisemblance; les Midianites étaient *sémites*, tandis que les Couschites étaient *hamites*; de là vient probablement le mécontentement de la famille. D'ailleurs lors de cet incident il s'était passé quarante-deux ans depuis le mariage de Mosché avec Tsipora. Dans une biographie de Mosché, intitulée דברי ימים של משה on raconte que Mosché, après s'être enfui de l'Égypte, se rendit en Éthiopie, y devint roi en épousant la reine. Ce récit est aussi rapporté par Ben Ouziel. Le Targum Ierouschalmai dit que la beauté de Tsipora était aussi incontestable que la couleur noire d'une Éthiopienne, et que c'est à cela que se rapporte le mot כשית c'est une paraphrase plus galante que raisonnable. Ounklousse, par une sorte d'euphémisme, traduit כשית par שפירתא *belle*, et le second לקח *il prit*, par רחיק *il éloigna, il répudia*, comme si le frère et la sœur blâmaient on ne sait quelle répudiation. Ce qui est certain, c'est que Mosché a épousé une étrangère, et que

29. Mosché lui dit : es-tu jaloux pour moi ? plutôt à Dieu que tout le peuple de l'Éternel fût ( composé de ) prophètes , que l'Éternel mît son esprit sur eux.

30. Mosché se retira au camp, lui et les anciens d'Israel.

31. Un vent s'éleva d'auprès de l'Éternel, enleva de la mer des cailles, et les répandit sur le camp environ une journée de chemin decà et environ une journée de chemin delà autour du camp, et (à la hauteur de) deux coudées sur la surface de la terre.

32. Le peuple se leva tout ce jour et toute la nuit, et tout le jour suivant, et amassa les cailles; celui qui en avait amassé le moins en avait amassé dix homer; ils les étendirent soigneusement autour du camp.

33. La chair était encore entre leurs dents, avant qu'elle fût mâchée, que la colère de l'Éternel s'embrasa contre le peuple, et l'Éternel frappa le peuple d'une très-grande plaie.

34. On appela le nom de cet endroit Kibroth Hatava

32. וישטחו Sam. חמרים—היום *Des tas, de חמר mettre en tas. De וישטחו* *De שטח étendre, ils les étendirent, les séchèrent. Sam. והישטחו להם שחוטח ils les tuèrent en les égorgeant. Les deux leçons ne diffèrent que par une inversion des deux lettres ח et ט.*

33. טרם יכרת *Avant qu'elle ne fût coupée, digérée. Dieu leur promet d'abord un mois de jouissance, ensuite il les tue de suite. Des commentateurs ont compris la difficulté, et l'expliquent à leur manière par des hypothèses; ils supposent que les uns sont morts de suite, et ceux qui avaient pleuré ont souffert un mois. Rien n'est plus commun chez les peuplades nomades que de se livrer, après une longue disette, à un excès de gourmandise, source de beaucoup de maladies. Ceci peut être le fondement de la tradition qui est ici racontée.*

34. את תם Sam. כברות חתאח — טם Niebuhr paraît croire que c'est

כָּלֵאִם : 29 וַיֹּאמֶר לוֹ מֹשֶׁה הַמִּקְנָא אַתָּה לִי וְגַם  
 יִתֵּן כָּל־עַם יְהוָה נְבִיאִים כִּי־יִתֵּן יְהוָה אֶת־רוּחוֹ עֲלֵיהֶם :  
 שְׁבִיעִי 30 וַיֵּאסֶף מֹשֶׁה אֶל־הַמַּחֲנֶה הוּא וְזִקְנֵי  
 יִשְׂרָאֵל : 31 וְרוּחַ נֹסַע וּמֵאֵת יְהוָה וַיִּגְזוּ שְׁלוֹמִים מִן־  
 הַיָּם וַיִּטְשׁ עַל־הַמַּחֲנֶה כְּדָרֶךְ יוֹם כֶּה וּכְדָרֶךְ יוֹם כֶּה  
 סְבִיבוֹת הַמַּחֲנֶה וּכְאֻמְתִּים עַל־פְּנֵי הָאָרֶץ : 32 וַיִּקָּם  
 הָעָם כָּל־הַיּוֹם הַהוּא וּכְל־הַלֵּילָה וְכָל־יוֹם הַמַּחֲרָת  
 וַיֵּאסְפוּ אֶת־הַשִּׁלּוֹ הַיִּמְמָעִים אֶסֶף עֲשָׂרָה חֲמֵרִים וַיִּשְׁטְחוּ  
 לָחֶם שְׁמוֹחַ סְבִיבוֹת הַמַּחֲנֶה : 33 הַבֶּשֶׂר עוֹדְנֵנוּ בֵּין  
 שְׁנֵיהֶם מָרִם יִפְרָת וְאֵף יְהוָה חָרָה בָּעָם וַיִּךְ יְהוָה בָּעָם  
 מִכָּה רַבָּה מְאֹד : 34 וַיִּקְרָא אֶת־שֵׁם־הַמָּקוֹם הַהוּא

בלאם — כלא — *sique*; en grec *καλύω*, empêcher, paraît dériver de l'hébreu כלא pour בלאם à cause de la gutturale א.

29. *Es-tu jaloux pour moi?* réponse sublime et digne d'un grand homme, qui, dans la conscience de son génie, voit partout des émules, et nulle part des rivaux. *Qui donnera*, formule qui, en hébreu, exprime le souhait.

30. *Il rassemble*; ce verbe, ordinairement transitif, a ici le sens de *venir*. On ne voit pas bien clairement à quoi les soixante-dix prophètes ont servi dans la circonstance actuelle.

31. *Un vent*, et non un esprit. Le même mot, pris tantôt au propre, tantôt au figuré, est l'origine de bien des systèmes religieux. Racine ויגז *passer*, futur du *Hiphil*, changé en passé, *il fit passer*. Mendelsohn, comme Ounkl., *il chassa*. *Cailles*, voy. Exode, ch. 16, v. 13. Leclerc pense que ce sont des espèces de sauterelles. Racine ויטש *s'étendre*, intransitif. *כה* Adverbe, *ci, là*. *Deux coudées* de hauteur, tant elles étaient nombreuses. Ceci paraît plus probable que ce que dit Iar'hi, qu'elles volaient à une hauteur de deux coudées. L'objection contre cette innombrable quantité de cailles réunies dans cet espace tombe d'elle-même, puisqu'il s'agit ici de raconter un prodige et non un fait historique. אל Sam. על.

l'Éternel, et rassembla soixante-dix hommes des anciens du peuple, et les plaça autour de la tente.

25. L'Éternel descendit dans un nuage, et lui parla en distrayant de l'esprit qui était sur lui, et le mettant sur les soixante-dix hommes anciens. Il arriva, quand l'esprit reposa sur eux, ils prophétisèrent, mais ne continuèrent plus.

26. Deux hommes étaient restés dans le camp; le nom de l'un Eldad, et le nom de l'autre Médad; l'esprit reposa sur eux; ils étaient parmi les inscrits; ils n'étaient pas sortis devant la tente; ils prophétisèrent dans le camp.

27. Le jeune homme courut l'annoncer à Mosché, et dit: Eldad et Médad prophétisent dans le camp.

28. Ieshoschouâ (Josué), fils de Noune, dès sa jeunesse serviteur de Mosché, dit: mon maître Mosché, empêche-les.

Ouziel rapporte aussi les prophéties; elles ont trait à la mort de Mosché, à la destruction du temple, et à la vengeance future que Dieu en tirera. נכתבים *Dans ceux* (qui étaient) *écrits*, dans ceux qui devaient venir. Il est singulier qu'il y ait soixante-dix et non soixante-douze, six par tribu; voir Iar'hi. Peut-être que le fait même des deux prophètes extra sert à expliquer l'anomalie. והמה Sam. והם .

27. הנער *Le jeune homme*. Aben Esra dit qu'il s'agit de Josué; d'autres, du fils de Mosché, Guerschone.

28. מבחריו *De* בחר *choisir*; ainsi littéralement *de ceux qu'il avait choisis*; c'est l'opinion d'Aben Esra; selon Raschbame מבחריו se rapporte à משרת *serviteur des sa jeunesse*; ce mot, en hébreu, n'a pas de singulier, et la position des accens toniques est favorable à cette explication, car ces mots משה מבחריו משרת משרת forment une phrase incidente, aussi מבחריו porte un *tip'ha*, pause plus forte que celle qui se trouve sur le mot נון Ounkl. dit aussi מעולמוהי *de sa jeunesse*. Sept. *un de ses élèves*. כלם — כלא *Empêcher, retenir*, synonyme de עצר. Le premier se dit d'un empêchement phy-

הָעָם אֶת דְּבַר יְהוָה וַיֹּאמְרוּ שְׂבָעִים אִישׁ מִקְּנֵי הָעָם  
וַיַּעֲמֵד אֹתָם סְבִיבֹת הָאֹהֶל : 25 וַיֵּרֶד יְהוָה וַיַּעֲנֹן  
וַיְדַבֵּר אֵלָיו וַיֹּאצֵּל מִן־הָרוּחַ אֲשֶׁר עָלָיו וַיִּתֵּן עַל־שְׂבָעִים  
אִישׁ הִקְנִים וַיְהִי כְנֻחַ עֲלֵיהֶם הַרוּחַ וַיִּתְנַבְּאוּ וְלֹא יָסְפוּ :  
26 וַיִּשְׁאֲרוּ שְׁנַיִם־אֲנָשִׁים וּבְמַחֲנֵה שֵׁם הָאֶחָד וְאֶלְדָּד וְשֵׁם  
הַשֵּׁנִי מִיָּרֵד וַתִּנַּח עֲלֵיהֶם הַרוּחַ וַהֲמִירָה בְּכַתְּבִים וְלֹא יָצְאוּ  
הָאֹהֶלָה וַיִּרְתְּנֻבְּאוּ בְּמַחֲנֵה : 27 וַיִּרְץ הַנֶּעֱדָר וַיִּגֵּר לְמֹשֶׁה  
וַיֹּאמֶר אֶלְדָּד וּמִיָּרֵד מִתְנַבְּאִים בְּמַחֲנֵה : 28 וַיַּעַן  
יְהוֹשֻׁעַ בֶּן־נוּן מִשְׁרַת מֹשֶׁה מִבְּחֵרָיו וַיֹּאמֶר אֲדֹנָי מֹשֶׁה

25. וַיֹּאצֵּל Voy. ci-dessus, v. 17 ; selon Aben Ezra ce mot est pour וַיִּצֵּל du *Hiphil* ; selon le באור il est pour וַיֹּאצֵּל et du *Kal*. Sam. ויצל

הַרוּחַ *L'esprit, le souffle*. Sept. πνεῦμα. Une exaltation extraordinaire des facultés mentales a été long-temps regardée comme l'effet d'un souffle divin ; d'où est venu le mot *inspiration*, orateur inspiré, exerçant par ses paroles, ses gestes, ses actions, un effet surprenant sur la multitude. Tel est le *nabi* chez les Hébreux, dont il est fait mention ici (voy. Jérémie, ch. 20, v. 1 ; Ezéch., ch. 13, v. 16 et 17). La faculté de découvrir les choses cachées ou à venir est appelée חזיון et a été plus tard attribuée aux nabi. De même qu'on allume un flambeau à un autre, le nabisme est ici donné directement à Mosché, et par communication aux septante anciens. Nous trouvons un exemple de ce soutirement de l'esprit inspiré dans le Nouveau Testament (Matth.). Mot douteux. Ounklousse dit ולא פסקין ils ne cessèrent pas de prophétiser ; syriaque et arabe de même ; Sept. καὶ οὐκ ἔτι προσέθεντο, ils ne continuèrent plus de prophétiser ; Vulgate et Mendelsohn de même ; cette version est vraisemblable. Le Samaritain ולא יאספו ils ne se rassemblèrent plus. Il y en a qui, adoptant cette leçon, réunissent ces mots au verset suivant, et les rapportent aux deux hommes restés dans le camp.

26. במחנה *Dans le camp*. Ainsi ces deux prophétisaient directement et non par communication. אֶלְדָּד Eldad, Médad. Ben Ouziel dit qu'ils étaient fils de Alitsophane, fils de Parnach (בן פרנך), et de Iochébed, fille de Lévi ; renvoyée, dit-il, par son mari Amrame, qui l'a reprise depuis, et dont elle eut Mosché ; elle eut Eldad et Médad d'Elitsaphane. Ben

ni cinq jours, ni dix jours, ni vingt jours ;

20. Mais jusqu'à un mois entier, jusqu'à ce qu'elle vous sorte par les narines, et vous soit en dégoût, parce que vous avez méprisé l'Éternel qui est au milieu de vous, vous avez pleuré devant lui en disant : pourquoi aussi sommes-nous sortis d'Égypte ?

21. Mosché dit : six cent mille hommes de pied font le peuple au milieu duquel je suis, et tu dis : je leur donnerai de la viande, et ils en mangeront un mois entier !

22. Leur tuera-t-on des brebis et des bœufs, et il y en aura assez pour eux ? ou bien leur assemblera-t-on tous les poissons de la mer, pour qu'il y en ait assez pour eux ?

23. L'Éternel dit à Mosché : la main de l'Éternel serait-elle trop courte ? Maintenant tu verras si ma parole s'accomplira pour toi ou non.

24. Mosché sortit, et récita au peuple les paroles de

seulement de l'étonnement de ce qu'on donne des alimens à une nation si considérable, pour la faire périr ensuite ; à quoi Dieu répond que c'est pour montrer que sa puissance n'est pas limitée. Il faut convenir que dans cette lutte de subtilités la majesté divine n'est pas très-respectée. Le plus simple est d'admettre que Mosché, connaissant le caractère inconstant des Hébreux, dit : En mettant à leur disposition tous les animaux de la terre et tous les poissons de la mer, cela leur suffira-t-il, cela les empêchera-t-il de murmurer ?

23. חִיד הַיְיָ תִקְצֵר *La main de l'Éternel sera-t-elle trop courte ?* sa puissance sera-t-elle bornée par les murmures des Israélites ? Ce verset est favorable à l'opinion du R. Akiba. אתה — היקרך *Racine קרה rencontrer, arriver ; le pronom, au lieu d'indiquer l'accusatif, indique ici le datif. היקרך דברי Si ma parole l'arrivera, se vérifiera pour toi. Sam. היקראך.*

24. ויצא *Il sortit ; il paralt qu'il y rentre ensuite. Sam. וקני.*

עֲשֶׂה יָמִים וְלֹא עֲשָׂרִים יוֹם ; 20 עַד וְחָדֶשׁ יָמִים עַד  
 אֲשֶׁר יֵצֵא מֵאִפְּכֶם וְהָיָה לָכֶם לִזְרָא יַעַן כִּי־מֵאִסְתָּחֶם  
 אֶת־יְהוָה אֲשֶׁר בְּקִרְבְּכֶם וּתְבַכְּוּ לִפְנֵי לֵאמֹר לָמָּה זֶה  
 יֵצְאֵנוּ מִמִּצְרַיִם ; 21 וַיֹּאמֶר מֹשֶׁה שִׁשְׁמֹאוֹת אֵלָי  
 רַגְלֵי הָעָם אֲשֶׁר אָנֹכִי בְּקִרְבּוֹ וְאַתָּה אֹמְרָת בְּשׂוֹר אֲתָן לָהֶם  
 וְאֶכְלֵנוּ חֹדֶשׁ יָמִים ; 22 הֲצֵאֵן וּבְקֵר וְיִשְׁחַט לָהֶם  
 וּמִצֵּא לָהֶם אֵם אֶת־כַּלְדֵּי הַיָּם יֵאָסֶף לָהֶם וּמִצֵּא  
 לָהֶם ; פ

23 וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה הִנֵּה תִקְצֵר עֵתוֹת תְּרֵאדָה  
 הַיְקִירָה דְבָרֵי אִם־לֹא : 24 וַיֵּצֵא מֹשֶׁה וַיְדַבֵּר אֶל־

vouer, être prêt: *soyez prêts*. ואכלתם A la fin du verset les Sept. ajoutent *κρέα, de la viande*.

19. אחד Voy. Exode, ch. 16, v. 13.

עד אשר יצא מאפכם *Un mois de jours, un mois complet*. עד אשר יצא מאפכם *Jusqu'à ce qu'il vous sorte du nez; Ounkl. עד די תוקצון ביה* *jusqu'à ce que vous en soyez dégoûtés*. לזרא Pour זרה *dégoût*; cette dernière leçon se trouve dans le Samaritain. Vulgate *nausea*; racine זור *éprouver du dégoût*. Ounkl. לזרא *dommage*; Ben Ouziel לריווק *éloignement*. D'après la racine זור le ה serait pour marquer le fém.; d'autres font dériver ce mot de זרה *jeter*, comme זרה הלאה, *infra*, ch. 17, v. 2. Sept. sic *choléran, maladie bilieuse*; Symmaque sic *ἀσπιχία, en indigestion*. Iar'hi cite un Moïse le prédicateur qui dit qu'il est une langue où zera signifie *glaiue*. Nous ne connaissons pas cette langue.

21. רגלי Sam. רגלאי, un manuscrit porte רגל. La signification du mot est *piéd*, et Mendelsohn traduit *gustoff, piétons*. אתן Je donnerai. Mendelsohn applique ce mot à Mosché: *et tu dis que je leur donne*.

22. ובקר Sam. והבקר להם—ומצא להם Le verbe מצא avec le datif signifie *suffire*, voy. Job. ch. 17, v. 16, et Juges, ch. 21, v. 14. Le récit prend ici une forme dramatique. La défiance de Mosché est le sujet d'une discussion entre le R. Akiba et le R. Schimone; le premier prend les mots à la lettre. Si Mosché, dit-il, n'a pas été puni comme en semblable occasion מי מריבה (voy. *infra*, ch. 20) c'est qu'ici la scène n'a pas été publique. Le R. Schimone dit: Mosché montre



14. Je ne puis moi seul porter tout ce peuple-là, car il est trop lourd pour moi.

15. Si tu agis ainsi envers moi, fais-moi plutôt mourir, si j'ai trouvé grâce à tes yeux; que je ne voie pas mon malheur.

16. L'Éternel dit à Mosché : assemble-moi soixante-dix hommes des anciens d'Israel, que tu sais être les anciens du peuple et ses magistrats; tu les amèneras vers la tente d'assignation, et qu'ils se placent là près de toi.

17. Je descendrai, et je parlerai avec toi là; je distrairai de l'esprit qui est sur toi, et le mettrai sur eux; ils porteront avec toi la charge du peuple, et tu ne porteras pas tout seul.

18. Mais au peuple tu diras : soyez prêts pour demain; vous mangerez de la viande, puisque vous avez pleuré aux oreilles de l'Éternel, disant : qui nous fera manger de la viande? nous serions mieux en Égypte. L'Éternel vous donnera de la viande, et vous en mangerez.

19. Vous en mangerez, pas un jour, ni deux jours,

le *kametz 'hataf*; il aurait donc fallu אַסְפָּה — שְׁבַעִים אִישׁ *Soixante-dix hommes*. Selon Iar'hi ce ne sont pas les mêmes que ceux dont il a été question dans l'Exode (ch. 24, v. 1); ils paraissent au reste différer des juges (Exode, ch. 18). On a cherché ici l'origine d'un prétendu sénat, désigné sous le nom de sanhédrin; c'est un rêve talmudique. Comment une institution nationale aurait-elle été désignée par un nom tiré du grec? שֵׁטְרִין Sept. γραμματεῖς, *des écrivains, des greffiers*.

17. וִירַדְתִּי *Je descendrai*. Iar'hi remarque que c'est une des dix descentes dont il est question dans le Pentateuque. וְאֶצְלָתִי — אֶצֶל *Côté, auprès*; en arabe ce mot exprime la racine qui attache l'arbre à la terre; אֶצֶל signifie *mettre de côté, distraire de quelque part; je prendrai*; מִן הָרוּחַ *de l'esprit*, voy. ci-dessous, v. 25. Sam. וְהֶצְלָתִי.

18. חֲתַדְשׁוּ — קֹדֶשׁ Signifie *se rendre saint, et aussi se séparer, se*

אֵיכֹל אֲנֹכִי לִבְרִי לְשֹׂאת אֶת־כָּל־הָעָם הַזֶּה כִּי כָבֵד  
 מִמֶּנִּי : 15 וְאִם־כָּכָה ׀ אֶת־עֲשֵׂה לִי הֲרַגְנִי נָא הֲרַג אִם־  
 מִצְאֵתִי הֵן בְּעֵינֶיךָ וְאֵל־אַרְאֶה בְּרַעְתִּי : פ  
 16 וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה אֲסַפֶּה־לִּי שִׁבְעִים אִישׁ  
 מִזִּקְנֵי יִשְׂרָאֵל אֲשֶׁר יָדַעְתָּ בִּירוּחָם וְקָנִי הָעָם וְשִׁטְרוּ  
 וְלִקְחָתָם אִתָּם אֶל־אַהֲל מוֹעֵד וְהִתְיַצְבוּ שָׁם עִמָּךְ : 17  
 וַיֵּרְדוּ וַדְּבַרְתִּי עִמָּךְ שָׁם וְאַצְלֵתִי מִן־הָרֹחַ אֲשֶׁר עָלֶיךָ  
 וְשִׁמְתִי עֲלֵיהֶם וְנִשְׂאוּ אִתָּךְ בְּמִשְׁאֵ הָעָם וְלֹא־תִשָּׂא אִתָּךְ  
 לְבָדָךְ : 18 וְאֶל־הָעָם הֵאמֵר הִתְקַדְּשׁוּ לְמַחֲ וְאֲכַלְתֶּם  
 בָּשָׂר כִּי בְּכִירְתֶּם בְּאוֹנֵי יְהוָה לֵאמֹר מִי יֵאכְלֵנוּ בָּשָׂר כִּי־  
 טוֹב לָנוּ בְּמִצְרַיִם וְנִתֵּן יְהוָה לָכֶם בָּשָׂר וְאֲכַלְתֶּם : 19  
 לֹא יוֹם אֶחָד תֵּאכְלוּן וְלֹא יוֹמִים וְלֹא ׀ חֲמִשָּׁה יוֹמִים וְלֹא

15. Irrégulier, comme Deuté., ch. 5, v. 24, et Ezéchiél, ch. 28, v. 14. Le באור dit que c'est peut-être un araméisme, comme Daniel, ch. 3, v. 10; *את מלכא*; ce נ est quelquefois élide, même au masculin. Sam. *אתה Tue-moi*. Ce mot, ordinairement appliqué à l'assassinat, se dit aussi de la mort naturelle (באור). Cette locution, suivie encore de הרג est un hébraïsme. *אם Sam. ואם — ברעתי Dans mon malheur*. Ounklousse *בבשתי dans ma confusion*. Iar'hi dit qu'il aurait fallu *ברעתם leur malheur*, mais que c'est une des dix-huit leçons amendées par les scribes : *ברעתך dans ton malheur*, et le changement est motivé sur le respect pour la divinité. Aben Esra observe qu'il n'est pas nécessaire d'avoir recours à une correction de scribes. Toujours cette tradition massorétique nous montre-t-elle ce qui n'a pas besoin d'être prouvé, que nous ne possédons pas le texte original dans sa contexture primitive.

16. אספה Impératif deuxième personne singulière, avec le ה emphatique, pour אספה. Le ségol est motivé par la gutturale. Le באור observe une autre irrégularité: tous les impératifs sur פעול prennent avec le ה emphatique

lait aux meules ou la pilait dans un mortier, la faisait cuire dans un vase, et en faisait des gâteaux ; le goût en était comme un goût de tartine à l'huile.

9. Et lorsque la nuit la rosée descendait sur le camp, la manne descendait dessus.

10. Mosché entendit le peuple pleurant en familles, chacune à l'entrée de sa tente. La colère de Dieu fut très-irritée, et ce fut mal aux yeux de Mosché.

11. Mosché dit à l'Éternel : pourquoi as-tu affligé ton serviteur ? et pourquoi n'ai-je pas trouvé grâce à tes yeux, de mettre la charge de tout ce peuple-là sur moi ?

12. Ai-je conçu tout ce peuple-là, l'ai-je enfanté, que tu me dis : porte-le dans ton sein, comme le nourricier porte le nourrisson ; à la terre que tu as fait serment (de donner) à ses ancêtres ?

13. D'où aurai-je de la viande pour donner à tout ce peuple qui pleure auprès de moi, disant : donne-nous de la viande et que nous en mangions ?

11. הרעת De רוע au *Hiphil*, faire du mal. מצתי Le keri est מצאתי de מצא trouver. לשום De שום mettre. Sam. לשים Voy. Exode, ch. 3, v. 11.

12. הריתי De הרה concevoir ; le premier ה replaces le ה radical. ילדתיהו De ילד *enfanter* ; la terminaison הו indique l'accusatif, l'ai-je enfanté ? ילדתיהו Est pour ילדתיהו comme יצרתיו Isaïe, ch. 43, v. 7. Sam. ילדתי — Futur pour le présent. חאמן Celui qui soigne, porte l'enfant, *gerulus* ; Ben Onziel dit פדגוגא *pédagogue*. Cette locution est très-belle ; Vater soupçonne que la comparaison à un homme qui soigne l'enfant est interpolée pour ménager une transition d'un sexe à l'autre. על Sam. אל .

13. ונאכל ונאכלה Sam. ונאכל. Oû ; אין—מאין

14. מנני De, pour moi. הדבד *la chose est trop lourde* Sous-entendu כבד. Les Sept. ajoutent τὸ ἥμα τοῦτο, cette affaire.

או דכו במדכה ובשלו בפרור ועשו ארו עגות והיה  
 טעמו כטעם לשד השמן : 9 וברדת הפל עלהמחנה  
 לילה ירד המן עליו : 10 וישמע משה אתהעם בכה  
 למשפחתיו איש לפתח אהלו ויחר אף יהוה מאד ובעיני  
 משה רע : 11 ויאמר משה אליהוה למה הרעת  
 לעבדך ולמה לאמצתי חן בעיניך לשום אתמשא כל  
 העם הזה עלי : 12 האנכי הריתי את כלהעם הזה  
 אם אנכי ולדהיהו כיהאמר אלי שאהו בחיקך באשר  
 ישא האמן אתהוינק על האדמה אשר נשבעת  
 לאבתיו : 13 מאין לי בשר לתת לכלהעם הזה  
 כייבכו עלי לאמר הנה לנו בשר ונאכלה : 14 לא

fait tourner l'une sur l'autre; Rosenmüller fait dériver ce mot de l'arabe رحا *tourner en spirale*. דכו De דוך *pulvériser*, de là le mot suivant מדוכה *mortier*. פרור *Vase*, et d'après Ben Ouziel *une chaudière*, de פור qui en arabe signifie *cuire*. עגות *Gâteaux*. Otter rapporte qu'aujourd'hui encore on fait en Perse des gâteaux de la manne. לשד השמן *Gâteau à l'huile*. La lettre ל est radicale; le mot לשד signifie *le suc*, la substance liquide qui se trouve dans le corps; ce mot ne se trouve plus qu'une fois, Ps. 32, v. 4 *נחפך לשדי mon humidité est changée*. La vraie signification de ce mot est douteuse; Ounklousse et syriaque דליש במשחא *pétrie à l'huile*. Sept. *τυγπισ ἐξ ἰλαιου, tartine d'huile*; nous avons adopté cette version. Vulgate *panis oleatus*. Targum Ierouschalmi ברבש בלשיין *cuits dans du miel*. La version arabe s'exprime de même. Dans l'Exode, on dit que la manne avait le goût du miel (ch. 16, v. 15); ici c'est une autre description ou un autre document. La substance oléagineuse qui porte chez nous le nom de *manne*, ne paraît susceptible ni d'être moulue ni d'être broyée.

9. עליו *Sur lui*; équivoque; on ne sait si c'est sur la rosée ou sur le camp (voy. Exode, ch. 16, v. 14). Mendelsohn dit: oben darauf, *pardessus*.

10. איש *Chacun*, se rapportant à למשפחתיו *ses familles*. רע *Mal*; sous-entendu היה הדבר *la chose était*.

mencèrent à pleurer, et dirent : qui nous fera manger de la viande ?

5. Nous nous rappelons le poisson que nous mangions en Égypte pour rien, les concombres, les melons, le poireau, les oignons et les aulx.

6. Et maintenant notre corps est desséché ; (nous n'avons rien) du tout ; rien que cette manne (sous) nos yeux.

7. Or la manne était comme la semence de coriandre, et la couleur en était comme la couleur du bdellion.

8. Le peuple se dispersait, ramassait (la manne), la mou-

les contrées méridionales une partie essentielle de la cuisine, et on les mange crus. On sait que c'était la bulbe favorite du soldat romain.

6. *בלת* y. Participe féminin *נפשנו* *יבשה* *notre corps est desséché*. *בלת* Rien ; de *בלת* employé seulement avec le *ב* de *בל* non.

7. *והמן* *La manne*. Voy. Exode, ch. 16, v. 31. Pourquoi cette répétition ? Leclerc pense que les versets 7, 8, 9 ont été insérés. Il ajoute : *neque hoc de locis qui Mosis scriptis inseri potuerunt, observarem, nisi viderem viros eruditos nimis invidiose eos, qui pauca quædam Mosi addita existimant, traducere. Apud interpretes critices facili paratragædiare licet, dum peritioribus ludibrium debetur.* « Je n'aurais rien dit des passages qui peuvent avoir été insérés dans le Pentateuque, si je ne voyais des hommes érudits traiter avec excès de haine ceux qui pensent qu'en quelques endroits il y a des additions, etc. » Ces réflexions sont de 1696, et n'ont rien perdu de leur à propos. *גד* Voy. Exode, *loco citato* *בדלה* *Bdola'h*, *bdellion* ; espèce de résine transparente semblable à la cire, et ayant une bonne odeur, d'un arbre qu'on trouve en Arabie et aux Indes. Voy. Pline, *Hist. nat.*, XII, 9 et 19. Selon Kim'hi, ce mot signifie *perle*, et les grains de la manne seraient comparés aux perles. *בדלה* D'après Gesenius, peut venir de *בדל*, comme *פדל* *perle choisie*.

8. *שטו* De *שטו* *parcourir* un lieu pour aller à la recherche de quelque chose, se disperser, au passé ; *אישכרציר* c'est le *Spazier* allemand, *se promener*, pour dire que le peuple ramassait sans peine et en se promenant. Cette explication paraît moins conforme que la première à la signification du verbe *שטו*—*רחים* Petit moulin des Orientaux, composé de deux pierres que la main

בְּקִרְבּוֹ הִרְאִינוּ חֲמֵהָ וַיִּשְׁכּוּ וַיִּכְכּוּ גַם בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וַיֹּאמְרוּ  
 מִי יֵאָכְלֵנוּ בָּשָׂר : 5 זָכַרְנוּ אֶת־הַדֶּגֶה אֲשֶׁר־נֹאכַל  
 בְּמִצְרַיִם חֲנָם אֵת הַקְּשָׂאִים וְאֵת הָאֲבִטָּחִים וְאֵת־הַחֲצִיר  
 וְאֵת־הַבְּצָלִים וְאֵת־הַשּׁוּמִים : 6 וְעַתָּה נַפְשֵׁנוּ יִבְשֶׁה  
 אֵין כָּל בְּלֵחֵי אֶל־הַמָּן עֵינֵינוּ : 7 וְהַמָּן כְּזֶרַע־גֶּד הוּא  
 וְעֵינוּ כְּעֵין הַבְּדִלָּה : 8 שְׂטוֹ הָעָם וְלִקְטוּ וּמַחֲנוּ בְּרַחֲמִים

בגה En état construit דגת féminin de דג qui fait au pluriel דגים ; le באור dit que דגה est le nom de l'espèce. Hérodote, Strabon, d'anciens historiens, et les voyageurs modernes, vantent tous la fécondité du Nil en poissons de diverses espèces. נאכל Futur pour le passé. חנם De חן grâce, avec la syllabe ם formative adver-

biale, gratis, Ounkl. מנגן pour rien ; les espèces qui suivent forment la nourriture des ouvriers, du bas peuple. הקשאים Concombres. Racine קשה dur (le ך est pour le ה ), parce que ce fruit, dit lar'hi, est pour les enfans de pénible digestion ; Gesenius dit que קשאים est égyptien. Il est sûr que c'est une espèce de cucurbitacés. un mot analogue se trouve Isaïe, ch. 1, v. 8. אבטחים Les pastèques, porte encore aujourd'hui en Égypte le même nom פטיח d'où le nom pastèques. C'est la principale nourriture de la classe pauvre, au mois de juillet. Ouziel מלאפפוניא c'est le nom grec melopepon. D'après Gesenius, אבטיחים est un masc. pluriel, des melons ; de בטח cuire ; la lettre א est préposition, et la forme radicale בטיח ; de même en arabe est transposée pour טביח cuire, comme en grec πίπων de πίπω, qui a la même signification. חציר Le poireau. Ounkl. כרתי, arabe et syriaque de même. Les mots חציר et כרתי peuvent dériver l'un de l'autre. חצר En arabe signifie verdit. Selon Aben Esra le mot חציר exprime des légumes, des herbes en général. Selon Leclerc la racine du lotier se nomme κόρσιον, ce qui ne s'éloigne pas de חציר. Le poireau était très-commun en Égypte, voir Juvénal, XV, 9. בצלים Oignons. Ben Ouziel כוצפיא d'où cepa ; en arabe בצל signifie éplucher, comme פצל en hébreu. L'allemand Zwiebel dérive de l'hébreu צבל transposition de בצל. Sept. κρόμμυσα, aux. La signification de ce mot est sûre, aux. שומים. Le même mot se trouve dans tous les dialectes sémitiques. En arabe, en chaldéen et en syriaque, le ש est remplacé par le ת ; de même en grec l'ognon sauvage porte le nom de θύμος, tumos. On sait comme l'Égypte a toujours été renommée pour ses aux et ses oignons ; ils forment dans

CH. XI. 1. Le peuple fut mécontent, (il fut) méchant aux oreilles de l'Éternel. L'Éternel l'entendit, sa colère s'enflamma, le feu de l'Éternel éclata parmi eux, et consumait à l'extrémité du camp.

2. Le peuple cria vers Mosché. Mosché pria à l'Éternel, et le feu s'éteignit.

3. On appela le nom de cet endroit Tabhera, car le feu de l'Éternel avait éclaté sur eux.

4. Et le ramassis (de gens) qui était au milieu de lui fut saisi de convoitise; les enfans d'Israel recom-

grande propension à expliquer les noms des endroits par des événemens et *vice versa*. כֵּם Pronom, le nom qu'il remplace est עַם du verset précédent.

4. וְהִאֲסַפְסַף De אָסַף *rassembler; le mélange*; de même Ounkl. et les Sept. הִתְאָוֹר תְּאָוֹר *Désiraient un désir, avaient des désirs désordonnés*. Racine אָוֹר du *Hithpael*, voy. Exode, ch. 12, v. 38. וַיִּשְׁבוּ La racine שׁוּב s'emploie pour exprimer une action réitérée; *ils pleurèrent encore une fois* (Gen., ch. 25, v. 18, et ch. 30, v. 31). Les Sept. ont lu יִשְׁבוּ *ils étaient assis*; la Vulgate de même. בָּשָׂר *Viande*. Comment, demande Iar'hi, pouvaient-ils manquer de viande, puisqu'ils avaient de nombreux troupeaux (Exode, ch. 12, v. 38)? Il répond que c'était de leur part une mauvaise chicane (עֲלִילָה); d'autres commentateurs disent qu'il s'agit de la chair de poisson; ce qui est d'autant moins probable que les plaintes portent aussi expressément sur l'absence des poissons (v. 5). Est-ce donc une chose extraordinaire qu'une troupe de Bédouins errant dans le désert manque tantôt d'une chose, tantôt d'une autre? L'abondance est l'exception, et la disette la règle. Voici ce qu'en dit M. Delille: « Les plantes du désert suffisent aux besoins les plus pressans des Arabes. Les caravanes hâtent leur marche pour arriver à des stations où les chameaux puissent paître. Les branches de quelques buissons épineux, les racines tirées de dessous le sable, servent aux Arabes à allumer le feu nécessaire pour cuire sous les cendres le pain qu'ils font à l'instant.» (*Description de l'Égypte.*)

5. זָכְרָנוּ Passé pour le présent. הַדְּבָה *Le poisson*. Ounkl. נוּנָיָא *nounaya*; on a cru dériver de là le nom de la baleine כְּעָל נוּנָיָא *le souverain des poissons*.

יא 1 ויהי העם כמתאננים רע באזני יהוה וישמע  
 יהוה ויחר אפו ותבער בם אש יהוה והאכל בקצה  
 המחנה : 2 ויצעק העם אל משה ויתפלל משה אל  
 יהוה ותשקע האש : 3 ויקרא שם המקום ההוא  
 תבערה בייבערה בם אש יהוה : 4 והאמכסרי אשר

*jesté*, etc. Selon lui la racine serait שוב ; selon Iar'hi, ce mot signifie *repose*, et la racine alors est ישב ; si la signification est *repose*, il faudrait שב ; l'analogie grammaticale est pour שוב. Selon Aben Esra, ce verbe est ici intransitif. Mendelsohn traduit dans ce sens. רכבה Pluriel רכבו de dix mille, de רכב être beaucoup, venant de רב beaucoup ; ce mot se dit en général d'un nombre infini ; Mendelsohn dit : dans la quantité de mille, comme s'il y avait ברכבות. On récite ce verset dans la synagogue en fermant l'armoire des rouleaux de la loi, armoire qui porte le nom ארון *arche*. Aucun culte ne possède une collection de prières aussi belles de sublimité et de variété que les Israélites, dût-on ne considérer que les Psaumes.

CH. XI. 1. העם Ben Ouziel רשיעי עמא *les méchants du peuple*. C'est l'opinion talmudique. כמתאננים Littéralement *comme des mécontents*, des gens se plaignant, le *comme* est exprimé par le כ comparatif. כמתאננים Racine אנה *soupirer, se plaindre*, employé seulement au *Hithpael* ; d'après Aben Esra de און *action vaine, mauvaise, comme des malfaiteurs*. Iar'hi dit *cherchant querelle*, comme Juges, ch. 16, תואנה הוא מבקש, Ounkl. traduit dans ce sens. Sept. *μυρμούρον* πονηρά, *murmurant de mauvaises choses*. Mendelsohn traduit *mécontents*, et nous l'avons suivi. באזני Aux oreilles. Sept. *aux yeux*, comme s'il y avait בעיני ; de même les versions syriaque, arabe, chaldéenne et persane. On le trouve ainsi dans vingt manuscrits hébreux. אש ה' Le feu de l'Éternel. Les uns pensent qu'il s'agit du tonnerre qui a allumé un incendie ; d'autres, d'une maladie pestilentielle inflammatoire. ותאכל Elle consuma. בקצה המחנה A l'extrémité du camp ; Sept. *une partie du camp*.

2. ותשקע Racine שקע *baisser, s'enfoncer* soit dans la terre, soit dans l'eau.

3. תבערה *Tabhera*. Plusieurs traducteurs ne regardent pas ce mot comme un nom propre, car ils le traduisent ; ainsi Ounkl. דליקת *incendie* ; Sept. de même. Mendelsohn prend תבערה pour un nom propre. L'écrivain sacré a une



le bien dont l'Éternel nous favorisera nous t'en ferons jouir.

33. Ils partirent de la montagne de l'Éternel ; une marche de trois jours ; l'arche de l'alliance de l'Éternel alla devant eux, une marche de trois jours, pour leur découvrir un (lieu de) repos.

34. La nuée de l'Éternel était sur eux le jour quand ils partaient du camp.

35. Il arriva, quand l'arche partait, Mosché dit : lève-toi, Éternel, que tes ennemis soient dispersés, et que ceux qui te haïssent fuient devant toi.

36. Et quand elle était posée, il disait : retourne, Éternel, aux dix mille milliers d'Israel.

autant entre le verset 36 et le premier du chapitre suivant ; les commentateurs expliquent et la présence de cette lettre et sa position renversée. Nos maîtres, dit Iar'hi, leur mémoire est une bénédiction, disent que cette section (du verset 35 à la fin du verset 36) est précédée et suivie d'un signe, pour indiquer que ce n'est pas ici sa place, et qu'elle ne se trouve ici que pour séparer une calamité (פרענות) d'une autre ; et on regarde comme une calamité d'avoir quitté légèrement la montagne de Dieu ; les murmures sont une seconde calamité. Mais, ajoute le באור, dans ce cas il en était donc de même à chaque station, puisque chaque fois que l'arche partait Mosché disait le contenu du verset 35, et quand elle reposait, celui du verset 36. Voilà de l'exégèse à l'occasion d'une lubie de copiste ! קומה *Lève-toi*. Cette même idée se trouve presque mot à mot, Ps. 68, v. 2 ; la deuxième personne y est remplacée par la troisième ; selon Mendelsohn, ce cantique a été composé par David lors de la translation de l'arche. Ce même verset est encore répété dans la synagogue lorsqu'on ouvre les portes de l'armoire qui renferme les rouleaux manuscrits de la loi. ויפאר Racine פרוץ *disperser*, du Kal. וינסו Racine נוס *fuir* ; c'est un des signes de la poésie hébraïque de répéter la même idée dans des expressions différentes.

36. ויבנחה Racine נוח *reposer*, infinitif du Kal ; le ך affixe possessif de la troisième personne est remplacé par un ה comme פרעה Exode, ch. 32, v. 25. 'ה שוכה Ounkl. שרי ביקרך 'תובח *Reviens, Éternel, repose avec ta ma-*

כִּי־תִירָךְ עֵמְנִי יְהוָה וְהַפְּזֵב הָהוּא אֲשֶׁר יֵיטִיב יְהוָה  
 עֵמְנִי וְהַטְּבֵנוּ לָךְ : 33 וַיִּסְעוּ מֵהַר יְהוָה דָּרָךְ שְׁלֹשֶׁת  
 יָמִים וְאָרוֹן בְּרִית־יְהוָה נָסַע לִפְנֵיהֶם דָּרָךְ שְׁלֹשֶׁת  
 יָמִים לְתוֹר לָהֶם מְנוּחָה : 34 וְעַנּוּ יְהוָה עַל־הֵם  
 יוֹמָם בְּנִסְעֵם מִדֶּ־הַמַּחֲנֶה : ס שְׁשִׁי ז נון מחופכת  
 35 וַיְהִי בְּנִסְעַ הָאָרוֹן וַיֹּאמֶר מֹשֶׁה קוּמָה ו יְהוָה וַיַּפְּצוּ  
 אֲבִירָה וַיָּנֹסוּ מִשַּׁנְאִירָה מִפְּנֵיהָ : 36 וּבִנְחָה יֹאמֶר שׁוּבָה  
 יְהוָה רַבְבוֹת אֱלֹפֵי יִשְׂרָאֵל : פ ז נון הפוכה

phrase ainsi le verset depuis ידעת *Tu sais comme nous avons campé dans le désert*, et tu as vu de tes yeux les grandes choses qui nous ont été faites; d'après le principe qui ne regarde pas pour un ך conversif un ך ponctué *scheva* après un autre passé. Mendelsohn traduit : *tu sais l'endroit dans le désert où nous camperons, et tu peux nous servir d'yeux*, de lumières, de guide, nous donner de bons conseils sur tout. Cette version paraît plus naturelle, et nous l'avons suivie. Litt. לעינים. *De yeux*. Nous trouvons, Job, 29, 15, עינים הייתי לעור ורגלים לפסח אני, *J'étais YEUX pour l'aveugle; et suis PIED pour le boileux*. Sept. *tu seras notre ministre* (πρωτοβούτος); l'intention de l'écrivain sacré est de faire connaître qu'il ne comptait pas uniquement sur des moyens surnaturels, puisqu'il sollicite un étranger d'être son conducteur.

32. ייטיב Racine יטב être bon; au Kal ce verbe n'est employé qu'au futur et impersonnellement; nous trouvons toutefois, Nah., ch. 3, v. 8. תיטבי Ici il est du Hiphil, où se trouve aussi le passé; Deut., ch. 5, v. 25; Jérem. ch. 1, v. 12; la signification du Hiphil est *faire du bien*; והטבנו du Hiphil, passé changé en futur. Le texte nous laisse ignorer si 'Hobab a accepté la proposition; mais au livre des Juges (ch. 4, v. 11) nous trouvons que des descendans de 'Hobab étaient dans la Palestine, et y menaient une vie nomade.

33. וארון L'arche de l'alliance de l'Éternel. Comment marchait-elle en avant, puisqu'elle était entre les deux enseignes? Iar'hi dit qu'il s'agit d'une autre arche, de celle qui renfermait les fragmens des premières tables de la loi, et qu'on menait en avant dans la bataille; il ajoute que cela eut lieu lors de la première marche de trois jours. לתור — תור Aller ça et là, pour reconnaître un pays et l'examiner.

34. יהוה Ce mot n'est pas exprimé dans les Septante; et manque dans un manuscrit hébreu. Entre ce verset et le suivant le texte porte un ך renversé;

Menasché, Gamliel, fils de Pdatsour.

24. A la tête de la colonne de la tribu des enfans de Biniamine, Abhidane, fils de Guidoni.

25. Partait ensuite la bannière du camp des enfans de Dane, recueillant (les retardataires) dans tous les camps, selon leurs cohortes; à la tête de sa cohorte, A'hiézer, fils d'Amischadaï.

26. A la tête de la cohorte de la tribu des enfans d'Aschère, Paguiël, fils d'Ochrane.

27. A la tête de la cohorte de la tribu des enfans de Naphtali, A'hira, fils d'Einone.

28. Voilà les stations des enfans d'Israel selon leurs cohortes, et ils partaient.

29. Mosché dit à 'Hobab, fils de Reouel le Midianite, beau-père de Mosché : nous partons vers l'endroit dont l'Éternel a dit : je vous le donnerai. Viens avec nous, nous te ferons du bien, car l'Éternel veut du bien à Israel.

30. Il lui répondit : je n'irai pas, mais j'irai vers mon pays et mon lieu natal.

31. Il (Mosché) dit : je te prie, ne nous quitte pas; tu connais nos campemens dans le désert, et tu nous serviras de guide.

32. Lorsque tu marcheras avec nous, il arrivera que

breu n'a pas de mot pour exprimer l'action de *promettre*. Voy. I Sam., ch. 25, v. 30, et Jérém., ch. 18, v. 20. Nous trouvons **דבר רעה על** *décider du mal* sur quelqu'un, I Rois, ch. 22, v. 23; **דבר שלום עם** *parler amicalement avec*. Ps. 28, v. 3.

31. **ירעת** Passé pour le présent. **והיית** Passé pour un futur. Ounkl. para-

גַּמְלֵי־אֵל בְּדַפְדּוּצוֹר : 24 וְעַל־צֶבֶא מִטָּה בְּנֵי בְנִימָן  
 אֲבִיָּהֶן בְּדַגְדּוּעוֹנֵי : 25 וְנִסַּע הַגֹּל מִחֲנֵה בְנֵיהֶן מֵאַסָּף  
 לְכָל־הַמִּחֲנֵה לְצִבְאָתָם וְעַל־צֶבֶאֹו אַחִיעֶזֶר בֶּן־עַמִּישָׁדַי :  
 26 וְעַל־צֶבֶא מִטָּה בְּנֵי אִשָּׁר פְּגַעֵי־אֵל בְּדַעְכָּרָן : 27  
 וְעַל־צֶבֶא מִטָּה בְּנֵי נַפְתָּלִי אַחִיעֶזֶר בְּדַעֲיָנָן : 28 אֵלֶּה  
 מִסְּעֵי בְנֵי־יִשְׂרָאֵל לְצִבְאָתָם וַיִּסְעוּ : 29 ס  
 וַיֹּאמֶר מֹשֶׁה לְחַבֵּב בְּדַרְעוּאֵל הַמְדִּינִי חֲרֹתַן מִשָּׂה נְסָעִים ו  
 אֲנַחְנוּ אֶל־הַמְּקוֹם אֲשֶׁר אָמַר יְהוָה אֵתָּן לָכֶם לְכַה  
 אֲתָנוּ וְהַמְּבִנּוּ לָךְ כִּרְיֵהוּהָ דְבַר־טוֹב עַל־יִשְׂרָאֵל : 30  
 וַיֹּאמֶר אֵלָיו לֹא אֵלֶיךָ כִּי אִם־אֶל־אֶרֶצִי וְאֶל־מוֹלַדְתִּי  
 אֵלֶיךָ : 31 וַיֹּאמֶר אֶל־נָא תַעֲזֹב אֲתָנוּ כִּי וְעַל־כֵּן  
 יִדְעַת חֲרֹתָנוּ בַּמִּדְבָּר וְהָיִיתָ לָנוּ לְעֵינָיִם : 32 וְהָיָה

qu'on s'arrêtait de nouveau, les Guerschonites et les Merarites construisaient de suite l'habitacle, et attendaient l'arrivée des Kehathites porteurs de l'arche; et ceci s'expliquerait, parce que ceux-ci portaient les derniers. Mais est-il bien naturel de mettre une disposition d'arrivée au milieu d'un ordre de marche? les lévites ne marchaient donc pas ensemble? Nous ne savons si l'on a deviné l'intention de l'écrivain, mais elle est bien cachée. Les Septante traduisent *עד כראם* ὡς παραγίονται, *jusqu'à ce qu'ils arrivent.*

25. מאסף Littéralement *le chercheur*, qui ramassait les trainards; Mendelsohn traduit *l'arrière-garde*; Sept. *les derniers*. Ils étaient la dernière bannière, et non la dernière tribu.

29. חובב 'Hobab, fils de Reuel. Ce dernier est le beau-père de Mosché (Exode, ch. 2, v. 28); ainsi 'Hobab est son beau-frère, son allié, et le mot hébreu חותן peut avoir ce sens, ainsi qu'en arabe; du reste toute la parenté de Mosché du côté de sa femme est obscure, au point que les talmudistes sont réduits à dire que le beau-père de Mosché avait sept noms différens, et ils disent que Reuel est le grand-père de la femme de Mosché. Il est plus naturel d'admettre qu'il avait plusieurs beaux-pères et plusieurs beaux-frères. Le texte ne nous apprend rien sur l'arrivée de ce beau-frère. *דבר טוב* *A dit du bien*; l'hé-

du désert de Sinaï, et le nuage s'arrêta dans le désert de Pharane.

13. Ils partirent d'abord, selon l'ordre de l'Éternel, par Mosché.

14. La bannière du camp des enfans de Iehouda partit la première, selon leurs cohortes; à la tête de cette cohorte fut Na'hschone, fils d'Aminadab.

15. A la tête de la cohorte des enfans d'Issachar, Nethanel, fils de Tsouar.

16. A la tête de la tribu des enfans de Zebouloune, Éliab, fils de 'Hélone.

17. L'habitacle fut démonté; alors partaient les enfans de Guerschone et les enfans de Merari, porteurs de l'habitacle.

18. Partait ensuite la bannière du camp de Reoubene, selon leurs cohortes; à la tête de la cohorte, Élitour, fils de Schedéour.

19. A la tête de la cohorte de la tribu des enfans de Schimone, Schloumiel, fils de Tsourischadaï.

20. A la tête de la cohorte des enfans de Gad, Eliasaph, fils de Deouél.

21. Partaient ensuite les Kehatime (Kehathites) porteurs du sanctuaire, et dressaient l'habitacle jusqu'à leur arrivée.

22. Partait ensuite la bannière du camp des enfans d'Éphraïme, d'après leurs cohortes; à la tête de sa cohorte, Élischamâ, fils d'Amihoud.

23. A la tête de la cohorte de la tribu des enfans de

c'est une interpolation, ne l'a pas mise dans sa traduction. Voilà ce qu'on croit : les Guerschonites et les Merarites sont le sujet du verset וְהַקִּימָר; lors-

וַיֵּשְׁבוּ אֶל־לְמַסְעֵיהֶם מִמִּדְבַּר סִינַי וַיִּשְׁכְּנוּ הַיַּעֲקֹבִיּוֹת בְּמִדְבַּר  
 פָּאֲרָן : 13 וַיִּסְעוּ בְּרֵאשִׁיטָה עַל־פִּי יְהוָה בְּיַד־מֹשֶׁה :  
 14 וַיִּסַּע דָּגַל מַחֲנֵה בְנֵי־הַיְהוּדָה בְּרֵאשִׁיטָה לְצַבְאֹתָם  
 וְעַל־צְבָאוֹ נַחֲשׁוֹן בְּדַעֲמִינָדָב : 15 וְעַל־צְבָא מִטָּה בְּנֵי  
 יִשְׁשָׁכָר נִתְנָאֵל בְּדַצְוֶעַר : 16 וְעַל־צְבָא מִטָּה בְּנֵי  
 זְבוּלֹן אֶלְיָאֵב בְּדַחֲלוֹן : 17 וְהַיְוֹדֵד הַמִּשְׁכָּן וְנִסְעוּ בְּנֵי  
 גַרְשׁוֹן וּבְנֵי מְרָרִי נִשְׂאֵי הַמִּשְׁכָּן : 18 וְנִסַּע דָּגַל מַחֲנֵה  
 דָּאֵיבֵן לְצַבְאֹתָם וְעַל־צְבָאוֹ אֶלְיָצוּר בְּדַשְׁדִּיאוֹר : 19  
 וְעַל־צְבָא מִטָּה בְּנֵי שִׁמְעוֹן שְׁלֹמִיאֵל בֶּן־צוּרִישָׁדָי : 20  
 וְעַל־צְבָא מִטָּה בְּנֵי־גַד אֶלְיָסָף בֶּן־דְּעוּיָאֵל : 21 וְנִסְעוּ  
 הַקֵּהָתִיּוֹת נִשְׂאֵי הַמִּקְדָּשׁ וְהַקִּימוֹ אֹתֵי הַמִּשְׁכָּן וְיַד־בְּאֵם :  
 22 וְנִסַּע דָּגַל מַחֲנֵה בְנֵי־אֶפְרַיִם לְצַבְאֹתָם וְעַל־צְבָאוֹ  
 אֶלְשִׁמֶעַ בְּדַעֲמִיחֹר : 23 וְעַל־צְבָא מִטָּה בְּנֵי מְנַשֶּׁה

Dans leurs trajets. Ils sont arrivés en plusieurs stations du désert de  
 Sinä au désert de Pharane.

13. בראשנה *La première*, sous-entendu *station*.

17. וְהוֹרֵד *De ירד descendre*, au passé du *Hiphil*, *il fut descendu*, démonté.  
 D'après le ch. 2, v. 17, il semble que les lévites en masse marchaient entre la  
 division de Reoubene et celle d'Ephraïme; ici les Guerschonites et les Merarites  
 marchent après la division de Iehouda. et les Kehashites viennent après la divi-  
 sion de Reoubene. Quoi qu'il en soit, voici comme les commentateurs l'enten-  
 dent : Après le départ de la division de Iehouda, on commençait à abattre le  
 tabernacle; Aharone et ses fils descendaient le voile, et en couvraient l'arche  
 et les ustensiles sacrés, fait des Kehathites; ceci fait, les Guerschonites et  
 les Merarites portaient avec les voitures sur lesquelles étaient les ais du ta-  
 bernacle; l'arche et les ustensiles restaient jusqu'au départ de la division de  
 Reoubene; les Kehathites portaient ensuite.

21. וְהַקִּימוֹ *Ils dresseront*. עד בואם *Jusqu'à leur arrivée*; locution diffi-  
 cile; qu'on est réduit à deviner plutôt qu'à comprendre. Gueddes, jugeant que

rez, mais non pas un terouah.

8. Les fils d'Aharone les cohenime sonneront des trompettes, et ce vous sera un statut perpétuel dans vos générations.

9. Et quand vous marcherez à la guerre, dans votre pays, contre un oppresseur qui vous opprime, vous ferez un retentissement bruyant par les trompettes; vous serez remémorés devant l'Éternel votre Dieu, et vous serez délivrés de vos ennemis.

10. Et au jour de votre joie, dans vos fêtes, et les commencemens de vos mois, vous sonnerez des trompettes sur vos holocaustes et vos sacrifices pacifiques. Elles vous seront une remémoration devant votre Dieu; moi l'Éternel votre Dieu.

11. Ce fut à la seconde année, le deuxième mois, le vingt du mois, le nuage s'éleva de dessus l'habitable du témoignage.

12. Les enfans d'Israel partirent selon leurs stations,

לזרעם אחריהם, לכם ולזרעם אחריהם Ceci explique ce qu'on lit dans le Deutéronome, ה' אלהינו דבר אלינו בחרב (ch. 1, v. 6).

11. ויקי Ici commence un document historique contenant les événemens des Israélites de Sinaï au Jourdain (ch. 10, v. 11 et 29); les ch. 15 et 19 sont des documens ayant rapport à des réglemens contenus dans celui-ci. השנית La seconde, de la sortie d'Égypte, est sous-entendu. Par'hi dit que puisqu'ils sont arrivés devant Sinaï le premier du troisième mois, et en sont partis le vingt du second mois de l'année suivante, il résulte que c'est environ dix jours de moins qu'une année qu'ils ont séjourné devant le 'Horeb.

12. במדבר פארן Le désert de Pharane est la partie du désert arabe qui s'étend au nord-est, vers les montagnes de l'Idumée. Cette contrée porte encore aujourd'hui le nom de *Wady Faran*, vallée de Pharane. Cette vallée est renommée pour sa fertilité, voy. Niebuhr, tom. 1, p. 163 de la traduction française.

הַקֹּדֶל הַתִּקְעוּ וְלֹא תִרְעוּ : 8 וּבְנֵי אֶהְרֹן הַכֹּהֲנִים  
 יִתְקְעוּ בַּחֲצוֹצְרוֹת וְהָיוּ לָכֶם לַחֲקַת עוֹלָם לְדֹרֹתֵיכֶם :  
 9 וּקְרִיתְבֹאוּ מִלַּחְמָה בְּאַרְצְכֶם עַל־הַצֹּר הַצֹּר  
 אֲתֶכֶם וְהִרְעִיתֶם בַּחֲצוֹצְרוֹת וְנִזְכַּרְתֶּם לִפְנֵי יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם  
 וְנוֹשַׁעְתֶּם מֵאֵיבֹכְכֶם : 10 וּבַיּוֹם שִׂמַּחְתֶּם וּבְמוֹעֲדֵיכֶם  
 וּבְרֵאשֵׁי חֲדָשְׁכֶם וְהִתְקַעְתֶּם בַּחֲצוֹצְרוֹת עַל עַלְתֵיכֶם וְעַל  
 זִבְחֵי שְׁלָמֵיכֶם וְהָיוּ לָכֶם לְזִכְרוֹן לִפְנֵי אֱלֹהֵיכֶם אֲנִי יְהוָה  
 אֱלֹהֵיכֶם : פ חֲמִישִׁי

11 וְיָהִי בַשָּׁנָה הַשְּׁנִיָּה בַּחֲדָשׁ הַשְּׁנִי בְּעֶשְׂרִים בַּחֲדָשׁ  
 נִעְלָה הָעֵזֶן מֵעַל מִשְׁבַּן הַזְּעֵרָה : 12 וַיִּסְעוּ בְנֵי

marquée entre le *tekia* et le *terouah*; on croit que le premier est un son prolongé uniformément, et le second un son brisé, *trillé*. Le verset 5, Ps. 150, *תרועה בצלצלי תרועה* est favorable à cette interprétation. Toujours cela est-il conjectural. Ainsi deux *tekia* pour l'appel de l'assemblée, un pour les chefs, et le *terouah* pour le signal du départ.

8. *Statut perpétuel*; c'est encore une formule.

9. *מלחמה* Pour *למלחמה*; ce mot peut être pris aussi adverbialement. *וּנִזְכַּרְתֶּם* *Vous serez remémorés*. Cette idée matérielle de se rappeler au souvenir de Dieu, à l'aide du son de la trompette, est adaptée à l'état intellectuel des anciens Hébreux. (Voy. Exode, ch. 28, v. 29). *ישע ונושעתם* *Racine ישע secourir, délivrer, Niphal*.

10. *שמחתם*—*שמחתיכם* Sam. *שמחתם* *Votre joie*; exemples, la dédicace du temple de Salomon, II Paral., v. 12, 13, et aussi du temple d'Esdras (ch. 3, v. 10). *מועדיכם* *Vos fêtes*; voy. Lévit., ch. 23. *ראשי חדשכם* *Les commencemens de vos mois*. On y faisait des sacrifices, Nomb., ch. 28, v. 11, mais ce n'étaient pas des solennités proprement dites, des jours de repos. D'après le Talmud il est défendu, et d'après le Pentateuque il est ordonné de jouer d'un instrument aux jours solennels. A la fin de ce verset le Samaritain a *וידבר ה' אל משה רב לכם שבת בהר הזוז*; viennent ensuite les versets 7 et 8 du ch. 1 du Deutéronome, avec ces changemens dans les versets 7 et 8: au lieu de *ראה* on lit *ראו*—au lieu de *נשבעתה*—*נשבעתה*—au lieu de



CH. X. 1. L'Éternel parla à Mosché en disant :

2. Fais-toi deux 'hatsotsroth (trompettes) d'argent; tu les feras massifs; ils te serviront pour la convocation de la réunion et pour le départ des camps,

3. Quand on sonnera avec elles toute la réunion s'assemblera vers toi, à l'entrée de la tente d'assignation;

4. Et quand on sonnera d'une seule, les nassi, chefs des milliers d'Israel, s'assembleront vers toi.

5. Vous sonnerez un terouah, les camps établis à l'orient partiront.

6. Vous sonnerez pour la seconde fois un terouah, les camps établis vers le midi partiront. A leur départ on sonnera un terouah.

7. Et quand on convoquera l'assemblée, vous sonne-

delsohn rend ce mot littéralement par *stoßen*, pousser dans la trompette, exprimé par תקיעה *tequia*; la seconde manière est תרועה Voir Lévitique, *loco citato*. ראשי אלפי ישראל Les nassi étaient des chefs chiliarques, dont il est question dans l'Exode (ch. 18, v. 21).

5. תרועה *Terouah*. Septante *σημασία*, signalement. Ounklousse יבבתא Mendelsohn dit *Lärm*, bruit, alarme. ותקעתם תרועה Selon Iar'hi, d'après le Siphri, chaque son consistait en trois coups *tequia*, *terouah*, *tequiah*, תקיעה תרועה תקיעה.

6. תימנה *Au sud*. Le triphylle réoubénique : Reoubene, Schimone, Gad. Le Sam. dit צפונה *au nord*. Dans les Septante on lit qu'on sonnait, pour les deux autres triphylles, le troisième coup pour l'occident, et le quatrième pour le nord. Cela est vraisemblable; mais il n'en est question ni dans le texte hébreu, ni dans le texte samaritain. Leclerc remarque qu'il est singulier de voir ci-dessus, ch. 3, le texte répéter inutilement douze fois la même chose, et omettre ici un renseignement nécessaire. צפונה תימנה Sam. צפונה

7. ותקעו ולא תריעו—בהקהל Sam. ובהקהל *Vous pousserez* dans la trompette, mais vous ne donnerez pas de son *bruyant*. La différence est ici

1 וידבר יהוה אל משה לאמר : 2 עשה לך  
 שתי חצוצרות כסף מקשה תעשה אתם והיו לך למקרא  
 הצעדה ולמסע אחד המחנות : 3 ותקעו בהן ונועדו  
 אליך כל הצעדה אל פתח אהל מועד : 4 ואם  
 באחת יתקעו ונועדו אליך הנשיאים ראשי אלפי ישראל :  
 5 ותקעוהם הרועה ונסעו המחנות החנים קדמה :  
 6 ותקעוהם הרועה שנית ונסעו המחנות החנים  
 הימנה הרועה יתקעו למסעיהם : 7 ובהקהיל את

CH. X. 1. וידבר Il dit. Ces mots, placés en tête d'une ordonnance sur les trompettes et les fanfares, montrent avec évidence que cette locution n'est qu'une formule.

2. חצוצרות 'Hatsotsroth, trompettes; elles étaient en métal; elles différaient en cela du *schofar*, qui, à ce qui a été dit (Lévit., ch. 25, v. 9), était en corne; d'où en grec *καρπινον*. Selon Josèphe (Antiq., liv. XI, ch. 12, § 6), la trompette avait presque une coudée de longueur; l'embouchure était étroite, un peu plus épaisse qu'un roseau, ayant suffisamment d'ouverture pour permettre à la bouche d'aspirer, se terminant en pavillon, comme les *salpices* (trompette guerrière). חצוצר Faire un rappel, ordinairement par la trompette. On dérive ce mot ainsi que חצוצרה de צר étroit, à raison de son embouchure. Il est plus probable que le mot imite le son de l'instrument, et que c'est une onomatopée. Ounklousse et Ben Ouziel ont חצוצרן en style talmudique חצוצרתא les Sept. *σαλπιγγας*; la version syriaque, le Samaritain, l'arabe de Saadias ont בוקא *bouka*; d'où est dérivé le *βουκάν* des Grecs, et le *buccina* des Latins. En chaldéen בוקא est le nom que porte l'os de la cuisse. Pour אתן אתם; dans le verset suivant on trouve le féminin בהן—מקשה Voy. Exode, ch. 25, v. 18. ולמסע—ולמקרא Noms au lieu des infinitifs לקרא—ולהסיע.

3. בהן Dans elles, dans les deux. Les Romains, dans les premiers temps, se réunissaient dans leurs assemblées par centuries, au son de la trompette : *centuriata* (comitia) per *cornicineum* (Anlu-Gelle, liv. XV, ch. 27). אל פתח A l'entrée. Ounkl. לתרע Le mot תרע signifie en chaldéen *briser*; d'où aussi *ouverture, porte*.

4. באחת Sous-entendu חצוצרה avec une trompette. תקע—יתקע Exprime non seulement l'action de sonner, mais de sonner d'une certaine manière. Men-

les enfans d'Israel partaient ensuite, et l'endroit où le nuage s'arrêtait, là campaient les enfans d'Israel.

18. Au commandement de l'Éternel les enfans d'Israel partaient, et au commandement de l'Éternel ils campaient; aussi long-temps que le nuage s'arrêtait sur l'habitable, ils campaient;

19. Et lorsque le nuage s'arrêtait long-temps sur l'habitable, les enfans d'Israel gardaient l'observance de l'Éternel, et ne partaient pas.

20. Quelquefois le nuage restait des jours peu nombreux sur l'habitable; au commandement de l'Éternel ils campaient, et au commandement de l'Éternel ils partaient.

21. Quelquefois le nuage restait du soir au matin; quand le nuage se levait au matin, ils partaient; ou bien il restait un jour et une nuit; quand le nuage s'élevait, ils partaient.

22. Ou bien deux jours, ou un mois, ou une année entière; quand le nuage se prolongeait sur l'habitable pour y demeurer, les enfans d'Israel campaient, et ne partaient pas; et lors de son élévation ils partaient.

23. Au commandement de l'Éternel ils campaient, et au commandement de l'Éternel ils partaient; ils gardaient l'observance de l'Éternel, selon le commandement de l'Éternel par Mosché.

23. על פי ה' *D'après l'ordre de l'Éternel.* Cette observation est répétée trois fois dans ce même verset, après l'avoir été deux fois plus haut. Cela montre l'extrême importance que l'écrivain sacré attache à ce qu'on sache que tous les mouvemens des Israélites s'exécutaient selon la volonté divine, et l'obéissance du peuple à cette volonté, en quelque temps qu'elle se manifestât. Cependant les exemples de mauvais vouloir ne sont pas rares dans l'histoire du peuple hébreu.

וּבְמִקוֹם אֲשֶׁר יִשְׁכַּדְשֶׁם הָעֵנָן שָׁם יִחַנוּ בְנֵי יִשְׂרָאֵל :  
 18 עַל־פִּי יְהוָה יִסְעוּ בְנֵי יִשְׂרָאֵל וְעַל־פִּי יְהוָה יִחַנוּ  
 כָּל־יְמֵי אֲשֶׁר יִשְׁכַן הָעֵנָן עַל־הַמִּשְׁכָּן יִחַנוּ : 19  
 וּבַהֲאָרֶיךָ הָעֵנָן עַל־הַמִּשְׁכָּן יָמִים רַבִּים וּשְׁמֵרֵי בְנֵי־יִשְׂרָאֵל  
 אֶרֶב־מִשְׁמֶרֶת יְהוָה וְלֹא יִסְעוּ : 20 וַיֵּשׁ אֲשֶׁר יְהוָה  
 הָעֵנָן יָמִים מְסֻפָּר עַל־הַמִּשְׁכָּן עַל־פִּי יְהוָה וְעַל־פִּי  
 יְהוָה יִסְעוּ : 21 וַיֵּשׁ אֲשֶׁר יְהוָה הָעֵנָן מֵעַרְב עַד  
 בִּקְרָ וְנִעְלָה הָעֵנָן בִּבְקֶרֶת וְנִסְעוּ אִו יוֹמָם וְלַיְלָה וְנִעְלָה  
 הָעֵנָן וְנִסְעוּ : 22 אִו יָמִים אֶרְחֹשׁ אֶרְיָמִים בַּהֲאָרֶיךָ  
 הָעֵנָן עַל־הַמִּשְׁכָּן לִשְׁכֹן עֲלֵיו יִחַנוּ בְנֵי־יִשְׂרָאֵל וְלֹא יִסְעוּ  
 וּבַהֲעֲלָתוֹ יִסְעוּ : 23 עַל־פִּי יְהוָה יִחַנוּ וְעַל־פִּי יְהוָה  
 יִסְעוּ אֶרֶב־מִשְׁמֶרֶת יְהוָה שְׁמֵרֵי עַל־פִּי יְהוָה בִּיד  
 מִשָּׁה :

ב

priment le mot *jour* יומם; mais le Samaritain, Ounklousse et la version arabe d'Erpenius sont d'accord avec le texte hébreu.

17. ואחרי *Racine* עלה *lever*; infinitif du *Hiphil*, réfléchi, s'élever. Le *ו* de ce mot est redondant, comme II. Sam. ch. 13, v. 20.

18. כל ימי Construit, au lieu de l'absolu ימים ce qui se rencontre quelquefois.

19. ובהאריך De *אריך* long, être long, du *Hiphil*; en se prolongeant. L'écrivain parle d'abord en général, et ensuite, depuis le verset 21, et au verset 22, sa pensée est expliquée.

20. מספר — ימים מספר *Nombre*, de *ספר* chiffrer, nombrer, des jours qu'on peut compter, peu nombreux; selon Ben Ouziel *sept jours*. מספר Sam. במספר

21. נעלה Du *Niphal*, était élevé, s'élevait.

22. עדין בעדין ימים *Année entière* (Lévit., ch. 25, v. 29). Ounkl. *un temps quelconque*. Ces mots או ימים ne sont pas dans les Septante, ni dans six manuscrits hébreux.

levés et des (herbes) amères.

12. Ils n'en laisseront pas jusqu'au matin; ils n'en briseront pas un os; ils le feront selon tous les statuts du pessa'h.

13. Mais l'homme qui, étant pur, et n'étant pas en voyage, s'abstiendrait de faire le pessa'h, cette personne sera retranchée du milieu de ses peuples, car elle n'a pas offert l'offrande de l'Éternel en son temps; qu'il porte son péché cet homme-là.

14. Et s'il demeure avec vous un étranger, et qu'il fasse le pessa'h de l'Éternel, qu'il fasse selon le statut du pessa'h et selon sa prescription. Il y aura un seul statut pour vous, comme pour l'étranger et l'indigène au pays.

15. Le jour où l'habitable fut dressé, le nuage couvrit l'habitable de la tente d'assignation, et le soir il fut sur l'habitable comme un aspect de feu, jusqu'au matin.

16. C'est ainsi qu'il fut constamment; le nuage le couvrait (le jour), et l'aspect du feu la nuit.

17. Et lorsque le nuage s'élevait de dessus la tente,

ou du second. Mendelsohn pense qu'il est question du second. **וּכְמִשְׁפָּטוֹ** Sam. **וּכְמִשְׁפָּטֵי**.

15. **וּבְיוֹם** *Au jour*. Répétition de ce qu'on lit dans l'Exode, ch. 13, v. 21, et ch. 40, v. 36. **הַקִּים** Racine **קום** infinitif du *Hiphil*; Sam. **הוּקַם** infinitif du *Hophal*; construction analogue, **בְּיוֹם לְהַמִּית אֶת גְּדֹלְיָהוּ** Jérémie, ch. 41, v. 4. **לְאֹהֶל הָעֵדוּת** *Sur la tente du témoignage*, et non sur tout l'habitable; c'est ce qu'indique l'accent tonique placé sur **מִשְׁכָּן** dont ces deux mots sont l'explication. Ben Onziel dit: le jour il était sur la tente d'assignation (saint des saints), et le soir sur l'habitable (le saint). **יִחְנוּ** Et les mots **יִסְעוּ**—**יִכְסְנוּ** sont du futur au lieu du présent, pour exprimer une action habituelle ou qui dure quelque temps.

16. **יִכְסְנוּ** Après ce mot les Septante, le syriaque, Saadias et la Vulgate, ex-

מצות ומרדים ואכלהו : 12 לא־ישאִירוּ מִפְּנֵי עַד  
 בְּקֹר וְעֵצִים לֹא יִשְׁבְּרוּבֹו כְּכֹל־חֻקַּת הַפֶּסַח יַעֲשֶׂה אִתּוֹ :  
 13 וְהָאֵלֶּשׁ אֲשֶׁר־הוּא טָהוֹר וּבִרְדָּה לֹא־הָיָה וְחָדַל  
 לַעֲשׂוֹת הַפֶּסַח וּנְכַרְתָּה הַנֶּפֶשׁ הַהוּא מֵעַמִּיּוֹ כִּי וְקָרְבַן  
 יִהְיֶה לֹא הַקָּרִיב בְּמַעֲדוֹ חָטְאוֹ יִשָּׂא הָאֵלֶּשׁ הַהוּא :  
 14 וּכְרִיגוֹר אֲתֹכֶם גָּר וַעֲשֵׂה פֶסַח לַיהוָה כְּחֻקַּת הַפֶּסַח  
 וּכְמִשְׁפָּטוֹ כִּן יַעֲשֵׂה חֻקָּה אַחֲרָיִה לָכֶם וְלֹגֵר וְלֹא־זוֹרֵחַ  
 הַאֲרָץ : 15 רִבְעִי וּבַיּוֹם הַקֹּיִם אָתִי  
 הַמִּשְׁכָּן כִּפְסָה הוֹעֲנֵן אֶת־הַמִּשְׁכָּן לְאֹהֶל הָעֵדוּת וּבְעֶרְבֵי יְהוָה  
 עַל־הַמִּשְׁכָּן כְּמִרְאֵה־אֵשׁ עַד־בֹּקֶר : 16 כִּן יִהְיֶה  
 תְּמִיד הוֹעֲנֵן יִכְסֶּנּוּ וּמִרְאֵה־אֵשׁ לַיְלָה : 17 וְלִפְנֵי  
 הָעֵלֹוֹת הוֹעֲנֵן מֵעַל הָאֹהֶל וְאַחֲרָיִ כִּן יִסְעוּ בְּנֵי יִשְׂרָאֵל

*veuille faire.* L'hébreu a peu de temps verbaux, et les trois temps principaux sont employés dans différentes acceptions.

11. *בחדש השני* Dans le second mois; on voit ici l'exemple d'une fête transportée d'un mois dans un autre, selon l'exigence du temps.

12. *ככל חקת* Selon tous les statuts. D'après le Talmud, dans ce second *pessa'h* (פסח שני) on ne détruit pas ce qui est fermenté (חמץ), comme au premier.

13. *והאיש* Sam. וְהָאֵשׁ—Aben Ezra compare le ו de ce mot à celui de *אמו* ומכה אביו ואמו Exode, ch. 21, v. 15; non pas, comme l'observe très-bien le באור pour considérer ce ו comme conjonction disjonctive semblable à celui de *אמו* qui signifie *אמו* ou sa mère, mais pour fixer la prononciation du mot וּבִרְדָּה qui doit être comme s'il y avait *אובדרדך* *oubderech*, de même que dans le mot *ומכה* *oumaké* cité; voulant dire par là que le ו conjonctif, devant une lettre accompagnée du *scheva*, ou devant une des lettres בּוּמ"ה a un *schourek* (:) au lieu d'un *scheva*, dont il est ordinairement accompagné. Elle sera retranchée. On ne sait si par cette excision il s'agit de la peine capitale, de l'exil, ou d'une punition divine. Mais il est probable qu'on menace le coupable de mourir sans postérité; menace terrible en Orient.

14. *ג* Voir Exode, ch. 12, v. 48. On ne sait s'il s'agit du premier *pessa'h*

statuts et toutes ses prescriptions.

4. Mosché dit aux enfans d'Israel de faire le pessa'h (pâque).

5. Ils firent le pessa'h le quatorzième jour du mois, entre les soirs, au désert de Sinaï; selon tout ce que l'Éternel avait ordonné à Mosché, ainsi firent les enfans d'Israel.

6. Il y eut des hommes qui s'étaient rendus impurs par un cadavre humain, et qui ne purent pas faire le pessa'h ce jour-là. Ils se présentèrent en ce jour devant Mosché et devant Aharone.

7. Ces hommes lui dirent : nous sommes impurs par un cadavre humain ; pourquoi serons-nous frustrés, en n'offrant pas l'offrande de l'Éternel, en son temps, au milieu des enfans d'Israel?

8. Mosché leur dit : attendez, et j'apprendrai ce que l'Éternel ordonnera au sujet de vous.

9. L'Éternel parla à Mosché, savoir :

10. Parle aux enfans d'Israel en disant : un homme quelconque qui sera impur par un cadavre, ou qui sera en voyage lointain, parmi vous ou dans vos générations, et voudrait faire le pessa'h à l'Éternel ;

11. Qu'ils le fassent au second mois, le quatorzième jour, entre les soirs; ils le mangeront avec des pains non

10. בדרך רחוקה *Un voyage éloigné.* Le ה de רחוקה est surmonté du signe ° pour indiquer, dit lar'hi, qu'il ne s'agit pas précisément d'un éloignement réel, mais même d'une absence au moment où l'on égorge l'agneau pascal. Il y a à ce sujet une discussion talmudique (Pessa'hime, fol. 53). רעשה *Et qu'il*

כָּכֹל־חִקְיוֹ וְכָכֹל־מִשְׁפָּטָיו הָיָה עֲשׂוֹ אֲרָוֹ : 4 וַיִּדְבֶּר  
 מֹשֶׁה אֶל־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל לַעֲשׂוֹת הַפֶּסַח : 5 וַיַּעֲשׂוּ  
 אֶת־הַפֶּסַח בְּרֵאשׁוֹן בְּאַרְבַּעָה עָשָׂר יוֹם לַחֹדֶשׁ בֵּין  
 הָעַרְבִים בְּמִדְבַר סִינַי כְּכֹל אֲשֶׁר צִוָּה יְהוָה אֶת־מֹשֶׁה  
 בֶּן עֲשׂוֹ בְּנֵי יִשְׂרָאֵל : 6 וַהֲיוּ אֲנָשִׁים אֲשֶׁר הָיוּ  
 טְמֵאִים לְנֶפֶשׁ אָדָם וְלֹא־יָכְלוּ לַעֲשׂוֹת הַפֶּסַח בַּיּוֹם הַהוּא  
 וַיִּקְרְבוּ לִפְנֵי מֹשֶׁה וּלְפָנָי אַחֲרָיִן בַּיּוֹם הַהוּא : 7 וַיֹּאמְרוּ  
 הָאֲנָשִׁים הַהֵמָּה אֵלָיו אֲנַחְנוּ טְמֵאִים לְנֶפֶשׁ אָדָם לָמָּה  
 נִגְרַע לְבַלְמִי הַקָּרִיב אֶת־קִרְבָּן יְהוָה בְּמַעַד בְּתוֹךְ בְּנֵי  
 יִשְׂרָאֵל : 8 וַיֹּאמֶר אֲלֵהֶם מֹשֶׁה עֲמְדוּ וְאַשְׁמְעוּהָ מִדֵּ־  
 צִוָּה יְהוָה לָכֶם :

פ

9 וַיִּדְבֶּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵאמֹר : 10 וַיִּדְבֶּר אֶל־בְּנֵי  
 יִשְׂרָאֵל לֵאמֹר אִישׁ אִישׁ כִּי־יְהִי טָמֵא לְנֶפֶשׁ אוֹ בְדַרְךְ  
 רְחֹקָה לָכֶם אוֹ לְדַרְהֵיכֶם וַעֲשׂוּ פֶסַח לַיהוָה : 11  
 בַּחֹדֶשׁ הַשֵּׁנִי בְּאַרְבַּעָה עָשָׂר יוֹם בֵּין הָעַרְבִים יַעֲשׂוּ אֹתוֹ עַל־

sion. Le Talmud attribue cette absence de la circoncision au séjour des Israélites dans le désert.

6. ויהיו Il était. Sam. Sept. id. טמאים Impurs. Le Talmud dit que c'étaient ceux qui portaient la bière de Joseph, et, selon d'autres, c'étaient Mischaël et Eltsaphane, qui ont porté les cadavres de Nadab et Abihou. Mais Aben Esra remarque que dans une armée comme celle des Israélites, il devait en mourir chaque jour. ויהיו Sam. ויהיו

7. אליו—ההם Sam. זהמה A lui, à Mosché. Dans le verset précédent il est dit qu'ils se sont adressés aux deux frères. נגרע Racine diminuer, être moindre; futur du Niph'al. Voy. infra, ch. 19, v. 16.

8. עמדו Selon Aben Esra, restez debout à l'entrée de la tente; mais Onkl. אוריכו attendez, et c'est ainsi que traduit aussi Mendelsohn Onkl. לכם על דילכון au sujet de vous.

9. לאמר Le syriaque et l'arabe expriment à la suite de ce mot אליהם à eux.



dans la tente d'assignation, devant Aharone et devant ses fils ; comme l'Éternel avait ordonné à Mosché au sujet des lévites, ainsi leur firent-ils.

23. L'Éternel parla à Mosché, savoir :

24. Voilà ce qui regarde les lévites, de l'âge de vingt-cinq ans et au-dessus : il (le lévite) viendra pour faire le service du temple, au service de la tente d'assignation ;

25. Mais depuis l'âge de cinquante ans, il se retirera du service de la cohorte, et ne servira plus.

26. Il assistera ses frères dans la tente d'assignation pour monter la garde, mais de service il n'en fera plus ; ainsi tu agiras avec les lévites dans leurs charges.

CH. IX. 1. L'Éternel parla à Mosché au désert de Sinai, la seconde année de leur sortie d'Égypte, le premier mois, savoir :

2. Que les enfans d'Israel fassent le *pessa'h* en son temps ;

3. Le quatorzième jour dans ce mois, entre les soirs, vous le ferez en son temps, vous le ferez selon tous ses

à l'événement qui suit (v. 6), ce qui est une nouvelle preuve que le Pentateuque est une collection de divers documens détachés, et ensuite réunis. במועדו Sam. במועדיו de même au verset suivant et aux versets 7, 13.

3. בארבעה עשר *Le quatorzième*. Voir Lévit., ch. 23, v. 5. תעשו Sam. יעשו la seconde fois il y a יעשו comme dans le texte hébreu.

5. יעשו *Il firent*. C'est le seul *pessa'h* (la pâque) que les Israélites aient célébré dans le désert. Il est à remarquer que pendant tout le temps que Mosché a été avec les Israélites on a célébré deux solennités pascales, et aucune circonci-

אֶהְרֹן וְלִפְנֵי בְנֵי כְהֵנֹשֶׁת צִוָּה יְהוָה אֶת־מֹשֶׁה עַל־  
הַלְוִיִּם בֶּן עֶשְׂרִי לָהֶם : 23 וַיְדַבֵּר יְהוָה  
אֶל־מֹשֶׁה לֵאמֹר : 24 זֹאת אֲשֶׁר לְלוֹוִים מִבֶּן חָמֵשׁ  
וְעֶשְׂרִים שָׁנָה וּמַעְלָה יָבֹאוּ לְצַבָּא צָבָא בְּעֵבֶרֶת אֶרֶץ  
מוֹעֵד : 25 וּמִבֶּן חֲמִשִּׁים שָׁנָה יָשׁוּב מִצַּבָּא הָעֵבֶרֶת  
וְלֹא יַעֲבֹד עוֹד : 26 וְשֵׁרֶת אֶת־אֶחָיו בְּאֶהֱל מוֹעֵד  
לְשֹׁמֵר מִשְׁמֶרֶת וְעֵבֶרֶת לֹא יַעֲבֹד כִּכָּה תַעֲשֶׂה לְלוֹוִים  
בְּמִשְׁמֶרֶתָם : פ שלישי

ט 1 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה בְּמִדְבַר־סִינַי בַּשָּׁנָה הַשְּׁנִיָּה  
לְצֵאתָם מֵאֶרֶץ מִצְרַיִם בְּחֹדֶשׁ הָרִאשׁוֹן לֵאמֹר : 2  
וַיַּעֲשׂוּ בְנֵי־יִשְׂרָאֵל אֶת־הַפֶּסַח בְּמוֹעֵדוֹ : 3 בְּאַרְבַּעַת  
עֶשְׂרֵי יוֹם בְּחֹדֶשׁ הַזֶּה בֵּין הָעֲרִבִים תַּעֲשׂוּ אֹתוֹ בְּמוֹעֵדוֹ

rappellent au mot לקחתי j'ai pris, suivant ; je les ai pris pour remplacer des  
aînés. כל Tout, suppl. איש tout homme. Sam. מבני בני.

19. Selon Leclerc, pour préserver les Israélites ; voy. une expression  
analogue, *infra*, ch. 25, v. 13.

24. Telle, sous-entendu העבודה le service ; dans ces cas l'hébreu  
emploie le féminin, comme le latin et le grec emploient le neutre. מבן De l'âge  
de vingt-cinq ans ; voy. ci-dessus, ch. 4, v. 1, où il est question de trente ans.  
Pour faire disparaître cette différence, l'ar'hi dit que de vingt-cinq à trente ans  
les lévites apprenaient ; d'où il conclut : tout disciple qui dans cinq ans ne donne  
pas un bon signe, n'en donnera jamais. לצבא צבא—צבא Signifie faire le service  
militaire, et signifie aussi faire le service du temple ; voy. ci-dessus, ch. 4, v. 3.

26. ושרת Pour ושרת à cause du ר qui ne prend pas de daguesch ; שרת  
*assister*, servir quelqu'un.

CH. IX. 1. Dans le premier mois ; par conséquent un mois  
avant le recensement (voy. ci-dessus, ch. 1, v. 1) ; et Vater remarque avec rai-  
son que dans une collection de documens il n'est pas nécessaire d'observer  
l'ordre des temps.

2. Qu'ils fassent. La mention de cette ordonnance sert d'explication

ses fils, et tu les tournoieras, un tournoiement à l'Éternel.

14. Tu sépareras les lévites du milieu des enfans d'Israel, et ils seront à moi, les lévites.

15. Après cela les lévites viendront pour desservir la tente d'assignation : tu les purifieras, et tu les tournoieras (en) tournoiement.

16. Car donnés, donnés ils sont à moi du milieu des enfans d'Israel ; en place de tout premier-né, de tout aîné des enfans d'Israel, je les ai pris pour moi ;

17. Car à moi est tout aîné parmi les enfans d'Israel, tant des hommes que des bêtes ; au jour où j'ai frappé tout aîné au pays d'Égypte, je les ai sanctifiés à moi.

18. Et je pris les lévites en place de tout aîné parmi les enfans d'Israel.

19. Et j'ai donné en présent les lévites à Aharone et à ses fils, du milieu des enfans d'Israel, pour faire le service des enfans d'Israel dans la tente d'assignation, et pour rédimer sur les enfans d'Israel ; et il n'y aura pas sur les enfans d'Israel une plaie s'ils s'approchaient du sanctuaire.

20. Mosché, Aharone et toute la réunion des enfans d'Israel, firent aux lévites ainsi que tout ce que l'Éternel avait ordonné à Mosché touchant les lévites ; ainsi leur firent les enfans d'Israel.

21. Les lévites se purifièrent, et lavèrent leurs vêtemens. Aharone fit un tournoiement avec eux, tournoiement devant l'Éternel ; Aharone rédima sur eux pour les purifier.

22. Ensuite les lévites vinrent pour faire leur service

בָּנָיו וְהִנֵּפֶת אֹתָם הַנוֹפֵף לַיהוָה : 14 וְהִבְדִּילָהּ אֶת־  
הַלְוִיִּם מִתּוֹךְ בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וְהָיוּ לִי הַלְוִיִּם : שְׁנֵי 15  
וְאַחֲרֵיכֵן יָבֹאוּ הַלְוִיִּם לְעַבְדֹת אֶת־אֱהֹל מוֹעֵד וְטַהֲרֹת  
אֹתָם וְהִנֵּפֶת אֹתָם הַנוֹפֵף : 16 כִּי נִתְּנִים נִתְּנִים  
הַזֶּה לִי מִתּוֹךְ בְּנֵי יִשְׂרָאֵל תַּחַת פְּטָרַת כָּל־הָחַם  
בְּכֹר כָּל מִבְּנֵי יִשְׂרָאֵל לְקַחְתִּי אִחִים לִי : 17 כִּי  
לִי כָּל־בְּכֹר בְּבְנֵי יִשְׂרָאֵל בְּאָדָם וּבַבְּהֵמָה בְּיוֹם הַכֹּתֵי  
כָּל־בְּכֹר בְּאֶרֶץ מִצְרַיִם הִקְדַּשְׁתִּי אִחִים לִי : 18 וְאַתָּה  
אֶת־הַלְוִיִּם תַּחַת כָּל־בְּכֹר בְּבְנֵי יִשְׂרָאֵל : 19 וְאַתָּה  
אֶת־הַלְוִיִּם נִתְּנִים לְאַהֲרֹן וּלְבָנָיו מִתּוֹךְ בְּנֵי יִשְׂרָאֵל  
לְעַבְדֹת אֶת־עֲבֹדַת בְּנֵי־יִשְׂרָאֵל בְּאֱהֹל מוֹעֵד וּלְכַפֵּר עַל־  
בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וְלֹא יְהִי בְּבְנֵי יִשְׂרָאֵל נֶגֶף בְּגִשְׁתֹּת בְּנֵי־  
יִשְׂרָאֵל אֱלֹהֵי־קֹדֶשׁ : 20 וַיַּעַשׂ מֹשֶׁה וְאַהֲרֹן וְכָל־  
עַדְתֹּת בְּנֵי־יִשְׂרָאֵל לְלִוִּים כְּכֹל אֲשֶׁר־צִוָּה יְהוָה אֶת־מֹשֶׁה  
לְלִוִּים כַּדִּעְשׂוֹ לָהֶם בְּנֵי יִשְׂרָאֵל : 21 וַיִּתְחַטְּאוּ  
הַלְוִיִּם וַיִּכְבְּסוּ בְּגָדֵיהֶם וַיִּנְגַף אֶהֱרֹן אִתָּם הַנוֹפֵף לִפְנֵי  
יְהוָה וַיִּכְפֹּר עֲלֵיהֶם אֶהֱרֹן לְטַהֲרֵם : 22 וְאַחֲרֵי־  
כֵן בָּאוּ הַלְוִיִּם לְעַבְדֹת אֶת־עֲבֹדַתָּם בְּאֱהֹל מוֹעֵד לִפְנֵי

autre pour celle de Merari. Mais le באור n'en admet qu'un, et regarde la mention des deux autres comme spécifiant le premier.

12. Appuieront. Ici est le commencement de la consécration; il précède le tournoiement.

15. Le Sam. לעבד את. Répétition fréquente dans le Pentateuque. עבדת ajoute.

16. Sam. חם—חם כל רחם. Sam. תחת פטרת כל רחם—חם. A même signification que פטר Voy. Exode, ch. 13, v. 2. Le באור dit que les mots תחת כל פטרת en place de tous les premiers-nés, se

5. L'Éternel parla à Mosché , savoir :

6. Prends les lévites du milieu des enfans d'Israel, et purifie-les.

7. Ainsi tu leur feras pour les purifier : tu feras aspersion sur eux de l'eau (purifiant) du péché; qu'ils fassent passer un rasoir sur toute leur chair, qu'ils lavent leurs vêtemens, et soient purifiés.

8. Ils prendront un taureau, jeune veau, et son ofrande de fine farine pétrie d'huile, et tu prendras le second taureau, jeune bœuf, pour le péché.

9. Tu feras approcher les lévites devant la tente d'assignation, et tu rassembleras toute la réunion des enfans d'Israel.

10. Tu feras approcher les lévites de l'Éternel; les enfans d'Israel appuieront leurs mains sur les lévites.

11. Aharone tournoiera les lévites, un tournoiement devant l'Éternel de la part des enfans d'Israel, et ils seront (consacrés) pour servir le service de l'Éternel.

12. Et les lévites appuieront leurs mains sur la tête des taureaux; tu exécuteras l'un (sacrifice de) péché, et l'autre holocauste à l'Éternel, pour rédimier sur les lévites.

13. Tu placeras les lévites devant Aharone et devant

9. כל עדה *Toute la réunion*. Il ne s'agit probablement que des קרואי העדה *convoqués de la réunion*; ce qui est évident par le verset qui suit.

11. ורחניף Aharone les faisait tourner autour de l'autel. Les lévites étaient regardés comme des dons offerts à Dieu (Exode, ch. 29, v. 24). Il est question de trois tournoiements dans ce chapitre; selon Iar'hi, ils furent tous les trois pour les lévites, un pour la famille de Kehath, un autre pour celle de Guerschone, et un

5 וַיִּזְכֹּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵאמֹר : 6 קַח אֶת־הַלֹּיִם  
 מִחוּךְ בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וּמִחֵרֶת אֲחֵם : 7 וְכַהֲרַעְשָׂה לָהֶם  
 לְטִהָרִים הַזֶּה עֲלֵיהֶם מִי חֲטָאתָ וְהָעֵבִיר וְרָעַל עַל־כָּל־  
 בָּשָׂר וּכְבַסוּ בְגָדֵיהֶם וְהִטְהָרוּ : 8 וּלְקַחוּ פֶּר בָּדָה  
 בָּקָר וּמִנְחָתוֹ סֶלֶת בְּלוּלָה בְּשֶׁמֶן וּפְרֹשְׁנֵי בָד בָּקָר תִּקַּח  
 לַחֲטָאת : 9 וְהִקְרַבְתָּ אֶת־הַלֹּיִם לִפְנֵי אֱהוֹל מוֹעֵד  
 וְהִקְהַלְתָּ אֶת־כָּל־עֵדֶת בְּנֵי יִשְׂרָאֵל : 10 וְהִקְרַבְתָּ  
 אֶת־הַלֹּיִם לִפְנֵי יְהוָה וּסְמַכְוּ בְּנֵי־יִשְׂרָאֵל אֶת־יְדֵיהֶם  
 עַל־הַלֹּיִם : 11 וְהִנִּיף אֶהֱרֹן אֶת־הַלֹּיִם הַנּוֹפֵה לִפְנֵי  
 יְהוָה מֵאֵת בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וְהָיוּ לְעֹבֵד אֶת־עֲבֹדַת יְהוָה :  
 12 וְהַלֹּיִם יוּסְמְכוּ אֶת־יְדֵיהֶם עַל רֹאשׁ הַפָּרִים וְעָשָׂה  
 אֶת־הָאֶחָד חֲטָאת וְאֶת־הָאֶחָד עֹלָה לַיהוָה לְכַפֵּר עַל־  
 הַלֹּיִם : 13 וְהָעֲמַדָּה אֶת־הַלֹּיִם לִפְנֵי אֶהֱרֹן וּלִפְנֵי

7. *Les eaux* מי חטאת *asperger*, du *Hiphil* à l'infinitif. *Racine* נזח *du péché*. On n'en a pas encore parlé. On croit que, ce sont les eaux dont il est question plus loin (ch. 19, v. 9). *Racine* עבר avec le *vaw* conversif du passé en futur; le באור remarque que si c'était un impératif à la troisième personne plurielle, le ה serait ponctué du *pata'h*. *Rasoir* תער, voy. ci-dessus, ch. 6, v. 5. C'est un usage emprunté aux prêtres égyptiens. Voici ce qu'en dit Hérodote, liv. 11, ch. 37. *Les prêtres se rasent tout le corps, tous les trois jours, afin qu'il ne s'engendre ni vermine ni aucune autre ordure sur des hommes qui seroient les dieux.* Pour והטהרו du *Hithpael*, et le ségol du ט est motivé par le *kametz* du ה comme השעיר החי Lévit., ch. 16, v. 20; c'est ici un passé changé en futur; selon Aben Esra, ils se purifieront ensuite avec l'eau du péché; mais d'après Mendelsohn והטהרו se rapporte à tout ce qui précède; ils seront purs après avoir fait tout ce qui est mentionné dans ce verset.

8. *Avec de l'huile*. Il manque ici לעולה pour holocauste, voy. v. 12, ce mot ne se trouve pas non plus dans le Samaritain ni dans les versions. ומנחתו. Voy. ch. 28, v. 12.

quatre veaux, soixante béliers, soixante boucs, soixante agneaux d'un an. Telle fut la dédicace de l'autel après son oignement.

89. Et lorsque Mosché venait à la tente d'assignation pour lui parler, il entendit la voix s'entretenant avec lui de dessus le couvercle qui (était) sur la caisse du témoignage, d'entre les deux chroubime (chérubins), et il lui parlait.

CH. VIII. 1. L'Éternel parla à Mosché, savoir :

2. Parle à Aharone, et dis-lui : quand tu allumeras les lampes, que ces sept lampes éclairent vers la face du candélabre.

3. Aharone fit ainsi ; il fit éclairer les lampes vers le devant du candélabre, comme l'Éternel avait ordonné à Mosché.

4. Et telle fut la construction du candélabre : d'or massif jusqu'à sa base, jusqu'à ses fleurs il était massif ; comme le modèle que l'Éternel avait montré à Mosché, ainsi il fit le candélabre.

tement en face. Le sens de ce passage n'est pas entièrement clair ; les lumières du candélabre devaient éclairer devant lui. Le candélabre était probablement placé parallèlement à la porte ou à la face orientale du temple ; selon Iar'hi, les trois branches de l'orient et les trois de l'occident tournaient leurs lumières vers la branche du milieu. On peut aussi traduire : *que les sept lampes éclairent ce qui fait face au candélabre*, ou la partie qui est vis-à-vis de lui.

4. **מקשה** Voir Exode ; ch. 25, v. 31. **עד פרוחה** Sam. **עד פרוחיה** **עד פרוחיה** au pluriel. **ירך** Côté, Exode, ch. 40, v. 22, 24. **פרח** Fleur, ornement du candélabre ; tout fut massif, depuis la base jusqu'aux moindres ornemens.

שְׁנֵה שְׁשִׁים וְאַרְתִּי הַנֶּכֶת הַמִּזְבֵּחַ אַחֲרֵי הַמִּשְׁחָ אֲתוּ :  
 89 וּבָבֹא מֹשֶׁה אֶל־אֱהֹל מוֹעֵד לְדַבֵּר אִתּוֹ וַיִּשְׁמַע אֱתֵה  
 הַקּוֹל מִדְּבַר אֱלֹהֵי מַעַל הַכְּפֹרֶת אֲשֶׁר עַל־אֲרֹן הָעֵדוּת  
 מִבֵּין שְׁנֵי הַכְּרֻבִים וַיְדַבֵּר אֵלָיו :

פ

ח 1 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵאמֹר : 2 דַּבֵּר אֶל־  
 אֲהֲרֹן וְאָמַרְתָּ אֵלָיו בְּהִעָלְתָּךְ אֶת־הַנֶּחֱטֹת אֶל־מֹול פְּנֵי  
 הַמִּנְוֹרָה יָאִירוּ שְׁבַעַת הַנְרוֹת : 3 וַיַּעַשׂ כֵּן אֲהֲרֹן  
 אֶל־מֹול פְּנֵי הַמִּנְוֹרָה הַיְעָלָה נִרְתְּיָה כַּאֲשֶׁר צִוָּה  
 יְהוָה אֶת־מֹשֶׁה : 4 וַזֶּה מַעֲשֵׂה הַמִּנְוֹרָה מִקְשָׁה זָהָב  
 עַד־רִמְבָּה עַד־פְּרָחָה מִקְשָׁה הוּא כַּמְרָאָה אֲשֶׁר הִרְאָה יְהוָה  
 אֶת־מֹשֶׁה כֵּן עָשָׂה אֶת־הַמִּנְוֹת :

פ

le produit des dons pour le temple s'est élevé à 87,730 sicles en or (Exode, ch. 38, v. 24), un peu moins d'un septième par homme. Les nassi ont donné chacun 10 sicles, le rapport est 70 à 1.

89. *Avec lui*. Le régime indirect du verbe *דבר parler*, n'est pas exprimé. D'où Vater soupçonne qu'il y a ici une lacune; il est d'ailleurs évident que *Dieu* est le mot omis. *מדבר* Pour *מתדבר* participe passé du *Hithpael*. Voir le *באור* — *קול* — *וישמע את ה* *Il entendit la voix*. Leclerc cite ici trois vers remarquables de l'*Hippolyte* d'Euripide; le poète le fait parler ainsi, en s'adressant à Diane :

Μόνῳ γὰρ ἴστί τοῦτ' ἐμοὶ γίρας βροτῶν,  
 Σοὶ καὶ ζῆνσιμι, καὶ λόγοις ἀμύβομαι,  
 Κλύων μὲν αὐδᾶν, ὄμμα δ' οὐχ ὄρᾶν τόσου.

*Car à moi seul est cet honneur entre tous les mortels; avec toi je converse et échange de paroles, entendant la voix, mais ne voyant pas la face.*

CH. VIII. 2. *בהעלתך* Voy. Exode, ch. 25, v. 37. *אל מול* Deux prépositions, assez fréquemment jointes ensemble; la différence entre ces deux prépositions est que *אל* marque une direction vers un endroit, et *מול* plus direc-



82. Un jeune bouc pour le péché ;

83. Et pour le sacrifice pacifique, deux bœufs, cinq béliers, cinq boucs, cinq agneaux d'un an; voilà l'offrande d'A'hira, fils d'Einone.

84. Telle fut la dédicace de l'autel, au jour de son oignement par les nassi d'Israel: douze vases d'argent, douze bassins d'argent, douze cuillères en or;

85. Chaque vase d'argent de cent trente (sicles), et chaque bassin de soixante-dix; tout l'argent des vaisseaux fut deux mille quatre cents (sicles), au poids du sanctuaire;

86. Douze cuillères d'or remplies d'encens; chaque cuillère de dix (sicles), au poids du sanctuaire; tout l'or des cuillères cent vingt (sicles).

87. Tous les bestiaux pour l'holocauste (étaient) douze veaux, douze béliers, douze agneaux d'un an avec leur sacrifice de gâteaux, et douze jeunes boucs pour le péché;

88. Et tous les bestiaux du sacrifice pacifique, vingt-

Dans ces vingt-quatre noms propres on trouve dix fois le mot אל *Dieu*, et trois fois son synonyme שדי *tout-puissant*. Chez les Grecs, colonie phénicienne, on trouve souvent le mot θείος; ainsi *Théodore* correspond à נתנאל *Nathanel*; שדי correspond au κράτος des Grecs. On trouve le mot עם *peuple*, trois fois; ce mot correspond au λαός (*peuple*) des Grecs.

85. אלפים וארבע *Deux mille quatre cents sicles*; évaluant le sicle à 9 grammes 29 (Exode, ch. 38, v. 29), on obtient 22 kilogrammes 272 grammes; le produit de tous les dons pour le temple est de 301,775 sicles (Exode, ch. 38, v. 25) ainsi environ un demi-siclé par homme au-dessus de vingt ans. Les dons des nassi se montent à 200 sicles par individu; ce qui manifeste l'extrême richesse des chefs de tribus, relativement au reste de la nation; le rapport est de 400 à 1.

86. עשרים ומאה 120 sicles font 1 kilogramme 114  $\frac{4}{5}$  de grammes;

שְׁעִיר־עִזִּים אֶחָד לַחֲטָאתָ : 83 וְלוֹבֶה הַשְּׁלָמִים בְּקָרְךָ שְׁנַיִם  
 אֵילִם חֲמִשָּׁה עֵתָדִים חֲמִשָּׁה כִּבְשִׂים בְּנִי־שָׁנָה חֲמִשָּׁה זֶה  
 קָרְבַּן אַחִירֶע בְּדַעֲיִנָּן : פ

84 וְזֹאת חֲנֻפֶת הַמִּזְבֵּחַ בְּיוֹם הַפֶּשַׁח אֲרוֹן מֵאֵת נְשִׂאֵי  
 יִשְׂרָאֵל קֶעֶרֶת כֶּסֶף שְׁתֵּים עָשָׂר מִזְרְקֵי־כֶסֶף שְׁנַיִם  
 עָשָׂר כַּפּוֹת זָהָב שְׁתֵּים עָשָׂר : 85 שְׁלֹשִׁים וּמֵאָה  
 הַקְּעָדָה הָאֶחָד כֶּסֶף וְשִׁבְעִים הַמִּזְרָק הָאֶחָד כָּל כֶּסֶף  
 הַכֵּלִים אֲלֵפִים וָאַרְבַּע־מֵאוֹת בְּשֶׁקֶל הַקֹּדֶשׁ : 86 כַּפּוֹת  
 זָהָב שְׁתֵּים עָשָׂר מֵלֵאֵת קִטְרֶת עֲשָׂרָה עֲשָׂרָה הַכֶּף  
 בְּשֶׁקֶל הַקֹּדֶשׁ כָּל־זָהָב הַכַּפּוֹת עֲשָׂרִים וּמֵאָה : מַפְסִיר 87  
 כָּל־הַבָּקָר לַעֲלֹה שְׁנַיִם עָשָׂר פָּרִים אֵילִם שְׁנַיִם עָשָׂר  
 כִּבְשִׂים בְּנִי־שָׁנָה שְׁנַיִם עָשָׂר וּמִנְחָתָם וְשְׁעִירֵי עִזִּים שְׁנַיִם  
 עָשָׂר לַחֲטָאתָ : 88 וְכָל בְּקָרְךָ וְזֶבַח הַשְּׁלָמִים עֲשָׂרִים  
 וָאַרְבָּעָה פָּרִים אֵילִם שְׁשִׁים עֵתָדִים שְׁשִׁים כִּבְשִׂים בְּנִי־

83. *Telle est l'offrande.* Le tableau suivant représente les noms des nassi par ordre :

|        |             |                    |                                    |
|--------|-------------|--------------------|------------------------------------|
| יהודה  | Iehouda.    | נחשון בן עמינדב    | Na'hschone, fils d'Aminadab.       |
| יששכר  | Issachar.   | נתנאל בן צוער      | Nethanel, fils de Tsouar.          |
| זבולן  | Zebouloune. | אליאב בן חלן       | Eliab, fils de 'Hélone.            |
| ראובן  | Reoubene.   | אליצור בן שדיאור   | Elitsour, fils de Schedéour.       |
| שמעון  | Schimone.   | שלמיאל בן צורישידי | Schloumiel, fils de Tsourischadaï. |
| גד     | Gad.        | אליסף בן דעואל     | Eliassaph, fils de Deouél.         |
| אפרים  | Ephraïme.   | אלישמע בן עמיהוד   | Elischamá, fils d'Amihoud.         |
| מנשה   | Menasché.   | גמליאל בן פדהצור   | Gamliel, fils de Pdatour.          |
| בנימין | Biniamine.  | אבידן בן גדעני     | Abbidane, fils de Guidoni.         |
| דן     | Dane.       | אחיעזר בן עמישידי  | A'hiézer, fils d'Amischadaï.       |
| אשר    | Aschère     | פנעיאל בן עכרן     | Paguiél, fils d'Ochrane.           |
| נפתלי  | Naphtali.   | אחירע בן עינן      | A'hira, fils d'Einone.             |

boucs ; cinq agneaux d'un an ; voilà l'offrande d'A'hiézer , fils d'Amischadaï.

72. Le onzième jour, le nassi des enfans d'Aschère, Paguiél, fils d'Ochrane :

73. Son offrande, un vase d'argent du poids de cent trente (sicles), un bassin d'argent de soixante-dix schekel, au poids du sanctuaire ; tous les deux remplis de fine farine pétrie à l'huile, pour le sacrifice de gâteau ;

74. Une cuillère d'or de dix ( sicles ) remplie d'encens ;

75. Un veau du troupeau, un bélier, un agneau d'un an, pour l'holocauste ;

76. Un jeune bouc pour le péché ;

77. Et pour le sacrifice pacifique, deux bœufs, cinq béliers, cinq boucs, cinq agneaux d'un an ; voilà l'offrande de Paguiél, fils d'Ochrane.

78. Le douzième jour, le nassi des enfans de Naphtali, A'hira, fils d'Einone :

79. Son offrande, un vase d'argent du poids de cent trente (sicles), un bassin d'argent de soixante-dix schekel, au poids du sanctuaire ; tous les deux remplis de fine farine pétrie à l'huile, pour l'offrande de gâteau ;

80. Une cuillère d'or de dix (sicles) remplie d'encens ;

81. Un veau du troupeau, un bélier, un agneau d'un an, pour l'holocauste ;

אֵילִם חֲמִשָּׁה עֶתְרִים חֲמִשָּׁה כִּבְשִׁים בְּגִרְשָׁנָה חֲמִשָּׁה זֶה  
 קָרְבַּן אֲחִיעֶזֶר בְּדַעְמִישָׁי :

פ  
 שְׁבִיעִי 72 בְּיוֹם עֶשְׁתֵּי עָשָׂר יוֹם נָשִׂיא לְבָנֵי אֲשֶׁר

פָּגַעֵיאל בְּדַעְכָּן : 73 קָרְבָּנוּ קַעֲרֵת־כֶּסֶף אַחַת שְׁלֹשִׁים

וּמֵאָה מִשְׁקָלָהּ מִזְרָק אֶחָד כֶּסֶף שִׁבְעִים שֶׁקֶל בְּשֶׁקֶל

הַקֹּדֶשׁ שְׁנֵיהֶם ׀ מִלֵּאִים סֵלֶת בְּלוּלָה בְּשֶׁמֶן לְמִנְחָה :

74 כֶּף אַחֶרֶת עֲשֶׂה וְהֵב מִלֵּאָה קִטְרֶת : 75 פֶּר אֶחָד

בְּדַבְּקֵר אֵיל אֶחָד כִּבְשֵׁי אֶחָד בְּדִשְׁנָתוֹ לְעֹלָה : 76

שְׁעִיר־עִזִּים אֶחָד לְחַטָּאת : 77 וְלוֹבֵחַ הַשְּׁלָמִים בְּקֶדֶד

שְׁנַיִם אֵילִם חֲמִשָּׁה עֶתְרִים חֲמִשָּׁה כִּבְשִׁים בְּגִרְשָׁנָה חֲמִשָּׁה

זֶה קָרְבַּן פָּגַעֵיאל בְּדַעְכָּן : פ

78 בְּיוֹם שְׁנַיִם עָשָׂר יוֹם נָשִׂיא לְבָנֵי נַפְתָּלִי אַחִירֵעַ

בֶּן־עֵינָן : 79 קָרְבָּנוּ קַעֲרֵת־כֶּסֶף אַחֶת שְׁלֹשִׁים

וּמֵאָה מִשְׁקָלָהּ מִזְרָק אֶחָד כֶּסֶף שִׁבְעִים שֶׁקֶל בְּשֶׁקֶל

הַקֹּדֶשׁ שְׁנֵיהֶם ׀ מִלֵּאִים סֵלֶת בְּלוּלָה בְּשֶׁמֶן לְמִנְחָה :

80 כֶּף אַחֶרֶת עֲשֶׂה וְהֵב מִלֵּאָה קִטְרֶת : 81 פֶּר

אֶחָד בְּדַבְּקֵר אֵיל אֶחָד כִּבְשֵׁי אֶחָד בְּדִשְׁנָתוֹ לְעֹלָה : 82

72. בְּיוֹם עֶשְׁתֵּי עָשָׂר Le mot *jour* est double ici et au v. 78. Le *באור* dit que c'est à cause de l'absence du ה déterminatif, car il faudrait *בְּיוֹם עֶשְׁתֵּי הָעָשָׂר* mais comme le nombre est composé d'unités et de dizaines, le ה déterminatif est remplacé par *יוֹם*. Cette répétition du mot *יוֹם* n'existe pas dans les Septante. *עֶשְׁתֵּי* Signifie, selon quelques-uns, comme *עֶשְׂתֹּנֹת* *pensées*. Ps. 146, v. 4, le nombre qu'on retient dans la pensée eu égard au nombre dix, qu'on peut compter aux doigts. *פגעיאל Paguiel. Rencontre de Dieu. Ochrane. Confusion, malheur.*

78. *אחירע A'hira. Frère du mauvais. Einane. Plein de sources.*

an , pour l'holocauste ;

58. Un jeune bouc pour le péché ;

59. Et pour le sacrifice pacifique, deux bœufs, cinq béliers, cinq boucs, cinq agneaux d'un an ; voilà l'offrande de Gamliel , fils de Pdatour.

60. Le neuvième jour, le nassi des enfans de Biniamine, Abhidane, fils de Guidoni :

61. Son offrande, un vase d'argent du poids de cent trente (sicles), un bassin d'argent de soixante-dix schekel , au poids du sanctuaire ; tous les deux remplis de fine farine pétrie à l'huile, pour le sacrifice de gâteau ;

62. Une cuillère d'or de dix (sicles) remplie d'encens ;

63. Un veau du troupeau, un bélier, un agneau d'un an, pour l'holocauste ;

64. Un jeune bouc pour le péché ;

65. Et pour le sacrifice pacifique, deux bœufs, cinq béliers , cinq boucs, cinq agneaux d'un an ; voilà l'offrande d'Abhidane, fils de Guidoni.

66. Le dixième jour , le nassi des enfans de Dane , A'hiézer, fils d'Amischadaï :

67. Son offrande, un vase d'argent du poids de cent trente (sicles), un bassin d'argent de soixante-dix schekel , au poids du sanctuaire ; tous les deux remplis de fine farine pétrie à l'huile, pour le sacrifice de gâteau ;

68. Une cuillère d'or de dix (sicles) remplie d'encens ;

69. Un veau du troupeau, un bélier, un agneau d'un an, pour l'holocauste.

70. Un jeune bouc pour le péché ;

71. Et pour le sacrifice pacifique, deux bœufs , cinq

בְּקֹר אֵיל אֶחָד כִּבְשֵׁי אֶחָד בְּדִשְׁנָתוֹ לְעֵלָה : 58 שְׁעִיר  
 עִזִּים אֶחָד לַחֲטָאתָ : 59 וּלְזִבְחַת הַשְּׁלָמִים בְּקֹר שְׁנַיִם  
 אֵילִם חֲמִשָּׁה עֹתָרִים חֲמִשָּׁה כִּבְשִׁים בְּנִרְשָׁנָה חֲמִשָּׁה זֶה  
 קֹרְבַן גְּמִלְיָאֵל בְּדִפְדָּה צֹר : פ

60 בַּיּוֹם הַחֲשִׁיעִי נִשְׂא לְבַנִּי בְּנִימָן אֲבִידֹן בְּדִגְדַעְנִי :

61 קֹרְבָנוֹ קֶעֶרֶת־כֶּסֶף אַחַת שְׁלֹשִׁים וּמֵאָה מִשְׁקָלָהּ

מִזֶּרֶק אֶחָד כֶּסֶף שִׁבְעִים שֶׁקֶל בְּשֶׁקֶל הַקֹּדֶשׁ שְׁנֵיהֶם ו

מִלֵּאִים סֹלֶת בְּלוּלָה בְּשֶׁמֶן לְמִנְחָה : 62 כֹּף אַחַת

עֲשֶׂהָ זָהָב מֵלֵאָה קִטְרוֹת : 63 פֶּר אֶחָד בְּדִפְקֹר

אֵיל אֶחָד כִּבְשֵׁי אֶחָד בְּדִשְׁנָתוֹ לְעֵלָה : 64 שְׁעִיר

עִזִּים אֶחָד לַחֲטָאתָ : 65 וּלְזִבְחַת הַשְּׁלָמִים בְּקֹר שְׁנַיִם

אֵילִם חֲמִשָּׁה עֹתָרִים חֲמִשָּׁה כִּבְשִׁים בְּנִרְשָׁנָה חֲמִשָּׁה זֶה

קֹרְבַן אֲבִידֹן בְּדִגְדַעְנִי : פ

66 בַּיּוֹם הַעֲשִׂירִי נִשְׂא לְבַנִּי חֵן אַחִיעֹזֶר בְּדַעְמִישָׁדַי :

67 קֹרְבָנוֹ קֶעֶרֶת־כֶּסֶף אַחַת שְׁלֹשִׁים וּמֵאָה מִשְׁקָלָהּ

מִזֶּרֶק אֶחָד כֶּסֶף שִׁבְעִים שֶׁקֶל בְּשֶׁקֶל הַקֹּדֶשׁ שְׁנֵיהֶם ו

מִלֵּאִים סֹלֶת בְּלוּלָה בְּשֶׁמֶן לְמִנְחָה : 68 כֹּף אַחַת

עֲשֶׂהָ זָהָב מֵלֵאָה קִטְרוֹת : 69 פֶּר אֶחָד בְּדִפְקֹר

אֵיל אֶחָד כִּבְשֵׁי אֶחָד בְּדִשְׁנָתוֹ לְעֵלָה : 70 שְׁעִיר

עִזִּים אֶחָד לַחֲטָאתָ : 71 וּלְזִבְחַת הַשְּׁלָמִים בְּקֹר שְׁנַיִם

60. *Abidaue. Mon père juge. Guidoni. Abatteur, coupeur d'arbres.*

66. *A'hiézer. Frère de celui qui sauve. Amischadaï. Peuple du tout-puissant.*

44. Une cuillère d'or de dix (sicles) remplie d'encens ;

45. Un veau du troupeau, un bélier, un agneau d'un an, pour l'holocauste ;

46. Un jeune bouc pour le péché ;

47. Et pour le sacrifice pacifique, deux bœufs, cinq béliers, cinq boucs, cinq agneaux d'un an ; voilà l'offrande d'Eliassaph, fils de Deouél.

48. Le septième jour, le nassi des enfans d'Ephraïme, Elischamâ, fils d'Amihoud :

49. Son offrande, un vase d'argent du poids de cent trente (sicles), un bassin d'argent de soixante-dix schekel, au poids du sanctuaire, tous les deux remplis de fine farine pétrie à l'huile, pour le sacrifice de gâteau ;

50. Une cuillère d'or de dix (sicles) remplie d'encens ;

51. Un veau du troupeau, un bélier, un agneau d'un an, pour l'holocauste ;

52. Un jeune bouc pour le péché ;

53. Et pour le sacrifice pacifique, deux bœufs, cinq béliers, cinq boucs, cinq agneaux d'un an ; voilà l'offrande d'Elischamâ, fils d'Amihoud.

54. Le huitième jour, le nassi des enfans de Menasché, Gamliel, fils de Pdatsour :

55. Son offrande, un vase d'argent du poids de cent trente (sicles), un bassin d'argent de soixante-dix schekel, au poids du sanctuaire, tous les deux remplis de fine farine pétrie à l'huile, pour l'offrande de gâteau ;

56. Une cuillère d'or de dix (sicles) remplie d'encens ;

57. Un veau du troupeau, un bélier, un agneau d'un

אחת עשרה זהב מלאה קטורת : 45 פֶּר אֶחָד בְּךָ  
 בָּקָר אֵיל אֶחָד כֶּבֶשׂ אֶחָד בְּדֹשְׁנָתוֹ לְעֹלָה : 46 שְׁעִיר  
 עִזִּים אֶחָד לַחֲטָאת : 47 וְלוֹבֶחַ הַשְּׁלָמִים בָּקָר שְׁנַיִם  
 אֵילִם חֲמִשָּׁה עֹתָדִים חֲמִשָּׁה כֶּבֶשִׂים בְּנֵי־שָׁנָה חֲמִשָּׁה זֶה  
 קָרְבַּן אֱלִישָׁמַע בְּיַד־עֹזֶאֵל : פ

48 בַּיּוֹם הַשְּׁבִיעִי נָשִׂיא לְבָנֵי אַפְרַיִם אֱלִישָׁמַע בְּךָ  
 עַמִּיהוּד : 49 קָרְבָּנוֹ קֶעֱרַת־כֶּסֶף אֶחָת שְׁלֹשִׁים וּמֵאָה  
 מִשְׁקָלָהּ מִזְרֵק אֶחָד כֶּסֶף שִׁבְעִים שֶׁקֶל בְּשֶׁקֶל הַקֹּדֶשׁ  
 שְׁנַיִם וּמֵלֵאִים סֵלֶת בְּלוּלָה בְּשֶׁמֶן לְמִנְחָה : 50 כֹּף  
 אֶחָת עֶשְׂרֵה זָהָב מְלֵאָה קְטוֹרֶת : 51 פֶּר אֶחָד בְּךָ  
 בָּקָר אֵיל אֶחָד כֶּבֶשׂ אֶחָד בְּדֹשְׁנָתוֹ לְעֹלָה : 52 שְׁעִיר  
 עִזִּים אֶחָד לַחֲטָאת : 53 וְלוֹבֶחַ הַשְּׁלָמִים בָּקָר שְׁנַיִם  
 אֵילִם חֲמִשָּׁה עֹתָדִים חֲמִשָּׁה כֶּבֶשִׂים בְּנֵי־שָׁנָה חֲמִשָּׁה זֶה  
 קָרְבַּן אֱלִישָׁמַע בְּיַד־עֹזֶאֵל : פ

54 בַּיּוֹם הַשְּׁמִינִי נָשִׂיא לְבָנֵי גַמְלִיאֵל בְּךָ  
 פְּדַח־צוּר : 55 קָרְבָּנוֹ קֶעֱרַת־כֶּסֶף אֶחָת שְׁלֹשִׁים וּמֵאָה  
 מִשְׁקָלָהּ מִזְרֵק אֶחָד כֶּסֶף שִׁבְעִים שֶׁקֶל בְּשֶׁקֶל הַקֹּדֶשׁ  
 שְׁנַיִם וּמֵלֵאִים סֵלֶת בְּלוּלָה בְּשֶׁמֶן לְמִנְחָה : 56 כֹּף  
 אֶחָת עֶשְׂרֵה זָהָב מְלֵאָה קְטוֹרֶת : 57 פֶּר אֶחָד בְּךָ

48. ביום השביעי *Le septième jour*. Quelques-uns disent, selon Aben Esra, que ce fut un sabbath; d'autres disent que c'était le septième de la dédication. Au reste, dit-il, en douze jours consécutifs il y a nécessairement un sabbath. עמי יהודה *Amihoud*. Peuple de Juda, *Elischamad*. Dieu a entendu. *Elis Chamad*. Dieu a entendu.

54. פדחצור *Pdatsour*. Le rocher sauve. *Gamlial*. Dieu a récompensé.



31. Son offrande un vase d'argent du poids de cent trente (sicles), un bassin d'argent de soixante-dix schekel, au poids du sanctuaire ; tous les deux remplis de fine farine pétrie à l'huile, pour l'offrande de gâteau ;

32. Une cuillère d'or de dix (sicles) remplie d'encens ;

33. Un veau du troupeau, un bélier, un agneau d'un an, pour l'holocauste ;

34. Un jeune bouc pour le péché ;

35. Et pour le sacrifice pacifique, deux bœufs, cinq béliers, cinq boucs, cinq agneaux d'un an ; voilà l'offrande d'Elitsour, fils de Schedéour.

36. Le cinquième jour, le nassi des enfans de Schimone, Schloumiel, fils de Tsourischadaï :

37. Son offrande fut un vase d'argent du poids de cent trente (sicles), un bassin d'argent de soixante-dix schekel, au poids du sanctuaire, tous les deux remplis de fine farine pétrie à l'huile, pour l'offrande de gâteau ;

38. Une cuillère d'or de dix (sicles) remplie d'encens ;

39. Un veau du troupeau, un bélier, un agneau d'un an, pour l'holocauste.

40. Un jeune bouc pour le péché ;

41. Et pour le sacrifice pacifique, deux bœufs, cinq béliers, cinq boucs, cinq agneaux d'un an ; voilà l'offrande de Schloumiel, fils de Tsourischadaï.

42. Le sixième jour, pour les enfans de Gad, Eliassaph, fils de Deouël :

43. Son offrande fut un vase d'argent du poids de cent trente (sicles), un bassin d'argent de soixante-dix schekel, au poids du sanctuaire, tous les deux remplis de fine farine pétrie à l'huile, pour l'offrande de gâteau ;

31 קָרַבְנוּ קַעֲרַת־כֶּסֶף אַחַת שְׁלֹשִׁים וּמֵאַה מִשְׁקָלָהּ מִזְרֵק אֶחָד כֶּסֶף שִׁבְעִים שָׁקֶל בְּשָׁקֶל הַקֹּדֶשׁ שְׁנֵיהֶם ׀ מֵלֵאִים סֶלֶת בְּלוּלָה בְּשֶׁמֶן לְמִנְחָה׃ 32 כָּף אַחַת עֶשְׂרֵה זָהָב מֵלֵאָה קִטְרֶת׃ 33 פֶּר אֶחָד בְּדֹ-בָקָר אֵיל אֶחָד כֶּבֶשׂ-אֶחָד בְּדֹשָׁנָתוֹ לְעֹלָה׃ 34 שְׁעִיר־עִזִּים אֶחָד לַחֲטָאת׃ 35 וְלִזְבַּח הַשְּׁלָמִים בָּקָר שְׁנַיִם אֵילִם חֲמִשָּׁה עֶתְדִים חֲמִשָּׁה כֶּבֶשִׂים בְּנֵי־שָׁנָה חֲמִשָּׁה זֶה קָרְבַּן אֱלִיצוֹר בְּדֹשֵׁי־אוֹר׃ פ

36 בַּיּוֹם הַחֲמִישִׁי נָשִׂיא לְבָנֵי שִׁמְעוֹן שְׁלֹמִיאֵל בֶּן־צוּרִישָׁדַי׃ 37 קָרַבְנוּ קַעֲרַת־כֶּסֶף אַחַת שְׁלֹשִׁים וּמֵאַה מִשְׁקָלָהּ מִזְרֵק אֶחָד כֶּסֶף שִׁבְעִים שָׁקֶל בְּשָׁקֶל הַקֹּדֶשׁ שְׁנֵיהֶם ׀ מֵלֵאִים סֶלֶת בְּלוּלָה בְּשֶׁמֶן לְמִנְחָה׃ 38 כָּף אַחַת עֶשְׂרֵה זָהָב מֵלֵאָה קִטְרֶת׃ 39 פֶּר אֶחָד בְּדֹ-בָקָר אֵיל אֶחָד כֶּבֶשׂ-אֶחָד בְּדֹשָׁנָתוֹ לְעֹלָה׃ 40 שְׁעִיר־עִזִּים אֶחָד לַחֲטָאת׃ 41 וְלִזְבַּח הַשְּׁלָמִים בָּקָר שְׁנַיִם אֵילִם חֲמִשָּׁה עֶתְדִים חֲמִשָּׁה כֶּבֶשִׂים בְּנֵי־שָׁנָה חֲמִשָּׁה זֶה קָרְבַּן שְׁלֹמִיאֵל בֶּן־צוּרִישָׁדַי׃ פ

שׁי 42 בַּיּוֹם הַשְּׁשִׁי נָשִׂיא לְבָנֵי גַד אֱלִיסָף בֶּן־דְּעוּיָאל׃ 43 קָרַבְנוּ קַעֲרַת־כֶּסֶף אַחַת שְׁלֹשִׁים וּמֵאַה מִשְׁקָלָהּ מִזְרֵק אֶחָד כֶּסֶף שִׁבְעִים שָׁקֶל בְּשָׁקֶל הַקֹּדֶשׁ שְׁנֵיהֶם ׀ מֵלֵאִים סֶלֶת בְּלוּלָה בְּשֶׁמֶן לְמִנְחָה׃ 44 כָּף

37. *Schloumiel. Paix de Dieu. Tsourischadai. Rocher du tout-puissant.*

42. *Eliassaph. Dieu augmentera. Deouél. Invocation de Dieu.*

43. *Sam. וקרבו de même au v. 55, 67, etc.*

18. Le deuxième jour, Nethanel, fils de Tsouar, nassi d'Issachar, offrit :

19. Il présenta pour offrande un vase d'argent du poids de cent trente (sicles), un bassin d'argent de soixante-dix schekel, au poids du sanctuaire, tous les deux remplis de fine farine pétrie à l'huile, pour l'offrande de gâteau;

20. Une cuillère d'or de dix (sicles) remplie d'encens;

21. Un veau du troupeau, un bélier, un agneau d'un an, pour l'holocauste;

22. Un jeune bouc pour le péché;

23. Et pour le sacrifice pacifique, deux bœufs, cinq béliers, cinq boucs, cinq agneaux d'un an; voilà l'offrande de Nethanel, fils de Tsouar.

24. Le troisième jour, le nassi des enfans de Zébouloune, Eliab, fils de 'Hélone :

25. Son offrande fut un vase d'argent du poids de cent trente (sicles), un bassin d'argent de soixante-dix schekel, au poids du sanctuaire, tous les deux remplis de fine farine pétrie à l'huile, pour l'offrande de gâteau;

26. Une cuillère d'or de dix (sicles) remplie d'encens;

27. Un veau du troupeau, un bélier, un agneau d'un an, pour l'holocauste;

28. Un jeune bouc pour le péché;

29. Et pour le sacrifice pacifique, deux bœufs, cinq béliers, cinq boucs, cinq agneaux d'un an; voilà l'offrande d'Eliab, fils de 'Hélone.

30. Le quatrième jour, le nassi des enfans de Reoubene, Elitsour, fils de Schedéour :

18 בַּיּוֹם הַשְּׁנִי הִקְרִיב נְתַנְאֵל בֶּן־צִוְעֵר נָשִׂיא יִשְׁשַׁכָּר :

19 הִקְרִב אֶת־קֶרְבָּנוֹ קֶעֱרַח־כֶּסֶף אַחַת שְׁלֹשִׁים וּמֵאָה

מִשְׁקָלָהּ מִזְרֵק אֶחָד כֶּסֶף שִׁבְעִים שֶׁקֶל בְּשֶׁקֶל הַקֹּדֶשׁ

שְׁנֵיהֶם ׀ מְלֵאִים סֵלֶה בְּלוּלָה בְּשֶׁמֶן לְמִנְחָה : 20 כֶּף

אַחַת עֲשָׂרָה זָהָב מְלֵאָה קִטְרֶת : 21 פֶּר אֶחָד בְּדִבְקָר

אֵיל אֶחָד כֶּבֶשׂ־אֶחָד בְּדִשְׁנָרוֹ לְעֹלָה : 22 שְׁעִיר־עִזִּים

אֶחָד לַחֲטָאת : 23 וְלוֹבֶחַ הַשְּׁלָמִים בְּקֶרֶן שְׁנַיִם אֵילִם

חֲמִשָּׁה עֲתֻדִים חֲמִשָּׁה כֶּבֶשִׁים בְּנִרְשָׁנָה חֲמִשָּׁה זֶה קֶרְבַּן

נְתַנְאֵל בֶּן־צִוְעֵר : פ

24 בַּיּוֹם הַשְּׁלִישִׁי נָשִׂיא לְבִנֵּי זְבוּלֹן אֱלִיאָב בְּדַחְלֹן :

25 קֶרְבָּנוֹ קֶעֱרַח־כֶּסֶף אַחַת שְׁלֹשִׁים וּמֵאָה מִשְׁקָלָהּ

מִזְרֵק אֶחָד כֶּסֶף שִׁבְעִים שֶׁקֶל בְּשֶׁקֶל הַקֹּדֶשׁ שְׁנֵיהֶם ׀ מְלֵאִים

סֵלֶה בְּלוּלָהוֹ בְּשֶׁמֶן לְמִנְחָה : 26 כֶּף אַחַת עֲשָׂרָה

זָהָב מְלֵאָה קִטְרֶת : 27 פֶּר אֶחָד בְּדִבְקָר אֵיל אֶחָד

כֶּבֶשׂ־אֶחָד בְּדִשְׁנָתוֹ לְעֹלָה : 28 שְׁעִיר־עִזִּים אֶחָד

לַחֲטָאת : 29 וְלוֹבֶחַ הַשְּׁלָמִים בְּקֶרֶן שְׁנַיִם אֵילִם חֲמִשָּׁה

עֲתֻדִים חֲמִשָּׁה כֶּבֶשִׁים בְּנִרְשָׁנָה חֲמִשָּׁה זֶה קֶרְבַּן אֱלִיאָב

בְּדַחְלֹן : פ

30 בַּיּוֹם הַרְבִּיעִי נָשִׂיא לְבִנֵּי רְאוּבֵן אֱלִיצוּר בְּדִשְׁדִּיאוּר :

14. Ajoutez שקל עשרה — se rapporte, selon Ounkl., à כף et non à שקל sous-entendu.

18. *Le second jour.* Cette répétition de douze fois la même chose est dans le goût des anciens. נתנאל *Dieu a donné.* צוער *Petit, peu considéré.*

22. *שעיר* Sam. *ושעיר* et partout dans ce chapitre de même.

24. *Eliab. Mon Dieu le père.* חלן *Hélone.* Nom d'une ville de la tribu de Juda.

30. *Elitsour. Mon Dieu le rocher.* שדיאור *Schedéour. Bjaculatiq ignis.*

6. Mosché prit les chars et les bœufs, et les remit aux lévites.

7. Il donna aux enfans de Guerschone deux chariots et quatre bœufs, selon leur emploi ;

8. Et il donna aux enfans de Merari quatre chariots et huit bœufs, selon leur emploi, sous la conduite d'Ithamar, fils d'Aharone le cohène.

9. Mais il n'en donna point aux enfans de Kehath, car le service du sanctuaire (était) sur eux-(mêmes) ; ils portaient sur les épaules.

10. Les nassi offrirent pour la dédicace de l'autel, au jour de son oignement ; les nassi offrirent leur offrande devant l'autel.

11. L'Éternel dit à Mosché : un nassi par jour, un nassi par jour ; ils offriront leur offrande pour la dédicace de l'autel.

12. Celui qui le premier jour présenta son offrande fut Na'hschone, fils d'Aminadab, pour la tribu de Iehouda.

13. Son offrande fut un vase d'argent, du poids de cent trente (sicles), un bassin d'argent de soixante-dix schekel (sicles), au poids du sanctuaire, tous les deux remplis de fine farine pétrie à l'huile, pour l'offrande de gâteau ;

14. Une tasse d'or de dix (sicles) pleine d'encens ;

15. Un veau du troupeau, un bœuf, un agneau d'un an, pour l'holocauste ;

16. Un jeune bouc pour le péché ;

17. Et pour le sacrifice pacifique, deux taureaux, cinq bœufs, cinq boucs, cinq agneaux d'un an ; voilà l'offrande de Na'hschone, fils d'Aminadab.

ויתן אותם אלהילים : 7 אתו שתי העגלות ואת  
 ארבעת הפקר נתן לבני גרשון כפי עבדתם : 8  
 ואת ארבע העגלות ואת שמנת הפקר נתן לבני מררי  
 כפי עבדתם ביד איתמר בן-אהרן הכהן : 9  
 ולבני קהת לא נתן כיעבדת הקדש עליהם בכתף ישאו :  
 10 ויקריבו הנשאים את חנפת המזבח ביום המשח  
 ארו ויקריבו הנשאים את-קרבתם לפני המזבח : 11  
 ויאמר יהוה אל-משה נשוא אחד ליום נשוא אחד ליום  
 ויקריבו את-קרבתם לחנפת המזבח : 12 ויהי  
 המקריב ביום הראשון את-קרבתו נחשון בן-עמינדב למטה  
 יהודה : 13 וקרבתו קערת-כסף אחת שלשים ומאה  
 משקלה מורק אחד כסף שבעים שקל בשקל הקדש  
 שניהם : 14 מלאים סלת בלילה בשמן למנחה : 15 כף  
 אחת עשרה זהב מלאה קטרת : 16 פך אחד בדרך-  
 איל אחד כבש-אחד בן-שנתו לעלה : 17 שעיר-עזים  
 אחד לחטאת : 18 ולזבח השלמים בקר שנים אילים  
 חמשה עתודים חמשה כבשים בן-שנה חמשה זה קרבן  
 נחשון בן-עמינדב : 19

8. ארבעת Sam. ארבע.

10. את חנכת *La dédicace*; littéralement *les nassi offrirent la dédicace*.  
 חנכת De חנך qui en arabe signifie *avoir de l'intelligence, du jugement, du*  
*gout*, et aussi *donner de l'intelligence, etc.* חנך *Le palais*, organe du goût; de  
 là l'acception d'*initier, faire goûter*, Prov., ch. 22, v. 6. חנכת *Initiation*,  
 consécration. ויקריבו Ces dons sont différens de ceux qui ont été mentionnés  
 ci-dessus.

12. למטה נחשון Devant ce mot les Sept. expriment le mot נשוא *le nassi*,  
 le chef. נחשון Peut se traduire par *enchanteur*. עמינדב *Aminadab*. *Peuple noble*.

13. מורק — קערת Voy. Exode, ch. 25, v. 29, et ch. 27, v. 3; cent trente  
 sicles font environ 260 francs; soixante-dix sicles font environ 140 francs. Voy.  
 Exode, ch. 30, v. 13.

27. Ils mettront mon nom sur les enfans d'Israel, et moi je les bénirai.

CH. VII. 1. Au jour que Mosché eut achevé de dresser l'habitacle, qu'il l'eut oint et qu'il l'eut sanctifié avec tous ses ustensiles, ainsi que l'autel avec ses ustensiles; après qu'il les eut oints et sanctifiés;

2. Les nassi d'Israel, les chefs de la maison des pères qui sont les nassi des tribus, ceux qui avaient assisté aux dénombremens, firent une offrande.

3. Ils amenèrent leur offrande devant l'Éternel : six chariots couverts et douze bœufs; un chariot pour deux nassi et chacun un bœuf, et ils les offrirent devant l'habitacle.

4. L'Éternel dit à Mosché, savoir :

5. Prends (ces choses) d'eux, et qu'elles soient employées pour le service de la tente d'assignation; tu les remettras aux lévites à chacun selon son emploi.

suivent dans ce verset **ישראל** forment une phrase incidente et explicative. **ראשי בית אבתם** Sept. *les douze chefs de la maison patrimoniale*. **העמדים על הפקדים** Placés sur les recensemens. Expression ambiguë; est-ce qu'ils assistaient ceux qui faisaient les recensemens, ou bien les faisaient-ils eux-mêmes? le **באור** est pour la première opinion. Ceci paraît rattacher ce chapitre aux précédens.

3. **צב** Mot dont la signification est très-douteuse. Ounkl. **עגלון כד מחפין צב** *des chars couverts*; Ben Ouziel id.; il ajoute **מטקסן** *arrangés*, peut-être *ordre*, de **τάξις**, *des chars couverts; et placés selon les ordres, les rangs*. Ierouschalmi **עגלון מזווגן** *des chars accouplés, à deux attelages*. Sept. **ἀμάξας λαμπνικας**, *des chars de luxe*. Aben Ezra dit que **צב** est le nom de l'espèce de bœuf attelé à ces chars. **צב** Pluriel **צבים** Isaïe, ch. 66, v. 20, racine **צבב** inusité, et qui signifie *aller doucement*; espèces de litière. Toutefois l'acception de chars couverts réunit le plus d'opinions, et c'est aussi celle que nous avons adoptée. **שני עשר** Est une abréviation, pour **שנים עשר** Sam. **ושנים עשר**.

אֶת־שְׁמוֹ עַל־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וְאֲנִי אֲבָרְכֶם : 1 חמשי  
 וַיְהִי בַיּוֹם כְּלוּת מֹשֶׁה לְהַקִּים אֶת־הַמִּשְׁכָּן  
 וַיִּמְשַׁח אֹתוֹ וַיְקַדֵּשׁ אֹתוֹ וְאֶת־כָּל־כֵּלָיו וְאֶת־הַמִּזְבֵּחַ  
 וְאֶת־כָּל־כֵּלָיו וַיִּמְשָׁחֵם וַיְקַדֵּשׁ אֹתָם : 2 וַיִּקְרִיבוּ נְשֵׂאֵי  
 יִשְׂרָאֵל רֹאשֵׁי בֵית אֲבֹתָם הֵם נְשֵׂאֵי הַמִּפְּתָח הֵם הָעֹמְדִים  
 עַל־הַפְּקָדִים : 3 וַיָּבִיאוּ אֶת־קָרְבָּנָם לִפְנֵי יְהוָה  
 שֵׁשׁ־עֶגְלוֹת צֶבַע וְשֵׁנֵי עֶשֶׂר בָּקָר עֶגְלָה עַל־שְׁנֵי הַנְּשֵׂאִים  
 וְשׂוֹר לְאֶחָד וַיִּקְרִיבוּ אוֹתָם לִפְנֵי הַמִּשְׁכָּן : 4 וַיֹּאמֶר  
 יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵאמֹר : 5 קח מֵאֹתָם וְהָיוּ לְעֹבֵד אֶת־  
 עֲבֹדַת אֹהֶל מוֹעֵד וְנִתְּנָה אוֹתָם אֶל־הַלְוִיִּם אִישׁ כְּפִי  
 עֲבֹדָתוֹ : 6 וַיִּקַּח מֹשֶׁה אֶת־הָעֶגְלוֹת וְאֶת־הַבָּקָר

*nom.* Je les bénirai; expression équivoque; les uns la font rapporter aux Israélites, les autres aux cohénime, et d'autres encore à tous les deux.

CH. VII. 1. וַיְהִי בַיּוֹם *C'était au jour.* D'après la discussion établie dans le *באור* ce chapitre paraît faire suite au verset 16 du ch. 40 de l'Exode. Il appartient à cette époque, et non à celle qui est indiquée au commencement de ce livre, savoir le premier du second mois, de la seconde année de la sortie de l'Égypte; tandis que la consécration de l'autel a eu lieu le second mois de la première année. On n'observe pas l'ordre des temps, comme il arrive souvent. Ce verset offre quelque ambiguïté dans la construction. Les commentateurs ne sont pas d'accord si ces mots *משה כלות משה ביום au jour où Mosché achevé*, se rapportent seulement à *להקים את המשכן de construire l'habitacle*, mots qui suivent immédiatement, ou bien si tout le premier verset est le commencement d'une proposition : *lorsque Mosché eut achevé de construire*, etc., *d'oindre, de sanctifier*, etc., alors s'approchèrent les nassi, etc. D'après la première opinion les mots *וימשחם ויקדשם* qui terminent le verset 1, seraient une répétition, puisque les mots *וימשח ויקדש* se rapportent au tout, à cause de l'*athna'h* qui se trouve au mot *כליו* Mendelsohn adopte la seconde opinion. Ben Ouziel dit que c'était le premier jour de nissane.

2. וַיִּקְרִיבוּ *Du Hiphil; ils firent approcher; ils présentèrent; les mots qui*



22. L'Éternel parla à Mosché, savoir :
23. Parle à Aharone et à ses fils en disant ; ainsi vous bénirez les enfans d'Israel , en leur disant :
24. Que l'Éternel te bénisse et te garde;
25. Qu'il fasse luire sa face vers toi, et te soit miséricordieux ;
26. Que l'Éternel tourne sa face vers toi, et qu'il te donne la paix ;

du donateur ; la vérité est que cette bénédiction a été donnée à tout le peuple (v. 27). אמור Infinitif au lieu de l'impératif, ou bien ce mot signifie *pour leur dire*, en leur disant.

24. **יברכך** *Qu'il te bénisse*. Cette prière semble contenir une répétition d'idées ; mais elle est sublime parce qu'elle est courte ; c'est le caractère de l'invocation digne du vrai Dieu. Les païens étaient très-verbeux dans leurs prières (Matth., 6, 7). On a un modèle de cette admirable concision dans les Proverbes (ch. 36, v. 7), imitée et développée dans l'Évangile (Matth., 6, 9). Ben Ouziel dit sur **יברכך** — **בכל עסקך** *Que l'Éternel te bénisse dans toutes les affaires* ; et sur **וישמרך** *qu'il te garde*, il dit :

**ויטרינך מן לילי ומזייעי ובני טהרירי ובני צפרירי למזיקי וטלוי** *Qu'il te préserve de Lilai, des esprits malfaisans, du soir, du matin, qui sont nuisibles et pénibles. Lilai est aussi appelée Lilih ; c'est un démon femelle ; son nom dérive de Illythua, déesse qui présidait aux accouchemens. Aujourd'hui encore dans quelques familles israélites, on suspend, là où il y a des femmes en couches, des pancartes, espèces de talismans, contre les maléfices de Lilih.*

25. **יאר ה' פניו אליך** *Que l'Éternel fasse luire sa face à toi ; hébraïsme, pour qu'il te soit favorable* (voy. Ps. 44, v. 4).

26. **ישא ה' פניו אליך** *Que l'Éternel tourne sa face vers toi*. Cette pensée ne diffère pas de la précédente. Selon Aben Esra, elle exprime le désir que Dieu pardonne. **שלום** *La paix, la sécurité.*

27. **ושמו את שמי** Littéralement *ils poseront mon nom*. Ils proféreront mon nom de Iehova, qui est répété trois fois, sur Israel, et moi, ainsi invoqué, je les bénirai. **וישוון ית ברכת שמי** *ils poseront la bénédiction de mon*

22 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵאמֹר׃ 24 דַּבֵּר אֶל־אַהֲרֹן  
 וְאֶל־בָּנָיו לֵאמֹר כֹּה תִּבְרַכּוּ אֶת־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל אָמֹר  
 לַיהוָה׃ 24 יְבָרַכְךָ יְהוָה  
 וְיִשְׁמְרֶךָ׃ 25 יְיָ יְהוָה׃  
 פָּנָיו אֵלֶיךָ וַיַּחֲנֶךָ׃ 26 יְיָ  
 יְהוָה וּפָנָיו אֵלֶיךָ וַיִּשֶׁם לְךָ שָׁלוֹם׃ 27 וַיִּשְׁמוּ

bonne montagne; mais בשלה est un participe du Kal, et le sens est l'épaule ayant été cuite. Voy. le באור. אחר. Après. Sam. אחריו.

20. קדש הוא Il est saint, se rapporte à זרוע qui est tantôt du masculin et tantôt du féminin, comme plusieurs objets inanimés qui n'ont pas en hébreu un genre déterminé; il peut aussi se rapporter à l'objet offert en général. על Sur, employé pour מלבד en outre.

21. על Sur, encore pour en outre. Le באור établit, d'après le placement des accents toniques, que le sens du verset est comme il suit: Voici la doctrine pour le nazir qui vouera (un vœu de nazir à l'Éternel, et voici la doctrine de) son offrande à l'Éternel pour son naziréat (le mot זאת voici, serait donc sous-entendu la seconde fois), outre ce que ses facultés lui permettront (s'il est riche et qu'il désire offrir beaucoup d'offrandes; ou bien, si c'est là son vœu, il les apportera tous au jour de l'accomplissement, et il ne boira pas de vin, qu'il ne les ait tous offerts. Ensuite le verset se termine par une phrase générale): selon le vœu qu'il a voué (pauvre ou riche), il exécutera ainsi (tout au jour de l'accomplissement des jours de son naziréat) selon la doctrine de son naziréat. Ceci explique la place qu'occupent dans ce verset le segoulta et l'atna'h. מלבד אשר תשיג ידו Outre ce que ses facultés permettent. Ainsi, dit Iar'hi, s'il fait vœu de donner cent holocaustes et cent pacifiques, il faut qu'il les donne en outre de ce qui est exigé. D'où Leclerc conclut qu'on n'admettait au naziréat que des hommes riches. Le texte ne justifie pas cette déduction.

23. אומר להון et dis-leur, arabe id. Aben Esra dit que la bénédiction suit le chapitre du nazir, parce que, de même que celui-ci est saint, les cohenime sont saints; mais les renégats (המכחישים) prétendent que cette bénédiction n'est donnée par le cohene qu'à ceux qui apportent des présens; c'est pourquoi elle suit immédiatement le verset où il est question des facultés

d'un an, sans défaut, pour holocauste, et une brebis d'un an, sans défaut, pour sacrifice du péché, et un bœlier sans défaut pour sacrifice pacifique ;

15. Une corbeille de pains non levés, de fine farine, des gâteaux pétris à l'huile et des beignets sans levain, oints d'huile, leurs offrandes et leurs libations.

16. Le cohène (le) présentera devant l'Éternel, et exécutera son sacrifice du péché et son holocauste.

17. Et il exécutera le bœlier en sacrifice pacifique, à l'Éternel, avec la corbeille de pains non levés, et le cohène exécutera son offrande et sa libation.

18. Le nazir rasera, à l'entrée de la tente d'assignation, la tête de son naziréat; il prendra la chevelure de la tête de son naziréat, et (la) mettra sur le feu qui est sous le sacrifice pacifique.

19. Le cohène prendra l'épaule du bœlier, elle sera bouillie, et un gâteau de pain sans levain de la corbeille, et un beignet non levé, et (les) mettra sur les paumes (des mains) du nazir, après qu'il aura rasé son naziréat.

20. Le cohène les tournoiera, un tournoiement devant l'Éternel; c'est une sainteté (qui appartient) au cohène, outre la poitrine de tournoiement et l'épaule d'oblation; ensuite le nazir pourra boire du vin.

21. Telle est la doctrine du nazir qui aura voué une offre à l'Éternel sur son naziréat, outre ce que ses facultés permettront; selon le vœu qu'il aura voué, ainsi il fera au sujet de la doctrine de son naziréat.

19. בשלה *Bouillie*, n'est pas qualificatif de זרע *épaule*, car il faudrait alors, selon le génie de l'hébreu, הזבשלה avec le ה déterminatif qui précède le nom זרע auquel בשלה se rapporte, comme הזר הזרוב Deut., ch. 4. v. 25, la

אחת ברת שנתה תמימה לחטאת ואיל אחד תמים  
 לשלמים : 15 וכל מצורת סלח חלח בלולת בשמן  
 ורקיקי מצורת משחים בשמן ומנחתם ונסכיהם : 16  
 ורקיקי הכהן לפני יהוה ועשה את חטאתו ואת  
 עלתו : 17 ואת האיל ועשה זבח שלמים ליהוה על  
 סל המצות ועשה הכהן את מנחתו ואת נסכו : 18  
 וגלח הנזיר פרח אהל מועד אר ראש נזרו ולקח את  
 שער ראש נזרו ונתן על האש אשר תחת זבח  
 השלמים : 19 ולקח הכהן את הזרע בשלה מן  
 האיל וחלת מצה אחת מן הפל ורקיק מצה אחד ונתן  
 על כפי הנזיר אחר הרגלחו את נזרו : 20 והניף  
 אותם הכהן והנפה לפני יהוה קדש הוא לפהו על  
 חזה התנפה ועל שוק התרומה ואחר ישתה הנזיר יין :  
 21 זאת תורת הנזיר אשר יד קרבנו ליהוה על  
 נזרו מלבד אשר תשיג ידו כפי נזרו אשר ידו כן ועשה  
 על תורת נזרו : פ

15. ורקיקי (Voir Lévit., ch. 7, v. 12). Ibid., ch. 23, v. 18. La quantité est fixée, *infra*, ch. 28, v. 5, 7.

16. חטאת Dans le v. 14, l'holocauste est avant le sacrifice pénitentiaire, ou du péché. Le Talmud (Zeba'hime, fol. 90) dit que le sacrifice du péché était toujours offert avant l'holocauste.

17. Voir Lévit., ch. 26.

18. ונתן על האש *Il met sur le feu*. C'était une coutume très-répondue chez les païens de laisser grandir les cheveux, et de les consacrer ensuite à une déité. Cet usage a été ensuite détourné vers le culte du vrai Dieu; car, comme Maimonides observe, les lois de Moïse sont adaptées aux mœurs et aux opinions païennes des Hébreux. Il paraît qu'on préférerait pour le naziréat des jeunes gens et à grande chevelure : *j'ai élevé de vos enfans pour nabi, et de vos jeunes gens pour nazir*, (Amos, ch. 2, v. 11).

8. Tout le temps de son naziréat il est saint à l'Éternel.

9. Et si quelqu'un vient à mourir subitement en sa présence, et rende impure sa tête de nazir, il se rasera la tête au jour de sa purification; il se la rasera le septième jour;

10. Et le huitième jour il apportera deux tourterelles ou deux pigeonneaux, au cohène, à l'entrée de la tente d'assignation,

11. Le cohène exécutera l'un pour sacrifice du péché, et l'autre pour holocauste, et rédimera sur lui de ce qu'il a péché près d'un cadavre; il sanctifiera (de nouveau) sa tête en ce jour.

12. Il vouera à l'Éternel les jours de son naziréat, et il apportera un agneau d'un an pour le délit; les jours précédens seront retranchés, car son abstinence a été souillée.

13. Voici la doctrine du nazir : au jour de l'accomplissement de son abstinence, qu'on l'amène à l'entrée de la tente d'assignation.

14. Il présentera son offrande à l'Éternel, un agneau

13. מִלְאֵת Accomplissement; infinitif du Kal, ayant un מ pour troisième radical, et construit sur la forme de ceux qui ont un ה pour troisième radical (voy. Juges, ch. 8, v. 1). יָבִיא Il apportera, amènera. לְוִי Lui; il se présentera lui-même. C'est, dit Iar'hi, un des trois אָת que le rabbi Samuel a ainsi expliqués. Ounkl. comme l'hébreu, et Ben Ouziel dit aussi יָבִיא יָת נְרִמִּיקָה qu'il porte son corps. Aben Ezra l'applique au cohène, qui obligera le nazir de venir. Vulgate adducet eum. Luther dit qu'on l'amène, so soll man ihn bringen.

14. וְזָקְרִיב Il présentera; voir, sur les trois sacrifices dont il est question dans ce verset, les raisons qu'en donne Philon (Lévit., p. 159).

יָמֵי נֹזֵר קָדֵשׁ הֵינִי לַיהוָה : 9 וְכִדְמוֹת מַתְּ עָלָיו  
 בְּפִתְעֵ פְתָאִם וּטְמֵא רֹאשׁ נֹזֵר וּגְלַח רֹאשׁוֹ בַיּוֹם  
 מִדָּרְרוֹ בַיּוֹם הַשְּׁבִיעִי יִגְלַחְנוּ : 10 וּבַיּוֹם הַשְּׁמִינִי יָבֵא  
 שְׁתֵּי רִזִּים אֹו שְׁנֵי בָנֵי יוֹנָה אֶל־הַכֹּהֵן אֶל־פֶּתַח אֹהֶל  
 מוֹעֵד : 11 וַעֲשֵׂה הַכֹּהֵן אֶחָד לַחֲטָאתָ וְאֶחָד לַעֲלֹה  
 וּכְפָר עָלָיו מֵאֲשֶׁר חָטָא עַל־הַנֶּפֶשׁ וּקְדֵשׁ אֶחָד־רֹאשׁוֹ  
 בַיּוֹם הַהוּא : 12 וְהִזִּיר לַיהוָה אֶת־יָמֵי נֹזְרוֹ וְהֵבִיֵא  
 כֶּבֶשׂ בֶּדֶשְׁנָתוֹ לְאֵשׁם וְהִימִים הָרִאשֹׁנִים יִפְרוּ כִי  
 טְמֵא נֹזֵר : 13 וְזֹאת תֹּרַת הַנֹּזֵר בַּיּוֹם מְלֹאת יָמָיו נֹזֵר  
 יָבִיֵא אֹרֹו אֶל־פֶּתַח אֹהֶל מוֹעֵד : 14 וְהִקְרִיב אֶת־  
 קָרְבָּנוֹ לַיהוָה כֶּבֶשׂ בֶּדֶשְׁנָתוֹ תָמִים אֶחָד לַעֲלֹה וּכְבִשָּׂה

Saad. de même. Peut-être que le nazir tressait ses cheveux, et les réunissait sur la tête en forme de couronne, comme se coiffent nos femmes. Schimschone (Samson), qui était nazir, dit à Delila *ראשי שבע מחלפות ראשי* *si tu me tresses les sept nœuds de la tête*; peut-être un motif superstitieux en faveur du nombre sept. Les Septante traduisent *מחלפות* par *σπίρας*, *des couronnes*, tresse en rond.

9. פתע פתאם La racine des deux mots est פתע; dans פתאם le ע est remplacé par un א et le מ terminatif est une forme adverbiale, comme שלשם de שלש — פתע *Un moment, un clin d'œil*; פתאם *subitement*. Piel, transitif; le mort rendra impur. ביום השביעי *Le septième jour* (voy. ci-dessous, ch. 19, v. 11, 12).

11. מאשר חטא על הנפש וקדש *Il sanctifie; sous-entendu de nouveau*. *de ce qu'il a péché (sur) près du cadavre*, selon Aben Esra, que Mendelsohn a suivi, c'est parce qu'il aurait dû prendre plus de précautions pour rester saint. Mais, selon le Talmud (Nedarime, fol. 10), נפש signifie ici: il s'agit de sa propre personne, qu'il a tourmentée par une abstinence du vin. La première opinion paraît plus probable.

12. יפלו Littéralement *tombent*, sont déchus, rabattus. טמא *Passé du Kal*; sur le type פעל il est intransitif.

boira aucune liqueur de raisins, et ne mangera ni raisins frais ni (raisins) secs.

4. Tout le temps de son naziréat, il ne mangera rien de ce qui est fait (d'une provenance) de la vigne, depuis les pepins jusqu'à la pellicule (du raisin).

5. Tout le temps du vœu de son naziréat, il ne fera pas passer de lame sur sa tête, il sera saint jusqu'à l'accomplissement des jours qu'il aura voués au naziréat, à l'Éternel; il se laissera croître librement les cheveux de la tête.

6. Tout le temps qu'il a voué à l'Éternel il ne viendra pas près d'une personne morte.

7. Pour son père, sa mère, son frère ou sa sœur, il ne se souillera pas pour eux à leur mort, parce qu'il a la couronne de Dieu sur la tête.

*glab*, d'où en grec γλαφω, *je taille, je sculpte, je polis*, et en français *glaise*. Nous trouvons, Jérém., ch. 36, v. 23, תער הספר *la lame de l'écrivain*; pour tailler la plume. Ce mot signifie aussi le *fourreau du glaive*; probablement ערה *être nu, dépouillé*. גדל *Infin. pour un futur, croître*. פרע *La chevelure*, et שער serait une explication; mais Mendelsohn prend פרע pour un adverbe, *librement, naturellement*; il doit laisser croître ses cheveux sans les arranger aucunement. שער Constructif de שער *la chevelure*. Selon Hérodote, les prêtres égyptiens étaient tenus de se raser tout le corps tous les trois jours (liv. II. ch. 37).

6. על נפש מת *Littéralement sur un cadavre de mort*. Le nazir est traité à l'égal d'un cohène (Lévit. ch. 21).

7. נזר *Nazer*. Qunkl. נזרא Ben Ouziel כלילא *couronne*; Syriaque id. (voy. ci-dessus, v. 2). Mendelsohn donne les deux mots que peut signifier נזר *göttliche Krone der Enthaltensamkeit*. Aben Esra dit: tous les hommes sont esclaves des désirs mondains, le nazir a la véritable couronne, celle qui le rend libre de désirs. Sept. ὀχρῶν, σαυ; ils ont lu נדרו Sept. Alex. ἀφορισμα, *séparation, abstinence*;

יִשְׁתֶּה וְעֵנְבִים לַחִים וַיִּבְשֻׁם לֹא וַאֲכַל : 4 כֹּל יִמְו  
 נִזְרוּ מִכָּל אֲשֶׁר יַעֲשֶׂה מִגֶּפֶן הַיַּיִן מִחֲרָצִים וְעֲרוֹגָה לֹא  
 וַאֲכַל : 5 כָּל־יִמְו נִזְרוּ הַתַּעַר לֹא־עִבְדוּ עַל־  
 רֹאשׁוֹ עַד־מְלֹאֶת הַיָּמִם אֲשֶׁר־יִזְדֹּר לַיהוָה קִדְשׁ יִהְיֶה  
 גִּבְלֵי פְרַע שְׂעֵר רֹאשׁוֹ : 6 כָּל־יִמְו הַיַּיִן לַיהוָה עַל־  
 נַפְשׁ מֵת לֹא יָבֵא : 7 לְאָבִיו וּלְאִמּוֹ לְאָחָיו וּלְאִחָתוֹ לֹא־  
 יִטְמָא לָהֶם בְּמַחֵם בִּי נִזְרוּ אֱלֹהֵיו עַל־רֹאשׁוֹ : 8 כֹּל

où il se trouve une dissolution de raisin ; c'est ce que dit expressément Ben  
 Ouziel שיקייני דאיתרו ביה ענבי . En chaldéen et en syriaque תרא veut dire  
*exprimer*. Sept. ὅσα κατεργάζεται ἐκ σταφυλῆς, tout ce qui se fait du raisin. Les  
 Arabes ont une boisson extraite d'abricots, de raisins et d'autres fruits secs.  
 De ענב inusité, et qui en chaldéen signifie *lier* ; le raisin qui lie ensem-  
 ble les grains.

4. מחרצנים Mot unique dans la Bible, où il se trouve seulement au pluriel ;  
 il est douteux, et paraît signifier des raisins non mûrs, aigres, et dont on pré-  
 pare une nourriture ; racine חרץ être aiga, syr. Les talmudistes entendent par  
 ce mot les graines, les pepins du raisin, comme acini d'*acidus*. En arabe  
 حارص (avec transposition du צ et du ר et permutation du נ en מ) signifie  
 des raisins non mûrs. Ounkl. פורצנות et Saad. פריץ de briser, ce qui  
 désigne, les grains, les pepins. Mais Ouziel dit קלופין la peau du raisin,  
 l'enveloppe. Sept. ἀπὸ στερμμάτων, du marc de raisin. זי Mot unique et in-  
 connu ; Ounkl. עצורין le marc du raisin ; Sept. ἕως γυγάριου, jusqu'au pepin.  
 Mais זנג en chaldéen et en arabe signifie ce qui a la transparence vitrée ; d'où  
 l'on induit avec raison que זנג désigne la pellicule du raisin. זנג Comme זכך  
 ce qui est pur, clair ; en arabe זנג signifie le verre, comme זכוכית en chaldéen.  
 Outre l'ambiguïté sur les mots, il en existe une autre sur la construction de la  
 phrase ; d'après la position des accens toniques, le sens est que le nazir ne doit  
 rien prendre de tout ce qui est fait avec la vigne, depuis les graines jusqu'aux  
 pellicules ; c'est l'opinion d'Aben Esra et de Mendelsohn ; selon les Septante  
 et d'autres, le sens est que le nazir ne doit manger rien de ce qui provient de la  
 vigne, ni même les pepins et la peau des graines..

5. תער Tzar ; lame, rasoir ; d'où en grec ξυράω, je rase ; Ounkl. מספר  
 qu'on rend par ciseaux, qui toutefois ne se trouve qu'au pluriel. Ouziel גלב



CH. VI. 1. L'Éternel parla à Mosché, savoir :

2. Parle aux enfans d'Israel, et dis-leur : un homme ou une femme qui se singularisera à faire un vœu de nazir, pour se vouer à l'Éternel,

3. S'abstiendra de vin et de (toute) boisson enivrante; ne boira ni vinaigre ni autre boisson fermentée; ne

*Un vœu de nazir.* Nous avons conservé le mot *nazir* sans le traduire; il exprime l'état d'un homme qui se dévoue. Iar'hi dit qu'il signifie s'abstenir de quelque chose, du vin, par exemple; c'est l'opinion talmudique, adoptée par Ben Ouziel; Ounkl. ne traduit pas ce mot, qui vient de נזר inusité au *Kal*, et qui au *Niphal* et au *Hiphil* exprime l'idée de s'abstenir de quelque chose ou de s'y vouer. Gesenius dit sur ce mot : *le consacré*; c'est une certaine espèce d'ascètes parmi les Hébreux faisant certains vœux en l'honneur de Dieu. נזיר אלהים Juges, ch. 13, v. 5, et ch. 16, v. 17, signifie *consacré à Dieu*; comme le nazarien ne se coupait pas les cheveux, c'est une figure prise de la vigne, qu'on ne taillait pas non plus pendant les années sabbatiques ou du jubilé; et il cite le latin *herba virgo*, et le שקמה בתולת virginitas sycomori du Talmud, et qui exprime l'état du sycomore non taillé; de là נזר *diadème*, ou plutôt *insigne*.

3. וחמץ — חמץ *Aigre*. Ounkl. חל mot chaldéen qui a plusieurs significations qu'on peut ramener à une seule : חל désigne en général une action chimique qui développe une fermentation, sucrée ou amère; il désigne aussi une précipitation, une séparation; ainsi חלי מדבשא *qu'y a-t-il de plus doux que le miel?* ici חל signifie *doux*; חל חמר *l'aigre du vin*, le vinaigre; חל désigne l'aigreur; חלה *le levain du pain*; חל ce qui est rejeté, profane; ערב פסח לחיות בשבת *la veille de pâques qui tombe un schabbath*, et ainsi חולה *un homme qui tombe malade*. שכר *Schechar*. La signification de ce mot est douteuse; les Sept. répètent le mot hébreu sans le traduire σίκερα (*sikera*). Ounklousse le prend pour adjectif; il dit sur חמר שכר *le vin vieux*; ainsi, selon lui, יין est le vin nouveau, et שכר *le vin vieux*, et par conséquent plus généreux, plus enivrant; et on se sert en effet du mot שכר pour désigner l'ivresse en général, ולא מיין *Is.*, ch. 51, v. 21, *je suis ivre, mais non de vin*. Les prêtres égyptiens s'abstenaient aussi de toute boisson enivrante. משרת Construit de משרה mot unique dans la Bible; le Talmud se sert du verbe שרה pour exprimer l'action de *tremper*, *imbiber*: נזיר שרה פתו ביינ *un nazir qui a imbibé son pain de vin*. Il a aussi ce mot comme substantif; de là on induit qu'il s'agit d'une liqueur dans laquelle on a exprimé le jus du raisin,

ו וידבר יהוה אל משה לאמר : 2 דבר אל בני ישראל ואמרת אליהם איש אר אשה כי יפלא לנדר נדר נזיר להזיר ליהוה : 3 מנין ושכר הזיר חמין יין וחמין שכר לא ישחה וכל משרת ענבים לא

droit romain, d'après Caton, cité par Aulu-Gelle, était tel : *in adulterio uxorem tuam si deprehendisses, sine iudicio, impune necares. Illa te, si adulterarus, digito non auderet contingere; neque jus est* (Aulu-Gelle, liv. 10, ch. 23). *Si tu surprends la femme en adultère, tu la tues, sans jugement, impunément; si elle te surprend en délit, elle n'ose pas te toucher du doigt, ce n'est pas le droit.* Ici, comme en toute chose, la législation moderne est plus humaine, plus raisonnable.

CH. VI. 2. דבר *Parle.* Iar'hi, d'après le Talmud, établit un singulier rapprochement entre le chapitre précédent et celui-ci : un homme voyant une femme adultère peut penser que le mauvais désir est inspiré par le vin; alors il prend la résolution de s'en abstenir. *פלא* Racine *פלא* *se séparer*, du *Hiphil*; selon Mendelsohn *se distinguer*. Ounkl. *פרש* *se sépare*, ou *qui profere*. Dans le Lévitique (ch. 22, v. 21) ce verbe est joint immédiatement à son régime *נדר ושו*; il est séparé ici par le verbe *לנדר* *de faire un vœu*; ce qui jette de l'indécision sur le vrai sens. Leasius, dans une dissertation très remarquable sur le naziréat, pense que le mot *פלא* est pris dans un mauvais sens; il exprime l'action d'un homme qui veut se singulariser. Selon cet écrivain, les nazirs étaient des espèces de moines qui ont existé chez les Égyptiens et chez les Israélites long-temps avant Mosché, et que le but du législateur est plutôt de décourager cette sorte de séparation, et ces nazirs ont été appelés plus tard *פרושים* (*prouschime*), *séparés*, d'où *pharisiens*. Voici le titre de la dissertation: *super lege mosaica de nazireatu, Numb. VI, prima eaque antiquissima vita monasticæ improbatione.* Goett. 1782. On voit que l'opinion de l'auteur est influencée par le protestantisme. Il paraît plus vraisemblable que le sacerdoce, dans l'intérêt duquel tout est écrit et rédigé, a cherché à encourager toute espèce de vœu. C'est dans ce sens que traduisent les Sept., *ἐν μεγάλῳς εὐχταῖς εὐχῆς*, s'il voue un *grand vœu*. C'est aussi sous le nom de *grand vœu* que Philon parle du naziréat (voy. Lévit., p. 159). Ounkl. dit aussi sur *פרש פלא* *se sépare*. *פלא* Au *Hiphil* signifie, Isaïe, ch. 28, v. 29, *agir merveilleusement*; *נדר נזיר* peut signifier *qui fera un vœu merveilleux, extraordinaire.*

souvenir, le vaporisera sur l'autel, ensuite il fera boire l'eau à la femme.

27. Avant fait boire l'eau, il arrivera, si elle a été souillée, si elle a agi perfidement envers son mari, les eaux portant malédiction viendront en elle pour (être) amères; son ventre s'enflera, sa cuisse tombera; la femme sera un sujet d'imprécation au milieu de son peuple;

28. Mais si la femme n'a pas été souillée, si elle est pure, elle sera à l'abri, et aura des enfans.

29. Telle est la doctrine des jalousies, lorsqu'une femme en la puissance de son mari se détournera et deviendra impure;

30. Ou que l'esprit de jalousie passe sur un homme, et qu'étant jaloux de sa femme il l'aura fait venir devant l'Éternel, et que le cohène aura fait envers elle selon cette doctrine;

31. L'homme sera absous de (tout) crime, mais cette femme portera son iniquité.

est moins dangereux pour les riches que pour les pauvres; souvent la mort s'ensuit avant la fin de l'année. La loi dont il est question ici paraît être plutôt un moyen d'épouvante, et ne saurait passer comme venant de Dieu; pas même d'un législateur sensé et humain, car toute l'infamie retombe sur la femme. On peut la considérer au plus comme une loi politique, imaginée pour mettre des bornes aux soupçons mal fondés des orientaux, si jaloux de l'honneur de leurs femmes (Geddes). Voy. Vater, Nomb. p. 28—29.

31. נִקָּח *L'homme est absous*, coupable ou non. Nahmeni dit qu'aucune loi autre que celle-ci ne tient à un miracle constant; mais elle ne s'exécute que lorsque les mœurs du mari étaient pures; autrement les eaux d'enquête n'ont point d'effet, et la dissolution d'Israël a interrompu l'exécution du miracle (voy. Osée, ch. 14, v. 14 et 18). Du reste, comme l'inconduite de la femme entraîne des conséquences plus graves, plus ruineuses pour la famille, la loi a été partout et avec raison plus sévère contre la femme que contre le mari. L'ancien

אִוְכַרְתָּהּ וְהִקְטִיר הַמִּזְבֵּחַ וְאַחַר יִשְׁקָה אֶת־הָאִשָּׁה אֶת־  
 הַמַּיִם : 27 וְהִשְׁקָה אֶת־הַמַּיִם וְהָיְתָה אִם־נִטְמָאָה  
 וְהִמְעֵל מֵעַל בְּאִשָּׁה וּבָאֵי בָּהֶּן הַמַּיִם הַמְאָרְרִים לְמַרְיָם  
 וּצְבֹתָהּ בְּטָנָהּ וּנְפֹלָה יִרְכַּה וְהָיְתָה הָאִשָּׁה לְאֵלֶּה בְּקִרְבֵּי  
 עֲמָה : 28 וְאִם־לֹא נִטְמָאָה הָאִשָּׁה וּמְחֵרָה הוּא וְנִקְתָּהּ  
 וְנִזְרְעָה זֶרַע : 29 זֹאת תּוֹרַת הַקְּנָאוֹת אֲשֶׁר תִּשְׁלַט אֱלֹהִים  
 תַּחַת אִשָּׁה וְנִטְמָאָה : 30 אִם אִישׁ אִשֶּׁר הִזְעִיר  
 עָלָיו רִיחַ קְנָאוֹה וּקְנָא אֶת־אִשְׁתּוֹ וְהִעֲמִיד אֶת־הָאִשָּׁה  
 לְפָנָי יְהוָה וַעֲשֵׂה לָּהּ כְּכֹהֵן אֵלֶּה כְּל־הַתּוֹרָה הַזֹּאת :  
 31 וְנִקְרָה הָאִישׁ מֵעַן וְהָאִשָּׁה הַזֹּאת הִשָּׂא אֶת־  
 עֹנָהּ : פ

27. *Son ventre s'enflera.* Cette succession paraît plus naturelle que celle du v. 21.

28. *Elle aura des enfans.* Sam. וְנִזְרְעָה זֶרַע Ben Ouziel paraphrase : *son innocence ressortira plus éclatante que la lumière du jour; elle trouvera grâce devant son mari, et deviendra enceinte d'un enfant mâle.* Le Talmud dit : si elle était stérile, elle deviendra féconde; accouchant péniblement, elle sera facile; des enfans noirs, ils seront blancs.

29. *Telle est la doctrine concernant la jalousie.* אֲשֶׁר Sam. וְאִשֶּׁר. Chez les peuples anciens on a cherché des moyens de forcer, pour ainsi dire, Dieu à déclarer sa volonté; à faire distinguer le juste de l'injuste, l'innocent du coupable; de là les jugemens *dits* de Dieu, les ordalies du moyen âge, dont le duel est un funeste monument toujours subsistant. Des idées plus justes sur l'action providentielle ont fait disparaître d'entre les nations civilisées ces moyens blasphématoires d'interroger la volonté divine; on les retrouve encore aux Indes et chez les peuples de l'Afrique. Vater fait à ce sujet les réflexions suivantes : Grotius a recueilli tous les passages des anciens auteurs grecs et latins où il est question de certaines eaux auxquelles on attribuait la vertu de punir le parjure; mais il est encore plus remarquable qu'un semblable usage existe, et pour un cas semblable, aux environs de Sierra-Leone, chez les Mandingus et les Berlamets. Il est regardé comme un acte religieux, et, comme tel, exécuté par un prêtre. On sature l'eau avec l'écorce d'un arbre nommé *macon* (?); l'effet

d'imprécation ; le cohène dira à la femme : que Dieu te fasse devenir un sujet d'imprécation et de jurement au milieu de ton peuple ; l'Éternel faisant tomber tes cuisses et enfler ton ventre ;

22. Que ces eaux viennent dans tes entrailles, pour faire enfler le ventre et tomber la cuisse. Alors la femme répondra : amen, amen.

23. Le cohène écrira toutes ces imprécations dans un livre, et les effacera dans les eaux amères.

24. Il fera boire à la femme les eaux amères portant la malédiction, et les eaux portant malédiction viendront en elle pour (être) amères.

25. Le cohène prendra de la main de la femme l'offrande de jalousie, il tournoiera l'offrande devant l'Éternel, et la présentera à l'autel.

26. Le cohène prendra de l'offrande une poignée, le

23. **בספר** Onziel מגילתא *sur un rouleau*. Aben Esra dit : dans un livre à ce destiné. **אל מי** *Aux eaux*. Sept. *sic, dans*, etc. Samaritaine id. C'est peut-être l'encre dissoute dans l'eau qui est l'origine de son amertume ; si toutefois l'expression n'est pas métaphorique.

24. **והשקה** *Il fera boire*. Le באור observe que ceci n'est que pour indiquer l'usage de l'eau dans laquelle l'écriture est delayée ; mais que réellement cette boisson n'était administrée qu'après le sacrifice. Cette explication tend à faire disparaître la répétition et même l'inversion (voy. v. 26), ce qui cependant n'est pas rare dans le Pentateuque. **למרים** *A amertume*. Les eaux de malédiction se tournent en amertume. Ce verset final est favorable à l'explication ordinaire qu'on donne du mot **מרים** Ben Onziel ללוט *à malédiction* ; Sept. comme ci-dessus, v. 18.

26. **וקמץ** *Prendre la main pleine*. Voy. Lévit., ch. 2, v. 2, 5, etc. Sam. **והרים** — **אזכרתה** Voy. Lévit., ch. 2, v. 2, **ישקה** *ensuite il fera boire* (voy. v. 24).

הָאֱלֹהִים וְאָמַר הַכֹּהֵן לְאִשָּׁה יְהִי יְהוָה אִתְּךָ לְאֵלֶּה וּלְשִׁבְעָה  
 בְּתוֹךְ עֲמֹד בְּחַת יְהוָה אֶת־יְרִיכָךְ נִפְלֵת וְאַחַד־בְּטַנְךָ צָבֵה׃  
 22 וְכֹאֵן הַמַּיִם הַמְּאָרְרִים הָאֵלֶּה בְּמַעֲיָה לְצַבּוֹת בְּטָן  
 וּלְנִפְל יְרֵךְ וְאָמְרָה הָאִשָּׁה אָמֵן וְאָמֵן׃ 23 וְכָתַב אֶת־  
 הָאֵלֶּת הָאֵלֶּה הַכֹּהֵן בְּסֵפֶר וּמָחָה אֶל־מֵי הַמַּרִּים׃ 24  
 וְהִשְׁקָה אֶת־הָאִשָּׁה אֶת־מֵי הַמַּרִּים הַמְּאָרְרִים וְכֹאֵן בֵּה  
 הַמַּיִם הַמְּאָרְרִים לְמַרִּים׃ 25 וְלָקַח הַכֹּהֵן מִיַּד הָאִשָּׁה  
 אֶת מְנַחַת הַקְּנָאִת וְהִנִּיף אֶת־הַמְּנַחָה לִפְנֵי יְהוָה וְהִקְרִיב  
 אֹתָהּ אֶל־הַמִּזְבֵּחַ׃ 26 וְקִמֵּץ הַכֹּהֵן מִן־הַמְּנַחָה אֶת־

qu'elle deviendra stérile; explication d'autant plus plausible que la fécondité est la récompense de l'innocence (v. 28). Voici le récit de Josèphe: « Si quelqu'un soup-  
 çonne sa femme d'adultère, il offre un assar de farine d'orge, en jette une poignée  
 sur l'autel, et donne le reste à manger aux cohène. L'un d'entre eux place la femme  
 vers les portes qui sont tournées vers le temple; il lui enlève la coiffure de sa  
 tête; il écrit sur une membrane de peau (דפתרא *diphtra*) le nom de Dieu, et  
 lui ordonne de jurer de n'avoir pas fait injure à son mari. Si elle a manqué  
 à la sagesse, qu'elle meure, la cuisse droite déluxée et le ventre en putréfac-  
 tion. Mais si le mari n'a agi que par un excès d'amour, par un penchant à  
 la jalousie, qu'elle ait un enfant mâle dans le dixième mois. Le serment ainsi  
 prêté, le cohène enlève les caractères formant le nom de Dieu, et les délaie  
 dans une fiole; prenant de la terre qui est autour des parvis du temple, il  
 la répand dans la fiole, et donne à boire à la femme. Si elle est accusée injus-  
 tement, elle concevra et aura une heureuse délivrance; mais si elle a trompé  
 son mari dans la foi conjugale, et Dieu par un faux serment, elle passera sa  
 vie dans l'infirmerie; car ses cuisses tomberont, et son ventre se remplira  
 d'eau (Antiq., liv. III, ch. XI. 225). On voit que Josèphe croit qu'elle périra  
 hydropique; mais ni lui, ni aucun autre, ne parle de la punition du mari  
 calomniateur. On reconnaît encore ici l'esprit asiatique.

22. Pour לחצבות *l'hiphil* précédé du ל datif, qui par cette raison est ponctué du *phatah*; même observation sur לנפיל — אמן אמן — emphatique: qu'il en soit ainsi! que tes prières soient exaucées. *Amen, amen, dico vobis* (Matth.). Paraphrase de Ierouschalmi, *amen que je ne suis pas souillée; amen que je ne serai par souillée à l'avenir.*

terre, et le cohène prendra de la poussière du pavé de l'habitacle et la mettra dans l'eau.

18. Le cohène placera la femme devant l'Éternel, découvrira la tête de cette femme, et il mettra sur les paumes (des mains de cette femme) l'offrande de ressentiment; c'est une offrande de jalousie, et dans la main du cohène seront les eaux amères qui donnent la malédiction.

19. Le cohène l'adjurera, et dira à la femme : si personne n'a couché avec toi, et si, en la puissance de ton mari, tu ne t'es pas détournée (du droit chemin), souillée, sois à l'abri de ces eaux amères donnant la malédiction ;

20. Mais si, en la puissance de ton mari, tu t'es détournée, et t'es souillée, et qu'un homme autre que ton mari a couché avec toi ;

21. Alors le cohène adjurera la femme par serment

égard à la sainteté du nombre sept. En éthiopien des dérivés de שבע signifient *faire des enchantemens*. Ce verbe est plus ordinairement employé au *Niphal*. תחת איש *Sous ton mari*; תחת proprement *abaissé*, en éthiopien אתחת *at-hata, abaisser; talheta, abaissé*. Il y a ici une ellipse, *sous la puissance de ton mari*. On lit, Hos, ch. 4. v. 12. ויזנו מתחת אלהיהם *ils se prostituent de dessous leur Dieu*. הנקי Racine נקה *être innocent, exempt; impératif, deuxième personne féminin singulier*.

20. שכתו *Sans affixe שכבת cohabitation. מבלעדי Sans בלעדי composé de כל ne pas, et עדי à.*

21. נפלת. Ounkl. מסיא (*massia*), *pouri*; d'où en latin *macies, maigreur*. חבב Racine חבה mais le ה qui se trouve ici indique le féminin, et le ה radical est élidé. La signification de ce mot est douteuse; elle est probablement *s'avancer, s'enfler*. Samarit. צבא. En arabe צבא signifie *mince, diminué, fluet*, d'où le nom de צבי (*tsbi*) donné à la gazelle, au cerf. Il est donc possible que l'épithète צבה soit le pendant de l'épithète נפלת *la cuisse tombera*. Les entrailles gonflées. Ben Ouziel כרסך מנפוא *ton ventre gonflé*. Sept. dans le même sens. La conjecture de Vater est ingénieuse : *ton ventre s'amiacira*; c'est-à-dire

וּמִן־הַיַּעֲפָר אֲשֶׁר יִהְיֶה בְּקִרְקַע הַמִּשְׁכָּן יִקַּח הַכֹּהֵן וְנָתַן  
 אֶל־הַמַּיִם : 18 וְהַעֲמִיד הַכֹּהֵן אֶת־הָאִשָּׁה לְפָנָיו יְהוָה  
 וּפָרַע אֶת־רֹאשׁ הָאִשָּׁה וְנָתַן עַל־כַּפֵּיהָ אֶת מִנְחַת  
 הַזִּכְרוֹן מִנְחַת קִנְיָת הוּא וּבִיד הַכֹּהֵן יִהְיֶה מִי הַמָּרִים  
 הַמְאָרִים : 19 וְהִשְׁפִּיעַ אֹתָהּ הַכֹּהֵן וְאָמַר אֶל־הָאִשָּׁה  
 אִם־לֹא שָׁכַב אִישׁ אִתְּךָ וְאִם־לֹא שָׁמִית טְמֵאָה תַּחַת  
 אִישׁ הַנְּקִי מִמִּי הַמָּרִים הַמְאָרִים הָאֵלֶּה : 20 וְאִתּוֹ כִּי  
 שָׁמִית תַּחַת אִישׁ וְכִי נִטְמַאת וַיְהִי אִישׁ בְּךָ אֶת־שִׁכְבְּתוֹ  
 מִבְּלַעַד אִישׁ : 21 וְהִשְׁפִּיעַ הַכֹּהֵן אֶת־הָאִשָּׁה בַשֶּׁבַעַת

מרר. Selon le Talmud on mettait dans l'eau quelque chose pour la rendre amère; la construction alors serait *les eaux* des choses rendant amères; d'autres disent que la qualification d'amères s'applique à ce qui est dit v. 22; le Sam. a מארים de même au v. 19; mais il s'accorde avec le texte hébreu dans les versets 23, 24, 27. On voit que ce mot vient de מאר corroder (Lévit., ch. 13, v. 51), *des eaux corrosives*; exégèse peu satisfaisante, Sept. τὸ ὕδωρ τοῦ ἰατροῦ, *l'eau d'enquête*. Ont-ils lu חקרים (Prov., ch. 18, v. 17) ou מורים *eaux indicatives*? Ounkl. מי מרירא *des eaux amères*. Syriacque מרא מררא; arabe אלما אלמר; le grec porte ὕδατα πικρά; toutes ces versions indiquent des eaux amères; ce qui paraît le sens le plus vraisemblable; surtout d'après la fin du v. 24, où on lit למרים c'est-à-dire que ces eaux deviendront amères pour la coupable. המארים *D'imprécation*. Ounkl. מלטמא *des eaux qui portent malédiction*; et non ליטיא *des eaux maudites*, ce qui n'est pas applicable à des eaux sacrées, dit Iar'hi. Presque toutes les versions s'accordent à faire venir ce mot de ארר *maudire*; Syriacque בתרא *explorantes*; version samaritaine *qui manifestent*; Ben Ouziel בדוקיא *qui examinent*. Voici sa paraphrase: *Il mettra sur ses épaules, près de ses seins, une corde, parce qu'elle a ceint sa gorge d'une chaîne retentissante, et dénouera ses cheveux, parce qu'elle les tressait sur sa tête.*

19. והשביע *III adjurera*. Ben Ouziel dit בשבעת שמא רבא *par le serment du nom suprême*. Racine שבע *jur*, du Hiphil; au Kal, ce verbe est usité seulement au part. passé; Ezéch., ch. 21, v. 28. De שבע *Sept*; litt. *affirmer par sept*, befehdnen, dit Gesenius; peut-être affirmer par sept victimes, ou bien eu.



14. Un esprit de jalousie s'empare de lui, il est jaloux de sa femme, et elle est souillée ; ou bien un esprit de jalousie s'empare de lui, il est jaloux de sa femme, mais elle n'a point été souillée.

15. Cet homme amènera sa femme devant le cohène, et portera, comme offrande pour elle, un dixième d'épha de farine d'orge ; il ne répandra point d'huile dessus et n'y mettra point d'encens, car c'est une offrande de jalousie, une offrande de ressentiment, rappelant l'iniquité.

16. Le cohène la fera approcher, et la placera devant l'Éternel ;

17. Le cohène prendra de l'eau sainte dans un vase de

16. אֵתָהּ *Elle*, la femme, et selon Aben Esra, l'offrande. 'לפני ה' *Devant l'Éternel*. On lit dans le Talmud : הוא שער ניקנר : כל מקום שנאמר לפני ה' הוא שער ניקנר : *partout où on lit DEVANT DIEU, c'est la porte Nicanor*. C'était le nom de la porte orientale, dans le second temple.

17. מֵיִם קְדוֹשִׁים *Des eaux saintes*. Le texte ne dit pas ce qu'il entend par les eaux saintes. On croit que ce sont celles contenues dans le bassin d'airain (Exode, ch. 30, v. 18). Voici la paraphrase d'Ouziel : on prend de l'eau du lavoir, dans un vase d'argile, parce qu'elle a présenté à son amant des boissons enivrantes dans des vases précieux. בקרקע Nom de quatre lettres, et rare dans la Bible, mais fréquent dans le Talmud, où il signifie *immeuble*. Il signifie ici *le fond, le parquet, de l'habitacle, ou du temple*. En arabe קרק signifie *fond uni*, et קרע *être profond* ; ce qui réuni a formé קרקע

18. וּפָרַע — פָּרַע *Dénouer, détacher, rendre nue*. Sept. ἀποκαλύψαι, *il découvrira*, voy. Exode, ch. 32, v. 25. אֵת רֹאשׁ הָאִשָּׁה *La tête de la femme*. Iar'hi dit que découvrir la tête est *une honte pour une Israélite*. La tradition paraît avoir changé à cet égard ; il est défendu à une femme Israélite de montrer ses cheveux, mais non pas par le motif cité. Nous n'avons pas, dit le באור de règle satisfaisante pour établir quand le pronom doit en hébreu remplacer le nom ; car après avoir dit אִשָּׁה au commencement de la phrase, il semblerait qu'il aurait fallu ici רֹאשׁה *sa tête*, au lieu de répéter רֹאשׁ הָאִשָּׁה — מֵי חַמְרִים — מֵי חַמְרִים *les eaux qui sont amères* ; expression douteuse ; מֵי חַמְרִים de מֵי חַמְרִים *amer*, venant de

14 וְעָבַר עָלָיו רֹחַ קְנָאָה וְקָנָא אֶת־אִשְׁתּוֹ הוּא נִטְמָאָה  
 אֲרַעְבֵּר עָלָיו רֹחַ קְנָאָה וְקָנָא אֶת־אִשְׁתּוֹ הוּא לֹא נִטְמָאָה :  
 15 וְהָבִיא הָאִישׁ אֶת־אִשְׁתּוֹ אֶל־הַכֹּהֵן וְהֵבִיֵּא אֶת־  
 קֶרְבָּנָהּ עִלֶּיהָ עֲשׂוּרַת הָאִיפָה קֶמַח שְׁעָרִים לֹא־יִצֶק עָלָיו  
 שֶׁמֶן וְלֹא־יִהְיֶה עָלָיו לִבְנָה כִּדְמִנְחַת קְנָאָה הוּא מִנְחַת  
 זָכָרִן מִזְבֵּחַת עֹזֶן : 16 וְהִקְרִיב אִתָּהּ הַכֹּהֵן וְהִעֲמִידָהּ  
 לִפְנֵי יְהוָה : 17 וְלָקַח הַכֹּהֵן מִיָּם קִדְשִׁים בְּכִלֵּי־הַרֶשֶׁת

*n'y pas à cela de témoin ; et, continue Luther, elle n'y a pas été surprise.*  
 Cette version donne à entendre que le mari a bien appris quelque chose ; comme dit aussi le באר *Bar* mais il n'en a pas de certitude. La version de Luther nous paraît la plus admissible, et c'est dans ce sens que nous avons traduit ועד *Et un témoin* n'est pas là. S'il y avait un témoin, elle serait interdite אסורה à son mari ; avec deux témoins, elle serait condamnée à la peine capitale. Lévit., ch. 20, v. 10. תפשה — תפש *Saisir ; elle n'a pas été saisie, surprise.*

14. ועבר *Il passera* ; au masculin s'accordant avec רוח *esprit*, qui demande aussi quelquefois le féminin. קנאה De קנא *in*usité au *Kal*, et dont la conjugaison commence par le *Piel*. De même qu'en arabe, il signifie *devenir rouge* ; en éthiopien *Kanèa* a la même signification, et se dit d'un visage enflammé par l'effet de la jalousie, de l'envie et du zèle en général, soit pour la fidélité conjugale, soit pour toute autre affection. Ce verbe gouverne ici l'accusatif את Gen., ch. 37, v. 11. il gouverne le ב ; *infra*. ch. 25, v. 13, il gouverne le ל — וקנא את אשתו *Il se montrera jaloux de sa femme*. Le sens de ce verset est : le mari la soupçonnera, et elle le méritera ; ou bien, c'est sans l'avoir mérité qu'elle aura été soupçonnée par son mari.

15. עליה Pour עמה *avec elle*. שערים D'orge, et non de la farine de froment, parce que, dit le Talmud, *elle a commis une action de brute, qu'elle offre aussi un aliment de brute*, היא עשתה מעשה בהמה תביא מאכל בהמה *liban*. voy. Lévit., ch. 5, v. 11. מנחת קנאת *offrande de jalousie*. Le mot הוא se rapporte à קרבן Ben Ouziel paraphrase ainsi : parce que le mari n'a pas apporté convenablement ses offrandes au cohène, il sera obligé de lui amener sa femme ; et parce que celle-ci a fait goûter des friandises à son amant, on lui ordonne une offrande de ses propres deniers. הוא Ce pronom masculin se rapporte à קמח *farine*.

(le coupable) restituera l'objet fraudé en principal, et y ajoutera un cinquième, et donnera (cela) à celui envers lequel il s'est rendu coupable.

8. Si l'homme n'a pas de parent lignager à qui on puisse restituer l'objet fraudé, cet objet fraudé restitué à l'Éternel, (sera) au cohène, et en outre le bélier de rédemption, par lequel il rédimera sur lui.

9. Toute oblation (relative à) toute sainteté des enfans d'Israel qu'ils présenteront au cohène, sera à lui.

10. A tout homme, ses saintetés lui appartiendront; mais sera au cohène ce que cet homme lui donnera.

11. L'Éternel parla à Mosché, en disant :

12. Parle aux enfans d'Israel, et dis-leur : tout homme dont la femme se sera détournée (du droit chemin), et aura perfidement agi envers lui ;

13. Quelqu'un aura couché avec elle maritalement ; mais ce sera un secret aux yeux de son mari ; elle aura caché qu'elle a été souillée ; il n'y a point de témoin contre elle ; elle n'a point été surprise.

typiæ, Lep., 1682, in-4°. תשטה—שטה *s'écarter du chemin* (en arabe سٹا signifie la même chose), voy. Prov., ch. 4, v. 15. Le Talmud voit dans ce mot l'expression de folie. comme si la première radicale était un ש (שטות) ; l'adultère, dit-il, est animé d'un esprit de vertige. Tout un traité du Talmud (סוטה *Sotâ*) est consacré à la femme adultère. ומעלה Voy. ci-dessus, v. 6.

13. ועלם ונעלם *Cubitus seminis*, du Niphâl ; la chose reste cachée aux yeux du mari ; il n'y a pas de témoin ; comment peut-on donc le savoir ? Luther traduit : ...*et* (cet événement) *sera caché aux yeux du mari, sera tenu secret, qu'elle est devenue impure*, daß sie unrein gemorden ist, comme s'il y avait *כי היא נטמאה* ou bien *אשר היא* *on ne peut pas la convaincre* ; ici Luther prend l'effet pour la cause, on ne peut la convaincre, parce que le texte dit : *il*

חֲטֵאתֶם אֲשֶׁר עָשׂוּ יְהוֹשִׁיב אֶת־אֲשֶׁמוֹ בְּרֹאשׁוֹ וְחִמִּישְׁתּוּ  
 יִסַּף עָלָיו וְנָחַן לֵאשֶׁר אֲשֶׁם לוֹ : 8 וְאִם־אִין לְאִישׁ גֹּאֵל  
 לְהוֹשִׁיב הָאֲשֶׁם אֵלָיו הָאֲשֶׁם הַמּוֹשֵׁב לַיהוָה לִכְהֹן מִלְכָּד  
 אֵיִל הַכֹּפְרִים אֲשֶׁר יִכְפֹּרֵנוּ עָלֵינוּ : 9 וְכֹל־תְּרוּמָה  
 לְכֹל־קִדְשׁוֹ בְּנֵי־יִשְׂרָאֵל אֲשֶׁר־יִקְרִיבוּ לִכְהֹן לוֹ יִהְיֶה :  
 10 וְאִישׁ אֶת־קִדְשׁוֹ לוֹ יִהְיֶה אִישׁ אֲשֶׁר־יִתֵּן לִכְהֹן  
 לוֹ יִהְיֶה : פ רביעי

11 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵאמֹר : 12 דַּבֵּר אֶל־בְּנֵי  
 יִשְׂרָאֵל וְאָמַרְתָּ אֲלֵהֶם אִישׁ אִישׁ כִּי־תִשְׁטֵה אֶשְׁתּוֹ וּמַעַלָּה  
 בּוֹ מַעַל : 13 וְשָׁכַב אִישׁ אִתָּהּ שָׁכַבְתָּ־זֹרַע וְנִעְלַם מֵעֵינַי  
 אִישָׁהּ וְנִסְתַּרְתָּהּ וְהִיא נִטְמָאָה וְעַד אֵין בָּהּ יְהוּא לֹא נִחַפְּשָׁה :

8. *Un libérateur*, un héritier, qui puisse lui procurer satisfaction. Voy. Lévit., ch. 25, v. 25. De גאל *libérer. rédemer*. Ce mot est déterminé par *הקרב אליו qui lui est proche*; voy. *infra*, ch. 35, v. 21. Les talmudistes disent qu'il s'agit d'un prosélyte, car il n'est pas possible qu'un Israélite meure sans parent, puisqu'il descend de Jacob. *המושב שוב* participe passé du *Hophal*; *restitué, איל הכפרים le bélier rédempteur*. Voy. Lévit., ch. 5, v. 15 et 16, où se trouve la même construction de *כפר*

9. *תרומה* Racine *רום s'élever*, ce qu'on prélève, oblation. Ce mot n'a pas ici la signification spéciale qu'il a Exode, ch. 29, v. 27, et Lévit., ch. 7, v. 34; mais il comprend toute l'offrande en général, y compris le *תנופה le tournoiement*. *קדשים* Désigne plus spécialement *les offrandes*; c'est l'antécédent de *אשר*. Selon le Talmud, il s'agit ici des prémices (*בכורים*). *לו יהיה* Sera à lui, se rapporte à *תרומה* malgré la différence de genre.

10. *איש את קדשיו* *Un homme, ses saintetés*. Le mot *את* est ici de difficile explication; il précède ordinairement l'accusatif, et se trouve ici avec le verbe qui marque existence *היה* Les explications abondent; mais les plus ingénieuses ne lèvent pas la difficulté, qui disparaîtrait si l'on pouvait supposer un verbe actif entre le premier et le troisième mot du verset. *יהיו* Au pluriel, Sam. *יהיה* au singulier; *איש* Sam. *איש*

11. *וידבר* Il existe sur ce chapitre une dissertation étendue de And. Acoluthus, sous ce titre : *de aquis amaris maledictionem inferentibus*, vulgo dictis zelo-

ché, chacun à son service et pour ce qu'il a à porter, et ses dénombrés, tel que l'Éternel avait commandé Mosché.

CH. V. I. L'Éternel parla à Mosché en ces termes :

2. Ordonne aux enfans d'Israel qu'ils renvoient tout lépreux, toute (personne) ayant des écoulemens, ou étant souillée par un cadavre.

3. Soit homme, soit femme, vous les renverrez ; vous les renverrez hors du camp ; qu'ils ne rendent pas impur le camp où je réside au milieu d'eux.

4. Les enfans d'Israel firent ainsi, et les renvoyèrent hors du camp. Comme l'Éternel avait dit à Mosché ainsi firent les enfans d'Israel.

5. L'Éternel parla à Mosché, savoir :

6. Dis aux enfans d'Israel : un homme ou une femme quand ils commettront un péché quelconque contre l'homme, en faisant une prévarication envers l'Éternel, la personne se rendant coupable ;

7. Ils confesseront le péché qu'ils auront commis. Il

paraît d'après le verset suivant. **למעל — מעל** *Commettre une mauvaise action, être perfide, prêter un faux serment.* Voy. Lévit., ch. 5, v. 21. Ce verbe gouverne le **ב** préposition. **למעל מעל** Hébraïsme, *commettre perfidement une perfidie.* **ואשמה — אשם** *Se charger d'un péché ; se sentir coupable.* Voy. Lévit., ch. 5, v. 3 → 4.

7. **והתודה** Racine **ידה** *avouer* ; au *Hithpael*, où les verbes ayant ' pour premier radical changent ce ' en ך ; ce passage diffère de son analogue, Lévit., ch. 4, en ce qu'il est statué ici sur le cas où celui qui a souffert le dommage est mort sans avoir laissé de parent lignager (**גואל**). **והשיב את אשמו** *Il rendra sa faute*, l'objet qui l'a rendu fautif. **בראשו** *Sur sa tête* ; c'est la signification propre du mot **ראש** mais sur la tête de qui ? Aussi Mendelsohn traduit-il par *somme capitale*, il rendra d'abord le principal, **והמישתו** *Et le cinquième de lui*, de l'objet enlevé, **יסף עליו** *il l'ajoutera en sus*, pour cinq il rendra six.

עַל-עֲבֹרָתוֹ וְעַל-מִשְׁאָו וּפְקֻדָּיו אֲשֶׁר-צִוָּה יְהוָה אֶת-  
 מֹשֶׁה : פ  
שלישי

ה 1 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל-מֹשֶׁה לֵאמֹר : 2 צִו אֶת-בְּנֵי  
 יִשְׂרָאֵל וַיִּשְׁלְחוּ מִדֶּבְרֵי-מַחֲנֶה כָּל-צָרוּעַ וְכָל-זֹבֵב וְכָל טָמֵא  
 לְנֶפֶשׁ : 3 מִזְכֹּר עַד-נִקְבָה הִשְׁלְחוּ אֶל-מַחֲוִץ לַמַּחֲנֶה  
 הַשְּׁלֵחוֹם וְלֹא יִטְמְאוּ אֶת-מַחֲנֵיהֶם אֲשֶׁר אֲנִי שֹׁכֵן בְּתוֹכָם :  
4 וַיַּעֲשׂוּ כֵן בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וַיִּשְׁלְחוּ אוֹתָם אֶל-מַחֲוִץ לַמַּחֲנֶה  
 כַּאֲשֶׁר דִּבֶּר יְהוָה אֶל-מֹשֶׁה כִּן עָשׂוּ בְּנֵי יִשְׂרָאֵל : פ  
5 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל-מֹשֶׁה לֵאמֹר : 6 דִּבֶּר אֶל-בְּנֵי  
 יִשְׂרָאֵל אִישׁ אֶת-אִשׁוֹ כִּי יַעֲשׂוּ מִכָּל-חַטָּאת הָאֵלֶּם  
 לְמַעַל מֵעַל בִּיהוָה וְאִשְׁמַח הַנֶּפֶשׁ הַהוּא : 7 וְהִתְוַדוּ אֶת-

Ch. V. 1. וידבר Il parla. Dans ce chapitre il s'agit du renvoi des impurs hors du camp, des crimes envers le prochain et de leur expiation ; de quelques droits des cohenime, et de la femme adultère.

2. צו Ordonne. Selon le Talmud cette loi date du jour de l'établissement de l'habitacle. מן המחנה Du camp. Les commentateurs distinguent trois sortes de camps : 1° le camp de Dieu, l'habitacle ; 2° le camp des lévites, autour de l'habitacle ; 3° le camp israélite. Selon ces commentateurs, le lépreux était expulsé des trois camps ; le gonorrhéen, des deux premiers seulement, et l'impur par l'attouchement d'un cadavre, du premier seulement (voy. Pessa'hime, fol. 67). Les commentateurs, dit Rosenmüller, ont compris la dureté de ces exclusions, et ont cherché à l'adoucir par des imaginations (*figmentis*). Josephé, parlant de cette défense, dit qu'on les expulsait des villes qui ont succédé aux camps. צרוע Le lépreux, voy. Lévit. ch. 13, v. 46. זב Gonorrhéen, ibid., ch. 15. טמא לנפש Impur par un cadavre. Voy. sur נפש Lévit. ch. 21, v. 1.

3. מחניהם Leurs camps. C'est de ce pluriel qu'on a déduit la division dont il est question dans le verset précédent, et que Rosenmüller traite de rêverie rabbinique.

6. דבר Parle. Cette prescription est la même que celle qui a déjà été donnée, Lévit., ch. 5, v. 19, avec quelques nouveaux développemens. ישראל Le Sam. ajoute לאמר—לאתת—מכל De tout péché ; le vol, le rapt, comme il

39. De l'âge de trente ans et au-dessus jusqu'à l'âge de cinquante ans, tout venant à la cohorte pour le service dans la tente d'assignation ;

40. Leurs dénombrés, par leurs familles, selon la maison de leurs pères, furent deux mille six cent trente.

41. Voilà les dénombrés des familles des enfans de Guerschone, tout ce qui servait dans la tente d'assignation, que Mosché avait dénombrés avec Aharone, par ordre de l'Éternel.

42. Les dénombrés des familles des enfans de Merari, d'après leurs familles, selon la maison de leurs pères,

43. Depuis l'âge de trente ans et au-dessus jusqu'à l'âge de cinquante ans, tout (homme) se rendant à la cohorte pour le service dans la tente d'assignation ;

44. Leurs dénombrés, selon leurs familles, furent trois mille deux cents.

45. Voilà les dénombrés des familles des enfans de Merari que dénombra Mosché avec Aharone, par l'ordre de l'Éternel, par (l'intermédiaire de) Mosché.

46. Tous les dénombrés que dénombra Mosché, Aharone et les nassi d'Israel (parmi) les lévites, selon leurs familles et la maison de leurs pères,

47. De l'âge de trente ans et au-dessus jusqu'à l'âge de cinquante ans, tout (homme) entrant au service, soit pour travailler, soit pour porter dans la tente d'assignation ;

48. Leurs dénombrés furent huit mille cinq cent quatre-vingts.

49. Par l'ordre de l'Éternel on les dénombra par Mos-

**וְשֵׁן וְשֵׁן** et le sens serait : le dénombrement de chacun était celui que Dieu avait ordonné à Mosché. **וְשֵׁן** Sam. **כְּאִשֶּׁר** comme ; Sept. id. Jérém., ch. 33, v. 22, **וְשֵׁן** a la signification de **כְּאִשֶּׁר**

שְׁלֹשִׁים שָׁנָה וּמַעֲלָה וְעַד בְּדַחֲמֻשִׁים שָׁנָה כָּל־הַבָּא  
 לַצֵּבָא לַעֲבֹדָה בְּאַהֲל מוֹעֵד : 40 וַיְהִי פְקֻדֵיהֶם  
 לְמִשְׁפַּחְתָּם לְבֵית אֲבֹתָם אֲלֵפִים וָשֵׁשׁ מֵאוֹת וּשְׁלֹשִׁים :  
 41 אֱלֹהֵה פְקֻדֵי מִשְׁפַּחַת בְּנֵי גִרְשׁוֹן כָּל־הָעֹבֵד בְּאַהֲל  
 מוֹעֵד אֲשֶׁר פָּקַד מֹשֶׁה וְאַהֲרֹן עַל־פִּי יְהוָה : 42 וּפְקֻדֵי  
 מִשְׁפַּחַת בְּנֵי מְרָרִי לְמִשְׁפַּחְתָּם לְבֵית אֲבֹתָם : 43 מִבְּנֵי  
 שְׁלֹשִׁים שָׁנָה וּמַעֲלָה וְעַד בְּדַחֲמֻשִׁים שָׁנָה כָּל־הַבָּא  
 לַצֵּבָא לַעֲבֹדָה בְּאַהֲל מוֹעֵד : 44 וַיְהִי פְקֻדֵיהֶם  
 לְמִשְׁפַּחְתָּם שְׁלֹשָׁת אֲלֵפִים וּמֵאָתַיִם : 45 אֱלֹהֵה פְקֻדֵי  
 מִשְׁפַּחַת בְּנֵי מְרָרִי אֲשֶׁר פָּקַד מֹשֶׁה וְאַהֲרֹן עַל־פִּי יְהוָה  
 בְּיַד־מֹשֶׁה : 46 כָּל־הַפְּקֻדִים אֲשֶׁר פָּקַד מֹשֶׁה וְאַהֲרֹן  
 וַנְּשִׂאֵי יִשְׂרָאֵל אֶת־הַלְוִיִּם לְמִשְׁפַּחְתָּם וּלְבֵית אֲבֹתָם :  
 47 מִבְּנֵי שְׁלֹשִׁים שָׁנָה וּמַעֲלָה וְעַד בְּדַחֲמֻשִׁים שָׁנָה כָּל־  
 הַבָּא לַעֲבֹד עֲבֹדַת עֲבֹדָה וְעֲבֹדַת מִשָּׂא בְּאַהֲל מוֹעֵד :  
 48 וַיְהִי פְקֻדֵיהֶם שְׁמֹנֶת אֲלֵפִים וַחֲמֵשׁ מֵאוֹת וּשְׁמֹנִים :  
 49 עַל־פִּי יְהוָה פָּקַד אֹתָם בְּיַד־מֹשֶׁה אִישׁ אִישׁ

41. *Sur l'ordre de l'Éternel.* A la fin de ce verset quelques manuscrits ont *par la main de Mosché*, comme au v. 37; Ben Ouziel, les Septante de même.

47. *Litt. pour servir un service de service et un service de fardeau.*

48. *Huit mille cinq cent quatre-vingts.*

#### Récapitulation générale :

|                |        |        |              |            |               |
|----------------|--------|--------|--------------|------------|---------------|
| Guerschonites, | mâles, | 7,500  | de 30 à 50 — | 2,630      | rapport 0,352 |
| Kehathites,    | id.    | 8,600  |              | 2,750      | 0,319         |
| Merarites,     | id.    | 6,200  |              | 3,200      | 0,385         |
| TOTAL ..       |        | 22,300 |              | TOTAL..... | 8.580         |

49. *Par Mosché*; se rapporte probablement, comme au v. 37, après les mots *על פי ה'* *par l'ordre de l'Éternel.* *Et ses dénombremens*; l'affixe *י* comme le *ן* des substantifs précédens peut se rapporter à



sous la direction d'Ithamar, fils d'Aharone le cohene.

29. Les enfans de Merari, d'après leurs familles, selon la maison de leurs pères, tu les compterás ;

30. De l'âge de trente ans et au-dessus jusqu'à l'âge de cinquante ans tu les dénombreras, tout (homme) se rendant à la cohorte pour servir dans le service de la tente d'assignation.

31. Et voici la surveillance de ce qu'ils ont à porter dans tout leur service dans la tente d'assignation : les ais de l'habitable, ses barres, ses colonnes et ses soubassemens ;

32. Les colonnes du parvis autour, leurs soubassemens, leurs pieux et leurs cordes, pour tous leurs ustensiles et pour tous leurs services ; et vous assignerez nominativement tous les ustensiles de surveillance qu'ils ont à porter.

33. Voilà le service des familles des enfans de Merari dans tous leurs services dans la tente d'assignation sous la direction d'Ithamar, fils d'Aharone le cohene.

34. Mosché dénombra, avec Aharone et les nassi de la réunion, les enfans de Kehath, d'après leurs familles et la maison de leurs pères ;

35. De l'âge de trente ans et au-dessus, jusqu'à l'âge de cinquante ans, tout (homme) se rendant à la cohorte pour le service dans la tente d'assignation ;

36. Leurs dénombrés par familles furent deux mille sept cent cinquante.

37. Voilà les dénombrés des familles de Kehath, de tout servant dans la tente d'assignation, que dénombra Mosché avec Aharone, par ordre de l'Éternel par Mosché.

38. Les dénombrés des enfans de Guerschone, selon leurs familles et la maison de leurs pères,

הַפְּהִין : ס 29 בְּנֵי מִרְי לְמִשְׁפַּחָתָם לְבֵית־  
 אֲבֹתָם הַפְּקֹד אוֹתָם : 30 מִבֶּן שְׁלֹשִׁים שָׁנָה וְמַעְלָה  
 וְעַד בְּדַחְמָשִׁים שָׁנָה הַפְּקֹדֶם כָּל־הַבָּא לִצְבָא לְעֵבֶד אֶת־  
 עֲבֹדְתָ אֱהֹל מוֹעֵד : 31 וְזֹאת מִשְׁמֶרֶת מִשָּׂאֵם לְכָל־  
 עֲבֹדָתָם בְּאֱהֹל מוֹעֵד קִרְשׁוֹ הַמִּשְׁכָּן וּבְרִיחָיו וְעַמּוּדָיו  
 וְאֲדָנָיו : 32 וְעַמּוּדֵי הַחֲצֵר סָבִיב וְאֲדָנֵיהֶם וַיִּתְּרָתָם  
 וּמִיתְרֵיהֶם לְכָל־כְּלֵיהֶם וּלְכָל עֲבֹדָתָם וּבִשְׁמֶת הַפְּקוּדֵי  
 אֶת־כָּל־י מִשְׁמֶרֶת מִשָּׂאֵם : 33 זֹאת עֲבֹדַת מִשְׁפַּחַת  
 בְּנֵי מִרְי לְכָל־עֲבֹדָתָם בְּאֱהֹל מוֹעֵד בֵּינִי אֵיחָמֵר בֶּן־  
 אֶהֱרֹן הַפְּהִין : 34 וַיִּפְקֹד מֹשֶׁה וְאֶהֱרֹן וּנְשֵׂאֵי הָעֵדוּת  
 אֶת־בְּנֵי הַקְּדוֹתֵי לְמִשְׁפַּחָתָם וּלְבֵית אֲבֹתָם : 35 מִבֶּן  
 שְׁלֹשִׁים שָׁנָה וְמַעְלָה וְעַד בְּדַחְמָשִׁים שָׁנָה כָּל־הַבָּא  
 לִצְבָא לְעֵבֹדָה בְּאֱהֹל מוֹעֵד : 36 וַיְהִי פְקֻדֵיהֶם  
 לְמִשְׁפַּחָתָם אֶלְפִים שֶׁבַע מֵאוֹת וַחֲמִשִּׁים : 37 אֵלֶּה פְקֻדֵי  
 מִשְׁפַּחַת הַקְּדוֹתֵי כָּל־הָעֵבֶד בְּאֱהֹל מוֹעֵד אֲשֶׁר פָּקַד מֹשֶׁה  
 וְאֶהֱרֹן עַל־פִּי יְהוָה בְּיַד־מֹשֶׁה : ס שְׁנֵי 38  
 וּפְקֻדֵי בְּנֵי גִרְשׁוֹן לְמִשְׁפַּחֹתָם וּלְבֵית אֲבֹתָם : 39 מִבֶּן

31. *Littéralement garde, surveillance.*

32. *Leurs cordages*, pour les colonnes, afin d'y attacher les tapis par le bord supérieur, à l'aide de câbles (כלונסות) et des pointes (קונדסין) (Iar'hi), כלונסות de κάλυς, *cable*, et קונדס de ἀκάνθος, *arbrisseau*, herbe pleine de piquans. כלי את כל כלי Sam. ובשמות *Et par des noms*. Quelques commentateurs pensent qu'il s'agit de noms donnés à certaines parties de l'édifice, comme les colonnes du temple. I Rois, ch. 7, v. 21, *Iachime et Boaz*. Toutefois, dit Vater, il peut aussi s'agir des noms de chaque objet, ou de la marque de chaque fardeau.

34. *Les nassi de la réunion*; il en est question ici pour la première fois. לבית Sam. ולבית

36. *שבע* Sam. *שבע*

21. L'Éternel parla à Mosché en ces termes :

22. Fais le relevé du nombre des enfans de Guerschone, eux aussi d'après la maison de leurs pères, d'après leurs familles.

23. De l'âge de trente ans et au dessus jusqu'à l'âge de cinquante ans tu les dénombreras, tout (homme) venant prendre rang dans la cohorte, faire un service dans la tente d'assignation.

24. Voilà le service des familles de Guerschone, pour travailler et pour porter :

25. Ils porteront les tapisseries de l'habitable et la tente d'assignation ; sa couverture, et la couverture de t'hasch qui est sur lui par dessus, et la tenture de l'entrée de la tente d'assignation ;

26. Les courtines du parvis, et la tenture de l'entrée de la porte du parvis qui est sur l'habitable et sur l'autel, tout autour ; les cordes et tous les ustensiles de leur service, et tout ce qui sera à faire pour eux ils l'exécuteront.

27. Par l'ordre d'Aharone et de ses fils sera tout le service des enfans de Guerschone, en tout ce qu'ils doivent porter et en tout leur service, et vous compterez sur eux pour la surveillance de tout ce qu'ils doivent porter.

28. Voilà le service des familles des enfans de Guerschone dans la tente d'assignation, et leur surveillance

v. 19, une forme verbale féminine *מחפכה* et *infra*, ch. 10, v. 2, une forme masculine *וּלְמַסַּע* Vater regarde aussi *מַשְׁמֶרֶת* comme un infinitif actif. Les Sept. paraissent avoir lu *בְּשֵׁמוֹת* comme au v. 32 ; ils ont *ἰπισκίψη αὐτοὺς ἐξ ὀνόματος*, tu les appelleras par leurs noms.

28. *מִשְׁפָּחָת* Vulgate *familia*, au singulier ; les Sept. ne traduisent pas ce mot. Le Samaritain comme l'hébreu.

21 וידבר יהוה אל־משה לאמר : 22 נשא את־ראש  
 בני גרשון גסהם לבית אבתם למשפחתם : 23 מבן  
 שלשים שנה ומעלה עד בן־חמשים שנה הפקד אותם  
 כל־הבא לצבא צבא לעבד עבדה באהל מועד : 24  
 זאת עבדת משפחת הגרשני לעבד ולמשא : 25  
 ונשאוי אה־יריעת המשכן ואת־אהל מועד מכסהו ומכסה  
 התחש אשר־עליו מלמעלה ואת־מסך פתח אהל מועד :  
 26 ואת קלעי החצור ואת־מסך פתח שער החצור  
 אשר על־המשכן ועל־המזבח סביב ואת מיתריהם ואת  
 כל־כלי עבדתם ואת כל־אשר יעשה להם ועבדו :  
 27 על־פי אהרן ובניו יהיה כל־עבדת בני הגרשני  
 לכל־משאם ולכל עבדתם ופקדתם עליהם במשמרת  
 את כל־משאם : 28 זאת עבדת משפחת בני הגרשני  
 באהל מועד ומשמרתם ביד אהרן בן־אהרן

*même un instant, ou bien pour le malheur d'eux-mêmes. Vater pense que כבלע*  
*signifie comme pour dévorer. Le sens de ce mot est indéci; les dialectes sémi-*  
*tiques ne servent pas à l'éclaircir.*

22. נשא Infinitif au lieu de l'impératif, comme ci-dessus, v. 2.

23. ועד Sam. עד

24. ולמשא *Pour le fardeau, pour porter, racine נשא*

25. יריעת *Les tapis inférieurs, voy. Exode, ch. 26. אהל La tente; les*  
*tapis en peaux de chèvre (ibid.). ומכסהו Sam. ומכסהו —*  
*מסך Le voile à l'orient.*

26. להם *A eux. La relation de ce mot est douteuse. Selon Ounklousse il se*  
*rapporte aux Guerschonites; selon Aben Esra, il se rapporte aux ustensiles;*  
*Sept. de même, et c'est dans ce sens que traduit Mendelsohn.*

27. על פי אהרן *Par l'ordre d'Aharone et de ses fils devait avoir lieu l'exé-*  
*cution de ce qui était confié aux Guerschonites. ופקדתם עליהם במשמרת*  
*Vous leur confierez en surveillance. Ce dernier mot hébreu se trouve ici comme*  
*forme verbale, et gouverne l'accusatif את. Ainsi nous trouvons, Isaïe, ch. 13,*

étendront dessus une couverture de peau de ta'hasch, et y mettront les barres.

15. Aharone et ses fils auront fini de couvrir le sanctuaire et tous les ustensiles du sanctuaire quand le camp partira ; ensuite les enfans de Kehath viendront pour porter ; ils ne toucheront pas le sanctuaire, ils mourraient. C'est la charge des enfans de Kehath dans la tente d'assignation.

16. La surveillance d'Élazar, fils d'Aharone le cohene, est l'huile du luminaire, la fumigation des drogues, l'offrande ( du sacrifice ) perpétuel, et l'huile de l'onction ; surveillance de tout l'habitable et de tout ce qui y est, dans le sanctuaire et dans ses ustensiles.

17. L'Éternel parla à Mosché et à Aharone en ces termes :

18. Ne retranchez pas la race des familles de Kehath d'entre les lévites.

19. Faites ceci pour eux ; qu'ils vivent, et ne meurent pas quand ils approcheront du saint des saints : Aharone et ses fils viendront et les placeront ; chacun à son ouvrage et à sa charge.

20. Mais qu'ils ne viennent pas regarder quand les choses saintes sont enveloppées ; ils mourraient.

*quand ils couvrent les vases sacrés ;* Syriacque et Saad. de même, Sept. *ἐξάμυνα*, *subitement*. Ils paraissent avoir joint *את הקדש* au verbe *לראות* *qu'ils ne viennent pas subitement voir le saint*. *עד בלעי רקי* Job, ch. 7, v. 9, *Jusqu'à avaler ma salive*, signifie un court intervalle pour respirer. *בלע און* Prov., ch. 19, v. 28, *avaler l'iniquité*, signifie couvrir, embellir l'iniquité. *בלע* Signifie proprement *engloutir, absorber*, et métaphoriquement *cacher, couvrir* ; il signifie aussi *infortune* ; *כבלע* pourrait donc signifier *qu'ils ne viennent pas voir*,

כל בלי המזבח ופרשו עליו כסוי עור החש ושמו בדיו :  
 15 וכלה אהרן ובניו לכפר את הקדש ואת כל בלי  
 הקדש בנמצע המזבח ואחרי כן יבאו בני קהת לשאת  
 ולא יגעו אל הקדש ומתו אלה משא בני קהת באהל  
 מועד : 16 ופקדת אלעזר בן אהרן הכהן השמן  
 המאור וקטרת הפנים ומנחת התמיד ושמן המשחה  
 פקדת כל המשכן וכל אשר בו בקדש ובכליו : פ  
 מפטיר 17 וידבר יהוה אל משה ואל אהרן לאמר : 18  
 אל תבכירו את שבט משפחת הקהתי מתוך הלוים :  
 19 וזאת עשו להם וחי ולא ימתו בגשמים את  
 קדש הקדשים אהרן ובניו יבאו ושמו אותם איש איש  
 על עבדתו ואל משאו : 20 ולא יבאו לראות כבלע את  
 הקדש ומתו : פ

15. Passé par la forme et changé en futur au moyen du  $\gamma$  conversif; ce que les grammairiens appellent composé du passé et du futur, et qui équivaut à notre futur passé, *il aura fini*; Sept. *ils achevèrent*.

16. *La surveillance, l'inspection d'Elazar*; elle ne s'exerçait, suivant Iar'hi, que sur les familles de Kehath; mais Aben Esra croit qu'il partageait encore avec Ithamar l'inspection des deux autres branches. Vater traduit *l'offrande quotidienne*. Il prend תמיד pour un substantif, l'offrande de chaque jour; voy. Lévit., ch. 6, v. 8. Vulgate: *sacrificium quod semper offertur*. Ounkl. *perpétuel*; voir *infra*, ch. 28, v. 3, et Exode, ch. 29, v. 38.

18. Racine כרת *retrancher*, du *Hiphil*, mode transitif, *ne donnez pas lieu de retrancher*, ne faites pas retrancher. שבט *Le rameau*, la race; synonyme à מטה *le bâton*, la souche; le premier considère ceux qui ont une même origine; le second mot, l'origine même.

19. *Leur approche*; racine נגש; à l'infinitif גשת *dans leur approché*; quand ils touchent; voy. II. Sam., ch. 6, v. 19; את Sam. ועל Sam. ואל — אל

20. *Comme pour avaler*; mot difficile. Ounkl. *מני קודשא*

couvriront d'une couverture de peau de ta'hasch, et en placeront les barres.

9. Ils placeront un drap de laine bleue, et couvriront le candélabre du luminaire, ses lampes, ses pincettes, ses cendriers, et tous les vases d'huile dont on se sert pour son usage;

10. Le mettront avec ses ustensiles dans une couverture de peau de ta'hasch, et le mettront sur le brancard.

11. Sur l'autel d'or ils étendront un drap de laine bleue, le couvriront d'une couverture de peau de ta'hasch, et y mettront les barres.

12. Ils prendront tous les ustensiles de service avec lesquels ils servent dans le sanctuaire, et ils (les) mettront dans un drap de laine bleue; ils les couvriront d'une couverture de peau de ta'hasch, et (les) mettront sur un brancard.

13. Ils ôteront les cendres de l'autel, et étendront dessus un drap de pourpre;

14. Et mettront dessus tous ses ustensiles avec lesquels on sert sur lui: les encensoirs, les crochets, les pelles, et les bassins, tous les ustensiles de l'autel; ils

pour engrais, et il cite Pline, liv. XVII, ch. 9. המזבח L'autel extérieur d'airain (Exode, ch. 27, v. 3).

14. בדיו A la fin de ce verset on lit dans le Samaritain :

ולקחו בגד ארגמן וכסו את הכיור ואת כנו : ונתנו אותם אל מכסה עור תחש ונתנו על המוט  *Ils prirent un vêtement de pourpre et en couvrirent le bassin et son support, et les remirent dans une enveloppe de peau de ta'hasch, et (les) posèrent sur le brancard; les Sept. de même. Rosenmüller dit qu'il est peu probable qu'on ait omis le bassin. Le Samaritain a le même passage que nous venons de citer ch. 3, v. 5, et ici il n'a pas les mots כל כלי משא — משאי Sam. משא —*

עֲלֵיהֶם בְּגַד תּוֹלַעַת שָׁנִי וְכֶסֶף אֲרוֹן בְּמִכְסֵה עוֹר הַחֹשׁ  
 וְשֵׁמוֹ אֶת־בְּדִיו : 9 וְלִקְחוּ בְּגַד הַכֹּהֵן וְכֶסֶף אֶת־  
 מְנֹרַת הַמָּאוֹר וְאֶת־נֵרְתֶיהָ וְאֶת־מִלְקָחֶיהָ וְאֶת־מַחְתֵּיהָ  
 וְאֶת כָּל־כְּלֵי שִׁמְנֵהָ אֲשֶׁר יִשְׁרְרֶנּוּ בָהֶם : 10 וְנָתַנּוּ  
 אֹתָהּ וְאֶת־כָּל־כְּלֵיהָ אֶל־מִכְסֵה עוֹר הַחֹשׁ וְנָתַנּוּ עַל־  
 הַמּוֹט : 11 וְעַל מִזְבַּח הַזָּהָב יִפְרֹשׁוּ בְּגַד הַכֹּהֵן וְכֶסֶף  
 אֲרוֹן בְּמִכְסֵה עוֹר הַחֹשׁ וְשֵׁמוֹ אֶת־בְּדִיו : 12 וְלִקְחוּ  
 אֶת־כָּל־כְּלֵי הַשָּׁרֵת אֲשֶׁר יִשְׁרְתוּ־בְכֶם בַּקֹּדֶשׁ וְנָתַנּוּ אֶל־  
 בְּגַד הַכֹּהֵן וְכֶסֶף אוֹרְתָם בְּמִכְסֵה עוֹר הַחֹשׁ וְנָתַנּוּ עַל־  
 הַמּוֹט : 13 וְהִשְׁנִי אֶת־הַמִּזְבֵּחַ וּפְרֹשׁוּ עָלָיו בְּגַד אַרְגָּמָן :  
 14 וְנָתַנּוּ עָלָיו אֶת־כָּל־כְּלָיו אֲשֶׁר יִשְׁרְתוּ עָלָיו בָּהֶם  
 אֶת־הַמַּחְתֵּת אֶת־הַמּוֹלָגֹת וְאֶת־הַיַּעֲיִים וְאֶת־הַמְזֻרְקֹת

et l'arabe; après le mot עליהם le Samaritain met כסוי la couverture, comme au v. 6. תולעת (voy. Exode, ch. 25, v. 4). Les pains de proposition étaient sur la table; sous ces pains une couverture de laine bleu céleste; sur cette couverture les vases sacrés, sur ces vases une couverture rouge, et sur celle-ci une enveloppe de peaux de ta'hasch.

9. מנרת *Le candélabre*, voy. Exode, ch. 25, v. 31, כלי שמנה *vases d'huile*, Ounkl. מני שמושא *les vases de service*.

10. מכסה אל *Dans la couverture*. l'ar'hi dit כמין מצרופ *comme un marsupium*, de *marsupium*, espèce de sac. Une couverture de laine bleu céleste sur le candélabre, et le tout dans une enveloppe de ta'hasch. המוט *Sur le brancard* Voy. Lévit., ch. 26, v. 13. Sept. ἀναφορῆς, perche qui servait à porter; espèce de levier.

11. מזבח הזהב *L'autel d'or*. Voy. Exode, ch. 30, v. 3.

12. כס Sam. בהם — בקדש *Dans le saint*; les ustensiles dont ils se servaient dans l'intérieur de l'habitacle, qui est saint, pour encenser (כלי הקטרת).

13. ודשנו Racine דשן signifie 1° *graisse et engraisser*; Isaïe, ch. 30, v. 23, et Prov. ch. 15, v. 30; 2° *cedre, mettre de la cendre*, et au Piel (ודשנו est de ce mode), *ôter, enlever la cendre*. Sur la double signification de ce mot, Gesenius dit (*Dict. héb. chald. all.*), c'est peut-être parce que les anciens se servaient de cendre



CH. IV. 1. L'Éternel parla à Mosché et à Aharone en ces termes :

2. Fais le relevé du nombre des enfans de Kehath d'entre les enfans de Lévi, par leurs familles, par la maison de leurs pères;

3. Depuis l'âge de trente ans et au-dessus, jusqu'à l'âge de cinquante ans, tout (homme) venant à la cohorte pour exécuter un ouvrage dans la tente d'assignation.

4. Voici le service des enfans de Kehath dans la tente d'assignation, le saint des saints :

5. Aharone vient avec ses fils quand le camp part; ils détendent le voile et en couvrent la caisse d'assignation;

6. Mettent dessus une couverture de peau de ta'hasch, étendent un drap entièrement de laine bleue par dessus, et en placent les barres;

7. Et sur la table de proposition, ils étendent un drap de laine bleue, mettent dessus les plats, les tasses, les bassins et les gobelets d'aspersion, et le pain perpétuel sera dessus.

8. Ils étendront dessus un drap rouge foncé, le

5. פרכת חמסך *Le voile de couverture.* מסך De סכך *couvrir.*

6. כסוי De כסה *couvrir*; substantif non construit (voy. ci-dessus, ch. 3, v. 46). תחש Sept. peau *couleur* hyacinthe; Ounkl. ססגונא de ὑσγη, *hysge, pellis hysgina*, des peaux de couleur hyacinthe. On ne sait pas au juste quelle sorte de plante était le hysge, voy. Exode, ch. 25, v. 5. ופרשו *Ils étendront*; le Samaritain ajoute עליי *sur lui*; Sept. et Ben Ouziel de même. כליל Adjectif, *tout-à-fait, parfait*, de כלל *achever*. Voy. Exode, ch. 28, v. 31. בדין *Ses barres*, qui restaient toujours à l'arche; voy. Exode, ch. 37, v. 5; ils les arrangeaient pour porter.

7. עליי *Sur la table*, voy. Exode, ch. 25, v. 29 et 30.

8 עליהם Beaucoup de manuscrits ont עליי de même les Sept., le syriaque

1 וידבר יהוה אל משה ואל אהרן לאמר :  
 2 נשא את ראש בני קדוש מהוה בני לוי למשפחתם לבית  
 אבתם : 3 מִבְּן שְׁלֹשִׁים שָׁנָה וּמַעְלָה וְעַד בְּדַחֲמָשִׁים  
 שָׁנָה כָּל־בֶּן לַצֵּבָא לַעֲשׂוֹת מְלָאכָה בְּאֹהֶל מוֹעֵד :  
 4 וְאֵת עֲבֹדַת בְּנֵי־קֹדֶשׁ בְּאֹהֶל מוֹעֵד קָדֹשׁ הַקְּדוֹשִׁים :  
 5 וּבִנְיָ אֶהְרֹן וּבְנָיו בְּנִסְעֵי הַמִּחָנֶה וַהֲוֹדִי אֶת פְּרֹכֶת  
 הַמִּסְךָ וְכִסְוֵתָהּ אֶת אֶרֶץ הָעֵדוּת : 6 וּנְתַנּוּ עָלָיו  
 כִּסּוּי עוֹר הַחֹשׁ וּפְרָשׁוֹ בְּגָד־כְּלִיל הַכֹּהֵן מִלְּמַעְלָה וּשְׂמֹרֶת  
 בְּדָיו : 7 וְעַל שְׁלֹחַן הַפָּנִים יִפְרָשׁוּ בְּגַד הַכֹּהֵן  
 וּנְתַנּוּ עָלָיו אֶת־הַתְּקֵעֹת וְאֶת־הַכַּפֹּת וְאֶת־הַמִּנְקִיֹּת  
 וְאֶת קִשְׁוֹת הַנֶּסֶךְ וְלֶחֶם הַתָּמִיד עָלָיו יִהְיֶה : 8 וּפְרָשׁוֹ

CH. IV. 1. וידבר *Il parla*. Suivent des détails plus circonstanciés que ch. 4, v. 22 — 37, des différens services des familles lévites, et le recensement de ces familles, non selon leur nombre, mais selon leur aptitude au service. Il n'est question que de ceux qui étaient âgés de trente à cinquante ans. *Et à Aharone*, ne se trouve pas dans la paraphrase de Ben Ouziel, dans dix manuscrits hébreux et dans un manuscrit chaldéen, mais se trouve dans le Samaritain et les Septante.

2. נשא Infinitif, tenant lieu d'impératif.

3. שלשים שנה ומעלה *Trente ans et au-dessus*, cet âge est indiqué sept fois, v. 3, 23, 30, 35, 39, 43, 47. Au v. 8 du ch. 24, au lieu de 30 il y a 25, ce qui paraît naturel, puisque l'âge militaire commence à vingt ans. Aussi les Septante ont ils changé sept fois le texte, et mis partout vingt-cinq à la place de trente; mais le Samaritain et les autres versions sont conformes au texte hébreu; Maimonides et d'autres conjecturent qu'à vingt-cinq ans les lévites faisaient de légers ouvrages, et à trente ans des ouvrages plus pénibles. Mais Vater pense qu'il s'agit de deux documens différens, ce qui paraît probable. *Vient*. Sam. *הבא qui vient*. לצבא—צבא Signifie *guerre, troupe, cohorte*, et désigne aussi le service du temple, espèce de *militia sacra*; pluriel *צבאות*.

4. קדש הקדשים *Le saint des saints*; savoir, selon l'ar'hi, l'ar'che, la table, le luminaire, les autels, les voiles et les ustensiles. Voyez sur ce qui suit Exode, ch. 25.

brés, vingt-deux mille deux cent soixante-treize.

44. L'Éternel parla à Mosché en ces termes :

45. Prends les lévites en place de tout aîné parmi les enfans d'Israel, et les bestiaux des lévites en place de leurs bestiaux; que les lévites soient à moi, moi l'Éternel.

46. Et pour la rançon des deux cent soixante-treize aînés parmi les enfans d'Israel, excédant (le nombre) des lévites,

47. Tu prendras cinq schekel (sicles) par tête ; au schekel du sanctuaire tu prendras, vingt guera le schekel.

48. Tu donneras l'argent à Aharone et à ses fils, rachat de ceux qui parmi eux excèdent (le nombre).

49. Mosché prit l'argent du rachat de ceux qui excédaient les rachetés par les lévites.

50. Il prit l'argent de tout premier-né des enfans d'Israel, mille trois cent soixante-cinq schekel, au schekel du sanctuaire.

51. Mosché donna l'argent des rachetés à Aharone et à ses fils, sur l'ordre de l'Éternel; comme l'Éternel avait commandé Mosché.

le dix-septième siècle il existait un homme dans le Holstein qui fabriquait des sicles.

49. חפדיום Nom; Sam. חפדיום participe passif.

50. מאת בכור De l'aîné, Sam. בכורי au pluriel. Lesquels des aînés devront donner cet argent? Iar'hi répond qu'on a tiré au sort; il se sert du mot פתק *petek*, pour désigner un bulletin, en grec πιττακίον, *pittacium*.

חמשה וששים ושלש מאות ואלף *Mille trois cent soixante-cinq* (cinq fois 273 font 1365); ceci prouve encore que 22,000 est le vrai total.

חֹדֶשׁ וּמַעֲלָה לְפַקְדֵיהֶם שְׁנַיִם וְעֶשְׂרִים אֵלֶּה שְׁלֹשָׁה וְשִׁבְעִים  
וּמֵאֲחֵים : פ

44 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵּאמֹר : 45 קַח אֶת־הַלְוִיִּם  
תַּחַת כָּל־בְּכוֹר בְּבְנֵי יִשְׂרָאֵל וְאֶת־כַּהֲנֹת הַלְוִיִּם תַּחַת  
בְּדַמָּתָם וְהִירִלִי הַלְוִיִּם אֲנִי יְהוָה : 46 וְאֵת פְּדוּיֵי הַשְּׁלֹשָׁה  
וְהַשִּׁבְעִים וְהַמֵּאֲחֵים הָעֵדְפִים עַל־הַלְוִיִּם מִבְּכוֹר בְּנֵי יִשְׂרָאֵל :  
47 וְלִקְחָהּ חֲמֹשֶׁת חֲמֹשֶׁת שֶׁקֶלִים לְגִלְגָּלֶת בְּשֶׁקֶל הַקֹּדֶשׁ  
תִּקַּח עֶשְׂרִים גֵּרָה הַשֶּׁקֶל : 48 וְנָתַתָּה הַכֶּסֶף לְאַהֲרֹן  
וּלְבָנָיו פְּדוּיֵי הָעֵדְפִים בָּהֶם : 49 וַיִּקַּח מֹשֶׁה אֶת כֶּסֶף  
הַפְּדוּיִם מֵאֵת הָעֵדְפִים עַל פְּדוּיֵי הַלְוִיִּם : 50 מֵאֵת  
בְּכוֹר בְּנֵי יִשְׂרָאֵל לָקַח אֶת־הַכֶּסֶף חֲמֹשֶׁה וְשִׁשִּׁים וְשֹׁלֶשׁ  
מֵאֹת וְאַלֶּף בְּשֶׁקֶל הַקֹּדֶשׁ : 51 וַיִּתֵּן מֹשֶׁה אֶת־כֶּסֶף  
הַפְּדוּיִם לְאַהֲרֹן וּלְבָנָיו עַל־פִּי יְהוָה כַּאֲשֶׁר צִוָּה יְהוָה אֶת־  
מֹשֶׁה : פ שְׁבִיעִי

45. *Les bestiaux des lévites.* Il n'est pas question de recenser les bestiaux.

46. *Ceux qui étaient rachetés*, de פדה *racheter*: participe passif, construit de l'absolu פדוים. Cette construction, précédant העדפים *les excédans*, présente des difficultés, puisque ceux-ci n'étaient pas rachetés, et que par conséquent le terme manque, auquel cet état construit du mot puisse se rapporter. Selon Kim'hi ce mot signifie *rançon*, comme venant de פדיום, dont le construit est פדוי. Ainsi traduisent Mendelsohn et Ounklousse; ce dernier dit ici et au verset 48 suivant פורקן, tandis qu'au verset 49, il dit פריקי *les rachetés*. Sam. פדוי—מבכור *De l'aîné*, au verset 48 העדפים est suivi de la préposition ב, בהם *parmi eux*.

47. *Sicles.* Voy. Exode, ch. 30, v. 13, et Lévit., ch. 27, v. 6. Il paraît probable que les sicles étaient des morceaux de métal d'un poids déterminé, et non des monnaies portant empreinte; et les poids étaient primitivement déterminés par le poids naturel des grains d'orge ou d'autres fruits. Dans

Mosché et Aharone, sur l'ordre de l'Éternel, selon leurs familles, tout mâle de l'âge d'un mois et au-dessus, vingt-deux mille.

40. L'Éternel dit à Mosché : dénombre tout aîné mâle des enfans d'Israel, de l'âge d'un mois et au-dessus, et fais le compte de leurs noms.

41. Tu prendras les lévites pour moi, moi l'Éternel, en place de tout aîné parmi les enfans d'Israel, et les bestiaux des lévites en place de tout premier-né parmi les bestiaux des enfans d'Israel.

42. Mosché dénombra, comme l'Éternel lui avait commandé, tout aîné parmi les enfans d'Israel.

43. C'était toute la progéniture mâle dénombrée par noms, de l'âge d'un mois et au-dessus, selon les dénom-

*cent soixante-treize.* Nous avons vu que la population militaire se monte à 603,550, ajoutons la moitié pour les mâles d'un mois à vingt ans, nous aurons ensemble 900,000 hommes, de sorte que les aînés ne seraient que le vingt-septième de la population totale mâle, à partir d'un mois. Nos tables de vitalité ne donnent aucun moyen, ni de constater, ni d'infirmier ce résultat, qui est évidemment trop faible. En effet, sur les 600,000 hommes nubiles, on peut admettre au moins 100,000 mariages féconds, sur ce nombre il y en a au moins 25,000 qui ont des aînés mâles, vivant lors du recensement; à ceux-ci il faut ajouter les aînés qui sont parmi le reste de la population mâle, et il ne faut pas oublier que pour les raçons les aînés comptaient par mères. כל פטר רחם ch. 3, v. 12 et 18; ch. 8, v. 16. Exode, ch. 13, v. 2, 12, etc., et le même père peut avoir plusieurs aînés. Concluons de tout ceci que le texte ne vise pas à l'exactitude numérique. D'ailleurs les recensemens ne contiennent pas d'unités, et le nombre des lévites se trouve être à peu près le même que celui des aînés de toute la nation, coïncidence vraiment extraordinaire.

43. וַיִּזְכֹּר Sam. וַיִּזְכֹּר au pluriel.

אֲשֶׁר פָּקַד מֹשֶׁה וְאַהֲרֹן עַל־פִּי יְהוָה לְמִשְׁפַּחְתָּם כָּל־זָכָר  
 מִבְּנֵי־חָדָשׁ וּמַעֲלָה שְׁנַיִם וְעֶשְׂרִים אֶלֶף : כ שִׁי  
 40 וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה פָּקַד כָּל־בְּכֹר וְזָכָר לְבְנֵי יִשְׂרָאֵל  
 מִבְּנֵי־חָדָשׁ וּמַעֲלָה וְשָׂא אֶת מִסְפַּר שְׁמֹתָם : 41 וְלַקְּחָת  
 אֶת־הַלְוִיִּם לִי אֲנִי יְהוָה תַּחַת כָּל־בְּכֹר בְּבְנֵי יִשְׂרָאֵל  
 וְיֵאת בְּרֵמֶת הַלְוִיִּם תַּחַת כָּל־בְּכוֹר בְּבְרֵמֶת בְּנֵי יִשְׂרָאֵל :  
 42 וַיִּפְקַד מֹשֶׁה כַּאֲשֶׁר צִוָּה יְהוָה אֹתוֹ אֶת־כָּל־בְּכוֹר  
 בְּבְנֵי יִשְׂרָאֵל : 43 וַיְהִי כָל־בְּכוֹר וְזָכָר בְּמִסְפַּר שְׁמֹת מִבְּנֵי

sa tribu, peut avoir assisté Mosché, comme l'ont fait les autres chefs lors du dé-  
 nombrement ; et si, versets 15 et 16, le nom d'Aharone ne se trouve pas, le style  
 de Mosché, dit-il, ne montre pas cette précision, pour que cette circonstance soit  
 importante. *אלף עשרים ושנים* *Vingt-deux mille. Sept.* et Sam. id. Ce nom-  
 bre indique qu'une erreur s'est glissée dans le texte. En effet, récapitulant ,  
 on trouve :

|                |        |              |          |
|----------------|--------|--------------|----------|
| Guerschonites, | 7,800, | à l'occident | (v. 22). |
| Kehathites,    | 8,600, | au midi      | (v. 28). |
| Merarites,     | 6,200, | au nord      | (v. 34). |

Ce total dépasse de trois cents celui qui est indiqué dans le texte. Comme la  
 somme totale 2,200 est encore répétée au verset 46, il est probable que l'erreur  
 provient d'une somme partielle. On a proposé de lire au verset 28 *שלוש* *trois*,  
 au lieu de *שש* *six*; ce qui ferait disparaître la différence. Le Talmud prétend  
 ( Bechoroth , fol. 5 ) que ces 300 étaient les aînés parmi les lévites ; qu'ayant  
 besoin d'être rachetés eux-mêmes , ils ne pouvaient servir de rançon aux autres ;  
 cette explication est plus difficile à admettre que l'objet à expliquer. Comment  
 est-il possible que 22,300 mâles , à compter de l'âge d'un mois ne comprennent  
 que 300 aînés , et justement 300 ? C'est contre toute probabilité. D'ailleurs ,  
 comment une telle circonstance n'est-elle pas énoncée ? est-il possible de la de-  
 viner ? Telles sont les objections de Vater, auxquelles Rosenmüller adhère aussi.  
 On ne voit pas non plus d'où provient l'énorme disproportion entre le total de  
 Lévi et celui des autres tribus , puisque toutes remontent à des individus con-  
 temporains, vivant dans le même pays et sous la même condition sociale.

43. *שנים ועשרים אלף שלשה ושבעים ומאתים* *Vingt-deux mille deux*

**Kebath , Elitsaphane , fils d'Ouziel.**

**31. Leurs gardes : la table, la caisse, le candélabre , les autels et les ustensiles du sanctuaire avec lesquels ils servent, et la tapisserie avec tout son attirail.**

**32. Le nassi des nassis de Lévi Elazar, fils d'Aharone le cohène; surveillance de ceux qui gardent la garde du sanctuaire :**

**33. Pour Merari , famille de Ma'hli et famille de Mouschi ; ceux-là (sont) les familles de Merari ;**

**34. Leurs dénombés , au nombre de tout mâle d'un mois et au-dessus, six mille deux cents.**

**35. Le nassi de la maison du père pour les familles de Merari , Tsouriel fils d'Abi'hail ; ils camperont au côté de l'habitacle vers le nord.**

**36. La surveillance de la garde des enfans de Merari : les ais de l'habitacle, ses barres , ses colonnes , ses soubassemens, et tous ses ustensiles et tout son attirail ;**

**37. Les colonnes du parvis autour et ses soubassemens, leurs pieux et leurs cordes ;**

**38. Campaient devant l'habitacle, vers l'orient, devant la tente d'assignation , au lever du soleil , Mosché, Aharone et ses fils , gardant la garde du sanctuaire , pour la garde des enfans d'Israel ; si un profane en approche, qu'il meure.**

**39. Tous les dénombés des lévites que dénombra**

primé , même les Septante , mais non la traduction copte , qui prend sa source dans celle des Septante. En supprimant ce mot , ce verset correspond au verset 5, où le dénombrement des lévites est ordonné à Aharone seul. Houbigant pense que c'est peut-être un mot tombé de la ligne supérieure, et mal à propos ajouté ici ; mais Leclerc dit que rien ne s'oppose à son admission Aharone , chef de

לְמִשְׁפַּחַת הַקְּדוֹתֵי אֶלְעָזָר בְּדַעֲוִיאל : 31 וּמִשְׁמֵרֵיהֶם  
 הָאָרֶן וְהַשְּׁלֶחָן וְהַמִּנְחָה וְהַמִּזְבֵּחַת וְכָל־הַקֹּדֶשׁ אֲשֶׁר־יִשְׁרְתוּ  
 בָּהֶם וְהַמִּסְךָ וְכָל־עֲבֹדָתוֹ : 32 וְנִשְׂאֵי נְשִׂאֵי הַלְוִי  
 אֲלֵעֶזֶר בְּדֹאֲהָרָן הַכֹּהֵן פְּקִידַת שְׁמֵרֵי מִשְׁמֵרַת הַקֹּדֶשׁ :  
 33 לְמֵרֵי מִשְׁפַּחַת הַמַּחֲלֵי וּמִשְׁפַּחַת הַמּוֹשֵׁי אֱלֹהֵי הַם  
 מִשְׁפַּחַת מֵרֵי : 34 וּפְקִידֵיהֶם בְּמִסְפָּר כָּל־זָכָר מִבֶּן־  
 חָדָשׁ וּמַעֲלָה שֵׁשֶׁת אֲלָפִים וּמֵאָתַיִם : 35 וְנִשְׂאֵי בֵית־אֵב  
 לְמִשְׁפַּחַת מֵרֵי צִוְיָאֵל בְּדֹאֲבִיחֵל עַל־יַד הַמִּשְׁכָּן יִחַטּוּ  
 צִפְנָה : 36 וּפְקִידַת מִשְׁמֵרֵת בְּנֵי מֵרֵי קִרְשֵׁי הַמִּשְׁכָּן  
 וּבְרִיחֵיו וְעֹמְדָיו וְאֲדָנָיו וְכָל־כְּלָיו וְכָל־עֲבֹדָתוֹ : 37  
 וְעֹמְדֵי הַחֶצֶר סָבִיב וְאֲדָנֵיהֶם וַיְהִלְתֶּם וּמִיתְרֵיהֶם : 38  
 הַחֲנִיּוֹת לְפָנָי הַמִּשְׁכָּן קִרְמָה לְפָנָי אֱהִל־מוֹעֵד וּ מוֹרְחָה  
 מִשָּׁה וְאֲהָרֹן וּבְנָיו שְׁמֵרִים מִשְׁמֵרַת הַמִּקְדָּשׁ לְמִשְׁמֵרַת  
 בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וְרוֹד הַקֶּרֶב יוֹמָת : 39 כָּל־פְּקִידֵי הַלְוִיִּם

31. A des difficultés ; le passage II. Chron., ch. 24, v. 11, ne prouve pas que פקדה soit pour פקיד *le surveillant*, l'abstrait pour le concret, mais au v. 36 ce mot se trouve comme indiquant l'objet de la surveillance, ainsi פקדת peut être pris ici pour פקדתו *sa surveillance*. Aben Esra dit que פקדת se rapporte au mot נשיאי qui précède : *les chefs de la surveillance*. Ounkl. dit : *ceux qui sont comptés sous sa main*.

35. אביחל Sam. אביחיל.

37. *Et les cordages*. Ils avaient cette besogne en commun avec les Guerschonites; voy. ci-dessus, v. 26.

38. המקדש — שמרי Sam. שמרים — את פני המשכן Sam. לפני המשכן Sam. הקדש.

39. *Et Aharone*. Ce mot, dans le texte hébreu, est surmonté de points. Le samaritain, le syriaque et douze manuscrits hébreux ne l'ont pas. Peut-être que par les points les Massorètes ont voulu indiquer que ce mot est à regarder comme suspect d'interpolation, Tous les traducteurs l'ont pourtant ex-



Eliassaph, fils de Lael.

25. La garde des fils de Guerschone dans la tente d'assignation, (furent) l'habitacle et la tente; sa couverture et la tapisserie de l'entrée de la tente d'assignation;

26. Les courtines du parvis et la tapisserie de l'entrée du parvis qui servent pour l'habitacle et autour de l'autel, ses cordes pour tout le service.

27. Pour Kehath, la famille d'Amrame, la famille de Iitshar, la famille de 'Hébrone et la famille d'Ouziel; ceux-là (sont) les familles de Kehath.

28. Dans ce nombre de tout mâle, d'un mois et au-dessus, huit mille six cents, gardant la garde du sanctuaire.

29. Les familles des enfans de Kehath camperont au côté de l'habitacle vers le midi.

30. Le nassi de la maison du père pour les familles de

28. במספר Dans la version syriaque et dans un manuscrit, ce mot est précédé de ופקדיהם, comme aux versets 22 et 34, Les Sept. comme le texte hébreu. שמרי טשמרת חקדש *Gardant la garde de la sainteté.* Les choses les plus saintes étaient confiées non à la famille de Guerschone, l'aîné, mais à celle de Kehath, qui est celle de Mosché et d'Abarone. Aben Ezra dit qu'il s'agit ici de l'arche sainte.

29. תימנה *Au midi*, de ימין *droite*; la face tournée vers l'orient; le midi est à droite; Ounkl. דרומא, Sept. λιβα, on ne connaît pas bien l'origine de ce mot. Le vent du midi porte chez les Grecs et les Latins le nom de λιβ, *lips*.

31. והמסך *Le voile* du sanctuaire. C'est le tapis qui sépare le saint des saints d'avec le saint; voy. Exode, ch. 26, v. 31. Après ce mot le Samaritain והכיוור וכנו *le bassin et sa base*, et au lieu de עבדתו au singulier, il a עבדתם au pluriel; les Septante et l'arabe de même. C'était le service d'honneur; il appartenait de droit aux Guerschonites, à la branche aînée. C'est probablement par considération pour Mosché qu'il a été donné à la famille de Kehath.

לְגֵרְשֵׁי אֲלִיסָף בְּדֹלָאֵל : 25 וּמִשְׁמֵרֶת בְּנֵי־גֵרְשֹׁן בְּאֹהֶל  
 מוֹעֵד הַמִּשְׁכָּן וְהָאֹהֶל מִכִּסְרֹי וּמִסָּךְ פֶּתַח אֹהֶל מוֹעֵד :  
 26 וְקִלְעֵי הַחֲצֵר וְאֶרְת־מִסָּךְ פֶּתַח הַחֲצֵר אֲשֶׁר עַל־  
 הַמִּשְׁכָּן וְעַל־הַמִּזְבֵּחַ סָבִיב וְאֵת מִיתְרָיו לְכָל עֲבֹדָתוֹ : ס 27  
 וְלִקְהָת מִשְׁפַּחַת הָעֶמְרָמִי וּמִשְׁפַּחַת הַיִּצְהָרִי וּמִשְׁפַּחַת  
 הַחֲבֵרֹנִי וּמִשְׁפַּחַת הָעֹזִיאֵלִי אֵלֶּה הֵם מִשְׁפַּחַת הַקְּהָתִי :  
 28 בְּמִסְפָּר כָּל־זָכָר מִבֶּן־חֹדֶשׁ וּמַעֲלָה שֹׁמֵנֶת אֲלֵפִים  
 וְשֵׁשׁ מֵאוֹת שְׁמֹרֵי מִשְׁמֵרֶת הַקֹּדֶשׁ : 29 מִשְׁפַּחַת בְּנֵי־  
 קְהָת יַחֲנֶה עַל יַרְדֵּי הַמִּשְׁכָּן הַיְמָנָה : 30 וְנָשִׂיא בֵּית־אָב

24. *Maison du père*, expression qui plus haut s'applique à une tribu entière, et ici seulement à une famille.

25. *Et la garde*, ce qui était confié à la garde des fils de Guer-schone. *משכן* Nom des dix tapis intérieurs assujétis par des ais; voy. Exode, ch. 26, v. 1. *אהל* Ce sont les douze tapis de poil de chèvre placés sur les premiers; voir Exode, ch. 26, v. 1, 7. *לאהל על המשכן* Une tente sur l'habitacle. *מכסו* Proprement sa couverture, faite de peaux rouges de bélier; voir Exode, ch. 26, v. 14, et ch. 36, v. 19. *Sam. ומכסו* — *מסך הפתח* la couverture de la porte; voy. Exode, ch. 26, v. 36.

26. *קלעי החצר* Les courtines de la cour; voir Exode, ch. 27, v. 9, et ch. 38, v. 9. *פתח החצר* La porte de la cour; voy. Exode, ch. 27, v. 16. *Et ses cordes pour tout son service*, son usage, c'est-à-dire l'usage de l'habitacle, parce que les cordages destinés à maintenir les tapis étaient confiés à la famille de Merari, v. 37. *מיתר* De *מיתר* usité au pluriel seulement; racine *יתר* le *superflu*. *מיתר* Signifie: 1° la corde de l'arc, Ps., 21, v. 13; 2° le cordage d'une tente, voir Jérémie, ch. 10, v. 20. *Ounkl.* dit ici *אטונוהי* ses cordages, de *אטון*; Sept. τὰ κατάλοιπα, le reste de l'ouvrage (de *יתר* reste, *superflu*). Il s'agit ici des cordages de l'habitacle et de l'autel, confiés aux Merarites, voir ci-dessous, v. 37.

27. *משפחת העמרמי* La famille amraméenne. Ce sont les enfans de Mosché; car les descendans d'Amram formaient la branche sacerdotale. *משפחת* Sept. δῆμος, tribu; Ben Ouziel גניסתא, de γένσις, génération. *עזיאל* Ouzieli; c'est aussi le nom du commentateur pseudonyme Jonathan ben Ouziel.

14. L'Éternel parla à Mosché au désert de Sināi, en ces termes :

15. Dénombre les enfans de Lévi d'après la maison de leurs pères, d'après leurs familles; tout mâle d'un mois et au-dessus, tu les dénombreras.

16. Mosché les dénombra, sur l'ordre de l'Éternel, comme il lui fut commandé.

17. Ces fils de Lévi furent selon leurs noms : Guerschone, Kehath et Mérari.

18. Et voici les noms des fils de Guerschone, d'après leurs familles : Libni et Schimhi;

19. Les fils de Kehath, d'après leurs familles : Amrame, Iitshar, 'Hébrone et Ouziel;

20. Les fils de Merari selon leurs famillés, Ma'hli et Mouschi : ceux-là forment les familles de Lévi, selon la maison de leurs pères.

21. A Guerschone la famille de Libni et la famille de Schimhi ; ceux-là forment les familles guerschonites.

22. Leurs dénombrés, le nombre de tout mâle, d'un mois et au-dessus, leurs dénombrés (furent) sept mille cinq cents.

23. Les familles guerschonites campent derrière l'habitacle, à l'occident.

24. Le nassi de la maison pour ceux de Guerschone,

לבני *Libni*, est pour לבניי, dont un י fait partie du mot; et le second, qui est qualificatif, a disparu pour la facilité de la prononciation.

22. פקדיהם Avec une terminaison masculine, se rapporte, non à משפחות qui est du masculin, mais aux individus.

23. אחרי חמשכן *Après l'habitacle*, à l'occident; le côté opposé, l'orient, s'appelle פני — פנים.

14 וידבר יהוה אל-משה במדבר סיני לאמר : 15 פקד את-בני לוי לבית אבתם למשפחתם כל-זכר מבן-חודש ומעלה תפקדם : 16 ויפקד אתם משה על-פי יהוה כַּאֲשֶׁר צִוָּה : 17 ויהוה אלה בני-לוי בשמתם גרשון וקהת ומררי : 18 ואלה שמות בני-גרשון למשפחתם לבני ושמעי : 19 ובני קהת למשפחתם עמרם ויצהר חבורן ועזיאל : 20 ובני מררי למשפחתם מחלי ומושי אלה הם משפחת הלוי לבית אבתם : 21 לגרשון משפחת הלבני ומשפחת השמעני אלה הם משפחת הגרשני : 22 פקדיהם במספר כל-זכר מבן-חודש ומעלה פקדיהם שבעת אלפים וחמש מאות : 23 משפחת הגרשני אחרי המשכן יחנו ימה : 24 ונשיא בית-אב

13. ביום Ne signifie pas ici *au jour*, puisque la mort des premiers-nés a eu lieu la nuit, mais il signifie *lorsque*. וקדשתי J'ai sanctifié, séparé.

14. וידבר Il dit. Ce sont des formules de jonction oratoire.

15. מבן חודש Depuis l'âge d'un mois. Les lévites étaient comptés et consacrés en place des premiers-nés, qui, à cet âge, devaient être rachetés; voir *infra*, ch. 18, v. 16. Iar'hi a compris la difficulté d'un tel recensement; voici comment il la résout: Mosché se plaçait devant une tente, et une voix divine sortait du tabernacle et annonçait le nombre des enfans, c'est pourquoi on lit: על פי ה' d'après la parole de l'Éternel.

16. משה Mosché. Les Sept. ajoutent καὶ Ααρὼν, et Aharone. צוה Sam. צוהו avec l'affixe.

18. גרשון Guerschone, Gerson; les Septante ont ici, et surtout dans ce livre, Guedson, Γεδών, Gen., ch. 46, v. 11, et Exode, ch. 6, v. 16, ils ont aussi Gerson; mais I Chron., ch. 6, v. 1, ils ont גרשום Guerschome.

20. אלה הם Telles sont. Ainsi en tout huit familles lévitiennes secondaires rangées sous trois familles primitives.

21. חשמעי — חלבני Le ה article déterminatif avec un nom propre, ce qui est contre l'usage; mais, dit le באור, ce sont ici des noms qualificatifs.

7. Qu'ils se chargent de ses fonctions et de celles de toute la réunion devant la tente d'assignation, pour faire le service de l'habitacle.

8. Qu'ils gardent tous les ustensiles de la tente d'assignation, et (se chargent) des fonctions des enfans d'Israel pour faire le service de l'habitacle.

9. Tu donneras les lévites à Aharone et à ses fils; donnés, ils lui sont donnés en présent de la part des enfans d'Israel.

10. Tu préposeras Aharone et ses fils; qu'ils observent le cohénat (service); un profane qui approchera mourra.

11. L'Éternel parla à Mosché en ces termes :

12. Quant à moi, voilà que j'ai pris les lévites du milieu des enfans d'Israel, en place de tout aîné, premier-né des enfans d'Israel; qu'ils soient à moi les lévites.

13. Car à moi (est) tout aîné; au jour où j'ai frappé tout aîné au pays d'Égypte, j'ai consacré à moi tout aîné en Israel, depuis l'homme jusqu'à la bête, ils seront à moi; moi l'Éternel.

en faveur des sacerdotes. Tel est le raisonnement de l'écrivain sacré. Il reste une difficulté à résoudre : Aharone et ses fils pouvaient-ils suffire à tous les sacrifices qu'apportait une population de deux millions d'individus ? Existait-il encore d'autres cohenime ? Ils n'étaient donc pas descendans d'Aharone ? A moins d'admettre qu'il y avait quelques fonctions dont les lévites ne pouvaient pas se charger dans les offrandes, et que pour la majeure partie les lévites pouvaient officier comme le cohenime. Le Samaritain, au lieu de *בבני סבני* a *בבני* parmi les fils; et il ajoute après *ישראל*, *יהיו פדויהם* ils seront leur rançon, et les Septante de même. L'institution des lévites était particulière au sacerdoce hébraïque.

7 ושמרו את משמרתו ואת משמרת כל העדה לפני  
 אהל מועד לעבד את עבדת המשכן : 8 ושמרו את  
 כל כלי אהל מועד ואת משמרת בני ישראל לעבד  
 את עבדת המשכן : 9 ונתתה את הלויים לאהרן  
 ולבניו נהוגים נהוגים הנה לו מאת בני ישראל :  
 10 ואת אהרן ואת בניו הפקד ושמרו את כהנתם  
 והזר הקרב יומת : פ

11 וידבר יהוה אל משה לאמר : 12 ואני הנה לקחתי  
 את הלויים מתוך בני ישראל תחת כל בכור פטר רחם  
 מבני ישראל והיו לי הלויים : 13 כי לי כל בכור  
 ביום הכרתי כל בכור בארץ מצרים הקדשתי לי כל  
 בכור בישראל מאדם עד בהמה לי יהיו אני  
 יהוה : פ חמישי

9. *Et à ses fils.* Les Septante ajoutent *τοῖς ἱερεῦσι*, comme s'il y avait *נתונם נתונם* — *Nethounime, donnés, donnés* ; ils étaient donnés comme serviteurs à Aharone et à ses fils ; ils leur étaient subordonnés. I, Paralip., ch. 9, v. 2, et Esdras, ch. 2, v. 43, ils sont appelés *נתינים nethinime*, c'était une classe particulière désignée sous ce nom. Au lieu de *לו à lui*, le Samaritain a *לי à moi*, et au lieu de *מאת* ils ont *du milieu*. Sept. de même *μοι*. C'est ainsi qu'il se trouve plus loin, ch. 8, v. 16. Vater cite douze manuscrits hébreux et trois manuscrits chaldéens qui ont également ici cette leçon. *Du milieu*, comme s'il y avait *מתוך*, non pas volontairement, dit le *Biour*, mais par la volonté de Dieu.

10. *Tu préposeras* ; c'est une des significations de *פקד*, même au *Kal*, voir Gen., ch. 40, v. 4 ; au *Hiphil* il a toujours cette signification. *ושמרו* De *שמר* *garder* ; *qu'ils prennent sous leur garde*. *הזר profane*, non lévite ; les sacerdotes et les lévites avaient des fonctions distinctes. *הקרב* *Qui s'approche* pour faire des offrandes.

12. *J'ai pris.* Depuis l'événement d'Égypte tous les aînés appartiennent à Dieu ; à leur place, Dieu accepte les lévites, et il en dispose

nel avait commandé Mosché; ainsi campaient-ils selon leurs bannières, et ainsi ils partaient, chacun selon leurs familles, selon la maison de leurs pères.

CH. III. 1. Voici les généalogies d'Aharone et de Mosché, au jour où l'Éternel parla sur la montagne de Sinaï.

2. Et voici les noms des fils d'Aharone; l'ainé Nadab, puis Abiou, Elazar et Ithamar;

3. Voici les noms des fils d'Aharone, les cohenime oints, qu'on avait institués pour officier;

4. Nadab et Abiou moururent devant l'Éternel, quand ils présentèrent un feu profane devant l'Éternel, dans le désert de Sinaï; ils n'eurent point d'enfans; Elazar et Ithamar officèrent en la présence d'Aharone leur père.

5. L'Éternel parla à Mosché en ces termes :

6. Fais approcher la tribu de Lévi, et place-la devant Aharone le cohène; qu'ils le servent.

4. וימת *Il mourut*, voir Lévit., ch. 10, v. 2. אש זרה *Un feu profane*, ch. 10, v. 1. על פני *sur, devant, la face*, en présence.

6. הקרב *Fais approcher*. הקרב Et plus loin, ch. 8, v. 11. והניף et *ibid.*, v. 14, והבדלת sont des expressions empruntées aux choses dont la garde était confiée à la tribu de Lévi. והעמדת du *Hiphil*, racine עמד *place-le*, au singulier; ושרתו *qu'ils fonctionnent*, de שרת du *Piel*, au pluriel; מטה *tribu*, est un nom collectif qui admet indifféremment le singulier ou le pluriel.

7. משמרתו *Sa garde*, de שמר *garder*, se dit en général d'une occupation quelconque, d'une affaire, et signifie plus fréquemment surveillance. Mendelsohn traduit par *affaire*. כל הקדה *Toute la réunion* était représentée par les lévites (באור). Les Sept. ajoutent, v. 8, *des enfans d'Israel*, le Samaritain comme l'hébreu. משמרת בני ישראל *La garde des enfans d'Israel*, expression peu claire. On croit que les lévites doivent remplacer les sujets israélites dans le service. Aben Ezra dit qu'il s'agit de la défense de laisser approcher un profane des objets sacrés.

לְהַגִּידָם וְכֵן נָסְעוּ אִישׁ לְמִשְׁפַּחְתּוֹ עַל־בֵּית  
אֲבֹתָיו : פ רביעי

וְאֵלֶּה הַתּוֹלְדוֹת אַהֲרֹן וּמֹשֶׁה בְּיוֹם דִּבְרַי יְהוָה אֶת־  
מֹשֶׁה בְּהַר סִינַי : 2 וְאֵלֶּה שְׁמוֹת בְּנֵי־אַהֲרֹן הַכֹּהֵן וְ  
נָדָב וַאֲבִיהוּא אֲלֵעֹזֵר וְאִיתָמָר : 3 אֵלֶּה שְׁמוֹת בְּנֵי  
אַהֲרֹן הַכֹּהֵנִים הַמְּשֻׁחִים אֲשֶׁר־מִלֵּא יָדָם לְכַהֵן : 4 וַיִּמָּת  
נָדָב וַאֲבִיהוּא לִפְנֵי יְהוָה בְּהַקְרִיבָם אִשׁ זָרָה לִפְנֵי יְהוָה  
בְּמִדְבַר סִינַי וּבָנִים לְאִדָּוָה לָהֶם וַיִּכְהֵן אֲלֵעֹזֵר וְאִיתָמָר  
עַל־פְּנֵי אַהֲרֹן אֲבִיהֶם : פ

וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵאמֹר : 6 הַקְרִיב אֶת־מִטֵּה  
לְוִי וְהִעֲמַדְתָּ אֹתוֹ לִפְנֵי אַהֲרֹן הַכֹּהֵן וְשָׂרְתוּ אֹתוֹ :

L'emplacement des quatre familles lévites n'est pas mentionné ici. Il est sujet à difficulté. Nous en parlerons plus bas.

Ch. III. 1. ואלה תולדות *Voici les générations*, voy. sur ce mot Gen., ch. 6, v. 9, et ch. 37, v. 2. Gueddes met le *וּמֹשֶׁה* et *Mosché* entre parenthèses, parce qu'il le croit une interpolation. Ce mot se trouve cependant dans tous les manuscrits hébreux et samaritains. Sandias place *Mosché* avant *Aharone*. Les descendants de ce dernier étaient peut-être considérés comme étant ceux de Mosché, dont les propres enfans avaient pour mère une étrangère. C'est peut-être pour cela que *Mosché* se trouve ici placé, contrairement à la formule ordinaire, après *Aharone*, comme Exode, ch. 6, v. 26. Il y en a qui disent que le mot *תולדות* signifie ici *événemens*, et non *générations*, comme Gen., ch. 25, v. 19, et ch. 37, v. 2. Du reste les versets 1 à 14 paraissent être une transition pour arriver au recensement des lévites. Après l'histoire de la naissance et de la circoncision des enfans de Mosché, Exode, ch. 2, v. 22; ch. 4, v. 24, et ch. 18, v. 3, il n'en est plus fait mention dans l'histoire de leur père; ils étaient de simples lévites; voir I Paralip., ch. 28, v. 14.

3. המשחים *Les oints*. Selon Aben Ezra ils étaient grands pontifes du vivant de leur père. *מלא ידם* Il (Mosché est le sujet non exprimé du verbe, sans cela il y aurait *מלא*) *a rempli leurs mains*, il leur a donné l'investiture; voir Ex., ch. 28, v. 41. *לכהן* Pour officier, Sam. *וכהן* et officiera.



zer, fils d'Amischadaï;

26. Sa cohorte, leurs dénombrés, soixante-deux mille sept cents.

27. Camperont près de lui la tribu d'Aschère, et le nassi des fils d'Aschère, Paguièl, fils d'Ochrane;

28. Sa cohorte, leurs dénombrés, quarante-un mille cinq cents.

29. La tribu de Naphtali, et le nassi des enfans de Naphtali, A'hira, fils d'Einone;

30. Sa cohorte, leur dénombrés, cinquante-trois mille quatre cents.

31. Tous les dénombrés du camp de Dane furent cent-soixante quinze mille six cents, partiront les derniers, selon leurs bannières.

32. Voilà les recensemens des enfans d'Israel, selon la maison de leurs pères; tous les dénombrés des camps, leurs cohortes, six cent trois mille cinq cent cinquante.

33. Les lévites ne furent pas dénombrés parmi les enfans d'Israel, comme l'Éternel avait commandé à Mosché.

34. Les enfans d'Israel firent selon tout ce que l'Éter-

| Couchant.                                     | Nord.                           |
|---|---------------------------------|
| 3 <sup>e</sup> Division; Ephraïme :           | 4 <sup>e</sup> Division; Dane : |
| Tribus : 1 <sup>o</sup> . Ephraïme.....40,500 | Dane.....62,700                 |
| 2 <sup>o</sup> . Menasché.....32,200          | Aschère.....41,500              |
| 3 <sup>o</sup> . Biniamine.....35,400         | Naphtali.....53,400             |
| <b>TOTAL ..... 108,100</b>                    | <b>157,600</b>                  |

#### Récapitulation.

|                                 |         |
|---------------------------------|---------|
| 1 <sup>o</sup> Division         | 186,400 |
| 2 <sup>o</sup> id.              | 151,450 |
| 3 <sup>o</sup> id.              | 108,100 |
| 4 <sup>o</sup> id.              | 157,600 |
| <b>TOTAL GÉNÉRAL... 603,550</b> |         |

ב מ ר ב ר

עַמֹּשֵׁדַי : 26 וַצְבֹאוֹ וּפְקֻדֵיהֶם שָׁנִים וְשִׁשִּׁים אֶלֶף וּשְׁבַע  
מֵאוֹת : 27 וְהַחֲנִים עָלָיו מִפְּהֵא אֲשֶׁר וּנְשִׂיא לְבַנֵּי אֲשֶׁר  
פָּגְעוּ אֶל בְּדַעְכָּךְ : 28 וַצְבֹאוֹ וּפְקֻדֵיהֶם אֶחָד וָאַרְבָּעִים  
אֶלֶף וְחֲמֵשׁ מֵאוֹת : 29 וּמִפְּהֵא נִפְתָּלִי וּנְשִׂיא לְבַנֵּי נִפְתָּלִי  
אַחִירֵעַ בֶּן־עֵינָן : 30 וַצְבֹאוֹ וּפְקֻדֵיהֶם שְׁלֹשָׁה וְחֲמִשִּׁים  
אֶלֶף וָאַרְבַּע מֵאוֹת : 31 כָּל־הַפְּקֻדִים לְמַחֲנֵה הַן מֵאַתָּה  
אֶלֶף וּשְׁבַעֶה וְחֲמִשִּׁים אֶלֶף וְשֵׁשׁ מֵאוֹת לְאַחֲרֵיָהּ  
יִסְעוּ לְדַגְלֵיהֶם :

פ

32 אֱלֹהֵי פְקֻדֵי בְנֵי־יִשְׂרָאֵל לְבֵית אֲכַתֶּם כָּל־פְּקֻדֵי  
הַמַּחֲנֵה לְצַבְאוֹתֵם שְׁשִׁים־מֵאוֹת אֶלֶף וְשִׁלְשָׁה אֲלָפִים  
וְחֲמֵשׁ מֵאוֹת וְחֲמִשִּׁים : 33 וְהַלְוִיִּם לֹא־הִתְּפַקְדוּ בְּתוֹךְ  
בְּנֵי יִשְׂרָאֵל כִּי־אֲשֶׁר צִוָּה יְהוָה אֶת־מֹשֶׁה : 34 וַיַּעֲשֵׂה  
בְּנֵי יִשְׂרָאֵל כְּכֹל אֲשֶׁר צִוָּה יְהוָה אֶת־מֹשֶׁה כַּכִּתְּוָה

25. *Dane*. Ben Ouziel donne même espace à la division, et même couleur à la bannière, comme aux précédentes. Cette dernière portait les noms de Dane, Naphtali et Aschère, et pour inscription au milieu :

*Et en le déposant il dit : repose, ô Éternel, parmi la foule des milliers d'Israel (infra, ch. 10, v. 36) ;* et au milieu la figure d'un serpent basilic (חיוי חרמן)

31. *Tous les dénombrés*. Tous ceux qui avaient été dénombrés le premier du mois, dit Aben Esra, étaient en même nombre le vingt du même mois. C'était un miracle. *Selon leurs bannières*. La Vulgate n'a pas ce mot, et finit le verset par *proficiscentur*.

32. *Voici les dénombrements*, les recensemens. Nous allons en présenter le tableau.

Levant :

Midi :

1<sup>re</sup> Division ; Iehouda :

2<sup>re</sup> Division ; Reoubene :

Tribus : 1<sup>o</sup>. Iehouda .... 74,600 ;

Reoubene..... 46,500 ;

2<sup>o</sup>. Issachar ..... 54,400 ;

Schimone..... 59,300 ;

3<sup>o</sup>. Zebouloune.. 57,400 ;

Gad.....45,650 ;

TOTAL ..... 186,400 ;

151,450

14. La tribu de Gad et le nassi des enfans de Gad, Eliassaph, fils de Reouël ;

15. Sa cohorte, leurs dénombés, quarante-cinq mille six cent cinquante.

16. Tous les dénombés du camp de Reubene, cent cinquante-un mille quatre cent cinquante, selon leurs cohortes; ils partiront les seconds.

17. Partira ensuite la tente d'assignation, le camp des lévites, au milieu du camp; comme ils camperont ainsi ils partiront; chacun à sa place, selon leurs bannières.

18. La bannière du camp d'Ephraïme, selon leurs cohortes, vers l'occident, le nassi des enfans d'Ephraïme, Elischamâ, fils d'Amihoud ;

19. Sa cohorte, leurs dénombés, quarante mille cinq cents.

20. Près de lui la tribu de Menasché; le nassi des enfans de Menasché, Ganliel, fils de Pdatsour ;

21. Sa cohorte, leurs dénombés, trente-deux mille deux cents.

22. Et la tribu de Biniamine (Benjamin); le nassi des enfans de Biniamine, Abhidane, fils de Guidoni ;

23. Sa cohorte, leurs dénombés, trente-cinq mille quatre cents.

24. Tous les dénombés du camp d'Ephraïme, cent quatre-vingt mille cent, selon leurs cohortes, partiront les troisièmes.

25. La bannière du camp de Dane, au septentrion, selon leurs cohortes; le nassi des enfans de Dane, A'hié-

20. עליו Un manuscrit hébreu porte והזנים עליו ceux qui campaient près de lui. Sept. de même.

גַּד וְנָשִׂיא לְבָנֵי גַד אֶלְיָסָף בֶּן־דָּעוּאֵל : 15 וַיִּצְבְּאוּ  
 וּפְקֻדֵיהֶם חֲמִשָּׁה וָאַרְבָּעִים אֶלֶף וְשֵׁשׁ מֵאוֹת וַחֲמִשִּׁים :  
 16 כָּל־הַפְּקָדִים לְמַחֲנֵה רַאיוֹבֶן מֵאֵת אֶלֶף וְאַחַד  
 וַחֲמִשִּׁים אֶלֶף וָאַרְבַּע מֵאוֹת וַחֲמִשִּׁים לְצַבָּאתָם וְשָׁנִים  
 יִסְעוּ : 17 וְנָסַע אֶהֱל־מוֹעֵד מַחֲנֵה  
 הַלְוִיִּם בְּתוֹךְ הַמַּחֲנֹת כְּאִשֶּׁר יַחֲנוּ כֵן יִסְעוּ אִישׁ עַל־  
 יָדוֹ לְדִגְלֵיהֶם : 18 דִּגְל מַחֲנֵה אֶפְרַיִם  
 לְצַבָּאתָם יִמָּה וְנָשִׂיא לְבָנֵי אֶפְרַיִם אֶלְיָשָׁמַע בֶּן־עַמִּיהוּד :  
 19 וַיִּצְבְּאוּ וּפְקֻדֵיהֶם אַרְבָּעִים אֶלֶף וַחֲמִשׁ מֵאוֹת : 20  
 וְעַלְיוֹ מִפְּהַ מִנְּשֵׂה וְנָשִׂיא לְבָנֵי מִנְּשֵׂה גַמְלִיאֵל בֶּן־פְּדָהצֹר :  
 21 וַיִּצְבְּאוּ וּפְקֻדֵיהֶם שָׁנַיִם וְשָׁלֹשִׁים אֶלֶף וּמֵאוֹת : 22  
 וּמִפְּהַ בְּנִימֹן וְנָשִׂיא לְבָנֵי בְּנִימֹן אֲבִירֹן בֶּן־גְּדֵעֲנִי : 23  
 וַיִּצְבְּאוּ וּפְקֻדֵיהֶם חֲמִשָּׁה וְשָׁלֹשִׁים אֶלֶף וָאַרְבַּע מֵאוֹת :  
 24 כָּל־הַפְּקָדִים לְמַחֲנֵה אֶפְרַיִם מֵאֵת אֶלֶף וְשִׁמְנֵת־  
 אַלְפִים וּמֵאָה לְצַבָּאתָם וְשָׁלֹשִׁים יִסְעוּ : 25  
 דִּגְל מַחֲנֵה הַן צַפְנָה לְצַבָּאתָם וְנָשִׂיא לְבָנֵי הַן אַחִיעֶזֶר בֶּן־

la lettre *y* qui n'a pas de véritable équivalent dans les autres langues, et que quelques-uns appellent *ghaine* (voy. Gramb., *Crit. de la langue hébr.*, par Evald). Le Sam. et plusieurs manuscrits portent דעואל, voir ci-dessus, ch. 1. v. 14.

16. וּשְׁנַיִם Adverbe; deuxièmement ou les deuxièmes.

17. מַחֲנֵה. *Le camp*, pour ומחנה — הַלְוִיִּם *des lévites* (lévites). Ben Ouziel donne quatre milles à ce camp. יָדוֹ De יָד *main*; de même en syriaque et en arabe; en éthiopien אַד; ce mot signifie aussi *place, côté*, voy. Isaïe, ch. 57, v. 8, et I. Sam., ch. 19, v. 3. כְּאִשֶּׁר יַחֲנוּ כֵן יִסְעוּ Se rapporte aux Israélites: *comme ils campaient, ainsi ils parlaient*.

18. אֶפְרַיִם *Ephraïme*. Ben Ouziel assigne à cette division également quatre milles, et donne pour couleur à la bannière qu'elle portait une couleur tricolore. Outre les noms d'Ephraïme, Menasché, et Biniamine, elle portait au milieu pour inscription: מִן הַמַּחֲנֵה יוֹמָם כִּנְסַעְסָם וְעַתָּה עֹלָהֶם *et la nuée de l'Éternel sur eux le jour, quand ils parlaient du camp* (*infra*, ch. 10, v. 34). Il y avait aussi la figure d'un enfant (רִיבְאָ).

camp de Iehouda (Juda), selon leurs cohortes ; le nassi (chef) de Iehouda, Na'hschone, fils d'Aminadab ;

4. Sa cohorte, leurs dénombés, soixante-quatorze mille six cents.

5. Près de lui campent la tribu d'Issachar ; le nassi des enfans d'Issachar, Nethanel, fils de Tsouar ;

6. Sa troupe, leurs dénombés, cinquante - quatre mille quatre cents.

7. La tribu de Zebouloune, et le nassi des enfans de Zebouloune, Aliab, fils de 'Helone ;

8. Sa cohorte, ses dénombés, cinquante-sept mille quatre cents.

9. Tous les dénombés du camp de Iehouda, cent quatre-vingt-six mille quatre cents, selon leurs cohortes, partaient les premiers.

10. La bannière du camp de Reoubene au midi, selon leurs cohortes ; le nassi des enfans de Reoubene Elitsour, fils de Schedéour ;

11. Sa cohorte, ses dénombés, quarante-six mille cinq cents.

12. Camperont près de lui la tribu de Schimone et le nassi des enfans de Schimone, Schloumiel, fils de Tsourischadaï ;

13. Sa cohorte, leurs dénombés, cinquante - neuf mille trois cents.

noms des trois tribus campantes ; la bannière était tricolore et portait, outre les noms des tribus, Reoubene, Schimone et Gad, l'inscription suivante :

אחד שמע ישראל ה' אלהינו ה' אחד *Écoute, Israel, l'Éternel notre Dieu, l'Éternel est un* (Deut. ch. 6, v. 4).

14. רעואל Sept. Παγουλ, *Ragouel*. C'est ainsi que les Septante représentent

קדמה מורחה דגל מחנה יהודה לצבאתם ונשיא לבני  
 יהודה נחשון בן עמינדב : 4 וצבאו ופקדיהם ארבעה  
 ושבעים אלף ושש מאות : 5 והחנים עליו מטה יששכר  
 ונשיא לבני יששכר נתנאל בן צוער : 6 וצבאו ופקדיו  
 ארבעה וחמשים אלף וארבע מאות : 7 מטה זבולון  
 ונשיא לבני זבולון אליאב בן חלון : 8 וצבאו ופקדיו  
 שבעה וחמשים אלף וארבע מאות : 9 כלהפקדים  
 למחנה יהודה מאת אלף ושמונים אלף וששת אלפים  
 וארבע מאות לצבאתם ראשנה יסעו : 10 פ  
 דגל מחנה ראובן הימנה לצבאתם ונשיא לבני ראובן  
 אליעזר בן שריאור : 11 וצבאו ופקדיו ששה וארבעים  
 אלף וחמש מאות : 12 והחנם עליו מטה שמעון  
 ונשיא לבני שמעון שלמיהל בן צורישידי : 13 וצבאו  
 ופקדיהם השעה וחמשים אלף ושלוש מאות : 14 ומטה

On y avait gravé un lionceau (בר אריוון) *Nassi*, nom de commandement, un homme élevé; littéralement, un prélat.

4. *Leurs* hommes recensés ou exercés. Aben Esra dit que c'est comme s'il y avait ופקדיו au singulier, mais le באור dit que ce n'est pas nécessaire, car צבא est un nom collectif qui admet indistinctement le singulier et le pluriel. Sam. ופקדיו

5. ונחנים עליו Ounkl. *qui étaient près de lui*, qui campaient dans son voisinage.

7. מטה Sam. ומטה *et la tribu*; les Sept. et plusieurs manuscrits hébreux ont la même leçon.

9. נזע *Tiraient*, arrachaient les premiers les pieux des tentes. En arabe a la même signification. נסע Signifie en arabe *sortir les dents des concavités*; ici ces mots signifient lever les tentes, partir.

10. ראובן *Reoubene*. Selon Ben Ouziel cette division remplissait un espace de quatre milles en carré. On lisait sur la bannière de cette division les

ront, et à la halte de l'habitacle les lévites le dresseront ; un profane qui en approchera , mourra.

52. Les enfans d'Israel camperont chacun en son camp , et chacun à sa bannière , selon leurs cohortes.

53. Les lévites camperont autour de l'habitacle d'assignation, afin qu'il ne vienne point de colère sur la réunion des enfans d'Israel ; que les lévites se chargent de la garde de l'habitacle du témoignage.

54. Les enfans d'Israel firent selon tout ce que l'Éternel avait ordonné à Mosché ; ainsi firent-ils.

CH. II. 1. L'Éternel parla à Mosché et à Aharone, savoir :

2. Chacun à sa bannière , aux enseignes de la maison de leurs pères, les enfans d'Israel camperont ; en face (et) autour de la tente d'assignation ils camperont ;

3. Camperont en avant, à l'orient, la bannière du

לְבֵית en est le génitif. Vatez regarde le verset 52 du ch. précédent comme une préparation de celui-ci , et servait à les coordonner ensemble ; ce qui , ajoute-t-il , n'assure par l'ordre chronologique , mais ce qui explique , comme dans d'autres cas, la suite des chapitres. מִנְגֵד *Contre, de la distance , en face.* Josué, ch. 3, v. 4, assigne deux mille *amath* (coudées) pour cette distance. Selon Iar'hi un מֵיל *mille* ; entre un quart et un tiers de lieue.

3. קְדָמָה מִזְרָחָה A la partie *antérieure*, à l'*orient* de l'habitacle. Selon Kim'hi le premier mot signifie l'*orient*, et le mot מִזְרָחָה est une explication surabondante. Voici la paraphrase d'Ouziel : le camp d'Israel avait douze milles de longueur sur douze de largeur (au moins neuf lieues carrées). La division de Iehouda , placée à l'orient, occupait quatre mille carrés בארבעת מילין מרבען sa bannière était tricolore, reproduisant les couleurs des trois pierres précieuses du pectoral : rouge, vert et couleur d'amarante ; on y lisait les trois noms des tribus, Iehouda, Issachar, Zeboulone, et au milieu l'inscription יקום אלהים יפוצו אויביו וינוסו משנאיו מפניו *que Dieu se lève, que ses adversaires se dispersent, et que ses ennemis fuient devant lui* (Ps. 68, v. 2) ;

הַמִּשְׁכָּן יוֹרְדוּ אִתּוֹ הַלְוִיִּם וּבְחֻנּוֹת הַמִּשְׁכָּן יִקְיֹמוּ אִתּוֹ  
הַלְוִיִּם וְהָיָה הַקָּרֵב יוֹמֵת : 52 וְחָנּוּ בְּנֵי יִשְׂרָאֵל אִישׁ עַל-  
מַחְנֵהוּ וְאִישׁ עַל-דְּגְלוֹ לְצַבְאָתָם : 53 וְהַלְוִיִּם יִחְנּוּ  
סָבִיב לַמִּשְׁכָּן הָעֵדוּת וְלֹא-יִהְיֶה קֶצֶף עַל-עֵדוּת בְּנֵי יִשְׂרָאֵל  
וְשָׁמְרוּ הַלְוִיִּם אֶת-מִשְׁמֶרֶת מִשְׁכַּן הָעֵדוּת : 54 וַיַּעֲשׂוּ  
בְּנֵי יִשְׂרָאֵל כְּכֹל אֲשֶׁר צִוָּה יְהוָה אֶת-מֹשֶׁה בְּן עֲשׂוֹ : פ  
שְׁלִישִׁי ב 1 וַיִּדְבֹר יְהוָה אֶל-מֹשֶׁה וְאֶל-אַהֲרֹן  
לֵאמֹר : 2 אִישׁ עַל-דְּגְלוֹ בְּאַחֶת לְבַיִת אֲבֹתָם יִחְנּוּ  
בְּנֵי יִשְׂרָאֵל מִנֶּגֶד סָבִיב לְאַחַל-מוֹעֵד יִחְנּוּ : 3 וְהַחֲנִיִּם

ment un étranger à la tribu de Lévi. *Qu'il meure* ; selon Iar'hi, de la main de Dieu ; selon Aben Esra , par le magistrat.

52. דגלו *Sa bannière* ; Sept. ἰνυμονίαν, *selon son commandement* ; Sam. דד *son côté , son flanc*, comme ch. 2, v. 17.

53. קצף *Colère* ; la signification principale de cette racine est *rompre* ; litt. *une irruption*. Ce mot a de l'analogie avec les verbes qui commencent par קצ comme קצב En arabe קצה signifie *couper, briser*. משמרת De שמר *garder* ; la garde, le service, la fonction ; voy. *infra*, ch. 3, v. 7 ; Lévit., ch. 13, v. 30, et II Chr., ch. 13, v. 11 ; Vulgate *excubabunt, ils veilleront*.

CH. II. 2. דגלו Sam. דגליו au pluriel. דגל *Deguel, enseigne, bannière* ; Sept. τάγμα, *troupe, cohorte* Ounkl. טקסא *ordre* (du grec τάξις) ; Syriaque טולקא *une troupe*. Saad. שבט *tribu*. Il y en a qui admettent une transposition de lettres, pour גדל *grand*, un signal élevé ; d'autres l'expliquent par *courir* ; la racine דגל ayant cette signification en arabe, en chaldéen et en syriaque ; ce serait l'étoffe attachée au drapeau, et ils expliquent ובשם אלהינו נדגל (Ps. 20, v. 6) par *couvrons-nous*, c'est-à-dire, rendons-nous brillans, exaltés *du nom de notre Dieu*. La diversité de ces explications montre qu'on ignore la signification précise du mot, et comme substantif, il ne se trouve que dans ce livre. C'était probablement un signal quelconque pour la réunion de trois tribus (voy. ch. 2, v. 10, 18 et 25). On a dit que c'étaient des drapeaux qui portaient diverses figures : Reoubene, une figure d'homme ; Iehouda, celle d'un lion ; Ephraïme, celle d'un bœuf, et Dane celle d'un aigle. Ce sont de pures imaginations. באות *Selon les signes*. Il est probable que chaque famille ou chaque tribu avait son enseigne particulier, des fanions. Le ב de ce mot a la signification de על *sur*, et



chacun par leurs noms, de l'âge de vingt ans et au-dessus, tout partant pour l'armée ;

43. Leurs (hommes) dénombrés pour la tribu de Naphtali, cinquante-trois mille quatre cents.

44. Voilà les (hommes) dénombrés que dénombrèrent Mosché, Aharone et les douze nassi (princes) d'Israel ; ils étaient chacun un homme par maison de leurs pères.

45. Tous les enfans d'Israel dénombrés selon la maison de leurs pères (le) furent de l'âge de vingt ans et au-dessus, tout partant pour l'armée en Israel ;

46. Tous les (hommes) dénombrés furent six cent trois mille cinq cent cinquante.

47. Les lévites selon la tribu de leurs pères ne furent pas dénombrés parmi eux.

48. L'Éternel parla à Mosché en disant :

49. Toutefois la tribu de Lévi tu ne la dénombreras pas, tu ne feras point le relevé de leurs têtes, au milieu des enfans d'Israel.

50. Toi, prépose les lévites à l'habitacle du témoignage, à tous les ustensiles et à tout ce qui lui appartient ; eux ils porteront l'habitacle et tous ses ustensiles ; eux le desserviront, et ils camperont autour de l'habitacle.

51. Au départ de l'habitacle, les lévites le démonte-

כבדו להיות נמנה לכדו כדאי הוא לגיון של מלך להיות נמנה לכדו *la LÉGION du roi est digne d'être comptée à part* ; le mot latin *legio* a été chaldaisé לגיון

50. הפקד *Institue-les.* הם המה Sam.

51. יורידו אתו *Ils le descendront.* On ne trouve rien sur la manière de déposer et de démonter l'habitacle ; ch. 3, il y a des détails sur le service des lévites, dont se trouve ici la première mention. ובהחנות *Racine חנה du Kal, Sam.* ובהחנות du *Hiphil.* וזהו *Et le profane* ; le texte ne s'explique pas ; probable-

בְּמִסְפַּר שְׁמֹת מִבֵּן עֲשָׂרִים שָׁנָה וּמַעְלָה כָּל יֵצֵא צָבָא :  
 43 פְּקֻדֵיהֶם לַמִּטָּה נִפְתְּלוּ שְׁלֹשָׁה וַחֲמִשִּׁים אַרְבָּע  
 וְאַרְבַּע מֵאוֹת :

פ

44 אֵלֶּה הַפְּקֻדִים אֲשֶׁר פָּקַד מֹשֶׁה וְאַהֲרֹן וּבְנֵי־יִשְׂרָאֵל  
 וְיִשְׂרָאֵל שְׁנַיִם עָשָׂר אִישׁ אִישׁ־אֶחָד לְבֵית־אֲבוֹתָיו הָיוּ :  
 45 וַיהוִי כֹל־פְּקֻדֵי בְנֵי־יִשְׂרָאֵל לְבֵית אֲבוֹתָם מִבֵּן עֲשָׂרִים  
 שָׁנָה וּמַעְלָה כָּל־יֵצֵא צָבָא בְּיִשְׂרָאֵל : 46 וַיהוִי כָּל־  
 הַפְּקֻדִים שִׁשְׁמֵאוֹת אַרְבָּע וּשְׁלֹשָׁת אֲלָפִים וַחֲמִשׁ מֵאוֹת  
 וַחֲמִשִּׁים : 47 וְהַלְוִיִּם לַמִּטָּה אֲבוֹתָם לֹא הָתַפְּקֻדוּ  
 בְּהוֹכֵם :

פ

48 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵאמֹר : 49 אַךְ אֶת־הַמִּטָּה  
 לְוִי לֹא תִפְקַד וְאֶת־רֹאשֵׁם לֹא תִשָּׂא פְהוֹךְ בְּבְנֵי־יִשְׂרָאֵל :  
 50 וְאַתָּה הַפְּקַד אֶת־הַלְוִיִּם עַל־מִשְׁכַּן הָעֵדוּת וְעַר  
 כָּל־כִּלְיוֹ וְעַל כָּל־אֲשֶׁר־לוֹ הַמָּזָה וְשָׂאוּ אֶת־הַמִּשְׁכָּן וְאֶת־  
 כָּל־כִּלְיוֹ וְהֵם יִשְׂרְתֻהוּ וְסָבִיב לַמִּשְׁכָּן יַחֲנוּ : 51 וּבִגְנֹסַע

44. *Un homme, un homme de la maison de ses pères; Samaritain un homme, un homme pour une tribu, pour la tribu de la maison de leurs pères.* Sept. id.

45. *Le Sam. n'a pas le mot בני et après ישראל il a לצנאתם מבן.*

47. *הַתַּפְּקֻדוּ* Selon le *Biour* ce mot est composé du *Hophal*, troisième passif, et du *Hithpael*, et signifie *n'ont pas été portés à se compter*. Selon quelques autres, c'est simplement le passif du *Hithpael*. (Voy. Lévit., ch. 13, v. 55 et 56, et Deut., ch. 24, v. 4). D'autres supposent ici une altération de voyelles, pour *הַתַּפְּקֻדוּ* — *בתוכם* au milieu d'eux. Sept. ajoutent : *iv τοῖς υἱοῖς Ισραήλ, des enfans d'Israel.*

48. *וידבר* Peut se rapporter au verset précédent, et signifier *car il avait dit*.

49. *לוי* Sam. — *הלוי* — *לא תפקד* — *tu ne dénombreras pas.* *lar'hi* dit :

36. Pour les fils de Biniamine, leurs naissances selon leurs familles, selon la maison de leurs pères, dénombrés chacun par leurs noms, de l'âge de vingt ans et au-dessus, tout partant pour l'armée;

37. Leurs (hommes) dénombrés pour la tribu de Biniamine, trente-cinq mille quatre cents.

38. Pour les fils de Dane, leurs naissances selon leurs familles, selon la maison de leurs pères, dénombrés chacun par leurs noms, de l'âge de vingt ans et au-dessus, tout partant pour l'armée;

39. Leurs (hommes) dénombrés pour la tribu de Dane, soixante-deux mille sept cents.

40. Pour les fils d'Aschère, leurs naissances selon leurs familles, selon la maison de leurs pères, dénombrés chacun par leurs noms, de l'âge de vingt ans et au-dessus, tout partant pour l'armée;

41. Leurs (hommes) dénombrés pour la tribu d'Aschère, quarante-un mille cinq cents.

42. Les fils de Naphtali, leurs naissances selon leurs familles, selon la maison de leurs pères, dénombrés

Dans ces douze nombres, aucun n'a d'unités, un seul a des dizaines; Aschère a juste mille hommes de plus qu'Ephraïme, et Issachar mille hommes de plus que Naphtali; tout cela est fort extraordinaire dans un recensement. Le nombre d'hommes de vingt à soixante comprend à peu près le quart de la population totale; elle se serait donc montée à plus de deux millions, sans comprendre les familles lévitiqnes; de telles données ne sont pas historiques (voy. Exode, ch. 12, v. 37), et il est oiseux de chercher pourquoi ce nombre est le même que celui qui a été assigné sept mois auparavant. (Exode, ch. 38, v. 26.)

36 לְבַנֵי בְנִימִן הוֹלְדֹתָם לְמִשְׁפְּחֹתָם לְבֵית אֲבֹתָם  
 בְּמִסְפַּר שֵׁמֹת מִבֶּן עֶשְׂרִים שָׁנָה וּמַעְלָה כֹּל יֵצֵא צָבָא :  
 37 פְּקֻדֵיהֶם לְמִטָּה בְנִימִן חֲמֹשֶׁה וּשְׁלֹשִׁים אֶלֶף

וְאַרְבַּע מֵאוֹת : פ

38 לְבַנֵי דָן הוֹלְדֹתָם לְמִשְׁפְּחֹתָם לְבֵית אֲבֹתָם בְּמִסְפַּר שֵׁמֹת  
 מִבֶּן עֶשְׂרִים שָׁנָה וּמַעְלָה כֹּל יֵצֵא צָבָא : 39 פְּקֻדֵיהֶם לְמִטָּה  
 דָּן שְׁנַיִם וְשִׁשִּׁים אֶלֶף וְשִׁבְעַת מֵאוֹת : פ

40 לְבַנֵי אֲשֶׁר הוֹלְדֹתָם לְמִשְׁפְּחֹתָם לְבֵית אֲבֹתָם  
 בְּמִסְפַּר שֵׁמֹת מִבֶּן עֶשְׂרִים שָׁנָה וּמַעְלָה כֹּל יֵצֵא צָבָא :  
 41 פְּקֻדֵיהֶם לְמִטָּה אֲשֶׁר אֶחָד וְאַרְבָּעִים אֶלֶף וְחָמֵשׁ

מֵאוֹת : פ

42 בְּנֵי נַפְתָּלִי הוֹלְדֹתָם לְמִשְׁפְּחֹתָם לְבֵית אֲבֹתָם

30. זבולון *Zebouloune*, Septante *Ephraïme*.

38. דן *Dane*, Septante *Gad*.

40. אשר *Aschère*, Septante *Dans*.

42. נפתלי *Naphtali*; Septante *Aschère*. Les tribus sont annoncées dans le  
 texte hébreu d'après leur ordre de campement, comme on verra ci-dessous ;  
 voici le recensement du plus faible au plus fort :

|           |        |
|-----------|--------|
| Menasché  | 32,200 |
| Biniamine | 35,400 |
| Ephraïme  | 40,500 |
| Aschère   | 41,500 |
| Gad       | 45,650 |
| Reubene   | 46,500 |
| Naphtali  | 53,400 |
| Issachar  | 54,400 |
| Zeboulone | 57,400 |
| Schimone  | 59,300 |
| Dane      | 62,700 |
| Iehouda   | 74,600 |

TOTAL..... 603,550.      Josèphe 603,650.

milles, selon la maison de leurs pères, selon le dénombrement des noms, de l'âge de vingt ans et au-dessus, tout partant pour l'armée ;

27. Leurs (hommes) dénombrés pour la tribu de Iehouda furent soixante-quatorze mille six cents.

28. Pour les fils d'Issachar, leurs naissances par familles, selon la maison de leurs pères, dénombrés par leurs noms, de l'âge de vingt ans et au-dessus, tout partant pour l'armée ;

29. Leurs (hommes) dénombrés pour la tribu d'Issachar, cinquante-quatre mille quatre cents.

30. Pour les fils de Zebouloune, leurs naissances par leurs familles, selon la maison de leurs pères, dénombrés chacun par leurs noms, de l'âge de vingt ans et au-dessus, tout partant pour l'armée ;

31. Leurs (hommes) dénombrés pour la tribu de Zebouloune, soixante-quinze mille quatre cents.

32. Pour les fils de Joseph, les fils d'Ephraïme, leurs naissances selon leurs familles, selon la maison de leurs pères, dénombrés chacun par leurs noms, de l'âge de vingt ans et au-dessus, tout partant pour l'armée ;

33. Leurs (hommes) dénombrés pour la tribu d'Ephraïme, quarante mille cinq cents.

34. Pour les fils de Menasché, leurs naissances selon leurs familles, selon la maison de leurs pères, dénombrés chacun par leurs noms, de l'âge de vingt ans et au-dessus, tout partant pour l'armée ;

35. Leurs (hommes) dénombrés pour la tribu de Menasché, trente-deux mille deux cents.

שְׁמֹת מִבֵּן עֶשְׂרִים שָׁנָה וּמַעְלָה כֹּל יֵצֵא צָבָא :  
 27 פְּקֻדֵיהֶם לַמַּטֵּה יְהוּדָה אַרְבַּעַה וּשְׁבַעִים אֶלֶף  
 וּשְׁשׁ מֵאוֹת :

28 לְבָנֵי יִשָּׁשְׁכָר הוֹלְדָתָם לְמִשְׁפַּחְתָּם לְבֵית אֲבֹתָם  
 בְּמִסְפַּר שְׁמֹת מִבֵּן עֶשְׂרִים שָׁנָה וּמַעְלָה כֹּל יֵצֵא צָבָא :  
 29 פְּקֻדֵיהֶם לַמַּטֵּה יִשָּׁשְׁכָר אַרְבַּעַה וַחֲמִשִּׁים אֶלֶף  
 וָאַרְבַּע מֵאוֹת :

30 לְבָנֵי זְבוּלֹן הוֹלְדָתָם לְמִשְׁפַּחְתָּם לְבֵית אֲבֹתָם בְּמִסְפַּר  
 שְׁמֹת מִבֵּן עֶשְׂרִים שָׁנָה וּמַעְלָה כֹּל יֵצֵא צָבָא : 31 פְּקֻדֵיהֶם  
 לַמַּטֵּה זְבוּלֹן שְׁמַעְיָה וַחֲמִשִּׁים אֶלֶף וָאַרְבַּע מֵאוֹת :

32 לְבָנֵי יִזְסָר לְבָנֵי אֶפְרַיִם הוֹלְדָתָם לְמִשְׁפַּחְתָּם לְבֵית  
 אֲבֹתָם בְּמִסְפַּר שְׁמֹת מִבֵּן עֶשְׂרִים שָׁנָה וּמַעְלָה כֹּל יֵצֵא  
 צָבָא : 33 פְּקֻדֵיהֶם לַמַּטֵּה אֶפְרַיִם אַרְבַּעִים אֶלֶף  
 וַחֲמִשׁ מֵאוֹת :

34 לְבָנֵי מְנַשֶּׁה הוֹלְדָתָם לְמִשְׁפַּחְתָּם לְבֵית אֲבֹתָם  
 בְּמִסְפַּר שְׁמֹת מִבֵּן עֶשְׂרִים שָׁנָה וּמַעְלָה כֹּל יֵצֵא  
 צָבָא : 35 פְּקֻדֵיהֶם לַמַּטֵּה מְנַשֶּׁה שְׁנַיִם וּשְׁלֹשִׁים אֶלֶף  
 וּמֵאָתַיִם :

verset 20. Ce mot, ainsi que כל זכר tout mâle, כל יצא tout sortant, sont en opposition avec תולדתם et למטה en est le génitif; de manière que la terminaison יהם de פקודיהם est superflue.

24. ג. Gad. Les Septante mettent ici Iehouda. Depuis ce verset le texte hébreu n'a plus les mots כל זכרם qui, au verset 22, se trouvent entre שמות et מבן les Sept. les expriment comme au verset 22, de même versets 26, 28, 30, 32, 34, 36, 40 et 42.

26. יהודה Iehouda, Septante Issachar.

28. יששכר Issachar, Septante Zeboulone.

par familles, selon la maison de leurs pères, selon le dénombrement des noms, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, par têtes;

19. Comme l'Éternel avait commandé à Mosché, ainsi il les dénombra dans le désert de Sinai.

20. Les fils de Reoubene, aîné d'Israel, furent, selon leurs naissances, par familles, selon la maison de leurs pères, d'après le dénombrement des noms, par tête, tout mâle, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tout partant pour l'armée;

21. Les (hommes) dénombrés dans la tribu de Reoubene furent quarante-six mille cinq cents.

22. Pour les enfans de Schimone, leurs naissances par familles, selon la maison de leurs pères, ces (hommes) dénombrés selon le dénombrement des noms, par têtes, tout mâle de l'âge de vingt ans et au-dessus, tout partant pour l'armée;

23. Leurs (hommes) dénombrés pour la tribu de Schimone furent cinquante-neuf mille trois cents.

24. Pour les fils de Gad, leurs naissances par familles, selon la maison de leurs pères, selon le dénombrement des noms, de l'âge de vingt ans et au-dessus, tout partant pour l'armée;

25. Leurs (hommes) dénombrés pour la tribu de Gad furent quarante-cinq mille six cent cinquante.

26. Pour les fils de Iehouda, leurs naissances par fa-

21. פקדיהם *Leurs hommes comptés.* למטה *Comme ממתה de la tribu.* Le pluriel du mot précédent se rapporte aux individus. Au verset suivant il y a פקדיו au singulier, se rapportant à la tribu en général.

22. פקדיו *Sam. פקדיהם au pluriel.* Il y a ici פקדיו de plus que dans le

מִשְׁפַּחְתֶּם לְבֵית אֲבֹתֵם בְּמִסְפַּר שָׁמוֹת מִבְּנֵי עֲשָׂרִים שָׁנָה  
וּמַעֲלָה לְגַלְגַּלְתֶּם : 19 כֹּאֲשֶׁר צִוָּה יְהוָה אֶת־מֹשֶׁה

וַיִּפְקְדֵם בְּמִדְבַר סִינַי : ס שְׁנֵי 20 וַיִּדְוֶי

בְּנֵי־רְאוּבֵן בְּכֹר יִשְׂרָאֵל הוֹלְדֹתֵם לְמִשְׁפַּחְתֶּם לְבֵית אֲבֹתֵם  
בְּמִסְפַּר שָׁמוֹת לְגַלְגַּלְתֶּם כְּלִי־זָכָר מִבְּנֵי עֲשָׂרִים שָׁנָה  
וּמַעֲלָה כֹל יֵצֵא צָבָא : 21 פְּקֻדֵיהֶם לְמִטָּה רְאוּבֵן שָׁשָׁה

וְאַרְבָּעִים אֶלֶף וַחֲמֵשׁ מֵאוֹת : פ

22 לְבָנָי שְׁמֵעוֹן הוֹלְדֹתֵם לְמִשְׁפַּחְתֶּם לְבֵית אֲבֹתֵם פְּקֻדֵי

בְּמִסְפַּר שָׁמוֹת לְגַלְגַּלְתֶּם כְּלִי־זָכָר מִבְּנֵי עֲשָׂרִים שָׁנָה וּמַעֲלָה  
כֹּל יֵצֵא צָבָא : 23 פְּקֻדֵיהֶם לְמִטָּה שְׁמֵעוֹן הַשֹּׁעֵה וַחֲמִשִּׁים

אֶלֶף וְשָׁלֹשׁ מֵאוֹת : פ

24 לְבָנָי גֵר הוֹלְדֹתֵם לְמִשְׁפַּחְתֶּם לְבֵית אֲבֹתֵם בְּמִסְפַּר

שָׁמוֹת מִבְּנֵי עֲשָׂרִים שָׁנָה וּמַעֲלָה כֹּל יֵצֵא צָבָא : 25

פְּקֻדֵיהֶם לְמִטָּה גֵר חֲמִשָּׁה וְאַרְבָּעִים אֶלֶף וְשָׁשׁ מֵאוֹת

וַחֲמִשִּׁים : פ

26 לְבָנָי יְהוּדָה הוֹלְדֹתֵם לְמִשְׁפַּחְתֶּם לְבֵית אֲבֹתֵם בְּמִסְפַּר

racine de נקב est נקב *expliquer*, et comme dans les verbes commençant par un נ le passé du *Niphal* et celui du *Piel* se ressemblent, on aurait pu prendre נקב comme étant du deuxième actif, c'est pourquoi il ajoute à lui, etc., c'est-à-dire qui furent expliqués à lui; ainsi נקבו est du premier passif dont le נ est caractéristique, et le נ radical est suppléé par le *daguesch* du ק.

18. ויתילדו *Qu'ils déclarent leur naissance* ou extraction. Ce mot est du *Hithpacl*, racine ילד il devrait y avoir un *daguesche* dans le ל. Littéralement *ils se montrèrent nés, s'annoncèrent être nés*. Ounkl. ואתיחסו *de חסו faire valoir un titre de naissance*. Sept., édition du Vatican, ἰπαυονουσαν, *ils portèrent sur des tables*; Sept. Alex., ἰπισυιπασαν, *ils recensèrent*.

20. תולדתם *Comme לתולדתם selon leurs générations*; le ל se trouvant dans les mots suivans — למשפחתם — לבית אבתם — L'écrivain sacré procède du genre à l'espèce *כל זכר לגלגלתם par tête tout mâle*. Le Sam, intervertit ces mots *כל זכר לגלגלתם*



4. Avec vous il y aura un homme par tribu, un homme chef de la maison de ses pères.

5. Voici les noms des hommes qui se tiendront avec vous : pour Reoubene, Elitsour, fils de Schedeïour ;

6. Pour Schimone, Schloumiel, fils de Tsourischadaï ;

7. Pour Iehouda, Na'hschone, fils d'Aminadab ;

8. Pour Issachar, Nethanel, fils de Tsouar ;

9. Pour Zebouloune, Eliab, fils de 'Hélone.

10. Pour les fils de Joseph, pour Ephraïme, Elischamâ, fils d'Amihoud ; pour Menasché, Gamliel, fils de Pdatsour ;

11. Pour Biniamine, Abhidane, fils de Guidoni ;

12. Pour Dane, A'hiézer, fils d'Amischadaï ;

13. Pour Aschère, Paguiél, fils d'Ochrane ;

14. Pour Gad, Eliassaph, fils de Deouél ;

15. Pour Naphtouli, A'hira, fils d'Einone.

16. Voilà les convoqués de la réunion, nassi des tribus de leurs pères ; ils sont les chefs des milliers d'Israel.

17. Mosché et Aharone prirent ces hommes qui avaient été désignés par leurs noms .

18. Et ils assemblèrent toute la réunion, le premier du second mois, pour qu'ils déclarassent leur naissance

pression obscure, les appelés, les convoqués de l'assemblée : ceux qu'on a coutume de réunir dans les affaires importantes. Sept. *ἐπίκλητοι*, les surnommés, les célèbres. נשיאי Voy. Exode, ch. 35, v. 27. ראשי אלפי ישראל chefs des milliers d'Israel, les phylarques de Joseph. Sept. *χιλιάρχαι*, des chiliarques, chefs de mille, il y avait des décuries, des centuries et des chiliarques ; le nassi était le chef des chiliarques dans chaque tribu. Le mot אלפים que nous trouvons ici, et Micha, ch. 5, v. 1, signifie aussi parent, conjoint ; de même en arabe.

17. נקבר Voir Gen., ch. 30, v. 26, et Lév., ch. 24, v. 11. Iar'hi ajoute ici לך כאן בשמות à lui ici par des noms. Le sens de ces mots est celui-ci : la

וְאַתְּכֶם יְהוּי אִישׁ אִישׁ לְמִטָּה אִישׁ לְמִטָּה לְבֵית־אֲבֹתָיו  
 הוּא : 5 וַיֵּלֶךְ שְׁמוֹת הָאֲנָשִׁים אֲשֶׁר יַעֲמְדוּ אִתְּכֶם  
 לְרֹאשֵׁי בְנֵי אֶלְעָזָר בֶּן־שִׁדְיָאוּר : 6 לְשֹׁמְעוֹן שֶׁל־מִיֶּאֱל  
 בֶּן־צוּר־יִשְׁדָּי : 7 לְיְהוּדָה נַחֲשׁוֹן בֶּן־עַמִּינָדָב : 8 לְיִשְׁשָׁכָר  
 נַתְנָאֵל בֶּן־צוּעָר : 9 לְזַבּוּלֹן אֶל־יָאֵב בֶּן־חֶלֶן : 10  
 לְבִנְיָמִן יוֹסֵף לְאֶפְרַיִם אֶל־יִשְׁמַע בֶּן־עַמִּיהוּד לְמַנַּשֶּׁה גַּמְלִיאֵל  
 בֶּן־פְּרָדָה־צוּר : 11 לְבִנְיָמִן אֲבִירָן בֶּן־גְּדֵעֲנִי : 12  
 לְדָן אַחִיעֶזֶר בֶּן־עַמִּישֶׁדַי : 13 לְאֲשֶׁר פְּגַעִיאֵל בֶּן־עֶכְרָן :  
 14 לְנֹד אֶל־יֹסֵף בֶּן־דְּעוּאֵל 15 לְנַפְתָּלִי אַחִיעֶזֶר בֶּן־  
 עֵינָן : 16 אֵלֶּה קְרִיאֵי הַעֵדָה נְשִׂאֵי מִטּוֹת אֲבוֹתָם  
 רֵאשֵׁי אֶלְפֵי יִשְׂרָאֵל הֵם : 17 וַיִּקַּח מֹשֶׁה וְאֶהֱרֹן אֶת  
 הָאֲנָשִׁים הָאֵלֶּה אֲשֶׁר נִקְבְּוּ בְשֵׁמוֹת : 18 וְאֵת כָּל־  
 הַעֵדָה הַקְּדוּלֹי בְּאַחַד לַחֹדֶשׁ הַשְּׁנִי וַיַּגִּידְלוּ עַל־

Pluriel de צבא au lieu de la terminaison יהם, changement fréquent dans les pluriels féminins. תפקדו *Vous complérez*; Sam. תפקד au singulier.

4. *Un homme, un homme par tribu*; la répétition en hébreu sert souvent à détailler.

- 5. *Seront debout avec vous*; vous assisteront.
- 10. גמלאל Sam. גמליאל
- 12. לבנימין Sam. לבנימים
- 13. פגעאל Sam. פגעאל

14. *Deouél*; les Septante et le syriaque lisent רעואל *Ραγουιλ* et ce nom est ainsi écrit plus loin dans le texte hébreu même (ch. 2, v. 14). Le Samaritain conserve le ד dans les deux endroits. Il faut remarquer que רעואל est le nom d'un des beaux-pères de Moïse. En comparant les noms propres écrits en grec et en hébreu, on voit que les Septante lisaient l'hébreu d'après la prononciation dite portugaise ou orientale, et non d'après la prononciation barbare dite allemande. Ces douze hommes sont aussi les chefs militaires des tribus, chefs de légions.

16. Le chetib est קרואי participe passé de קרא *appeler*, ex-

# NOMBRES.

CH. I. 1. L'Éternel parla à Mosché dans le désert de Sinai, dans la tente d'assignation, le premier du second mois, la seconde année de leur sortie du pays d'Égypte, savoir :

2. Faites le dénombrement de toute la réunion des enfans d'Israel selon leurs familles, selon la maison de leurs pères, en comptant par tête les noms de chaque mâle.

3. De l'âge de vingt ans et au-dessus tout partant pour l'armée en Israel, vous les compterez, toi et Aharon, selon leurs cohortes.

ch. 3, v. 40. On trouve aussi נשא à l'infinitif, ch. 4, v. 2. ראש Tête, commencement, somme totale. Sept. λαβετε αρχην, prenez le commencement. Au ch. 4, v. 2, ils traduisent prenez par tête, comme cela doit être. Ce dénombrement est le second (voy. Exode, ch. 30, v. 11 et 12; ch. 38, v. 25 et 26). Il y en a encore un troisième (Nomb., ch. 26). Les trois dénombremens, faits à des temps divers, donnent le même résultat; accord difficile à expliquer.

כל עדת בני ישראל Toute la réunion des enfans d'Israel. Le Sam. n'a pas le mot כל; les Lévités ne sont pas compris dans cette réunion, comme il est dit plus loin. D'ailleurs il s'agit ici du service militaire (v. 3), dont la tribu de Lévi était exemptée. למשפחתם Selon leur famille. D'après ce que nous lisons dans Josué (ch. 7, v. 14), il paraît que la réunion (עדה) était divisée en tribus (שבט); la tribu en familles (משפחה); la famille en maisons (בתים), est la maison en individus (איש). לבית אבתם Maison des pères, et non celle des mères. לגלגלתם Racine גלל de là גלגל une roue; le crâne de l'homme est ainsi appelé à cause de sa rondeur. En syriaque גגולתא avec suppression du premier ל, en arabe גלגה avec suppression du second. Ce mot signifie : homme par homme.

3. עשרים Vingt; âge apte au service militaire. ומעלה Et au-dessus, jusqu'à cinquante ans, pour le service actif; voy. ci-dessous, ch. 8, v. 25. צבא Adjectif qualifiant יצא le sortant, celui qui est tenu de partir pour l'armée. צבא D'après le באור est un adverbe, et par cette raison, dit-il, ce mot n'est pas précédé du

# במדבר

א וידבר יהוה אל משה במדבר סיני באהל מועד  
באחד לחדש השני בשנה השנית לצאתם מארץ  
מצרים לאמר : 2 שאני אתראש בלעדת בני  
ישראל למשפחתם לבית אבתם במספר שמות כל זכר  
לגלגלתם : 3 מבין עשרים שנה ומעלה בליצא צבא  
בישראל תפקדו אתם לצבאתם אתה ואהרן : 4

CH. I. 1. וידבר *Vaidabér*, il dit. Tel est le nom que porte quelquefois ce livre en hébreu. במדבר *Bamidbar*, dans le désert. C'est le mot hébreu *bemidbar* qui est le plus usité pour distinguer cette quatrième partie du Pentateuque. Chez les Septante elle porte le nom de ἀριθμοί, *numeri*, nombres; probablement à cause du dénombrement dont il est question au commencement. Ce livre est une collection de plusieurs documens. Vater pense qu'ils sont de plusieurs auteurs, puisque ces documens semblent quelquefois se contredire (Vater, t. III, page 452); mais Eichhorn cherche à réfuter ces raisons, et attribue le tout à Moïse (Eichhorn, Einleitung, part. 11, § 436, p. 403); Gramberg place la composition du livre des Nombres dans la quatrième période ou au commencement de l'exil babylonien. סיני *Sinai*. Selon Aben Ezra ce mot nous apprend que, depuis l'édification du tabernacle, Dieu n'a plus parlé sur cette montagne. Le premier du second mois; Ben Ouziel ירחא דאייר *le mois d'yar*, correspondant au mois de mai. לצאתם *A leur sortie*, après leur sortie. Le ל de ce mot a la même signification que Gen., ch. 31, v. 43 et ci-dessous, ch. 18, v. 7. Ben Ouziel dit לזמן מפקחון *au temps depuis leur sortie*. L'historien prend cette sortie pour époque. Il en est de même au livre des Rois (I. ch. 6, v. 1). Il y est aussi question du second mois, et on ajoute qu'il s'appelle aussi זיר (זיר); c'est le אייר des chaldéens.

2. נשא *Racine lever*, à l'impératif deuxième personne plurielle, littéralement : *levez la tête de toute la réunion*, comme nous disons : *faire une levée d'hommes*. Ounkl. קבילוית חושבן *recevez le compte*. שא *Est au pluriel, toi, et Aharone* (voy: verset 3); on trouve cette expression au singulier ci-dessous

ספר במדבר

---

LES NOMBRES.



**LA BIBLE,**  
**TRADUCTION NOUVELLE,**  
**AVEC L'HÉBREU EN REGARD,**

ACCOMPAGNÉ  
DES POINTS-VOYELLES ET DES ACCENS TONIQUES ( נְבִינֹרַת )  
AVEC DES NOTES PHILOLOGIQUES, GÉOGRAPHIQUES  
ET LITTÉRAIRES,  
ET LES PRINCIPALES VARIANTES DE LA VERSION DES SEPTANTE  
ET DU TEXTE SAMARITAIN;

Dédiée à S. M. LOUIS-PHILIPPE 1<sup>er</sup>, Roi des Français,

*Par S. Cahen,*

DIRECTEUR DE L'ÉCOLE ISRAËLITE DE PARIS; MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE  
DE METZ, ET DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

**PENTATEUQUE.**

—  
**TOME QUATRIÈME.**

—  
**LES NOMBRES. — סֵפֶר בְּמִדְבָּר**



**A PARIS,**  
**CHEZ L'AUTEUR, VIEILLE-RUE-DU-TEMPLE, N° 78;**  
THÉOPHILE BARROIS, LIBRAIRE, RUE RICHELIEU, N° 14;  
TREUTTEL ET WURTZ, LIBRAIRES, RUE DE LILLE, N° 17;  
A Strasbourg et à Londres, même Maison.

**1833**

**Tout exemplaire qui ne sera pas revêtu de la signature de l'auteur sera  
réputé contrefait.**

---

**PARIS. — IMPRIMERIE DE MARCHAND DU BREUIL,  
rue de la Harpe, n° 90.**



חמשה חומשי תורה

PENTATEUQUE.

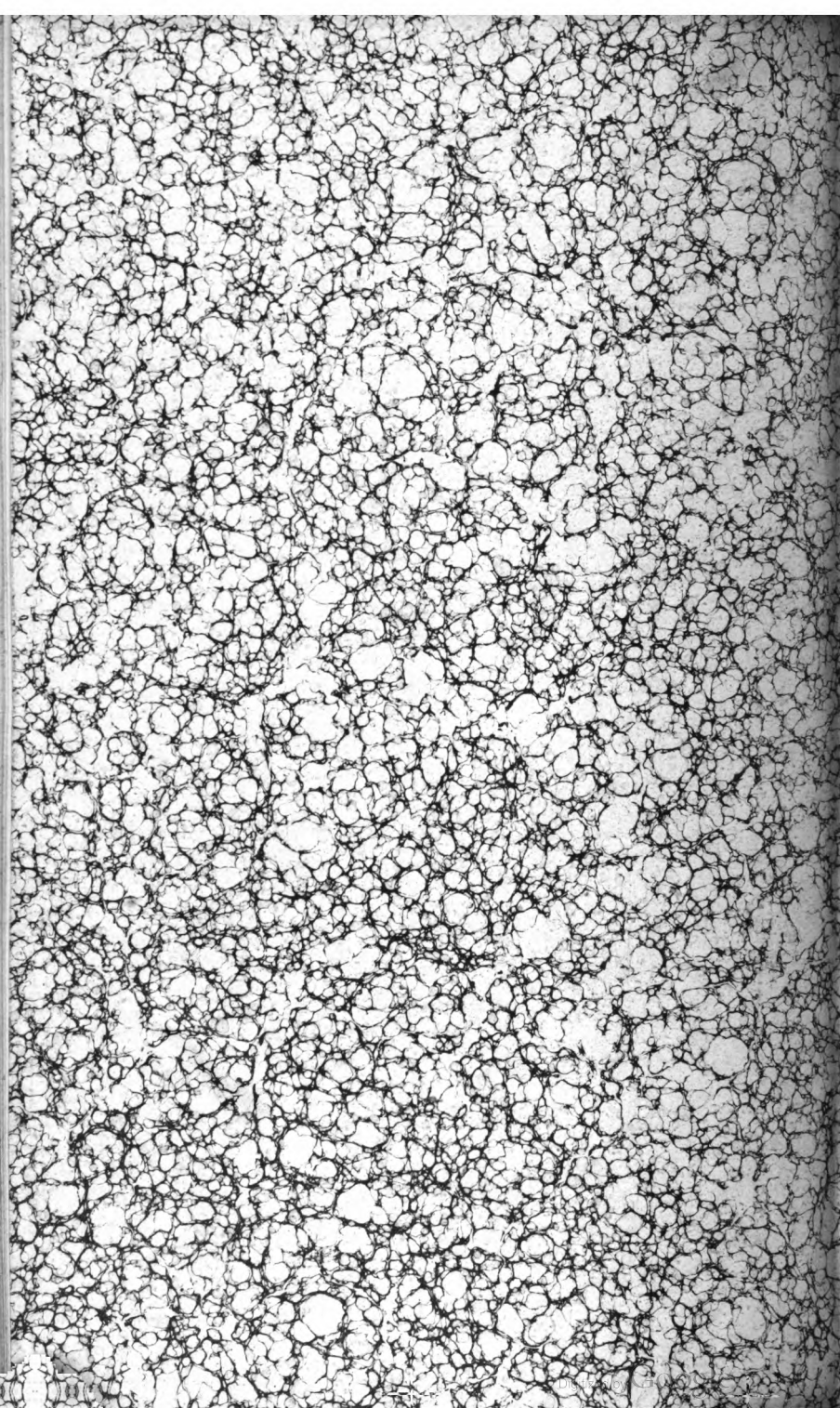


LES NOMBRES. — ספר במדבר



BS  
229  
.1831

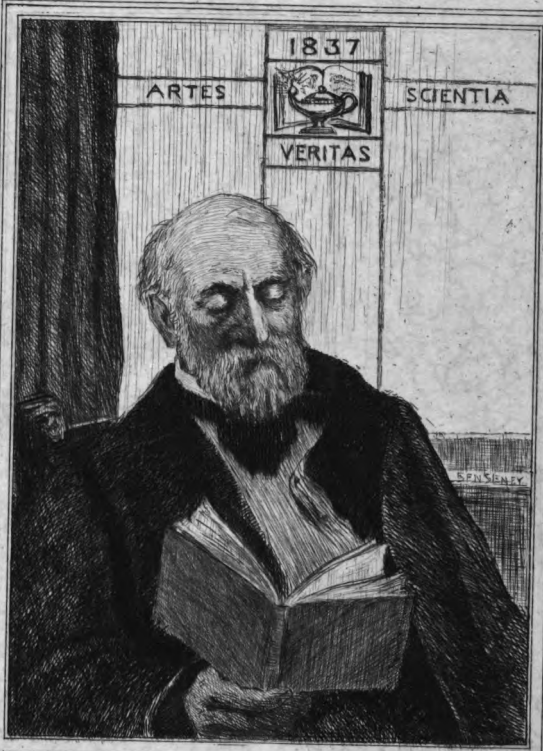




UNIVERSITY OF MICHIGAN



3 9015 03555 4693



UNIVERSITY OF MICHIGAN  
HENRY VIGNAUD  
LIBRARY

4

